
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932932 8

MÉMOIRES

DE

MALOUET

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



MALOUET

MÉMOIRES

DE

MALOUET

PUBLIÉS PAR SON PETIT-FILS

LE BARON MALOUET

C'était peu de jours après le retour de Varennes... Lorsque j'entrai, la reine dit au jeune Dauphin : « Mon fils, connaissez-vous Monsieur ? — Non, ma « mère, répondit l'enfant. — C'est M. Malouet, « reprit la reine ; n'oubliez jamais son nom. »
(Tome II, p. 66.)

DEUXIÈME ÉDITION

Augmentée de lettres inédites

TOME PREMIER



PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1874

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Ces Mémoires, écrits en 1808, *et qui, d'après la volonté de l'auteur, devaient être publiés vingt ans après sa mort, l'ont été pour la première fois en* 1868.

Dans les derniers temps de la Restauration, le fils de Malouet avait communiqué au roi Charles X le manuscrit que son père lui avait laissé. Ce prince, avec cette générosité de sentiments qui appartient aux Bourbons, dit à Lally-Tollendal, qu'il admettait, comme chacun sait, dans son intimité : « Les Mémoires de Malouet sont « écrits avec sincérité; ses jugements seront, je n'en « doute pas, ceux de l'histoire; mais il y a là quelques « mots bien durs pour un prince de ma famille; je vou- « drais que la publication de ce livre fût différée jusqu'au « moment où la génération à laquelle nous appartenons « aura disparu de ce monde. » On était alors au commencement de 1830.

Un demi-siècle après la mort de Malouet, son petit-

fils, devenu à son tour dépositaire de ses Mémoires, pensa que le moment était enfin venu de les publier. Ce livre, écrit par un témoin irrécusable, met dans leur vrai jour des événements dont l'histoire est devenue une légende, grâce à une école d'écrivains depuis longtemps en possession de tromper la France sur ce qu'a été la Révolution. Cette école a troublé la conscience publique par le scandale de ses apologies. Plus funeste que les hommes pervers dont elle a fait ses héros, elle leur a suscité des imitateurs; l'avenir leur réserve un Tacite.

La nouvelle édition de ces Mémoires que nous publions aujourd'hui devra un degré d'intérêt de plus à des lettres écrites pendant les années d'exil à Mallet du Pan par Malouet et par leurs amis communs, Mounier, Portalis, le prince de Salm, le prince de Poix, Lally-Tollendal, le chevalier de Panat. Ces lettres, dont nous devons la communication à l'amitié héréditaire des descendants du célèbre publiciste genevois, témoignent de la justesse des prévisions de Malouet autant que de la droiture de ses vues. Avec une fermeté d'esprit que rien ne décourage, Malouet marque le terme des convulsions révolutionnaires de la France et des luttes qui déchirent l'Europe, dans le retour à la monarchie légitime et dans une constitution fondée sur les principes que lui-même avait écrits dans ses cahiers de 1789. *Pour lui, le salut de la France était attaché au salut de la monarchie. Les*

événements dont nous sommes témoins n'auraient pas ébranlé sa foi. — « Ses Mémoires, nous dit un éminent « historien, seront beaucoup lus; ils ne le seront jamais « plus qu'ils ne méritent de l'être, et que notre temps « n'en a besoin. » — Ajoutons qu'ils n'ont rien perdu de leur opportunité en présence des mécomptes d'hier et des menaces de demain.

MALOUET.

Paris, juin 1874.

Les événements accomplis dans le petit nombre d'années qui se sont écoulées depuis la première publication de ce livre, en 1868, donnent à quelques-uns des jugements qui ont marqué son apparition, une valeur historique qui leur assurait une place dans une nouvelle édition. Ces jugements nous semblent faire partie du livre lui-même, et ne pouvoir plus en être séparés.

Restituons d'abord à M. Guizot une citation que nous lui avons empruntée; sa pensée se complète dans quel-

ques expressions d'une gravité triste, où se laisse voir comme un reflet d'illusions perdues :

« . . . . . Ces Mémoires sont une excellente action et un « excellent livre : peut-être le livre où les jeunes générations « peuvent le mieux apprendre à juger moralement l'Assemblée « constituante, ses mérites et ses fautes. C'est une lecture à la « fois triste et fortifiante, bonne contre l'aveuglement et contre « le découragement. J'espère que ces Mémoires seront beau- « coup lus; ils ne le seront jamais plus qu'ils ne méritent de « l'être et que notre temps n'en a besoin [1] ».

Nous retrouvons l'esprit libéral et chrétien dans une lettre où Montalembert s'exprime avec cette vivacité qui lui était propre, et que de cruelles souffrances n'avaient pu affaiblir :

« . . . . . Vous ne pouvez pas douter de mon ardente admi- « ration pour le grand homme de bien dont vous avez si utile- « ment rappelé la mémoire à la France ingrate et oublieuse... « Moi-même, je ne connaissais que très-imparfaitement ses « services et ses mérites, et cependant mes traditions de famille « et mes convictions enracinées me rattachent au parti des « libéraux sincères, dont Malouet a été l'un des chefs les plus « courageux et les plus éclairés. Si j'avais vécu de son temps, « j'aurais été fier de marcher à sa suite. J'ai retrouvé avec « bonheur sous sa plume les vérités fondamentales de tout ordre « social, de toute liberté durable; tout, dans sa carrière, ré- « pond aux principes et aux idées dont il a été le généreux et « constant interprète; tout, jusqu'à la disgrâce dont il a été « honoré par ce Moloch des temps modernes dont l'ombre

[1] Lettre de M. Guizot à l'éditeur des *Mémoires de Malouet,* du 14 avril 1868.

« fatale se projette sur notre pays pour le vouer à l'idolâtrie de « la force et du mensonge[1] ».

Citons aussi le jugement d'un illustre prélat sur ce livre « écrit avec les larmes et le sang de nos pères ». Dans cette page remarquable d'accent et de vues, paraît une prescience politique dont le sens n'échappera à personne. Qui pouvait prévoir que le digne archevêque fournirait bientôt lui-même une page de plus à l'histoire des crimes de la démagogie!

« . . . . . La plupart des événements que retrace ce livre « sont écrits avec les larmes et le sang de nos pères, et ils ont « donné aux affaires de notre pays un branle qui dure encore... « Plus que beaucoup d'autres, les pages de Malouet seront lues « avec curiosité et profit; sa parole et ses exemples commandent l'estime et inspirent le courage du devoir. Tous ne « pourraient pas avoir, en temps de révolution, sa clairvoyance « et sa fermeté d'esprit; mais il reste pour tous un modèle « imitable de modération et d'intégrité. Ses idées politiques « sont, à peu de chose près, celles des hommes les plus « considérables de notre époque; ce qu'il a voulu, nous le « cherchons encore; mais combien il est difficile de trouver « des combinaisons et des formes politiques qui satisfassent le « double esprit de tradition et d'innovation qui travaille l'humanité. Nos aïeux n'y ont pas réussi; peut-on même y réussir « dans ce siècle et dans un pays où les opinions et les cocardes « tiennent plus de place que les principes? Un des mérites de « Malouet, c'est d'avoir senti la nécessité d'une transaction; « c'est d'avoir indiqué courageusement les réformes et les sa-

[1] Lettre du comte de Montalembert à l'éditeur des *Mémoires de Malouet*, du 7 août 1868.

« crifices qui pouvaient sauver la monarchie et préserver la « France d'effroyables épreuves. Ses petits-fils ont cet avan- « tage, qu'ils peuvent être de leur temps sans manquer aux « traditions de leur aïeul...[1] ».

Dans cette famillé d'esprits où Malouet a marqué sa place, il eût reconnu pour l'un des siens l'historien des *Vicissitudes politiques de la France*. Chez l'un comme chez l'autre, la même pensée devait trouver la même expression. Malouet, se jugeant lui-même, dit dans ses *Mémoires :* « Si j'étais le maître de choisir entre tous les « rôles de ce terrible drame, je n'abandonnerais pas le « mien »; et il ajoute avec la modestie d'un sage : « mais « je le corrigerais sur plusieurs points[2]. » M. de Larcy avait le droit de supprimer cette restriction; dans l'étude qu'il a bien voulu consacrer aux *Mémoires de Malouet*, il écrivait :

« ..... Le jugement à porter sur la vie politique de « Malouet peut se résumer en quelques mots : Après quatre- « vingts ans de périlleuses vicissitudes, si l'on se demande « quelle est la ligne qu'il fallait suivre à travers ce dédale « obscur et sanglant qui s'est appelé la Révolution, c'est la « route tracée par Malouet qui paraît à la fois la plus hono- « rable et la plus sûre; c'était la voie du salut, s'il y en avait « une. Aussi peut-on dire que les principes et les opinions de « Malouet triomphent aujourd'hui, non pas assurément dans

[1] Lettre de Monseigneur Darboy à l'éditeur des *Mémoires de Malouet,* du 27 août 1868.

[2] Tome II, page 6.

« les faits, mais dans l'esprit et dans la conscience de tous les « hommes honnêtes et éclairés [1] ».

Il manquait encore à ce livre la plus haute des approbations. Par des motifs que comprendront facilement ceux qui ont lu les *Mémoires*, nous n'avons pas le droit de rapporter les termes dans lesquels cette approbation a été accordée, mais il nous est permis de dire qu'elle a été demandée. — L'éditeur écrivait, en 1868, à Monsieur le comte de Chambord :

« . . . . . Ces Mémoires peuvent être pour les générations « nouvelles une source d'enseignements utiles et de réflexions « salutaires. Ils transmettront à mes fils des souvenirs qui sont « l'honneur de leur nom ; ces souvenirs acquerraient une va- « leur infinie si le petit-neveu de Louis XVI jugeait digne de « son approbation le livre dont je lui fais hommage. »

[1] M. de Larcy, *Gazette de France* du 23 octobre 1868.

MALOUET.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION[1]

En publiant les *Memoires de Malouet* soixante ans après l'époque où ils ont été écrits, nous faisons acte d'obéissance filiale en même temps que nous acquittons une dette envers une mémoire vénérée. Ce n'est pas ici que nous voudrions retracer la vie de celui qui, à la première page de son récit, a déclaré son intention de parler de lui-même aussi peu qu'il lui serait possible de le faire; il nous sera permis cependant d'indiquer quelques-uns des points d'une existence mêlée à des événements dont le souvenir, utile pour l'histoire, ne sera pas sans enseignements pour la génération présente et pour celles qui doivent la remplacer.

L'auteur de ces Mémoires[2] appartenait à l'administra-

[1] Toutes les notes, sauf indication contraire, sont de l'éditeur des *Mémoires*.

[2] Pierre-Victor Malouet était né à Riom le 11 février 1740, de Pierre-André Malouet, bailli de la petite ville d'Oliergues, et de Catherine Villevault. — Alexandre Malouet, son grand-père, avait occupé la même charge et celle de procureur au siége présidial de Riom.

Jean-Baptiste Villevault, aïeul maternel de Pierre-Victor, était conseiller

tion de la marine depuis vingt-cinq ans, et il en avait près de cinquante, lorsqu'il fut élu par sa ville natale député aux états généraux. « Je croyais si fermement, « nous dit-il, à toutes les améliorations possibles dans « le gouvernement de la France, que j'aurais tout sacri- « fié, hors l'honneur, pour obtenir une députation [1]. » C'est qu'en effet l'Assemblée qui allait s'ouvrir n'était pas seulement le sujet de tous les discours, l'objet de toutes les préoccupations : elle était l'espoir de tout ce qu'il y avait dans notre pays d'esprits élevés et de cœurs généreux.

Malouet était du nombre de ceux qui pensaient que l'heure des réformes était venue et qu'il n'était au pouvoir de personne de les différer; mais ce qui est le carac-

du roi et contrôleur des monnaies à Riom; son fils et son petit-fils eurent la charge de maître des requêtes et d'intendant du commerce extérieur. Ce dernier mourut en 1786 sans enfants.

Pierre-Victor Malouet fut marié deux fois, comme on le verra dans la suite de ses Mémoires. Le seul de ses fils qui lui ait survécu est mort pair de France en 1842, laissant lui-même deux fils : son nom est aujourd'hui continué par trois arrière-petits-fils.

D'Alexandre Malouet, aïeul de Pierre-Victor, sont issus les Maloët, de père en fils médecins et docteurs-régents de la Faculté de Paris; les deux de cette branche les plus connus ont été :

Pierre Maloët, né à Clermont en 1690, membre de l'Académie des sciences en 1725, mort à Paris en 1742; il a laissé quelques travaux estimés et la réputation d'un habile anatomiste; ses principaux écrits sont insérés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences,* années 1727 à 1736;

Pierre-Louis-Marie Maloët, son fils, né à Paris en 1730 : professeur de physiologie et de science médicale, conseiller du roi; médecin de Mesdames Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, il accompagna ces princesses à Rome en 1791; porté sur la liste des émigrés, il perdit tous ses biens à la Révolution et mourut en 1812, sans laisser d'enfants.

[1] *Mémoires,* I, 214.

tère propre de son rôle parmi ses contemporains, et ce qui a marqué sa place dans l'histoire, c'est la volonté inébranlable de ne point séparer la cause de la liberté de celle de la monarchie, de les unir en les contenant l'une par l'autre, et de chercher dans cette union une double garantie pour le gouvernement appelé à régir dans une forme nouvelle les destinées de la France.

Au début des états généraux on vit se manifester deux opinions extrêmes : les uns allaient compromettre la royauté par des répugnances passionnées pour toute idée nouvelle; d'autres, suivant l'expression si juste de l'un des fondateurs de l'indépendance américaine, « étaient tombés dans cette errenr commune que pour « jouir de la liberté il suffit de renverser le pouvoir[1]. » Malouet, dès le premier jour, se trouvait presque aussi loin de ses amis que de ses adversaires[2]. Plus clairvoyant que les uns sans être moins libéral que les autres, il vou-

[1] *Mémorial* de Governor Morris, II, 137.

[2] Madame de Staël donne de cette position de Malouet dans l'Assemblée une explication qui trouve ici sa place : « Malouet, dans quelque « situation qu'il se soit trouvé, a toujours été guidé par sa conscience. Je « n'ai pas connu d'âme plus pure; et si quelque chose lui a manqué pour « agir efficacement, c'est qu'il avait traversé les affaires sans se mêler « assez avec les hommes, se fiant toujours à la démonstration de la vérité, « sans réfléchir assez aux moyens de l'introduire dans la conviction des « autres. » (*Considérations sur la Révolution française*, premiere partie, chapitre XVIII.)

Citons encore, pour la justesse de l'expression, un contemporain qui a dit de Malouet : « Il avait marqué dans la première Assemblée autant par son « esprit que par son courage et son honnêteté. Ses opinions y avaient été « rarement adoptées, parce qu'il ne tenait à aucun parti et qu'ordinairement « il les avait tous contre lui. Le côté droit ne lui pardonnait pas de vouloir

lait que la révolution se fît par le pouvoir, mais par le pouvoir converti aux idées de liberté et dominant le mouvement au lieu de le subir.

« Le vœu de la France, — disait-il aux ministres avant « les élections, — le vœu de la France a appelé les états « généraux : il était indispensable de lui obéir... Obligés « d'invoquer les conseils et les secours de la nation, vous « ne pouvez plus marcher sans elle; c'est dans sa force « qu'il faut puiser la vôtre; mais il faut que votre sagesse « gouverne sa force; si vous la laissez agir sans guide et « sans frein, vous en serez écrasés... Tout doit être prévu « et combiné dans le conseil du roi avant l'ouverture des « états généraux... Tout ce que l'expérience et la raison « publique vous dénoncent comme proscrit, gardez-vous « de le défendre; mais n'ayez pas l'imprudence de livrer « aux hasards d'une délibération tumultueuse les bases « fondamentales et les ressorts essentiels de l'autorité « royale. Commencez par faire largement la part des « besoins et des vœux publics, et disposez-vous à dé- « fendre, même par la force, tout ce que la violence

« un gouvernement représentatif, tandis que le côté gauche lui faisait un « crime de son zèle constant et invariable pour le soutien de la royauté. (Bertrand de Moleville, *Mémoires,* II, 53.)

Un peu plus tard, voici ce que Montlosier disait de Malouet : « Dans deux « occasions, dont l'une surtout lui fut personnelle, je veux parler de l'accu- « sation intentée par Glézen (*Mémoires,* II, 12), Malouet s'éleva à la pre- « mière éloquence. En général, sa manière était pâle, sa parole avait peur « d'être forte; mais son attitude était si noble, ses idées étaient si justes, si « marquées de cette intention droite qui appartient à l'honnête homme, qu'au « premier moment il inspirait la confiance; il gagnait tout son auditoire pour « lui quand il ne le gagnait pas pour sa cause. »

« des factions et l'extravagance des systèmes voudraient « attaquer[1]. »

Malouet a défini lui-même ce que devait être, dans sa pensée, « cette part » largement faite « des besoins et des vœux publics, » et peut-être trouvera-t-on que trois quarts de siècle d'agitations n'ont pas beaucoup avancé les questions qui se posaient en 1789. Cette initiative qu'il réclamait pour le monarque, cet accord que ses vœux appelaient entre la nation et la royauté, était-ce là une de ces utopies généreuses auxquelles les événements doivent nécessairement donner tort? Sans doute la question est encore la même aujourd'hui; mais si nous avons vu successivement la cause du pouvoir compromise par l'arbitraire et la cause de la liberté perdue par la licence, ne devons-nous pas croire avec Malouet que le problème ne peut être résolu que par l'accord généreux du pouvoir et de la liberté, mutuellement fortifiés contre l'exagération de leur principe? Que cet accord fût difficile à réaliser, Malouet ne l'ignorait pas; mais il était loyalement convaincu qu'il dépendait de la royauté de mener à bien cette grande œuvre, en traçant elle-même d'une main confiante mais souveraine la limite que cette liberté devait atteindre, mais qu'elle devait surtout respecter.

« Tout ce qu'on peut, — disait-il, — obtenir des » hommes, il fallait le demander à la raison et lui créer « une force qui l'assistât. Ces deux conditions se trou-

[1] *Mémoires*, I, 222.

« vaient dans la réunion des volontés et des intérêts; « la grande pluralité de ces volontés, de ces intérêts, « était l'équivalent de l'unanimité..... Voici ce que j'ap- « pelle l'opinion publique : en lui obéissant à l'ouverture « des états, en lui donnant l'appui de l'autorité royale, « celle-ci en recevait à son tour une force irrésistible. « Il n'y avait à craindre ni factions ni factieux : tout « eût fléchi nécessairement devant un plan raison- « nable [1]. »

Lorsque la révolution abandonna la liberté pour se précipiter dans les excès, les hommes que la leçon des événements avait rapprochés de Malouet [2], préoccupés de rétablir un équilibre tous les jours plus compromis, voulurent rendre à la royauté ses attributs essentiels. Mais déjà la cause du pouvoir avait perdu autant de terrain que la cause de la liberté : Malouet n'eut qu'à rester fidèle à ses Cahiers, où il avait écrit [3] tout ce que la liberté peut demander au pouvoir. Dans ces Cahiers, unanimement acceptés, il plaçait hors de toute discussion le principe et l'existence de la monarchie; il attribuait au souverain la plénitude du pouvoir exécutif et une inviolabilité garantie par la responsabilité de ses ministres; il partageait entre le souverain et la nation le pouvoir législatif, et réservait à celle-ci, par l'intermédiaire de ses représentants, le vote de l'impôt. A la suite de ces principes, et comme autant de conséquences né-

1 *Mémoires*, I, 296, 297.
2 Mirabeau, Barnave. — *Mémoires*, I, chap. XI, XVII.
3 *Mémoires*, I, 219.

cessaires, venaient : — la double représentation du tiers, — l'égalité absolue de l'impôt, — la liberté individuelle et la suppression des peines et des juridictions arbitraires, — la liberté « pour tout homme qui signera un manu- « scrit de le faire imprimer sans autres censeurs que sa « conscience et les lois ; » — le système électif appliqué aux corps municipaux, — le remplacement des intendants par des commissaires permanents des états provinciaux, — l'abolition des justices administratives, — l'unité de législation, prenant toute sa valeur dans une codification raisonnée. Entrant plus avant dans les détails de l'administration et du gouvernement, les Cahiers rédigés par Malouet réclamaient : — la diffusion de l'éducation industrielle et agricole, — la création d'une banque nationale, d'institutions de crédit « à la portée des la- « boureurs et des artisans qui manquent d'ustensiles « pour travailler, » et enfin d'un système de comptabilité générale et réelle, « où la régularité des pièces ne suffise « pas pour valider les dépenses et les marchés onéreux ; » — une bonne viabilité établie sur tout le territoire ; — la suppression des douanes intérieures, etc., etc.

Ce serait dépasser les proportions et les convenances d'une préface que d'entrer dans les détails du rôle de Malouet à l'Assemblée constituante ; il nous suffira d'avoir indiqué les principes qui furent la règle invariable de sa conduite. Soit qu'il s'efforçât d'amener la vérification des pouvoirs en commun par le libre consentement des deux premiers ordres ; soit qu'il combattît la dénomination « d'Assemblée nationale » ou la métaphysique

dangereuse de la « Déclaration des droits de l'homme; » soit qu'il votât pour les deux chambres et pour le *veto* royal; soit que plus tard, en fondant le « Club des Impartiaux, » il donnât l'exemple d'une modération à la fois active et conciliante; soit qu'il revendiquât pour la royauté l'inviolabilité constitutionnelle, et pour les minorités le droit de n'être point opprimées et condamnées au silence, il eut le courage et l'honneur de ne jamais désespérer de la double cause qu'il avait embrassée et de combattre pour elle tant que la lutte fut possible, jusqu'à ce fatal dix août, qui fut l'heure suprême de la monarchie et aussi celle de la liberté. Sa voix fut la dernière qui se fit entendre, et nous sommes en droit de répéter ici le mot de Burke : « M. Malouet est le « dernier qui ait veillé au chevet de la monarchie ex- « pirante. » Lui-même, se reportant à ces excès de la démagogie, a pu dire sans orgueil comme sans amertume : « C'est alors que la véritable opinion publique a « perdu tout son crédit pour céder la place aux cla- « meurs et aux menaces des fanatiques..... Lorsque la « multitude commence à s'agiter, le mal devient épidé- « mique; la raison, la modération ne trouvent plus à qui « parler; les plus circonspects se taisent; ceux qui ne le « sont pas se dévouent inutilement. J'ai été de ce nom- « bre, mais je n'ai garde d'accuser ceux qui ont gardé « le silence, et beaucoup d'autres qui par erreur ou par « faiblesse se sont laissé entraîner dans le tourbillon [1]. »

[1] *Mémoires*, I, 297.

Dénoncé, poursuivi depuis le 10 août, échappé par miracle aux meurtriers qui venaient de frapper son ami Stanislas de Clermont-Tonnerre [1], il sortit de Paris le 2 septembre et parvint, après de cruelles péripéties, à passer en Angleterre, où il arriva, non pas en émigré mais en proscrit. L'amitié de Burke, de Cazalès, de Lally, de lord Grenville adoucit pour lui les tristesses de l'exil sans les lui faire oublier. Le procès du roi lui rendit « l'énergie de la douleur [2] » : il réclama l'honneur de défendre Louis XVI. On sait quelle fut la réponse de la Convention [3].

L'année 1801 marqua le terme de son exil; la main qui pansait alors les blessures de la France faisait appel à tous les mérites, à tous les dévouements, et ne demandait encore à chacun que de bien servir la patrie commune. En 1803, après la paix d'Amiens, Malouet fut fait commissaire général de la marine, et bientôt préfet maritime à Anvers; c'est à lui que l'empereur confia l'exécution des projets qu'il avait sur ce port, destiné à inquiéter la puissance de l'Angleterre dans la Manche. En peu d'années, avec des ressources improvisées et presque toujours inférieures à la grandeur du dessein, il sut réaliser les vues de l'empereur, qui, en 1810, l'appela au Conseil d'État. Malouet, dans ses nouvelles fonctions, continua de placer l'honneur de son devoir dans l'indépendance de sa parole et de ses conseils, et

[1] *Mémoires,* II, 237.
[2] *Ibid.,* II, 267.
[3] *Ibid.,* II, 268.

lorsque se prépara une gigantesque et fatale expédition, il ne chercha pas à dissimuler les craintes que son expérience lui faisait concevoir. Dans une séance du Conseil d'État présidée par l'empereur, et sur un signe de lui, Malouet commençait à exprimer une opinion que sa contenance faisait pressentir : la parole lui fut bientôt retirée, et l'empereur lui prescrivit de développer sa pensée dans un Mémoire. Mais déjà l'empereur ne reconnaissait plus en fait de dévouement que « ce dévouement fatal aux princes qui en sont l'objet[1] ». La vérité nous oblige à dire que l'exil fut la récompense d'une franchise que l'on pouvait appeler patriotique, et que l'événement devait trop tôt justifier; mais le caractère et la vie de Malouet ne permettent pas d'assigner à cet exil une autre cause que ses résistances à la politique dont l'expédition de Russie était le dernier mot[2]. Une

[1] M. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XIII, XLI, 49.

[2] Nous lisons dans le XXIV[e] volume de la *Correspondance de Napoléon* (page 279, n° 19241) une lettre écrite de Moscou, le 3 octobre 1812, au ministre de la marine Decrès : *J'ai jugé à propos*, dit l'empereur, *d'accorder la retraite au conseiller d'État Malouet. Vous lui insinuerez que mon intention est que sous quinze jours il ait choisi un domicile à quarante lieues de Paris. Vous ne lui laisserez pas ignorer que je suis mécontent de voir qu'après avoir coopéré à la ruine de l'ancienne monarchie, il continue à son âge, par inconduite et folie d'esprit, à se mêler encore d'intrigues qui ne peuvent avoir aucun résultat.... Comment, au lieu de marcher droit, se mêle-t-il de pratiques et de menées qui ne le regardent pas? Il est inutile qu'il m'écrive, mais il est indispensable qu'il s'éloigne de Paris.*

Cette lettre fait suite à une précédente, adressée au même ministre, et datée de Gumbinnen le 19 juin 1812 (XXIII, 597, n° 18221). Il y est dit, sans que Malouet soit désigné nominativement, qu'*il y a autant d'ignorance des faits que de pages dans son mémoire;* l'empereur ajoute : *Il est tout simple qu'un conseiller d'État chargé d'affaires de marine ignore ces questions-là ; mais*

tradition certaine à cet égard est d'ailleurs confirmée par le témoignage, désormais acquis à l'histoire, d'un contemporain : « Je le voyais, — dit le comte Beugnot, — « par les récits que je recevais de tous côtés, depuis les « bords de la Newa jusqu'au Rhin; les hommes dont « l'opinion comptait dans les affaires ou ceux qui fai- « saient autorité par leurs connaissances, tenaient pour « hasardeuse une expédition en Russie; ils en donnaient « à mon gré des raisons entraînantes..... Je recueillis de « ces rapports ce qui me paraissait propre à frapper « l'empereur et j'en composai un Mémoire que j'adressai « au ministre secrétaire d'État, qui était alors M. Daru. « Je crus celui-ci plus hardi que n'était M. le duc de Bas- « sano à mettre sous les yeux de l'empereur quelque « production qui combattît sa manière de voir. Je ne sais « ce qui est advenu de mon Mémoire et si M. Daru a été « réellement plus décidé que son prédécesseur; mais ce « qui est sûr, c'est que ni l'empereur ni son ministre ne

alors, s'il n'est un insensé, il ne doit pas vouloir régenter avant de s'instruire des choses. — Une note nous apprend le titre du Mémoire dont il est ici question : *Aperçu d'un projet d'acte de navigation pour l'empire français, substitué aux licences.*

Il nous sera permis de dire que ces expressions se réfutent d'elles-mêmes. La vie et le caractère de Malouet repoussent les accusations d'*inconduite et folie d'esprit*, de *pratiques*, de *menées*, et celle de ne pas *marcher droit*. Quant au fait d'*avoir coopéré à la ruine de l'ancienne monarchie*, c'est là une appréciation à laquelle il appartient à l'histoire de répondre.

Ces excès de langage, qu'expliqueraient peut-être, au moins dans la lettre datée de Moscou, les terribles circonstances au milieu desquelles elle a été écrite, indiquent la portée des observations contenues dans le *Mémoire* dont parle le comte Beugnot, en même temps qu'elles témoignent de ce que peut être la mauvaise humeur du pouvoir absolu.

« m'en ont jamais dit un mot, et très-probablement, sur « l'étiquette du sac, il aura été jeté sous la table comme « l'œuvre impertinente d'un homme qui se mêlait de ce « qui ne le regardait pas. Et c'est bien ce qui pouvait « m'arriver de mieux, — ajoute le spirituel causeur, — « car, à quelque temps de là, mon pauvre confrère Ma- « louet fut renvoyé du Conseil et exilé pour avoir adressé « à l'empereur des conseils salutaires, où se reconnais- « sait l'homme d'État éclairé et le serviteur courageux. « Et cependant, en relisant aujourd'hui les excellentes « pages de Malouet et les miennes, qui ne les valent pas « à beaucoup près, on les croirait écrites depuis les évé- « nements[1] ».

Malouet était encore dans la retraite qu'il s'était choisie en Touraine lorsque le retour des Bourbons en 1814 mit fin à son exil. Il fut appelé dès le premier jour dans les conseils de la Restauration. En lui confiant le portefeuille de la marine, le roi marquait une fois de plus la volonté de rattacher le passé au présent. Malouet semblait personnifier le principe qu'il avait proclamé en 1789 d'un accord nécessaire entre la monarchie et la liberté, et que réalisait la Charte après vingt-cinq années de luttes et d'agitations. Le 2 mai, il s'était rendu à Saint-

[1] *Mémoires* du comte Beugnot, I, 422.

Les dernières lignes du passage que nous empruntons aux *Mémoires* du comte Beugnot semblent indiquer que celui-ci, au moment où il écrivait, avait encore sous les yeux le Mémoire de Malouet. Il serait heureux pour nous qu'il en eût été ainsi, car nous aurions l'espoir de retrouver un document intéressant pour l'histoire et précieux pour nous, que jusqu'ici nos recherches n'avaient pu nous faire découvrir.

Ouen avec les autres ministres, et là, il avait entendu de la bouche du roi quelques paroles d'une intention particulièrement obligeante. « Le roi, — lisons-nous encore « dans les *Mémoires* du comte Beugnot, — descendit de « ces généralités avec MM. Henrion de Pansey, Malouet « et même Louis, qu'il avait plus ou moins connus, et « leur adressa des mots gracieux et personnellement flat- « teurs; puis, s'adressant à tous, il nous congédia en « nous disant : Messieurs, la besogne est lourde, je le « sais bien : j'en prendrai toute la part que peuvent « porter mon âge et mes infirmités. Je vous promets au « reste que la bonne volonté ne me manquera pas, et le « ciel nous sera en aide ». La besogne, en effet, pouvait être lourde, car c'est l'honneur des gouvernements libres de vivre à la sueur de leur front; mais le fardeau était partagé entre des hommes que l'on aurait pu nommer les défenseurs-nés des principes dont la monarchie légitime inaugurait l'avénement. C'était pour Malouet le couronnement de sa vie; il usa dans cette noble tâche des forces qui n'étaient plus à la hauteur de son courage. Il mourut le 6 septembre 1814, emportant sans doute avec lui cette illusion que la France avait vu le terme de ses épreuves.

Malouet, suivant l'expression du chancelier Dambray, ne laissait à ses enfants « que l'héritage de son nom et l'exemple de ses vertus ». — La France fit les frais de ses funérailles.

MALOUET.

Paris, 15 mars 1868.

Les documents qui suivent attestent les sentiments que la mort de Malouet inspirait à ses amis :

LETTRE DU CHANCELIER DE FRANCE.

Paris, le 7 septembre 1814.

Si une douleur comme la vôtre, Monsieur, pouvait être adoucie par la certitude qu'elle est universellement partagée, la France entière pourrait se réunir pour vous offrir quelques consolations; c'est une calamité générale que la perte d'un ministre qui a consacré sa vie tout entière au service de son pays, qui n'a jamais cherché que sa gloire, qui n'a jamais soupiré que pour son bonheur. Votre père, que nous pleurons avec vous, se distinguait, entre les plus fidèles serviteurs du roi, par son attachement à sa personne, et sa mort même en est une nouvelle preuve, car elle est la suite des travaux auxquels il s'était livré pour le servir. Je sais, Monsieur, qu'il ne laisse guère à sa famille désolée que l'héritage de son nom et l'exemple de ses vertus; soyez sûr que le roi saura les reconnaître, et qu'il ne tiendra pas à ses collègues qu'on se rappelle ses titres dont ils ont été si souvent témoins...

Recevez, Monsieur, avec tout ce qui vous entoure, l'hommage de mes regrets, de ma tendre vénération pour la mémoire de celui qui fait couler vos larmes, et de la plus haute considération pour sa famille.

DAMBRAY.

(*Moniteur* du 7 septembre 1814.)

Aujourd'hui, à deux heures du matin, et après une longue maladie qui a offert un nouveau développement de son admirable caractère et de son cœur aussi généreux que sensible, M. Malouet, ministre de la marine, a rendu le dernier soupir, environné de l'amour, baigné des larmes d'une famille dont il était le père adoré, et d'amis intimes dont son amitié faisait l'orgueil et les délices. On ne sait qui méritait d'être le plus chéri et le plus honoré, qui doit être le plus regretté en lui, de l'homme privé ou de l'homme public; du bienfaiteur des malheureux ou du serviteur du roi et de l'État; de l'époux, du père, de l'ami, ou du ministre et du citoyen. Pendant ses souffrances qui ont tant duré, hier encore, avec tout le reste de ses facultés, il s'occupait des intérêts du roi et de cette marine pour laquelle il sentait le prix de son existence. *Il n'a plus que la force du cœur,* disait un de ses médecins. C'est qu'en effet la force de son cœur était comme celle de sa tête, et celles-là ont duré jusqu'à la fin. La religion l'a consolé dans ses derniers moments; son heure suprême a été la scène la plus solennelle et la plus déchirante... Plus d'un hommage sera rendu à la mémoire de cet homme rare, si modeste avec tant de supériorité, si doux avec une justice si inflexible, dont la droiture et la candeur n'ont jamais reçu aucune altération, ni du commerce des hommes ni du maniement des affaires.

Mais qui en parlerait dignement aujourd'hui? Ceux qui ne l'ont pas connu ne pourraient pas lui rendre tous les tributs de vénération qui lui sont dus. Ceux qui l'ont connu n'écriraient pas une page qui ne fût effacée par leurs larmes. Que serait-ce de ceux qui l'ont aimé? de celui qui depuis trente ans l'a chéri, admiré, respecté chaque jour davantage; qui, cette nuit, était à genoux près de son lit, avec toute sa famille, et sentait la main d'un tel ami se glacer dans les siennes?.....

LALLY-TOLLENDAL.

(*Journal des Débats* du 9 septembre 1814.)

Extrait d'une notice publiée par la *Gazette de France* du 14 septembre 1814 :

. . . .

« La vertu n'est pas un vain mot, puisque, après avoir environné d'estime et de respect la vie de l'homme de bien, sa mort devient le signal d'un deuil public, et que, s'il a joint à ses vertus des talents utiles à son pays, une gloire pure et durable doit s'attacher à son nom dans le souvenir des hommes.

« M. Malouet, ministre de la marine, a succombé à de longues et pénibles souffrances, et à peine le bruit s'en est-il répandu que les regrets éclatent de toutes parts; cet hommage unanime, rendu à sa mémoire, est la plus douce consolation que puissent éprouver ceux que sa perte plonge dans la douleur, et c'est en même temps une grande leçon de morale.

« Je l'ai aimé, et j'ai joui de son amitié pendant près de quarante ans; je le perds à un âge où l'on n'a plus d'amis que ceux que le temps a épargnés, et qu'il ne peut plus remplacer. Hélas ! je l'avais devancé dans la vie, je ne devais pas craindre d'avoir à pleurer sur sa tombe. Mais pourrais-je m'arrêter sur mon affliction personnelle, après avoir eu sous les yeux le spectacle déchirant d'une famille épuisée de douleur, de fatigues et de larmes; d'une femme éplorée, d'un fils chéri qui pleure, dans le meilleur des pères, le guide le plus éclairé ? Qui peut calmer de semblables douleurs ? Le temps ne console pas, et les âmes tendres ne veulent pas même être consolées. Mais la Providence a mis en nous un instinct secret qui sait trouver des adoucissements aux peines les plus cruelles. Plus celui qu'on a

perdu mérite de regrets, plus on aime à se retracer les qualités qui le rendaient si cher; on trouve du charme dans le souvenir de sa tendresse; on s'enorgueillit de ses vertus, de ses talents, de sa gloire; on aime à se répéter qu'on a obtenu l'estime d'un homme couvert de l'estime publique. Mais ce qui doit inspirer un sentiment plus doux encore, c'est de pouvoir se dire qu'on a contribué à son bonheur, qu'on a allégé ses souffrances, et qu'aux derniers moments on a adouci pour lui le terrible passage de l'existence à l'éternité. Sénèque écrivait à une mère au désespoir d'avoir perdu un fils qui donnait les plus belles espérances : *Aimeriez-vous mieux n'avoir pas eu un tel fils que de le pleurer aujourd'hui?* Je dirai à la veuve, au fils, aux amis de M. Malouet : *Voudriez-vous n'avoir pas eu un tel mari, un tel père, un tel ami?*

« ... M. Malouet avait reçu de la nature un esprit droit et facile, que de bonnes études avaient développé, que les voyages, la connaissance du monde et l'habitude des affaires avaient étendu et fortifié. Élevé dans un collége célèbre d'Oratoriens, il rapporta de ses premières instructions le goût et les principes d'une saine littérature. Il écrivait avec une pureté et une élégance peu communes. On en peut juger par ses discours à l'Assemblée constituante, par son *Voyage à la Guyane*, et par quelques lettres intéressantes, insérées dans les *Mélanges de littérature et de philosophie.*

« M. Malouet entra dans le monde à dix-huit ans; ses premiers pas se tournèrent vers la carrière des négociations. Il résida trois ans à Lisbonne, en qualité de secrétaire de l'ambassade de France. De retour à Paris, employé dans un département de la marine, il fut successivement commissaire à Saint-Domingue, intendant de Cayenne, et intendant de la marine à Toulon : c'était là sa véritable destination. Il se montra administrateur aussi intègre qu'habile, citoyen aussi zélé pour les intérêts de son pays qu'éclairé sur les moyens de les défendre. Il a publié un ouvrage sur les colonies, où les vues d'un homme

d'État sont appuyées sur l'observation et l'expérience, seules bases solides de toute théorie d'économie politique.

« En 1789, il fut nommé par la ville de Riom, sa patrie, député à ces états généraux qui ont marqué une si mémorable date du bouleversement de la France et de l'Europe entière.

« Cette mesure, si désastreuse dans ses effets, avait été commandée par la nécessité. Le gouvernement avait perdu son énergie en perdant de sa considération vers la fin du règne précédent ; il ne put la reprendre sous le nouveau règne ; la division des différents ordres de l'État, le désordre des finances, l'impéritie de quelques ministres, la direction qu'avait prise l'opinion, d'autres causes encore, avaient affaibli tous les ressorts de l'autorité. Un jeune monarque, trop modeste et trop inexpérimenté pour prendre sur lui la conduite du vaisseau de l'État dans les moments de la tempête, fut obligé de confier le gouvernail à des pilotes sans expérience ou sans autorité. M. Malouet pensait, comme les meilleurs citoyens, que la France ne pouvait recouvrer l'ordre et la tranquillité qu'en reconstituant le gouvernement sur des bases plus larges, et en conciliant par de sages institutions l'autorité du monarque avec les droits éternels des peuples ; il aimait la liberté, mais cette sage liberté qui a besoin de limites comme le pouvoir, qui peut se lier à toutes les formes de gouvernement, et qui, chez une nation accoutumée depuis neuf cents ans au régime monarchique, ne peut s'y établir et y prendre racine, qu'autant qu'on la rattache aux mœurs et aux habitudes nationales. Tels sont les principes qui ont dirigé la conduite de M. Malouet dans cette assemblée fameuse, qui renfermait dans son sein beaucoup de lumières, de talents, d'idées nobles et généreuses, mais qui, plus égarée encore par l'ignorance des principes de gouvernement que par des vues coupables, ne voyait pas qu'en travaillant à dégrader l'autorité royale, elle préparait la destruction de la royauté elle-même.

« M. Malouet défendit avec constance le monarque et la

monarchie, et parmi ceux de ses collègues qui combattirent pour la même cause, je ne citerai que deux de ses amis, Mounier et Lally. Tous trois se signalèrent dans cette honorable lutte : le premier avec des principes plus sévères et plus absolus; le second avec l'éloquence de l'âme et celle du talent; M. Malouet avec une logique aussi ferme, mais avec des formes plus conciliantes. Mais que peuvent la raison et la sagesse contre les factions! *La France est perdue,* nous dit un jour le sage Malouet; *je ne puis être spectateur des maux que je prévois et auxquels je ne vois plus de remède.* Il quitta sa patrie avec douleur; il fut accueilli comme il méritait de l'être dans ce pays hospitalier où tant de nos concitoyens trouvèrent un asile.

« La révolution du 18 brumaire lui avait rouvert les portes de la France... Quelques années plus tard, lorsque le premier consul forma le projet d'un grand établissement maritime sur l'Escaut, ce fut à M. Malouet qu'il confia l'exécution de ses plans. M. Malouet réussit dans cette mission au delà de toutes les espérances : en peu d'années, un arsenal, des chantiers, dix-neuf vaisseaux de ligne furent construits sur les bords de l'Escaut malgré l'insuffisance des moyens mis à sa disposition, mais auxquels il suppléait par l'ascendant de son éloquence et de sa probité. Les vues de l'empereur, dans ces grands travaux, tenaient à son *système continental,* dont le principe était sa haine contre l'Angleterre; il espérait forcer les Anglais à la paix en les intimidant sur l'avenir. La paix avec l'Angleterre lui assurait l'empire du continent, et ouvrait à son ambition une carrière sans bornes. Mais le projet d'Anvers a eu le même sort que le système entier de sa domination, qu'un seul revers a détruit sans retour.

« Lors de l'expédition des Anglais sur l'Escaut, M. Malouet concourut, par ses dispositions, par ses conseils et par son courage, à sauver le port et les vaisseaux d'Anvers d'une ruine qui paraissait inévitable. De tels services ne pouvaient rester

sans récompense; appelé par l'empereur au conseil d'État, M. Malouet y fit plus d'une fois entendre la voix d'une sage politique. Il portait dans les discussions la douceur de son caractère et la mesure qu'exigeait la situation. Quelquefois, pour ne pas blesser le souverain par des objections publiquement énoncées, il gardait le silence au conseil; mais, en rentrant chez lui, il exposait dans une lettre les motifs qu'il avait pour attaquer une mesure qu'il jugeait blâmable. Je puis attester que l'empereur céda une fois à ses représentations, mais bientôt elles furent punies par la disgrâce et l'exil...

« C'est du lieu de cet exil que M. Malouet apprit des événements auxquels il n'était point préparé. Un acte du gouvernement provisoire lui confiait l'administration du ministère de la marine. On ne pouvait douter que ce choix, inspiré par le sentiment public, ne fût confirmé par le prince qui, en remontant sur le trône, avait intérêt d'appeler à ses conseils des hommes dont les lumières, le savoir et l'expérience étaient éprouvés. Le dévouement que M. Malouet avait montré à Louis XVI, et la généreuse résolution qu'il prit en sollicitant la liberté de venir défendre ce vertueux et infortuné monarque devant le tribunal féroce qui s'était arrogé le droit de le juger, étaient des titres qui répondaient à Louis XVIII du zèle et de la fidélité de son ministre.

« Tout autre que M. Malouet aurait pu être effrayé du fardeau qu'il s'imposait en acceptant ce ministère; mais il avait vu de près l'affaiblissement de notre marine; il avait réfléchi sur les moyens d'y porter remède; les détails de cette administration faisaient depuis cinquante ans l'occupation de sa vie.

« A peine entré en fonctions, on le vit publier presque chaque jour de nouveaux règlements pour reconstituer sur de nouvelles bases le système entier d'une marine dont on avait, pour ainsi dire, démonté les ressorts pièce à pièce. La célérité de cette organisation semblait facile à l'homme d'État, qui ne

faisait que mettre à exécution un plan conçu et médité depuis longtemps, et dont tous les détails lui étaient familiers.

« Malheureusement un mal, dont il ressentait depuis quelque temps les atteintes, vint ralentir et suspendre ces grands travaux. Ce mal, dont le principe avait échappé à l'observation des médecins, fit des progrès effrayants, et bientôt il ne laissa plus d'espérance. M. Malouet ne se dissimulait pas le danger, mais il paraissait ne sentir dans l'affaiblissement de ses forces que le malheur de ne pouvoir achever son ouvrage, et répondre à la confiance d'un souverain dont les bontés le pénétraient de reconnaissance, et dont il répétait souvent les paroles avec la plus touchante émotion. Son zèle pour la chose publique le soutenait encore quand la vie était près de l'abandonner. Il dictait des rapports quand il ne pouvait plus écrire; et lorsque toute espèce de travail lui fut interdit, il se faisait encore rendre compte des détails les plus intéressants de son ministère. Sa raison n'éprouvait aucune altération; sa douceur et sa bonté se peignaient encore dans ses regards; ses dernières paroles furent une bénédiction pour son fils, et ses derniers mouvements furent des signes de tendresse pour la famille éplorée qui l'environnait.

« Je viens de voir les apprêts d'une pompe funèbre attirer les regards d'une foule indifférente autour du palais qu'habitait le ministre de la marine. Un cortége nombreux va bientôt conduire avec éclat le corps inanimé de notre ami dans son dernier asile; ce n'est pas sa personne qu'on veut honorer, c'est la place qu'il a honorée lui-même. Que font à sa mémoire ces vaines décorations de la mort, qui amusent un moment la curiosité, qui importunent la vraie douleur, et que son âme simple et modeste aurait repoussées? Les bénédictions du pauvre, la reconnaissance de quelques-uns de ceux dont le bonheur fut son ouvrage, les inconsolables regrets d'une famille dont il fut adoré, quelques lignes d'une douleur éloquente tracées par la main d'un ancien ami; oserai-je ajouter,

les regrets publics du monarque qu'il a si bien servi, et qui est un si digne appréciateur de tous les genres de talents et de vertus : voilà le véritable hommage qui doit honorer la mémoire de l'homme généreux et bon, juste et sensible, qui aima l'humanité, servit son pays, fit toujours le bien et ne vit jamais l'infortune, sous quelque forme qu'elle se présentât, sans être attendri et sans éprouver le besoin de la soulager[1].

« SUARD. »

[1] L'article MALOUET, dans la *Biographie universelle*, est dû à son ami de Gérando.

MÉMOIRES DE MALOUET

MÉMOIRES

DE

MALOUET

CHAPITRE PREMIER.

JEUNESSE DE L'AUTEUR.

Il n'appartient qu'aux grands talents, aux grands caractères, d'influer sur les événements de leur siècle; ni la nature, ni la fortune ne m'ont appelé à cette haute destinée. La part que j'ai eue aux événements de mon temps me laisse à peine dans la classe de ceux dont il restera quelques souvenirs. Mais j'ai vécu dans une époque si mémorable, qu'en approchant de la fin de ma carrière il me resterait beaucoup de regrets si j'avais négligé de me rendre utile à mon pays, d'y faire quelque bien, et d'empêcher le mal qu'on y a fait. Je veux donc parcourir les différentes époques de ma vie, et je dirai avec sincérité quelle a été ma conduite dans les circonstances marquantes où je me suis trouvé.

Il est peu d'hommes dont la vie soit assez intéressante pour qu'il leur soit permis d'en écrire tous les détails. Tout ce qui ne se lie pas aux fonctions publiques que j'ai remplies mérite à peine la plus légère attention.

Né dans une condition médiocre, privé des avantages de la fortune, je n'ai eu d'autre éducation que celle d'un collége de

province. La tendresse extrême de mes parents pour moi m'a laissé le regret de n'avoir pu les faire jouir du fruit de leurs soins. Je n'ai pas même eu la consolation de leur rendre les derniers devoirs.

J'avais eu cinq frères, morts avant ma naissance. Celui qui m'a suivi, après avoir servi comme commissaire de la marine à Saint-Domingue, est mort à Londres dans mes bras en 1798[1]. Je survis seul à la famille de mon père.

J'ai eu dans mon enfance un précepteur ignorant et spirituel qui ne m'a rien appris. J'avais un oncle, homme de mérite, dans l'Oratoire[2]; il m'appela, à quatorze ans, à Juilly où il était. L'accueil qu'on me fit dans cette maison me tourna la tête : je ne vis rien de plus désirable que le sort de mon oncle, et l'habit religieux, que j'ai porté jusqu'à l'âge de seize ans. J'ai été traité par les oratoriens avec une bonté et un intérêt que je n'ai jamais oubliés; mais mon début dans cette congrégation me soumettant à des études et à des pratiques religieuses qui devaient précéder l'étude des belles-lettres, pour lesquelles j'avais du goût, je m'ennuyai de cette vie conventuelle, et mon père me permit d'y renoncer.

Je fis mon droit avec quelque succès; mais la poésie était ma passion dominante; j'avais débuté par une ode sur la prise

[1] Malouet d'Alibert. Il n'a laissé qu'une fille mariée en 1807 à M. Percheron; morte en 1842, laissant elle-même un fils, une fille et trois petits-fils.

[2] Pierre-Antoine Malouet. — Un registre ayant appartenu à l'ancien Oratoire, dont les archives sont aujourd'hui réunies à celles de l'État, mentionne cet oncle de l'auteur des Mémoires comme régent de philosophie au collége de Juilly de 1749 à 1754. — Un autre motif que ce lien de parenté suffisait d'ailleurs pour expliquer les soins particuliers que reçut le jeune Malouet dans cette congrégation célèbre; on peut voir dans les Mémoires de Marmontel l'influence que l'Oratoire exerçait à Riom et la rivalité qui existait entre le collége oratorien de cette ville et ceux de Clermont et de Mauriac, dirigés par les Jésuites.

Cet esprit de rivalité avait passé des maîtres à leurs élèves; de là quelques sentiments peu favorables aux Jésuites, qui se laissent apercevoir chez l'ancien élève des Oratoriens.

de Mahon[1] par le maréchal de Richelieu, et j'en adressai une peu après au prince de Condé[2], que l'on imprima dans un recueil du temps, et dans laquelle il y avait quelques vers heureux. La manie d'en faire sans études préalables, sachant à peine le latin et point du tout le grec, ne connaissant de toute la littérature ancienne et moderne que les auteurs classiques et nos grands poëtes; cette prétention de jeune homme à la célébrité, sans aucun moyen d'y parvenir, m'avait rendu auteur,

[1] La prise du fort Saint-Philippe est du 28 juin 1756; elle avait été précédée de la prise de Mahon et de la défaite de l'amiral Bing. Ces brillants faits de guerre inspirèrent plus d'un poëte novice ou déjà renommé; citons Malfilâtre.

Nous retrouvons dans le *Mercure* des années 1757 et 1758 ces essais d'un écolier de dix-sept ans. La pensée est meilleure que l'expression : l'auteur a été victime de la poétique de son temps, qui lui imposait l'obligation gênante de n'appeler jamais les choses par leur nom : ainsi dans l'ode sur la prise de Mahon, un fusil est un *tube meurtrier;* un sabre devient un *acier recourbé,* et il faut deviner qu'un *monstre d'airain* désigne un canon.

Il est vrai qu'un poëte en renom de nos jours, qui n'a pas le culte de la périphrase, et qui ne recule guère devant le mot propre, appelle les canons des Invalides : *Noirs courtisans de bronze.*

[2] Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, né le 9 mars 1736, du ministre de Louis XV et d'une princesse Caroline de Hesse-Rhinfelz : marié le 3 mai 1753 à Charlotte-Godefride-Élizabeth de Rohan, fille du maréchal de Soubise et de sa première femme Louise de la Tour d'Auvergne, princesse de Bouillon. — Fils de l'arrière-petit-fils du grand Condé, grand-père de l'infortuné duc d'Enghien. — Connu surtout par son rôle dans l'émigration, il mérite aussi de l'être pour la part qu'il prit, quoique fort jeune, à la guerre de Sept ans. Il venait de se distinguer à la bataille de Hastenbeck (26 juillet 1757), entre Chevert et son cousin le comte de la Marche, plus âgé que lui de deux ans, fils du prince de Conti, dont il sera parlé plus loin.

Cinq ans après Hastenbeck, le 30 août 1762, le jeune Condé remportait la brillante victoire de Johannisberg sur le prince héréditaire de Brunswick, blessé grièvement dans cette journée, et qui reçut plus tard, à Chantilly, la noble hospitalité de son vainqueur (juin 1766).

Rentré en France en 1814, le prince de Condé passa les dernières années de sa vie dans la retraite à Chantilly, où il mourut en 1818. Son oraison funèbre, prononcée par l'abbé Frayssinous, réveilla un douloureux souvenir. Qui pouvait prévoir l'avenir plus douloureux encore réservé à cette noble race des Condé !

avant l'âge de dix-huit ans, d'une tragédie et de deux comédies, que j'eus l'audace de présenter aux comédiens français. Le Kain [1] parvint à me faire entendre avec politesse qu'il y avait beaucoup à faire avant de mettre ces trois pièces en état de paraître au théâtre. Il ne manqua pas de louer le talent, les dispositions, la verve de l'auteur; mais ses observations me firent une telle impression, que l'opinion que j'avais du mérite de mes pièces s'évanouit comme un songe, et je renonçai dès lors pour le reste de ma vie à toute prétention dramatique. Cependant j'avais toujours conservé, avec une sorte de prédilection, ces productions de ma jeunesse; et lorsque après mon évasion de Paris, en 1792, j'appris qu'on avait brûlé mes papiers, quoique j'aie perdu dans cette circonstance des manuscrits plus importants, j'ai eu la faiblesse de regretter ceux-ci.

Le sujet de ma tragédie était *la Mort d'Achille* [2]. Les deux

[1] Entré à la Comédie par le crédit de Voltaire, Le Kain ne fut pas ingrat, car il fit applaudir pendant vingt-cinq ans les plus médiocres tragédies de son protecteur. Le 14 septembre 1750, il débutait par le rôle de Titus, et il joua successivement avec éclat ceux de Catilina et du duc de Foix en 1752 et de Gengis en 1755. Il raconte, dans ses Mémoires, que Voltaire le fit venir à Ferney, après les premières représentations de l'*Orphelin de la Chine*, « *pour lui faire sentir les beautés de cette pièce.* »

Si Le Kain admirait un peu trop les tragédies de Voltaire, il avait cependant du goût, et il fallut l'intervention de madame de Pompadour pour le contraindre à jouer *Ladislas* dans le *Venceslas* arrangé par Marmontel; mais, une fois en scène, ce fut le vrai *Ladislas* qu'il joua, et il fut très-applaudi. Un seul spectateur ne s'y était pas trompé : c'était Marmontel, « qui savait encore mieux ses vers que ceux de Rotrou, » et qui ne fut pas médiocrement embarrassé du succès. Ce persiflage valut à Le Kain vingt-cinq jours au For-l'Évêque. (*Mém. de Le Kain.*)

Un de ses plus grands succès fut le rôle d'Orosmane. Louis XV disait : « Il m'a fait pleurer, moi qui ne pleure guère. » Né en 1729, Le Kain mourut le 8 février 1778.

[2] Achille devait être fatal à Le Kain; à peine échappé à la tentative tragique du jeune auteur, il était chargé du rôle d'*Achille* dans la *Briséis* de Poinsinet de Sivry (25 juin 1759), et il se démettait le pied à la quatrième représentation de cette pièce.

comédies étaient, l'une *la Mode et la Nature*, l'autre *les Remarques sur l'histoire*, pièces en un acte, où il y avait quelques plaisanteries passables, mais sans intrigue. Elles abondaient en mauvais vers. Ma tragédie était mal écrite, sauf une seule scène. La coupe des actes, l'intrigue et le dénoûment n'étaient pas sans mérite; j'avais puisé dans la traduction de l'*Iliade* tout ce qu'il y avait de bon.

A dix-huit ans, mes études de droit étant terminées, il fut question de me marier et de me faire avocat du roi à Riom, ma ville natale. Ce projet n'eut pas de suite. J'avais de la peine à quitter Paris. La protection d'un ministre, ami de mon père, me fit concevoir les plus grandes espérances de fortune. Mon intimité avec un homme aimable et très-désordonné qui avait quinze ans de plus que moi, mon inclination pour une de ses parentes qui avait une tournure charmante et une mauvaise conduite, m'auraient porté probablement aux écarts les plus dangereux, si mon oncle, qui me surveillait avec autant de tendresse que d'inquiétude, ne m'avait retiré brusquement de Paris par un arrangement qu'il préparait à mon insu, et qu'il me communiqua trois jours avant mon départ.

Mon protecteur, M. de Moras, venait de sortir du ministère[1]. Il voulait m'envoyer dans les Échelles du Levant en me plaçant dans les consulats : c'était le prétexte de la prolongation de mon séjour à Paris. La retraite de M. de Moras n'empêchait pas qu'il ne lui restât assez de crédit pour me faire placer. La vie, très-agréable pour un jeune homme, que je menais à Paris,

[1] François-Marie Peireno de Moras, né en 1718, mort le 3 mai 1771. Successeur obscur de deux ministres brillants, Séchelles et Machault, il remplaça le premier au contrôle général le 17 mars 1756, et le second à la marine le 1er février 1757. Il réunit un instant ces deux emplois que le début d'une guerre maritime avec l'Angleterre rendait d'autant plus difficiles. Le 25 août 1757, il fut remplacé comme contrôleur général par M. de Boulogne; le 1er juin 1758, comme ministre de la marine, par le marquis de Massiac. (Voy. l'*Appendice*.)

me faisait supporter très-patiemment les délais, quoique je désirasse essentiellement avoir un état. Mon oncle alla trouver M. de Moras; il lui fit l'histoire de mes goûts et de mes liaisons; il lui représenta qu'en attendant l'effet de ses promesses, ma passion pour le théâtre, mes liaisons avec des femmes galantes et des hommes uniquement occupés de plaisirs, me perdraient bientôt irrévocablement, si l'on ne me faisait rompre toutes ces habitudes; que son beau-frère, le comte de Merle [1], nommé ambassadeur en Portugal, allait partir dans la semaine; qu'il lui était facile de me faire attacher au consulat de Lisbonne ou même à l'ambassade, et que, si M. de Merle voulait m'emmener avec lui, c'était le moyen de me préserver des plus grands dangers. M. de Moras, qui était extrêmement bon, y consentit; il se crut même obligé à réparer le mal qu'il avait pu me faire en autorisant mon séjour à Paris. Il parla le même jour à sa sœur et à son beau-frère, qui consentirent à faire ce qu'il leur demandait, et le lendemain je fus invité à dîner chez eux. Dès le soir on me fit faire quelques habits: mon oncle me donna de l'argent, et trois jours après j'étais en route avec M. et madame de Merle [2] : j'étais nommé chancelier du consulat de Lisbonne, fonction que je n'ai jamais exercée, le comte de Merle m'ayant gardé chez lui pendant tout le temps de son séjour en Portugal, et n'ayant cessé depuis ce moment-là, ainsi que madame de Merle, d'avoir pour moi des bontés et une tendresse paternelles.

Je n'avais pas encore dix-huit ans, et j'avais déjà perdu deux années dans la dissipation la plus complète. Mais, sauf le goût du plaisir, que j'y avais contracté, je n'avais heureu-

[1] Charles-Louis de Beauchamp, comte de Merle, qui avait épousé, le 17 février 1750, Anne-Marie Peirenc de Moras, sœur du contrôleur général. Nommé ambassadeur en Portugal, au mois de juillet 1756, il ne quitta cependant Paris, pour se rendre à son poste, qu'à la fin de janvier 1759. Son beau-frère avait cessé d'être ministre de la marine depuis environ huit mois.

[2] Voy. l'*Appendice*.

sement pas participé aux désordres de dettes et de dépenses dont j'étais témoin. Transporté du soir au matin dans la société d'un ambassadeur, ce changement de scène fut pour moi un coup de théâtre, qui opéra sur ma conduite comme les avis de Le Kain sur ma verve poétique. Je sentais fort bien ce qui me manquait pour mon nouveau rôle. M. de Merle emmenait avec moi un jeune homme à peu près de mon âge, qui était parent de sa femme, fort laid, mais bien élevé; on me traitait mieux que lui, et cependant nous nous liâmes intimement. Je n'étais pas moins lié avec le secrétaire d'ambassade, qui était un abbé spirituel et bon. Ces deux messieurs, plus instruits que moi, qui ne l'étais que superficiellement, me furent très-utiles dans le plan d'études que nous suivîmes à Lisbonne, et qui avait pour objet l'histoire, la politique et le commerce. Je recommençai là mon éducation. C'était un bienfait inappréciable pour moi que cette vie intérieure, toute différente de celle que j'avais menée auparavant. La nécessité d'une bonne contenance, d'une conduite mesurée et d'une circonspection habituelle dans une société d'un ordre supérieur, redressa tous mes écarts d'imagination et calma une vivacité de caractère, qui sans ce secours m'eût fréquemment conduit à l'étourderie. J'appris à me taire, à écouter attentivement ce qui valait la peine d'être retenu, à m'ennuyer quelquefois sans en avoir l'air, et enfin à dissimuler mes premières impressions qui m'avaient jusque-là dominé. Je reçus les premières leçons de l'usage du monde, et je pris le goût de la bonne compagnie qui m'a toujours fait fuir ce qui ne lui ressemblait pas.

J'étais le plus jeune et le plus questionneur de l'ambassade. M. de Merle me menait souvent avec lui chez les princes et les ministres, de sorte que j'ai eu occasion de voir fréquemment le fameux marquis de Pombal [1], qui n'était pas un grand ministre,

[1] Sébastien-José de Carvalho e Mello, comte d'Oeyras, marquis de Pombal, célèbre par l'expulsion des Jésuites, par sa haine contre les *fidalgos*

comme le disent ses panégyristes, mais qui avait plus d'esprit et surtout plus de caractère que tout ce qui était à la cour de

(*nobles portugais*) et par quelques réformes utiles mais violentes. Né le 13 mai 1699, ministre en 1750, tout-puissant pendant dix-sept années, il fut disgracié en 1777 à l'avénement de Dona Maria Ire, et mourut dans la retraite le 8 mai 1782. Ses restes, transportés de Pombal à Lisbonne le 1er juin 1856, reposent aujourd'hui dans l'église de N.-D. das Mercès, où il avait été baptisé.

Pombal était veuf sans enfants lorsqu'il épousa à Vienne une parente du célèbre maréchal Daun qui lui donna deux fils et trois filles. Il existe aujourd'hui à Lisbonne un jeune marquís de Pombal son arrière-petit-fils; la dernière de ses trois filles, mariée au vicomte de Saldanha, comte de Rio-Maior, eut un fils né en 1790, créé duc en 1833 par Don Pedro Ier.

Voici comment le duc de Choiseul dépeint le célèbre ministre de Joseph Ier dans ses instructions au comte de Merle : « M. de Carvalho a été employé « comme ministre du roi de Portugal à Londres (1739-1745) et à Vienne « 1745-1747), mais il n'a acquis dans ces deux cours qu'une médiocre con- « sidération. Son caractère est dur et impérieux, il veut écraser la noblesse; « toutes les mesures violentes sont conseillées par lui; néanmoins il importe « que le comte de Merle s'applique à gagner sa confiance. » (Arch. des aff. étrangères, corresp. de Portugal, Instr. du 15 janvier 1759.) « Lorsque je le « vis, dit un contemporain, il avait atteint sa soixante-treizième année, mais « l'âge ne paraissait avoir diminué ni la vigueur ni l'activité de ses facul- « tés. Il était grand et mince. Son visage était long, maigre et rempli d'intel- « ligence. Il possédait si peu l'affection du peuple et l'on avait fait tant de « tentatives pour l'assassiner, que jamais il ne sortait sans gardes. » (*Wraxall's Memoirs.*) Voir encore : *J. Smith's Memoirs of the marquis de Pombal, with extracts from his writings*, Londres, 1845, 2 v. in-8° (ouvrage apologétique fait par un secrétaire du duc de Saldanha). — *Cartas e outras obras selectas do Marquez de Pombal, etc.*, Lisb., 1820, in-8°, plus 4 autres vol.; compilation indigeste, mais qui renferme de curieux documents. — *Anecdotes du Ministère de Séb.-Jos. Carvalho, etc., marquis de Pombal*, Varsovie, 1784, in-8°. — *Mémoires de Séb.-Jos., etc., marquis de Pombal, etc.*, Lisbonne, 1784, 4 v. in-12, attribué par Barbier à Francisco Gusta, jésuite espagnol. — *L'Administration de Séb.-Jos. de Carvalho, etc.* Amsterdam, 1787, 4 v. in-8°, avec portraits, précédé de *Prospectus contenant les causes de la puissance et de la faiblesse du Portugal.* Amsterd., 1786, in-8°, XVI-108 p. — *Revista do Instituto historico e geografico do Brasil*, t. I. da 2e série (1846), page 65, contenant les allégations présentées à la Reine pour qu'elle exige par un décret la démission de Pombal. — Voir encore *Diccionario bibliografico Portuguez*, par Innocencio da Silva, t. VII, et notre *Appendice*.

Les indications bibliographiques qui précèdent, choisies parmi celles que

Portugal, où la maison royale, le ministère et le palais ne présentaient pas un personnage marquant. Joseph régnait alors[1]; il était père de la reine actuelle; son règne n'est célèbre que par le tremblement de terre qui détruisit une partie de Lisbonne, le 1er novembre 1755, trois ans avant notre arrivée; par la conjuration du duc d'Aveiro et la proscription des jésuites, qui commença par celle du père Malagrida. J'étais très-occupé de recherches et d'informations sur ces deux derniers événements; mais la terreur qu'inspirait le marquis de Pombal était telle, que pas un Portugais n'osait s'expliquer sur les affaires publiques, et fort peu d'étrangers prenaient cette liberté. Nous

nous avons recueillies, suffisent pour une étude, même approfondie, des actes de Pombal.

1 Joseph Ier de Bragance, né le 6 juin 1714. Il avait succédé le 31 juillet 1750 à son père, ce singulier Jean V, célèbre par ses inconstantes et bizarres amours. Le 19 janvier 1729, il avait épousé la fille de Philippe V, cette infante qui, destinée d'abord à Louis XV, avait été si cavalièrement renvoyée en 1725 par le duc de Bourbon. Dominatrice par nature, ne quittant pas un instant le roi qu'elle suivait à cheval à la chasse (une lettre de Marie-Thérèse du 3 octobre 1773 nous apprend qu'il lui en coûta « sept ou huit fausses-couches »), cette princesse gardait contre la France une rancune persistante, qui contribua presque autant que la raison politique à inféoder de plus en plus le Portugal à l'Angleterre.

Wraxall, en 1772, traçait de Joseph le portrait suivant : « Sa taille était « belle mais un peu épaisse, ses traits réguliers, son regard vif et aimable. « L'habitude de tenir sa bouche entr'ouverte diminuait l'expression spirituelle « de sa figure. Sur ses joues paraissait une humeur scorbutique attribuée à des « excès de vin; elle avait pu, cependant, provenir de violents exercices sous un « soleil ardent. La chasse et la musique occupaient principalement son temps « et absorbaient ses pensées; lui-même jouait très-bien du violon.... S'il se « sentit une médiocre capacité pour gouverner, *il ne montra pas peu de discernement et de force d'esprit dans le choix du ministre auquel il confia le « pouvoir.* » On sait que c'est un Anglais qui parle, et les Anglais avaient leurs raisons pour trouver que Pombal était un grand ministre (voir ci-après). Pour l'histoire, Joseph est le Louis XIII portugais; Pombal est une sorte de Richelieu barbare.

Joseph mourut le 24 février 1777; il eut pour successeur sa fille aînée Dona Maria Ire, laquelle, forcée par l'invasion française de se réfugier au Brésil, mourut à Rio-Janerio le 20 mars 1816.

ne pûmes rien recueillir de certain sur les causes et les détails de la conjuration. Il était douteux, pour un grand nombre de Portugais et d'étrangers, qu'elle eût existé et que le roi eût été réellement blessé du coup de fusil tiré sur sa voiture [1]. Tout ce qui était dans le parti opposé au ministre paraissait convaincu que cette atrocité avait été imaginée par lui pour perdre les Tavora, ses ennemis. J'ai lu tout ce que les Mémoires du temps ont publié; il n'en est point, à ma connaissance, qui accuse le marquis de Pombal, qui mette en doute la conjuration; mais ce que j'ai vu de la faiblesse et de la nullité du roi, de la tyrannie du ministre, de l'audace et de la violence de son caractère, me disposait à croire qu'il n'était point de noirceur dont il ne fût capable.

L'administration de Pombal n'annonçait encore d'autres vues que d'attirer à lui toute l'autorité, d'humilier la noblesse et de tenir la nation dans la plus servile obéissance. Il y avait parfaitement réussi; mais tous les départements, marine, guerre, police, commerce; la culture, les manufactures, les sciences et les arts; tout ce qui compose enfin un gouvernement était dans une condition déplorable. Tout l'or du Brésil passait en Angleterre, qui tenait le Portugal sous le joug, comme une de ses colonies. J'en citerai un seul exemple, qui suffirait pour flétrir l'administration du marquis de Pombal : les vins de Porto, seul objet d'exportation intéressant pour ce pays-là, étaient achetés en masse par une compagnie anglaise, à laquelle chaque propriétaire était obligé de vendre sa récolte à des prix

[1] L'attaque à main armée dirigée contre Joseph Ier dans la nuit du 3 septembre 1758, avait été suivie de l'exécution du duc d'Aveiro et de cinq autres personnes appartenant à l'illustre famille des Tavora (13 janvier 1759), tous déclarés auteurs ou complices de l'attentat par le tribunal d'exception institué à cet effet sous le nom de *Junta da Inconfidencia*. Enveloppés dans la même accusation, les Jésuites furent expulsés en masse du Portugal, et le P. Malagrida, déclaré par Pombal le principal instigateur du complot, fut brûlé dans un *auto-da-fé* à Lisbonne le 20 septembre 1761 *comme hérétique*. (Voy. l'*Appendice*.)

taxés par les commissaires anglais. Ce honteux traité fut révoqué au bout de quelques années; mais le ministre tout-puissant qui l'avait signé ne mérite pas la mention honorable qu'ont faite de lui et de ses talents quelques écrivains politiques[1]. On l'a beaucoup loué d'avoir rétabli l'ordre et la discipline dans l'armée portugaise. Or, il n'y avait pas, en 1760, 10,000 hommes de troupes, pas un régiment complet; les soldats n'étaient ni vêtus ni payés, sauf la garde du roi[2]. Lorsque la guerre fut décidée entre la France et le Portugal, il fallut bien s'occuper des moyens défensifs. On fit venir d'Allemagne le comte de la Lippe, qui fut investi des pouvoirs de généralissime. Il appela, presque malgré la cour, quelques officiers étrangers; ses talents, son caractère, et surtout le besoin qu'on

[1] A l'appui des appréciations de l'attaché de l'ambassade, citons quelques passages d'un *Mémoire du comte de Broglie* qui fait partie de l'intéressante collection de documents publiée par M. Boutaric : *Correspondance secrète de Louis XV.*

« Les traités de commerce entre l'Angleterre et le Portugal ont été conclus « dans des circonstances où la première était dans le cas de faire la loi.... Les « prétentions des négociants anglais ne tendent à rien moins qu'à faire de la « factorerie anglaise une espèce de république indépendante dans le sein du « Portugal, et à exercer, exclusivement aux autres nations, aux Portugais « même, le monopole du commerce de ce royaume et des productions de ses « colonies.... L'armée, la flotte, les places, les chantiers, les arsenaux, les « écoles militaires du Portugal, tout est commandé ou dirigé par des Anglais... « Les courtisans, les ministres eux-mêmes vivent avec le consul, les négociants, « dans la liaison, la familiarité la plus intime, dans une société de plaisirs et « de fêtes dont ceux-ci font presque toujours les frais.... La factorerie anglaise « est toujours en avance au moins de deux millions sterling avec la cour, la « noblesse et les négociants portugais, et le désir de retrouver sans cesse les « mêmes facilités lui sera toujours un garant des bons offices de ses débi- « teurs; *elle en a dans toutes les branches de l'administration.* » (T. II, p. 201 à 205.)

[2] « Les troupes peu nombreuses, mal payées, mal vêtues, mal armées, plus « mal disciplinées, n'étaient qu'un amas de la lie, de l'écume de la nation; « les soldats demandaient l'aumône. » (*Mémoires sur la politique étrangère*, par le comte de Broglie, *Correspondance secrète de Louis XV*, publiée par M. Boutaric.)

avait de lui, le mirent en état de lutter contre les préjugés du pays et les volontés du ministre. Il composa une armée, la disciplina et l'employa assez habilement contre le maréchal de Beauveau pour arrêter ses progrès et attendre la paix [1].

La rupture qui eut lieu entre les deux cours fut injustement imputée au comte de Merle. A défaut de grands talents politiques, cet ambassadeur ne manquait ni de mesure ni de fermeté, et je ne crains pas de dire qu'il remplit très-honorablement sa mission.

La première cause de la rupture survenue entre lui et Pombal fut une insolence de celui-ci, qui osa lui écrire, à l'arrivée d'un ambassadeur extraordinaire du roi d'Angleterre, que sa Sa Majesté Très-Fidèle avait décidé que cet ambassadeur prendrait le pas à la cour sur celui de France.

Le comte de Merle lui répondit sur-le-champ qu'il n'appartenait pas au roi de Portugal de prononcer sur les droits de la couronne de France; que, quant à lui, son représentant, il ne serait point embarrassé de les défendre; qu'il se présenterait donc le lendemain à l'audience donnée au corps diplomatique; qu'il espérait que lord Kinnoul [2] ne s'aviserait pas de passer

[1] Voy. l'*Appendice*. (*La campagne de Portugal en* 1762.)

[2] Il s'agit ici de Thomas Hay, comte de Kinnoul, né le 4 juillet 1710, mort le 28 décembre 1787. Connu d'abord sous le titre de vicomte Duplin, il représenta la ville de Cambridge à la Chambre des Communes, succéda à Pitt dans les fonctions de payeur général de l'armée; devint en 1758 chancelier du duché de Lancastre et membre du Conseil privé. Son frère, Charles Hay, commandait les gardes anglaises à Fontenoy; Édouard Hay, son second frère, représentait l'Angleterre à la cour de Lisbonne, lorsque les difficultés soulevées par l'affaire de Lagos décidèrent lord Chatam, au mois de janvier 1760, à envoyer un ambassadeur extraordinaire au roi Joseph I[er].

Lord Kinnoul était accompagné dans son ambassade par Thomas Pitt, neveu du célèbre ministre, et par lord Strathmore, qui ont laissé une relation écrite de leur voyage (*Observations on a tour to Portugal and Spain,* 1760, *by John earl of Strathmore and Th. Pitt Esquire.* — British Museum, Cole's Mss, n° 44.) Dans une autre note, nous avons eu à parler des incidents qui marquèrent la présence de lord Kinnoul à Lisbonne.

avant lui; mais que, s'il faisait un pas en avant, il saurait l'obliger à en faire deux en arrière, attendu qu'il avait trente ans de moins que lui [1], et qu'il était officier de mousquetaires. Cette lettre mit le ministre et toute la cour en grande colère. Lord Kinnoul annonça qu'il viendrait à la cour escorté de tous les Anglais qui étaient à Lisbonne. On envoya messages sur messages à M. de Merle pour l'engager à céder [2] ou à avoir une conférence sur les priviléges des ambassadeurs extraordinaires; on lui proposa une déclaration par laquelle le roi de Portugal expliquerait sa décision provisoire *sans tirer à conséquence pour l'avenir*. M. de Merle fut inflexible, et pendant que les envoyés du ministre se succédaient, tout ce qu'il y avait de plus leste parmi les Français et dans la maison de l'ambassadeur monta à cheval pour escorter les voitures, qui arrivèrent au grand galop au palais, une demi-heure avant l'audience. Le corps diplomatique était déjà réuni, moins l'ambassadeur anglais, qui s'était arrêté avec son escorte chez le marquis de Pombal, et ne jugea pas à propos d'en sortir lorsqu'il nous vit passer. M. de Merle, au lieu d'un habit de gala, avait pris ce jour-là son uniforme de mousquetaire [3]. Le

Les Mémoires du duc de Luynes mentionnent, à la date du 13 octobre 1737, le passage à Paris d'un lord *Kinoüil,* « ambassadeur d'Angleterre qui revient « de Constantinople ». C'est probablement le même qui, plus tard, fut ambassadeur extraordinaire à Lisbonne.

Lady Montague parle de lord Kinnoul dans sa correspondance; il vivait en 1770 à la campagne, retiré des affaires publiques.

[1] Ce n'était pas tout à fait exact; le comte de Merle avait trente-six ans; lord Kinnoul en avait cinquante. Le propos était d'ailleurs plus d'un mousquetaire que d'un diplomate.

[2] Voy. l'*Appendice*. (*La question de préséance.*)

[3] Pour mieux mettre en scène notre ambassadeur, donnons la description de cet uniforme d'après l'*État militaire de la France de* 1759. — Habit, doublure, parements et culotte écarlates, bordés d'or, boutons dorés, bas blancs, chapeau bordé d'or et plumet blanc, soubreveste bleue doublée de rouge, garnie d'un double bord d'argent, la croix blanche et quatre fleurs de lys aux branches ornées de flammes rouge et argent brodées devant et derrière.

roi, la reine et les princesses étaient dans une agitation extrême. Les ministres étrangers, qui avaient été tous offensés de la prétention de lord Kinnoul, accueillirent parfaitement M. de Merle, qui entra à leur tête chez le roi. Ce triomphe des Français, à une époque où nous étions battus sur terre et sur mer, produisit quelques épigrammes et une grande irritation contre nous. La cour de Portugal fit savoir à tous les courtisans qu'on verrait de mauvais œil tous ceux qui conserveraient avec l'ambassadeur de France quelque liaison. Nous fûmes en conséquence réduits, de ce moment, à la société des étrangers.

Un nouvel acte de violence du marquis de Pombal devint l'occasion d'un tort apparent du comte de Merle, mais qui pouvait être aisément justifié, si le duc de Choiseul n'avait eu ses raisons pour conserver quelques rapports avec le ministre portugais au moment même où il projetait de lui faire la guerre. Le duc de Choiseul s'occupait alors de l'expulsion des jésuites, et mettait en mouvement contre eux toutes les cours de l'Europe. La conduite de ces religieux au Paraguay avait irrité M. de Pombal, et il n'avait pas besoin, pour se débarrasser d'eux, du procès ridicule qu'il fit faire à Malagrida, condamné à mort comme sorcier, lorsqu'on reconnut l'impossibilité de l'impliquer dans l'affaire de la conjuration. M. de Choiseul n'en applaudissait pas moins aux mesures vigoureuses de M. de Pombal contre la Société. Il avait eu avec lui une correspondance particulière, sur laquelle il ne s'était jamais ouvert à M. de Merle, ni verbalement ni par écrit; ainsi l'ambassadeur n'ayant reçu aucun ordre, aucune instruction sur l'affaire des jésuites, ni aucune recommandation de s'éloigner du nonce du pape, qui les soutenait et qui, à cela près, était un très-bon homme [1], vivait habituellement avec lui. Le

[1] Philippe Acciajuoli, né à Rome le 12 mars 1700, archevêque de Petra, nonce en Suisse, puis en Portugal, créé par Clément XII cardinal du titre de Santa-Maria degli Angeli le 24 septembre 1759, mort évêque d'Ancône le 4 juillet 1766. Les *Mémoires* de Luynes mentionnent « qu'il fut reçu par

pape, mécontent de l'inquisition portugaise, qui faisait la volonté de M. de Pombal et non la sienne, mécontent du peu d'égards que le ministre lui témoignait dans l'affaire des Jésuites, défendit à son nonce de paraître à la cour et lui annonça son rappel comme très-prochain. Le cardinal se renferma chez lui, où nous allions le voir. Arrive précisément dans ce temps-là le mariage de l'infant don Pedro avec sa nièce, la reine actuelle[1]. On en fait part à tous les ministres étrangers, en exceptant le nonce, qui ne parut point à la cour. On ordonne des illumi-

« Louis XV, le 14 mai 1754, avant son départ pour Lisbonne. » Il appartenait à la même famille qu'Agnolo, Donato et Roberto Acciajuoli, habiles diplomates florentins, dont il est question dans le remarquable travail de M. Mignet sur la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, et dans les *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane,* publiées par M. A. Desjardins.

Le bref de commission perpétuelle que Joseph Ier, en 1759, avait sollicité de Clément XIII pour juger les jésuites accusés de complicité dans la conspiration d'Aveiro, et qui lui fut accordé dans des termes qu'il jugea trop restrictifs, était devenu le prétexte de mille procédés blessants à l'égard du nonce. Ainsi le 25 septembre, Pombal « le reçoit chez lui et ne le salue pas ». Le 1er janvier 1760 il n'est pas admis « à présenter ses compliments au Roi, sous « prétexte que, n'ayant pas encore reçu la barrette, il n'était pas vêtu selon sa « nouvelle dignité » ; et le 25, à l'occasion de cette même barrette, « il est « décidé que S. M. T. F. ne la remettra point au Cardinal à cause de la fatigue de la cérémonie. » Enfin il ne reçoit aucune invitation lors du mariage de l'infante. M. de Merle écrit : « M. da Cunha a donné un dîner en l'honneur du mariage ; le nonce a été exclu. On a tenu sur son compte, à table, « aux applaudissements des secrétaires d'État, les propos les plus indécents, « et même contre Rome. L'ambassadeur d'Espagne, placé à table fort loin de « moi, m'a fixé comme pour me témoigner son étonnement. J'admire sa fermeté et sa patience à supporter toutes sortes d'outrages. » (*Arch. aff. étrang.*, *Corr. portug.*)

[1] Don Pedro, deuxième fils du roi Jean V, né le 5 juillet 1717, mort le 25 mai 1786. Il avait 43 ans lorsqu'il épousa, le 6 juin 1760, sa nièce la princesse de Beira, fille aînée de Joseph Ier, née le 17 décembre 1734. C'est elle qui succéda à son père, le 24 février 1777, sous le nom de dona Maria Ire. Un de ses premiers actes fut le renvoi de Pombal. Don Pedro, que son frère tint éloigné des affaires et qui devint roi-époux sous le titre de don Pedro III, ne fut en politique que le mari de la reine.

nations; le nonce n'illumine pas; le lendemain, trente dragons viennent l'enlever dans son lit pour le conduire à la frontière. Lorsque nous aperçûmes de nos fenêtres l'hôtel du cardinal investi de troupes, l'ambassadeur m'y envoya, avec ordre de lui demander s'il voulait le charger de quelque message pour le roi. Je trouvai ce pauvre cardinal dans un état d'anxiété; il me dit qu'il n'avait demandé qu'une seule chose, qu'on ne voulut pas lui accorder, c'était de dire sa messe et de prendre son chocolat. J'assistai à sa toilette; on le mit dans une voiture, et il partit avec la garde qui l'escortait.

Cette démarche de M. de Merle, dont M. de Pombal se plaignit hautement, fut blâmée par M. de Choiseul, qui était cependant décidé dès lors à faire la guerre. Nous fûmes rappelés et le comte de Merle cessa d'être employé [1].

J'avais beaucoup écrit sur tout ce que j'avais vu et observé

[1] Le 29 juin 1760, le duc de Choiseul mande au comte de Merle « que le « roi désire qu'il fasse un voyage en France, en l'annonçant à la cour de « Lisbonne comme un congé motivé par ses affaires particulières. » Une autre dépêche du 22 juillet porte que, « s'il se commet en Portugal des actes de « violence et des iniquités, il devient inutile de transmettre à un ambassadeur « des instructions; qu'en conséquence M. de Merle est engagé à profiter de « son congé pour venir à Paris en laissant le champ libre à l'ambassadeur « d'Angleterre, et à éviter par ce moyen les incidents qui peuvent survenir « dans une cour où les principes sont si peu observés. » Le duc de Choiseul ajoute confidentiellement que l'intention du roi est de ne plus avoir d'ambassadeur en Portugal. (*Arch. aff. étrang.*, *Corr. de Portug.*, et *Quadro elementar*, etc., par le vicomte de Santarem.) Nous voyons, en effet, qu'aucun ambassadeur ne remplaça M. de Merle pendant les vingt mois qui s'écoulèrent entre son rappel et la rupture avec le Portugal (23 mai 1762). Ce biais dispensait le duc de Choiseul de se prononcer ouvertement sur la conduite du comte de Merle.

C'est ce que confirme un Mémoire manuscrit, dû à un Français témoin des événements. (Voy. ce Mémoire à l'*Appendice*.) Le comte de Merle prit congé du roi le 19 août 1760. Rentré en France, il ne parait pas avoir gardé rancune de son rappel, car nous le retrouvons quelques années plus tard dans la familiarité amicale de l'exilé de Chanteloup. (Voy. lettre de la duchesse de Choiseul à madame du Deffand du 27 mars 1773, publiée par M. de Sainte-Aulaire, 2e vol.)

en Portugal; mais je ne trouve plus dans mes souvenirs rien d'intéressant à rappeler. Tout ce qu'on pouvait dire alors de ce pays se réduisait à peu ou point d'industrie, point d'instruction, mauvais gouvernement, mauvaises mœurs, peuple misérable et dégradé par la superstition et par un despotisme ignorant. M. de Pombal était le seul homme remarquable, le seul dont les lumières fussent très-supérieures à celles de ses contemporains; mais il n'avait pas un bon esprit; il avait voyagé; avant d'être appelé au ministère, il avait été envoyé à Vienne; il parlait plusieurs langues et connaissait assez notre littérature; il savait presque par cœur les *Lettres provinciales* de Pascal et les citait souvent en parlant des jésuites qui l'occupaient sans cesse. Il détestait les prêtres, dont il était fort redouté, et baisait la main de son confesseur, qui ne l'approchait qu'en tremblant. Un jour il fit arrêter le grand inquisiteur, frère naturel du roi [1]; mais il conserva l'inquisition comme instrument de sa tyrannie.

[1] Don Joseph, un des trois fils naturels de Jean V et auquel Pombal eut soin de donner pour successeur dans le poste de grand inquisiteur son propre frère Joseph de Carvalho, avait été élevé au rang d'inquisiteur général par une bulle de Benoît XIV du 13 mars 1758. — Ce fut en 1760, peu après le mariage de l'infant et la réouverture du célèbre tribunal de l'*Inconfidencia*, que D. Joseph et D. Antoine son frère furent jetés dans un couvent de Chartreux de la *Sierra de Mariana* d'où ils ne sortirent qu'en 1777. — Nous lisons dans le *Voyage du ci-devant duc du Châtelet en Portugal, publié par Bourgoing*, mais dont l'auteur est Desoteux de Cormatin : « Cet horrible asile est sur le « haut d'une montagne couverte de neige pendant neuf mois de l'année. Les « princes gardés à vue n'en étaient pas sortis depuis le jour où ils furent en-« fermés jusqu'à celui où la jeune reine ouvrit leur prison comme tant d'au-« tres. » Le même auteur attribue à la lenteur, peut-être volontaire, du grand inquisiteur à contre-signer une ordonnance de Pombal, la cause première de leur captivité. « L'orgueil de Pombal », ajoute-t-il, « irrité d'éprouver une « résistance, s'exhala en propos menaçants. L'infant inquisiteur se trouvait « avec son frère : la patience leur échappa; des propos injurieux ils passent « aux voies de fait, arrachent la perruque du marquis de Pombal, lui en battent « les joues et le chassent de l'appartement en lui disant qu'il pouvait aller « se plaindre au roi. » (*Voyage*, etc., 2 vol. in-8°, I, 101, 103, et notre *Appendice*.)

En parlant des mauvaises mœurs des Portugais, je ne veux pas dire qu'elles soient licencieuses, comme certains écrivains le prétendent. Il y a, au contraire, moins de libertinage apparent que parmi nous. Les intrigues y sont secrètes; chacun, hommes et femmes, cherche à se soustraire aux regards du public. La galanterie française, si renommée, mais dont nous ne devrions pas tant nous vanter, y est tout à fait inconnue. Les femmes vivent dans leur intérieur, très-séparées des hommes; ce n'est que dans les assemblées publiques que les personnes des deux sexes se réunissent, et les liaisons suspectes sont aussi difficiles qu'ignorées. J'ai tenté dans ce pays quelques-unes des aventures ordinaires aux jeunes gens; j'ai bien eu lieu de croire qu'il ne me manquait que l'occasion pour réussir, mais elle m'a toujours manqué. Il est certain que cette contrainte imposée par les mœurs tourne à leur profit : mais ce qui signale de mauvaises mœurs, c'est une habitude générale de paresse, d'orgueil, de superstition et d'ignorance; la misère et la mendicité des classes inférieures; le mauvais ton des classes supérieures.

Assistant un jour à un combat de taureaux [1] dans la loge des ministres étrangers qui était assez près de celle du roi, nous aperçûmes un mouvement alternatif de Sa Majesté, qui se penchait en avant de la loge et se reculait ensuite en riant à gorge déployée. La loge au-dessous était celle des chambellans de la cour. Nous vîmes très-distinctement le roi cracher sur un de ces messieurs qui s'essuyait en riant et en regardant son maître, d'un air qui semblait dire : *Tant qu'il vous plaira, Sire; je suis trop heureux de vous amuser.* L'infant don Henrique [2]

[1] Ces combats avaient lieu tous les dimanches pendant l'été et l'automne. Joseph et la reine avaient une passion pour ces divertissements.... Ils avaient lieu dans un vaste amphithéâtre en bois capable de contenir à l'aise plusieurs milliers de personnes. Dans l'intérieur étaient des rangées de bancs surmontés de loges..., etc. (*Wraxall's Memoirs,* I, 42.)

[2] Le nom de don Henrique nous reporte au début de l'époque la plus bril-

et les Portugais de son temps avaient des sentiments plus élevés; aussi firent-ils de grandes choses; il n'est pas douteux qu'avec un meilleur gouvernement les Portugais de notre temps seraient encore dignes de leurs ancêtres.

L'Espagne, que nous traversâmes en allant à Lisbonne et en revenant, nous parut, sous bien des rapports, aussi peu avancée que le Portugal en civilisation. Cependant la cour de Madrid se rapprochait plus de celle de Versailles que la cour de Lisbonne. Les grands d'Espagne ont plus d'importance, plus de dignité que ceux de Portugal; ils sont plus riches, mieux élevés; le peuple, également paresseux dans les deux pays, a plus de fierté en Espagne. On y reconnaît des vestiges de grandeur et un reste des anciennes mœurs espagnoles, qui ne se trouve plus en Portugal : mais je fus également frappé, dans les deux pays, de l'ignorance des moines, et des habitudes superstitieuses des deux peuples.

En sortant de la Catalogne jusqu'à la frontière du Portugal, on traverse des déserts incultes, sauf les environs des villes et des villages; point de grandes routes entretenues, point d'au-

lante de l'histoire du Portugal. — Quatrième fils de Jean I[er], le vainqueur d'Aljubarotta, grand maître de l'ordre d'Aviz, fondateur de sa dynastie, et de Filippa de Lancastre, l'infant don Henrique, duc de Viseu, seigneur de Covilham, est le créateur de la puissance maritime des Portugais et le promoteur de leurs grandes découvertes au quinzième siècle. On lui attribue l'invention de l'astrolabe et des cartes plates; ce qui est plus certain, c'est qu'ayant établi sa résidence au cap Saint-Vincent dans les Algarves, il fonda la ville de Sagres et l'école d'où sortirent d'illustres navigateurs et dans laquelle Christophe Colomb vint perfectionner ses études.

Don Henrique vécut sous le règne de son père, de son frère Édouard et de son neveu Alphonse V, dit *l'Africain*. N'oublions pas son autre frère, don Pedro d'Alfarrobeira, régent pendant la minorité d'Alphonse V, et qui seconda puissamment les efforts de don Henrique. A cette double impulsion sont dues les découvertes successives de Porto-Santo, de Madère, des îles du Cap-Vert, suivies bientôt de la découverte du cap de Bonne-Espérance qui devait ouvrir à Vasco de Gama la route de l'Inde.

Don Henrique, né le 4 mars 1394, mourut en 1460.

berges sur les routes : nul grand monument, nul chef-d'œuvre de l'art, dans la partie que nous avons parcourue, n'attire l'attention du voyageur, si ce n'est une grande quantité de tableaux de l'école flamande que l'on voit à Madrid; mais la culture, l'industrie, sont délaissées. L'activité des Catalans présente, dans ce grand royaume, un contraste fort remarquable avec les autres provinces, dont il faut excepter le royaume de Valence, également florissant. Comment se fait-il que, sous un même gouvernement, sous le même climat, avec les mêmes lois, la même religion, les mêmes mœurs, une partie de la nation soit si différente des autres? Il est sans doute arrivé que le goût des arts et l'habitude des travaux industriels, répandus en Espagne par les Maures, y ont été abandonnés après leur expulsion, et encore après la grande émigration des Espagnols en Amérique; tandis que les cantons les moins dévastés par ces deux causes et par la succession des guerres, ont maintenu ces mêmes habitudes, sans aucune action immédiate du gouvernement, qui, au lieu de régénérer les parties languissantes par de bonnes institutions, doit s'étonner lui-même que son inertie n'ait pas eu dans toute l'étendue de l'empire des suites plus funestes.

Cet exemple m'a souvent fait réfléchir sur la puissance des habitudes. Les Catalans sont laborieux, cultivateurs, manufacturiers, parce que leurs pères l'étaient; les Castillans, les Aragonais sont paresseux, parce que leurs pères, par un concours de circonstances que je viens d'indiquer, ont cessé de ressembler à leurs ancêtres. Il n'est pas d'autre moyen d'expliquer l'énorme différence qui se trouve entre les Grecs et les Romains de nos jours et ceux des anciens temps. Vienne ensuite dans ces pays une succession de mauvais, de faibles princes, tels que ceux qui ont régné en Espagne depuis Charles-Quint, qui lui-même était un mauvais administrateur [1], tout languit, dégénère et va de mal en pis.

[1] Voy. l'*Appendice*.

Don Carlos[1], père du roi régnant, était sur le trône lorsque nous traversâmes l'Espagne. C'était un honnête homme, religieux, ferme, d'un caractère élevé, mais avec peu de lumières; une mauvaise éducation italienne n'avait pas permis à son bon naturel de se développer. Passionné pour la chasse, il courait le cerf ou le sanglier huit heures par jour, excepté les dimanches et les fêtes. Son confesseur lui avait interdit la chasse ces jours-là; mais le roi, pour s'en dédommager, faisait porter dans son parc une volière remplie d'oiseaux qu'on lâchait l'un après l'autre, et les tuait au vol.

[1] Charles III, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, était né le 20 janvier 1716 et il mourut le 14 décembre 1788. L'Espagne était son troisième royaume : en 1731, il succédait au dernier Farnèse comme duc de Parme et Plaisance du chef de sa mère. En 1734, il avait reçu, sous le nom de Charles VII, la couronne de Naples qu'il céda à son fils Ferdinand IV, lorsqu'il fut appelé lui-même à remplacer sur le trône d'Espagne son frère consanguin, Ferdinand VI, mort sans postérité le 10 août 1759. A Naples comme à Madrid, ce prince se fit remarquer par une tendance aux réformes économiques et par des mesures contre l'ordre des Jésuites; mais ces innovations furent moins son œuvre que celle de ses ministres, le jurisconsulte Tanucci en Italie, et en Espagne le célèbre comte d'Aranda, connus l'un et l'autre par la ténacité de leur caractère; le premier surtout qui fut pour Ferdinand IV ce qu'il avait été pour don Carlos, un serviteur impérieux. Le 16 décembre 1776, Marie-Antoinette écrivait à sa mère : « J'ai été enchantée pour la reine de Naples « du départ de M. Tanucci. C'est un grand avantage de s'en être débarrassé : « je trouve que ma sœur et le roi se sont conduits fort adroitement dans cette « affaire. »

Dutens, qui séjourna à Naples en 1757, parle ainsi du roi : « Il était bon, « gai, aisé jusqu'à la familiarité avec ses courtisans, aimant peu les affaires et « beaucoup la chasse.... Il eût mis ordre à beaucoup d'inconvénients s'il eût « été le maitre; *il l'était si peu que dans les choses qui l'intéressaient le plus il » n'osait faire de changements.* » (*Mémoires d'un voyageur qui se repose,* I, 3e partie, ch. v.)

Le voyageur anglais Swinburne nous donne un portrait physique de Charles III : « Il a le regard plein de bonté et de gaieté... Il est plutôt petit que « grand... Il varie rarement son habillement. Il porte habituellement un grand « chapeau, un frac gris uni de drap de Ségovie, une veste de buffle, une petite « dague, des culottes noires et des bas de laine. » (*Travel in Spain,* II.) C'est ainsi que l'a représenté Raphaël Mengs dans le portrait qui est au musée de Versailles.

J'ignore si l'on a conservé à la cour une étiquette dont j'eus l'indiscrétion de me moquer, ce dont je fus fort réprimandé. Ce n'est point la génuflexion des courtisans qui n'abordent le roi qu'à genoux; j'étais prévenu de cet usage, et quoiqu'il me parût avilissant, je n'avais garde d'en rire. Mais au retour de la chasse, Sa Majesté étant rentrée dans ses appartements, j'aperçus tous les assistants chapeau bas, qui se rangeaient en haie pour laisser passer le cheval du roi, conduit par un écuyer, lequel, ayant lui-même son chapeau à la main, provoquait ainsi, pour lui et pour son cheval, le salut des passants.

Il est sans doute nécessaire d'imprimer un grand respect pour la souveraineté; mais lorsque les démonstrations en sont exagérées, le but est manqué; tout ce qui est faux ou ridicule paraît tel tôt ou tard.

Arrivé à Paris, je logeai chez M. de Merle qui intéressa pour moi tous ses amis. On me procura un de ces emplois inutiles et lucratifs dont on surcharge l'administration des armées; je fus envoyé à celle du maréchal de Broglie, en qualité d'inspecteur de la régie des fourrages. J'étais impropre à toute spéculation de fortune et parfaitement étranger aux manœuvres usitées dans les armées. Je n'inspectai rien à mon profit. J'avais un traitement honnête; je fis commodément deux campagnes qui m'intéressèrent beaucoup par la nouveauté et la grandeur du spectacle de trois grandes armées en mouvement. C'étaient celles des maréchaux de Broglie [1], de Soubise [2] et du prince Ferdinand [3]. J'assistai à la bataille de Fillinghausen, que nous perdîmes par la faute du maréchal de Soubise. Ma curiosité faillit me coûter cher. Je me trouvai sur le champ de bataille au passage de quelques boulets, et je me repliai prudemment sur l'hôpital ambulant, où je ne pus rester longtemps par l'impression douloureuse que me fit la vue des blessés qu'on apportait

[1-2-3] Campagnes de Westphalie de 1761 et de 1762. — Voy. l'*Appendice* (les maréchaux de Broglie, de Soubise, le prince Ferdinand de Brunswick).

sur des brancards. C'est là qu'expire l'enthousiasme de la victoire. L'illusion cesse et le cri de la douleur échappe au plus ferme courage. J'avais déjeuné la veille avec un officier de cavalerie que je retrouvai sur un cadre; il avait la jambe emportée et allait subir l'amputation : il regrettait de n'avoir pas été tué. Je montai dans le clocher de l'église de Soest[1], d'où je vis la fin de la bataille et la retraite de notre armée, qui se fit en très-bon ordre.

Au retour de cette campagne, j'éprouvai le premier chagrin de ma vie ; j'appris la mort de mon père, qu'une maladie longue et douloureuse avait conduit au tombeau[2]. Profondément affligé de cette perte, je vis ma santé s'altérer; je fus obligé de quitter l'armée. Je revins passer l'hiver à Paris et j'y restai jusqu'à la paix. C'est le temps où j'ai le plus joui de toutes les ressources de cette grande ville. On me continuait les appointements de mon emploi qui me donnaient assez d'aisance pour satisfaire mes goûts. Toujours logé chez M. de Merle, je reçus de lui une de ces preuves d'affection qui ne s'oublient pas. J'occupais l'appartement qu'il destinait à son fils, le marquis d'Ambert[3], fusillé en 1798, alors en pension, et qu'il devait faire venir chez lui pour l'inoculer[4]. Au moment où j'allais m'établir dans un

[1] Soest, chef-lieu de district dans le gouvernement d'Arnsberg (Prusse), sur le ruisseau du même nom, à 64 milles de Berlin. Son église, qui possède un crucifix célèbre, a cette particularité qu'elle sert à la fois au culte catholique et au culte luthérien, l'un ayant le chœur à son usage, l'autre la nef. (Ch. Stein, *Geographiesch Lexicon,* Leipzig, 1821, in-8°).

[2] Mort à Riom, le 8 mai 1762.

[3] Voy. à l'*Appendice* les notes sur le marquis d'Ambert et la comtesse du Chilleau sa sœur.

[4] L'inoculation comptait parmi les hardiesses philosophiques du siècle, mais elle n'effrayait pas la comtesse de Merle, dont le caractère ne répugnait à aucune témérité. C'est dans cette même année 1763 que l'inoculation du duc de Chartres faisait événement, que le comte de Lauraguais était exilé à Metz pour sa lettre à ce sujet, et que le parlement ordonnait à l'Académie de médecine de donner son avis sur cette nouveauté. L'arrêt que cette grave assemblée rendit le 8 juin 1763 sur le réquisitoire du procureur général Joly de Fleury

hôtel garni, la fièvre me prit et s'annonça comme une maladie grave, c'était effectivement une fièvre putride. On avait fait venir une chaise à porteurs pour me transporter dans mon nouveau logement; M. de Merle, qui était dans ma chambre, s'y opposa. Son fils était déjà arrivé; il lui cède son appartement et va s'établir lui-même en hôtel garni, où il fut attaqué le lendemain de la même maladie que moi. Nous fûmes tous les deux pendant trois semaines à toute extrémité. M. de Merle vint me voir vingt ans après à Toulon avec madame du Chilleau, sa fille. Je voulus le loger dans mon appartement; il s'y refusa absolument et en eut un autre aussi commode à côté du mien, ce qui ne me suffisait pas. « Vous oubliez, lui dis-je, que » vous vous êtes déplacé pour moi, mais je m'en souviens avec » la plus tendre reconnaissance. » Les obligations que j'ai à M. et à madame de Merle, l'intimité dans laquelle j'ai vécu avec eux pendant tant d'années, me rendent leur mémoire bien chère, et la fin déplorable de leurs deux enfants, pendant que j'étais en Angleterre, fut une de mes peines les plus sensibles.

La paix de 1763 fit cesser le prétexte du traitement peu mérité dont je jouissais. Je me trouvai sans état; mais mes voyages, mes lectures, mes liaisons, la société dans laquelle je vivais, l'intérêt que me témoignaient plusieurs personnes considérables, tout semblait m'annoncer qu'il ne me serait pas difficile d'obtenir une place honnête à laquelle je fusse propre. L'évêque d'Orléans[1], ami de M. de Merle, avait particulièrement envie

excita la verve railleuse de Voltaire (édition Beuchot. XLI, 16). Quelques années plus tard, la nouveauté avait fait son chemin : « Je suis pour l'inocula- « tion, qui m'a conservé trois fils et six petits-enfants, » écrit Marie-Thérèse à sa fille le 1er juin 1774. Louis XVI, ses frères et la comtesse d'Artois étaient inoculés dans la même année. — Enfin la mode inventait la *Coiffure à l'inoculation*.

[1] Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère. Il était par sa bisaïeule, Madeleine de Beauchamp, oncle du comte de Merle. Né en 1706; d'abord chanoine de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, où il connut le célèbre Belzunce; évêque de Digne en 1747, d'Orléans en 1758; il mourut dans cette

de m'obliger. Il parla de moi à M. de Choiseul, alors ministre de la guerre et de la marine[1]. On projetait et l'on exécutait le plan insensé d'établir dans la Guyane une nouvelle colonie de cultivateurs européens. MM. Turgot et Chanvalon[2], chefs de

dernière ville en 1788, et eut pour successeur son neveu L.-Franc.-Alexis de Jarente d'Orgeval. Issu d'une famille où la gaieté et l'esprit étaient héréditaires, il plaisait par les mêmes qualités à la petite-fille de madame de Sévigné, la marquise de Simiane, qui en 1734 l'appelait familièrement « *son petit* « *Jarente* ». (*Lettres,* édit. Hachette, XI, 188, 249.) Prélat mondain, sa réputation en ce genre a fait trop oublier son rôle politique qui ne fut pas sans importance. Chargé, après la mort du cardinal de la Rochefoucauld en avril 1757, de la feuille des bénéfices, il s'associa aux efforts du cardinal de Bernis, pour apaiser les querelles toujours renaissantes de la bulle *Unigenitus,* et il y parvint en imposant aux deux partis « *la loi du silence* ». Bien qu'il fût peu favorable aux Jésuites, il se fit cependant remarquer par sa modération (qu'on chansonna alors) dans l'assemblée des prélats qui, en 1763, fût chargée d'examiner les doctrines de la *Société.* Mal vu de madame Adélaïde, et accusé d'employer les fonds des économats à acheter des soumissions parlementaires, il fut entraîné dans la disgrâce du duc de Choiseul, privé de la feuille des bénéfices qui fut donnée au cardinal de la Roche-Aymon, et exilé dans son diocèse (mars 1771). — Il ne perdit pas cependant son ancienne gaieté et fut un des hôtes les plus aimables de Chanteloup. — Madame de la Reynière, belle-sœur de Malesherbes, et la marquise de Beausset, toutes deux jolies et spirituelles, étaient ses nièces. (Voyez Barbier, VI, 539, VII, 29, 35, 45; Bachaumont; Dutens, II, 109; Boutaric, *Correspondance secrète,* I, 419; Lescure, *Correspondance secrète,* I, 17, 257; et l'*Oraison funèbre prononcée par F.-B. Rozier,* Orléans, *s. d.,* in-8°.)

[1] Rappelé de son ambassade à Vienne, pour succéder au cardinal de Bernis au ministère des affaires étrangères le 2 novembre 1758, le duc de Choiseul avait cédé ce département à son cousin, le duc de Praslin, pour prendre celui de la guerre à la mort du maréchal de Belle-Isle (26 janvier 1761). Le 14 octobre de la même année, il réunit les deux ministères de la guerre et de la marine et fut ministre tout-puissant jusqu'à sa disgrâce.

[2] Étienne-François chevalier Turgot, né le 16 juin 1721, mort le 21 octobre 1789. Militaire philanthrope, chevalier de Malte, philosophe, botaniste et agronome passionné, il avait été choisi, au mois de février 1763, pour présider en qualité de gouverneur général à la colonisation de la Guyane. A sa sollicitation, Thibault de Chanvalon, ancien membre du conseil supérieur de la Martinique, et qu'il avait connu dans la société de Buffon et de Jussieu, lui avait été adjoint comme intendant. Mais, après s'être beaucoup trop reposé sur cet

cette expédition, enrôlaient tous les aventuriers et même les gens honnêtes assez aveugles pour adopter leur roman. Quelques capitalistes partagèrent ce délire, et une foule d'artisans, de bourgeois, de paysans, des filles de Paris, des comédiens se rendaient à Rochefort et à la Rochelle, où se firent les premières expéditions. On avait fait des approvisionnements immenses, devenus insuffisants. Bientôt on crut apercevoir du désordre dans les comptes [1]; M. Accaron [2], qui était à la tête du bureau des colonies et qui était un très-pauvre homme, imagina, pour y remédier, de faire nommer un inspecteur de ces embarquements, et il proposa pour cette place un employé

auxiliaire des préparatifs et des débuts de l'entreprise, il eut le tort grave de n'arriver à Cayenne que pour apprendre la nouvelle d'un désastre désormais irréparable et d'en repartir précipitamment trois mois après.

La conduite du chevalier Turgot, dans les circonstances qui précédèrent et qui suivirent cette malheureuse expédition du Kourou, a mérité d'être ainsi caractérisée : « Il n'exécuta aucun article de ses instructions, et son passage à « la Guyane ne fut marqué que par l'arrestation de Chanvalon... Il agissait « avec tant de violence... que ses procédés prirent le caractère d'une véritable « persécution. » La commission chargée d'examiner la conduite du chevalier Turgot conclut « qu'il méritait une peine sévère ». (*Précis historique de l'expédition du Kourou,* publié par le ministère de la marine, Imprimerie royale, 1842.)

1 Nous lisons dans une lettre inédite du chevalier Turgot au duc de Choiseul, en date du 9 juin 1764 : « M. de Chanvalon fait beaucoup de plaintes contre les officiers qui ont présidé à l'embarquement de Rochefort... Il est certain que l'embarquement s'est fait dans le plus grand désordre, et quoiqu'on puisse reprocher à M. de Chanvalon : 1° de n'avoir pas veillé par lui-même aux détails de cette opération, et d'avoir employé à la Rochelle tout son temps à suivre d'autres objets; 2° de n'avoir pas pris sur lui de tout suspendre... malgré ces fautes qui lui sont personnelles, il n'est guère possible de douter qu'une grande partie du désordre ne doive être rejetée sur les employés du port. » (Bibl. Mazarine, *Compte ou résultat de la vérification des faits imputés à M. de Chanvalon, faite par M. le chevalier Turgot,* mss. in-f°, n° 1460.)

2 Commis au bureau du commerce du Levant, en 1738, il était arrivé aux fonctions importantes de chef du bureau des colonies en 1764 et d'intendant général des colonies l'année suivante. Il avait marié sa fille au comte de Grasse, lieutenant général des armées navales.

principal de ses bureaux, qui avait toute sa confiance : c'était un homme de soixante ans, qui s'appelait Malherbe. La triste figure du vieux commis déplut au ministre : il dit à M. Accaron qu'au lieu d'un inspecteur il en voulait deux, et qu'il voulait un jeune homme. L'évêque d'Orléans, instruit de cette décision, assura à M. de Choiseul qu'il avait à lui produire un sujet qui lui conviendrait. Je fus présenté, agréé et pourvu de la commission d'inspecteur des embarquements pour les colonies.

M. Malherbe était déjà parti; je le suivis à huit jours de distance : nos instructions et nos pouvoirs étaient aussi ridicules que toute l'opération qui en était l'objet. Ce dont on nous chargeait, était une partie essentielle de l'administration des ports, dont les intendants, les commissaires avaient alors une tout autre consistance que celle des administrateurs actuels. La lettre du ministre qui annonça cette nouvelle fonction d'inspecteur, confiée à des hommes étrangers au service de la marine, dont l'un était présumé un espion du ministre et l'autre un jeune homme inconnu, excita une réclamation générale de tous les ports. M. Malherbe, qui me précéda à Rochefort [1], y fut fort mal reçu. Cependant l'intendant fit enregistrer sa commission et prescrivit aux écrivains et au garde-magasin de lui rendre compte. Il aurait rempli désagréablement sa mission, mais il aurait pu la remplir s'il y avait mis de l'honnêteté et de la discrétion. Il s'avisa, au contraire, de prendre un ton de supériorité qu'il ne put soutenir; il eut une explication dans laquelle il fut, tout à la fois, faible et violent, et partit pour aller, disait-il, rendre compte au ministre, qui ne voulut pas le voir.

J'arrivai immédiatement après cet esclandre : je ne connaissais personne à Rochefort; le directeur des vivres, à qui l'on m'avait adressé, m'apprit ce qui s'était passé; j'allai tout de

[1] Nommé par brevet du 1er octobre 1763, il se rendit à Rochefort le 1er mars 1764.

suite chez l'intendant, M. de Ruis-Embito[1], homme d'esprit, très-original. Je débutai vis-à-vis de lui avec la modestie qui convenait à mon inexpérience et à l'embarras où je me trouvais. Je lui remis mes instructions, me subordonnant entièrement aux siennes. Mon début me concilia l'intendant. Il me dit que ce titre fastueux d'inspecteur, qui ne s'étendait pas au delà de l'expédition de la Guyane, ne me mènerait à rien; qu'il me serait plus utile d'entrer dans l'administration des ports; que par la protection du ministre, il me serait facile d'avancer rapidement et qu'il se chargeait de me faire sous-commissaire, si je voulais renoncer à mes fonctions d'inspecteur, contre lesquelles il avait déjà fait des représentations. J'aperçus fort bien, dans les observations de M. de Ruis, ce qu'il y avait de juste et tout ce qui pouvait me compromettre dans ma nouvelle position. Il eût été insensé à moi de renoncer, sur la parole de l'intendant, à une place que je venais d'obtenir par une faveur spéciale, et de préférer sa protection à celle du duc de Choiseul. D'un autre côté, j'étais convaincu que ma soi-disant inspection était insoutenable dans la constitution actuelle des ports. Je me bornai donc à lui dire que sans abdiquer, comme il me le proposait, je ne ferais rien qu'avec son approbation, que je ne rendrais aucun compte sans le lui communiquer, et que, mon collègue étant absent, s'il jugeait à propos de nom-

[1] Charles-Claude de Ruis-Embito, né en 1705, conseiller d'État en 1775, mort intendant de la marine à Brest le 29 mars 1776. Préposé pendant vingt ans à l'administration du port de Rochefort, comme commissaire général, de 1751 à 1757, comme intendant, de 1757 à 1771, et l'un des fonctionnaires les plus éclairés de la marine à cette époque, il possédait des connaissances étendues sur le service des forges et des bois, et il composa pour l'Académie royale de la marine, dont il faisait partie, un Mémoire intitulé : *Exposition des causes du profond dépérissement des bois employés à la construction des vaisseaux et des moyens de leur procurer la plus longue durée possible.* (Linguet, *Journal historique et littéraire* du 15 juin 1776. — Levot, *Hist. de Brest*, 11.) Pendant le séjour de Malouet à Rochefort, le commissaire général de la marine était M. Le Moyne.

mer un commissaire pour la vérification des passagers, des vivres et effets embarqués, je travaillerais comme son adjoint.

Ce tempérament eut l'approbation du ministre et des administrateurs du port. Je restai seul titulaire de l'inspection dont un ancien commissaire fut chargé avec moi; le travail dura deux ans[1], pendant lesquels je m'instruisis à fond des principes et des formes de l'administration.

J'avais un accès libre dans tous les bureaux où je voulais prendre des renseignements. Ce fut principalement au contrôle de la marine que se dirigèrent mes recherches. J'y trouvai toute la correspondance de Colbert[2]. Je fis l'extrait de tous ses règlements, auxquels tant d'autres ont été si inutilement ajoutés; car ce grand ministre est le premier et le seul qui ait laissé dans tout ce qu'il a fait l'empreinte d'un esprit aussi juste qu'étendu : aucun de ses successeurs n'a pu le remplacer. En parcourant tous ces registres, je voyais la progression des idées fausses à mesure qu'elles s'éloignent des bons principes. Je retrouvais la cause des désordres qu'entraînent toujours, dans les opérations administratives, l'instabilité des règles, la variation des décisions, la multiplicité des écritures et l'innovation des formes. J'étudiai l'histoire de la marine militaire, celle de sa gloire et de sa décadence. J'acquérais ainsi l'habi-

[1] Du mois de mars 1764 au mois de mars 1767, temps pendant lequel Malouet séjourna à Rochefort, sauf une mission temporaire dont il fut chargé à Bordeaux, et qui l'occupa dans cette dernière ville pendant toute l'année 1765.

[2] Cette correspondance de Colbert, qui attirait l'attention studieuse du jeune administrateur, à une époque où les esprits n'étaient nullement tournés de ce côté, est en grande partie publiée au moment où nous écrivons, et l'on sait quels services est appelée à rendre à l'histoire la publication à laquelle M. Pierre Clément a désormais attaché son nom.

Le savant éditeur ajoute encore à l'intérêt de son travail par des études historiques qui donnent le relief et la vie aux recherches patientes de l'érudition, et notre amitié pour lui ne pouvait nous interdire de profiter de l'occasion qui nous est offerte d'ajouter un suffrage de plus à tous ceux qui lui sont acquis.

tude du travail, de la maturité dans mes idées; je m'étais déjà exercé sur divers objets; j'avais vu différents pays, beaucoup d'hommes et de choses; j'avais donc, dès cette époque, des opinions arrêtées sur les intérêts et les devoirs des hommes, sur la morale, sur l'administration, sur la politique. Ces opinions, dans d'autres circonstances, ont pu se développer, devenir plus réfléchies; mais je ne me rappelle pas en avoir jamais changé.

CHAPITRE II.

SAINT-DOMINGUE. — M. DE BOYNES.

Il me restait beaucoup à apprendre, et c'est dans les colonies que j'ai le plus appris. J'avais acquis quelque connaissance de leur culture, de leur commerce, dans un voyage à Bordeaux [1], où j'avais été chargé de vérifier les expéditions faites pour la Guyane. Mon inspection touchait à son terme; je ne pouvais espérer d'être nommé commissaire sans passer quelque temps dans un grade inférieur. On me fit sous-commissaire [2], et le service des colonies présentant la chance d'un avancement plus rapide que celui des ports, où l'ordre du tableau est presque invariable, je me fis envoyer à Saint-Domingue, où je fus effectivement, au bout d'un an, ordonnateur au Cap [3].

C'est en me rendant dans cette colonie que je fis, pendant la traversée, les *Quatre parties du jour à la mer* [4]. Sans renoncer à mon goût pour la littérature, je m'occupai, par préférence, de mon emploi et de toutes les parties de l'administration. Celle de Saint-Domingue était alors dans un grand désordre, par suite de l'incapacité du chevalier de Rohan [5], qui en était gou-

[1] Envoyé à Bordeaux le 1er janvier 1765, pour travailler au détail des colonies, il revint à Rochefort au mois de décembre de la même année.

L'administration de la marine était alors représentée à Bordeaux par l'intendant Daubenton (François-Ambroise), parent du collaborateur de Buffon, qui remplit dans cette ville les fonctions d'ordonnateur de 1762 à 1771, et fut, dans cette dernière année, envoyé à Rochefort en remplacement de M. de Ruis-Embito.

[2-3] Mars 1767. — 1768.

[4] Voy., à l'*Appendice*, les *Quatre parties du jour à la mer*.

[5] Louis-Armand-Constantin, d'abord chevalier de Rohan, puis prince de Montbazon, né le 6 avril 1732; moins connu, mais plus digne de l'être, que

verneur, et par la faiblesse de l'intendant, qui était un homme de bien, mais peu éclairé.

La première affaire dans laquelle j'intervins comme administrateur subordonné de la province du Nord [1] fut une iniquité révoltante à laquelle j'étais forcé de concourir. La colonie avait transigé avec le gouvernement pour être débarrassée du fardeau des milices; elle devait payer, en addition des impôts ordinaires, une somme suffisante pour entretenir deux bataillons coloniaux. Lorsque ce supplément d'impôt fut bien établi, le chevalier de Rohan et son état-major, qui le gouvernait [2], provoquèrent une ordonnance du roi pour le rétablissement des milices. L'ordonnance fut envoyée aux deux conseils pour être

son frère, le trop célèbre cardinal, et que son neveu, le prince de Guéménée, c'était ce « chevalier de Rohan », dont parle Bezenval, « d'une jolie figure, qui « s'était mis dans la marine, et qui avait épousé mademoiselle de Breteuil. » (*Mém.*, II, 271.) Prisonnier des Anglais à la suite d'un glorieux combat sur le *Raisonnable* qu'il commandait (29 mai 1758), chef d'escadre en 1764, il avait été nommé le 19 janvier 1766 gouverneur de Saint-Domingue, en remplacement du comte d'Estaing. Bon marin, mais administrateur médiocre, chargé d'ailleurs de l'affaire malencontreuse des milices, il mécontenta les colons, qui le taxèrent « d'incurie et de légèreté ». Rappelé en 1769, il eut pour successeur le comte de Nolivos. La part qu'il prit à la guerre de l'indépendance valut au chevalier de Rohan d'être fait vice-amiral en 1784. La condescendance qu'il montra pour les principes de la Révolution ne le sauva pas de l'échafaud. Il fut exécuté le 5 thermidor an II avec le général Alexandre de Beauharnais, premier mari de Joséphine. — L'intendant était M. de Bongars, qui remplit ces fonctions de 1766 à 1771.

[1] La colonie de Saint-Domingue était divisée en trois provinces, celles du Nord, de l'Ouest et du Sud, qui, au point de vue judiciaire, ressortissaient, la première au conseil supérieur du Cap, et les deux autres à celui du Port-au-Prince. Les cinquante-deux paroisses fournissaient chacune trois compagnies de milices, une de blancs, une de mulâtres, et une de noirs affranchis. Supprimées par règlement du 24 mars 1763, et remplacées par une contribution annuelle de quatre millions, les milices furent rétablies par ordonnance du 1er avril 1768. — Le commandant de la province du Nord était M. de la Ferronnays, dont il sera parlé plus loin.

[2] Les conseillers les plus influents de M. de Rohan étaient M. de Fauveau, commandant, et M. de la Mahotière, ancien membre du conseil du Port-au-Prince.

enregistrée. Celui du Port-au-Prince, où il restait encore quelques conseillers propriétaires, refusa et fit des remontrances. M. de Rohan fit arrêter le conseil et l'embarqua pour la France [1]. Le conseil du Cap, dans lequel il avait des émissaires, fut plus docile, mais tous les gens honnêtes étaient indignés. Je m'abstins, comme de raison, de manifester mes sentiments ; mais je cessai toute liaison avec ceux des membres du conseil qui s'étaient signalés par leurs bassesses et leurs délations. Cet éloignement de ma part devint, quelques années après, l'occasion d'une affaire qui eut beaucoup d'éclat et dont je parlerai.

L'arrestation du conseil du Port-au-Prince et son embarquement soulevèrent tous les colons. Il y eut dans la partie du Sud et de l'Ouest des rassemblements. Un habitant nommé Détrées, autrefois sergent dans un régiment, se mit à la tête des plus déterminés qui avaient le projet d'enlever le chevalier de Rohan et de l'embarquer lui-même. Les troupes prirent les armes; ce commencement de révolte fut dissipé, Détrées arrêté et pendu [2].

Disposé comme je l'étais par mes études, par mes observations, et surtout par mon caractère, une administration mal ordonnée, à laquelle je participais, une autorité sans frein et sans mesure, dont j'étais l'instrument, ne pouvaient que froisser tous mes sentiments. Cependant je ne me décourageai pas; j'avais acquis un titre de plus pour m'intéresser à la prospérité de la colonie; dix mois après mon arrivée, je m'étais marié [3],

[1] Le 7 mars 1769.

[2] On trouve dans l'ouvrage de Malouet intitulé : *Mémoires sur les Colonies*, Paris, an X, in-8°, une note intitulée : *Rapport sur la conduite des administrateurs pendant les troubles qu'occasionna le rétablissement des milices à Saint-Domingue*, IV, page 359.

[3] Malouet avait épousé, le 25 avril 1768, mademoiselle Béhotte, fille d'un colon qui avait attaché son nom aux premiers travaux d'assainissement et d'embellissement exécutés au Cap.

La seconde fille de M. Béhotte avait épousé Chabanon de Maugris, frère de

j'étais devenu propriétaire, et je voyais avec chagrin porter atteinte aux droits de la propriété par des ordres arbitraires, par un système de police militaire aussi nuisible au commerce qu'à la culture [1]. J'écrivais donc sans cesse des remontrances au général, à l'intendant; je luttais contre les commandants de quartier qui abusaient de leur autorité, et, par une conséquence trop ordinaire, ce que je reprochais aux autres me fut justement reproché. Je fis deux étourderies graves qui me causèrent des désagréments, quoique je n'eusse rien oublié pour les réparer.

J'avais reçu l'ordre de prendre pour un service public une maison que venait de louer pour lui-même un avocat, nommé Gautherot. Il ne l'occupait pas encore; je la lui demandai; il s'y refusa. Son bail fut résilié d'autorité; mais M. Gautherot, qui s'en était douté, acheta la maison, et s'y établit au moment même où j'allais m'en emparer. Je lui écrivis d'un ton assez dur; il me répondit malhonnêtement, et les chefs, qui voyaient leur autorité compromise, l'avaient mandé au Port-au-Prince, lorsque, reconnaissant mes torts, j'arrêtai les suites de cette affaire. Je n'en eus pas moins pour ennemi l'homme dont j'avais blessé l'amour-propre; je lui avais pardonné sa lettre; mais il ne me pardonna pas la mienne.

La seconde aventure, non moins inconsidérée de ma part, me compromit avec le conseil. Je jouissais, par représentation, de la loge de l'intendant à la Comédie [2]. Il était d'usage d'y

Chabanon de l'Académie française et le correspondant de Voltaire, connu lui-même par des travaux littéraires estimables.

[1] Donner la prépondérance à l'élément civil sur l'élément militaire, était la première de toutes les réformes que Malouet demandait pour la colonie.

[2] Le premier théâtre établi au Port-au-Prince consistait dans une grange garnie de bancs et de nattes. Il fut établi en 1762; les entrepreneurs firent fortune. En 1767 on agrandit la salle et l'on y pratiqua des loges. Tout fut détruit par le tremblement de terre de 1771, et en 1776 on bâtit un véritable théâtre. (Moreau de Saint-Mery.) « On y jouait, dit une lettre du temps, de « petits opéras mêlés de danses de nègres et d'exercices de gymnastique. »

recevoir les membres du conseil qui venaient au spectacle, où j'allais d'ailleurs assez rarement. Ceux qui y venaient le plus habituellement étaient précisément deux hommes qui s'étaient mal conduits dans l'affaire des milices, et que je ne voyais plus. J'imaginai de faire fermer la loge pour leur en interdire l'entrée. Ces messieurs l'escaladèrent par le balcon du théâtre. On vint m'en avertir. J'eus l'imprudence d'y aller, et les assaillants eurent la faiblesse de se retirer, quoiqu'il ne fût pas vrai, comme on l'a dit, que je les en avais chassés. Je leur témoignai seulement mon étonnement de leur indiscrétion, et ils s'en allèrent sans autre explication; mais, aux yeux du public, c'était un affront fait à deux membres du conseil. La compagnie s'en crut offensée, et ceux d'entre eux avec lesquels j'étais lié, et qui estimaient le moins leurs deux confrères, rompirent avec moi, excepté le procureur général, mon ami intime. C'était M. Legras [1], homme d'un caractère aimable, et très-instruit. L'exagération malveillante de mes torts lui permit de me défendre.

Sa société, ses lumières, et celles d'un négociant très-distingué, M. Stanislas Foache, qui était aussi mon ami, contribuèrent à rectifier mes idées sur le régime colonial. Nous disputions sans cesse, et en nous accordant sur le but, qui était une bonne administration, nous différions sur les moyens. M. Legras voulait un gouvernement paternel et les anciennes formes; il me citait, comme les meilleurs, le gouvernement de M. de Larnage [2] et celui de M. de Vau-

[1] Né à Orléans en 1719, mort à Saint-Domingue le 2 novembre 1785. Élevé chez les Oratoriens de Nantes, il avait, à l'âge de seize ans, suivi sa mère à Saint-Domingue, et s'y était livré à la culture avec succès. Assesseur au conseil du Cap en 1746, conseiller en 1752, il était procureur général en 1767. En 1774, il donna sa démission, et fut anobli en récompense de ses services. « Magistrat lettré, juge intègre et éclairé, M. Legras avait une philosophie « douce, qui le rendit conciliateur dans des circonstances difficiles : l'estime « publique fut son partage. » (Moreau de Saint-Mery.)

[2] Charles Brunier, marquis de Larnage, né en 1687, d'une famille ancienne

dreuil [1], qui étaient effectivement des hommes sages et modérés, sous lesquels la colonie avait prospéré. « Alors, me « disait-il, nos magistratures étaient composées des plus nota« bles propriétaires, qui servaient gratuitement; et l'assem-

du Dauphiné, avait servi de 1704 à 1711 en Flandre et en Italie. Employé ensuite dans les colonies, il devint en 1737 gouverneur général des îles Sous-le-Vent, et mourut à Saint-Domingue le 19 novembre 1746. Son administration et celle de l'intendant Maillart, qui lui fut associé, étaient appréciées en ces termes par le chevalier de Rohan : « La prudence et le concert avec « lesquels MM. de Larnage et Maillart ont gouverné cette colonie doivent « servir de règle à ceux qui désirent la rendre heureuse et brillante, et une « administration où la sagesse et l'expérience s'aident mutuellement, ne peut « guère laisser à leurs successeurs que l'avantage de les imiter. » (*Ordonn. du 18 février* 1767.)

[1] Joseph-Hyacinthe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, qui succéda au marquis de Conflans et au comte du Bois de la Mothe dans le gouvernement de Saint-Domingue, était le sixième fils de Philippe, chevalier, puis marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada de 1699 à 1725. — Né à Québec le 26 juin 1706, passé en 1725 à Saint-Domingue, il y servait sans interruption depuis vingt-huit ans, lorsqu'il fut nommé en 1753 commandant général de cette colonie. Par l'ouverture de nouvelles routes, il mit en communication les différentes parties du territoire et fit élever les fortifications du Cap. Contraint par sa santé de rentrer en France en 1757, il mourut à Paris le 17 novembre 1764.

On l'a souvent confondu avec ses frères, — le comte de Vaudreuil, mort lieutenant général des armées navales, — le vicomte de Vaudreuil, major des gardes françaises, qui, le 10 décembre 1748, accepta la fâcheuse commission d'arrêter Charles-Édouard à l'Opéra (Barbier, IV, 329); et le marquis de Vaudreuil-Cabanial, vice-amiral et gouverneur du Canada en 1755, mis *hors de cour,* sinon entièrement justifié, dans l'affaire des malversations qui marquèrent d'une manière fâcheuse la fin de l'administration française au Canada. (Barbier, VIII, 118.) — Le fils de notre marquis de Vaudreuil, très-connu à Paris et à Versailles, fut grand fauconnier et l'ami particulier de la duchesse de Polignac. Le médisant Bezenval, qui probablement l'avait quelquefois trouvé sur son chemin, a dit de lui : « M. de Vaudreuil, qui en toute occasion « parlait comme un homme de haute naissance, ce que je ne prétends pas lui « contester, n'avait point d'ancêtres connus. Son père avait été gouverneur « de Saint-Domingue (II, 333). » Le comte de Vaudreuil, gouverneur du Louvre pendant la Restauration, était né à Saint-Domingue le 11 juillet 1741; il mourut à Paris en 1817.

« blée des deux conseils, lorsqu'on les réunissait pour la fixa-« tion de l'impôt ou pour tout autre intérêt de la colonie, la « représentait en réalité. Notre police rurale était aussi diri-« gée par des officiers colons; si bien que le gouvernement « militaire se trouvait modifié par une sorte d'esprit de fa-« mille qui en tempérait l'autorité. Aujourd'hui toute notre « hiérarchie civile, politique et militaire, est composée de gens « étrangers à la colonie, qui n'y ont aucun intérêt; on nous « donne pour juges de mauvais avocats de Paris; les comman-« dements, les grades d'état-major sont remplis par des hom-« mes que l'on envoie ici pour y faire leur fortune, et qui « n'ont aucun scrupule sur le choix des moyens [1]. Les tribu-« naux sont sans considération, et les militaires sans égards « pour les propriétaires. Le gouvernement, plus faible, moins

[1] Voici ce que dit à ce sujet l'auteur lui-même dans ses *Mémoires sur les Colonies:* « Les tribunaux supérieurs de la colonie étaient anciennement com-« posés d'habitants qui, sans autre appareil, s'asseyaient autour d'une table « ronde, et y jugeaient avec l'aide de Dieu et du bon sens; plusieurs même « étaient versés dans la connaissance des lois; tous avaient celle du pays; ils « faisaient leurs charges sans aucune rétribution, satisfaits de la considération « qui y était attachée. On s'ennuya de cette forme naturelle et simple : il fut « décidé que les habitants conseillers ne pouvaient être de savants jurisconsultes, « et qu'il fallait en faire venir de loin à prix d'argent. On fixa des appointements, « on désigna des avocats de Paris pour rendre la justice à Saint-Domingue, et « il en coûta 200,000 francs à la colonie pour avoir de grandes et de petites « audiences, des hauts siéges et des bas siéges, et toute la solennité des cours « souveraines, soutenue par 8,000 francs d'appointements pour chaque membre, « ce qui fait à peu près le *victum et vestitum* à Saint-Domingue... Mais ne « payant les anciens qu'avec des distinctions, il n'y avait que les plus notables « d'entre les colons qui pouvaient se vouer à la magistrature, et l'on avait le « choix; au lieu qu'en donnant aux seconds l'*étroit nécessaire,* il n'y a que les « plus pauvres et les moins célèbres des avocats de Paris qui puissent s'accom-« moder de cette dignité... » Et plus loin : « Un homme qui n'a aucune idée « de jurisprudence ni d'affaires demande hardiment une place de judicature « à Saint-Domingue, et vient encore plus hardiment la remplir, parce qu'elles « valent depuis 15, 20 jusqu'à 40 mille francs : cet homme est quelquefois un « commis, un marchand, un officier réformé. Tout est bon pour cette pauvre « colonie, et ensuite on s'étonne du désordre qui y règne. » (IV, 284, 293.)

« respecté qu'il ne l'était ci-devant, est cependant plus arbi-
« traire, plus oppressif; les impôts croissent tous les jours, et
« le monopole commercial auquel nous sommes soumis prive
« nos manufactures des ressources du commerce étranger, qui
« pourraient seules les faire prospérer [1]. »

Ces observations de M. Legras n'étaient pas reçues sans contradiction par M. Foache, qui n'aimait pas plus que lui le gouvernement militaire, mais qui se plaignait de la partialité des magistrats-colons pour les débiteurs de la colonie [2]. Il défendait, sous ce rapport, la nouvelle composition des tribunaux, plus favorable au commerce. Il était surtout l'antagoniste très-ardent du commerce étranger, et démontrait fort bien que le seul but raisonnable de l'établissement des colonies était de procurer à leurs métropoles des moyens d'échange et de débouchés pour les manufactures nationales.

[1] Il était de principe que dans nos colonies le commerce d'importation et d'exportation ne pouvait se faire que par la métropole. C'était le *système prohibitif* dans toute sa rigueur, fondé sur cette idée que les colonies sont faites pour la métropole, « et cela avec de grandes raisons, avait dit Montesquieu, « parce que le but de l'institution a été l'extension du commerce, et non la « fondation d'une ville ou d'un nouvel empire. « On peut voir, *Mém. sur les Colonies*, IV, p. 155, comment Malouet, par des arguments qui ont retrouvé aujourd'hui toute leur actualité, combat la *prohibition* au profit de la *liberté commerciale*, sinon absolue, du moins très-étendue, « parce qu'il y a plus de « raisons d'alliance que d'inimitié contre l'industrie étrangère. »

[2] « Si vous craignez encore que les conseillers habitants fassent des dettes « et ne les payent point, je vous dirai toujours : Faites de bonnes lois et tout « le monde payera ses dettes. » Et à propos des difficultés presque insurmontables que rencontrait dans les colonies l'exécution sur les biens, l'auteur ajoute : « La terre est presque insaisissable et le mobilier ne peut être saisi « sans la terre : l'usage, l'opinion, l'habitude, annulent en quelque sorte un « décret par corps prononcé contre le débiteur. L'huissier n'oserait le mettre « à exécution. Voilà l'état actuel de la justice et des jugements civils... Je sou- « tiens de toutes mes forces la cause et les intérêts des colons, mais dans tous « les pays du monde il faut payer ses dettes, et il serait absurde de croire « qu'un de leurs priviléges serait de n'être point soumis aux contraintes par « corps. » (*Mém. sur les colonies*, IV, 287.)

Je m'éclairais dans ces discussions, et j'adoptais de leurs opinions respectives tout ce qui me paraissait raisonnable; mais le point sur lequel j'étais le plus en opposition avec eux, c'était l'esclavage des nègres. Ce fut pour moi un spectacle nouveau et qui me fit une vive impression, que cette police domestique par laquelle un homme blanc se trouve le maître absolu d'un homme noir, le fait travailler à son profit en le nourrissant tant bien que mal, le châtie à volonté, et ne rencontre aucune limite positive dans le pouvoir qu'il exerce sur son semblable. J'étais devenu colon propriétaire d'esclaves, et je n'en étais pas plus partisan de ce régime : des abus, des cruautés horribles dont j'avais eu connaissance m'avaient profondément indigné. Deux hommes indignes, dont je veux taire les noms par égard pour leur postérité, si elle existe, me déterminèrent à provoquer contre eux et leurs pareils des mesures répressives, qui me parurent encore trop douces; et mes amis, qui blâmaient l'excès de mon zèle, ne parvinrent jamais à changer mes opinions et à me faire adopter les leurs [1]. Ils condamnaient comme moi les maîtres durs et injustes, mais ils prétendaient qu'aucune autre autorité que celle du maître ne pouvait être interposée entre lui et son esclave; que c'était à l'opinion publique à contenir sur ce point les habitants, et que tout au plus un homme signalé par des traits de barbarie devait être renvoyé en France par le gouvernement, sans autre explication.

Si deux hommes aussi distingués que M. Legras et M. Foache [2], par leurs lumières et leur moralité, professaient de tels

[1] On peut lire dans notre *Appendice* une lettre adressée en 1788 au maréchal de Castries, ministre de la marine, et dans laquelle Malouet développe sur cette institution de l'esclavage des idées auxquelles tous les hommes éclairés rendront justice.

[2] Né au Havre le 12 novembre 1737, Stanislas Foache avait été conduit fort jeune à Saint-Domingue par des intérêts de commerce, et il était devenu un des propriétaires importants de la colonie comme il en était un des plus éclairés. Rentré en France en 1779, il épousa l'année suivante mademoiselle de Mo dion. Il resta dans sa ville natale pendant toute la Révolution. La perte

principes, on doit juger quels étaient ceux de la classe vulgaire et des propriétaires. Mon séjour dans la colonie, mes intérêts, mes observations ne purent que me fortifier dans les miens, et je m'élevai seul contre un système de mœurs et de police dont j'annonçai dès lors les funestes conséquences. Ma prévoyance et mes efforts pour obtenir de prudentes réformes, sont consignés dans des mémoires imprimés depuis longtemps [1]. Je n'ai converti personne; moi-même j'ai passé pour un philanthrope exagéré, pour un *ami des noirs*, société nouvelle qui prit naissance à cette époque, et qui n'a pas peu contribué par son effervescence aux désastres de la révolution de Saint-Domingue.

Je ne répéterai point ici tout ce qui se trouve dans mes écrits sur l'administration des colonies; mais, comme il n'est pas une de mes opinions politiques qui ne se lie à des principes consacrés par l'expérience, je saisirai cette occasion de rappeler ceux que j'ai toujours professés depuis que j'ai su lire et raisonner. Les théories, les déclamations philosophiques ne

de ses biens de Saint-Domingue le contraignit de passer les années de 1797 à 1802 en Angleterre, où les anciens colons obtenaient encore quelques revenus des débris de leurs habitations. Rentré en France, il mit son expérience au service du nouveau gouvernement, et quand il mourut, le 18 septembre 1806, il était vice-président de la commission intermédiaire de commerce établie près du ministère de l'intérieur.

Estimé pour son caractère autant que pour l'étendue de ses connaissances, il était fréquemment consulté pour toutes les questions relatives aux colonies et au commerce. En 1782, il avait été chargé d'étudier le développement du commerce dans les Pays-Bas autrichiens et l'influence que pourraient avoir ses progrès sur celui de la France. — Nous lisons dans une correspondance de cette époque : « M. Foache a rendu de cette mission un compte très-alarmant, « et il a fait voir combien étaient fondées les inquiétudes des négociants sur « le parti que les neutres ont tiré à notre détriment de la guerre d'Amérique. »

[1] Le premier de ces mémoires parut en 1788, sous le titre de : *Mémoire sur l'esclavage des nègres dans lequel on discute les motifs proposés pour les affranchir, ceux qui s'y opposent, et les moyens pratiques pour améliorer leur sort*, par M. Malouet, Neufchâtel, 1788. Il a été réimprimé avec d'autres sur le même sujet dans le cinquième volume des *Mémoires sur les colonies*. Les notes sont de Mirabeau.

m'ont jamais séduit; j'ai étudié les faits plus que les systèmes, et j'ai trouvé dans l'histoire, plus que chez les moralistes, tous les préceptes de philosophie et de politique que les gouvernements sont tenus de suivre pour se conserver. Mais il semble que tout ce qui est extrême ait un charme irrésistible pour la plupart des hommes : la vérité nue, la simple raison, sont presque toujours sans crédit, et les plus inconcevables folies se reproduisent et règnent chacune à leur tour. Cependant, que nous présentent les annales du monde? Quelques succès éclatants obtenus par la seule audace; mais aucun succès durable sans la prudence et la modération d'un bon régime.

Quel est le sort des diverses institutions politiques, monarchies, républiques, gouvernements absolus? Aucun ne se maintient sans de bonnes mœurs et de bonnes lois. Partout, l'abus du pouvoir le détruit. Ce ne sont donc pas les anciennes institutions qu'il faut proscrire; ce sont leurs vices qu'il faut corriger, leurs ressorts qu'il faut améliorer.

Ainsi, l'esclavage des nègres, dont les révolutionnaires ont provoqué la destruction, ne pouvait être aboli sans cette succession de crimes et de désastres dont nous avons été témoins. Mais parce que c'était un mal nécessaire, fallait-il que le mal fût extrême? N'y avait-il aucun adoucissement possible à cet état de servitude, aucun frein à imposer au despotisme domestique? Pour moi, je suis de l'avis de Cicéron dans sa belle lettre à Quintus : « Ce n'est pas, lui disait-il, aux alliés seulement, aux citoyens que la justice est due, mais à nos esclaves mêmes; nous ne devons employer l'autorité que pour le bien, l'utilité de ceux qui nous sont soumis. »

Puisque nos colonies ne peuvent être cultivées que par des noirs qui doivent être dans la dépendance des propriétaires, pourquoi cette dépendance ne serait-elle pas déterminée de manière à assurer à l'esclave, comme à son maître, la protection des lois?

Le régime de l'esclavage, tel qu'il existait avant la Révolu-

tion, serait-il précisément le seul non susceptible d'améliora-tion? Serait-il le seul qui convînt à nos cultures, à nos mœurs, à la conservation de nos colonies? L'événement a bien prouvé le contraire. Autant vaudrait dire que le régime de Maroc est le seul qui convienne aux États monarchiques, et qu'il n'y a pas d'état mixte entre le despotisme du prince et l'anarchie démocratique. C'est bien aussi ce que soutiennent implicitement quelques prétendus amis de la religion et de la monarchie. Étrange aveuglement des gens de bien! car il en est que les affreux ravages de la licence, de l'immoralité, éloignent de toute modération; mais il est encore plus d'hommes corrompus par les vices mêmes qu'ils ont l'air de combattre, et qui cherchent à consacrer toutes les erreurs, tous les abus qui leur sont profitables.

J'avais conçu d'autres idées des devoirs des gouvernements. Ceux que la justice et la raison ne dirigent pas, et qui ont eu quelque éclat, ont eu besoin, pour le soutenir, d'une telle surabondance de force et de talents, que ce n'est pas par ces exceptions qu'il faut juger de la vie commune des hommes et des empires.

Je n'ai jamais pensé que la souveraineté fût la propriété d'un homme ou de plusieurs. C'est une charge, un devoir imposé à un homme ou à plusieurs. De là, la justice et la morale obligatoires pour ceux qui exercent ce pouvoir, soit qu'on les appelle princes, sénateurs ou démagogues. Le sultan des Turcs et le landaman des Suisses sont également tenus d'observer, non les mêmes formes, mais les mêmes principes : et de quel droit un habitant des colonies, parce qu'il lui est permis d'avoir des noirs à sa disposition, se croirait-il autorisé à en user autrement que comme avec des subordonnés que la loi lui confie?

C'est dans cet esprit que j'écrivais sur l'administration des colonies. Les prétentions des administrateurs civils et militaires, leurs abus d'autorité, les préjugés, les habitudes vicieuses des colons, les intérêts du commerce et de la culture,

tels furent, pendant mon séjour à Saint-Domingue, les objets de mes études et de mes réflexions [1].

Mais des maladies fréquentes et dangereuses interrompirent mon travail; et quoique j'eusse la liberté d'abandonner par intervalles les fonctions de ma place, et de vivre sur mon habitation, dont le séjour m'était très-agréable, le climat de Saint-Domingue [2], dont je ne pouvais supporter l'influence, altéra si profondément mon tempérament, que je fus obligé d'y renoncer et de passer en France en 1773. J'avais vécu cinq ans dans cette colonie, et si je m'y étais bien porté, je n'en serais jamais sorti. C'est, au surplus, comme propriétaire et non comme administrateur, que j'aurais voulu vivre à Saint-Domingue. J'aimais beaucoup cette vie aisée, indépendante et occupée, d'un propriétaire sur son habitation. La beauté de la campagne, la richesse de ses produits, les succès d'une bonne culture et ceux d'une bonne police dans la régie intérieure, m'inspiraient le plus grand intérêt.

Lorsque je n'avais pas la fièvre, j'admirais cette zone torride dont les chaleurs souvent insupportables affaiblissent toujours ceux qui en sont le moins mal traités. Je l'étais si fort, qu'il fallut prendre mon parti et renoncer aux avantages que j'aurais retirés pour l'accroissement de ma fortune d'un plus long séjour dans la colonie. J'avais acquis, indépendamment du bien de ma femme, une plantation de café dont j'espérais de grands

[1] Voy. les *Mémoires sur les colonies* et notamment le quatrième volume.

[2] « Le climat de Saint-Domingue est celui de la zone torride... Un soleil « ardent brûle la terre, un air humide la résout, des sels abondants, des ma- « tières calcaires fondues par de fréquentes pluies, travaillées par une chaleur « continue, opèrent une fécondité prodigieuse dans les plaines sans cesse en- « graissées par les débris des montagnes que les torrents entraînent avec eux. « Une brise réglée rend cette terre habitable, mais on conçoit comment les « tempéraments européens s'y dégradent, s'y détruisent. Le sang, toujours « dilaté par la chaleur, fatigue les vaisseaux où il circule mal. Une transpira- « tion forcée en extrait tout l'humide, les fibres se dessèchent. » (*Mémoires sur les colonies*, IV, 97.)

produits. Je fondai sur cette base mes projets d'indépendance et je revins en France, décidé à ne plus servir dans les colonies, pas même dans les ports. Je voulais vivre à la campagne, si je ne pouvais être placé à Paris d'une manière qui me convînt.

M. de Boynes était alors ministre de la marine[1]; c'était un homme de robe, étranger à ce département, ferme, laborieux, ayant un esprit faux, un caractère ardent; grand ennemi des parlements et de toute l'administration du duc de Choiseul, il la bouleversait dans les ports[2] et projetait les mêmes innovations dans les colonies; mais il ne réparait pas les fautes de M. de Choiseul. Celui-ci, avec beaucoup d'esprit et une sorte de grandeur dans le caractère, avait eu un ministère éclatant d'audace et de puissance dont il ne restait que des désordres et un mauvais esprit dans nos armées de terre et de mer[3]. Ses

[1] Pierre-Étienne Bourgeois de Boynes était ministre de la marine depuis le 8 avril 1771. Il succédait au duc de Praslin et à l'intérim de trois mois rempli par l'abbé Terray. — Lui-même fut remplacé le 20 juillet 1774 par Turgot, qui cinq semaines plus tard cédait la place à Sartine. (Voy. l'*Appendice*.)

[2] Le port de Rochefort eut particulièrement à souffrir des innovations de M. de Boynes. On lit à ce sujet dans *Bachaumont :* « M. de Boynes, par ses « projets destructeurs, durant son ministère de la marine, avait absolument « dégradé le port de Rochefort qui tombait tout à fait dans l'anéantissement. « (29 mai 1775) ; » et plus loin, d'après une lettre de Rochefort : « Vous ne « sauriez croire combien M. de Boynes et ses ouvrages étaient détestés de la « marine. » Sartine qui, après le court passage de Turgot, remplaça de Boynes « à la marine, mit ses premiers soins à réparer le mal qui avait été fait. Nous apprécierons ailleurs ses ordonnances du 27 septembre 1776 qui furent suivies de celle du 9 novembre, spécialement applicable au port de Rochefort. (Voy. à l'*Appendice* les notes sur de Boynes et Sartine.)

[3] L'ordonnance du 25 mars 1765 fut, en effet, la première atteinte portée à la constitution de la marine telle que l'avait fondée Colbert, et dont le principe était la séparation complète du corps militaire du corps de l'administration. « L'armée navale, disait Malouet devant l'Assemblée nationale, n'était en « action et en service qu'à la mer... Cependant l'administration des ports ne « pouvant s'exécuter sans une autorité active d'inspection et de police de la

amis, ses créatures ont essayé d'en faire un grand ministre : l'histoire de notre temps s'y oppose. Elle ne peut traiter mieux M. de Boynes, qui n'avait aucune des qualités de son brillant prédécesseur.

Tel était le ministre auquel je me présentai en arrivant. Il était avide d'informations. Le feu de ses regards annonçait la chaleur de sa tête, et je me rappelle qu'il s'impatientait un peu du sang-froid avec lequel je répondais aux questions redoublées dont il m'accablait. Je lui plus cependant, et quand il sut que j'avais aussi des projets de réformes et des mémoires, je fus pendant quelque temps en grande faveur auprès de lui. Il me demanda un résumé de mes observations sur la législation de Saint-Domingue. Il en fut très-content, parce qu'il vit beaucoup à faire et à défaire; mais nous différions quant aux principes et au développement des moyens de gouvernement et d'administration. Ceux de M. de Boynes étant arbitraires et presque toujours violents, j'avais eu plus d'une fois l'occasion de lui montrer des opinions très-différentes des siennes, ce qui ne l'empêcha pas de m'écrire une lettre flatteuse, par laquelle il me chargeait de préparer un travail complet sur la législation de Saint-Domingue, m'annonçant que si je remplissais ses vues, il demanderait à Sa Majesté pour moi le grade de commissaire général de la marine. Il me dit ensuite particulièrement que

« part des ordonnateurs, cette juridiction des officiers *civils* devint de plus en « plus désagréable aux officiers de *marine* résidant dans les ports. A mesure « que les prétentions des corps privilégiés se développaient..., l'influence de « toute autorité qui leur était étrangère s'effaçait sensiblement, et le ministère « du duc de Choiseul fut la première époque de cette révolution... L'ordon- « nance de 1765 fut pour le corps de la marine l'exorde du nouveau système « qui devait changer l'administration des ports. A cette époque, le comman- « dant et les officiers militaires devinrent *coopérateurs* des officiers civils; de « ce mélange de fonctions, de toutes les prétentions respectives..., naquirent « les conflits d'autorité, la confusion qui s'accrut par les nouvelles ordonnan- « ces de 1772... » (Rapport présenté le 20 avril 1790, *Collection des opinions de Malouet*, Paris, 1791 et 1792, I, 215, 217, 218.)

M. de Reverseaux[1], maître des requêtes, son ami, qui avait toute sa confiance, discuterait avec moi mes plans et lui en ferait le rapport. Je vis M. de Reverseaux, qui n'était pas un homme sans mérite ; il aimait le bien, il avait des connaissances en administration ; mais entêté, systématique comme son patron, il avait de plus que lui de la pédanterie. Il adopta plusieurs de mes vues, en combattit d'autres avec obstination, et mit en général de l'importance à mon travail ; mais il le dénatura sur plusieurs points, en voulant en faire le sien ou celui de M. de Boynes, qui lisait mes cahiers avec intérêt, souvent avec humeur. Nos conférences étaient fréquentes. J'avais suivi dans mes rédactions un ordre de matières distribué par chapitres, et il n'y en avait qu'une partie mise au net, celle qui me semblait devoir obtenir l'assentiment du ministre. Un matin, je reçus

[1] Jacques-Philippe-Isaac Guéau de Reverseaux, fils du célèbre avocat Jacques-Étienne, qui plaida en 1745 dans cette cause touchante du jeune Huchet de la Bédoyère dont Barbier a fait le récit (V, 60). Reçu conseiller au Parlement dès l'année 1761, il prit bientôt parti dans les luttes qui se préparaient, et il quitta la magistrature pour l'administration. Par le crédit de son parent le contrôleur général Laverdy, il fut successivement maître des requêtes (1765) et président du grand conseil. Plus tard il devint intendant de Moulins (1777) et de la Rochelle (1781). — Les intendances, comme la noblesse et la magistrature, avaient leurs réformateurs et leurs philosophes, témoin le célèbre Turgot. Reverseaux ne fut pas de ceux-ci. Par deux fois il se montra l'adversaire décidé des assemblées provinciales : en 1780, il contribua à faire échouer dans le Bourbonnais l'essai tenté par Necker de la nouvelle institution, et tel fut l'effet de sa résistance, que Necker, après avoir donné sa démission l'année suivante, offrit de la retirer si on lui assurait, avec son entrée au Conseil, l'enregistrement de l'édit de création des assemblées provinciales *et la punition de l'intendant qui l'avait combattu.* (Bach., 21 mai 1781.) Plus tard, en 1787, devenu intendant de la généralité de Saintes, Reverseaux se servit habilement des rivalités locales pour empêcher la réunion d'une assemblée provinciale, dont le duc de la Rochefoucauld devait être le président. (M. de Lavergne, *Assemblées provinciales.*)

A l'époque de la Révolution, Reverseaux vivait retiré dans sa terre de Beaumont. Accusé de correspondre avec M. de Conzié, évêque d'Arras, il périt sur l'échafaud révolutionnaire.

l'ordre de lui porter toutes mes minutes : j'arrivai avec un gros portefeuille que je n'ai plus revu. M. de Boynes le retint toujours sous différents prétextes. M. de Reverseaux était parti pour la Saintonge : les conférences cessèrent. On ne me demandait plus rien; je réclamai alors mon portefeuille et le grade de commissaire général. Je ne reçus point de réponse. J'allai voir le ministre un jour d'audience : je le trouvai froid; il paraissait m'éviter, lorsque, revenant brusquement à moi, il me fit entrer dans son cabinet et me dit d'un air sévère et presque menaçant : « Vous voulez être commissaire général, « vous le serez; mais il faut aller dans l'Inde. Je vous destine « une mission importante pour ce pays-là : êtes-vous prêt à « partir [1]? »

Cette déclaration, dépouillée du ton de colère dont elle fut prononcée, m'aurait encore embarrassé. Je m'excusai sur ma santé qui était altérée. « Il n'y avait qu'un an, lui dis-je, que « j'avais été forcé de renoncer aux colonies; je n'étais pas « encore en état de repasser la mer. — C'est bon, c'est bon, « ajouta-t-il vivement, je vous ferai savoir les intentions du « Roi. » Et il entra dans la salle d'audience où je me promis bien de ne jamais reparaître. C'est la dernière fois que je l'ai vu.

M. de Boynes, qui, au surplus, ne m'a fait aucun mal, passait pour un homme méchant et dangereux. Son humeur, dont je ne pouvais deviner la cause, me parut redoutable. Je pensai que, s'il était décidé à m'éloigner sous prétexte d'avancement, il me perdrait si je m'y refusais. Je voulus m'assurer d'une protection qui pût me défendre contre la malveillance et m'autoriser à rester en France. La duchesse de Narbonne [2],

[1] Voy., à l'*Appendice*, la note sur de Boynes.

[2] Françoise de Chalus, duchesse de Narbonne, née à Chalus (Puy-de-Dôme) en 1734, morte à Paris le 17 juillet 1821. Presque aussitôt après son mariage avec Jean-François, comte de Narbonne-Lara, alors colonel du Soissonnais et depuis maréchal de camp, elle avait été placée auprès de Madame Élisabeth, fille aînée de Louis XV, mariée à don Philippe, duc de Parme. Elle suivit

qui avait de l'amitié pour moi, m'avait présenté à Madame Adélaïde, et cette princesse, instruite de mes inquiétudes, n'ayant pas de secrétaire dans l'état de sa maison, eut la bonté d'en demander le brevet pour moi au roi son père; ce qui me suffit pour n'avoir plus à craindre que le ministre disposât de moi trop arbitrairement. Il disparut bientôt lui-même à la mort de Louis XV qui arriva dans ce temps-là; et le crédit de Madame Adélaïde, qui daignait me témoigner de l'intérêt, m'eût offert de nouvelles chances de fortune si j'avais su en profiter.

Je n'ai jamais rien demandé à cette princesse que la grâce d'un domestique qui m'avait volé et dont la singulière audace est la première occasion de mes rapports avec M. de Sartine et M. de Malesherbes. Cet homme enfonce mon secrétaire, y prend soixante louis et deux paires de manchettes de dentelles. Je ne m'aperçus du vol que le lendemain; il avait dit en sortant au laquais de ma femme que je l'envoyais à Versailles porter une lettre pressée. Comme je ne l'avais chargé d'aucune commission et comme il ne revint pas, quoiqu'il eût laissé ses hardes chez

cette princesse en Italie, puis à la cour de Versailles, et après sa mort, en décembre 1759, s'attacha à sa sœur, madame Adélaïde, dite *madame Troisième*. Plus tard, elle fut sa dame d'honneur en remplacement de la duchesse de Beauvilliers, et obtint en 1781 pour son mari le titre de *duc à brevet*. La faveur de madame de Narbonne et son esprit lui valurent la réputation d'aimer les grandeurs, et l'on y fait allusion dans une de ces listes imaginaires d'ouvrages nouveaux dont chaque titre était une épigramme, genre de plaisanterie alors à la mode; on lit dans *Bachaumont* à la date du 15 janvier 1784: *Traité de l'ambition, dédié à Madame Adélaïde, par madame la duchesse de Narbonne.* Quoi qu'il en soit, nous avons plus de preuves du dévouement de madame de Narbonne que de son ambition; après avoir accompagné les tantes de Louis XVI à Rome d'abord, puis à Trieste, où Madame Adélaïde mourut en 1800, une année après sa sœur Madame Victoire, elle se fit la gardienne de leur tombeau et ne rentra en France qu'en 1810. C'était l'*opposition de l'exil*, presque aussi mal vue que l'*opposition du silence;* et comme l'empereur disait un jour au comte de Narbonne, devenu son aide de camp : *Je sais que votre mère ne m'aime pas;* il en reçut cette fine réponse qui ne laissait place à aucune réplique : *Ma mère, Sire, n'en est encore qu'à l'admiration.*

moi, il était démontré l'auteur du vol. J'envoyai son signalement à M. de Sartine, alors lieutenant de police [1], qui me manda que je devais signer ma plainte et ma déclaration chez le commissaire du quartier; ce qui fut fait. Trois semaines après, M. de Sartine m'écrivit que cet homme avait été arrêté sur le Rhône dans un coche d'eau; qu'on lui avait trouvé les dentelles et cinquante louis, et que la maréchaussée le ramenait à Paris où son procès lui serait fait. Ce misérable m'écrivit lui-même de Lyon, m'avoua son crime, me suppliant de ne pas le faire pendre. Je courus chez M. de Sartine, à qui je remis cette lettre. Il avait déjà adressé au procureur du roi du Châtelet ma plainte et le procès-verbal d'arrestation. Le procès s'instruisait, il n'aurait pas été long, et l'on m'assura que d'après l'usage pratiqué pour les vols domestiques avec effraction, le voleur devait être pendu devant la porte de ma maison. Si je n'avais pas été menacé de ce spectacle, je n'aurais peut-être pas cédé à une fausse pitié; mais j'étais malheureux de l'idée de revoir cet homme, et de le voir pendu. Je tourmentai inutilement M. de Sartine : il me dit qu'il n'y avait pas moyen d'arrêter l'instruction, qu'il faudrait un ordre du roi et que le chancelier ne l'accorderait pas. Je m'adressai alors à Madame Adélaïde, dont la bonté était extrême; elle eut cependant de la peine à m'accorder une lettre pour le chancelier, qui résista d'abord. Mes importunités décidèrent la princesse à insister; on expédia une lettre de cachet pour mettre le voleur à Bicêtre. Cinquante louis trouvés sur lui, et mes dentelles, furent consommés en frais que je consentis à payer.

Après la mort du roi, M. de Malesherbes, nommé ministre, fit la visite des prisons d'État, interrogea lui-même les détenus, persuadé qu'il y en avait beaucoup d'arrêtés légèrement. Mon voleur était d'une belle figure; il intéressa, par son air patelin, le bon, le respectable Malesherbes, et lui persuada qu'il était

[1] On trouvera dans l'*Appendice* une note sur M. de Sartine.

la victime d'un faux soupçon. Le ministre examina le registre d'écrou, il y vit l'ordre du roi qui portait : *arrêté pour escroquerie sur la plainte de M. Malouet, son maître*. Il vit là ce qu'il cherchait et ce qu'il trouvait souvent, abus de crédit, d'autorité, et fit mettre mon homme en liberté. J'ignorais ce qui s'était passé. J'avais oublié le vol et le voleur, lorsqu'un jour je reçois une assignation de ce scélérat, en réparation d'honneur et en dommages-intérêts ; car il réclamait les cinquante louis dont la maréchaussée, disait-il, l'avait dépouillé par mon ordre. J'étais justement puni de ma faiblesse. Indigné, j'allai chez M. de Sartine, qui était devenu ministre de la marine [1]; il rit à mes dépens ainsi que M. de Malesherbes. On retrouva dans les bureaux de la police la lettre de mon voleur qui contenait ses aveux; il y eut un nouvel ordre de l'arrêter; il n'avait voulu que me braver et il s'était éclipsé. Que l'on explique si l'on, peut, la bizarrerie de vanité d'un coquin qui l'emporte sur le soin de sa sûreté; car celui-ci risquait tout par son inutile audace. La police, qui ne le perdit pas de vue, le fit arrêter six mois après, et on le ramena à Bicêtre.

[1] M. de Sartine avait été nommé ministre de la marine le 24 août 1774; il succédait à Turgot, qui, après cinq semaines de ce ministère, devint contrôleur général. — On verra plus loin dans quelle circonstance Sartine fut remplacé par le maréchal de Castries le 14 octobre 1780. (*Appendice.*)

CHAPITRE III.

L'ADMINISTRATION DE LA MARINE. — M. DE SARTINE.

L'arrivée de M. de Sartine au ministère ne pouvait que m'être favorable. C'était un tout autre homme que M. de Boynes, avec moins de moyens. Son caractère aimable et sa vigilance comme lieutenant de police lui avaient concilié l'estime publique; il était l'ami de mes amis, et favorablement prévenu pour moi. Mes rapports antérieurs avec le ministère, ma faveur apparente, le travail dont on me savait chargé, avaient répandu l'alarme à Saint-Domingue parmi les membres du conseil du Cap, qui me regardaient comme leur ennemi. L'avocat Gautherot avait un parent dans le bureau des colonies; il s'était réuni aux deux conseillers dont j'ai déjà parlé, et ils avaient adressé à M. de Boynes un Mémoire contre moi, portant en substance que je m'étais rendu chef d'un parti d'opposition à Saint-Domingue contre l'établissement des milices, contre les états-majors et contre la nouvelle composition des conseils, où je voulais faire rappeler les propriétaires en excluant les avocats envoyés de France. Ils ajoutaient que j'avais des idées fausses et dangereuses sur la police des esclaves, dont je blâmais la sévérité, sur la protection à accorder à la culture par préférence au commerce, et que si les vues qu'on me connaissait étaient légèrement adoptées, la chaleur de mes partisans et celle de mes ennemis troubleraient également la colonie. Le Mémoire était d'autant mieux fait, qu'il y avait de la méchanceté sans injures, et l'exagération calomnieuse de toutes mes idées se retrouvait avec des nuances différentes dans mes propres écrits. Il n'est pas vrai que j'eusse formé un parti d'opposition contre le gouvernement, dont les

chefs successifs me conservèrent estime et bienveillance, quoique plusieurs de leurs actes eussent été l'objet de mes remontrances. Sur tout le reste, frappé des abus que je connaissais bien, j'en provoquais le redressement, mais sans amertume et sans personnalités.

Le mémoire n'en produisit pas moins sur M. de Boynes une partie de l'effet que l'on désirait, et, en quittant le ministère, il crut devoir le transmettre à son successeur.

M. de Sartine m'avait d'abord fort bien accueilli; il eut une première conversation avec moi sur les colonies, dont il ne connaissait que le nom, et nullement les localités ni l'administration; mais il me combla de caresses et de compliments. La seconde entrevue fut toute autre chose. Je retrouvai presque les manières de M. de Boynes, mais avec des formes plus douces. Il connaissait le mémoire; il en était d'autant plus embarrassé, qu'avant de l'avoir lu il avait annoncé des vues sur moi. Je me croyais dans une fort bonne position vis-à-vis de lui. Son silence, son air distrait ne m'en imposaient pas; je commençai l'histoire de mes relations avec M. de Boynes. Il m'interrompit : « Ce n'est pas ce que vous avez écrit ou fait ici que « je désire savoir, c'est ce que vous avez fait à Saint-Domingue. « — Ce que j'ai fait, monsieur, lui répondis-je avec émotion, « ne m'exposera jamais à aucun reproche fondé. Je m'y suis « conduit en homme d'honneur, qui veut le bien et qui a quel- « ques moyens d'y concourir. — Quoi! me dit-il, vous n'avez « rien eu à démêler avec le gouvernement, avec les conseils, « avec le commerce? Je crains, au contraire, que vous ne vous « soyez mal conduit. — Je ne me suis pas mal conduit, et il « me sera facile de démasquer les calomniateurs qui oseraient « le soutenir..... » J'en étais là lorsqu'on annonça le prince de Conti [1]. Je me retirai navré de cette explication qui me rappela

[1] Louis-François de Bourbon, prince de Conti, né le 13 août 1717, mort le 2 août 1776; petit-fils de celui que Louis XIV destinait à être le successeur

ce que j'avais éprouvé de M. de Boynes, et j'aperçus tous les fils de cette trame.

Cette entrevue avait lieu à Fontainebleau, où la cour était alors. J'étais venu passer une partie de l'automne aux *Pressoirs,* chez la vicomtesse de Castellane [1], mon amie, qui était aussi celle de M. de Sartine. Je lui racontai mes chagrins, mon indi-

de Sobieski, et qui arrivant à Dantzick trouva l'élection faite au profit de son compétiteur Frédéric-Auguste. Il commanda avec éclat dans la campagne d'Italie (1744), se mit plus tard en opposition avec la cour (d'Arg., IX, 154), et fut le seul des princes légitimes à maintenir sa protestation contre le coup d'État Maupeou jusqu'au rappel des parlements qui eut lieu au mois de novembre 1774. C'est à cette époque seulement que le prince de Conti reparut à la cour. Disgracié par Louis XV, qui l'appelait *mon cousin l'avocat*, il ne fut pas beaucoup plus en faveur sous Louis XVI. Marie-Antoinette écrivait à sa mère le 16 avril 1776 : « Nous avons perdu le prince de Conti ; il avait beaucoup d'esprit, « mais il était fort dangereux par ses intrigues continuelles avec les parle- « ments. » (*Recueil* d'Arneth.) C'est au Temple, dont il était le grand maître depuis 1749, et au château de l'Ile-Adam, qu'il réunissait cette aimable *Société du Temple,* de mœurs un peu *païennes* et dont la comtesse de Boufflers était l'*idole*. Un charmant tableau du musée de Versailles (galerie 161) nous montre cette petite cour réunie dans le salon des *Quatre Glaces* au Temple. — Le prince de Conti eut de son mariage avec Louise-Diane d'Orléans, septième fille du Régent, un fils unique, Louis-François-Joseph, né le 1er septembre 1734, connu d'abord sous le nom de comte de la Marche, et qui partagea avec son cousin Condé l'honneur de la journée de Hastenbeck. — Ce dernier Conti, aussi hostile aux parlements que son père leur était favorable, mourut en Espagne en 1807, et finit cette branche cadette de la maison de Condé, non moins aimable et presque aussi militaire que son aînée.

[1] Marguerite-Renée Fournier, femme de Boniface-Gaspard Auguste, vicomte de Castellane (ainsi dénommée dans l'acte de baptême d'André-Boniface-Louis de Riquety (*sic*), dont elle fut marraine), était d'une famille que Moreau de Saint-Mery compte parmi les plus honorables de Saint-Domingue et dont étaient les Fournier de Bellevue, de Varenne, de la Chapelle, électeurs nobles de la Colonie en 1789. Mariée en 1745, elle laissa deux filles : 1° Marie-Marguerite-Madeleine-Adélaïde, qui avait épousé en 1764 Louis de Vintimille du Luc, connu d'abord sous le nom de comte de Marseille, puis de marquis du Luc, fils de ce comte de Vintimille que sa ressemblance avec Louis XV avait fait surnommer le *demi-Louis:* elle mourut veuve sans enfants en 1770 ; 2° Marie-Thérèse-Josèphe, mariée à Pierre-Philippe-Adrien, prince de Berghes ; — une fille unique de ce dernier mariage, Constantine-Fortunée-

gnation et mon parti pris de m'éloigner à jamais des affaires et des ministres. Elle était créole et connaissait toute mon histoire de Saint-Domingue : mes liaisons, mes amis, qui étaient tous les honnêtes gens de la colonie, les deux conseillers mal famés qui me poursuivaient, lui étaient aussi connus. M. L'Héritier, député de la colonie, était aux *Pressoirs*. C'était un homme sage et éclairé, qui avait de la considération et de l'amitié pour moi. Enfin, à la tête des bureaux de la marine était un excellent homme, M. Blouin [1], avec qui j'étais intimement lié depuis dix ans, et dans lequel M. de Sartine avait alors la plus grande confiance. On voit que je ne manquais pas de moyens pour l'éclairer, pour le ramener à moi; mais j'étais si aigri, si blessé, que, sans mot dire, je partis des *Pressoirs* le jour même où M. de Sartine s'était annoncé pour venir y dîner. On ne manqua pas de lui parler de ma grande colère et de ce qui la motivait. M. L'Héritier, qui connaissait mes opinions et ma

Ghislain de Berghes, épousa le comte de Lasteyrie du Saillant, fils du marquis de Lasteyrie et de la sœur de Mirabeau.

Le château des *Pressoirs du Roi* existe encore sur la rive droite de la Seine en face de Thomery (commune de Samoreau, arrondissement de Fontainebleau). La princesse de Berghes en hérita en 1785, à la mort de sa mère, la vicomtesse de Castellane, et elle l'habitait le 6 mai 1793, lorsqu'elle fut portée sur la liste des émigrés. En 1814 ce domaine passa entre les mains de la vicomtesse du Saillant, et en 1854 il fut acheté par la comtesse de Sieyès, née Guéau de Reverseaux de Rouvray.

[1] Simple employé au bureau des fonds, où Moras le distingua en 1754, il était arrivé par son mérite aux importantes fonctions de premier commis de la marine. Son expérience lui avait fait prévoir les troubles qu'apportèrent dans l'administration les ordonnances de 1772. Lorsque vinrent celles du 27 septembre 1776, qui devaient tout réparer, mais qui à leur tour contribuèrent au désordre en dépassant le but, Blouin présenta à plusieurs reprises des observations dont M. de Sartine ne tint pas compte, mais dont la justesse fut démontrée pendant la guerre de 1778 par le désordre qui s'introduisit dans la comptabilité des officiers de vaisseau transformés en administrateurs à la mer. Ce travail fut publié en 1789 par les commissaires de la marine du port de Brest, sous le titre de *Remontrances de M. Blouin, premier commissaire de la marine, à la Cour et au ministère contre les ordonnances projetées.*

conduite à Saint-Domingue, se chargea de ma défense. M. Blouin rechercha au bureau des colonies et produisit au ministre les comptes avantageux qu'avaient rendus de moi le gouverneur et l'intendant. On y trouva la majeure partie de mes mémoires, que M. de Boynes avait fait copier sur mes minutes, et des apostilles de sa main, quelques-unes approbatives, d'autres contradictoires, mais toutes prouvant qu'il attachait un certain prix à mon travail. Toutes ces démarches et le revirement qui en résulta en ma faveur furent l'affaire de quinze jours; mais, dès le lendemain de mon retour à Paris, j'aurais gâté mes affaires d'une manière irréparable, si la générosité de M. de Sartine n'eût surpassé mon imprudence.

Un habitant de Saint-Domingue, qui allait s'embarquer au Havre, était venu demander mes commissions. Je l'avais prié de se charger d'une lettre pour M. Foache, mon ami, et je l'avais écrite *ab irato*, plein de mes ressentiments et de mon dégoût du ministère.

Je n'aurais point confié à la poste tout ce que je me permis d'écrire; mais, croyant profiter d'une occasion sûre, je me livrai sans discrétion à toutes mes impressions. Je rappelais d'abord à mon ami tout ce qu'il savait de mon mépris pour la mauvaise conduite des auteurs de la calomnie dont j'avais à me plaindre. Je revenais sur les vices et les abus de l'administration, sur mes efforts pour en provoquer la réforme. Je lui racontais ma conclusion avec M. de Boynes et mon début avec M. de Sartine. « J'ai retrouvé, disais-je en parlant de celui-ci, « le lieutenant de police dont l'interrogatoire m'a profon- « dément blessé, et puisque les fripons ont déjà tant d'accès « près de lui, je m'en éloigne à jamais; d'autant que, sans être « un méchant homme, il me paraît tout à fait impropre à sa « place. » J'ajoutais qu'on craignait qu'il en fût de même du vieux ministre [1], plein d'esprit et de gaieté, qui gouvernait

[1] Est-il besoin de le nommer « ce vieux ministre plein d'esprit et de

l'inexpérience du jeune roi, et dont je louais d'ailleurs la droiture et la bonté.

Cette lettre, qui devait être remise en main propre, fut jetée dans le sac du navire où devait s'embarquer le porteur, lequel tomba malade au Havre et ne put partir.

Sur le même bâtiment était embarqué un homme qui avait contre la maison Foache, au Cap, un procès de mauvaise foi, pour le jugement duquel on attendait des pièces et des renseignements. M. N... , conseiller, l'un des auteurs du Mémoire envoyé contre moi, était son rapporteur. Ce misérable, présumant que s'il pouvait se saisir des lettres adressées à la maison

gaieté? » M. de Maurepas, né en 1701, ministre avant d'avoir achevé ses classes, avait alors soixante-quatorze ans. Sans égal dans l'art d'égayer les affaires, d'éluder les difficultés et d'éconduire les importuns; écouté par la Reine, sollicité par les maîtresses, mêlé par goût, dit madame Campan, mais à coup sûr avec désintéressement, dans toutes les querelles de ménage, M. de Maurepas fut pendant trente ans l'arbitre de Versailles. Exilé à Bourges en 1749 pour le quatrain que chacun sait, il éprouva la persistance d'un ressentiment féminin, et n'eut qu'au bout de quinze ans la permission de se rapprocher de Paris. Il vint alors à Pontchartrain, et c'est là que madame Adélaïde l'envoya chercher au début du nouveau règne. Rentré à la Cour après vingt-cinq ans d'absence, il trouva tout changé; le temps était aux économistes et aux philosophes; le *Contrat social* remplaçait *Télémaque;* on ne riait plus; il n'y avait plus de jeune en France que M. de Maurepas. Turgot lui parut sentencieux, Necker, emphatique et solennel. Après ceux-ci vinrent les choix malheureux. On sentit trop que la main du premier ministre était affaiblie; on craignait toujours ses railleries, mais on ne craignait plus sa surveillance: « alors il regretta la « vie paisible qu'il menait à Pontchartrain, et même son exil de Bourges, » nous dit le prince de Montbarey.

L'événement le plus sérieux de la vie de M. Maurepas fut la goutte, qui le tourmenta pendant ses dernières années, mais sans altérer sa bonne humeur. Il était né ministre et il mourut ministre le 21 novembre 1781. Quelqu'un dit à cette occasion: *Nous avons perdu plus qu'il ne valait.* A ce mot d'un la Rochefoucauld inconnu, nous préférons l'expression mélancolique du jeune Roi, qui regardant le plafond de sa chambre où il avait coutume de frapper avec sa canne pour appeler son ministre logé au-dessus de lui, et songeant peut-être aux conseillers que lui réservait l'avenir, disait: *Mon vieil ami n'est plus là.*

Foache, il y trouverait ou des pièces à soustraire, ou des lumières sur la conduite de son procès, trompe le capitaine ou le séduit : bref, il s'empare du sac et y prend toutes les lettres à l'adresse de M. Stanislas Foache. La mienne était du nombre. Il y voit son rapporteur maltraité, il ne doute pas de sa reconnaissance s'il lui livre cette lettre, et il la lui porte en arrivant. Le conseiller dénonce ma lettre à la compagnie. M. Legras avait quitté le conseil; il y restait deux hommes de mérite qui furent révoltés de cette dénonciation, et qui, après en avoir dit leur avis et avoir protesté, se retirèrent à la campagne. Le délire de la fureur s'empara des autres. Avec plus d'adresse et de mesure ils m'auraient fait beaucoup de mal; mais la violence et l'indignité de leur conduite leur devinrent plus funestes qu'à moi-même. Ils osèrent rendre un arrêt par lequel je fus déclaré coupable d'attentat contre l'autorité du roi et l'honneur de ses ministres et de ses magistrats. La saisie de mes biens fut provisoirement ordonnée et ma lettre déférée au ministre, ainsi que l'arrêt et le rapport, pour qu'il plût à Sa Majesté ordonner l'instruction de mon procès.

Cet arrêt, quand il fut connu, indigna toute la colonie, où j'avais plus d'amis que d'ennemis. On eut beau répandre des copies falsifiées de ma lettre, où l'on me faisait dire ce que je n'avais pas dit, que M. de Sartine était un sot et M. de Maurepas un vieil enfant; le roi un bon jeune homme sans esprit; tous les magistrats de Saint-Domingue des fripons : peu de gens me crurent capables d'un tel écart, et tous virent dans cette conduite du conseil une tache ineffaçable. Mais ces fausses copies de ma lettre se multiplièrent à l'infini et furent envoyées en France. M. Foache en obtint secrètement une exacte du greffier et me l'adressa avec le récit de tout ce qui s'était passé; mais son paquet ne me parvint que plusieurs jours après l'éclat de cette aventure en France.

L'éclat fut d'autant plus affreux pour moi, que M. de Sartine me traitait alors et depuis plusieurs mois avec la plus

grande distinction. Après mon départ des *Pressoirs*, les explications qu'eurent avec lui mes amis lui donnèrent des regrets de ce qu'il m'avait dit de désobligeant, et il le répara avec bien plus de grâce et de sensibilité que les ministres n'en mettent ordinairement dans leurs rapports avec leurs subordonnés. Je reçus de lui une invitation de revenir à Fontainebleau. Je ne pus m'y rendre, j'avais la fièvre; mais au retour de la cour à Versailles, instruit par mes amis de ses dispositions, je m'empressai d'aller le voir. Il me dit les choses les plus obligeantes, et à compter de ce jour-là je fus invité à dîner chez lui quand cela me conviendrait. Il m'annonça la formation d'un comité de législation des colonies dont j'étais membre, ainsi que les gouverneurs et intendants des colonies qui se trouvaient à Paris. Ce comité avait pour objet la discussion de mes mémoires[1]. M. de Sartine y assista régulièrement, et il était le seul qui adoptât mes vues, presque toujours combattues par les anciens administrateurs, qui n'aiment, ni en théorie ni en pratique, l'analyse des devoirs et la démarcation des limites de l'autorité.

Telle était la situation dans laquelle me surprit, comme un coup de foudre, la nouvelle arrivée de Saint-Domingue d'un

[1] C'est devant ce comité assemblé à Versailles en 1775, que furent lus la plupart des Mémoires publiés depuis sous le titre de : *Collection de Mémoires sur les colonies*. La discussion avait été précédée d'un *Rapport sur les troubles de 1768* et d'un *Précis des règlements nécessaires pour l'administration de la colonie de Saint-Domingue*. (IV, 355 et 359.) Ce comité était composé d'anciens administrateurs civils et militaires. A la première page de ce même volume nous lisons les réflexions suivantes : « L'éternelle opposition de ces deux « classes et la prépondérance des militaires ne permit aucun résultat utile de « cette discussion. Les affaires de la colonie furent conduites comme elles l'ont « toujours été. La progression des cultures et du commerce faisait croire « mal à propos à la sagesse du régime. La révolution de 1789 trouva les admi- « nistrateurs, les colons, les commerçants, les tribunaux et les gens de cou- « leur libres dans une situation telle que la dissolution du gouvernement « colonial était inévitable. » (Voy. l'*Appendice*.)

arrêt flétrissant rendu contre moi pour manquement à Sa Majesté, insulte à ses ministres, et particulièrement à celui qui me comblait de témoignages publics d'estime et d'amitié.

Les exagérations, les commentaires ordinaires en pareil cas se répandirent aussi rapidement que la nouvelle même. Les uns me disaient arrêté, les autres en fuite; j'étais tranquillement à l'Opéra, où M. de la Ferronnays [1], qui avait commandé à Saint-Domingue et qui était resté mon ami, vint me trouver et m'apprit ce qu'on avait dit à Versailles, chez le ministre où il avait dîné. Je rentrai chez moi avec M. de la Ferronnays qui craignait que je fusse arrêté le soir même et m'offrit de me mener chez lui, ce que je n'acceptai pas. Un autre de mes amis voulait que je sortisse sur-le-champ de Paris et du royaume, sauf à me défendre de loin sur cette cruelle affaire. Je résistai à

[1] La famille de la Ferronnays était alors représentée par sept frères, dont six appartenaient à l'armée et un à l'Eglise. C'est à l'occasion de ce dernier, alors évêque de Bayonne et qui avait courageusement payé de sa personne dans un débordement de l'Adour, que Louis XV disait : « Mgr de Bayonne va à « l'eau comme ses frères vont au feu. » Le troisième de cette vaillante lignée, Étienne-Louis Féron de la Ferronnays, héritier du titre de marquis par la mort de ses deux aînés, était colonel au régiment de Forez lorsqu'il fut envoyé à Saint-Domingue, en 1763, avec le commandement de la partie nord de l'île qu'il exerça jusqu'en 1770. Après un congé de deux ans passé en France, il revint à Saint-Domingue faire l'intérim de gouverneur général entre le comte de Nolivos et le chevalier de Vallière (1772), remplaça le vicomte de Choiseul dans le gouvernement particulier du Cap et rentra définitivement en France en 1775 : c'est de lui qu'il est ici question.

Trois des la Ferronnays tenaient par leur mariage à la société créole et à Saint-Domingue : Étienne-Louis, de qui nous venons de parler, qui avait épousé dans cette colonie, en 1772, la fille d'un habitant de Léogane nommé Binau; Paul, baron de la Ferronnays,' marié à Paris, en 1780, à Barbe-Perrine de Chabanon, sœur de Chabanon de Maugris, beau-frère de Malouet; enfin, Emmanuel-Henri-Eugène, comte de la Ferronnays, avait épousé Marie-Anne-Perrine-Adélaïde Fournier de Bellevue, sœur, tout au moins parente de la vicomtesse de Castellane, l'aimable châtelaine des *Pressoirs*, et comme elle née à Saint-Domingue. Ce dernier la Ferronnays eut pour fils l'éminent ministre de la Restauration, qui mourut en 1842, laissant à tous ceux qui l'ont connu un profond souvenir.

tous ces conseils. Mon premier mouvement fut, non de l'effroi, mais une sensibilité douloureuse sur l'opinion que pourrait concevoir de moi M. de Sartine. Je ne me rappelais pas le texte précis de ma lettre. J'étais sûr de n'avoir eu aucune pensée coupable ; je ne l'étais pas de n'avoir pas excédé les bornes d'un ressentiment légitime, au sujet des reproches injustes que M. de Sartine m'avait faits à Fontainebleau. J'avais oublié ma phrase légère sur M. de Maurepas, et j'étais loin de rétracter mon opinion sur les membres indignes du conseil qui venaient de la publier en même temps qu'ils la confirmaient par leur conduite. Toute mon inquiétude se réduisait donc à l'offense plus ou moins grave que je pouvais avoir faite à M. de Sartine dans un moment où j'étais en droit d'en être mécontent ; et comme, en confondant les époques, l'apparence de l'ingratitude était contre moi, cette idée me tourmentait vivement.

Deux jours après la première explosion, je fus fixé sur les détails par les lettres de M. Foache ; je vis ce que j'avais écrit, et mes regrets ne ressemblaient point à la honte qu'on éprouve d'une mauvaise action : j'étais même convaincu, et je le mandai à M. de Sartine dès le premier moment, que je n'avais à craindre d'autre punition que celle que j'étais résolu de m'imposer à moi-même. Je lui rappelais d'abord avec une sensibilité vraie tout ce que je lui devais, et tout ce qu'il m'avait inspiré, depuis six mois, de reconnaissance et d'attachement ; revenant ensuite à la première explication qui m'avait blessé, j'ajoutai que je ne lui devais alors que les démonstrations de respect dont je ne m'étais point écarté, mais que ma réponse et mon éloignement subit n'étaient pas moins significatifs que ma lettre à M. Foache ; que j'eusse été blâmable, même dans ce moment-là, de mal parler de lui, de le juger légèrement, injustement dans un salon ; mais que dans le secret d'une correspondance intime, dans les épanchements de l'amitié, il n'y avait de reprochable que ce qui était criminel ; que les seuls coupables, dans cette affaire, étaient les infâmes qui avaient

intercepté et dénoncé ma lettre; qu'ainsi, après avoir satisfait aux excuses, aux réparations que je lui devais, en renonçant à ses bienfaits et même à mon état dont je lui envoyais ma démission, j'étais résolu à poursuivre légalement le conseil au Cap et à défendre, non les termes de ma lettre qui avaient pu le blesser, mais l'intention et la moralité des sentiments qu'elle manifestait.

Cette lettre, approuvée généralement, fut d'abord mal reçue par M. de Sartine; il ne voulait pas la lire, mais le comte de Broglie, qui avait eu la bonté de s'en charger, la lut malgré lui [1].

Au nombre des personnes qui s'intéressaient à moi avec toute la chaleur de l'amitié était le comte de Broglie, dont on a plus signalé les défauts que les qualités. Je n'ai pas connu de meil-

[1] Charles-François, comte de Broglie, frère du maréchal et l'habile directeur de la correspondance secrète; né le 20 août 1719, mort le 6 août 1781. Jugé plus favorablement par l'histoire qu'il ne le fut par ses contemporains, il se recommande comme diplomate par son ambassade en Pologne (1752-1758), comme militaire par la défense de Cassel (1761). Nature excessive, esprit infatigable, toujours prêt à se faire des ennemis par son zèle à servir l'Etat, le comte de Broglie est un des hommes remarquables du temps où il vécut. — Le comte de Saint-Germain, devenu le ministre de la guerre de Louis XVI, et assez généreux pour oublier les querelles du général de la guerre de Sept ans, a dit de lui en le désignant pour faire partie d'un conseil supérieur militaire : « Le comte de Broglie a bien son mérite aussi; c'est un homme de « beaucoup d'esprit; il a un caractère décidé, une âme forte, et il n'y a jamais « que les hommes à grand caractère qui soient capables de grandes choses. La « défense de Cassel sera toujours célèbre, et, dans toutes les occasions où il « sera personnellement engagé, on trouvera en lui la même intelligence et la « même fermeté d'âme. On le craint, je le sais : il y a eu des circonstances où « il m'a inspiré le même sentiment, mais dans les relations que j'ai eues avec « lui pendant mon ministère j'ai cru démêler la cause qui produisait cette « crainte. Il est sévère; il n'est pas adulateur, et juge peut-être avec trop de « liberté et sans égard à l'élévation ou au crédit des hommes. Il nomme les « lâches, les ignorants, par leur nom; et, comme le nombre en est grand, il « s'élève contre lui une foule d'ennemis. » (*Mémoires du comte de Saint-Germain*, Amsterdam, 1789, in-8°, p. 112.)

leur citoyen, d'homme plus dévoué au roi, à son pays, à ses amis. Son caractère passionné avait sans doute des inconvénients; mais c'était peut-être à cette époque le seul homme public dont la fermeté, l'activité et les lumières eussent imprimé au gouvernement de Louis XVI la vigueur qui lui a toujours manqué. Le comte de Broglie allait au-devant de tous ceux auxquels il connaissait ou supposait des moyens de l'éclairer sur quelque partie de l'administration, et lorsqu'on avait obtenu son estime, sa confiance suivait, et elle était entière. Son crédit, ses bons offices étaient acquis aux gens dont il faisait cas. Il m'avait recherché dès mon arrivée de Saint-Domingue pour une affaire qui l'intéressait dans cette colonie, et de cet instant jusqu'à sa mort il me fit l'honneur de m'admettre au rang de ses amis. Ma fâcheuse aventure lui fut bientôt connue. Il n'attendit pas que je vinsse le réclamer; ce fut lui qui me prévint, et avant de me voir il avait déjà été à Versailles trouver M. de Sartine; il avait obtenu de lui la communication de ma lettre interceptée, il l'avait expliquée, commentée, défendue de son mieux, mais sans aucun succès, M. de Sartine lui répétant toujours : « *Devais-je m'attendre à un tel procédé de* « *M. Malouet?* » Cette parole m'affligeait bien plus que des menaces. La lecture de cette dernière lettre produisit un bon effet. Jusqu'au dernier paragraphe, M. de Sartine était presque attendri, lorsque mon projet de vengeance lui rendit toute son irritation : — « Ah! dit-il, ceci est trop fort! Quoi! c'est lui « qui se croit l'offensé et qui veut que je le venge? » — « Eh! « vraiment oui, lui répondit M. de Broglie avec la vivacité et « la rectitude de jugement qui lui étaient propres; prenez « bien garde qu'ici vous n'êtes plus le maître de distribuer les « rôles. Si la lettre avait été secrètement interceptée, et si vous « n'étiez pas un généreux ministre, vous pourriez vous venger « tout à votre aise; mais voici un éclat scandaleux, un arrêt « inique; le public est dans la confidence des faits et des détails; « que voulez-vous faire? M. Malouet n'est pas homme à se

« laisser déshonorer par un tribunal absurde autant que mé-« chant; il passe condamnation sur sa légèreté : il perd votre « confiance, votre amitié : c'est bien assez pour un moment « d'humeur; il ne peut renoncer de même à l'estime des hon-« nêtes gens. — Oh! reprit M. de Sartine, dites-lui bien que « je n'ai eu l'intention de lui faire aucun mal; je n'accepte pas « sa démission; ceci ne nuira point à son avancement, mais à « la condition qu'il se tiendra tranquille, qu'il s'abstiendra de « paraître chez moi, et qu'il ne fera aucune démarche contre « le conseil, auquel j'écrirai comme je le dois sur sa mauvaise « conduite. Mais si M. Malouet fait la moindre démarche, si « je suis obligé de rendre compte de l'affaire au conseil du roi, « je ne réponds pas des suites. » Le comte de Broglie combattit inutilement cette résolution du ministre. Lorsqu'il me la rendit, je venais de recevoir la visite d'une personne intermédiaire qui m'avait fait les mêmes propositions, en y ajoutant, en cas de refus, la perspective d'une tempête affreuse qui devait m'écraser.

Je ne suis pas sans inquiétude et sans agitation à l'approche du danger; mais quand je le vois face à face, je retrouve toutes mes forces. Je n'en manquais pas dans cette circonstance. Comme il n'y avait rien de simulé dans la peine que j'éprouvais d'avoir affligé M. de Sartine, après m'être suffisamment occupé de lui et de mes torts envers lui, je résolus de m'occuper de moi et de n'accepter ni pardon du ministre, ni tempérament dans la réparation que j'avais le droit d'exiger. Je fis mon plan d'attaque et de défense; c'était une requête au roi en son conseil, dans laquelle j'exposai simplement les faits. J'établissais sur la loi commune, sur tous les principes de la morale, la liberté d'opinion, et l'inculpabilité même d'un faux jugement concernant un homme en place ou un acte de gouvernement, quand on ne lui donnait aucune publicité. Je justifiais, d'après cette base, tous les détails de ma lettre, en les commentant de manière à n'offenser aucun des personnages qui s'y trouvaient nommés, et en imputant seulement à un mé-

contement fondé le ton d'humeur et de légèreté qu'on y pouvait remarquer, mais dont je soutenais l'innocence. Je montrais ensuite, dans le fait de la lettre interceptée, dans l'abus révoltant qu'on en avait fait, dans l'absurdité inique de l'arrêt, tout ce qui devait provoquer la juste sévérité des lois pour le maintien de l'ordre public et de la dignité du gouvernement. Je concluais à ce qu'il plût au roi en son conseil déclarer ma lettre à M. Foache non coupable, l'arrêt qui la condamnait, cassé comme faux et calomnieux, et à ce que les auteurs de l'interception et de la dénonciation fussent poursuivis à la diligence du procureur général. Je demandais l'impression et l'affiche de l'arrêt à intervenir, dans les ports de France et dans les colonies.

Quand cette requête fut rédigée, j'allai la porter à M. Target [1], qui avait alors toute l'énergie et la pureté de son talent et qui en fit l'emploi le plus heureux dans la consultation jointe à ma requête. J'adressai le tout à M. de Sartine, avec une nouvelle lettre dont le ton était respectueux, sensible, mais décidé. Je ne voulus pas que le comte de Broglie, qui ne se lassait point de me servir, intervînt dans cette démarche; mais comme elle était tout à fait dans ses idées, elle eut son approbation. Il me fit seulement l'observation que je devais réclamer la communication de ma lettre interceptée, les mêmes gens qui en avaient abusé indignement étant capables de l'avoir falsifiée;

[1] Né en 1733, Target appartenait à cette partie du barreau qui éleva la profession d'avocat à la hauteur des questions de droit public et de jurisprudence générale. Mêlé activement aux résistances parlementaires de 1771 par la publication de la *Lettre d'un homme à un autre homme*, il avait été chargé de féliciter au nom de son ordre le parlement rappelé en 1774. A l'Académie française, où il fut reçu le 10 mars 1785, il continua la tradition, aujourd'hui consacrée, de l'union de l'éloquence et des lettres. Malouet et Target devaient se retrouver plus tard à l'Assemblée, mais divisés dès le début par leurs opinions, Target s'étant fait le promoteur ardent de la déclaration des droits de l'homme, dont Malouet combattit la métaphysique dangereuse, tout au moins inutile à introduire dans la Constitution.

car il avait remarqué que la pièce envoyée n'était pas de mon écriture. J'ajoutai donc cette demande aux autres et je reçus dès le lendemain par M. de Fleurieu [1], qui était alors directeur des ports, l'invitation de venir prendre communication chez lui des pièces que j'avais désignées. Je m'y rendis; je trouvai la copie exacte et j'en fis la déclaration, que je signai. M. de Fleurieu, extrêmement bon et qui s'inquiétait de ce qui m'arrivait, fut très-étonné de ma tranquillité.

Huit jours après, sans autre explication, M. de Sartine écrivit au comte de Broglie de me mener chez lui. En entrant dans son cabinet, mon émotion fut telle qu'elle excita la sienne. Je ne sais plus ce que je lui dis, mais il me répondit, en me tendant la main : « Tout est oublié, excepté l'injure que vous avez « reçue; je vous vengerai, soyez-en sûr. Reste à savoir com« ment. Nous verrons ce qui est le plus convenable. » Je l'assurai, et c'était bien sincère, que, s'il était possible de lui faire le sacrifice de ma vengeance, je choisirais avec joie ce moyen d'expiation; mais que l'éclat du scandale ne le permettait ni pour lui, ni pour moi. Il en convint. L'arrêt coupable ne pouvait subsister; il fallait le casser, ce qui ne pouvait se faire que

[1] Charles-Pierre Claret, comte de Fleurieu, membre de l'Institut, né à Lyon le 22 janvier 1738 ; destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il abandonna de bonne heure cette carrière pour celle de la marine, prit part aux combats sur mer de Mahon et de Lagos, et, en 1776, était arrivé au grade de capitaine de vaisseau. Depuis la paix de 1763, appliqué au perfectionnement des instruments et à des travaux hydrographiques, il était inspecteur adjoint des cartes et plans, lorsque M. de Sartine, cherchant les auxiliaires les plus capables dans un département où tout lui était inconnu, lui confia la direction des ports et arsenaux (janvier 1777). Il avait eu la plus grande part à la rédaction des ordonnances du 27 septembre 1776. Ministre de la marine après M. de la Luzerne (28 septembre 1790 — 15 mai 1791), il ne quitta cette position que pour devenir gouverneur du Dauphin. Membre du Conseil des Anciens, l'Empire le fit sénateur. « Je n'ai jamais connu personne », dit madame de Genlis, « d'un caractère plus obligeant. » (*Mémoires* 11,273). Marié à mademoiselle d'Arcambals, il mourut le 18 août 1810, sans laisser d'enfants. Sa veuve épousa M. Eusèbe de Salverte, député de la gauche sous la Restauration.

par un rapport au conseil d'État, où il était obligé de lire ma fameuse lettre, ce qui était désagréable pour lui autant que pour moi. Il me dit avec beaucoup de bonté : « Je prends mon « parti sur ce qui me regarde dans votre lettre; *c'était un préa- « vis, et je suis bien sûr que depuis vous m'avez mieux traité;* « mais M. de Maurepas, qui ne vous connaît pas, vous saura « mauvais gré de son article. Le roi vous trouvera très-léger, « prenez-y garde; vous serez vengé, mais il me sera peut-être « difficile ensuite de vous servir comme je le voudrais. » Aucune de ces considérations ne m'échappait. « Il ne serait pas juste, « dis-je à M. de Sartine, que la faute que j'ai faite n'eût pour « moi seul aucun inconvénient; je dois les subir tous, excepté « la honte que mérite une vilaine action. Qu'on me juge im- « prudent, irascible, mais que l'on sache que je suis honnête « homme et surtout incapable de manquer à un ministre qui « me comblait de bontés. » Plusieurs jours se passèrent en conférences, en hésitations de la part de M. de Sartine. Enfin, ma persévérance et plus encore la bonté de son cœur le décidèrent à adopter les conclusions de ma requête sans en rien retrancher. Le rapport fut fait au conseil d'État dans cet esprit; ma lettre lue; l'arrêt, conforme à ma requête, prononcé unanimement, imprimé et affiché. M. de Sartine me rendit toute sa confiance; je me retrouvai chez lui comme ci-devant. Il me présenta lui-même à M. de Maurepas, qui me traita fort bien, et peu de temps après je fus fait commissaire général de la marine[1].

Voilà, cependant, les mœurs si décriées de ce gouvernement! Pouvais-je m'unir, quelques années après, à ceux qui l'ont renversé? et lorsque j'ai vu succéder à ses fautes tous les crimes imaginables, à quelques abus d'autorité la plus horrible tyrannie, que devais-je penser des réformateurs? C'est à cette époque, que tant de libelles ont diffamée, que tant d'horreurs ont suivie, c'est à cette époque que nos mœurs étaient les plus

[1] 8 août 1775.

douces, que la société avait le plus de charmes, que toutes les classes qui la composent jouissaient le plus de la liberté que comporte un état monarchique. Serait-il donc vrai qu'il n'y a que l'austérité des principes et des formes sociales qui puisse préserver un peuple de la corruption? qu'elle s'engendre dans le monde le plus poli, au milieu des lumières, et que les progrès apparents de la civilisation sont inséparables des progrès de la perversité? Triste réflexion, qui nous ramène à celle de la nécessité d'une morale pratique dans l'ordre politique comme dans l'ordre civil et religieux. On accuse toujours les gouvernements faibles de leur chute; mais les gouvernements forts, qui ne puisent pas leur force à cette source, n'ont qu'une vigueur éphémère; ils s'affaiblissent et périssent à leur tour. Rien de ce qui agit ne peut se dispenser, sous peine de mort, d'obéir à son instinct, et l'instinct de la société c'est la justice, c'est la morale. Tant que les corps politiques méconnaîtront cette vérité, ils seront ce que nous les voyons, dans un état convulsif ou agonisant.

Lorsque l'arrêt du conseil fut connu, on loua généralement la noble conduite de M. de Sartine. Mais il y a toujours des gens à qui il en coûte de reconnaître le mérite d'une bonne action. Le savant abbé de Mably [1], qui était l'homme le plus morose que j'aie vu, ne pouvant rien approuver dans un ministre, annonça qu'il y avait dans cette affaire un dessous de cartes qui se découvrirait. M. de Forbonnais [2], homme très-éclairé, celui qui a fait le *Traité des finances,* mais frondeur comme l'abbé de Mably, était de son avis. Tous les deux se moquaient du ton affectueux et reconnaissant avec lequel je parlais de M. de Sartine. Je leur répondais poliment, mais avec une vivacité qui m'attira une des brusqueries ordinaires à l'abbé de Mably. Il me dit avec son air absolu : « Monsieur, je me « connais un peu mieux que vous en hommes et en ministres,

[1] et [2] Voy. l'*Appendice*.

« attendu que je vous ai précédé dans le monde d'une quaran-« taine d'années. Je vous annonce donc nettement qu'avant « deux ans vous êtes un homme perdu. » Son pronostic ne m'effraya pas, et il ne s'est pas vérifié.

C'est chez madame de Castellane que je voyais ces messieurs. Sa société se composait des amis de son mari comme des siens ; elle était dévote, bonne, spirituelle, généreuse ; le vicomte de Castellane [1], homme simple, excellent, était ce que l'on appelle philosophe et un peu frondeur. Il recherchait les gens de lettres. Il m'avait mené chez madame du Deffand, chez mademoiselle de Lespinasse [2], que voyait aussi madame de Castellane,

[1] Boniface-Gaspard-Auguste, vicomte de Castellane, second fils de Charles de Castellane (de la branche d'Esparron), premier consul d'Aix en 1705, et de N. de Suffren. — Chevalier de Malte et connu d'abord sous ce titre, il était frère de Joseph-Jean-Baptiste de Castellane, marquis d'Esparron, gendre de la célèbre Pauline de Grignan, marquise de Simiane. Il est souvent question de lui dans les lettres de la petite-fille de madame de Sévigné, qui l'appelle ordinairement « mon cousin ». (Elle-même était Castellane, une branche de cette famille ayant été substituée au quinzième siècle au nom et aux armes des comtes de Grignan.) « Si vous savez où j'habite », écrivait-elle au marquis de Caumont, le 17 août 1736, « vous savez aussi où habite mon fidèle chevalier « de Castellane qui ne me quitte point. » Le vicomte de Castellane mourut vers 1779, ne laissant, comme son frère aîné, que des filles ; avec eux finit la branche des Castellane Esparron. Il ne faut le confondre, ni avec un « chevalier de Castellane, colonel d'Orléans » de qui parle aussi madame de Simiane et dont elle annonce la mort par lettre du 27 mars 1737, — ni avec un autre vicomte de Castellane, frère cadet du membre de l'Assemblée constituante, et dont le fils, notre contemporain, est mort maréchal de France. Ce dernier vicomte de Castellane, plus jeune que le nôtre, appartenait à la branche des Castellane Novejean, aujourd'hui représentée par les enfants du maréchal de Castellane et de mademoiselle Greffulhe.

[2] La société de mademoiselle de Lespinasse, formée d'abord dans un coin du salon de madame du Deffand, était devenue elle-même un salon, en 1764, lors de la rupture entre ces deux femmes de natures si dissemblables et dont l'une avait en excès la sensibilité qui manquait si complétement à l'autre. — A l'époque où nous place le récit de l'auteur des Mémoires, ce salon était bien près de finir avec celle qui en était la vie et le charme. « Mademoiselle de « Lespinasse est morte cette nuit à deux heures du matin », écrit madame du

dont la dévotion ne se manifestait guère qu'au dîner du vendredi, au grand regret de son mari. Celui-ci m'avait fait connaître D'Alembert, Condorcet; et je me liai dans le même temps avec l'abbé Raynal[1] et avec Diderot. J'étais ainsi lancé dans le tourbillon philosophique; et, comme ce reproche m'a été fait à l'occasion de ma liaison devenue plus intime avec Raynal, qui a passé trois ans chez moi, je veux rappeler ici dans quelle mesure d'opinion j'étais alors et j'ai toujours été.

Ma première éducation, mes premières études me ramenaient plutôt aux idées religieuses qu'elles ne m'en éloignaient. Dans le peu de temps que j'avais passé à l'Oratoire, je n'avais point acquis une foi robuste; la philosophie de Descartes était celle des oratoriens; sa méthode, que les théologiens n'admettent pas, m'avait extrêmement frappé; je ne voyais pas pourquoi on l'employait dans tel raisonnement pour l'exclure dans un autre; mais j'étais loin de douter de tout. Si l'incompréhensi-

Deffand à Walpole, le 22 mars 1776; « c'aurait été autrefois pour moi un évé« nement, aujourd'hui ce n'est rien du tout. » C'est pendant ces douze années, dont la date mérite d'être conservée dans l'histoire, encore à faire, des salons du dix-huitième siècle, que se réunissait chaque jour dans une maison de la rue de Bellechasse une société illustre et charmante. « Depuis cinq heures du « soir jusqu'à dix », écrit La Harpe au grand-duc de Russie, « on était sûr d'y « trouver l'élite de tous les états, hommes de cour, hommes de lettres, ambas« sadeurs, seigneurs étrangers, femmes de qualité; c'était presque un titre de « considération d'être admis dans cette société. Je puis dire que je n'ai point « connu de femme qui eût plus d'esprit naturel, moins d'envie d'en montrer « et plus de talent pour faire valoir celui des autres. Personne non plus ne « savait mieux faire les honneurs de sa maison. Elle avait un grand usage du « monde et l'espèce de politesse la plus aimable, celle qui a le ton de l'intérêt. « Ce ton lui était facile; son âme, singulièrement aimante, attirait tout ce qui « avait en ce genre des rapports avec elle. » (*Correspondance*, I, 386.) — Le nouveau règne appela aux affaires quelques-uns des amis de mademoiselle de Lespinasse, Turgot, Malesherbes, Sartine; mais la politique respecta ce salon privilégié qui ne connut jamais d'autre influence que celle de la femme si distinguée dont il gardera le nom.

[1] Né en 1711, Raynal avait alors 63 ans. — La première édition de l'*Histoire philosophique* avait paru quatre ans auparavant.

bilité des mystères révélés épouvantait ma raison, les merveilles de la nature me démontraient évidemment son auteur et l'existence d'un ordre moral à côté de l'ordre physique. Cette barrière, que je n'ai jamais franchie, m'a toujours fait repousser les opinions licencieuses, les déclamations indécentes contre la religion et le gouvernement. Si nos livres canoniques me présentaient quelques objections, je n'en voyais point dans la morale de Fénelon, de Massillon, qui est celle de Socrate et de Cicéron. Pénétré des grandes pensées des sages de l'antiquité sur les lois, le culte public et les devoirs de l'homme, c'est dans leurs immortels ouvrages que je trouvais plus de consolations que chez nos philosophes modernes, dont aucun ne m'avait jamais touché. Je m'attachai cependant à l'abbé Raynal, quelques années après notre connaissance, mais surtout lorsqu'il m'eut confié ses regrets d'avoir abandonné à Diderot la refonte de son grand ouvrage, où celui-ci a inséré toutes les déclamations qui le déparent. C'est alors que je m'éloignai de Diderot et que j'encourageai Raynal à réparer sa faute, ce qu'il fit, non-seulement dans sa fameuse lettre à l'Assemblée constituante, mais en travaillant chez moi à une nouvelle édition que les excès de la Révolution et la terreur dont il était frappé dans les dernières années de sa vie lui ont sans doute fait brûler, si on ne l'a pas trouvée dans ses papiers.

Et qu'on ne pense pas que les malheurs seuls de la Révolution, éclairant l'abbé Raynal, lui avaient fait abandonner ses anciennes idées. Plusieurs années auparavant, je l'ai vu cent fois, dans nos conversations familières, en opposition avec son livre ou plutôt avec les intercalations de Diderot. Tout système démocratique et antireligieux lui était antipathique; il voulait retrancher de la religion chrétienne les moines, le Pape, et mettre le purgatoire à la place de l'enfer : tout le reste lui convenait assez. Il assistait avec respect aux cérémonies religieuses. En fait de gouvernement, il ne demandait à l'autorité que d'être juste et ferme, ne trouvant d'ailleurs dans aucune constitution

une garantie suffisante d'une liberté raisonnable et redoutant par-dessus tout l'influence de la multitude. Il louait beaucoup la constitution du Danemark [1]; plus encore celle de l'Angleterre qu'il jugeait cependant altérée et inapplicable dans toutes ses parties au peuple français. Mais la féodalité, les prétentions des parlements, de la noblesse et du clergé, excitaient sa bile. Il parlait avec véhémence du despotisme, de l'hypocrisie religieuse et politique. Ce sentiment, exalté par Diderot, dont la tête était brûlante, le conduisit fort au delà de ses limites; et l'amour-propre d'auteur, qui ne lui permit qu'avec moi de convenir qu'il avait eu recours à Diderot pour la correction de son style; l'abus que celui-ci fit de sa confiance, la condition tyrannique qu'il y mit : *tout ou rien,* l'ont exposé à de justes reproches; tandis que tout ce qu'il y a d'instructif et d'important dans son ouvrage est véritablement la partie qui lui est propre. Tout ce que savait cet homme célèbre, et cela est prodigieux, était classé dans sa mémoire avec un ordre admirable, et sa conversation, fatigante par son accent aigre et criard, commandait l'attention par l'abondance des faits et des idées.

J'entre dans ces détails sur l'abbé Raynal, parce que, lors de sa lettre à l'Assemblée, il a fort été question de mon influence

[1] Il s'agit ici de la célèbre constitution établie sous le règne de Frédéric III à la suite de la révolution pacifique de 1660, due à l'alliance de la bourgeoisie et du clergé et qui contraignit l'ordre de la noblesse à consentir le nouvel *Acte constitutif* ou *Loi royale* de 1661. Cette révolution, œuvre de la reine Sophie-Amélie de Brunswick, fit succéder au régime de royauté élective, qui jusque-là avait fait du Danemark un état oligarchique où le pouvoir était dans la main du sénat, une monarchie héréditaire et absolue, tempérée toutefois par la liberté de la presse. — D'après la *Loi royale,* le roi était *indépendant sur la terre, placé au-dessus de toutes les lois humaines, et ne reconnaissant de puissance supérieure à la sienne que celle de Dieu.*

Frédéric III et ses successeurs usèrent avec modération de ce pouvoir illimité, et la période de 1660 à 1848 fut pour le Danemark une ère de prospérité marquée par d'utiles réformes. (*Hist. du Danemark,* par Mallet, t. III. — *Révolutions de l'Europe* par Koch, t. II.—*Mémoires de Molesworth,* chap. VII.) *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1869.

[illegible] et de son influence antérieure sur moi, et qu'ayant vécu ensemble sous le même toit, il est sûrement l'homme avec lequel j'ai le plus approfondi toutes les questions politiques. Quand je dis *approfondi,* c'est bien lui qui était l'homme profond; mais il m'a paru convenable de dire ici dans quels rapports d'opinion nous étions l'un et l'autre. Ainsi, au début de notre liaison, l'étendue de ses connaissances et la célébrité de son ouvrage ne me trompaient pas sur les dangers et les exagérations de sa doctrine; car j'étais alors et je me suis maintenu depuis dans la même mesure où je l'ai retrouvé dans nos explications postérieures. Je peux donc dire que, dès mon entrée dans le monde, j'ai traversé, sans y participer, ces agitations qui ont précédé nos grands orages; que je cherchais dans l'expérience des siècles, et non dans les systèmes philosophiques, ce qui me paraissait bon et raisonnable, et qu'en revenant sur le passé je ne retrouve plus aucune de mes anciennes opinions à rétracter. Je ne m'expliquerais pas ainsi, si ma conduite politique n'était assez connue pour justifier ce que j'avance, et si je ne voulais procurer à ceux qui l'ont censurée dans l'un ou l'autre sens, toutes les lumières possibles pour appuyer leurs censures ou les retirer.

Je passai à Paris les deux années 1774 et 1775, dans la situation que je viens d'exposer, assez répandu dans la société, jouissant d'une honnête aisance qui devait bientôt s'accroître par mes arrangements de fortune à Saint-Domingue; cultivant les lettres sans prétention et tenant aux affaires par mes rapports avec le ministère de la marine. Je soumis au comité de législation des colonies, dont j'étais membre, un travail sur l'administration de Saint-Domingue qui forme le quatrième volume des *Mémoires sur les colonies*. Le comte d'Ennery, qui était mon principal contradicteur dans le comité, partit dans le même temps pour Saint-Domingue [1], où il fut surpris d'apprendre,

[1] L'objet du travail dont il est ici question et les motifs de l'opposition que

peu de temps après son arrivée, l'heureuse issue de mon affaire. Il avait en administration des principes absolus qui l'éloignaient des miens; mais l'intégrité de son caractère, l'amour du bien, la haine des fripons et des intrigants, semblaient lui donner le droit de dire : *mitte sapientem et nihil dicas :* maxime d'une application dangereuse lors même qu'on rencontre le *Sage*. Les autres membres du comité eurent aussi des missions, et il n'y eut d'arrêté, sur mon travail, que des instructions aux administrateurs.

rencontrèrent dans le comité les idées de Malouet sont expliqués dans l'*Appendice* (*le comte d'Ennery*).

CHAPITRE IV.

LE BARON DE BESSNER[1].

M. de Sartine me renvoyait différentes affaires de colonies et de commerce dont je lui faisais le rapport. La plus importante de ces affaires fut l'établissement d'une nouvelle compagnie à la Guyane.

Après la paix de 1763, le duc de Choiseul avait conçu l'espérance de remplacer la perte du Canada par un grand établissement de cultivateurs européens tenté dans la Guyane. Il paraît incroyable aujourd'hui qu'un homme de beaucoup d'esprit eût adopté le projet de faire cultiver les marais de la zone torride par des paysans d'Alsace et de Lorraine; mais l'impéritie, l'imprévoyance dans les détails d'exécution surpassaient encore l'extravagance du plan. C'est à cette époque que je débutais dans l'administration de la marine; et j'avais été chargé de passer en revue les hommes et les approvisionnements destinés à cette expédition.

C'était un spectacle déplorable, même pour mon inexpérience, que celui de cette multitude d'insensés de toutes les classes qui comptaient tous sur une fortune rapide. J'étais loin de penser alors que j'irais, jeune encore, visiter les tombeaux de ces infortunés, et que, malgré cet exemple frappant, qui coûtait à l'État quatorze mille hommes et trente millions, j'aurais bientôt à lutter contre de semblables folies.

Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis la destruction de la colonie du Kourou, qu'il parut un nouveau plan d'établissement pour une autre partie de la Guyane dans la rivière d'Ap-

[1] Voy. l'*Appendice.*

prouague. C'était le ministre de la marine lui-même, le duc de Praslin [1], et M. du Bucq [2], homme très-éclairé, dirigeant sous ses ordres l'administration des colonies, qui étaient à la tête de

[1] César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, né en 1712, mort en 1785. Entré dans la politique à la suite de son cousin le duc de Choiseul, dont il devint le plus fidèle auxiliaire, il lui succéda à l'ambassade de Vienne de 1758 à 1760, et au ministère des affaires étrangères, où il signa la paix de 1763. Passé à la marine le 7 avril 1766, il y déploya une grande activité, et c'est à son initiative que l'on dut les heureuses innovations introduites dans l'enseignement des écoles navales, où s'illustra Borda (Ord. du 29 août 1773), les expéditions scientifiques de Bougainville et de Fleurieu, les belles cartes marines de la Méditerranée et de Saint-Domingue, l'agrandissement du port de Brest, la belle organisation de l'artillerie de marine (Ord. des 7 juin 1767 et 26 décembre 1774). Lorsque, le 24 décembre 1770, il partagea la disgrâce de Choiseul, le duc de Praslin s'occupait d'un *Code noir* destiné à améliorer progressivement la situation des esclaves. Il laissait dans nos ports 70 vaisseaux de ligne et 50 frégates.

[2] Premier commis de la marine sous l'administration du duc de Praslin, du Bucq avait une réputation de talent et de probité. La disgrâce des Choiseul le rendit à la vie privée, et de 1770 à 1791, époque à laquelle nous perdons sa trace, il se montre soit à Chanteloup, dont il était voisin, soit à Paris, un des plus brillants causeurs de ce temps. Penseur original, mais un peu subtil, il semblait avoir le privilége de donner la réplique aux grands esprits de la fin du siècle. C'est lui que madame du Deffand mettait aux prises avec Burke, et que le comte de la Marck aimait à faire lutter d'esprit et de paradoxes avec Mirabeau. (*Correspondances* publiées par M. de Bacourt, I, 88, 106.) Madame du Deffand, qui l'appelait le *métaphysicien*, disait de lui, non sans quelque malice : Dans les matières les plus terrestres, il m'élève au-dessus des nues, « d'où je meurs de peur de tomber » ; mais la critique se trouvait compensée par ces mots de la duchesse de Choiseul : « Personne ne donne plus à penser que « M. du Bucq, et il a souvent le mérite de dire des choses évidentes qui n'ont « jamais été dites. » (*Correspondances* publiées par M. de Sainte-Aulaire, II, 365, III, 362.) Là n'était pas cependant son plus grand mérite. « Son carac« tère, écrivait la marquise de Créqui, me convient bien plus que son esprit ; « il est des bons et des très-bons. » (*Lettres*, 152.) Bien que le prince de Ligne lui attribue une part importante dans l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal, il ne paraît pas, à en juger par ses épigrammes à l'adresse de Turgot et de ses réformes, qu'il a été du nombre de ceux qu'on appelait les *philosophes*. Il est encore l'auteur d'un *Mémoire sur le commerce des métropoles avec leurs colonies*, dont les *Mémoires* de Bachaumont font la critique (8 janvier 1785).

la compagnie. Ce plan n'était pas aussi déraisonnable que le premier; mais, également fondé sur des hypothèses, il eut le même sort. Le gouvernement y perdit ses avances et la compagnie huit cent mille francs.

Quelques années avaient suffi pour faire oublier ce second échec. En 1776, Cayenne redevint, pour la troisième fois dans l'espace de douze ans, un nouveau Pérou. Un baron de Bessner, qui visait à en être gouverneur, et qui y est parvenu après mon administration, avait électrisé toutes les têtes. Lié avec des savants, des financiers, des gens de la cour, il leur distribuait ses mémoires et les intéressait tous au succès de ses plans, qu'il savait adapter aux goûts et aux lumières de ceux auxquels il s'adressait. La première partie de ses récits rappelait toujours les fautes commises, les catastrophes et leurs causes qu'il était facile d'éviter. Venaient ensuite pour M. de Buffon, pour les naturalistes qu'il fréquentait, les détails les plus piquants sur l'histoire naturelle et minéralogique de la Guyane. Aux gens de la cour, aux financiers, il présentait la perspective des plus riches produits, moyennant les plus légères avances. Il arrivait de Cayenne; il avait parcouru les rivières, les forêts du continent; il avait vu cette terre couverte de vanille, de salsepareille, de sassafras, d'épiceries indigènes, de débris de pierres précieuses. Un sol aussi riche n'attendait que des bras pour la récolte, et ces bras n'étaient pas ceux des paysans d'Europe, qu'on avait sacrifiés, disait-il, avec une cruauté absurde; c'étaient les naturels du pays, les Indiens eux-mêmes, qu'il était facile de réunir et d'employer à peu de frais. C'étaient *vingt mille* nègres marrons de Surinam qui demandaient asile sur notre territoire, et dont la retraite et l'emploi pourraient être aisément négociés avec la Hollande. Tous ces contes, transformés en faits positifs dans des mémoires très-bien écrits, firent une telle impression, que le conseil de Monsieur persuada à ce prince que la plus riche portion de son apanage devait être désormais dans la Guyane; et, parmi les financiers, deux

hommes distingués par leur capacité, M. Paulze[1], fermier général, et M. de Belle-Isle[2], chancelier du duc d'Orléans, se mirent à la tête d'une troisième compagnie de la Guyane, dont les fonds devaient être de trois millions, et se présentèrent au gouvernement pour obtenir un octroi et des priviléges de culture et de commerce.

J'étais alors commissaire général de la marine, membre du comité de législation des colonies; je fus chargé par M. de Sartine de l'examen et du rapport de tous ces projets. Je ne connaissais point la Guyane, mais j'avais servi à Saint-Domingue : j'y étais propriétaire; j'avais donc des notions exactes sur le

[1] Paulze avait la réputation d'un homme éclairé et d'un habile financier. Il avait épousé la nièce du fameux abbé Terray, dont la correspondance, conservée par ses descendants, contient, dit-on, de curieux détails sur les affaires du temps. Le salon de madame Paulze eut de la célébrité. On y rencontrait Turgot, Malesherbes, Condorcet, Trudaine, Dupont de Nemours, l'abbé Raynal, à qui Paulze passait pour avoir fourni les premières idées et les éléments de son livre. Sa fille, qui avait épousé Lavoisier, vit périr sur le même échafaud son père et son mari. Plus tard, madame Lavoisier, devenue madame de Rumford, eut encore un salon intéressant. Nous y avons vu réunis Cuvier, Humboldt et M. Guizot, à qui ce salon devra d'avoir une place dans l'histoire de la société polie de notre temps. La *Notice sur madame de Rumford* a été réunie aux notes des *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps,* et c'est aux pages éloquentes de ce petit écrit que nous devons les détails qui précèdent.

[2] D'abord secrétaire des commandements du duc d'Orléans, puis, en 1781, chancelier, garde des sceaux et chef du conseil de ce prince en remplacement de l'abbé de Breteuil, Lemoyne de Belle-Isle passait pour un des plus habiles financiers du temps. Il avait été l'un des premiers à réclamer, dans un écrit publié en 1764, la libre exportation des grains. Dévoué à la maison d'Orléans, il rédigea le savant *Mémoire* destiné à combattre la déclaration du 1er juin 1771, par laquelle le ministère Maupeou avait espéré réduire l'opposition des princes du sang en s'en prenant à leurs apanages; et, d'après le témoignage d'un contemporain, il préféra au contrôle général la position qu'il occupait auprès du duc d Orléans. Le contrôle lui fut en effet offert deux fois, en août 1774 après l'abbé Terray, et en octobre 1780 lorsque Maurepas cherchait à éloigner Necker. Remplacé en 1785 par le marquis Ducrest, père de madame de Genlis, il mourut peu de temps après. (*Mémoires* d'Augeard; 83, 103; Bachaumont, 29 juin 1764, 17 janvier 1772.)

commerce et la culture des colonies, sur les frais d'un nouvel établissement, sur les profits probables qu'un capitaliste intelligent pouvait attendre d'un placement d'argent dans les terres d'Amérique; et je ne trouvais dans les mémoires qui m'avaient été remis aucune base fixe d'après laquelle on pût calculer, diriger ou conseiller une grande entreprise. Cependant, comme le travail dont j'étais chargé avait une importance réelle et une importance relative, qu'il s'agissait d'appuyer ou de contrarier les demandes de Monsieur et de son conseil, de lutter contre une compagnie de financiers qui avait du crédit, et contre l'engouement de plusieurs hommes puissants, du nombre desquels était M. de Maurepas, je voulus connaître à fond l'histoire de Cayenne, et je rassemblai dans le dépôt des colonies, à Versailles, tout ce qui avait été dit et fait sur cette colonie depuis sa naissance. J'en présentai le résumé dans mon rapport; et dans ce qui intéressait personnellement Monsieur, je crus devoir éloigner ce prince de la perspective illusoire qu'on lui avait présentée. J'eus avec lui une première conférence qui fut continuée avec son conseil; et ce ne fut pas sans beaucoup de peine que j'obtins du surintendant Cromot [1] le désistement d'un plan

[1] Cromot du Bourg, de premier commis de finances, était devenu surintendant des finances du comte de Provence. La part qu'il prit aux mesures de l'abbé Terray dont il était le bras droit, une liaison fastueuse avec une actrice de la comédie italienne, d'indiscrets démêlés avec son sous-ordre Geoffroy de Limon, avaient un peu trop occupé de lui la renommée, lorsqu'on le retrouve en possession de la confiance de *Monsieur,* qui semble en faire un instrument de politique occulte. C'est à lui que le public attribua un pamphlet (*Mes idées*) dirigé, en 1770, contre les réformes de Turgot et inspiré, sinon dicté par le comte de Provence lui-même. En 1776, Cromot se trouve un des compétiteurs à la succession du contrôleur général Clugny, et les brillantes fêtes de Brunoy ne sont pas étrangères à cette intrigue ministérielle que fit échouer la Reine, très-peu favorable à Cromot (Bachaumont, 21, 29 septembre, 8, 14 octobre 1776). Ennemi de Necker, lorsque celui-ci eut la direction des finances, il passa pour être l'auteur de plusieurs pamphlets dirigés contre le *Compte rendu,* et pour avoir contribué à son renvoi en entretenant l'hostilité de Monsieur. Quoi qu'il en soit, Cromot mourut à Brunoy dont il était gouver-

qui compromettait Monsieur et qui eût certainement dérangé ses finances[1]. La compagnie Paulze fut plus persévérante. Il y avait moins d'inconvénients à lui laisser faire quelques essais de culture et de commerce; mais puisque j'étais en cette partie le représentant du Gouvernement, je ne devais pas permettre qu'il donnât pour la troisième fois son attache à une entreprise ridicule. Protecteur des fortunes particulières qui composent la fortune publique, le souverain doit rarement accorder son appui à des spéculations hasardées.

Les actionnaires se réunirent plusieurs fois en ma présence; on me communiqua les plans de commerce, ceux de culture, le régime administratif. La compagnie avait déjà un directeur général, des secrétaires, un garde-magasin, des capitaines de navire, des bâtiments frétés; elle devait faire tout à la fois de grandes plantations de café, de tabac, de cacao, essayer la culture de la vigne, enfin avoir un grand établissement de bêtes à cornes; le dernier article de son prospectus était une manufacture de *petits fromages*, dont elle espérait un grand bénéfice. Je ne cite cette extravagance que pour montrer à quel point peuvent s'étendre les rêves de la cupidité; et je répète encore que les chefs de cette association étaient des hommes éclairés. David[2], l'ancien gouverneur du Sénégal et l'un des principaux

neur (octobre 1786), et il ne fut pas contrôleur général. (*Corr. secr.*, M. de Lescure, I, 124, 316, 548. *Mém.* d'Augeard, 108.)

[1] Voy. l'*Appendice*. (*La Compagnie Paulze, etc.*)

[2] David (Pierre-Félix-Barthélemy) avait été gouverneur du Sénégal pour le compte de la Compagnie des Indes de 1738 à 1734. Né à Marseille le 29 juin 1710, entré en 1729 au service de la Compagnie; il avait passé dix ans au Sénégal, où son administration l'avait assez mis en évidence pour qu'en 1746 il eût été appelé à remplacer Labourdonnais dans le gouvernement des îles de France et de Bourbon.

« Lorsque la Compagnie eut été contrainte par les fautes qu'elle commit de « 1754 à 1763 de céder ses possessions au roi, Pierre David vécut libre sans « toutefois s'éloigner des affaires. En 1770, on le voit s'intéresser à des arme- « ments pour le Sénégal. Malheureusement la guerre de 1778 le ruina lui et sa

actionnaires, avait donné sur le commerce intérieur de l'Afrique des mémoires estimés; Belle-Isle et Paulze passaient pour les plus fortes têtes de la finance.

Le plan commercial de la compagnie était tout aussi sagement calculé : ils faisaient un million de fonds pour leurs opérations annuelles. La traite des noirs pour en approvisionner Cayenne, et l'importation des vivres et marchandises sèches, nécessaires à la colonie, composaient leur cargaison. Mais comme ils ne demandaient point et qu'on ne pouvait leur faire espérer un privilége exclusif de commerce, ils arrivaient tout naturellement en concurrence avec les autres armateurs qui naviguaient déjà pour cette colonie. Ainsi il ne s'agissait, pour répondre à leur plan de commerce, et pour le juger, que de faire avec eux le compte et le partage du produit total de la colonie, qui allait alors à 600,000 francs par an. J'en avais les états sous la main; je leur dis qu'il n'était pas possible que les colons pussent payer en acquisitions de noirs et de marchandises sèches au delà de ce que leurs terres produisaient annuellement; qu'ainsi il n'y avait à compter que sur 600,000 francs de solde, que se partageaient déjà les armateurs, habitués à Cayenne; qu'en supposant que la prépondérance de leur compagnie leur en assurât la moitié, c'était alors à 100,000 écus et non à 1,000,000 qu'il fallait fixer leurs cargaisons. Ce raisonnement était trop concluant pour manquer son effet, et j'obtins, de ce jour-là, quelque avantage dans la discussion. Mais le baron de Bessner, qui était l'âme de ce mouvement d'enthousiasme pour Cayenne, reprit bientôt son ascendant par un nouveau mémoire, dont je ne pus effacer l'impression qu'en allant sur les lieux à la recherche de la vérité.

« femme. Il fut alors obligé de demander la pension qui s'accordait aux gouver-« neurs en retraite, et que dans son désintéressement il avait négligée. Devenu « infirme et presque aveugle, il mourut en 1795 à l'âge de quatre-vingt-quatre « ans. » La citation qui précède est empruntée à une intéressante notice de M. Pierre Margry. (*Relations et Mémoires inédits*. Paris, Challamel, in-8°, 1867.)

La discussion de tous ces projets ne faisait qu'ajouter à leur célébrité. M. de Maurepas s'en amusait; M. de Sartine, qui avait moins d'esprit que lui, mais qui avait plus de mesure, doutait avec moi, et donnait à ma contradiction la plus grande liberté. M. de Bessner grossissait son auditoire, écrivait, pérorait; il fit enfin paraître un plan qui enleva tous les suffrages. L'établissement des Jésuites dans le Paraguay fut le modèle d'après lequel il esquissa son roman [1]. Ils avaient rassemblé 200,000 Indiens, dont ils étaient parvenus à faire des cultivateurs, des artisans; pourquoi n'en ferait-on pas autant dans la Guyane? Personne ne pouvait lui contester qu'il eût 100,000 Indiens à sa disposition [2]; il ne s'agissait que de commencer un premier rassemblement, dans les principes et avec les formes attirantes des Jésuites; et pour cela il offrait de réunir deux cents religieux de cet ordre, supprimé en Europe, et de les conduire en Guyane. Il faisait le recensement des différentes peuplades qu'il avait vues, ou qu'il savait être établies depuis l'Amazone jusqu'à l'Oyapoc, et l'on présume bien qu'il trouvait au moins 100,000 hommes; les frais de cette entreprise n'étaient rien ou presque rien, car on n'avait jamais entendu dire que les rois d'Espagne et de Portugal eussent fourni des fonds à la Société pour son grand établissement du Paraguay. Cependant quel avantage pour la métropole de réunir dans la même colonie une population indigène, alliant à la culture de nos arts celle des denrées de l'Amérique! C'était ainsi que la partie du sud de la Guyane devait être exploitée; des missions envoyées sur

[1] L'auteur des *Mémoires* nous donnera plus loin un intéressant aperçu des moyens à l'aide desquels les Jésuites avaient civilisé le Paraguay. On verra que ces moyens n'avaient rien de commun avec les conceptions du baron de Bessner, et quelles étaient les illusions de ce personnage quand il se promettait de réaliser les mêmes prodiges parmi les Indiens de la Guyane.

[2] Toutes ces rêveries devaient s'évanouir après des investigations sérieuses, et l'auteur établira plus loin avec précision à quel chiffre se réduisaient en réalité les 100,000 Indiens de Bessner (chap. VI).

les bords de l'Amazone devaient attirer à nous les Indiens portugais; nos frontières, objet d'anciennes contestations[1], devaient être reculées jusqu'à ce fleuve, et de proche en proches toutes les peuplades indiennes des autres parties de la Guyane devaient être ramenées et fixées dans celle-là; car l'auteur organisait trois colonies différentes sous un même gouvernement. Celle du milieu était consacrée au régime de l'esclavage. Depuis l'Oyapoc jusqu'à Mahuri, les anciens colons et leurs esclaves avaient de quoi s'étendre. C'est là que la Compagnie Paulze et ses trois millions devaient fructifier. La Compagnie aurait, dans ce vaste territoire, l'existence d'un grand seigneur environné de vassaux. Tous les propriétaires d'esclaves les recevraient d'elle, et lui remettraient en échange leurs denrées. Ses établissements de culture acquerraient bien vite la prépondérance des villes sur les villages. Depuis la rivière de Kourou jusqu'à celle de Maroni, limite des Hollandais, on voyait une autre scène. C'était 20,000 nègres libres échappés de Surinam, auxquels nous accordions l'hospitalité en leur imposant la vie pastorale[2]. Il est clair que ces fugitifs s'estimeraient heureux

[1] Les contestations auxquelles il est ici fait allusion sont nées du traité d'Utrecht (1713), dont l'article VIII donne pour limites séparatives aux possessions françaises et portugaises des points géographiques mal définis. L'article IV du traité de Madrid (1801), en employant des termes différents, n'a pas mieux réussi à concilier les prétentions des deux pays, et le Brésil, héritier du Portugal, conteste encore aujourd'hui à la France la possession des territoires compris entre l'Oyapoc et l'Amazone.

Ce long débat a été rapporté dans toutes ses phases, depuis le traité d'Utrecht jusqu'à la mission du vicomte de l'Uruguay en 1856, dans le livre de M. da Silva (*L'Oyapoc et l'Amazone, question brésilienne et française*, Paris, 1861, 2 vol. in-8°.)

... Gemino bellum trojanum orditur ab ovo.

Disons que la question a perdu beaucoup de son importance depuis le décret du 7 septembre 1866, qui donne à toutes les nations la liberté de navigation sur l'Amazone.

[2] Cette question des nègres de Surinam est exposée avec détail dans le chapitre VII.

d'avoir un abri sûr et de devenir propriétaires et gardiens de troupeaux. Alors nous devenions, nous Français, les fournisseurs uniques des bestiaux dans toutes les Antilles; nous nous affranchissions du joug de la Nouvelle-Angleterre.

Ce mémoire était accompagné d'une carte sur laquelle on voyait tous les établissements projetés, c'est-à-dire cent cinquante villages indiens, avec l'indication des emplacements pour les villes et les bourgs, ensuite les bâtiments, les plantations de la Compagnie, celles des anciens colons; enfin quarante villages de nègres libres dans la partie du Nord. Sur différents points de sa carte, l'auteur avait semé négligemment la vanille, le cacao, les bois à épices. Il indiquait les lieux où ils croissent spontanément, ceux où l'on découvre des débris de pierres précieuses, où l'on soupçonne des mines d'or et de diamant. Cette carte et le mémoire firent un effet prodigieux à Versailles; mais M. de Sartine, qui doutait toujours, ne voulant prendre sur son compte la responsabilité de l'admission ni du rejet d'un si beau plan, me prévint que c'était avec M. de Maurepas que j'irais le discuter, et il m'indiqua le jour de cette conférence.

Je trouvai le premier ministre disposé en faveur du baron de Bessner et de ses rêveries, mais sans entêtement, et surtout sans humeur, lorsque je lui déclarai qu'elles ne m'inspiraient aucune confiance : « Je n'affirme pas, lui dis-je, que la Guyane ne puisse devenir une colonie importante; mais tout ce qu'on y a fait jusqu'à présent et tout ce qu'on se propose d'y faire me paraît fou. Lorsque les Hollandais, nos voisins, ont fondé leur riche colonie de Surinam, ce ne sont pas des mémoires faits à Amsterdam qui les ont dirigés; c'est sur les lieux mêmes que des entrepreneurs intelligents ont fait leurs plans de culture et de desséchement; ils se sont ensuite adressés à des capitalistes d'Europe pour avoir des fonds, en les associant à leur entreprise. Il y a, sans doute, aujourd'hui moins d'avantages à en former de semblables, parce que, l'industrie étant plus active

et plus généralement répandue, l'intérêt de l'argent s'est élevé, ainsi que le prix des matières et celui des salaires; mais s'il y a éncore quelques succès à espérer, ce n'est qu'en adoptant les procédés que l'expérience a consacrés, et non par des tentatives et des combinaisons bizarres qu'aucune autorité ne garantit. Après la catastrophe du Kourou, on ne vous propose plus des cultivateurs européens; ce sont des Indiens et des nègres fugitifs dont on veut faire des laboureurs et des pasteurs, sous le prétexte très-plausible qu'ils sont acclimatés et déjà habitants de la terre qu'il est question d'exploiter. Mais qui vous assure que ces Indiens et ces nègres existent, qu'il sera facile d'en rassembler cent mille, de les civiliser, de les former au travail? Quelle autre garantie avez-vous d'un si grand résultat, que les assertions du baron de Bessner et la distribution de ses villages sur la carte? Serait-il sage de hasarder encore sur sa parole la sanction et l'argent du gouvernement? La Compagnie Paulze ne vous demande aucune avance; elle ne sollicite avec instance que la permission de se ruiner; mon avis est de la lui refuser, en lui accordant celle de disposer des terres dont elle demande la concession, quand elle aura pris ou obtenu sur les lieux des renseignements suffisants pour arrêter un plan raisonnable. Il est temps de mettre un terme à tous ces essais funestes ou infructueux, et d'arrêter sur la Guyane, en connaissance de cause, un plan d'opération [1].

« C'est dans la colonie même, en interrogeant les habitants, en visitant les terres, en employant à cet examen des ingénieurs et des cultivateurs exercés; c'est surtout en comparant aux nôtres les procédés employés par les Hollandais, que vous arriverez à des résultats positifs. Vous n'aurez plus à craindre d'être séduit par des fables, par de fausses combinaisons, lorsque vous aurez fait constater d'une manière authentique la nature du sol, les obstacles, les moyens de culture, les habitudes per-

[1] Voir à l'*Appendice* l'extrait d'une lettre du 4 février 1777. XVII.

nicieuses des anciens colons, celles qui peuvent leur être substituées, le nombre et les mœurs des différentes peuplades d'Indiens, enfin l'existence de ces nègres marrons, qui vous demandent, dit-on, l'hospitalité. Cet article ne peut être traité que de concert avec le gouvernement de Surinam, et suffit pour motiver l'envoi d'un commissaire du roi dans cette colonie, où nous avons à recueillir les instructions les plus importantes pour l'amélioration de la nôtre [1]. Car, pour arriver au même but que nos voisins, mon avis sera toujours d'employer les mêmes moyens et de s'abstenir de toute innovation qui ne serait pas sensiblement fondée en raison.

« Si MM. Turgot et Chanvallon avaient été envoyés à Cayenne, avant leur nouvelle colonie, il est probable qu'ils en seraient revenus exprès pour en empêcher l'embarquement. »

Ainsi vous nous proposez, me dit en riant M. de Maurepas, d'envoyer dans la Guyane le baron de Bessner? C'est précisément ce qu'il demande; et vous irez aussi pour le confronter avec ses projets et ses récits. Je répondis que ce n'était pas là ma pensée; que ni l'auteur des nouveaux plans, ni le contradicteur ne devaient en être juges; qu'il fallait des hommes neutres, mais éclairés, pour vérifier sur les lieux les assertions, les possibilités, et arriver enfin à une conclusion qui pût fixer l'opinion du gouvernement, depuis trop longtemps vacillant et trompé, sur cette contrée.

Peu de jours après, M. de Sartine me fit venir à Versailles, et me dit que le roi avait adopté toutes les mesures que j'avais proposées, et que Sa Majesté me chargeait de l'exécution, avec une plus grande latitude de confiance et de pouvoirs que n'en avaient les autres administrateurs; que je serais moi-même le rédacteur de mes instructions; qu'on laisserait en place l'ancien gouverneur, M. de Fiedmond [2], qui était un vieux maréchal de

[1] Voir le chapitre VII.

[2] Fils d'un maître canonnier de Québec, Jaçau de Fiedmond avait un goût

camp, honnête homme, mais sans capacité; qu'il aurait ordre de ne me contrarier en rien, et de seconder toutes mes dispositions; qu'on approuvait le voyage que j'avais proposé à Surinam; que je recevrais une commission particulière du roi pour traiter avec ce gouvernement; que l'ambassadeur de France à la Haye, qui était le duc de la Vauguyon[1], serait chargé

particulier pour les constructions militaires; il ne songeait qu'à élever des fortifications et à prendre des mesures contre des ennemis qui n'existaient pas: ses idées coloniales n'allaient pas plus loin. Arrivé à la Guyane en 1763 avec un commandement dans l'expédition du Kourou, il était depuis dix ans gouverneur de la colonie lorsque Malouet y arriva en 1776. « C'est un bon militaire, écrivait Malouet au ministre de la marine le 5 février 1777; il est « plein de zèle et de bravoure; mais avant de s'occuper de la défense de ce « pays-ci, il faut le mettre en état de faire envie à l'ennemi. Je ne trouve rien « de plus extraordinaire que l'appareil de place de guerre donné contre nature « à ce pauvre village auquel personne ne songe, aujourd'hui que le commerce « et la culture ont pris poste dans les Antilles. On ne s'avisera pas plus d'attaquer la Guyane que la côte des Patagons, jusqu'à ce que cette colonie puisse « être comptée au nombre des possessions utiles, et ce n'est pas l'affaire d'un « moment. » (*Mém. sur les Col.*, I, 333.) Malouet écrivait encore à M. de Sartine: « C'est toujours une grande affaire d'établir une colonie ou d'en « vivifier une languissante depuis cent ans. Si je n'étais pas à Cayenne, « ou quand j'en serai dehors, j'oserai vous assurer qu'il faut à la tête de « celle-ci un homme sage et instruit, mais qu'il n'en faut pas deux. » (*Ibid.*, 305.)

[1] Paul-François de Quélen de la Vauguyon, né en 1746, mort le 14 mars 1828. Fils du duc de la Vauguyon, gouverneur des enfants du Dauphin, il grandit avec ces trois jeunes princes dont l'aîné fut Louis XVI. — En 1776, ambassadeur près des États généraux des Provinces-Unies, il occupa ce poste avec distinction jusqu'à la fin de 1783 et fut remplacé par le marquis de Vérac. Luttant contre l'influence de l'Angleterre, représentée à la Haye par un habile diplomate, le chevalier d'Yorck, il réussit à empêcher la Hollande de fournir à cette puissance, pendant la guerre d'Amérique, les secours prévus par le traité de 1678, et après la déclaration de guerre que motiva ce refus, il sut encore gagner la Hollande au système de neutralité armée. Habile instrument de cette politique qui fit accuser le comte de Vergennes de chercher la sécurité de la France dans les querelles intestines des États voisins, il s'était appliqué à entretenir une défiance hostile entre les États généraux, le stathouder et l'ancien *tuteur-régent*, le prince Louis de Brunswick. De 1784 à 1790, ambassadeur à Madrid après le comte de Montmorin, il fit partie nominalement de ce mi-

d'en prévenir les États généraux. Toutes ces conditions furent exactement remplies; je n'en ajoutai qu'une, qui me fut également accordée : c'était la permission de revenir en France aussitôt que ma santé ou la suite des opérations l'exigeraient.

Cette mission, dont je ne me dissimulais pas les difficultés, me flattait néanmoins, et je me promis de la remplir avec toute l'activité et l'exactitude dont j'étais capable. Aussitôt que je fus nommé [1], on me laissa le maître d'arrêter un commencement d'opérations avec la compagnie et avec M. de Bessner, qui, éconduit par le Gouvernement, conservait cependant l'influence qu'il devait à son dernier mémoire et à son plan colorié; car, pour la plupart des hommes, les chimères les plus invraisemblables prennent un certain degré de consistance dès qu'elles sont représentées sous des images sensibles [2]. Il arriva même, avant mon départ, des lettres du gouverneur de Cayenne, qui accréditèrent une des assertions de M. de Bessner. M. de Fiedmond mandait au ministre que l'irruption, sur nos terres, des nègres de Surinam, l'obligeait à se transporter avec des

nistère du 11 juillet 1789, qui avait suivi le renvoi de Necker. Les événements du 14 juillet précipitèrent la chute de ce ministère à peine formé. L'année suivante, remplacé à Madrid sur la dénonciation de Charles de Lameth (17 mai 1790), il fut, au commencement de l'émigration, le ministre de Louis XVIII, qui le fit pair en 1814.

[1] 21 août 1776.

[2] Les images coloriées avaient eu leur rôle dans l'expédition du Kourou. Voici ce qu'écrivait à ce sujet Noyer, qui tenait ces détails du savant Mentelle : « J'ai eu en ma possession une gravure enluminée qui représentait le « camp du Kourou et ses environs; on y voyait des dames en grande toilette « et des messieurs en habit français, l'épée au côté, qui se promenaient sur le « rivage comme aux Tuileries. » Le plan colorié de Bessner était moins naïf : il s'adressait aux gens influents et réussit trop bien à éveiller la cupidité. Les mêmes moyens de séduction réussirent en 1763 et en 1775. Rien ne prouve mieux la justesse de cette réflexion, que « les chimères les plus invraisemblables prennent un certain degré de consistance dès qu'elles sont représentées « sous des images sensibles. »

troupes sur les frontières pour les repousser au delà du Maroni; il n'y avait plus à contester que sur le nombre : je ne voyais ni les 20,000 hommes annoncés, ni la certitude de leurs bonnes dispositions, ni les moyens d'en faire un emploi utile. Le baron voyait tout cela et n'en était pas moins doux, conciliant avec moi, ne se plaignant jamais de mon opposition, et me forçant par ses procédés à ne l'attaquer qu'avec ménagement. Mais je ne pris aucun engagement avec lui et avec la compagnie; j'annonçai que je n'aurais d'opinion arrêtée sur la Guyane qu'après avoir entendu l'assemblée coloniale que j'étais autorisé à convoquer, et fait toutes les recherches dont j'indiquais la nécessité. J'exhortais donc les chefs de la compagnie à suspendre, ou au moins à réduire leurs opérations jusqu'à ce qu'ils eussent de mes nouvelles; ce qui fut convenu, en leur expédiant les concessions de terres et une prime pour l'introduction des nègres qu'ils porteraient à Cayenne.

De tous les projets du baron de Bessner, je n'avais repoussé avec inflexibilité que les essais dispendieux; mais j'avais consenti à emmener quelques missionnaires pour tenter, dans la baie de Vincent-Pinson, l'établissement d'une mission [1] et d'une pêche du lamentin, que des informations multipliées présentaient comme très-utile. Il avait aussi proposé comme avantageuse une traite de bestiaux d'une espèce précieuse aux îles du Cap-Vert. Je résolus d'y passer dans ma traversée, ne voulant laisser rien d'incertain dans toutes les espérances qu'on

[1] Au sujet de cette mission, Malouet, dans un rapport au ministre, s'exprimait ainsi :

« De tous les prêtres à employer pour une semblable mission, il n'y en « aurait pas de plus capables que les Jésuites chassés du Maragnon par les « Portugais et qui sont en ce moment en Italie. L'habitude de vivre avec « les Indiens, le grand crédit qu'ils avaient parmi eux et la haine qu'ils ont « conçue contre les Portugais, nous rendraient ces missionnaires infiniment « utiles; mais il faudrait faire très-secrètement le choix des plus intelligents, « et cette opération ne pourrait être confiée qu'au ministre du roi à la cour « de Rome. »

ne cessait de donner au Gouvernement sur la destination de la Guyane.

Je m'embarquai au Havre au mois de septembre 1776, et je mouillai le 3 octobre dans la baie de la Praya [1], devenue célèbre quatre ans après par le combat du bailli de Suffren. Je trouvai Saint-Iago et les îles environnantes désolées par la famine, suite d'une sécheresse affreuse [2]; il n'y avait plus d'animaux vivants, et jamais il n'y en avait eu assez pour que l'on pût en faire un objet de commerce. Ce n'est que par la vérification des faits que l'on peut lutter contre la puissance des fables.

En sortant de la Praya, nous manquâmes l'île de Madère pour avoir porté trop à l'ouest. Bientôt nous passions la ligne pour chercher cette côte dont les courants, allant du sud au nord, feraient dépasser Cayenne, si l'on ne venait reconnaître le cap Nord [3]. A plus de cent mille de la terre, on est averti

[1] C'est, en effet, la baie de la Praya qui devait donner son nom au combat livré par Suffren aux Anglais le 16 avril 1781, dans des circonstances que nous voulons rappeler :

La Hollande, menacée sur tous les points par l'Angleterre, avait mis ses possessions du cap de Bonne-Espérance sous la protection de la France, intéressée à conserver entre les mains d'un allié ce point de relâche sur la route de l'Inde. Au mois de mars 1781, le commodore Johnston sortait de Plymouth avec trente-sept vaisseaux pour s'emparer de la colonie hollandaise; Suffren avec une escadre de cinq vaisseaux était envoyé pour la secourir. — D'Estaing avait obtenu ce commandement pour son héroïque lieutenant de la campagne de 1778-1780. — La flotte anglaise avait de l'avance; elle venait d'atteindre les îles du Cap-Vert et elle mouillait dans la baie de la Praya, lorsque Suffren y parut avec cinq vaisseaux le 16 avril. C'est alors que s'engagea un combat des plus acharnés : la plupart des vaisseaux anglais furent désemparés. Le lendemain Suffren reprit sa route; le 21 juin il jetait l'ancre à Table-Bay; lorsque l'ennemi y arriva un mois après, la colonie était en état de défense. L'expédition anglaise manquait son but et Suffren avait vengé son pavillon de l'insulte de Lagos. (*Appendice.*)

[2] Voy. l'*Appendice* (*La famine aux îles du Cap-Vert*).

[3] C'est au cap Nord, ou plutôt à l'embouchure de l'Arouari, située un peu au sud du cap Nord, que commencent les côtes de la Guyane française,

de son approche par un phénomène. A cette distance de son embouchure, la rivière des Amazones vient rouler ses eaux limoneuses au milieu de l'Océan et en coupe l'azur par une nappe blanche qui paraît à l'horizon. Préparé à ce changement d'aspect, le capitaine nous annonça notre position; nous étions dans les eaux du plus grand fleuve du globe. Nous trouvâmes le fond à soixante brasses, et nous naviguâmes encore quarante heures avant d'apercevoir le cap d'Orange et un peu plus loin la seule montagne de cette partie du continent[1]. Mais voici un autre prodige! A mesure que nous avancions, la mer était couverte de bois; nous en étions environnés : c'étaient à perte de vue, des trains de bois flotté que les courants et la marée portaient et rapportaient dans différentes directions. Combien mon ignorance et ma curiosité amusaient les marins habitués de cette côte! Rien de tout cela ne les étonnait; ce spectacle nouveau pour moi s'était répété plusieurs fois pour eux. Ils m'apprirent que les bords de la mer, depuis l'Amazone jusqu'à l'Orénoque, étaient couverts de forêts qui paraissaient et dispa-

d'après la ligne de démarcation établie par le traité d'Amiens (art. 6) entre notre colonie et l'ancienne Guyane portugaise. (Da Silva, *l'Oyapoc*, t. Ier, p. 168.)

[1] En venant du cap Nord, et avant d'arriver au cap Cachipour, on aperçoit le mont Mayé, sorte de plate-forme boisée, visible à cinq ou six lieues par un temps clair.

A vingt lieues du mont Mayé on double le cap Cachipour, reconnaissable par les palétuviers dont il est couvert et qui sont un peu plus élevés que ceux des parties adjacentes de la côte.

Le cap d'Orange, situé à dix lieues du cap Cachipour, marque sur la rive droite l'extrémité de la baie d'Oyapoc. En regard du cap d'Orange, sur la rive opposée, est la montagne d'Argent, reliée par un banc de vase à la terre ferme. Elle doit son nom, selon les uns, à la nuance argentée des feuilles du *bois canon* qui la couvrait autrefois, selon d'autres, à une légende minéralogique fort incertaine. Elle est aujourd'hui occupée par un dépôt de forçats.

C'est probablement la montagne d'Argent que désigne Malouet; il n'existe pas de terre plus élevée entre la rivière d'Oyapoc et l'île de Cayenne.

raissaient comme par enchantement. Les observations bien incomplètes des naturalistes ne nous donnent point encore d'explication satisfaisante de ce mouvement extraordinaire des eaux et des bois. On sait seulement que les courants déposent sur la vase une multitude de graines, qui produisent, en moins de dix années, de hautes futaies d'un aspect ravissant. Là, ce sont de longues et superbes avenues parallèles au rivage, à la suite desquelles on attend un château : ici l'on voit un massif de plusieurs arpents d'arbres magnifiques, qui se présentent au milieu des eaux comme une armée navale en bataille; plus loin, la forêt se dessine en festons, en s'enfonçant dans le continent. Vient ensuite une plage nue, couverte d'arbres morts, entassés par millions et flottant avec la marée qui les porte en pleine mer; ainsi, à côté de ces vivantes productions d'une riche nature, paraissent de vastes destructions. L'œil embrasse à la fois les merveilles de la vie et de la mort. Produits d'un même sol, comment ces arbres contemporains ont-ils un sort si différent? Les uns conservent toute la vigueur de la jeunesse, tandis que les autres, frappés subitement de paralysie, périssent tous ensemble. Ce prodige s'explique par un fait, mais ce fait lui-même est inexplicable[1]. Le *palétuvier* germe, croît et s'élève jusqu'à cinquante pieds de tige sur la vase, dans l'eau salée; si la mer se retire, les racines se dessèchent, se détachent de la vase, et l'arbre, en équilibre, cède au courant d'air qui l'agite. S'il survient un coup de vent, c'est un espace immense de forêts renversées en un clin d'œil : voilà ce qui s'offre à la vue. Mais le raisonnement s'égare sur les causes inaperçues de cette retraite de la mer, et de son retour sur la même plage à de longs intervalles. Ce que j'observe ici sur les côtes de la Guyane présente un caractère de désordre et d'irrégularité qui échappe à tous les calculs : la mer couvre et découvre les mêmes plages,

[1] Toute cette description nécessite des explications que l'on trouvera à l'*Appendice* (*Les Palétuviers*).

y détruit et y renouvelle les immenses massifs de palétuviers, sans qu'on remarque aucun rapport entre ce mouvement et l'époque des grandes marées, ni avec l'état de l'atmosphère.

En naviguant sur cette côte, on reconnaît successivement le cap d'Orange, l'embouchure des rivières d'Oyapoc et d'Approuague, et l'énorme rocher appelé *le Grand-Connétable,* qui paraît être, au milieu des eaux, l'hôtellerie de tous les oiseaux de mer habitués dans ces parages[1]. Nous tirâmes un coup de canon, et l'air fut obscurci par les nombreux bataillons d'alcyons, de frégates, de courlis, qui déposent leurs œufs sur le sable. La rive opposée se couvre, à marée basse, d'une autre espèce d'oiseaux dont le plumage enrichit d'un rouge éclatant la sombre bordure des palétuviers. Ce sont les flamants qui viennent chercher sur la vase les coquillages et les petits poissons que la mer y laisse en se retirant. Cette abondante récolte leur est disputée par des troupes de chiens sauvages qui sortent régulièrement des forêts à l'heure du jusant; ces nouveaux

[1] Le cap Cachipour et le cap d'Orange sont les points saillants de la côte plate et vaseuse comprise entre la rive gauche du fleuve des Amazones et la rive droite de l'Oyapoc. Ces deux caps servent de point de reconnaissance aux bâtiments qui vont à Cayenne. Sur toute cette côte, on n'est averti de l'approche de la terre que par le changement de couleur des eaux et la diminution du fond.

Dès que l'on a doublé le cap d'Orange, on reconnaît la montagne d'Argent et l'embouchure de l'Oyapoc; entre cette rivière et celle d'Approuague, en suivant la côte du sud au nord et avant d'arriver à l'île de Cayenne, on remarque plusieurs îlots. Le premier est le Grand-Connétable, à quatre lieues en mer, en face de l'embouchure de l'Approuague. C'est un rocher d'un kilomètre de circuit et d'environ 35 mètres de hauteur, de la forme d'un cône tronqué, et que l'on découvre en mer de huit à dix lieues.

Voici la mention qu'en fait Barbé-Marbois, dans son *Journal d'un déporté :*
« Nous passâmes entre deux roches appelées, l'une le Grand, l'autre le Petit-
« Connétable. Nous approchâmes de la première à une demi-portée de canon :
« deux coups tirés à mitraille firent prendre la volée à des milliers d'oiseaux,
« qui sont, avec les lézards et les serpents, les seuls habitants de ce rocher
« stérile. Nous mouillâmes à quatre lieues de Cayenne, en vue d'une côte où la
« nature déploie toutes ses magnificences. »

icthyophages vivent uniquement de leur pêche. L'industrie de ces animaux semble accuser la nôtre : quel utile emploi celle de nos pêcheurs trouverait dans ces parages! Nous étions environnés de poissons de toutes les formes, dont les uns paraissaient faire route avec nous et les autres éviter le sillage du bâtiment. La grande raie, la lune, la vieille [1], l'espadon [2], se montraient à la surface de l'eau. L'immense population de l'Océan aime à se réunir sur les côtes inhabitées; c'est là que les monstres marins établissent leurs croisières.

Parvenus dans la rade de Cayenne, nous la trouvâmes immense et solitaire; la barre qui la traverse du nord au sud en interdit l'entrée aux vaisseaux de guerre, qui trouveraient un bon mouillage dans ce vaste bassin. On aperçoit le fort, sans aucune autre trace d'habitation et de culture. Ces remparts indiquent qu'on trouvera là des hommes; mais leur industrie se cache, ainsi que l'objet de leur réunion dans ces déserts.

[1] Mammifère du poids de trois à quatre cents livres.

[2] L'espadon atteint un poids quelquefois double de celui de la vieille.

CHAPITRE V.

LA GUYANE.

Le manuscrit des Mémoires de Malouet ne contenait sur sa mission à la Guyane et à Surinam qu'un petit nombre de pages empruntées à la collection de documents sur les colonies, que l'on pourrait appeler ses Mémoires administratifs[1]. Le récit de son voyage, de ses études et de ses observations paraissait à peu près à la même époque dans les *Mélanges* de Suard[2]; mais les souvenirs du voyageur et ceux de l'administrateur se touchent par trop de points pour rester séparés, et nous avons dû rendre à son cadre naturel le texte anciennement publié par Suard.

A l'époque où Malouet écrivit les Mémoires que nous publions aujourd'hui, il ne songea pas à faire cette réunion. Les œuvres de Suard, et avec elles le voyage à la Guyane, avaient leur place dans toutes les bibliothèques. Il n'en est plus de même à présent : Suard est toujours un auteur estimé, mais il est beaucoup moins répandu. Il est vrai que le voyage à la Guyane doit au zèle littéraire de M. Ferdinand Denis d'avoir été sauvé de l'oubli, mais l'édition donnée par le savant bibliophile est elle-même devenue rare, et d'ailleurs elle ne comprend qu'une petite partie de ce que Malouet a écrit sur la Guyane. Le respect dû au plan de notre auteur nous prescrivait donc de restituer à ses Mémoires ce qui leur appartient en réalité, et nous pensons que l'on trouvera de l'intérêt dans ces pages, dont Suard et M. Ferdinand Denis ont, à un demi-siècle d'intervalle, distingué le mérite.

Les circonstances qui de nos jours appellent encore l'attention sur la Guyane, donneront peut-être un intérêt de plus aux souve-

[1] *Collection de Mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies,* par V.-P. Malouet, Paris, 1802, 5 vol. in-8° (les trois premiers volumes concernant la Guyane française et hollandaise; les deux derniers, Saint-Domingue).

[2] *Mélanges de littérature,* publiés par Suard, Paris, 1804, 5 vol. in-8°.

nirs de la mission que Malouet y remplissait au dix-huitième siècle. La partie administrative et économique de cette mission est retracée dans les documents qui forment la collection citée précédemment. Les récits personnels de l'auteur se trouvent ici dans un ordre et avec un ensemble qui leur avait toujours manqué. Ceux de nos lecteurs qui voudront donner quelque attention à tout ce qui se rapporte à la Guyane, trouveront de quoi justifier l'opinion qui voyait dans cette colonie une compensation à la perte du Canada. Ils y trouveront aussi des vérités de tous les temps, qui ont encore de nos jours leur application : à la Guyane comme ailleurs, tant d'efforts stériles, de tentatives avortées, de sacrifices sans résultats, s'expliqueront toujours par le défaut de maturité dans les plans et de suite dans leur exécution.

J'arrivai à Cayenne à la fin d'octobre : les détails et les résultats de mon administration se trouvant consignés dans les pièces originales qui composent la collection de mes Mémoires sur les colonies, je ne rappellerai ici que ce qui est nécessaire à l'historique des faits et à leur liaison. C'est aux administrateurs, aux commerçants, aux entrepreneurs de défrichements, que je veux être utile par des récits véridiques, par des observations irrécusables ; ce sont des fautes et des malheurs que je voudrais prévenir en montrant comment la vérité s'oublie et avec quelle obstination le mensonge se reproduit.

La ville de Cayenne et ses habitants me parurent misérables, quoiqu'ils eussent en abondance les nécessités de la vie. C'est cette facilité de subsistance par la chasse, la pêche et les vivres du pays qui les a rendus pauvres en perpétuant chez eux les habitudes de leurs ancêtres. Je trouvai cependant quelques colons actifs et éclairés, parmi lesquels je citerai M. Mettereau[1] ; un habile ingénieur, M. Mentelle[2], qui avait parcouru le continent et travaillait à une nouvelle carte de la Guyane. Je vis

[1] Voir la note de l'*Appendice*.
[2] *Ibid.*

des hommes qui avaient pénétré à de grandes distances dans l'intérieur, qui avaient vécu avec les Indiens, et qui m'apprirent que dans une étendue de plus de cent cinquante lieues on n'en rencontrait pas dix mille distribués en villages de vingt à cinquante familles.

A mon arrivée, M. de Fiedmond était encore à la poursuite des nègres marrons; mais ces vingt-cinq mille fugitifs se réduisaient dans son opinion à cinq ou six cents hommes que ses détachements n'avaient pu rencontrer. Je l'engageai à les laisser errer tranquillement dans les forêts, en lui faisant part du projet de négociation avec les autorités de la colonie hollandaise, qui n'était déjà plus pour moi que le prétexte d'un voyage utile à Surinam. Ainsi, dès les premiers mois de mon séjour, les bases fondamentales de l'édifice du baron de Bessner s'étaient écroulées : seulement je ne voyais encore rien à y substituer.

Tout me paraissait mort ou stérile dans cette contrée. Les habitants, prévenus contre toutes les tentatives que l'on voudrait faire sur leur sol, ne voyaient rien de mieux que ce qu'ils faisaient, pourvu qu'il plût au Roi de leur fournir des nègres et de leur avancer de l'argent; c'était à cela que se bornaient tous leurs vœux. Ils étaient accoutumés à prendre dans les magasins du Roi tout ce qui leur manquait; il ne leur en coûtait rien de plus que de se faire inscrire sur les registres comme débiteurs. Je regardai comme un obstacle à toute amélioration ce régime d'emprunts sans motifs et sans remboursement. J'allai au-devant de ceux dont l'activité, l'énergie pouvaient seconder mes vues; mais je devins un censeur austère de la paresse et de l'intrigue qui se manifestait déjà contre les projets qu'on me supposait et que je n'avais pas encore développés; car, suivant l'opinion répandue, j'étais le promoteur d'une Compagnie exclusive qui allait soumettre à son monopole toute la colonie.

Après avoir examiné autour de moi tout ce qui pouvait fixer mon attention, je résolus d'étendre mes recherches. Je convo-

quai l'assemblée extraordinaire de la colonie, et après avoir soumis aux députés toutes les questions dont la solution était nécessaire pour éclairer le Gouvernement, j'en remis la discussion au retour d'un voyage que je résolus de faire dans tous les postes et dans toutes les rivières de la Guyane française [1].

En voyageant sur l'ancien continent, on rencontre partout la main des hommes et la poussière des générations qui ont précédé celle qui vit sur cette terre. Ces villes, ces forêts, ces canaux sont leur ouvrage; les montagnes et les plaines présentent les monuments de leur industrie. Le soc de la charrue soulève leurs ossements; les fleuves coulent encore entre les digues qu'elles ont élevées et sous les ponts qu'elles ont construits : le travail de la nature, ses productions spontanées, ses œuvres primitives ont presque disparu sous les pénibles efforts des habitants de l'ancien continent.

Au milieu même des déserts de l'Afrique, de magnifiques ruines attestent qu'il y eut là une immense population, des arts, des richesses, des maîtres et des esclaves; ailleurs on découvre des cités dans les entrailles de la terre. Partout le sol a été bouleversé; les plantes exotiques sont mêlées aux plantes indigènes; ici de nouveaux lits ont été creusés pour les fleuves et les torrents; là des remparts s'élèvent contre l'Océan, et des ports que ses flots ne pouvaient atteindre s'ouvrent pour les recevoir. Ainsi les hommes de l'hémisphère oriental ont perdu jusqu'à la tradition de leur première habitation. C'est à l'Occident qu'on retrouve le monde primitif, la terre et les hommes, dans leur état naturel. Là se fait entendre dans la solitude la voix du Créateur, et l'on sent de toute part la puissance de son bras invisible. Là vous découvrez la forme native du globe et ses traits originaux, l'union intime de la terre et des eaux, et leur séparation progressive. Ce ne sont point les hommes qui

[1] Voir la note de l'*Appendice* (*L'Assemblée coloniale*) et la note adressée à M. de Sartine.

ont chassé l'Océan de cette plage, et qui la couvrent de plantes, d'arbustes et d'arbres divers! Ces dômes de verdure supportés par des colonnes entre lesquelles les lianes se dessinent en festons, cette superbe architecture des forêts est descendue du ciel pour rendre témoignage de son auteur. Telle est la première impression que l'on éprouve en entrant dans les bois de la Guyane.

Je parcourus toute la côte du nord au sud, et je remontai toutes les rivières depuis l'Oyapoc jusqu'au Maroni, visitant les postes, les habitations, les villages indiens; je laissais ma goëlette à l'embouchure des rivières que je remontais dans une pirogue, et je traversais à cheval les parties de forêts où de savanes que je voulais visiter. C'est là que la nature sauvage étale toute sa magnificence. Nous, qui ne savons rendre la terre productive qu'avec des bras et des charrues, comment n'éprouverions-nous pas un sentiment d'admiration au milieu de ces déserts immenses, où s'exerce, sans bras et sans charrue, la puissance d'une éternelle végétation; où l'homme, véritablement étranger à cette multitude d'êtres animés qui y vivent en propriétaires, représente au milieu d'eux un monarque détrôné!

C'est pour un Européen un autre univers que ce continent; c'est sous d'autres formes et dans d'autres proportions qu'il retrouve les quadrupèdes, les reptiles, les oiseaux, les insectes. En général, les quadrupèdes y sont plus faibles et les plantes plus robustes; les reptiles énormes, les insectes plus variés et d'une effroyable fécondité. Les bois y ont plus de majesté; ils y représentent, par leurs différents âges, la succession des siècles. La terre, qu'ils couvrent de leur ombre impénétrable, se recompose de leurs débris. Leurs espèces, tantôt semblables et tantôt mélangées, indiquent la qualité du sol, selon que leurs racines pivotent ou s'étendent horizontalement. L'ordonnateur de ce vaste jardin semble s'être soumis aux règles de la perspective dans la distribution des sites, des plantations, des claires-voies, des massifs : on dirait que la nature du sol, le cours des

eaux ont été consultés pour l'emplacement des prairies, et que chaque famille de végétaux a cherché avec intelligence le terrain qui lui était propre. Les beaux fleuves qui arrosent cette contrée à dix et quinze lieues de distance les uns des autres, sont les limites de chaque district[1]. On trouve véritablement dans ces forêts, et j'y ai recueilli moi-même, de la salsepareille; j'ai vu des arbustes à épices, inférieurs au cannellier, mais qui en avaient le goût et l'odeur[2]. Les girofliers et les muscadiers, transplantés ici de l'Ile de France par M. Poivre[3], ont prospéré.

[1] Voir la note de l'*Appendice* (*Les rivières de la Guyane*).

[2] Au sujet de ces arbustes, nous empruntons la note suivante à l'édition donnée par M. Ferdinand Denis du « *Voyage à la Guyane*. »

« Il s'agit ici du *Cucheri* et du *Pechurim*, si répandus dans les forêts du « Brésil. Le premier est connu aussi sous le nom de girofle du Maranham : le second, qui fournit un condiment appelé *toute épice*, est fort répandu au Para. « Dans la Guyane, on le nomme *Puchiri*. (Voy. Bajon et Schomburgk.)

« Ce dernier voyageur affirme avec raison que les arbres de la famille du « laurier sont très-abondants dans la Guyane. Il nomme le *Laurus cinnamo-* « *moïdes* et le *Mabaima*. »

Quant au cannellier, il vient parfaitement à Cayenne, mais la cannelle qu'il produit n'a ni la même saveur ni la même qualité que celle de Ceylan. On ignore si cette infériorité tient à une mauvaise préparation de la cannelle ou à la dégénérescence des arbres.

[3] Le nom de cet administrateur mérite de nous arrêter un instant. — Né à Lyon en 1719, Pierre Poivre acheva ses études aux Missions étrangères de Paris. Le goût des voyages lui fut inspiré par ses maîtres, qui l'envoyèrent à vingt ans en Chine et en Cochinchine. En 1744, il rentrait en France lorsqu'il fut pris par les Anglais et débarqué à Batavia. C'est là qu'il conçut le projet de doter son pays de ces épices que les Hollandais possédaient alors exclusivement dans les îles où elles sont indigènes. Rendu à la liberté, il visita l'Inde française, alors divisée par les funestes querelles de Dupleix et de la Bourdonnais, et suivit ce dernier à l'Ile de France. A son retour, pris de nouveau par les Anglais, il fut rendu à la paix de 1748. Animé de cette double pensée d'étendre la puissance de son pays et d'enrichir son commerce, il présenta à la Compagnie des Indes un projet d'établir des relations directes entre la France et l'extrême Orient et de transplanter dans nos colonies les arbres à épices des Moluques et en rapporta des plants d'épiceries qu'il déposa à l'Ile de France à son retour. Prisonnier des Anglais pour la troisième fois et rendu à la liberté en 1757, il fut nommé gouverneur des îles de France et de Bourbon. La Com-

L'analogie du climat de la Guyane avec celui des Moluques lui faisait croire l'un et l'autre sol susceptible des mêmes productions, et jusqu'à présent cet essai a été justifié par le succès [1].

Lorsque de ces bois magnifiques je passais sur les terrains qui en avaient été dépouillés par la culture, je ne trouvais, le plus souvent, qu'un sol usé, infertile, sablonneux. C'est dans les plaines d'Ouanary, d'Approuague, de Kaw, de Mahury, qu'on aperçoit le sol précieux dont on pourrait attendre les plus riches récoltes; et c'est en suivant ces différentes indications de la nature, ou en y résistant, qu'on trouve la différence d'un bon à un mauvais établissement colonial.

La distribution des terres qui bordent cette côte depuis l'Amazone jusqu'à l'Orénoque présente tous les caractères d'un déluge récent. J'ai parlé ailleurs des palétuviers, de leur naissance rapide dans la vase de mer, de leur disparition subite, par l'apport des sables ou la retraite de l'eau salée. Un rideau de palétuviers s'étend à une ou deux lieues dans les terres, sur le bord de la mer et sur les rives des fleuves où remontent les marées. Tout cet espace de terre est couvert d'une vase sur laquelle se promène l'eau salée. La terre s'élève ensuite et n'est plus accessible qu'aux eaux douces. Ce sont les *savanes noyées*,

pagnie des Indes avait mis le désordre dans ces colonies; Poivre les administra pendant six ans, et leur rendit le calme et la prospérité.

Poivre rentra en France en 1773. Il avait enrichi son pays, mais il avait diminué sa fortune personnelle. Il dut à l'amitié de Suffren et de Turgot une pension annuelle de 12,000 livres, qui assura à sa vieillesse une honnête aisance. Il mourut le 6 janvier 1786.

1 « A un jour de marche dans l'intérieur, on trouve la fameuse plantation « nationale *la Gabrielle*. Ses épices sont de l'espèce la plus fine; son sol leur est « particulièrement favorable. Elle est établie sur une ligne fort étendue de col- « lines couvertes de bois... On compte vingt-deux mille girofliers en plein rap- « port sur la Gabrielle; le poivre noir, la cannelle et la noix muscade y abon- « dent aussi et y donnent de grands produits. » (*Excursions dans l'Amérique méridionale par Charles Waterton* (second voyage, 1816), Paris, 1833, in-8°.)

les *pinotières*, qui s'étendent en plaines de quatre à cinq lieues de profondeur jusqu'aux grands bois, lesquels sont placés dans un étage plus élevé, et l'on pourrait dire que c'est là seulement que commence l'ancien continent. Mais cette ancienneté de la terre ferme n'est que comparative avec celle de la terre vaseuse qui la précède. On voit, sur le premier plan, l'action uniforme du mouvement et de la retraite des eaux qui déposent les premières couches de sable et de limon. Ce dépôt s'élève graduellement, et s'enrichit des débris des végétaux et de la dépouille des montagnes qu'entraînent les torrents : ainsi se composent ces plaines productives, connues sous le nom de *pinotières*. C'est une pâte molle, qui n'a point encore subi l'épreuve des feux souterrains, tandis que les terres supérieures en ont été bouleversées. Le mélange désordonné du sable et de l'argile, des matières vitrifiées, des roches de grès, la coupe des montagnes, tout annonce les efforts désastreux de la nature, qui maintenant se repose dans cette partie du continent où l'on ne connaît ni les volcans, ni les tremblements de terre, si réquents dans la partie occidentale.

Les côtes basses de Macouria, Kourou, Sinnamary jusqu'au fleuve du Maroni, ont été couvertes de sables imprégnés de sel marin, et susceptibles, par cette raison, de végétation jusqu'à ce que les sels en soient épuisés; ce qui arrive en dix ou douze ans. En remontant de Cayenne à Kaw, de là à Approuague et à Oyapoc, les terres s'élèvent de plus en plus; et à mesure que les masses augmentent, on trouve le sol plus homogène : mais le climat excessivement pluvieux est alors un obstacle à la culture de ces terres inclinées, parce que la plupart des plantes, se présentant obliquement à la chute perpendiculaire de la pluie, sont, dès leur jeunesse, couchées par le vent et dessouchées par la rapidité des eaux courantes. En supposant un bon sol, les plantes n'y prospèrent que sur les plates-formes, ou sur les pentes douces non exposées aux vents du nord. Dans les portions du continent, coupées par grandes masses, dont

les chaînes se recourbent en arcs ou se prolongent parallèlement à la côte, on voit ces vastes bassins de terres basses contigus entre eux, lorsque la direction des montagnes en permet la communication, comme dans la partie du Sud ; ou resserrés, morcelés, sans suite ni proportion, lorsque le continent, n'étant plus ni plaine ni montagne, présente la forme triviale, mais expressive, d'un plat d'œufs au miroir, comme dans l'île de Cayenne ou dans la partie du Nord[1].

Le desséchement des bassins qui ont un échappement libre à la mer ou dans les rivières, me parut dès lors praticable, et se trouva démontré par la suite de nos opérations.

Je vis là l'histoire de la Guyane, de sa misère actuelle, de sa richesse possible, et la destination naturelle de ses différentes parties : celle du Nord, en petites cultures et en ménageries ; celle du Sud, en grands établissements, dans un espace trois fois plus considérable que la colonie de Surinam.

Quel fut mon étonnement dans ces déserts de rencontrer les ressources et les jouissances d'une active industrie ! Je vis tous les efforts d'un travail opiniâtre sur un sol dont l'apparente fertilité trompe bientôt les espérances du propriétaire.

Je remontais la rivière de Kaw ; tout était brut et sauvage autour de moi ; nous prolongions une de ces plaines vaseuses que j'ai décrites. On me fait entrer dans un canal qui la traverse en droite ligne et nous conduit au grand bois. Là, sur une éminence, j'aperçois un hameau au milieu duquel s'élèvent la maison du maître et sa manufacture. Plus loin, des plantations de cannes, de caféiers, de cacaotiers[2], une allée de can-

[1] Voir la note de l'*Appendice* (*Aspect de la Guyane*).

[2] Vers 1716, des semences fraîches de café ayant été secrètement apportées de Surinam, malgré la surveillance des Hollandais, la culture du caféier se naturalisa à Cayenne, qui fut la première des possessions françaises d'Amérique où elle ait été introduite.

Une particularité à remarquer, c'est que le café n'est cultivé à la Guyane que dans les terres basses, tandis que dans les autres colonies on le cultive

nelliers entremêlés de grands ananas; des touffes de bananiers, une haie de citronniers formant l'entourage de la savane, et les grands arbres de la forêt terminent ce beau paysage. Nous sommes chez M. Boutin, conseiller au conseil supérieur de Cayenne[1]. Sans autre secours que celui de son atelier, composé de cinquante à soixante nègres ou négresses, il a creusé le canal que j'ai parcouru, il a construit ses bâtiments et un moulin à eau. Il faut se placer sur ma pirogue indienne, au milieu des singes, des perroquets, pour concevoir combien je fus ravi du premier aspect de cette habitation. Je voyais, pour la première fois, dans ce vaste désert, l'industrie et le luxe européen, car M. Boutin réunissait chez lui toutes les commodités d'un propriétaire aisé. Sa maison de bois, revêtue en plâtre, était ornée d'une galerie, posée sur une terrasse couverte de briques et encadrée dans un mur de quatre ou cinq pieds d'élé-

sur les *mornes;* la raison de cette différence est dans la nature des terres hautes et des terres basses : le caféier est un arbrisseau dont la racine *pivote* et va chercher sa substance à une certaine profondeur. Dès que cette racine a dépassé la couche de terre végétale, l'arbre languit et meurt.

Le cacao croît spontanément dans l'intérieur du pays, où il forme de véritables bois, principalement sur la rive droite de l'Oyapoc, à l'entrée des territoires contestés.

Quant aux cannes à sucre, au coton, employé déjà par les sauvages, au rocou et à l'indigo, leur culture avait été primitivement établie à Cayenne par les Hollandais, qui, voyant l'île momentanément évacuée par les Français, s'y étaient installés en 1652 sous la conduite d'un chef nommé Spranger.

[1] L'habitation Boutin était située en terres hautes sur la ligne montueuse qui ferme du côté du levant la plaine alluvionnaire comprise entre le cours des rivières de Mahuri et de Kaw, dont l'embouchure est à sept ou huit lieues de Cayenne. Cette plaine est le premier bassin au sud de l'île de Cayenne et elle confine à la plaine d'Approuague.

Il ne paraît pas que la rivière de Kaw remonte au delà des terres hautes : à l'endroit où Malouet la quittait pour se rendre vers le grand bois, il existe une de ces criques si nombreuses dans les terres basses, et qui sont de petits embranchements de rivières que les torrents de pluies creusent dans les parties les plus déclives du terrain. Le prolongement de cette crique formait un canal naturel par lequel on parvenait à l'habitation Boutin.

vation : l'intérieur, bien distribué, était décemment meublé. Un jardin garni de fruits et de légumes, une basse-cour bien pourvue, une abondance de poisson, de gibier, annonçaient la bonne chère qu'on nous destinait; et la sérénité, l'air robuste et satisfait des nègres, me prouvaient aussi que chacun dans ce séjour participait à l'aisance du maître. Voilà donc, me disais-je, ce que je cherchais : le produit du travail et de l'intelligence; voilà un site magnifique, une terre féconde, une famille heureuse et qui mérite bien de l'être; car M. et madame Boutin, sa fille et son gendre, sont les plus dignes gens du monde.

Après un excellent dîner, M. Boutin, que j'accablai de questions et de compliments, me mena dans ses possessions; il ne m'en paraissait pas aussi content que moi. Il y a six ans, me dit-il, que j'ai commencé cet établissement, et je crains déjà d'être bientôt forcé de l'abandonner. Vous allez voir que ce sol est presque épuisé; les premières récoltes suffisent pour le dépouiller de cette couche de terreau qui nous donne d'abord de grands produits, surtout en vivres [1]; mais les plants chevelus ou à racines pivotantes périssent au bout de quelques années, J'ai essayé de varier mes plantations : vous verrez des pièces de cannes, de caféiers, de cacaotiers; tout cela vient bien pendant

[1] Aux colonies on appelle *vivres* les grains, racines, légumes, fruits; cet ensemble est la *culture vivrière*. Telle est la facilité de cette culture et son importance, qu'un seul homme exploitant deux hectares plantés en vivres peut nourrir une famille de dix personnes.

Les vivres se composent principalement, à la Guyane française, de manioc, d'ignames, de patates, de maïs et de riz; il faut y joindre surtout l'abondante récolte du bananier. C'est la population noire qui se livre principalement à la culture vivrière; elle y joint celle du rocou (*bixia orellana*), espèce de graine renfermée dans une enveloppe et dans une pulpe remplie d'une matière colorante rouge. — Le rocou est envoyé en France, où il sert à la préparation du beurre que l'on expédie à la Guyane. Les Indiens se garantissent de la piqûre des insectes en se couvrant le corps de cette substance.

On trouvera des détails intéressants sur les usages médicinaux du manioc et du rocou dans les *Mémoires sur Cayenne et la Guyane*, de Bajon, tome I[er].

deux ou trois ans, mais aussitôt que la plante rencontre le tuf, elle jaunit et meurt[1].

J'écoutai ce triste récit, bien convaincu de son exactitude. J'aperçus quelques plants vigoureux dans les veines de terre franche, mais la majeure partie des caféiers et des cannes annonçait une fin prochaine. C'était, me dit M. Boutin, le troisième établissement qu'il avait formé depuis vingt ans. « Mais, lui dis-je, après des essais aussi décisifs, comment persistez-vous dans ce système ambulatoire qui vous épuise en frais de construction et en travaux préliminaires? Le canal que vous avez pris la peine de creuser dans la plaine vaseuse que je viens de traverser, ne vous indiquait-il pas la facilité de dessécher et de mettre en valeur cette terre qui me paraît de la meilleure qualité, et sur laquelle il vous eût été facile de former un établissement permanent? »

« Ce que vous croyez facile, me répondit M. Boutin, pourra le devenir, surtout avec les secours et les encouragements que vous nous annoncez; mais, jusqu'à présent, nous manquons de lumières et de moyens. Je sais fort bien que les Hollandais, nos voisins, ne se sont enrichis que par la culture des terres basses, et je ne manque, comme vous le voyez, ni d'industrie ni d'activité. Je suis loin de la répugnance ou des préventions de nos colons contre ce genre de culture; mais nous n'avons ni modèles, ni artistes, ni capitaux; il faudrait commencer mes travaux sur le bord de la rivière, à deux lieues de la terre ferme. Comment, à cette distance du bois et de l'eau douce, entreprendre, sans de grands moyens, des constructions telles que celles que j'ai faites ici à très-peu de frais, parce que tous les matériaux sont sous ma main? Il faut vous dire aussi qu'il n'y a rien de plus séduisant et d'un aussi prompt rapport qu'un défrichement dans le grand bois; et comme il s'y trouve des veines d'un sol profond et homogène, si dans le premier examen du

[1] Voy. la note de l'*Appendice* (*Les terres hautes et les terres basses*).

terrain on en rencontre de cette qualité, c'en est assez pour nous fixer dans le lieu qui nous présente d'ailleurs toutes les apparences de la fécondité; et, sous bien des rapports, cette terre nous tient parole. Je vis ici pour rien : j'ai plus de gibier, de poisson, de volailles, de graines et de légumes que je n'en peux consommer. Cette huile, que vous avez trouvée excellente, est faite avec des amandes sauvages; voilà de la cire, du miel, des fruits, des meubles, des cordages qui viennent de la forêt. Je resterai donc ici, en faisant de nouveaux défrichements, jusqu'à ce que mes plantations se trouvent à une trop grande distance de mes bâtiments. »

Les explications de M. Boutin et celles de M. Artur, son gendre [1], et le séjour que je fis dans leur habitation m'en appri-

[1] Le conseil supérieur de la colonie avait eu précédemment un membre du nom d'Artur, père de celui dont il est ici question ; c'était le docteur Artur, envoyé en 1735 à Cayenne comme médecin du roi. Il avait assisté la Condamine dans ses curieuses expériences pour mesurer la vitesse du son ; elles eurent lieu au Kourou dans l'habitation du père Lombard, d'où l'on pouvait voir la lumière et entendre le son des coups de canon tirés de Cayenne à cet effet.

Le docteur Artur était un des correspondants de Buffon, qui le remercia de ses envois destinés aux collections du Muséum. (*Lettres de Buffon*, I, 36, 235.) Il a laissé une histoire de la Guyane en manuscrit ; cette histoire, renfermée dans un cadre trop restreint, est écrite avec conviction. L'auteur ajoute à ses récits des citations latines bien choisies et des dissertations médicales qui ont de l'intérêt.

Le docteur Artur eut le malheur de perdre la vue, et son travail s'interrompt vers 1768 ; à la fin de son manuscrit on trouve cette note dictée par lui en 1778 : « J'apprends les événements qui se passent à Cayenne et qui promettent à la colonie un meilleur avenir, et je me décide à ajouter un douzième livre à mon ouvrage. » Ces événements étaient l'arrivée du nouvel ordonnateur, la convocation de l'assemblée coloniale, enfin les mesures prises par Malouet pour amener la transformation de la Guyane. Privé de participer à ces mesures dont il comprenait mieux qu'aucun autre la portée, le digne vieillard avait voulu, du moins, s'y associer comme historien. L'effort ne put répondre à cette louable intention, et le douzième chapitre du manuscrit ne comprend que des notes inachevées ; mais la pensée en est aussi honorable pour celui qui a écrit ces notes que pour celui qui les a inspirées, et à ce double titre, c'était un devoir pour nous d'en faire au moins mention.

rent plus sur la Guyane que tout ce que j'avais vu et lu jusqu'alors. Je leur fis part de mes vues et de mes espérances; ils promirent de les seconder, et ils m'ont tenu parole [1].

Je les quittai le surlendemain pour me rendre dans la rivière d'Approuague [2-3].

A peine eus-je quitté ma goëlette, à l'embouchure de la rivière, que je me vis exposé à un danger imprévu qui me saisit d'effroi. J'avais lu dans le *Voyage de la Condamine* [4] la description de ces ras de marée [5] particuliers à la côte du Brésil, et qu'on rencontre aussi, mais plus rarement, sur celle de la Guyane. La mer était parfaitement calme; il n'y avait pas un souffle de vent; et ma pirogue à rames me conduisait rapidement à l'entrée de la rivière, lorsque l'Indien qui était au gouvernail et qui avait les yeux fixés sur l'horizon, du côté du sud, parla avec émotion à ses camarades. Au premier mot, ils se levèrent tous, comme dans un temps d'exercice, et se jetèrent tous ensemble à la mer. Qu'on se figure ma surprise à cette manœuvre. J'étais interdit, ainsi que les personnes qui m'accompagnaient. L'interprète, aussi pâle que moi, me dit alors : « N'ayez pas peur, monsieur, ils nous sauveront. » Et les Indiens, nageant d'une main, soutenaient en riant la barque de l'autre. Tout cela se faisait sans que je susse encore ce dont il était question; mais j'entendis bientôt le mugissement d'une

La collection des Mss. d'Artur forme 13 volumes et se trouve à la Bibliothèque impériale, n° 2571 (Fr. nouv. acq.), avec cette épigraphe : *Emendaurus si licuisset eram.*

[1] Voy. la note de l'*Appendice* (*Le canal Torcy*).

[2] Voy. les notes *ibid.* (*Les pères Grillet et Béchamel*). — [3] (*L'or.*)

[4] On sait que l'objet du voyage de la Condamine était la mesure d'un degré terrestre sous l'équateur. La relation en a été imprimée sous le titre de : *Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale depuis la côte de la mer du Sud jusqu'aux côtes du Brésil et de la Guyane en descendant la rivière des Amazones.* Les descriptions de la Condamine sont exactes quoique son esprit eût un penchant au merveilleux.

[5] Voy. la note de l'*Appendice* (*Le Prororoca*).

vague unique, qui courait comme un torrent le long de la côte et grossissait en s'approchant. Le bruit était affreux. Cette montagne d'eau, qui se roulait en fureur sur une mer tranquille, et qui paraissait chercher dans cette vaste étendue ma pirogue pour l'engloutir, se présentait à moi comme le spectre de l'Océan qui me poursuivait. Je me crus submergé, lorsque je vis le volume d'eau fondre sur ma pirogue; mais mes Indiens, après avoir tenu ma barque en équilibre, avaient sauté dedans et étaient occupés à la vider, avant que je fusse bien sûr que j'étais hors de danger. Ces hommes, qui sont naturellement mélancoliques, riaient à gorge déployée de mon air épouvanté et surtout de l'embarras que me causaient mes vêtements mouillés; ils s'estimaient sûrement plus heureux et plus sages que moi en comparant ma toilette à la leur, et leur sauvage agilité à ma lourde civilisation. Je chargeai l'interprète de leur faire mes remercîments et de leur dire que je leur donnerais tout ce qu'ils me demanderaient. Leurs vœux se bornèrent à une petite provision de tafia, à laquelle j'ajoutai quelque argent, qu'ils ne dédaignent pas, mais sans y mettre autant d'importance que nous.

Je descendis au poste, qui est en même temps la paroisse du quartier, et ce quartier consiste dans une trentaine d'habitations fort inférieures à celles de M. Boutin. Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets : ainsi, la nature du sol et sa distribution une fois connues, je ne pouvais rencontrer de différence dans les produits et dans l'aisance des habitants que celle qui existait dans leurs ressources et leur intelligence. J'en vis donc de fort misérables, et dans le nombre, un des plus laborieux, M. Rochelle, était arrivé riche à Cayenne et avait déjà perdu la moitié de sa fortune. Je le trouvai travaillant comme un nègre sur sa mauvaise terre, et privé de toutes les ressources que son éducation et son aisance passée lui rendaient nécessaires. En général, cependant, le plus grand nombre avait abondamment les moyens de subsistance; mais de quel intérêt

serait pour la métropole une colonie qui ne pourrait que faire vivre ses habitants? L'institution de celle-ci a donc été manquée, et les frais de son administration sont une dépense stérile, tant qu'on n'adoptera pas un autre plan. Celui dans lequel on faisait entrer la civilisation des Indiens m'imposait l'obligation de multiplier mes recherches sur cette espèce d'hommes, sur leurs mœurs et leur population.

Je me rendis au village qu'habitent ceux de la rivière d'Approuague [1]. On m'avait prévenu qu'il y régnait une épidémie. J'ordonnai au chirurgien du poste de s'y transporter avec des remèdes, du vin et des vivres. Je trouvai ces malheureux Indiens dans leurs hamacs, ayant à peine la force de parler. Ils étaient attaqués d'une dyssenterie affreuse. Il n'y avait debout que le chef et deux de ses femmes. Je lui proposai de faire transporter ses malades à l'hôpital du fort, où l'on en prendrait soin. Il me répondit fort gravement que ce n'était pas la peine, qu'ils mourraient là aussi tranquillement que dans le fort d'Approuague, et qu'ils n'auraient pas la peine du transport. Je lui répliquai qu'ils seraient voiturés commodément dans des canots; que l'eau ou l'air de ce canton était empesté, et qu'il n'était pas raisonnable à lui d'y rester. « Eh bien! me dit-il, demandez aux malades; s'ils le veulent, je le veux bien; nous les embarquerons quand vous l'ordonnerez. » J'allai moi-même dans les cases; je fis faire mes propositions par l'interprète, et tous répondirent comme le chef : « Ce n'est pas la peine; autant vaut mourir ici qu'ailleurs. » Effectivement, ils moururent tous en trois semaines, sans vouloir se soumettre à aucune espèce de régime ni prendre un seul remède. Ils avaient, à côté de leur hamac, de l'eau, de la cassave, dont ils usaient tant qu'ils pouvaient s'aider eux-mêmes; et quand ils n'en

[1] Les Indiens qui habitent l'Approuague sont les Japayes et les Galibis, répandus sur les rives boisées du fleuve, jusqu'à son embouchure dans la mer. Le village où se rendit Malouet était situé dans les bois, à distance à peu près égale de l'Approuague et de la rivière de Kaw.

avaient plus la force, l'inaction, le défaut de secours accéléraient leur fin [1]. Je reviendrai sur ces hommes si peu connus, et dont, même aujourd'hui, on se forme des idées si fausses : je dirai tout ce que j'en sais, tout ce que j'en pense; mais je poursuis d'abord le cours de mon voyage.

En revenant au poste, j'eus à prononcer provisoirement sur une question de droit d'un très-grand intérêt, et sur laquelle je n'ai point été de l'avis du gouverneur et des magistrats de Cayenne. La femme de N... avait attaqué son mari en séparation pour mauvais traitements. Ses preuves n'ayant pas été jugées suffisantes, elle avait succombé, et son mari l'avait ramenée dans son habitation d'Approuague, où il avait huit ou dix nègres et un fort mauvais établissement. Il en projetait un autre, suivant l'usage du pays, et il voulait emmener sa femme dans les hauts de la rivière, à vingt lieues de toute habitation. Elle vint me trouver, et me représenta qu'elle ne consentirait jamais à suivre dans les bois un homme connu pour être très-violent, qui l'avait battue plusieurs fois, et la tuerait peut-être quand il la verrait privée de toute protection. Le mari, informé de la démarche de sa femme, vint aussi plaider sa cause [2]. Je lui fis observer que, d'après leur division notoire et leurs mauvaises dispositions réciproques, leur isolement pouvait être dangereux; que cependant, puisqu'il avait été autorisé par un jugement à continuer d'habiter avec sa femme, je n'entendais pas les séparer; mais que, la permission du gouvernement lui étant nécessaire pour aller s'établir ailleurs, je la lui refusais, et que le commandant du poste empêcherait son émigration, s'il vou-

[1] « C'est l'espèce d'homme de la plus étonnante apathie qu'il y ait sur le « globe ; il faut un talent et une patience de jésuite pour en tirer parti comme « ces religieux l'ont fait au Paraguay. » (*Mémoires sur les colonies,* t. Ier, Introduction, p. 51.)

[2] L'Indien qui veut épouser une Indienne doit faire au père de celle-ci des présents de quelque importance ; il en résulte que les femmes sont considérées comme une propriété. (Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté.*)

lait l'effectuer à une plus grande distance que deux ou trois lieues d'un canton habité [1].

Un mari, en Angleterre, ne peut emmener sa femme malgré elle hors des limites de la Grande-Bretagne; je me fondai sur cette loi pour en provoquer une qui permît aux femmes de la Guyane de ne pas suivre malgré elles leurs maris dans les déserts. J'obéissais, sur ce point, à un sentiment de justice naturelle, et je trouvais d'ailleurs utile de poursuivre, par tous les moyens possibles, cette pernicieuse habitude des colons qui, les dispersant dans les bois à de grandes distances les uns des autres, les privait de toutes les ressources de la police et de la sociabilité.

La rivière d'Approuague, qui reçoit près du poste celle de Kouvrouei, se trouve au milieu des plus précieuses terres de la Guyane. C'est là que des travaux bien conçus, bien distribués, payeront avec usure les avances de l'entrepreneur [2].

La rivière d'Oyapoc n'offre pas moins de ressources [3], et ses terres hautes sont en général de meilleure qualité: mais les habitants qui y sont établis n'ont pas même pris la peine de choisir en ce genre ce qu'il y avait de mieux. J'avais donné rendez-vous au fort au contre-maître charpentier, que j'avais envoyé dans les forêts pour reconnaître les bois propres à la marine [4]. Le compte qu'il me rendit de sa mission était on ne peut plus satisfaisant : en moins de deux mois, il avait marqué plus de deux mille arbres de la plus grande beauté; et ce que je voyais moi-même, sur les bords de la rivière d'Ouanary, s'accordait

[1] Cette question, dit l'auteur dans un autre passage de ses écrits, ne se présente pas en Europe, où les habitations sont beaucoup moins disséminées. « La « loi du domicile du mari obligatoire pour la femme n'est pas, dans ce cas-ci, « applicable à la Guyane, s'il plaît au mari d'aller fixer son domicile sur une « plage déserte. » (*Mémoires sur les colonies*, t. II, page 13.)

Cette opinion prévalut malgré l'opposition du gouverneur.

[2] Voir la note de l'*Appendice* (*L'Approuague*).

[3] *Ibid.* (*L'Oyapoc*).

[4] *Ibid.* (*Reconnaissance des bois, etc.*).

avec son récit. N'est-il pas bien bizarre que toutes les entreprises possibles et utiles dans la Guyane soient précisément celles qu'on a dédaignées, pour s'attacher de préférence, et persévéramment, à celles qui ne pouvaient promettre aucun succès? Qui empêche, me disais-je en me promenant dans ces forêts, que je n'établisse ici un atelier de charpentiers, de scieurs de long, et que je n'envoie à Brest, à Toulon, des cargaisons d'excellents bois de Grignon, Coupi, Courbari, Balata, etc.....? Mais les moyens me manquaient; je ne pouvais que les solliciter.

Le quartier d'Oyapoc contient quelques habitants de plus que celui d'Approuague, mais les cultures y sont aussi désordonnées; et si les habitants ne veulent pas se soumettre à des plans plus sensés, mon avis est bien de les laisser libres dans leurs fantaisies, mais de ne pas en payer les frais.

La rivière d'Ouanary, qui décharge ses eaux dans celles d'Oyapoc, arrose des terres de la meilleure qualité. La montagne Lucas, qui la domine, est indiquée par la nature comme chef-lieu d'un établissement immense. C'est là que je projetai celui de la compagnie.

A six lieues du poste d'Oyapoc, je trouvai sur un îlot placé au milieu du fleuve qui forme dans cette partie une magnifique cascade, un soldat de Louis XIV qui avait été blessé à la bataille de Malplaquet, et avait obtenu alors ses invalides. Connu à la Guyane sous le nom de Jacques des Sauts, il avait cent ans en 1777, et vivait depuis quarante ans dans ce désert. Il était aveugle et nu, assez droit, très-ridé; la décrépitude était sur sa figure, mais point dans ses mouvements; sa démarche, le son de sa voix étaient d'un homme robuste : une longue barbe blanche le couvrait jusqu'à la ceinture. Deux vieilles négresses composaient sa société et le nourrissaient du produit de leur pêche et d'un petit jardin qu'elles cultivaient sur les bords du fleuve. C'est tout ce qui lui restait d'une plantation assez considérable et de plusieurs esclaves qui l'avaient successivement

abandonné. Les gens qui m'accompagnaient l'avaient prévenu de ma visite, qui le rendit très-heureux; il m'était facile de pourvoir à ce que ce bon vieillard ne manquât plus de rien et terminât dans une sorte d'aisance sa longue carrière. Depuis vingt-cinq ans il n'avait mangé de pain ni bu de vin; il éprouva une sensation délicieuse du bon repas que je lui fis faire. Il me parla de la perruque noire de Louis XIV, qu'il appelait un beau et grand prince, de l'air martial du maréchal de Villars, de la contenance modeste du maréchal de Catinat, de la bonté de Fénelon, à la porte duquel il avait monté la garde à Cambrai. Il était venu à Cayenne en 1730; il avait été économe chez les Jésuites, qui étaient alors les seuls propriétaires riches, et il était lui-même un homme aisé, lorsqu'il s'établit à Oyapoc. Je passai deux heures dans sa cabane, étonné, attendri du spectacle de cette ruine vivante. La pitié, le respect, en imposaient à ma curiosité; je n'étais affecté que de cette prolongation des misères de la vie humaine, dans l'abandon, la solitude et la privation de tous les secours de la société. Je voulus le faire transporter au fort; il s'y refusa : il me dit que le bruit des eaux dans leur chute était pour lui une jouissance, et l'abondance de la pêche une ressource; que puisque je lui assurais une ration de pain, de vin et de viande salée, il n'avait plus rien à désirer[1].

[1] Montlosier, dans la partie encore inédite de ses Mémoires, dont nous avons dû la communication à l'amitié de son petit-fils, raconte qu'à Londres, pendant l'émigration, on se réunissait souvent chez la princesse d'Hénin. Là, dit-il, *Delille lisait ses vers, Chateaubriand racontait ses voyages, Malouet parlait des colonies où il avait vécu.* Il est à croire que Malouet, dans ses récits de la Guyane, n'oublia pas le personnage original de Jacques des Sauts et que Chateaubriand retint quelques-uns des traits du centenaire pour en composer la figure de Chactas.

En effet, Chactas est une figure composée. Mécontent de la civilisation, il déclare qu'il a trouvé chez les Sachems *le bonheur et la vertu.* Dans sa double nature, on reconnaît la préoccupation de l'école de Rousseau, qui cherchait toujours à mettre en parallèle le sauvage et le civilisé, pour établir la supériorité du premier. Chactas est un sauvage littéraire; il recherche l'antithèse et

Lorsque je fus près de le quitter, son visage se couvrit de larmes; il me retint par mon habit, et, avec ce ton de dignité qui sied à la vieillesse, s'apercevant malgré sa cécité de ma grande émotion, il me dit : « Attendez » ; puis il se mit à genoux, il pria Dieu et me donna sa bénédiction.

Je terminai là mes courses dans le Sud et me rendis dans la partie du Nord en repassant par Cayenne [1].

Le quartier de Macouria, qui s'étend jusqu'à la rivière du Kourou, est le mieux habité. Le vice radical des terres hautes est encore plus sensible dans la partie du Nord. C'est un plateau de sable, depuis Macouria jusqu'au Maroni, mais presque toujours précédé d'une bordure de palétuviers, à la suite desquels s'étendent, jusqu'aux grands bois, des savanes naturelles très-propres à la nourriture des bestiaux. Je trouvai donc sur les habitations de la plus belle apparence tous les signes d'une dégradation croissante dans les cultures et les produits. Quoique les propriétaires, tels que MM. les chevaliers de Behague, de Coux, le baron d'Haugwitz, ne manquassent ni d'activité ni de lumières, je ne fus pas content de leur obstination à tourmenter inutilement une mauvaise terre; mais ils me reçurent chez eux avec tant d'égards et de politesse, que, sans leur dissimuler tout à fait mon opinion, je ne pus me résoudre à les tourmenter eux-mêmes par mes censures et mes promesses [2].

C'est à M. de Préfontaine[3] que je réservai toutes mes confidences; sa gaieté, sa jeunesse dans un âge avancé, me mettaient plus à l'aise. Cet homme, que M. de Fiedmond m'avait peint

s'écoute parler. Le centenaire de la Guyane est bien plus réel : il ne procède d'aucune école littéraire ou philosophique. Tandis que Chactas semble vouloir effacer les souvenirs du passé, le soldat de Malplaquet en tire un légitime orgueil et il aime à se parer de son vieil uniforme. Enfin, il nous semble que Chactas, c'est Jacques des Sauts, avec la poésie de plus et la vérité de moins. (Voy., à l'*Appendice*, la note *Jacques des Sauts.*)

[1] *Ibid., le Nord de la Guyane.*

[2] Voy. la note de l'*Appendice* (*Béhague et d'Haugwitz*).

[3] *Ibid., Bruletout de Préfontaine.*

comme un fou, et qu'on regardait en France comme l'auteur de la catastrophe de Kourou, n'était ni l'un ni l'autre. Il m'attendait dans la rivière de Kourou, où il était propriétaire et commandant. J'étais empressé de voir le théâtre célèbre d'un grand désastre, et celui qui était accusé de l'avoir provoqué. J'avais déjà eu avec lui une conférence qui m'en donnait une autre idée.

L'entrée de la rivière de Kourou est plus difficile qu'aucune autre de celles de cette côte, par l'étendue et l'élévation de la barre qui la traverse; mais ce ne serait pas un invincible obstacle à la navigation de ces rivières, qui ont toutes beaucoup d'eau quand on a passé la barre. Des machines à curer y ouvriraient facilement un canal suffisant pour le passage des vaisseaux. En attendant, la rade des îles du Salut, où l'on peut faire un bon port à peu de frais, suffit au mouillage des vaisseaux qni atterrissent sous le vent de Cayenne.

Le bourg et la paroisse de Kourou n'ont rien de remarquable que l'étendue du cimetière, où douze mille hommes ont été enterrés en moins de dix-huit mois.

Nous étions dans la saison de la sécheresse, lorsque je traversai ces sables brûlants qui présentaient à peine quelques traces de végétation. « Qui donc a pu vous décider, dis-je à M. de Préfontaine, à proposer dans ce lieu-ci l'établissement d'une nouvelle colonie ? — Venez vous reposer chez moi, me répondit-il, et quand je vous verrai mieux disposé à m'entendre et à me juger, vous me trouverez prêt à subir un interrogatoire et à répondre à toutes vos questions. »

Il faut remonter la rivière à deux lieues du poste pour arriver chez M. de Préfontaine. Sa maison est sur un mornet qu'il a terrassé ; il a fait, pour y monter, des escaliers de gazon avec des repos et la forme élégante d'un perron. La sucrerie, les cases à nègres, sont au pied du mornet, d'où la vue s'étend sur la rivière et sur une plaine de plusieurs lieues, distribuée en savanes naturelles environnées de forêts. D'autres mornets

au milieu des bois s'élèvent en amphithéâtre. Ils sont couverts d'arbres de grandeurs et de teintes diverses. On croit voir dans le lointain des clochers, des maisons. Des bouquets d'arbres isolés, quelques animaux errants dans la savane, animent ce paysage, qui présente en réalité toutes les beautés du désert et celles d'un magnifique jardin anglais. Mon hôte, qui me voyait enchanté du tableau que j'avais sous les yeux, me dit : « Êtes-vous étonné maintenant que j'aie désiré d'établir ici soixante familles de pasteurs élevant des bestiaux et cultivant seulement des vivres et des fourrages? Eh bien! c'est le seul plan dont je sois l'auteur. Je demandai au duc de Choiseul une avance de cent mille écus, pour fournir à chaque famille une case à son arrivée et quatre esclaves. Voilà mon mémoire; voici la réponse de M. Accaron, premier commis des bureaux des colonies. On se dépêcha de me renvoyer ici avec la croix de Saint-Louis et le brevet de lieutenant-colonel. Je préparai modestement quelques baraques pour les premières familles, et je vis arriver M. de Chanvallon avec deux mille hommes, ensuite trois mille, ensuite tous les malheurs que vous connaissez. »

« Quoi! lui dis-je, vous ne fûtes pas averti de ce qu'on préparait? — Pardonnez-moi : je sus, avant mon départ, que des gens plus accrédités que moi s'étaient emparés de mon projet; qu'on l'avait fort agrandi; que la cour avait sur la Guyane des vues d'une *profonde politique*. On ne voulait point d'objections. On me renvoyait comblé de grâces. J'ignorais ce qu'on voulait faire; que pouvais-je empêcher [1]? »

Voilà, cependant, ce que c'est qu'un gouvernement absolu; il a beau être doux et bienveillant, il arrive un moment où l'ivresse du pouvoir commande des désastres, et l'on ne sait qu'obéir.

Je traversai la rivière avec M. de Préfontaine pour aller visiter les bois. Au milieu d'une savane unie à perte de vue,

[1] Voy. l'*Appendice* (*Expédition du Kourou*).

j'aperçus un monticule qui paraissait fait de main d'homme. Il m'apprit que c'était une fourmilière. « Quoi! lui dis-je, cette construction gigantesque est l'œuvre d'un insecte!... » Il me proposa de me mener, non pas à la fourmilière où nous aurions pu être dévorés, mais sur la route des travailleurs. Effectivement, en approchant du bois nous en rencontrâmes plusieurs colonnes; les unes allaient à la forêt, les autres en revenaient, rapportant des brins de feuilles et des débris de graines et de racines. Ces fourmis noires étaient de la plus grosse espèce; mais je ne cherchai point à les observer de trop près. Leur habitation, que je n'approchai pas à plus de quarante pas, me parut avoir quinze ou vingt pieds d'élévation sur trente à quarante de base. La forme était celle d'une pyramide tronquée au tiers de sa hauteur. M. de Préfontaine me dit que, lorsqu'un habitant avait le malheur de rencontrer une de ces redoutables forteresses dans ses défrichements, il était obligé d'abandonner son établissement, à moins qu'il n'eût assez de forces pour faire un siége en règle. Cela lui était arrivé lors du premier campement de Kourou. Il voulut en former un second un peu plus loin, et il aperçut sur le terrain une butte semblable à celle que nous voyions. Il fit creuser une tranchée circulaire, qu'il remplit d'une grande quantité de bois sec, et, après y avoir mis le feu sur tous les points de la circonférence, il attaqua la fourmilière à coups de canon. L'ébranlement des terres et l'invasion des flammes ne laissaient aucune issue à l'armée ennemie, obligée de traverser, dans sa retraite, une tranchée remplie de feux. Quelle peut être la cause de cette immense réunion de fourmis dans un même lieu et dans une même direction de travail, d'approvisionnement et de cohabitation, lorsqu'elles peuvent disposer de la plus vaste etendue de terre et de nourriture! Il me paraît vraisemblable que, apercevant dans le désert une multitude d'ennemis parmi les oiseaux, les reptiles et même les quadrupèdes, tels que le fourmilier, contre lesquels leurs peuplades dispersées ne peuvent rien, les meilleures têtes de la

nation ont conçu le plan d'une agglomération défensive. C'est de cette population que l'on peut dire qu'elle se lève en masse contre tout assaillant; car l'homme ou l'animal le plus robuste qui approcherait de la fourmilière serait en un instant couvert et dévoré par des myriades de fourmis[1]. J'en ai vu depuis, à Cayenne, une autre espèce non moins merveilleuse et plus utile, en ce qu'elle peut être en paix et en alliance avec l'homme, et qu'elle poursuit seulement les mouches, les lézards, les chenilles, les scorpions, les rats et les souris. On les voit arriver de la campagne en colonnes, entrer dans la ville par la porte, parcourir les maisons, où on les laisse aborder sans effroi, et s'en retourner, après leur exécution, dans le même ordre et par la même porte[2]. Je laisse aux naturalistes le soin de classer et de décrire les espèces; c'est la partie morale des animaux qui m'intéresse. S'il y avait une académie qui pût nous en expliquer les prodiges, avec quel empressement j'irais à son école!

Je trouvai M. de Préfontaine dans la même situation que M. Boutin quant à la culture de sa terre. Je cherchai à l'émouvoir sur le sort de la colonie; mais il n'avait point d'enfants; le peu de sucre et de tafia qu'il fabriquait suffisait à sa dépense, et il était heureux dans son ermitage, qu'il appelait un château, parce qu'il avait des canons sur sa terrasse. « Voilà mon parc, me disait-il en me montrant la forêt; ne suis-je pas bien logé, bien servi? Vous avez trouvé mon cuisinier bon; que puis-je désirer à soixante-quatre ans, si ce n'est de terminer tranquil-

1 Les fourmis de cette espèce sont un véritable fléau; elles ravagent les jardins : si l'on néglige la précaution d'isoler les pigeonniers et de les entourer d'eau, elles dévorent les pigeons. — Les Indiens emploient, comme caustique, la tête de ces fourmis et les *serres* dont elles sont armées. — Ces insectes forment avec les débris des feuilles une substance spongieuse, connue dans le pays sous le nom de *nids de fourmis* et dont la propriété est d'arrêter les hémorragies.

2 Voy., *Excursions dans l'Amérique méridionale*, par Charles Watterton (troisième voyage, 1820).

lement ma carrière? Si j'étais à votre âge et à votre place, je tenterais tout ce que vous voulez tenter; mais je suis trop vieux pour me lancer au milieu des contradictions et des difficultés que vous allez essuyer. J'aime ce local, ce paysage; ma terre est mauvaise, je le sais; mais le plaisir d'abattre du bois, de faire de nouvelles plantations sur une couche de terreau qui nous donne une ou deux belles récoltes, ce bonheur-là vous est inconnu, et vous verrez combien nos colons y sont attachés, et quelle peine vous aurez à les accoutumer aux travaux des terres basses. Pour moi, bien décidément, j'y renonce; mais mes vœux et mes bénédictions vous suivront; je prêcherai les autres en blâmant ma paresse, et, si je peux vous faire des prosélytes, comptez sur mon zèle et mon dévouement!... » C'est tout ce que je pus en obtenir, et cependant nous nous séparâmes fort bons amis; je suis même persuadé qu'il m'est resté fidèle.

Je voulais aller visiter les Indiens de la rivière Kourou; mais leur chef Augustin prévint ma visite, qu'il redoutait. Il me dit que toute sa peuplade était partie pour une grande chasse, et qu'il n'y avait renoncé lui-même que pour avoir le plaisir de venir à ma rencontre. C'était un mensonge, que je découvris quelques jours après. Augustin portait une petite croix pendue à son cou. Il parlait français, faisait profession de dévouement aux blancs et particulièrement à M. de Préfontaine, qui me dit que c'était un rusé coquin, mais d'un ton de plaisanterie qui me trompa. Au bout de quelques mois seulement, j'appris qu'Augustin était un vrai brigand; ses communications fréquentes avec Cayenne l'avaient corrompu. On lui avait appris à aimer l'argent, il était avide, hypocrite et voleur; il s'était fait despote de son village au nom du gouvernement et vexait ses pauvres Indiens au point qu'ils l'abandonnèrent et se retirèrent au Maroni; car il est difficile au despotisme de prendre racine dans les bois [1].

[1] Voy. l'*Appendice* (*Le chef Augustin*).

Je me rendis à Sinnamary, dont les savanes nourrissent la majeure partie des bestiaux de la colonie. J'y vis un superbe troupeau de buffles devenus sauvages, qu'on fait encore sortir du bois au son d'une corne, en leur jetant quelques paquets d'herbe de Guinée. La ménagerie de M. de la Forest[1], subdélégué de l'intendance, est la seule qui soit soignée avec intelligence ; il avait fait des plantations de fourrages et nourrissait ses animaux au parc dans le mauvais temps. Ces précautions, indispensables pour assurer la multiplication des bêtes à cornes, lui avaient parfaitement réussi ; mais elles n'étaient imitées par aucun autre propriétaire. Des soldats congédiés et une vingtaine de paysans, qui ont survécu à la destruction de la nouvelle colonie de Kourou, forment la population de ce quartier et des anses d'Iracoubo, qui en font partie. Je parcourus leurs plantations ; j'entrai dans leurs cases, et sur cinquante ou soixante familles, j'en trouvai trois seulement dans une véritable aisance, ayant un bon jardin, des vaches, des volailles, des cochons, des carrés de terre bien entretenus. Je me proposai de procurer des nègres à ces braves gens ; mais pour les paresseux, les misérables, ceux dont la santé languis-

[1] *Les ménageries* ne sont autre chose que ces vastes espaces de terrain que l'on désigne dans les pampas sous le nom d'*Estancias*. Chacune de ces *Estancias* est munie de plusieurs *corrales*, qui sont des enceintes formées avec des pieux fixés en terre, assez solidement pour que les animaux ne puissent les renverser. Les bœufs et les chevaux que l'on veut habituer à la vue de l'homme sont contraints par les pasteurs d'entrer dans ces parcs. C'est là que s'opère la marque des troupeaux et la castration de certains animaux. Toute ménagerie, soit dans les pampas de Buenos-Ayres, soit dans les llaños des bords de l'Orénoque ou dans les plaines de la Guyane, présente à peu près le même cercle d'opérations. Les détails donnés par Préfontaine sur les fermes à bestiaux de la Guyane aideront à saisir dans leur ensemble les vues de Malouet sur ce sujet, quoique *la Maison rustique de Cayenne* date déjà d'un siècle. Depuis ce temps, l'élève des bestiaux a fait de grands progrès dans l'Amérique du Sud. On se fera une juste idée de ces progrès par les derniers travaux de M. Martin de Moussy, et par le résumé qu'en donne le bulletin de la *Société d'acclimatation* de février 1865. (Note due à l'obligeance de M. F. Denis.)

sante ne pouvait suffire à leurs travaux, je leur destinai d'autres secours, avec le projet de les renvoyer en France; car une colonie ainsi délabrée est pour l'État une plaie qu'il faut guérir d'une manière ou de l'autre; et après avoir reconnu que cette partie de la Guyane et plusieurs autres sont propres à l'éducation des bestiaux, il ne suffit pas de les jeter dans les savanes, de les distribuer à des hommes sans ressources. — L'institution des ménageries doit être une entreprise combinée, qui exige de l'ordre, des travaux, des avances, comme toute autre entreprise. Le plan que me présenta M. de la Forest pour une institution de ce genre, au compte du roi, me satisfit d'autant plus, qu'il l'avait réalisé pour son compte [1].

C'est dans les savanes d'Iracoubo que j'eus le plus étonnant, le plus effroyable spectacle qu'on puisse voir; et, quoiqu'il ne soit pas nouveau pour les habitants de la Guyane, je ne sache pas qu'aucune relation de voyageur en ait jamais fait mention. Nous étions dix hommes à cheval, dont deux en avant pour sonder les passages; car j'aimais à parcourir le terrain dans plusieurs directions, et à me rapprocher des grands bois. Un des nègres qui formaient l'avant-garde revint sur nous au galop, et me cria d'assez loin : *Tenez, monsieur, venez voir serpents en pile.* Il me montrait de la main quelque chose d'élevé au milieu de la savane et qui avait la forme d'un faisceau d'armes. M. de Préville [2] me dit alors : « C'est sûrement

[1] Voy. l'*Appendice* (*Les ménageries*).

[2] Employé depuis 1746 dans les ports de Brest et de Rochefort, Leroi de Préville, en 1763, avait été envoyé à Cayenne, comme contrôleur de la marine. Commissaire des colonies en 1773, il fut chargé, pendant l'absence de Malouet, de le remplacer dans les fonctions d'ordonnateur; mais ses instructions lui avaient interdit de siéger au Conseil supérieur, dont la présidence n'avait été attribuée à Malouet que par une exception personnelle et en raison de ses pouvoirs plus étendus.

On trouvera dans le deuxième volume des *Mémoires sur les colonies*, p. 352, les instructions que Malouet avait laissées à son intérimaire. Ces instructions furent bientôt mises de côté. L'arrivée du nouveau gouverneur Bessner fournit

un de ces rassemblements de serpents qui s'entassent les uns sur les autres après un grand orage; j'en ai ouï parler, mais je n'en ai jamais vu : allons avec précaution, il ne faut pas trop approcher. » Nous cheminions pendant qu'il me parlait; j'avais les yeux fixés sur la pyramide, qui me paraissait immobile. Quand nous fûmes à dix ou douze pas, l'effroi de nos chevaux ne nous aurait pas permis de passer outre, et je n'en avais nulle envie. Tout à coup la masse s'agita, il en sortit d'horribles sifflements; et un millier de serpents roulés en spirale les uns sur les autres, élançant hors du cercle leurs têtes hideuses, nous présentaient leurs dards et leurs yeux étincelants. J'avoue que je fus un des premiers à reculer; mais quand je vis que la redoutable phalange restait à son poste et paraissait plus disposée à se défendre qu'à attaquer, j'en fis le tour pour voir dans tous les sens son ordre de bataille qui faisait face à l'ennemi de tous côtés. Je cherchai alors, comme pour la fourmilière, quel pouvait être le but de ce monstrueux rassemblement, et je conclus que cette espèce de serpents avait à redouter, comme les fourmis, quelque ennemi colossal qui pouvait bien être la grande couleuvre ou le caïman, et qu'ils se réunissent ainsi quand ils l'ont aperçu, pour l'attaquer ou pour lui résister en masse.

Je hasarderai à cette occasion une opinion fondée sur plusieurs autres observations; c'est que les animaux, dans le nouveau monde, sont plus avancés que les hommes dans le développement de leur instinct, et dans les combinaisons sociales dont ils sont susceptibles; le silence et la solitude des bois laissant la plus grande liberté à tous leurs mouvements, les individus des mêmes espèces se rapprochent plus facilement, et les espèces les mieux organisées éprouvent sans doute cette impulsion d'un intérêt commun qui annonce et provoque pour

aux abus de nouvelles facilités; enfin en 1785, le remplacement de Leroi de Préville devint nécessaire, par suite de circonstances qui sont expliquées dans le livre de M. Ch. Eynard, *le Chevalier Guizan*, ch. XIII.

une même fin le concours de tous les moyens; mais après avoir reconnu dans les animaux divers degrés d'intelligence, tels que la mémoire, la délibération, la volonté, nous en sommes réduits aux conjectures sur leurs moyens de communication. Il est certain que les espèces pourvues de l'organe de la voix ont des cris d'alarme, de ralliement, d'amour et de colère; et ne doivent-elles pas en avoir aussi pour combiner leurs chasses, distribuer les postes d'attaque et de défense, les travaux divers de leurs constructions communes, ainsi que lès approvisionnements de leur cohabitation? Peut-on concevoir que les castors coupent de grands arbres, les traînent sur la rivière, en forment des pilotis, broient du mortier, bâtissent leur loge, sans se parler et s'entendre? Là où il y a des rôles différents et une direction commune, il y a police, gouvernement. Nous ne connaissons point encore le pouvoir législatif des abeilles, mais bien leur pouvoir exécutif; et qui sait si leur bourdonnement, monotone pour nos organes grossiers, n'a pas la variété d'accent nécessaire à la promulgation et à l'exécution de leurs lois? Quant aux espèces qui sont ou qui paraissent muettes, comme les fourmis[1], il me suffit d'avoir vu les dimensions de leur vaste capitale, pour être convaincu que leur population, qui doit être infiniment plus considérable que celle de Pékin, s'entend, se concerte et se gouverne infiniment mieux que l'empire de la Chine. Il est difficile que le spectacle de tant de merveilles ne nous rappelle par un sentiment religieux à leur divin auteur, qui a voulu qu'au milieu de tous les êtres animés, il y en eût un supérieur à tous les autres, et marqué d'un sceau céleste, celui de la conscience.

Je ne voulais pas quitter les anses d'Iracoubo, sans avoir vu une pêche de tortues, qui consiste à les épier quand elles viennent sur le sable déposer leurs œufs, et à les tourner sur le dos avec des pieux. Quand j'arrivai sur le bord de la mer, on en avait tourné deux de moyenne grandeur, et l'on n'en apercevait plus. Cette pêche n'est pas assez abondante pour

devenir un objet de commerce, comme on le prétendait. Celle du lamentin, dans la baie de Cachipour, est bien d'une autre importance; et en général, toute cette côte est tellement poissonneuse, que, si elle était habitée, ce genre d'industrie deviendrait très-profitable en établissant des saloirs [1].

Je revins à Sinnamary sur l'habitation de M. de la Forest, qui est la seule qu'on puisse citer depuis Kourou jusqu'au Maroni. Elle est située sur une éminence, à une portée de fusil du fleuve, dont les inondations ne peuvent l'incommoder, et qui forme, dans cette partie, un magnifique canal, dont les deux rives sont couvertes de bois entrecoupés de savanes naturelles. M. de la Forest n'avait point négligé, en faisant son abatis, de laisser çà et là des massifs et des arbres isolés qui variaient la scène et présentaient de loin en loin une agréable perspective. Ses plantations, ses animaux étaient en bon état. Il y avait plus d'ordre et de soin dans ce petit établissement que dans aucun de ceux que j'avais vus; mais c'était, comme dans les autres quartiers, des travaux à *fonds perdus*. Il n'y avait à compter que sur la ménagerie; et je trouvai le propriétaire moins attaché que M. de Préfontaine au charme de ses bois. Il était actif, intelligent, et je voyais, par ce qu'il avait fait, ce qu'il était en état d'entreprendre. Je convins avec lui de lui acheter son établissement pour le compte du roi, à condition qu'il emploierait le prix au desséchement des terres basses. J'avais deux objets dans cet arrangement : celui d'établir en grand un modèle de ménageries, et d'accréditer l'abandon des anciennes pratiques de culture, par l'exemple d'un habitant qui avait toutes les qualités requises pour réussir [2].

[1] Voir la not de l'*Appendice* (*Les Pêcheries*).

[2] La note de l'*Appendice, les Ménageries*, se rapporte à l'établissement de la ménagerie modèle et aux perfectionnements dans les cultures dont il est ici question. La question de la mise en valeur des terres de la Guyane est traitée à un point de vue général dans la note de l'*Appendice : Commerce et culture à la Guyane*.

CHAPITRE VI.

LES INDIENS.

Nous nous embarquâmes le lendemain matin pour remonter la rivière et visiter les Indiens établis à dix lieues du poste [1]. Je m'arrêtais pour examiner les bois et la nature du terrain, lorsque je trouvais un abord facile sur le rivage, qui est souvent marécageux. Ces différentes relâches m'ayant fait perdre du temps, je me trouvai, au coucher du soleil, à plus de deux lieues du village où je me proposais de passer la nuit. La lune était dans son plein, le temps parfaitement beau, nos Indiens excellents pagayeurs. Je ne balançai pas à continuer ma route. Nous observions tous un profond silence, qui semble être pendant la nuit, et surtout dans le désert, le vœu de la nature. Le courant de l'eau et son refoulement par le sillage de la pirogue, la chute cadencée des rames, le frémissement des feuilles, qu'un souffle de vent agitait dans la forêt, formaient un concert mélancolique auquel se mêla tout d'un coup une voix humaine, qui s'adressait à nous du rivage. Elle était douce, suppliante; nous marchâmes dans sa direction. C'étaient un jeune Indien et sa femme dont la pirogue s'était ouverte : ils regagnaient par terre leur village, qui était à quatre ou cinq journées de là, et se trouvant, la nuit, engagés dans la forêt qu'ils ne connaissaïent pas, ils avaient de fort loin entendu le bruit des rames et accouraient pour demander asile. Ils furent reçus dans la

[1] D'après l'itinéraire que suivait Malouet, la rivière qu'il mentionne ici doit être celle de Sinnamary. — Son voyage d'exploration ne s'était pas borné à visiter les établissements des colons : il remontait chaque rivière pour étudier les tribus indiennes établies sur ses bords ; tout ce qu'il a dit sur les Indiens est le résultat d'observations directes recueillies au milieu d'eux.

pirogue avec leur équipage, qui consistait dans un hamac, un arc et une calebasse contenant de la farine de maïs. Il était près de minuit lorsque nous abordâmes au carbet [1], que nous aurions dépassé, si le chant d'un coq ne nous avait indiqué une habitation. Deux chiens se présentèrent en aboyant à notre débarquement : c'étaient les seuls habitants du carbet. Notre passager nous apprit que les autres Indiens, n'ayant plus parmi eux des filles à marier, avaient été en chercher dans un village dont ils étaient anciennement séparés. Celui-ci était un jeune homme d'une assez haute taille. Il était beau comme un modèle, mais d'une figure triste et sévère; sa femme, de seize à dix-sept ans, était l'Indienne la plus animée et la seule jolie que j'aie vue.

Des torches de pin nous éclairaient en entrant dans le grand carbet, où toute la caravane se réunit. Nos gens se dispersèrent ensuite pour abattre du bois, allumer des feux et préparer à manger; mon hôte ne prenait aucune part au service. Il s'était assis vis-à-vis de moi, entre son petit équipage et sa femme, qui avait un bras appuyé sur son épaule et le regardait tendrement. Nouvelle épouse, elle n'avait point encore senti le joug, porté de lourds fardeaux, ni probablement entendu la voix du maître. Elle ne connaissait de l'hymen que les plaisirs; un abri sûr, une nuit tranquille lui étaient assurés; elle était heureuse; son mari ne l'était pas; ses yeux étaient fixés sur moi. J'avais parlé à la jeune femme, je la regardais : j'étais pour elle un homme dangereux. Il observait tous mes mouvements; je m'en aperçus. Je lui fis proposer de se retirer dans une case où on lui porterait à manger; il répondit qu'il était bien, et il resta immobile. Il se croyait plus en sûreté dans la salle commune.

[1] M. Émile Carrey, dans ses *Huit jours sous l'équateur*, donne la description suivante des habitations de l'Indien et du nègre : « Le *carbet* indien n'a « qu'un toit, point de murs; il est large, ouvert à tous les vents... Libre et « vagabond, l'Indien vit en plein air, à pleine lumière... L'*ajoupa* du nègre « est petit, bas, droit, fermé de toute part. Esclave dès l'enfance..., le nègre « s'enferme et semble avoir peur de tout... »

Je m'en éloignai alors, d'autant qu'un bruit étrange excitait ma curiosité. Le mouvement de vingt personnes qui abordent au milieu de la nuit dans un bois, l'abatis des arbres pour faire le feu, le retentissement des haches, le petillement des flammes avaient jeté l'épouvante dans une peuplade immense de singes qui habitaient la forêt, et qui, avant notre arrivée, dormaient tranquillement sur les arbres. Les premiers éveillés jetèrent un cri d'alarme qui fut bientôt répété par des milliers de voix, dont les tons se variaient à l'infini et semblaient se partager en plusieurs chœurs lointains. C'était tantôt une psalmodie bruyante à l'unisson, tantôt des cris aigus qui avertissaient d'un danger. Nous entendions au-dessus de nous le mouvement des postes avancés qui sautaient de branche en branche, s'approchaient pour observer l'ennemi et fuyaient ensuite en jetant des cris affreux, tandis que les bataillons épars à une plus grande distance de la scène, n'apercevant pas le danger, semblaient dialoguer tranquillement sur la cause qui le produisait.

Ce tapage dura sans interruption toute la nuit. Les coups de fusil, loin de le faire cesser, augmentaient le désordre; il fallut prendre son parti; nous soupâmes; on tendit des hamacs. Le jeune Indien, ayant vu mes dispositions rassurantes, étendit sa couche nuptiale dans la salle commune; je n'étais pas encore retiré dans la mienne, lorsque sa femme et lui sautèrent dans leur hamac, dont les deux pans, repliés sur eux, leur servaient d'alcôve et de rideaux. Aussitôt que le jour parut, j'étais impatient de voir les manœuvres des singes, dont j'entendais toujours le bruit. J'allai dans les bois. Les Indiens m'y avaient précédé. Il y avait parmi eux des chasseurs que j'employais à tuer des oiseaux et des quadrupèdes que je faisais empailler; mais ce jour-là, c'était pour leur compte qu'ils faisaient la guerre aux singes, dont ils mangent volontiers la chair. Lorsque j'arrivai sur le champ de bataille, il y avait déjà des tués et des blessés dont les cris douloureux m'émurent au point que je fis cesser le feu. Les blessés, suspendus par la queue à des bran-

ches d'arbres, lavaient leurs plaies avec leur urine. Les femelles, portant leurs petits sous le bras, étaient dans l'égarement du désespoir. Ceux qui avaient échappé au péril fuyaient et revenaient auprès de leurs camarades mourants. Ils nous regardaient, nous parlaient avec indignation, et les pauvres bêtes, ne pouvant faire mieux, cassaient des branches, arrachaient des feuilles, et nous les lançaient au visage. Leurs cris, leurs gestes, leurs accents divers exprimaient le sentiment d'une juste colère, et quoique je n'entendisse pas leur langage, quelque chose me disait qu'ils nous traitaient d'assassins, qu'ils nous demandaient compte de ces meurtres non provoqués, et qu'ils avaient, non les moyens, mais le désir de se venger.

Les Indiens, qui n'éprouvaient pas mes scrupules, avaient reçu l'ordre de cesser de tirer comme une annonce du départ. Ils se dépêchèrent en conséquence de se saisir de leur proie, qu'il fallut aller chercher au sommet des arbres où les morts et les mourants restaient toujours suspendus. Je vis alors des hommes aussi lestes que des singes embrasser comme eux le tronc lisse des courbaris, et s'élancer de branche en branche pour décrocher leur gibier [1].

[1] « Il s'agit ici probablement de l'espèce de singes connus sous le nom de *Simia Béelzebuth* (le *Guariba* ou *Barbado* des forêts du Brésil qui, dans ce pays comme dans la Guyane, marche toujours par troupes). C'est surtout aux hurlements prolongés qu'il fait entendre dès le lever de l'aurore et au coucher du soleil, qu'il faut attribuer les contes débités à son sujet. M. A. de Saint-Hilaire, si exact dans ses observations, dit avec beaucoup de justesse qu'à ses cris succède un bruit *à peu près semblable à celui que fait le bûcheron quand il frappe les arbres de sa cognée.* »

Nous avons emprunté la note qui précède à M. Ferdinand Denis, qui renvoie, à propos de ces singes, à ce qu'il en dit dans son ouvrage intitulé : *le Brésil*, page 70.

Pour les Indiens, le singe est un gibier de choix. On vient de voir quelle ardeur ils mettent à le chasser. M. de Humboldt déclarait que, sur les bords de l'Orénoque, il préférait à la chair musquée du cabidii les jambons de singes; chez les colons de Cayenne, on voit les *soupes au singe* figurer avec honneur sur les meilleures tables.

Le singe est sûrement à une distance infinie de l'homme; mais quelques traits de ressemblance avec notre espèce suffiraient pour nous imposer l'obligation de la pitié. Tout animal qui la sollicite par ses cris, ses larmes, son effroi, devrait-il trouver l'homme insensible? L'empire que nous exerçons sur les animaux peut être légitimé par nos besoins, mais non par nos caprices. J'ai une telle aversion pour le despotisme que je ne voudrais pas même y soumettre les bêtes.

Je me rapprochai des bords de la rivière, où j'aperçus mon jeune Indien armé de son arc et décochant une flèche. Je crus qu'il tirait un oiseau : c'était un poisson qu'il avait tué. La femme veut se jeter à l'eau pour aller chercher la flèche et le poisson; mais un autre Indien la devance. Ils accouraient tous à l'embarcadère dont ils m'avaient vu prendre la route; et comme ce nouveau genre de pêche me parut très-curieux et que le poisson était abondant, j'excitai l'émulation des chasseurs, qui tiraient à balles sur les carpes et manquaient rarement leur coup. Ces carpes de la rivière de Sinnamary sont le plus délicieux poisson que je connaisse. Elles ressemblent beaucoup, pour le goût, à l'ombre-chevalier du lac de Genève. Il y en a de quinze et vingt livres [1].

Après le dîner, je laissai au carbet les cadeaux que je destinais aux absents. Les deux jeunes Indiens, que j'avais aussi enrichis de quelques bagatelles, prirent congé de moi, et je m'embarquai pour retourner à Sinnamary.

J'arrive à l'histoire des Indiens, sur laquelle on m'a souvent demandé des détails, des observations; plusieurs opinions contraires à la mienne m'engagent à m'expliquer.

Une histoire des Indiens, telle que j'ai été invité à la faire,

[1] C'est le *pacou*, « poisson très-abondant, le plus gras et le plus succulent « de ceux de la Guyane : il ne mord pas à l'hameçon, mais les Indiens l'attirent « à la surface de l'eau par le moyen des graines du pommier sauvage, et alors « ils lui lancent une flèche. » (*Excursions dans l'Amérique méridionale par Charles Watterton*, premier voyage, 1812. Paris, 1833, in-8°.)

ne pourrait être qu'un roman, car il n'y a ni mémoires, ni traditions constantes qui nous éclairent sur les différentes peuplades qui habitaient la Guyane avant l'arrivée des Européens, sur leur force ou la distribution de leurs bourgades ou hameaux. Quant à leurs mœurs, elles n'ont pas changé, et nous les voyons aujourd'hui ce qu'elles étaient alors. L'invasion des premiers colons donna lieu à quelques combats dans lesquels la supériorité des armes à feu dut mettre promptement en fuite les naturels du pays. Il est certain qu'ils occupaient l'île de Cayenne et les bords de la mer sur le continent. On conçoit que l'avantage de la pêche leur rendait ce séjour préférable à celui de l'intérieur des terres, où nous les avons forcés de se retirer. Mais en quel nombre se présentèrent-ils pour défendre leur territoire? Quelle était la population présumée de la Guyane, il y a deux et trois siècles? En quoi consistaient toutes les nations dont on nous parle encore aujourd'hui? Sur cela il n'y a aucun document authentique dans les plus anciennes correspondances des chefs de la colonie ou des supérieurs des missions. Celle de Saint-Paul, la plus considérable qu'aient établie les Jésuites français, n'a jamais compté que de mille à douze cents Indiens baptisés. Quant à ce qui en reste, les voyageurs que j'ai consultés, MM. Patris, Mentelle, Bradel, le chasseur Alexandre, qui ont pénétré le plus avant dans l'intérieur de la Guyane, évaluent à trois, à quatre et jusqu'à dix mille, la totalité des différentes nations subsistant dans une étendue de cent vingt lieues de côtes jusqu'à cent de profondeur. M. de Fiedmond, qui était passionné pour les Indiens, qui en a toujours eu chez lui de différentes nations, n'estimait qu'à six cents guerriers la réunion de ceux dispersés sur notre territoire; et parmi une douzaine de chefs que j'ai pu voir et interroger, aucun ne m'a dit que sa nation excédât trois cents individus, ni qu'il en connût une plus nombreuse. Le plus grand nombre de leurs villages était de vingt à cinquante familles. En réunissant à ces renseignements ceux que j'ai pris à Surinam,

mon opinion est que, dans tout l'espace de terre enfermé entre l'Amazone et l'Orénoque, on ne rencontrerait pas, et l'on pourrait encore moins réunir vingt mille Indiens; et que sur ce nombre, nous, Français, ne pourrions pas disposer de trois mille [1].

Voilà tout ce que je peux dire de plus positif sur la population des Galibis, des Arouacas et des vingt autres peuples ou nations dont parle M. Lescalier, et sur lesquels M. Duchêne fonde l'espoir d'une nouvelle république dans les montagnes de la Guyane [2].

J'ai déjà dit que le baron de Bessner avait le premier conçu un grand projet de civiliser les Indiens; et pour cela, il avait commencé par supposer la possibilité d'en réunir cent mille, ce qui valait la peine d'une tentative; car une grande population suppose toujours un commencement de civilisation. C'est ce que les Jésuites ont trouvé dans plusieurs parties du Paraguay [3]. Ils se sont attachés d'abord aux tribus les plus nombreuses et qui avaient déjà vaincu la répugnance naturelle à tous les sauvages pour la culture des terres. Aussitôt qu'ils ont pu les soumettre aux lois de la religion et leur rendre familière la pratique de plusieurs de nos arts, on conçoit que cet exemple se soit propagé, et qu'aidés par les naturels civilisés, ils aient pu aborder les naturels sauvages, les attirer à eux, les fixer dans leurs bourgades et multiplier ainsi leurs établissements. Mais dans la Guyane française, la matière manque pour ce développement de progrès et de succès. Les missionnaires ne pourraient jamais atteindre que des hameaux placés à des distances immenses les uns des autres; et la classe de missionnaires dont nous pourrions disposer est d'un ordre très-inférieur aux Jésuites, qui destinaient à cet emploi les jeunes gens les plus

[1] Voy. l'*Appendice* (*Les Indiens*).

[2] Voy. l'*Appendice* (*Lescalier et Duchêne*).

[3] On trouvera, dans le *Génie du christianisme,* deux chapitres sur les missions du Paraguay.

distingués par leurs talents, et qu'ils avaient soin de perfectionner dans l'étude de tous les arts utiles à des hommes nouveaux. Ils avaient parmi eux et ils envoyaient au Paraguay d'habiles ingénieurs en état d'exécuter les machines et les travaux les plus compliqués, des dessinateurs, des musiciens, etc. On sait qu'ils avaient un plan de conduite et de régime, qu'ils suivaient avec la persévérance et l'habileté qui caractérisent cette société, dont l'habileté, au surplus, n'a pu faire autre chose que des esclaves civilisés.

Arrêtons-nous maintenant aux détails de cette vie sauvage qui nous paraît si misérable. Nous y trouverons peut-être le degré de civilisation qui convient aux Indiens et qui suffit à leur bonheur. Premièrement, ils sont en réalité dans un état de société; ils vivent en famille; ils ont une association nationale, car leur village est pour eux la cité; ils ont un magistrat ou chef, qui les représente dans leurs relations de voisinage, qui les commande à la guerre; ils n'ont pas besoin du Code civil, n'ayant ni terres ni procès; mais leurs usages, les coutumes de leurs pères sont religieusement observés. La communauté délibère, le chef exécute; la paix ou la guerre, une alliance, un changement de domicile, une chasse commune, voilà toutes les délibérations de leur conseil. Cette égalité que nous avons si douloureusement cherchée, ils l'ont trouvée, ils la maintiennent sans effort; la plus parfaite indépendance supplée pour eux tout ce qui manque, selon nous, à leur civilisation, et l'on ne peut pas dire qu'ils en jouissent sans en connaître le prix. Rien n'est plus frappant pour un Européen que leur indifférence, l'éloignement même que leur cause le spectacle de nos arts, de nos mœurs, de nos jouissances. Les plus apathiques du continent sont ceux de la Guyane; mais quelque bornés qu'ils soient, ils ont, en général, un sens droit; ils raisonnent peu, mais ils rendent avec précision le petit nombre d'idées sur lesquelles leur jugement s'exerce. Depuis la baie d'Hudson jusqu'au détroit de Magellan, ces hommes si diffé-

rents entre eux de tempérament, de figure, de caractère, les uns doux, les autres féroces, tous s'accordent en un seul point : l'amour de la vie sauvage, la résistance à la civilisation perfectionnée ; et si l'on considère combien de fatigues, de périls et d'ennuis cette vie sauvage leur impose, il faut qu'elle ait un charme particulier, qui ne peut être que l'amour de l'indépendance, caractère distinctif de tous les êtres animés.

Ainsi, l'homme sauvage et l'homme civilisé sont également hors de la véritable route du bonheur, soit en se livrant avec brutalité à cet instinct de la nature, soit en l'outrageant dans leurs institutions. C'est pour ne porter aucune espèce de joug que l'Indien végète dans les bois ; c'est en voulant asservir à ses passions tout ce qui l'entoure que l'homme civilisé empoisonne, pour les autres et pour lui-même, les bienfaits de la civilisation. Ces deux excès ne peuvent être les conditions nécessaires de notre destinée. Les lumières de la raison, les préceptes de la religion, les bienfaits de la liberté, voilà sans doute pour tous les hommes les seuls moyens de bonheur. Mais est-ce des cités dans les bois ou des bois dans les cités que cette triple alliance étendra plus facilement son empire? La situation et les mœurs des Indiens, philosophiquement observées, peuvent nous éclairer dans cette discussion.

En réunissant tout ce que j'ai vu de cette espèce d'hommes, tout ce qu'on m'en a dit et tout ce que j'ai lu, je les trouve dans un état de société *naturelle,* tandis que nous sommes parvenus à l'état de société *politique :* l'une est le résultat des besoins de l'homme ; l'autre est l'effet de ses passions. Dans l'état de société *naturelle,* la famille d'abord, et la réunion de plusieurs familles ensuite, composent une force sociale contre les animaux et contre les hommes ennemis : voilà un premier but de la nature rempli. Celui de la reproduction de l'espèce ne l'est pas moins par les mariages, et dans cette union de l'homme et de la femme, il y a moins de débauche et d'immoralité dans les carbets que dans les grandes villes. Il

est rare qu'un Indien, à moins qu'il soit chef et déjà corrompu, ait plus d'une femme jeune. C'est lorsqu'elle vieillit qu'il en prend une seconde, pour avoir encore des enfants; mais leurs ménages n'en sont pas moins paisibles. Le partage des travaux, des fonctions, est une loi fondamentale de la nature, qui n'est jamais violée. Le mari chasse, pêche, construit: la femme fait le reste : elle est soumise sans contrainte; la protection dont elle a besoin, elle la paye par l'obéissance. Les travaux, combinés pour la subsistance commune, dans les cas d'un nouvel établissement, d'un défrichement, d'une grande chasse ou d'une pêche à la mer, s'exécutent aussi avec un concert admirable. Ils ne connaissent ni les délits ni les peines; point d'intrigues, point de vols, point de perfidies; leurs querelles, leurs batailles, quand ils sont ivres, sont un accès de fièvre qui se termine sans excuses ni réparations civiles. S'il y a alliance entre les villages voisins ou lutte momentanée de forces égales, cette société naturelle doit se maintenir longtemps dans sa forme primitive, et ne peut se perfectionner que relativement à leurs besoins ou par l'imitation des sociétés plus avancées que la leur. Or, nous nous sommes présentés pour les exciter à l'imitation; nous les avons appelés dans nos villes, pour les rendre témoins de notre bonheur, et ils n'en ont pas été séduits. Il est donc probable que tous leurs besoins sont satisfaits. Voyons, sur ce point-là, où ils sont parvenus.

Ce sont nos besoins, naturels ou factices, qui nous mettent en mouvement. Les hommes qui ont le moins de besoins sont enclins au repos. Ainsi les Indiens sont paresseux; mais leurs talents pour la chasse et la pêche sont supérieurs aux nôtres. J'en ai vu un au bord d'une rivière tirer un poisson en l'air. Son point de mire formait le sommet d'un angle dont l'arc traçait un des côtés, et la flèche, en tombant perpendiculairement sur le poisson, traçait l'autre. On conviendra que cet homme des bois, sans avoir fait un cours d'artillerie, aurait été un excellent bombardier.

Ils détestent le travail de la terre, dont ils laissent le soin aux femmes, après avoir abattu et brûlé le bois; mais ils ont toujours en grains, racines et coton, ce qui leur est nécessaire pour leur nourriture et leur ameublement, qui consiste en un hamac, dont le tissu est mieux fait que par nos meilleurs tisserands. Leurs pirogues sont excellentes; avant que nous leur portassions des haches de fer, ils en avaient en silex, avec lesquelles ils coupaient et abattaient leurs arbres. Leurs cases de bois de latanier ou palmiste, sont légères, solides et d'une forme élégante dans leur simplicité. Elles ressemblent à de grandes tentes, qui leur suffisent pour se mettre à l'abri du vent, de la pluie, du soleil. Ils sont fort bons potiers : leurs vases de terre de toutes grandeurs résistent au feu. Leurs paniers, de jonc et d'osier, ont des formes charmantes, et leurs bancs, leurs tables, leurs chaises valent ceux de nos villageois. Ils ont retranché de leur parure tout vêtement qui leur semblait incommode; mais ils se font des ornements en plumes, en coquillages, en verroteries, en graines rouges et noires, qui leur tiennent lieu de diamants et de dentelles; ils savent se défendre de la piqûre des insectes, en se frottant le corps avec du *rocou*. Ils ont donc, tout considéré, la somme de connaissances et l'industrie nécessaires à leur existence individuelle et à leur existence sociale; leurs mœurs sont douces, hospitalières, inoffensives; ils ont un commerce de bons offices, point de rapports litigieux; leurs plaisirs ne sont pas vifs, mais tous leurs besoins sont satisfaits; et quand on réfléchit aux efforts d'intelligence et de combinaisons, d'essais et de travaux qui leur ont été nécessaires pour arriver à l'état de sociabilité où ils sont parvenus, on ne peut douter qu'ils eussent perfectionné cet état, s'ils n'avaient trouvé plus expédient de se borner au petit nombre de jouissances qu'ils se sont procurées. Cela devient évident surtout depuis que nous les fréquentons, que nous les attirons dans nos villes, dans nos ateliers, où ils s'accommodent fort bien de toutes les choses qui leur sont vraiment utiles ou

agréables, telles que les liqueurs spiritueuses, nos armes à feu, nos outils de fer, et la verroterie dont ils se font des bracelets, Mais notre luxe, nos maisons, nos bijoux, nos vêtements, nos repas, rien de tout cela ne peut les séduire, et notre police despotique ou servile les épouvante. Un gouverneur, un magistrat européen se mêlant d'ordonner les détails de la vie civile, leur paraît un sultan, et tout ce qui lui obéit, une troupe d'esclaves.

Ce que je dis de leur intelligence, de leurs combinaisons n'est point contradictoire avec ce que j'ai dit de leur apathie, de leurs facultés bornées; c'est toujours en nous comparant à eux et comparant nos arts et nos jouissances aux leurs, que nous les jugeons; mais il faut comparer leurs moyens à leur fin, leur volonté à la manière dont ils l'exécutent : or, en supposant, comme cela est très-vraisemblable, que leur souverain bien soit la liberté et le repos, ils nous paraissent sots, indolents, stupides, quand nous les voyons pendant le jour couchés dans leurs hamacs; mais, dans le fait, ils sont libres et tranquilles, ce qui annonce que leurs besoins sont satisfaits; et nous avons reconnu que pour les satisfaire, ils ont tout ce qu'il leur faut d'industrie, d'activité et de persévérance. Ils se soumettent au travail, aux plus pénibles efforts, aussitôt qu'ils sont nécessaires. Plus agiles que Vestris, ils danseraient tout aussi bien que lui s'ils voulaient s'y exercer. Ils tirent mieux que nos meilleurs canonniers, témoin celui qui avait si bien calculé la projection d'une flèche en diagonale; et quant à leur persévérance, quand ils veulent quelque chose, rien ne leur coûte pour l'obtenir; aucune difficulté ne les arrête : j'en ai la preuve. Mon apparition dans leurs villages s'était répandue à de grandes distances chez les Indiens qui n'avaient aucune communication avec les blancs. Ils apprirent qu'un chef blanc était venu chez leurs alliés et leur avait fait des présents. Une tribu entière de soixante individus, qui était à plus de cent lieues de nos établissements, se mit en route pour venir me voir. On leur dit

que j'étais à Oyapoc où ils ne me trouvèrent pas. Ils parcoururent toutes les rivières par lesquelles j'avais passé, et vinrent enfin me chercher, après trois mois de marche, à Surinam où j'étais alors. Cette arrivée d'Indiens fut un événement dans la colonie hollandaise. On arrêta leurs pirogues; on leur demanda ce qu'ils voulaient. Ils expliquèrent fort bien qu'ils cherchaient le chef français, qu'ils avaient à lui parler; en effet, ils m'abordèrent sans embarras. Leur chef me dit : « Tu as donné des haches et des armes à feu à telle nation : nous venons t'en demander. » Je leur donnai ce qu'ils désiraient. J'eus le tort d'y ajouter des liqueurs fortes, qui les mirent en fureur; il n'y eut cependant pas de violences commises, et ils s'en retournèrent fort contents d'eux et de moi.

Ainsi, ce que nous blâmons chez eux, et ce qui a pour nous tous les caractères de l'indolence et de l'ennui, est un choix libre et raisonné de cette manière d'être et de jouir qui se convertit en un mouvement très-animé quand ils ont un but; et ce but, qui était alors d'obtenir six haches et trois fusils pour toute la peuplade, est souvent une visite amicale d'un village à un autre. Ils s'invitent, ils se régalent, et leurs fêtes se terminent, comme les nôtres, par le jeu et la danse; amusements simples et innocents, tant qu'ils ne reçoivent pas de nous de dangereuses instructions; car parmi ceux qui nous fréquentent, il y en déjà qui aiment passionnément le jeu de dés, et qui se louent pour avoir de quoi jouer. Mais de toutes leurs combinaisons, la plus étonnante, et qu'on a fort peu remarquée, c'est leur langue douce, agréable, abondante en voyelles ainsi qu'en synonymes, et dont la syntaxe est aussi ordonnée que s'ils avaient une académie. Le galibi est la langue universelle de tous les Indiens de la Guyane. Isaac Nasci [1], très-savant juif

[1] « Isaac Nasci est un homme extraordinaire, si l'on considère que, n'étant « jamais sorti de Surinam où il est né, il est parvenu à trente ans, sans autre « secours que son génie, à s'élever au-dessus des erreurs de sa secte, à en « approfondir l'histoire, à relever les fautes de Boulanger dans ce qu'il a écrit

de Surinam, en a composé un dictionnaire qu'il m'a montré, et que j'ai parcouru. Chaque mot indien est traduit en français, en latin et en hébreu rabbinique, car Isaac Nasci possède les langues anciennes; et après m'avoir fait remarquer toutes les différentes parties de leur syntaxe, il me surprit étrangement en m'assurant que tous les substantifs galibis étaient hébraïques [1] : le mot âme, dans l'une et l'autre langue, s'exprime littéralement par souffle.

Je n'ai pas besoin de dire que l'abondance des synonymes galibis n'est relative qu'aux choses usuelles, et aux idées familières aux Indiens. On conçoit bien que nous avons une quantité de mots dont ils n'ont ni la connaissance ni le besoin; nos livres, nos villes, nos spectacles, etc., n'ont aucune place dans leur dictionnaire. Ils ne savent pas même exprimer le mot *lois*, et celui de *Dieu* s'y rend par l'expression hébraïque de maître ou Seigneur, titre pour eux inapplicable à un être de leur espèce. Une autre observation du savant juif dont je parle, est que la conformité des deux langues ne porte que sur les noms des choses, tels que pierre, arbre, terre, animal, etc., tandis que les expressions métaphysiques, celles qui expriment des sentiments ou des idées, ne se ressemblent que dans la terminaison. Isaac Nasci, très-occupé de sa découverte, me dit en avoir fait part à la Société royale de Londres, et à M. de Voltaire, auquel il avait écrit des lettres très-spirituelles sur sa déclaration de guerre aux Juifs et à la Genèse, que Nasci défendait en chronologiste plus qu'en théologien; car il n'y avait ni pédanterie,

« sur l'antiquité, à apprendre méthodiquement l'arabe, le chaldéen, l'hébreu « rabbinique et la plupart des langues modernes qu'il parle et écrit purement. « Et cet homme, qui passe huit heures par jour dans son cabinet, qui est en « correspondance avec des hommes célèbres de l'Europe, s'occupe, comme les « derniers de ses frères, à vendre et à acheter de vieux galons. » (*Mémoires sur les colonies*, III, 52.)

[1] On trouvera à l'*Appendice* une note sur le système de linguistique d'Isaac Nasci.

ni fanatisme dans son érudition. Ses études sur la construction et l'origine des langues, sur le caractère particulier de la langue des Indiens, l'avaient conduit à croire à l'existence d'une langue primitive, dont l'altération, par la dispersion des familles et des peuplades, avait produit divers dialectes[1]. Ce système est au nombre de ceux qu'on peut admettre ou rejeter; mais il est difficile à un homme qui connaît les sauvages et l'histoire ancienne, de ne pas admettre quelques institutions traditionnelles, communes à la grande pluralité des familles du genre humain. Comment se fait-il que l'arc des Indiens de la Guyane soit précisément le même que celui des Parthes et des Numides; que leur bouclier soit celui des Romains? La lance, le javelot se trouvent dans toutes les îles de la mer du Sud, comme chez les Grecs et les Asiatiques. Si nous considérons ces sauvages comme indigènes, comme ayant habité de tout temps, eux et leurs pères, la terre qui les nourrit, de qui tiennent-ils leurs arts, leurs découvertes, la langue qu'ils parlent, sans en pouvoir analyser ni les temps ni les verbes? Et comment se sont-ils rencontrés dans presque toutes leurs institutions, leurs mœurs, leurs habitudes avec les anciens peuples et les sauvages modernes de toutes les parties du globe? Il me semble qu'on ne peut résoudre ces questions qu'en supposant, dans la nature et dans l'organisation de l'homme, un premier type universel de société naturelle, qui s'est transmis de la première famille à toutes les autres, ou qui s'est développé partout où se trouve une portion quelconque du genre humain. Dans l'un ou l'autre cas, nos sauvages de la Guyane, tout bornés qu'ils nous paraissent, sont, comparativement à ceux des terres magellaniques et à plusieurs peuplades des îles de la mer du Sud, ce qu'étaient les Athéniens par rapport aux

[1] Cette idée se retrouve dans une lettre de Voltaire à Bailly, à propos de son *Histoire du Ciel.* Voltaire approuve le système « d'une nation primitive « où tous les peuples ont puisé leurs méthodes et leurs fables. » (Ferney, 15 décembre 1775.)

Scythes. Ils nous représentent plutôt l'amélioration de la société naturelle que sa dégradation; et tout en concevant la perfectibilité par leur rapprochement de nos sociétés politiques, il est plus que douteux que, devenant leurs instituteurs, nous les rendissions plus sages et plus heureux.

On suppose mal à propos tous les sauvages dans un état de barbarie, et nous avons presque toujours tort de nous mêler de leurs affaires. Les Indiens de la Guyane, qui ont très-peu d'esprit, d'énergie et de connaissances, sont cependant parvenus à un état social raisonnable et suffisant pour la somme de jouissances et de bonheur à laquelle ils veulent atteindre.

Peu après mon arrivée à Cayenne, une des missions projetées dans la baie de Vincent-Pinson fut établie. Nous y convoyâmes deux prêtres, des ouvriers, des marchandises de traite et un détachement de fusiliers, commandé par un sergent aux ordres des missionnaires; ceux-ci parcoururent la baie, rassemblèrent les Indiens, et, moyennant les présents qu'ils leur firent, ils parvinrent à les réunir tous les dimanches dans la chapelle qu'ils avaient fait construire; ils les catéchisaient, les baptisaient et les faisaient assister au service divin, en leur distribuant chaque fois une ration de tafia. Les approvisionnements s'étant épuisés, les Indiens restèrent dans leurs carbets. Le missionnaire commandant eut le tort de les envoyer chercher par des fusiliers; ils résistèrent et nous députèrent leurs chefs, qui arrivèrent à Cayenne avec leurs familles, pour nous porter leurs plaintes. M. de Fiedmond étant absent, ils se rendirent chez moi, et voyant leur image et leurs mouvements répétés dans les glaces qui ornaient la salle où je les reçus, ils débutèrent par des cris de joie et de surprise; ils se mirent à danser, touchant les glaces et leur parlant, cherchant à voir ce qui était derrière; mais ce premier mouvement calmé, et sans attendre l'explication du prodige, ils reprirent leur contenance grave, s'accroupirent sur le parquet, et me regardant d'un air mécontent, me tinrent à peu près ce discours, en présence du

préfet apostolique et de plusieurs officiers civils et militaires :

« Nous venons savoir ce que tu nous veux; pourquoi tu nous as envoyé des blancs qui nous tourmentent? Ils ont fait un traité avec nous, qu'ils ont violé les premiers. Nous étions convenus, moyennant une bouteille de tafia par semaine, de venir les entendre chanter et de nous mettre à genoux dans leur carbet. Tant qu'ils nous ont donné le tafia, nous sommes venus; quand ils nous l'ont retranché, nous les avons laissés sans leur rien demander, et ils nous ont envoyé des soldats pour nous conduire chez eux; nous ne le voulons point. Ils veulent nous faire labourer à la manière des blancs; nous ne le voulons point. Nous pouvons te fournir vingt chasseurs et pêcheurs, à trois piastres par mois pour chaque homme : si cela te convient, nous le ferons; mais si tu nous fais tourmenter, nous irons établir nos carbets sur une autre rivière. »

Je les assurai fort qu'ils n'auraient plus à se plaindre; que c'était pour les secourir et non pour les tourmenter que nous leur avions envoyé des missionnaires. Je chargeai le préfet de leur expliquer l'objet religieux de la mission. Son sermon fut inutile. Ils lui répondirent par des éclats de rire; et si je supprime le dialogue qui eut lieu entre le préfet et les Indiens, c'est parce qu'il paraîtrait, comme les harangues de Salluste et de Tite-Live, fait après coup. La vérité est qu'ils parlaient avec respect du Dieu maître de tout; mais ils se moquèrent du paradis et de l'enfer. Lorsque le préfet leur dit qu'ils seraient punis éternellement s'ils mouraient sans baptême, ils lui répondirent : « Montrez-nous le paradis et l'enfer, et ceux qui y sont. »

Je voulus profiter de cette occasion pour connaître leurs idées religieuses. L'interprète était intelligent et parlait facilement leur langue; je les accablai de questions, à plusieurs desquelles ils ne répondirent rien ou seulement ces mots : *Nous ne savons*, notamment sur l'immortalité de l'âme. Ils croient à la création et à la conservation du monde par un Être tout-

puissant; mais ils n'ont ni culte ni cérémonies, et quand je lis dans quelques relations qu'ils ont des prêtres et des rites superstitieux, je suis fondé à rejeter cette assertion[1]. Ils ont un sentiment de justice naturelle qui les dirige, et paraissent disposés à la croyance d'une autre vie plus heureuse que celle-ci, à en juger par le respect avec lequel ils traitent les morts; mais comme ils n'ont ni annales ni traditions doctrinales, j'ai vu et j'ai entendu dire qu'ils ne s'expliquaient jamais sur cette croyance, au lieu qu'ils parlent fréquemment du *Maître de tout,* dont l'existence leur paraît démontrée; et c'est une chose bien remarquable, que ces hommes grossiers aient sur la Divinité des idées plus justes que les peuples les plus policés de l'antiquité. S'ils ne connaissent pas les vérités révélées, et s'il est difficile de les leur faire entendre, du moins ne sont-ils pas imbus des absurdités du polythéisme grec et romain. Ils n'ont pas ce risque à courir en se soumettant à nos instructions; mais, à moins d'en faire de parfaits chrétiens, comment n'hésiterions-nous pas à leur faire connaître toutes les angoisses de la richesse et de la pauvreté, nos vices et nos besoins? Souvenons-nous, avant de les attirer à nous, qu'aucun Indien n'a jamais été tenté de se tuer; qu'affranchi de toute dépendance, il n'a au-dessus de lui d'autres pouvoirs que ceux de la nature, et que, s'il a peu de vertus, la liberté de ses goûts et de ses penchants est rarement criminelle.

Si, de cette enfance de la société, qui nous en rappelle l'innocence, nous jetons un coup d'œil sur celle où nous vivons, nous ne formerons pas le vœu du philosophe de Genève, de retourner dans les bois ou de ramener nos institutions à leur antique origine. Quand on considère combien s'est agrandi pour nous le domaine de la pensée, cette seule conquête pourrait compenser toutes nos servitudes et suffit au moins pour en alléger le poids. Elle nous prouve aussi par les faits qu'il n'est pas dans

[1] Voir l'*Appendice* et les notes qui suivent le présent chapitre.

la destinée de l'homme de s'arrêter aux plus simples combinaisons de l'ordre social, et que cette faculté d'intelligence qui, même en en abusant, s'étend par l'exercice, ne saurait être rétrograde. Il y a sans doute un idéal dans l'ordre social, et, ce qui est moins chimérique, une amélioration progressive qu'il ne peut nous être refusé d'atteindre.

En examinant donc dans les déserts et dans les établissements de la Guyane les deux espèces d'hommes qu'on y rencontre, les blancs et les Indiens, on trouve qu'ils ont agi respectivement les uns sur les autres par le contact de leurs vices plus que par celui de leurs qualités. Il n'est pas douteux que l'insouciance des Indiens, leur goût pour l'indépendance, leur dispersion, leur vie errante, leurs habitudes de chasse et de pêche, ne se soient communiqués aux colons blancs, qui leur ont donné en échange leur intempérance et quelques habitudes de fausseté, d'avidité, très-remarquables dans plusieurs de leurs chefs, tels que ceux d'Approuague et de Kourou. Il n'y a rien de pire que cette dégradation réciproque de la vie sauvage et de la civilisation : l'une et l'autre y perdent leurs avantages. Le gouvernement qui la tolère manque à ses obligations, nuit à ses propres intérêts; car ce qu'il maintient, ce qu'il gouverne dans un tel ordre de choses est une dépense sans but et un désordre sans excuse. S'il voulait une colonie dans la Guyane, cette colonie devait, plus qu'aucune autre, fixer son attention et sa sollicitude. Il ne suffisait pas, comme aux Antilles, d'y jeter des hommes et de l'argent; il fallait de plus, pour réussir, d'habiles combinaisons de police et de culture. Je crois l'avoir démontré dans mes Mémoires sur les colonies et dans ma correspondance [1].

[1] Nous trouvons, dans un travail que nous avons eu déjà l'occasion de citer, des observations sur les Indiens qui confirment celles que l'on vient de lire. Ces observations font partie du rapport de M. Vidal, lieutenant de vaisseau, chargé en 1861 d'une exploration du Maroni et de ses affluents :

« .... La vie des Indiens est en partie nomade ; ils se déplacent par famil-
« les quand les terrains épuisés ne leur offrent plus de ressources suffisantes

« pour les besoins d'une alimentation, du reste fort simple. Leurs mœurs sont « généralement douces, et leurs relations intérieures tout à fait patriarcales ; « ils possèdent au plus haut point le goût de l'indépendance ; la vie des forêts « convient seule à leur nature, et ils tombent dans la langueur quand ils s'en « trouvent éloignés par quelques obligations.

« Les pratiques de leur religion sont à peu près nulles ; ce qu'il y a de plus « saillant dans leur foi, c'est qu'ils reconnaissent l'existence de l'esprit du « mal, contre lequel ils emploient toutes sortes de conjurations. Les sorciers « ou Piayes y sont très-communs, très-accrédités et jouent chez eux le double « rôle de prêtres et de médecins. Indolents d'esprit et de corps, ils consument « la plus grande partie de leur vie dans une rêveuse oisiveté ; ils sont très-peu « communicatifs, très-peu accessibles aux impressions extérieures. Cependant, « malgré leur indolence, on leur attribue des passions extrêmes ; quoique doués « ordinairement d'une grande sobriété, ils se livrent sans réserve à l'ivresse la « plus complète, toutes les fois que l'occasion s'en présente.

« En résumé, leur nature, malheureusement endormie aujourd'hui, offre « certaines ressources qu'il serait peut-être possible de réveiller en nouant « avec eux des relations solides, basées sur un esprit de justice et de bienveil- « lance. Si l'on songe aux premiers établissements des Européens dans les « Guyanes, et aux traitements qu'ils y firent subir aux indigènes, on compren- « dra que ceux-ci aient conservé un souvenir peu agréable de cette époque et « qu'ils se montrent défiants et craintifs pour engager de nouvelles relations. « Des tentatives souvent réitérées et appliquées à leur faire connaître nos in- « tentions bienveillantes, pourraient sans doute amener ce bon résultat, d'atti- « rer à nous ces populations, précieuse ressource pour l'avenir de nos contrées « de la Guyane. »

CHAPITRE VII.

VOYAGE A SURINAM.

Je revins à Cayenne très-satisfait de mes explorations, ayant une opinion faite et des espérances fondées; mais ne voulant rien hasarder sous ma propre responsabilité, j'étais du moins en état d'entendre et de discuter.

Je résolus d'appeler les faits, les preuves et les raisonnements à l'appui d'un plan qui serait le résultat d'une opinion commune suffisamment éclairée. On verra qu'aucune de ces précautions n'a été négligée; et cependant, quelques années après, tout était oublié; les faits, les résultats acquis, mes comptes rendus et la sanction solennelle qu'ils avaient obtenue, tout cela est demeuré enseveli dans mon portefeuille.

La fatigue du voyage, le travail du cabinet, avaient altéré ma santé. Attaqué d'une maladie dangereuse, ce ne fut qu'au mois de mai 1777 que je me trouvai en état d'assister aux séances de l'Assemblée coloniale. Dans cet intervalle, il y avait eu sur ce petit théâtre de grandes agitations, beaucoup d'intrigues; et si j'étais mort à Cayenne, la colonie fût restée persuadée que j'y étais arrivé avec le projet de la vendre à une compagnie, dont j'avais été et dont j'étais encore le seul contradicteur. J'étais à cet égard dans une position bizarre; cette compagnie me regardait comme son plus dangereux ennemi, car j'avais contrarié ses projets dans la seule vue assurément d'empêcher sa ruine; et comme il était de mon devoir de protéger ses agents, de les défendre contre des imputations calomnieuses, les colons croyaient voir dans cette conduite les préliminaires d'un privilége exclusif, dont il ne fut jamais question.

Ces orages se dissipèrent, et j'eus la consolation de rétablir la paix et la confiance dans l'Assemblée par une discussion libre et franche sur tous les points. Des informations authentiques, des déclarations précises et vérifiées, éclairèrent tous les faits jusqu'alors incertains, et l'on eut pour la première fois, comme base d'un nouveau plan, un vœu public, un corps de preuves et un ensemble d'opinions raisonnées, que d'autres systèmes pourront remplacer, mais non détruire.

Je jouis beaucoup dans cette circonstance du changement qui s'était opéré dans les esprits, de l'activité, du mouvement excité par des espérances qui n'étaient plus illusoires. Tout cela, cependant, n'était que momentané. Il y avait, je puis le dire, une conjuration d'intérêts et d'anciennes habitudes froissées, qui se taisait devant moi, mais qui se renforçait de tous les mécontentements produits par les réformes, les innovations et la crainte qu'inspire une administration surveillante et sévère. Cependant les signes d'une satisfaction générale, d'une amélioration prochaine, étaient prédominants. J'envoyai à la Cour, avec les actes de l'Assemblée, les mémoires de plusieurs députés qui présentaient plus de recherches, de vues et de lumières qu'il n'en était jamais sorti de Cayenne. Tous les hommes honnêtes et capables me secondaient, et le gouverneur, que ses préjugés et ses habitudes eussent éloigné de moi, s'en rapprochait par honnêteté, et suivait fidèlement ses instructions, qui étaient de me laisser faire. Je me voyais donc plus de moyens que d'entraves et je marchais avec assurance vers le but. Le voyage de Surinam, les instructions que je devais puiser dans cette colonie, m'étaient indispensables pour fixer la direction et les procédés des établissements que je projetais. Des raisons encore plus pressantes hâtèrent mon départ.

A peine avais-je quitté Paris, que les engagements pris avec moi et les pouvoirs dont j'étais investi furent oubliés. Je ne veux ni ne dois accuser M. de Sartine, dont j'ai reçu les preuves les plus touchantes d'égards et de confiance. Un ministre, ob-

sédé d'intrigues et de sollicitations, accablé d'affaires, doit souvent en perdre le fil, et ses coopérateurs [1] sont exposés aux mêmes erreurs, que les lumières et les talents ne préviennent pas toujours. M. de Bessner et la Compagnie Paulze, réunissant leurs efforts, avaient repris de l'ascendant. Ces nègres marrons de Surinam, que j'avais dédaignés, étaient devenus une puissance sous la plume du baron [2].

Un mois après mon arrivée à Cayenne, le gouverneur et moi reçûmes des ordres positifs, portant l'adoption de ce plan d'émigration des nègres et les dispositions à faire pour en commencer l'établissement. Il était évident que le ministre trompé n'apercevait pas le danger de nous mettre ainsi dans un état d'hostilité contre les Hollandais, en donnant asile et protection à leurs esclaves révoltés, et en annonçant implicitement à ceux qui ne l'étaient pas encore qu'ils seraient les bienvenus quand il leur plairait de changer de maîtres.

J'avais heureusement pris la précaution, avant mon départ, de me faire autoriser, ainsi que M. de Fiedmond, à suspendre l'exécution et la promulgation des ordres du roi dont nous reconnaîtrions les inconvénients.

Il n'y avait pas à balancer dans cette circonstance sur l'usage de cette prérogative. Mais puisque M. de Bessner était parvenu si promptement, en mon absence, à faire changer les premières conventions, la résistance ouverte eût été aussi dangereuse que l'obéissance passive. J'adoptai un terme moyen : je démontrai au ministre ce qu'il y aurait d'imprudent et de déloyal dans l'exécution littérale de ses ordres ; mais je lui annonçais que

[1] C'étaient alors MM. Fleurieu et La Coste, dont les lumières et la probité ne sont pas équivoques, et qui n'accordaient pas plus que moi une confiance aveugle aux gens à projets. (*Note de l'auteur.*)

[2] On verra un peu plus loin ce qu'étaient ces nègres marrons. — Les faiseurs de projets, qui avaient imaginé d'en faire un élément de colonisation, ne se trompaient pas moins sur les dispositions de ces nègres que sur leur nombre.

nous arriverions au but par une marche plus sûre et plus circonspecte.

Puisqu'on avait la folie de regarder comme un bonheur cette invasion de notre territoire par une troupe de nègres fugitifs, il fallait bien résoudre le problème sans se compromettre avec les Hollandais, sans contrarier manifestement les intentions de la cour, et c'est ce que nous fîmes en prenant sur la régence de Surinam l'initiative de la partie plaignante et lésée. La direction des attaques du général hollandais avait chassé les révoltés de nos terres. Ceux-ci avaient mis en fuite les Indiens nos alliés ; nous n'étions pas en état d'opposer une force suffisante à cette émigration, si elle était nombreuse ; nous étions donc forcés d'entrer en négociation avec les fugitifs. Nos lettres sur cette matière au gouverneur hollandais Nepveu et au ministre du roi présentent un contraste assez piquant de franchise et de dissimulation : nos observations étaient justes, nos dispositions sincères ; mais nous dissimulions également au gouverneur et au ministre notre arrière-pensée. La mienne était d'écarter cette entrave, de faire de l'accessoire le principal, d'obtenir de mon voyage à Surinam bien d'autres avantages que ceux qu'on attendait de l'émigration des nègres, à laquelle l'abbé Raynal luimême, trompé comme le gouvernement par M. de Bessner, attachait la plus grande importance. Il fallut donc me transporter sur les lieux pour dissiper toutes les illusions. Je m'étais fait accompagner par deux hommes éclairés, MM. Mentelle et Mettereau, en état de m'aider dans mes recherches et mes observations. Arrivé le 10 juillet 1777 à Paramaribo, et reçu avec les plus grands honneurs en qualité de commissaire du roi dans la Guyane française, accrédité près le gouvernement hollandais, je fus un moment embarrassé de mon rôle, qui s'était agrandi à mon insu.

Cette superbe colonie était dans la plus grande fermentation; la guerre des nègres occupait uniquement la régence, et tous les habitants étaient divisés en deux partis, les uns pour, les

autres contre le gouverneur. A la tête du parti de l'opposition était le commandant des troupes; nommé par le stathouder, cet officier voulait faire prévaloir le régime militaire et l'influence du prince; celle de la compagnie propriétaire ne se maintenait que par la vigueur et l'habileté du gouverneur, qui luttait presque seul contre le parti orangiste[1].

« Vous arrivez, me dit ce gouverneur, dans un moment de « crise violente; il y a un parti redoutable contre moi; le chef « de ce parti est le commandant militaire, le colonel Four« geoud. — Mais je veux avant tout vous mettre au fait de « notre querelle.

« Vous savez la position malheureuse de cette colonie relati« vement aux nègres marrons. Des fautes anciennes et répétées « de la part du gouvernement, des abus impunis de la part des « maîtres, une mauvaise police, ont à plusieurs reprises occa« sionné la fuite et la révolte de troupes d'esclaves qui ont « trouvé une retraite dans des bois inaccessibles. Nos soldats « mal dirigés, mal commandés, nous ont fait éprouver plusieurs « échecs, et comme les irruptions de ces nègres sur les habita« tions sont très-alarmantes, on s'est décidé à leur faire une « guerre en règle : pour subvenir aux frais de cette guerre, il a « fallu exiger des contributions de la part des habitants, qui « bientôt se sont lassés de les payer.

« C'est alors que des émissaires du prince d'Orange ont ré« pandu dans la colonie que, si on lui déférait le commande« ment dans ce pays-ci comme dans toutes les autres parties de « la république, il pourvoirait à sa défense sans demander rien « aux habitants. Ceux-ci, déjà débiteurs envers la compagnie et « presque tous dans une position gênée, ont vu là un moyen de « se libérer, et ils ont arrêté unanimement d'avoir recours à ce

[1] Il s'agit ici du stathouder héréditaire, Guillaume V, prince d'Orange. Une autre note explique la division qui existait entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire de la colonie, le premier émanant des états généraux, le second représentant le stathouder. — Voyez la lettre du 4 décembre 1795.

« prince et aux états généraux. Les voies étaient ainsi prépa« rées, lorsque le prince, du consentement du souverain, a « envoyé ici son agent, le colonel Fourgeoud, à la tête d'un régi« ment, pour consommer la révolution : de son côté, la compa« gnie, dont les membres ont de l'influence dans les états « généraux, a conservé la propriété et le gouvernement du « pays, en sorte que le colonel, malgré les instructions et les « ordres du prince, n'a pu jusqu'à présent faire autre chose que « des expéditions contre les nègres marrons; il y a cinq ans « qu'il en est occupé, et il n'a rien fait jusqu'ici que d'occasion« ner cette émigration dont vous vous plaignez. Or, aujourd'hui « c'est à moi qu'il impute ses mauvais succès; il prétend que « je l'ai entravé, et il annonce ouvertement, lui et ses partisans, « que tant que le gouvernement de la colonie ne sera pas dans « la dépendance du stathouder et entre les mains d'un militaire, « il faut s'attendre à tous les malheurs.

« Je l'ai laissé déclamer et je me suis occupé avec le com« mandeur Tixier, qui est le commandant en second de la co« lonie, à remédier plus efficacement qu'on ne l'a fait jusqu'à « présent aux incursions des nègres marrons. Pour cela, j'ai « imaginé d'enfermer nos établissements dans un cordon dé« fendu par des postes correspondants entre eux, à portée de « se secourir mutuellement, et parcouru nuit et jour par des « patrouilles. Mon plan a été approuvé par la compagnie et « par le souverain; mais comme la dépense devait encore être « à la charge des habitants, j'ai rencontré la plus forte opposi« tion. Le colonel soutient ouvertement les mécontents; j'ai « tenu ferme; j'ai commencé les travaux et j'ai fait payer les « contribuables. Les états généraux me soutiennent et mena« cent de punir les récalcitrants : tel était l'état des choses, lors« que vous vous êtes plaint de l'irruption des nègres sur vos « terres. A l'annonce de votre arrivée, chacun a espéré vous « faire adopter ses vues et ses intérêts : moi, je n'en ai d'autres « que le bien du pays et la volonté du souverain. Je vous don-

« nerai toutes les preuves à l'appui de ce que je viens de vous « exposer et relativement à ce qui peut vous intéresser particu- « lièrement dans toute cette affaire ; mais je dois vous déclarer « que le colonel est un fou, qui compromet son maître et perdra « ce pays si on le laisse faire : je ne vous demande que de l'en- « tendre et de le juger. »

Rien n'était plus clair que cette explication, dont la tournure ne ressemblait en rien au flegme et à la circonspection d'un Hollandais. J'avais eu le temps de juger ce qu'il me convenait de répondre.

« Je suis très-fâché, dis-je au gouverneur, de ces divisions et « de cette mésintelligence. Étranger dans votre pays, appelé à « traiter avec vous, vous ne devez pas douter que je ne montre « pour votre gouvernement et pour les actes qu'il a consacrés « le respect dû à toute autorité publique ; ainsi vous n'avez « point à craindre que je donne jamais lieu aux chefs de parti « ou aux mécontents de se prévaloir de mon opinion ; mais si « vous leur supposez le désir de me séduire, il est convenable « à mon caractère et même utile à vos intérêts que je ne paraisse « pas prévenu, et que j'accueille même ceux dont vous avez à « vous plaindre, puisqu'ils débutent vis-à-vis de moi par me « rendre plus qu'ils ne me doivent. S'ils viennent me détailler « leurs griefs, je ne puis me permettre d'autre rôle que celui « de conciliateur, et je m'y renfermerai jusqu'au moment où « j'aurai à m'expliquer sur les points relatifs à la colonie de « Cayenne. »

Tel fut à peu près notre premier entretien, et je ne finirais pas si je rendais avec le même détail ceux des jours suivants.

A peine installé au gouvernement, je fus visité plusieurs jours de suite par toute la colonie. En public comme en particulier, à table, au jeu, à la promenade, les affaires générales étaient toujours sur le tapis. La présence seule du gouverneur faisait cesser les dissertations. J'en éludais les points embarrassants par des questions sur la culture, les produits ou sur les forces,

les ressources et les mœurs des nègres marrons. Je réunissais chez moi amis et ennemis, faisant à tous le même accueil. On dînait chez moi, on soupait chez le gouverneur. Il y eut des fêtes, des parties sur l'eau, des promenades à cheval; on joua beaucoup, et Paramaribo fut en gaieté.

Dès le second jour, le colonel Fourgeoud m'avait fait aussi sa déclaration, et il est impossible d'être plus indiscret que cet officier, d'ailleurs bon militaire et ayant véritablement la confiance du stathouder. Mais comment ce prince peut-il employer de tels agents dans une affaire si délicate et qui peut le compromettre avec sa république? A lui voir observer si peu de ménagements, je conclus qu'il est plutôt le maître que le serviteur [1].

« Vous avez affaire, me dit le colonel, à un homme qui ne « cherche qu'à vous tromper et qui va ruiner ce pays-ci. Tous « les habitants sont aux abois et se révolteraient si je ne les « contenais. Il a également aliéné nos nègres alliés, que j'ai « seul empêchés de nous déclarer la guerre. On leur refusait « les présents convenus; j'en ai payé une partie de ma poche. « Leurs chefs sont ici et désirent vous saluer; je me propose « de vous les présenter. Mais votre colonie, aussi bien que la « nôtre, est dans le plus grand danger, si nous ne prenons de « concert un parti autre que celui imaginé par le gouverneur « pour achever de ruiner à son profit ce pays-ci. »

« Il m'est impossible, dis-je à mon tour au colonel, de vous « laisser croire que je partage vos opinions sur le compte du « gouverneur. Je gémis de la division qui existe entre vous, et « dont les suites ne peuvent être que funestes. Si je croyais pou- « voir vous rapprocher, je m'y emploierais avec autant de zèle « que de plaisir; mais je trouve ici deux chefs établis par le « souverain, l'un pour gouverner la colonie, l'autre pour la

[1] Cette situation respective du stathouder et des états généraux est développée dans le Mémoire du comte de Broglie. (*Correspondance secrète de Louis XV*, publiée par M. Boutaric.)

« défendre; je ne dois vous connaître que sous ces deux caractères respectables pour moi, et je dois toute confiance aux « choix de vos maîtres dans ce que j'aurai à traiter avec vous. « L'affaire qui me regarde est étrangère à l'objet qui vous divise; nous avons, par votre fait, une troupe de brigands sur « nos terres : s'il en résulte pour nous un dommage, comment « sera-t-il réparé? Si cette émigration est un sujet d'alarmes « pour vous, comment pouvons-nous vous servir? M. de Fiedmont et moi, nous avons fait connaître nos dispositions; je « suis venu ici pour vous les détailler, pour entendre les vôtres « et pour discuter les moyens que l'une des deux colonies ou « toutes les deux réunies peuvent employer pour le bien « commun. »

Il y eut alors de la part du colonel un détail fort long, dont on peut voir la substance dans la lettre qu'il m'écrivit; cette lettre est une copie de son compte rendu au stathouder. (Voir les *Mémoires sur les Colonies,* t. III, p. 21.)

C'est ici le lieu de faire connaître quelques-uns des personnages avec lesquels j'ai été en relations pendant mon séjour à Surinam. On verra dans leurs caractères et leurs intérêts la raison de leur conduite entre eux vis-à-vis de moi.

M. Nepveu, originaire de Paris et parent, *à ce qu'il m'a dit,* de cette Nepveu célébrée par Boileau, est arrivé mousse à Surinam, et y a été successivement commis, secrétaire, procureur, greffier, substitut fiscal et enfin gouverneur; il a plus de cent mille écus de rente. Il a gagné la confiance de la compagnie par sa grande aptitude aux affaires et par le zèle avec lequel il s'est occupé de ses intérêts, sans négliger ceux qui lui sont propres. Il écrit supérieurement; il est fertile en expédients, vif et franc malgré lui; il est très-fin, quand il peut se préparer à l'être; mais hors de son cabinet, dans la conversation, dans la société, il est aisé à deviner, et lorsqu'il ne veut pas se laisser pénétrer, son embarras lui donne une tournure

d'indécision et d'inconséquence dont on pourrait être dupe. Arrivé du point d'où il est parti au comble des honneurs et des richesses, il veut encore jouer un rôle dans l'assemblée des états généraux. Son ami, M. Rendorps, directeur principal de la compagnie de Surinam, est désigné ambassadeur en France; j'ai cru voir qu'il désirait le remplacer à Amsterdam. Ainsi, il faut s'accréditer auprès du souverain par des opérations éclatantes; il faut éveiller sa jalousie sur les projets et la conduite du prince d'Orange, déjà plus puissant que ses maîtres; et le témoignage motivé d'un administrateur français, qui aurait à prouver à sa cour qu'elle a intérêt à soutenir les opérations du gouverneur, ne pouvait que l'intéresser et le flatter infiniment.

Voilà le vrai motif des honneurs, des caresses, des confidences dont j'ai été comblé de sa part.

M. Fourgeoud est, je crois, un subalterne parvenu; il m'a paru entendre son métier et avoir capté la bienveillance du prince par des mémoires de manœuvres, d'évolutions, qui doivent être fort mal écrits, mais qui peuvent être bons. Il a été choisi par le stathouder, non-seulement comme un militaire capable d'opérer la destruction des marrons, mais comme très-propre, par les liaisons qu'il avait avec plusieurs colons, à faire désirer et solliciter un changement de régime qui mît la colonie sous l'autorité du prince. Le moyen dont il s'est servi et qui lui a fait beaucoup de partisans, est une promesse au nom du prince de faire abolir tous les impôts établis dans le pays, et de faire payer directement par le souverain tous les frais de défense et d'administration. Il en ajoute un autre de son chef, qui est de faire entrevoir la possibilité de réduire, par un édit, les intérêts des capitaux immenses prêtés à la colonie.

Je remarquerai, en passant, que les révolutions, dans tous les gouvernements, s'opèrent le plus souvent par l'excès des impôts et par l'espoir de leur abolition. Mais il faut d'autres hommes que ce colonel pour arriver au but; il est impossible d'être intrigant avec plus de simplicité et d'indiscrétion; il vous

conduit dès la première scène au dénoûment; et sans autres précautions, son portefeuille, ses instructions, ses projets, ses moyens, furent à ma disposition dès la seconde entrevue.

Ses vues particulières, de lui à moi, étaient de se faire connaître à la cour de France comme le seul officier capable de purger l'Amérique des nègres marrons, et de se faire charger en chef d'une expédition commune qui lui valût un grade ou toute autre grâce militaire de la part du roi. Pour se livrer à cette idée aussi passionnément, il fallait s'être exagéré, autant qu'il l'avait fait, le très-petit intérêt que nous avons à cette histoire de nègres, et mon sang-froid en l'écoutant, motivé sur la petitesse de la chose, lui paraissait une réserve admirable, et le signe distinctif d'un très-habile négociateur; car les éloges ne m'étaient pas épargnés.

« Nous devons avoir, me disait-il, une grande analogie dans nos façons de penser. Ces marchands républicains détestent tout ce qui est attaché aux princes; et vous, sujet d'un grand monarque, vous m'approuvez sûrement de servir mon prince... »

C'était ainsi que raisonnait le colonel; mais il m'avait détaché deux de ses capitaines, qui ne m'ont pas quitté un instant, et qui sont plus fins, plus intéressants que lui. L'un est M. Friderici, l'autre M. Guérek, excellents hommes de guerre, au dire des deux partis, très-instruits, très-aimables dans la société, mais passionnés serviteurs du stathouder. Ces deux officiers passeraient, cependant, volontiers au service de la France, si l'on en avait besoin.

Le commandeur Texier, qui est la seconde personne de la colonie, est un homme d'un vrai mérite. Né à Hambourg, mais Français d'origine, il en a absolument le ton et les mœurs; il a été d'abord, dans les affaires étrangères, secrétaire de M. Mauritius, ensuite lieutenant d'infanterie, puis capitaine au service de la compagnie, ensuite fiscal, et aujourd'hui commandeur. Il est adroit, prudent, ferme et conciliant. Il a beaucoup de connaissances politiques et littéraires; moins expéditif et moins

vif que le gouverneur, il a un caractère, une conduite plus égale : fort peu connu de la compagnie et des principaux membres des états généraux, ayant cependant droit à remplacer M. Nepveu, il captive sa bienveillance : et, espérant aussi que j'aurais occasion de faire mention de lui, il n'y a pas d'attentions recherchées que je n'aie éprouvées de sa part.

M. Dugers, fiscal ou procureur général, est encore un des prétendants au gouvernement. C'est un jeune homme de la plus haute espérance comme magistrat, ayant obtenu sa place au concours dans l'université de Leyde, qui a le privilége de proposer à l'un des colléges de la régence d'Amsterdam celui de ses licenciés qui s'est le plus distingué dans ses études : il a droit alors à la première place de judicature qui lui convient. C'est ainsi qu'a été placé le fiscal, et c'est le plus beau titre possible d'avancement. Il est très-circonspect, et se conduit dans le désordre actuel avec une prudence admirable. Il s'est ouvert à moi, tant que je l'ai désiré pour ce qui est de son district, sur les lois, les usages et l'administration de la justice; mais il ne lui est jamais échappé une parole légère ou équivoque sur le gouvernement. Il exerce sa charge avec sévérité et se fait respecter. Quoique parlant mal français, sa conversation m'intéressait; et il a eu la complaisance, malgré ses grandes occupations, de nous suivre dans tous nos voyages.

M. Stéverende, ancien conseiller de police, ennemi fier et dangereux de M. Nepveu, est, par son caractère, encore plus que par ses lumières, le seul homme redoutable du parti de l'opposition. C'est un homme à principes, conséquent et courageux. On dit qu'il est éloquent dans sa langue; et quoiqu'il estropie le français, il m'a paru avoir véritablement le ton et le feu de l'éloquence. Il méprise le gouverneur, et déteste la compagnie : il prétend que l'un et l'autre dégradent le caractère et les droits républicains. Je crois qu'il apprécie le colonel, mais sans craindre ses projets, ni ceux du stathouder. Il voudrait affranchir la colonie du joug onéreux d'un privilége ex-

clusif; il annonce comme indispensable la diminution des impôts, la réduction des intérêts. Il blâme avec raison les excès des maîtres envers les esclaves, qui ont produit et multiplié le marronnage; il propose une police plus exacte et des moyens défensifs moins dispendieux. Il m'a recherché par curiosité et pour avoir le droit de me juger. Je l'ai trouvé fort honnête, décidé, ne se contraignant point, mais soutenant ses opinions avec une liberté décente.

M. de Menerzaguen, gendre du gouverneur, est, comme de raison, du parti de son beau-père. Il est homme de qualité et a été élevé à Pétersbourg, où son père était ambassadeur de Hollande lors de la dernière révolution. Le czar aimait beaucoup le père et le fils, et il avait fait le dernier son aide de camp. Il a la tournure et l'éducation d'un homme de cour, mais il adopté par goût ou par intérêt les mœurs d'un bourgeois hollandais : il est cultivateur et négociant; il cherche à se faire employer à Surinam ou à s'y enrichir pour être placé en Europe, et voudrait mettre ses deux fils au service de la France. Il a prodigieusement lu, et connaît très-bien son pays, ainsi que ceux qu'il a parcourus.

Tels sont les hommes que je voyais journellement. J'ai cru ne devoir désigner particulièrement que ceux dont il peut être intéressant de connaître les noms et le caractère, parce qu'il est possible que quelques-uns d'entre eux parviennent, dans l'avenir, aux grandes magistratures de leur pays.

Après plusieurs jours passés à voir et à entendre, je me trouvai suffisamment éclairé sur le parti que je devais prendre dans ces démêlés, et sur la marche que je devais suivre, avant de chercher à approfondir de quel côté pouvaient être les torts.

A bien apprécier les choses, nous n'avions point d'intérêt dans cette affaire de nègres marrons et dans la fermentation qu'elle occasionne. Un écrivain très-célèbre et très-estimable a fait un roman sur des mémoires infidèles, et nous l'avons trop légèrement adopté. Il a paru utile aux conceptions du baron

de Bessner de donner asile sur nos terres à vingt mille nègres marrons qui n'ont jamais existé, de les policer, de les instruire et de les accoutumer librement au travail. Cette idée, recueillie, développée par un homme d'esprit qui avait des vues sur Cayenne, a été présentée comme un élément de prospérité pour notre colonie; mais, avant mon arrivée à Surinam, j'en avais déjà annoncé le danger et les difficultés d'exécution. Comment imaginer que les Hollandais nous auraient vus tranquillement accueillir leurs esclaves et les traiter comme un peuple libre? Un pareil procédé n'aurait pas manqué de révolter l'Europe contre nous.

Si ce sont les nègres alliés des Hollandais que l'auteur du projet a prétendu attirer chez nous, les Hollandais seraient en droit de s'y opposer; mais il y a plus : je suis assuré que nous n'aurions rien à y gagner.

Ces nègres alliés ne sont pas au nombre de trois mille, et ils habitent à trente lieues des établissements hollandais. Attachés à leurs villages, à leurs plantations, recevant chaque année du gouvernement de Surinam des présents d'armes, de vêtements, d'ustensiles, que gagneraient-ils à quitter cette colonie pour venir dans la nôtre? Il faudrait donc, pour les y attirer, nous soumettre aussi à leur payer un tribut, à leur fournir des armes et de la poudre? Faute immense, irréparable, commise par les Hollandais, et qui constitue pour eux un danger incessant, car les nègres ne sont redoutables que par les armes à feu, et ils le savent si bien que, au moindre retard des munitions qui leur ont été promises, ils se présentent en armes pour les exiger.

Maintenant, si l'on veut considérer cette acquisition au point de vue d'un accroissement de culture et d'industrie pour nous, il n'est pas moins évident que c'est un calcul chimérique, semblable à tous ceux que l'on fait à une grande distance des lieux et des choses que l'on ne connaît pas; mais j'ai ici des nègres sous les yeux; j'ai causé avec leurs chefs; j'ai visité leurs ca-

nots, leurs ustensiles, et je n'ai aperçu chez eux aucun signe de travail ou d'industrie. Ces hommes, vigoureusement constitués et qui portent l'empreinte d'une liberté acquise par la force, ne veulent supporter le travail et la fatigue que pour conserver cette liberté. Nus comme les Indiens, et comme eux sans besoins, ils n'ont de richesse que leur fusil; ils ne travaillent qu'autant qu'il le faut pour vivre, et un jour de la semaine leur suffit pour entretenir leurs plantations; le reste du temps se passe à danser et à boire. Si leurs haches, leurs serpes s'usent avant l'époque où on leur en donne de nouvelles, ils vont à la chasse ou à la pêche et rapportent, soit en poisson, soit en gibier, juste ce qu'il leur faut pour acheter ce qui leur manque. Le gouvernement hollandais a fait des efforts inutiles pour les exciter au travail : on leur a demandé des fournitures de riz; on leur a proposé de l'argent, du tafia, qu'ils aiment fort : rien n'a pu les tenter; ils sont parvenus à faire, avec du jus de canne et de banane, une boisson enivrante, et c'est tout ce qu'il leur faut. L'abus de ces liqueurs fortes, qui doit à la longue les énerver et les détruire, est même le seul espoir qu'aient leurs anciens maîtres d'être un jour débarrassés de ces dangereux alliés, qui seraient pour nous également dangereux et tout au moins inutiles.

Transformé, presque malgré moi, en ministre plénipotentiaire, médiateur entre les chefs de la colonie, arbitre de leurs querelles, associé à leurs délibérations, j'eus tous les moyens de connaître dans le plus grand détail cette question des nègres marrons, leur nombre, leurs positions, et ce qu'étaient les nègres libres avec lesquels on avait traité : je montrai des doutes afin de provoquer des éclaircissements, et je m'efforçai toujours de concilier deux choses essentielles, savoir : de ne rien avancer qui pût compromettre ma cour et de ne rien omettre de ce qui pouvait plaire au gouverneur et à ses supérieurs, ou leur être utile. Ils seraient flattés de voir la France s'intéresser à leurs vues personnelles et à leurs arrangements; et s'il con-

venait un jour au roi d'affaiblir le crédit et la puissance du stathouder, Sa Majesté aurait un parti déjà formé dans l'Assemblée des états généraux.

Je ne veux pas répéter ici tout ce que l'on peut lire dans ma correspondance officielle et dans le compte rendu de mon voyage à Surinam, tel qu'il est inséré dans le troisième volume de mes Mémoires sur les colonies. Dans un pays comme celui-ci, où les blancs sont infiniment moins nombreux que les noirs, une insurrection armée est un fléau des plus redoutables; et lorsque les révoltés sont une fois retirés dans des bois impénétrables, d'où ils dirigent leurs incursions, la population et ses établissements sont en grand danger, et les mesures défensives ont besoin d'un appareil imposant.

Le plan du gouverneur me parut donc le plus sûr. Secondé par le commandant Texier, il avait mis entre les colons et les nègres un retranchement fortifié, de quinze lieues de développement, qui devait ceindre un jour toute la colonie. C'était, en miniature, la grande muraille de la Chine. Je convainquis le colonel, par ses propres paroles, que je n'avais pas à balancer entre son système d'opérations, dont l'effet serait de chasser sur nos terres leurs nègres ennemis, et le plan du gouverneur, qui tendait à empêcher les désertions nouvelles, et, par conséquent, l'accroissement du nombre des émigrés sur nos terres, (Ce que je ne lui dis pas, c'est que la France a d'ailleurs un intérêt réel à s'opposer à tout ce qui accroîtrait la puissance du stathouder, à cause de ses liaisons avec les maisons de Prusse et d'Angleterre [1].) Mais pour éviter de rompre avec le

[1] La révolution de 1787, qui rétablit le stathoudérat au profit de la maison d'Orange, avait été faite, comme celle de 1672, contre la France, dont les armées venaient d'envahir le Brabant septentrional. Dès lors, les Provinces-Unies étaient devenues plus que jamais soumises à l'Angleterre. Neveu par sa mère de Georges III, élevé sous la tutelle du prince Louis de Brunswick, le beau-frère de Frédéric II, devenu lui-même l'allié de ce prince par son mariage avec la princesse Frédérique-Sophie-Wilhelmine de Prusse, en 1767, le jeune stathouder Guillaume V, au moment où Malouet visitait la colonie de

parti orangiste et pour conserver la neutralité apparente qui m'était nécessaire, je laissai entrevoir la possibilité d'un plan d'attaque combiné, quelque absurde pour nous que fût ce projet. C'est ainsi que je vécus en bonne intelligence avec les deux partis, et que je pus me livrer aux recherches qui m'intéressaient le plus. Je recueillis sur la partie économique, le commerce, les finances, la police, sur le desséchement et l'exploitation des terres, les informations les plus exactes. Je faisais vérifier par mes deux compagnons tous les renseignements que je me procurais. Enfin, j'obtins la permission d'emmener avec moi et d'attacher au service du roi un ingénieur habile, qui était de plus un excellent homme, M. Guisan; c'est le service le plus important que j'aie rendu à la Guyane française [1].

Je revins à Cayenne mieux approvisionné que je n'en étais parti, plein d'espérances, de volonté, formant aussi des projets; mais ayant un homme habile à ma disposition, je n'avais d'autre prétention que de l'aider et de le laisser faire. J'étais affaibli par une fièvre intermittente et j'avais besoin de forces et de santé. On avait abusé pendant mon absence de la faiblesse de M. de Fiedmond. Un procès scandaleux, dans lequel quelques magistrats étaient juges et parties, avait déjà provoqué de ma part une sévérité nécessaire. Lorsqu'on sut que j'étais à Suri-

Surinam, subissait la double influence de la Prusse et de l'Angleterre. « Le « duc Louis, écrivait le comte de Broglie, est l'âme et le mobile de la cour « stathoudérienne; mais ce mobile reçoit et suit constamment une autre im- « pulsion : c'est celle de la cour de Berlin. Il ne s'occupe qu'à gouverner pai- « siblement sous le nom du stathouder et sous les auspices du roi de Prusse, « en ménageant toujours l'Angleterre et la cour de Vienne. » (*Corr. secrète de Louis XV*, II, 168.) Mais l'ancien parti républicain, que les exigences jalouses de l'Angleterre, pendant la guerre de Sept ans, avaient fait renaître sous le nom de *patriotes*, commençait en 1776 à se montrer; et l'intérêt de la France était de combattre l'influence anglaise et prussienne, personnifiée dans le stathoudérat, en favorisant le parti qui dans la colonie représentait les états généraux de Hollande.

[1] Voy. à l'*Appendice*, la note sur *Guisan*.

nam, dans un mauvais état de santé, on crut que je partirais de là pour me rendre en France. Le conseil supérieur [1] revint sur ce qui avait été fait sous ma présidence et annula l'arrêt qui avait sanctionné ma décision. C'était un indice de la destinée qu'auraient un jour les actes principaux de mon administration. Je ne voyais aucune amélioration possible, si l'administration de la justice et de la police ne reprenait le caractère de vigueur et d'équité que j'avais voulu lui imprimer. Je fis exclure du Conseil, par ses propres collègues, le magistrat qui les avait séduits, et la réquisition des autres fut jugée par des notables appelés au tribunal [2]. Les tracasseries se succédaient : M. de Fiedmond m'en laissait tout le poids; les juges et les justiciables, les débiteurs du roi, les agents ineptes et les ennemis acharnés de la compagnie, exerçaient ma patience.

C'est ainsi que les différents devoirs de ma place me détournaient souvent de ma grande affaire, qui était en même temps ma récréation; car je ne connais rien de plus attachant qu'une administration rurale, conçue et exécutée sur un grand plan, liée à un but politique, entourée d'obstacles qu'il faut traverser pour arriver au but. Déjà, des difficultés vaincues, un changement de scène opéré autour de Cayenne, des chemins, des desséchements, des plantations, un canal tracé et qui se creusait sous mes yeux : voilà quelles étaient mes jouissances. C'était l'œuvre de M. Guisan; mais je le destinais à de plus

[1] C'est par un édit de 1701, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'avait été institué le Conseil supérieur de la Guyane française : on sait aussi qu'avant cette époque la juridiction prononçant en dernier ressort était à la Martinique.

En outre de ses attributions judiciaires, le Conseil supérieur avait le droit de discuter les ordonnances, arrêtés et décisions des chefs de la colonie, de les adopter ou de les rejeter, sauf à en rendre compte au ministre. Le procureur général veillait sur la police de concert avec les chefs. Le procureur du roi était particulièrement chargé de la police intérieure de la ville.

[2] Les détails de l'affaire à laquelle l'auteur fait ici allusion se trouvent dans les *Mémoires sur les colonies*, tome II, Lettres à M. de Sartine des 21 novembre et 12 décembre 1777, 16 mars, 11 et 24 août 1778.

grandes opérations. Je lui avais dit, après avoir reconnu tout son mérite : « Que cette colonie vous doive son existence; soyez-en l'instituteur; vous êtes ici le seul homme capable d'une création; je ne peux rien que par votre concours. » Il fallait pour cela l'investir de confiance et d'autorité; j'engageai les colons les plus distingués, et notamment MM. de Boisberthelot et Couturier, à se faire ses élèves et à visiter avec lui les terrains exploitables. Commissaire rapporteur de toutes les affaires rurales pour concession, abornement et distribution de terrains, il avait la direction générale de tous les travaux, et l'atelier du roi, que j'avais porté à cinq cents nègres, était à ses ordres.

Ici commence un nouvel ordre de choses; les préjugés se cachent, l'ignorance se tait, l'expérience va nous guider; les arrêtés de l'Assemblée, ses conjectures, ses vœux, ses assertions se réalisent. Trois hommes dévoués, pleins de courage et de talents, ont visité, avec des risques et des fatigues incroyables, vingt lieues de terres basses, ils ont sondé le terrain, pris des niveaux pour l'écoulement des eaux, levé des plans, tracé la direction des canaux, l'emplacement des établissements. Des procès-verbaux authentiques, des opérations géométriques, sont substitués à des fables absurdes; un système de culture fondé en raison et en fait va s'établir dans la Guyane; le gouvernement ne peut plus errer, les entrepreneurs savent ce qu'ils ont à faire pour réussir; il ne leur manque plus que des modèles de desséchements, de bâtiments, d'écluses, de machines, et ils vont être exécutés; M. Guisan suffira à tout : ses braves adjoints sont en état de le seconder; les élèves, les prosélytes se multiplient, et je n'ai plus qu'à soigner la fortune de ceux qui peuvent concourir si efficacement à la fortune publique. C'était pour moi une dette à acquitter que les récompenses méritées par MM. de Boisberthelot et Couturier. Je voulus encore que ces récompenses profitassent à la compagnie, qui, malgré tous mes efforts, se précipitait dans le gouffre où elle a disparu.

On a vu que j'étais occupé à la défendre, à l'éclairer, à

modérer son ardeur. Une déférence apparente ou réelle, des démonstrations de confiance et de reconnaissance, étaient le prix de mes bons offices. Mais toutes leurs paroles étaient démenties par leurs actes : ils n'avaient suivi sur aucun point mes instructions; leur début en commerce, en culture était insensé : ils avaient choisi pour directeur un homme vain, incapable, entêté, qui se croyait le représentant d'une compagnie souveraine, maltraitait ses subordonnés, manquait aux habitants, aux officiers du roi et faisait à grands frais les plus grandes sottises. Après l'avoir inutilement réprimandé, menacé, je me vis contraint de l'interdire, et je résolus de placer à la tête de cette entreprise, qui était de la plus haute importance. les seuls hommes en état de la conduire à bien. J'avais arrêté un plan d'opérations d'après les vérifications faites par M. Guisan. Je me croyais au moment de réparer les fautes d'une administration inepte, lorsque je vis arriver un nouveau directeur et quarante employés européens; il fallut me résigner à laisser périr cette compagnie comme toutes celles qui l'avaient précédée.

Comment se fait il donc que la prévention, l'amour-propre, l'ignorance, aient un plus grand empire sur la plupart des hommes que leur intérêt personnel; qu'il soit si difficile de les éclairer, de les servir, et qu'ils aient presque toujours plus d'entraînement pour les idées fausses que pour les idées justes?

Lorsque je vis qu'il n'y avait plus rien à espérer de ma correspondance avec les chefs de la compagnie, je me décidai à revenir en France; je laissais à la Guyane un plan fixe, des instructions précises, des travaux commencés sur une base solide. Le commissaire qui me remplaçait et plus encore l'ingénieur dirigeant étaient des hommes sur lesquels je pouvais compter[1]. Ma mission était remplie; il était temps de la juger,

[1] Le commissaire était Leroi de Préville; l'ingénieur était Guisan. On a dit ailleurs que Malouet avait eu autant à se plaindre du premier qu'à se louer du second.

d'en constater les résultats. Je partis avec mes preuves; je portais au roi la première récolte d'un giroflier planté depuis cinq ans et une collection précieuse des insectes de la Guyane que je retrouve maintenant au Muséum de Londres; car je fus pris par un corsaire le 22 octobre 1778 et conduit en Angleterre [1], où je trouvai tous les égards, tous les secours, dont la répétition dans des temps plus malheureux ne s'effacera jamais de ma mémoire.

L'accueil que je reçus à Versailles fut tel que je pouvais le désirer. Traité avec bonté par le roi, la confiance du ministre s'en était accrue. M. de Maurepas me parla avec obligeance de mon voyage et de ce qu'il avait produit; et quoique la guerre d'Amérique occupât toute l'attention du gouvernement, on ne dédaigna pas de donner suite à mes propositions, de sanctionner mes plans et de promettre de grands avantages à une nouvelle société d'intéressés à l'exploitation des terres basses. On me continua mon traitement; le roi y ajouta trente mille francs d'indemnité. J'étais toujours administrateur de la Guyane et chargé d'autres affaires relatives aux colonies: enfin je ne songeais plus au baron de Bessner, lorsque j'appris qu'il venait d'être nommé gouverneur de la Guyane. Les personnages les plus puissants de la cour avaient en quelque sorte forcé M. de Sartine à cette nomination. Il s'en dédommagea en le mettant aux prises avec moi pour la discussion du dernier mémoire que j'aie vu de lui [2]. Mon triomphe n'empêcha pas qu'il partît peu après pour son gouvernement, où il est mort au bout d'un an avec tous ses projets et les espérances qu'il avait données à ses patrons. M. Guisan lui survécut, et travaillant obstinément

[1] On trouvera à l'*Appendice* la lettre que l'auteur des *Mémoires* écrivit de Weymouth à M. de Sartine, le 3 novembre 1778, pour lui annoncer la perte de ses collections, qui font encore aujourd'hui partie du *British Museum*.

[2] Voir à l'*Appendice* la note sur Bessner, et dans le troisième volume des *Mémoires sur les colonies,* le rapport sur le nouveau plan de ce gouverneur, page 300.

malgré tous les dégoûts qu'il éprouvait, il fit sortir des marais d'Approuague une sucrerie à l'instar de celle de Surinam, et n'abandonna la colonie qu'après avoir acquitté tous ses engagements envers moi et avoir publié un ouvrage classique sur l'exploitation des terres de la Guyane [1].

Mes établissements dans cette colonie, adoptés d'abord avec autorité, contrariés ensuite et abandonnés pendant dix ans, ont cependant survécu aux désastres de la révolution et justifient aujourd'hui les espérances que j'en avais conçues. Combien de gens dans le cours d'une longue vie n'ont pu, avec plus de talents que je n'en ai, laisser après eux un monument de leurs efforts et de leur désir d'être utile! J'ai du moins cette consolation ; et quelque circonscrit qu'ait été le théâtre de mes opérations, il a été le témoin d'extravagances si funestes, que leur célébrité en donnera peut-être un peu à ce que j'ai fait de raisonnable.

J'ai raconté des faits dont il ne subsiste de traces que dans les Mémoires que j'ai publiés [2] et dans les souvenirs d'une génération qui s'éteint. Le sort de la Guyane importe peu sans doute au salut de l'Europe, mais la conservation ou le bouleversement des colonies ne sont pas indifférents à sa prospérité.

Nous avons tant de désastres à réparer, qu'il serait désirable de fermer toutes les issues qui peuvent conduire à de nouveaux malheurs. J'ai vu plusieurs fois, et récemment encore, la Guyane annoncée comme un vaste champ d'entreprises et de spéculations. Il n'est donc pas inutile de rappeler aux gens à projets et au gouvernement qui doit les juger comment se sont égarés ceux qui les ont précédés, et de leur dire ce qu'ils auraient à faire ou à éviter pour employer utilement leur activité.

La faiblesse, les variations, la négligence du pouvoir, l'effacement successif de ses actes, de ses volontés, sont encore une leçon instructive dans un temps où l'on n'est frappé que des

1 Le titre de cet excellent traité a été donné dans la note sur Guisan.

2 *Mémoires sur les colonies*, publiés en 1802.

effets, mais où l'on n'est pas d'accord sur les causes des grandes catastrophes; ces causes se trouveraient facilement dans une accumulation de fautes analogues à celles dont se compose l'histoire de la Guyane [1].

[1] Les trois chapitres que l'on vient de lire font connaître, dans son ensemble et dans ses détails, l'administration de Malouet à la Guyane. Il n'est pas sans intérêt de savoir quel jugement portait sur cette administration, vingt-cinq ans plus tard, un des successeurs de Malouet.

On trouvera dans notre *Appendice* une lettre écrite en 1803 au ministre de la marine par Victor Hugues, commissaire du gouvernement à la Guyane. Ce document appartient aux Archives de la marine, et nous en devons la communication à l'obligeance de M. Pierre Margry.

CHAPITRE VIII.

LE MARÉCHAL DE CASTRIES. — L'INTENDANCE DE TOULON.

C'est dans l'année qui suivit mon retour de Cayenne que j'éprouvai le plus affreux malheur. Trente ans écoulés en ont affaibli l'impression, mais ne l'ont point effacée. J'avais deux filles charmantes: l'une âgée de neuf ans, l'autre de huit; tout ce qu'on peut attendre d'un heureux naturel et d'une bonne éducation semblait m'assurer les plus douces jouissances; elles avaient l'une et l'autre une sensibilité rare, et déjà autant de grâces dans l'esprit que dans leur physionomie. Leur tendresse pour moi égalait ma tendresse pour elles; c'était à l'amitié fraternelle de M. et madame de Chabanon que je les avais confiées pendant mon absence. Chabanon, mon beau-frère [1], plein d'esprit et de talents, s'était fait leur instituteur, et les progrès de

[1] Charles-Antoine de Chabanon de Maugris, né à Saint-Domingue en 1736, frère cadet de Chabanon l'académicien et le correspondant de Voltaire, était entré à dix-huit ans dans les gardes de la marine et commandait une batterie lors de l'attaque dirigée en 1757 contre Rochefort par la flotte anglaise de l'amiral Hawke. Sa santé, et surtout un goût très-vif pour les travaux de l'esprit, lui firent quitter le service et le ramenèrent à Paris, où il s'adonna à l'étude des sciences mathématiques, sous la direction amicale de d'Alembert et de Diderot. C'est l'époque de 1758 à 1762, où il présenta plusieurs mémoires à l'Académie des sciences. Il prenait part avec une vivacité fraternelle aux succès et aux mécomptes littéraires de son aîné; car nous lisons dans Bachaumont, après le récit de la représentation fort orageuse d'*Éponine*, tragédie de Chabanon : « On a arrêté deux jeunes gens les plus acharnés qui se « sont trouvés être deux frères ou parents de l'auteur. On les a relâchés tout « de suite. » (Décembre 1762.) Après deux longs séjours à Saint-Domingue, où il épousa en 1770 mademoiselle Béhotte, belle-sœur de Malouet, il rentra définitivement en France en 1772. Rendu aux goûts littéraires de sa jeunesse, il traduisait Horace et faisait représenter le ballet héroïque de *Philémon et*

ces enfants dans plusieurs genres d'études étaient remarquables. Qu'on se figure, à mon retour de la Guyane, la joie que j'éprouvai en serrant dans mes bras ces deux aimables créatures et les bons parents qui leur avaient donné de si tendres soins ! L'établissement de madame de Chabanon était à Verberie [1], où je passais une partie de l'été avec ma femme et mes enfants. Je les y avais laissés dans la meilleure santé pour venir faire un voyage à Paris. J'apprends qu'une fièvre épidémique se manifeste à Verberie, j'accours pour en retirer mes filles : il

Baucis et l'opéra d'*Alexis et Daphné,* dont Gossec fit la musique. Jusqu'à la fin de sa vie, il trouva dans sa retraite de Verberie d'heureux loisirs dont son frère, dans un de ses écrits, retrace ainsi le souvenir : « Réunis en famille, « nous aimant tous, quels moments nous avons passés, occupés chacun suivant « notre inclination ! Maugris et moi l'étions de littérature. Mille intentions « particulières nous rendaient communs les fruits de nos lectures. Les vers « ébauchés le matin dans la solitude s'achevaient dans la conversation du « soir. » (Voy. à l'*Appendice.*)

[1] Le nom de Verberie réveille nos plus chers souvenirs d'enfance. — A deux pas du village de ce nom, sur les bords gazonnés de l'Oise et près de la forêt de Compiègne, était une maison des plus modestes, achetée en 1750 comme rendez-vous de chasse par les Chabanon. Le village s'est étendu et a fini par l'envelopper, de manière que le rendez-vous de chasse est devenu une maison très-peu différente de celles qui l'entourent. A une époque où l'on était moins recherché que de nos jours, cette pauvre maison a vu cependant très-bonne et très-aimable compagnie. M. de Lally, la princesse d'Hénin, Thomas, Chamfort, Delille, Raynal en étaient les habitués. On y jouait la comédie, rien moins que le *Mariage de Figaro.* La marquise de Villette, *Belle et bonne,* voisine à deux lieues de là, et les deux Chabanon étaient, après Préville de la Comédie française, les principaux acteurs ; inutile de dire que Figaro, c'était Préville. Pour s'habituer à son rôle, chacun s'habillait dès le matin, et l'on se promenait dans cet équipage au grand étonnement des paysans, qui venaient regarder par-dessus la haie fermant le jardin du côté des champs. Un buste en terre cuite, modelé par Chabanon, représentait encore, il y a quelques années, Préville dans son rôle... Les souvenirs de Saint-Domingue se rattachent pour nous à Verberie. C'est là que sont morts nos derniers serviteurs nègres, qui ont suivi leurs maîtres après les avoir quelquefois sauvés. Ces braves gens, qui auraient très-bien pu fournir à la république noire des généraux et des sénateurs, se sont contentés de finir leurs jours chez les fils de leurs anciens maîtres.

n'était déjà plus temps. Je trouvai la cadette à l'agonie ; elle mourut deux jours après dans mes bras ; l'aînée, attaquée de la même fièvre scarlatine, ne paraissait point en danger ; on m'arracha ainsi que ma femme de ce lieu funeste en nous laissant croire qu'elle était sauvée, et la pauvre enfant n'existait déjà plus. Ces jours de douleurs sont passés, mais ils laissent des traces profondes, et celles du bonheur sont si légères, si fugitives ! Les soins de mes amis, la naissance de mon fils [1], le temps, qui cicatrise toutes les plaies, calmèrent mon désespoir ; et après m'être séparé du monde et des affaires, je repris mon genre de vie ordinaire. Bientôt éprouvé par un nouveau chagrin, je perdis mon ami, mon beau-frère, le second père de mes filles ; sa mort suivit la leur en moins de deux années [2].

Pendant tout ce temps d'affliction, M. de Sartine redoubla d'intérêt pour moi. Son attention ingénieuse pour me distraire multipliait les occasions et les moyens de m'occuper. Il voulut m'envoyer dans les ports ; il me destinait une intendance, mais je tombai malade, et lui-même quitta le ministère. A la suite des peines du cœur, une maladie, une convalescence sont un secours ; la nature se replie sur elle-même, nous sommes alors moins soumis à l'action morale de nos sentiments, et l'instinct de notre propre conservation devient prédominant.

Lorsque je fus rétabli, M. de Castries était ministre [3]. Je lui dois beaucoup ainsi qu'à son prédécesseur ; mais ces Mémoires ne sont pas destinés à être seulement un monument de mes affections et un souvenir de mes obligations ; leur seul mérite, en tout ce qui a trait à l'histoire de ce temps-ci, ne peut être que dans l'exactitude et l'impartialité. Je dirai donc avec sincérité ce que je pense de ces deux ministres et de tous ceux dont j'ai à parler ; car nous touchons à l'époque de la décadence rapide du gouvernement de Louis XVI, et comme on

[1] Né le 20 mars 1780. — Mort le 13 octobre 1842.

[2] Chabanon de Maugris, mort le 19 octobre 1780.

[3] Voy. à l'*Appendice* la notice sur le maréchal de Castries.

en accuse principalement ses conseils, il n'est pas inutile de connaître ceux qui y ont contribué et ceux qui peuvent être absous de cette imputation.

M. de Sartine, renvoyé du ministère pour un désordre de dépenses dont il n'était que la cause secondaire, avait véritablement à force d'argent rétabli le matériel de la marine. Jamais ministre ne fit autant de vaisseaux et n'approvisionna mieux les ports. Il arma de grandes escadres; il en donna le commandement aux officiers présumés les plus capables; leurs fautes ne peuvent lui être imputées. Ce n'est pas en trois années que le ministre le plus habile peut créer une puissance navale; et la nôtre était presque détruite à l'avénement de M. de Sartine. Dépourvu d'expérience dans le département qu'il avait à diriger, il est étonnant qu'il ait pu s'en occuper aussi activement, aussi utilement, et qu'il n'ait pas commis de plus grandes erreurs que celles qu'on lui reproche. Il a certainement manqué de nerf dans son administration et de cet esprit d'ordre nécessaire dans la direction d'un grand département. Il a augmenté la masse de nos dettes en portant de dix à quatre-vingts le nombre de nos vaisseaux, mais ce n'est pas lui qui gouvernait les finances. Son ordonnance de 1776, fort blâmée dans le temps et par moi-même [1], trouve aujourd'hui des partisans;

[1] L'ordonnance du 27 septembre 1776 attaquait dans sa base le système établi par Colbert, en divisant l'administration des ports et arsenaux en deux parties distinctes, dont l'une, donnée aux officiers de marine, comprenait la direction et l'exécution de tous les travaux, et l'autre, conservée à l'intendant, ne comprenait plus que la recette, la dépense et la comptabilité des deniers et matières. Malouet, expliquant et jugeant à la fois cette organisation nouvelle, disait en 1790 : « L'ordonnance de 1776 détruisit toutes les bases de celle « de 1689, et par des principes inverses établit une hiérarchie *militaire* d'ad- « ministration, à laquelle fut transférée la direction des travaux et consé- « quemment des dépenses de la marine; mais les ordonnateurs et les direc- « teurs de ces travaux n'en furent point comptables, et pour conserver les « formes de l'ancienne comptabilité, on laissa subsister les administrateurs « *civils*, avec le droit apparent de concourir à toutes les dépenses sans aucun « moyen de les modérer.... Il s'agit de savoir si l'agence des différents chefs

mais bonne ou mauvaise, ce n'était pas son œuvre. Ce qui lui était propre était l'amour du bien, une grande modération, un esprit juste, mais peu étendu et sans aptitude aux grandes conceptions. Pourquoi l'avait-on fait ministre de la marine? Il eût parfaitement convenu au département de l'intérieur, et cependant il administra le premier avec plus de succès et moins de fautes qu'on ne devait s'y attendre.

M. de Castries, aussi étranger que lui à la marine, y arriva avec plus de lumières et avec des idées militaires. Sa grande fermeté, unie aux plus nobles manières, lui donna plus de moyens encore que n'en avait M. de Sartine de rétablir la discipline; mais il devait à son prédécesseur les matériaux qu'il mit en œuvre. Il commit la grande faute d'aggraver le joug des classes des marins en en compliquant la police et en détruisant la belle institution des canonniers et bombardiers matelots [1], qui suffisait seule pour concilier parmi eux l'esprit

« d'ouvrage doit avoir pour point de réunion et de direction un administra-« teur général des dépenses et des approvisionnements, qui surveille et réponde « des consommations, des magasins et des ateliers, ou un commandant mili-« taire qui n'entre dans l'administrtion que pour ordonner les consommations, « et qui s'en sépare lorsqu'il s'agit de la comptabilité. On pourrait concevoir « l'inspection de l'officier commandant sur l'administration comptable, mais « celle du comptable sur l'administrateur commandant ne peut être que fictive « et dérisoire. Il résulta donc du système de 1776 une multiplication d'agents « et une complication de formes sans responsabilité. Le pouvoir d'adminis-« tration devint une prérogative pour les officiers militaires, et l'obligation « de rendre compte une vaine formule pour les officiers civils.... Ce qui con-« trarie tous les principes politiques et tous les intérêts publics, c'est de sé-« parer, dans une administration quelconque, la responsabilité de l'influence « et de l'action immédiate sur les dépenses, d'instituer des officiers adminis-« trant sans comptabilité et des officiers comptables sans responsabilité. J'ob-« serve ici que je n'appelle pas comptabilité les monceaux de papiers, de regis-« tres et d'états que l'on trouve partout et dans lesquels on inscrit des chiffres « et des valeurs, comme on ne devrait pas appeler Chambre des comptes le « dépôt de toutes ces pièces, dans lequel se vérifient des calculs toujours « justes, quand on les présente à l'examen. » (*Opinions de Malouet,* II, 220.)

[1] Ordonnance du 1er janvier 1786.

militaire et celui du commerce. Il s'appliqua principalement à rendre les officiers de la marine instruits et disciplinés, et fit marcher de front la théorie dans les écoles et la pratique à la mer en multipliant les armements, et en embarquant constamment la moitié des officiers. Il était ainsi parvenu à former un nombre considérable de jeunes officiers, parmi lesquels il y en avait déjà d'un mérite distingué, lorsque la révolution a dispersé et détruit ce corps régénéré [1].

Voilà, cependant, les deux seuls ministres que l'on puisse citer, depuis Colbert, comme ayant imprimé un grand mouvement à nos forces navales; mais l'un et l'autre, en s'efforçant de relever l'édifice, ont négligé d'en assurer les fondements, qui sont la navigation marchande, la pêche, le cabotage et leur protection efficace. Colbert lui-même, malgré la supériorité de ses lumières, s'était trop pressé d'arriver aux grands résultats de la puissance navale avant d'en avoir consolidé les bases; mieux qu'un autre, il savait que c'est seulement par un grand commerce d'exportation que l'on peut former une armée navale et la recruter. Tout ce qu'il a fait pour l'établissement et l'encouragement des manufactures nous l'a prouvé; mais à peine eut-il créé des matelots pour le commerce, qu'il s'en empara pour la guerre, et le développement prodigieux de cette puissance éphémère s'éteignit faute d'aliments; tandis que nos rivaux, qui nous avaient devancés de deux siècles dans leurs préparatifs de forces navales, ont pu les soutenir et les accroître. Le commerce maritime ne peut prospérer sous le régime du pouvoir absolu et sous le poids des impôts que provoquent les besoins du luxe et ceux d'un état de guerre presque continuel. Une industrieuse économie, une grande

[1] M. Donaud, professeur à l'École navale, a publié dans la *Revue maritime et coloniale* (mars, avril, mai 1870) un excellent travail sur l'administration de la marine pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Le dernier roi de l'ancienne monarchie est le seul qui ait véritablement compris ce que doit être la marine de la France.

liberté dans les spéculations, peuvent seules former une classe de capitalistes opulents, sans lesquels on n'obtiendra jamais cette activité commerciale qui multiplie et porte au dehors les produits de l'intérieur; or, nous n'avons encore vu, ni dans les conseils ni dans les mœurs nationales, cet esprit d'entreprise et d'économie nécessaire pour créer et pour entretenir une grande navigation marchande, seule base solide de la puissance maritime.

M. de Castries, sans ignorer ces principes, n'en sentait peut-être pas assez la vérité et l'importance. Il lui manquait, d'ailleurs, cette étendue de vues et de moyens qui peut seule faire un grand ministre. C'était au moins un très-bon citoyen, ainsi qu'on le reconnaîtra par la suite de ces Mémoires. Plein d'honneur, de loyauté, il avait des idées saines sur le gouvernement, et il était loin de la faiblesse et de l'irrésolution qu'on a remarquées, après sa retraite, dans le conseil du roi.

C'est M. Necker qui l'y avait fait appeler. On se vantait alors d'être l'ami de M. Necker; depuis qu'on ne s'en vante plus, j'aime à dire que, également lié avec lui et avec M. de Sartine, qui se détestaient, je suis resté fidèle à l'un et à l'autre, et que, sans adopter toutes les opinions du premier, sans justifier ses fautes bien graves comme homme d'État, je l'ai toujours vu supérieur en talents et en vertus à la plupart de ses ennemis. J'arriverai bientôt au moment fatal où il s'est montré au-dessous de sa renommée, où il semble permis de l'accuser de tous nos malheurs. Nous verrons alors ce qui peut atténuer les charges que de justes ressentiments et d'injustes préventions ont accumulées contre lui. A l'époque où nous sommes maintenant, il était dans tout l'éclat de son crédit et de sa réputation; ce n'était pas la France seule, c'était l'Europe entière qui le proclamait un grand administrateur. C'est ainsi qu'il fut signalé dans le Parlement d'Angleterre: et, sous bien des rapports, il mérita ce titre dans son premier ministère. C'est de sa disgrâce en 1781, quoi qu'on en puisse dire, et de l'impéritie de ses suc-

cesseurs que datent les désordres qui nous ont conduits aux états généraux [1].

M. de Castries, dont je n'étais pas connu, reçut sur mon compte par tous ses amis les préventions les plus favorables. Il en avait eu de contraires, d'après ce qu'il avait entendu dire vaguement de mon affaire avec M. de Sartine, et il pria la duchesse de Bouillon, qui lui avait parlé de moi, de lui procurer la communication de ma lettre interceptée et de ma requête au roi. Quand il les eut lues, avant de m'avoir vu, il dit à madame de Bouillon en les lui rendant : « Il me reste maintenant à en connaître l'auteur, et ceci m'en donne l'envie autant que votre amitié pour lui. »

Je viens de nommer une personne encore plus distinguée par ses rares qualités que par son rang. Je suis depuis plus de trente ans l'ami intime de son ami [2], et je n'ai pas encore parlé de cet excellent Emmanuel de Salm, que je connaissais à peine lorsque je perdis mes filles, et qui se précipita dans mes bras en mêlant ses larmes aux miennes. C'est chez le comte de Crillon [3], notre ami commun, que se forma notre liaison, qui

[1] La note de l'*Appendice* (*Les successeurs de Turgot*) rappelle la suite des contrôleurs généraux et directeurs des finances, depuis l'avénement de Louis XVI jusqu'aux états généraux.

[2] Voy. à l'*Appendiee* une note sur le prince de Salm et la duchesse de Bouillon.

[3] François-Félix-Dorothée des Balbes de Berton, comte de Crillon, né le 21 juillet 1748, mort le 27 janvier 1820. Second fils du duc de Crillon-Mahon, célèbre par la conquête de Minorque en 1782, il fut connu, jusqu'à la mort de son frère aîné en 1806, sous le nom de comte de Crillon, et depuis cette époque il eut le titre de duc, son père étant mort en 1796. — Aide de camp de son père dans l'expédition de Portugal en 1762, brigadier d'infanterie (1780), maréchal de camp (1784), en récompense de sa conduite aux siéges de Mahon et de Gibraltar, le comte de Crillon faisait partie de cette noblesse que la philosophie du dix-huitième siècle avait préparée aux idées nouvelles. Partisan de la monarchie constitutionnelle en 1789, il ne répudia de la révolution que ses excès, et la Restauration le trouva fidèle au culte de sa jeunesse. Dès l'année 1787, à l'assemblée provinciale de la généralité de Paris, il s'était fait remarquer par un mémoire contre la progression arbitraire de la taille. (Procès-ver-

ne peut finir qu'avec nous; mais elle a disparu, cette femme si précieuse pour ses amis, si remarquable par l'élévation de son âme et les grâces de son esprit. Les lettres de madame de Bouillon, si elles étaient connues, seraient en parité avec celles de madame de Sévigné; plusieurs seraient mises au-dessus.

Je fus nommé, en 1780, par les deux ministres de la marine et des finances, commissaire du roi pour la vente de l'arsenal de Marseille, et chargé particulièrement de la négociation d'un emprunt de dix millions, qui fut fait à Gênes. Je vendis l'arsenal dix millions à la ville de Marseille [1], et je reçus pour pot de vin, de la municipalité, une boîte de bois d'olivier sur laquelle était

baux imprimés à Sens, 1 vol. in-4°.) Député de la noblesse aux états généraux pour le bailliage de Beauvoisis, il fut un des quarante-sept députés de son ordre qui, le 25 juin 1789, se réunirent au Tiers-État. Ce fut chez lui que se forma la première réunion du club de 1789, qui devint le club des Feuillants. — Lieutenant général en 1792, il servait à l'armée du maréchal Lukner lorsqu'il se vit forcé de chercher un asile en Espagne. Le 18 brumaire lui permit de rentrer en France, où il vécut étranger à la politique jusqu'au moment où il fut nommé pair (1815). Les relations de Malouet avec le comte de Crillon, resserrées par des amitiés communes, ne furent interrompues que par les événements qui jetèrent l'un en Espagne, l'autre en Angleterre, et se renouèrent à l'époque du Consulat. Le salon de madame Suard avait remplacé celui de mademoiselle de Lespinasse. « A la tête de notre société », dit madame Suard elle-même dans un petit volume, devenu rare aujourd'hui, et où elle retrace avec beaucoup d'intérêt et de charme les souvenirs de cette époque, « étaient MM. de Crillon, de Lally, de Vaines, de Marbois, que nous esti- « mons autant que nous les chérissons; M. de Barthélemy d'un esprit si sage, « d'une âme si douce; notre cher Malouet, qui m'avait inspiré de l'amitié dès « les premiers moments que je l'avais connu, qui revenait d'Angleterre et qui « resserrait tous les jours les liens qui nous attachaient à lui. » (*Essais de mémoires sur M. Suard.*) Ces souvenirs nous engagent à publier quatre lettres du comte de Crillon, dont nous devons la communication à son fils, M. le duc de Crillon actuel. (Voy. l'*Appendice*.)

[1] La cession de l'arsenal à la ville, projetée déjà depuis quelque temps, avait inspiré au prince de Beauvau, gouverneur de Provence, un projet dont l'exécution aurait peut-être avancé d'un demi-siècle le développement que Marseille a pris de nos jours. Ce projet consistait à faire de la vaste enceinte de l'arsenal « une ville et un port franc où tout commerce eût été libre et tout culte religieux « permis. »

le plan de Marseille. Le roi y ajouta une pension de mille écus; l'Académie[1], à laquelle je fis donner l'observatoire, qui faisait partie des propriétés de la marine, m'admit au nombre de ses membres et plaça mon portrait dans la salle de ses séances, d'où il fut enlevé en 1792 pour être brûlé sur la place publique.

Ma mission à Marseille, que je remplis cependant à la satisfaction du gouvernement, fut entravée par beaucoup de difficultés que me suscita M. de la Tour[2], premier président du parle-

[1] L'Académie de Marseille, établie par lettres patentes en 1726, eut pour premier protecteur le maréchal de Villars. Ses membres les plus illustres furent Voltaire, Bernouilli, Saussure, Mirabeau, l'ami des hommes, l'abbé Barthélemy, Pastoret, les évêques de Belzunce et de Belloy, après lesquels il est encore permis de citer Bernis, Chabanon, Turpin de Crissé, Nicolaï, le procureur général de Castillon, Danse de Villoison, l'oratorien Bérenger. Deux ministres la favorisèrent efficacement; Necker la dota d'un traitement annuel; le maréchal de Castries la mit en possession des bâtiments, des meubles et des instruments de l'ancien observatoire, dont la remise, ordonnée par deux arrêts du conseil d'État des 25 août et 5 octobre 1781, fut faite solennellement par Malouet (*Almanach historique de Marseille,* pour 1781. — Bachaumont, 3 décembre 1781. — *Soirées provençales,* de Bérenger). « Un directeur de « l'observatoire nous conduisit à la salle de l'Académie, où je vis le portrait « de M. Malouet : la douceur de ses traits ne dément point celle de son carac« tère. » (Bérenger, *Soirées provençales.*)

[2] Charles-Jean-Baptiste des Gallois de la Tour, vicomte de Glené, né le 11 mars 1715, mort le 24 janvier 1802. Conseiller au parlement de Paris en 1735, maître des requêtes en 1738, président du grand conseil en 1740, il avait succédé à son père en 1747 dans les fonctions de premier président au parlement d'Aix et d'intendant de Provence. Nonobstant le cumul de ces deux titres, difficilement conciliables, il montra en 1787 à l'Assemblée des notables, et en 1788 aux nouveaux états de Provence, un esprit assez libéral pour qu'une médaille ait été frappée en son honneur, ce qui, en 1792, n'empêcha pas le premier président de la Tour d'être pendu en effigie à Marseille. Il avait épousé la sœur du premier président d'Aligre. Son fils aîné, Étienne-Jean-Baptiste-Louis, abandonna la magistrature pour l'Église : évêque de Moulins en 1788, il présida l'assemblée provinciale du Bourbonnais, émigra en Angleterre et en Italie, et mourut archevêque de Bourges, le 20 mars 1820. — Les prétentions du premier président tenaient à d'anciens priviléges du parlement de Provence, que cette compagnie voulait faire revivre depuis qu'elle avait été rétablie en 1774. La Rocheflavin, en son *Traité des parlements de*

ment et intendant de Provence, qui voulait être commissaire du roi pour les finances, comme je l'étais pour le département de la marine, et qui se plaignait avec aigreur de ce que M. Necker avait été chercher un représentant dans une administration étrangère à la sienne. M. de Castillon [1], procureur général du parlement, homme de beaucoup d'esprit, brouillé avec M. de la Tour, m'aida à me défendre contre l'influence de celui-ci, et m'abandonna ensuite pour se réunir à lui contre moi dans une autre circonstance où je me trouvai aux prises avec le parlement, la chambre des comptes et les états. Mon séjour à Marseille n'en fut pas moins agréable. J'y acquis des amis que j'ai conservés; mais étant en rapport avec toute la ville pour cette vente de l'arsenal, obligé d'en discuter les conditions dans les assemblées nombreuses, ma poitrine s'échauffa,

France, livre XIII, dit que « le parlement de Provence, à cause de l'éloi-« gnement du roi, a de tout temps accoutumé, en l'absence des gouverneurs « et lieutenants généraux, et en cas de besoin et nécessité, d'exercer un droit « d'immixtion dans les affaires publiques et de finances. » Les mêmes prétentions étaient l'occasion de conflits entre le parlement et la cour des aides réunie à la chambre des comptes, et de mésintelligences entre M. de la Tour d'une part, et de l'autre MM. d'Albertas et de Castillon, premier président et procureur général des deux cours réunies. (Voy. les notes ci-après.)

[1] Jean-François-André Le Blanc de Castillon, né le 9 mars 1719, venait de succéder, le 30 mars 1775, au procureur général Ripert de Montclar, dont le nom avait été bruyamment mêlé à la chute des jésuites. Mis en évidence par son discours de rentrée en 1765, qui le rangea dans le parti philosophique, il protesta contre le coup d'État de Maupeou et fut exilé à Marseille. « Il est « du petit nombre des magistrats, écrit le président Dupaty, qui ont porté le « flambeau de l'esprit philosophique dans l'étude, les travaux et l'application « des lois. » Membre de l'Assemblée des notables, il prit, ainsi que le maréchal de Beauvau, la défense des états de Provence, et ne reconnut qu'aux états généraux le droit d'établir l'impôt sur les terres. De retour à Aix, il s'opposa à l'enregistrement de l'édit du 8 mai 1788, qui instituait une cour plénière et réformait les parlements. Les opinions de M. de Castillon auraient dû lui assurer la popularité, et cependant le président Dupaty dit de lui : « Il vérifie le pro-« verbe que *nul n'est prophète dans son pays.* » (*Notices biographiques*, Paris, 1829, in-4°. — *Id.*, Seranon, Aix, 1847. — Cabasse, *Histoire des parlements de Provence.* — Ch. de Ribbe, *Pascalis, fin de la constitution provençale*, Paris, 1854, in-8°. — *Lettres de Dupaty*, CXVI et la suivante.)

j'eus une extinction de voix et un crachement de sang; il fallut suspendre mes opérations.

Les médecins me conseillèrent d'aller en Suisse; je partis pour Genève, beaucoup trop recommandé: car j'avais besoin de silence et de repos, et mes amis de Marseille m'ayant annoncé à leurs connaissances de Genève, je fus assailli à mon arrivée. Cette ville était alors dans un état de guerre civile [1]. Je vis là une faible image de la haine et de la fureur qui se sont manifestées en France quelques années après entre l'aristocratie et la démocratie. Je vis, bien malgré moi dans l'état où j'étais, les hommes les plus marquants des deux partis dont il fallut entendre les griefs; et ma qualité de commissaire du roi de Marseille, ma liaison connue avecM. Necker me donnant à leurs yeux une certaine importance, on me remit des mémoires pour le roi, pour les ministres, dont je ne voulus pas me charger, mais qui me revinrent à Paris. Je désertai Genève, je me réfugiai dans un village sur le bord du lac; on vint m'y chercher. Je délogeai de nouveau et me rendis à Paris à petites

[1] A Genève, depuis un temps immémorial, le pouvoir résidait dans les deux cent-cinquante citoyens environ composant le *petit Conseil*et le *Conseil des Deux-Cents;* en 1764, la publication des *Lettres de la montagne,* dans lesquelles Rousseau développait la doctrine de la souveraineté du peuple, avait été le signal d'une révolte contre cette oligarchie héréditaire. De là deux partis : l'un demandant la révision de la constitution par des *représentations* aux conseils; l'autre s'opposant à cette révision : ces deux partis s'appelaient les *Représentants* et les *Négatifs*. Ces derniers avaient conservé le pouvoir, non sans difficulté, jusqu'en 1781 ; mais ils le perdirent à la suite d'une émeute. C'est alors qu'ils réclamèrent l'exécution du *Traité de garantie* de 1738, qui ne permettait de changer les lois de la république qu'avec l'approbation des puissances garantes, la France et la Sardaigne. Six mille Français, auxquels se joignirent quelques troupes sardes, assiégèrent Genève qui se rendit le 2 juillet 1782 à l'ouverture de la tranchée. Déjà, en 1768, la France était intervenue dans le même sens ; le duc de Choiseul avait fait entrer dans la ville un corps de troupes qui avait maintenu le parti aristocratique au pouvoir. (*Correspondance secrète,* M. de Lescure, I, 511. — *Lettres de la montagne,* VI[e] et VII[e]. — *Encyclopédie,* art. Genève. — Picot, *Histoire de Genève*, III, 192.)

journées : le silence, le repos, le mouvement de la route me rétablirent. M. Necker n'était plus en place. Je remis les mémoires des Genevois à M. de Vergennes, qui me parut fort animé contre eux. Il n'était pas démocrate. « J'ai vécu, me dit-il, à Constantinople et à Stockholm; ainsi je connais les deux extrêmes, et je préfère le gouvernement turc. » C'est, en général, l'avis de tous les ministres; mais on peut trouver mieux que l'ancienne anarchie suédoise [1] et que le despotisme asiatique; l'ordre social proprement dit ne se trouve ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux extrêmes.

Pour terminer ma mission de Marseille, il fallait des lettres patentes qui ratifiassent l'acte que j'avais passé en qualité de commissaire du roi. M. Joly de Fleury [2], qui avait remplacé

[1] Ambassadeur à Constantinople de 1754 à 1768, le comte de Vergennes avait été envoyé en la même qualité à Stockholm, où il avait assisté, non sans y aider un peu, à la révolution du 19 août 1772, qui, en donnant à Gustave III le pouvoir absolu, mit fin à la constitution aristocratique de 1719 et à cette période agitée, que l'on appelle ici *l'anarchie suédoise*. — Devenu ministre de Louis XVI, il se prononça énergiquement contre le rappel des parlements et contre les réformes en général. Sa politique à l'égard de Genève, inspirée par le même esprit, allait contre l'opinion publique, et son biographe a cru devoir l'en excuser ainsi : « Le comte de Vergennes, peu jaloux d'asservir une petite « république sous le joug d'une constitution tyrannique, n'était point éloigné « en secret de renoncer au droit de *manutention* (intervention), droit toujours « injuste quand on l'exerce sur un peuple maître, par le droit public et par « celui de la nature, de modifier les pouvoirs dont abusent des sénateurs ambi- « tieux. » (De Mayer, *Vie publique et privée de Ch. Gravier, comte de Vergennes*, Paris, 1879, in-8°.)

[2] Jean-François Joly de Fleury, né le 8 juin 1718, était fils du procureur général et frère de cet avocat général, célèbre par son réquisitoire contre le livre de l'*Esprit* et le poëme de *la Loi naturelle;* personnage assez rude de langage et de manières, de qui Voltaire disait plaisamment qu'il n'était ni *joli* ni *fleuri*. Conseiller au parlement à l'âge de vingt-trois ans, successivement maître des requêtes et intendant de Bourgogne, Joly de Fleury fut contrôleur général le 19 mai 1781, en remplacement de Necker, et garda cette position jusqu'au 1er avril 1783. Il paraît avoir été désigné par le cardinal de Rohan au choix de M. de Maurepas. « Esprit fin, souple, insinuant, il avait pour « lui ses relations et ses affinités dans la magistrature, ce qui était aux yeux

M. Necker, chargea M. de la Tour conjointement avec moi de l'exécution des lettres patentes, et je retournai en Provence. J'avais été nommé intendant de la marine à Toulon [1]; les huit années que j'y ai passées sont les plus heureuses de ma vie. J'étais riche par l'amélioration de mes propriétés à Saint-Domingue et par le traitement de ma place, dont les fonctions n'avaient rien d'embarrassant ni de pénible. Une société agréable, un climat sain, tout me convenait dans ce pays, et je convenais aux habitants, qui ne se sont prononcés contre moi que lorsque je n'étais plus au milieu d'eux et que le délire révolutionnaire eut bouleversé la Provence.

Le chevalier de Fabry [2] commandait la marine pendant les trois premières années de mon séjour. Nous avons eu des démêlés dans lesquels je crois qu'il a eu tort, et le gouvernement le jugea ainsi; mais je n'en dois pas moins rendre justice à l'intégrité de son caractère, qui était difficile, à son zèle, à ses connaissances comme chef d'un grand port. Malgré nos que-

« de Maurepas un avantage considérable. » (Marmontel, *Mémoires* II, 222.) — Il mourut le 13 décembre 1802. Voy. l'*Appendice* (*Les successeurs de Turgot*).

[1] Le 17 novembre 1781, Malouet succédait, comme intendant de la marine à Toulon, à M. Prévot de la Croix, qui remplissait les mêmes fonctions depuis l'année 1776. L'administration de ce port, auquel appartenaient la septième et la huitième escadres, se partageait, depuis l'ordonnance de 1776, en deux parties distinctes : 1° l'administration militaire, dont le commandant en chef était le chevalier de Fabry, ayant sous ses ordres un directeur général, qui était le comte d'Albert de Rions, et les trois directions, du port, de l'artillerie et des constructions navales, ainsi que le corps des ingénieurs des travaux des ports et arsenaux ; 2° l'administration civile, qui avait pour chef l'intendant, duquel relevaient un commissaire général, et tout le personnel du commissariat et de l'inspection des classes.

[2] La famille de Fabry de Fabrègue avait fourni plusieurs membres à l'ordre de Malte. Celui dont il est ici question servait dans la marine depuis 1734. Chef d'escadre en 1776, il succédait en 1781 au marquis de Saint-Aignan dans le commandement du port de Toulon, et fut lieutenant général en 1782. Il avait pris part à la prise de Lucie (1741), à la triste affaire de Lagos (1759), à une expédition contre les pirates d'Alger (1763).

relles, il se réunit à moi dans une affaire très-grave qui me compromit avec tous les corps et toutes les autorités de la Provence, et dans laquelle la fermeté seule du maréchal de Castries pouvait m'empêcher de succomber. La police des ports appartenait à l'intendant; il était maître dans l'arsenal, qui ne connaissait d'autre juridiction que la sienne, et aucun droit d'octroi ne pouvait y être perçu. Il est d'usage en Provence d'asseoir sur la consommation du pain la majeure partie des impôts que supporte chaque communauté. La quotité de cet impôt était de six liards par livre; pour en alléger le poids, les boulangers avaient soin de s'approvisionner de blés de qualités inférieures. L'avidité, qui ne connaît pas de bornes quand on ne lui en impose pas, alla jusqu'au dernier excès. Le pain, qui n'était jamais bon, devint tellement mauvais qu'il en résulta des maladies. Nous avions trois mille ouvriers dans l'arsenal qui se plaignirent de ne pouvoir obtenir avec leur argent du pain mangeable. Le fait était notoire. J'en écrivis au procureur général du parlement, au premier président, à M. l'archevêque d'Aix, président des états [1]. Je demandais avec instance un

[1] Bien que les véritables états de Provence, supprimés en 1689, ne dussent être rétablis qu'en 1787, tel était cependant le nom que l'on donnait encore à l'*Assemblée générale des communautés*, formée exclusivement de membres du tiers-état et qui se réunissait chaque année à Lambesc, sous la présidence de l'archevêque d'Aix. Jean-de-Dieu Raymond de Boisgelin de Cucé était en possession de ce siége depuis l'année 1770. Né en 1732, ami et condisciple de Turgot et de Morellet, il remplaça l'abbé de Voisenon à l'Académie française. Bon administrateur et agréable lettré, il dota la Provence du canal qui porte encore son nom, prononçait à Reims le discours du sacre, et traduisait, sous un anonyme aisément deviné, les *Héroïdes* d'Ovide. Ami des réformes utiles, M. de Boisgelin contribua avec le premier président de la Tour, à maintenir l'harmonie dans les nouveaux états de Provence, en y faisant adopter le principe d'une représentation du tiers-état égale en nombre à celle des deux autres ordres réunis; il fit partie de l'Assemblée des notables, fut aux états généraux le principal orateur du clergé, émigra en Angleterre et mourut en 1804, cardinal et archevêque de Tours. Son portrait se trouve dans la *Galerie des états généraux* sous l'anagramme de *Gielbosin*.

nouvel approvisionnement de blés ; on me le promit. J'attendis un mois, et le mal s'aggravant, je fis délivrer aux ouvriers des rations de pain de la boulangerie de l'arsenal. L'octroi municipal se trouva privé alors d'un produit de cinquante écus par jour sur la consommation des ouvriers. Je rendis compte au ministre, qui approuva mes mesures ; mais, après avoir signé la lettre officielle à laquelle il ne fit pas grande attention, il oublia l'autorisation qu'il m'avait donnée.

Huit jours après la première distribution, le parlement et la chambre des comptes, conjointement, rendirent un arrêt portant injonction au munitionnaire de la marine de payer les droits de consommation, à quoi il serait contraint par corps.

J'écrivis aux deux procureurs généraux que la distribution des rations de pain se faisant dans l'arsenal, je ne pouvais pas y permettre l'exécution et la signification de leur arrêt ; que je n'entendais pas soustraire les ouvriers de la marine au droit de consommation sur le pain aussitôt que le marché et les boulangers seraient approvisionnés de blés de bonne qualité ; que la ressource extraordinaire, à laquelle j'avais été forcé de recourir, cesserait quand ils auraient pourvu au remplacement ; qu'en attendant, les vivres des magasins du roi étant affranchis de tout droit, il n'y avait qu'un ordre interprétatif de Sa Majesté qui pût les y assujettir ; que je les priais donc de suspendre la signification de l'arrêt jusqu'aux ordres du roi.

Les deux procureurs généraux me répondirent que leur arrêt devait être exécuté, et ils envoyèrent des huissiers à Toulon pour le faire afficher dans l'arsenal, dont je leur interdis l'entrée. Nouvel arrêt des deux cours qui décrète le munitionnaire de prise de corps, lui interdit toute fourniture de pain aux ouvriers, et défend à l'intendant de la marine de s'opposer à l'exécution de l'arrêt, sous peine d'être poursuivi extraordinairement. Je fis placer des gardes à la boulangerie et chez le munitionnaire, et je partis pour Paris, où l'archevêque m'avait précédé, fort animé contre moi et ayant bien annoncé à Aix

qu'il obtiendrait justice de cet abus d'autorité de ma part. Certainement ce n'était pas moi qui abusais; je ne pouvais laisser empoisonner nos marins, dont la nourriture principale est le pain. Une assemblée de médecins avait constaté l'insalubrité de celui qui se fabriquait en ville; nous en avions d'excellent à la boulangerie; il était donc convenable d'en donner aux marins pour lesquels il était destiné; et il était bien reconnu que ce pain, distribué dans l'arsenal en rations aux matelots où aux ouvriers, n'avait jamais payé de droits; or, comme j'en faisais la retenue sur leur paye, le moyen de conciliation le plus naturel était de retenir aussi le droit d'octroi et d'en compter à la municipalité; mais il ne fallait pas commencer par rendre un arrêt fulminant contre le munitionnaire et le soumettre généralement à un droit qu'il n'avait jamais payé.

Je trouvai le maréchal de Castries très-fâché de cette aventure. Il me dit que j'avais eu tort de le compromettre ainsi avec les deux cours souveraines et les états, et que j'aurais dû le consulter. Il avait oublié sa lettre; je la lui montrai. « Monsieur le maréchal, lui dis-je, vous vous croyez compromis; regardez votre lettre comme non avenue; il vaut mieux que je le sois seul, d'autant que je suis très-convaincu que j'aurais pu faire sans autorisation et dans la limite des attributions et des devoirs de ma place tout ce que j'ai fait. » Il ne voulut pas être moins généreux que moi; il me rendit sa lettre et me chargea de le mettre en état de faire un rapport au roi sur cette querelle, mais il m'engagea à tenter vis-à-vis l'archevêque d'Aix toutes les voies de conciliation. Il écrivit au maréchal de Beauvau, gouverneur de Provence, de se rendre médiateur[1]. M. de

[1] Le caractère du médiateur désigné par le ministre était évidemment un gage d'impartialité, car le prince de Beauvau n'était pas seulement uni à l'archevêque par une amitié commune; il était même un peu son allié par le mariage (1760) de sa nièce, Louise-Julie de Boufflers, fille de la marquise, née Beauvau, et sœur du spirituel chevalier, avec Louis Bruno, comte de Boisgelin, frère du prélat. La comtesse de Boisgelin, moins jolie que sa mère,

Beauvau nous indiqua une conférence au Val; je n'ai jamais vu de plus éloquente colère que celle de l'archevêque; il parlait avec une telle chaleur, que madame de Beauvau et madame de Poix, appelées par le bruit de la discussion, voulurent assister à la séance[1]. Je ne pouvais avoir de juges plus distingués sous tous les rapports; tous me furent favorables, au grand étonnement de l'archevêque qui était loin de s'avouer vaincu. Dès le lendemain, il revit tous les ministres, et chacun d'eux lui promit, hors le maréchal de Castries, de lui donner gain de cause; si bien qu'il expédia un courrier à Aix pour annoncer que les deux arrêts seraient maintenus et qu'il me serait enjoint d'être plus circonspect.

Le rapport fut fait le jour même du départ du courrier. Il était simple, modéré et concluant. Les deux arrêts furent cassés avec défense à la chambre des comptes et au parlement d'en rendre de semblables et de s'immiscer dans l'administration des arsenaux. Les mesures prises par l'intendant de Toulon furent approuvées et maintenues, le conseil ordonnant, comme je l'avais proposé, que dans le cas où il y aurait des distributions de pain faites par la marine aux ouvriers de l'arsenal, la retenue des droits d'octroi serait faite par l'administration et versée à la municipalité.

Je partis le jour même avec une expédition de l'arrêt qui m'était adressé en mandement pour le faire exécuter. Je m'arrêtai à Gemenos, chez M. d'Albertas, premier président de la chambre des comptes[2]; il n'avait point participé à l'irritation

n'était pas moins aimable; elle périt, ainsi que son mari, sur l'échafaud révolutionnaire, le 17 juillet 1794. (*Mém. d'Oberkirch, de Lauzun,* et *Lettres de madame du Deffand.*)

[1] Voy. à l'*Appendice* (*Le maréchal et la maréchale de Beauvau; la princesse de Poix*).

[2] J.-B. Suzanne d'Albertas, marquis du Bouc, né à Aix, en 1748, de J.-B. d'Albertas et de Marg.-Franç. de Montulé, occupait, depuis le 12 octobre 1755, la charge de premier président de la chambre des comptes de Provence, successivement remplie depuis l'année 1708 par son père et par son grand-père.

de sa compagnie, et convaincu que je revenais avec ma courte honte, il s'empressa de m'en témoigner ses regrets. Je le désabusai en lui montrant l'arrêt du Conseil. Il en rit d'abord; mais l'esprit de corps reprit le dessus, et il y eut pendant quelque temps un refroidissement sensible dans notre liaison. Ce ne sont pas les affaires qui sont difficiles à gouverner, mais bien les passions qui s'y mêlent toujours.

Pendant les deux années 1783 et 1784, mon administration fut très-active par une suite d'opérations diverses, et notamment par le retour à Toulon de la grande escadre de M. d'Estaing [1], qui nous apporta une maladie épidémique. Il y avait à

Très-attaché au parti de la Cour, adversaire naturel du parlement, il soutint en 1788, contre le procureur général Le Blanc de Castillon, l'édit du 8 mai, contrefaçon du coup d'État Maupeou; en même temps, animé de ce désintéressement dont on vit alors de fréquents exemples, il fit l'abandon volontaire de ses priviléges en déclarant aux états de Provence de 1789 « consentir à « l'encadastrement de ses biens nobles à partir du moment qui serait fixé par « le tiers. » Après avoir échappé à la révolution, le marquis d'Albertas vécut dans la retraite pendant l'empire. Louis XVIII le fit préfet des Bouches-du-Rhône en 1814, et en 1815 l'éleva à la pairie.

[1] Rentré en France au mois de décembre 1779, après cette campagne dans les mers des Antilles, marquée si glorieusement par le combat de *la Grenade*, le vice-amiral d'Estaing était resté quelque temps sans emploi, soit par suite de certaines rivalités dans le corps de la marine, où ses sympathies pour les officiers *bleus* étaient connues, soit comme étant le successeur éventuel de M. de Sartine. Appelé en septembre 1782 au commandement en chef de la *grande escadre* que la France et l'Espagne réunissaient à Cadix, dans le but de conquérir la Jamaïque et de combattre les Anglais, créé à cette occasion grand d'Espagne ainsi que le duc de Crillon, il allait mettre à la voile avec soixante vaisseaux et deux cents transports, lorsque les préliminaires de la paix, signés le 23 janvier 1783, rendirent inutiles ces préparatifs. Appelé à l'Assemblée des notables et déjà comblé des faveurs du gouvernement, il eut le malheur de se jeter dans le parti qui devait le renverser ; il ne fut cependant pas député aux états généraux. Choisi pour commander la garde nationale de Versailles, il se crut en droit de donner des conseils au roi et à la reine. Le 5 et le 6 octobre, il resta dans l'inaction et vint à Paris prendre l'habit de simple garde national. Courtisan par habitude, il était devenu révolutionnaire par calcul ; sa déposition équivoque dans le procès de la reine ne le sauva pas de l'échafaud révolutionnaire; il fut exécuté le 28 avril 1794.

bord trois mille malades, et l'on avait d'abord décidé de les loger dans trois églises de la ville. Je pris heureusement sur moi de rejeter cette mesure. La confiance que m'accordait M. le maréchal de Castries me laissait une grande latitude. Je proposai au conseil de santé d'établir l'hôpital sous des tentes, de l'autre côté de la rade. Les médecins applaudirent à ma proposition. Je fis dresser, à quelque distance du lazaret, un véritable campement. C'étaient des salles en toile, de cent pieds de long. Un air libre et pur arrêta l'épidémie; des secours abondants en remèdes, en bons aliments, y contribuèrent beaucoup. Pendant les deux premiers mois, la mortalité était effrayante parmi les officiers de santé employés à cet hôpital; il en mourut vingt en six semaines, et je dois dire à l'honneur de ce corps qu'ils s'offrirent tous pour remplir ce service dangereux.

Le succès de cet hôpital en plein champ donna lieu à une contestation très-vive entre la municipalité, appuyée par le chevalier de Fabry et moi. Nous n'avions point d'hôpital de marine à Toulon; je voulais en faire un dans la maison des Jésuites [1], qui était vaste et très-propre à cette destination. Le chevalier de Fabry prit texte de mes propres arguments pour placer cet hôpital hors la ville, dans ce qu'on appelait le Jardin du Roi, qui était la maison de campagne de l'intendant. Si cela avait été nécessaire, j'en aurais fait le sacrifice; mais il était très-différent d'exiler, comme je l'avais fait, les maladies contagieuses de l'autre côté de la rade, ou de se priver d'un hospice dans l'intérieur de la ville pour les maladies ordinaires et les blessés de l'arsenal. D'ailleurs un grand établissement construit à neuf au Jardin du Roi, où tout était à faire, aurait coûté trois ou quatre cent mille francs, et nous éprouvions la plus grande disette d'argent; tandis qu'à très-peu de frais je

[1] La *maison des Jésuites* appartenait à la marine, et il était question depuis dix ans d'en faire soit une caserne, soit un hôpital.

pouvais disposer, pour les besoins du port, la maison des Jésuites. Je résistai donc au conseil de marine et au conseil municipal, qui multiplièrent les oppositions aux travaux que j'y faisais faire. J'en étais le plus proche voisin; j'avais le plus grand intérêt, si j'avais pu faire mieux, à ne pas placer un hôpital à côté de l'Intendance, et je prouvais aux opposants qu'il n'y avait rien à craindre de ce voisinage.

Enfin l'hôpital fut ouvert le 8 octobre 1785; on le cita comme un modèle de propreté et de salubrité. Cette querelle devint assez vive entre M. de Fabry et moi pour qu'il essayât d'en faire une affaire de corps, et un de ses amis proposa aux officiers de marine de ne plus venir à l'Intendance. Les capitaines de vaisseau se réunirent pour savoir si, en effet, l'intendant avait manqué au commandant. L'un d'eux, M. de Coriolis [1], leur dit : « Messieurs, il n'y a rien dans tout ceci d'assez grave pour nous obliger à prendre parti pour ou contre; mais si nous en prenons un, j'opine pour que la question se décide par la comparaison des deux cuisiniers du commandant et de l'intendant; or, je déclare que je donne la préférence au

[1] Louis-Charles Régis de Coriolis, chevalier de Malte, appartenait à une ancienne famille de Provence qui s'était distinguée comme les Suffren, les Raymondis, les d'Entrecasteaux, les Castillon dans la magistrature et dans la marine. Troisième fils de Pierre de Coriolis, marquis d'Espinouze, président à mortier au parlement de Provence, et de Renée-Charlotte-Félicité de Vintimille, nièce de l'archevêque de Paris, il entra dans la marine en 1746 et servit sous les ordres de la Galissonnière, de la Clue et de Fabry. Dans les états de la marine de 1782 à 1790, il figure comme chef d'escadre en même temps que son cousin, le marquis de Coriolis-Puymichel. L'aîné de ses frères, qui succéda à son père comme président, était le septième de son nom dans cette charge; le second, après avoir suivi Lafayette en Amérique, fut capitaine dans la garde de Louis XVI et l'un de ses défenseurs au 10 août. Le fils de celui-ci, Gustave-Gaspard de Coriolis, membre de l'Institut, né à Paris en 1792, mort le 19 septembre 1843, ajouta à son nom une nouvelle illustration, celle de la science. — Un autre souvenir recommande encore cette famille, c'est celui de Malherbe, qui pendant son séjour en Provence, en 1585, avait épousé Madeleine de Coriolis, fille de l'un des présidents.

dernier. » Cette plaisanterie calma la querelle; on continua à venir chez moi, et un nouvel établissement que je fis en même temps que l'hôpital me réconcilia avec les opposants. Je fondai, avec la *Caisse des fonds libres*, dont je disposais, le jardin botanique, qui existe encore, et un cabinet de physique et d'anatomie, qui n'existe plus; mais un bien triste événement, qui n'était pas de mon fait, troubla la tranquillité dont je jouissais.

A l'arrivée de l'escadre de M. d'Estaing, je n'avais pas d'argent en caisse pour payer la solde due aux équipages, et il leur était dû énormément. Je sollicitais des fonds avec instance. Le maréchal, aussi embarrassé que moi, m'envoya un faible à-compte, et il fallut d'abord le distribuer aux commandants des vaisseaux, qui étaient nos plus forts créanciers. Je ne pouvais me résoudre à congédier les matelots sans les payer; mais ces malheureux, épuisés de fatigue, craignaient la fièvre contagieuse; ils étaient pressés de revoir leurs familles; plusieurs partirent sans congé et sans argent. La misère les porta à arrêter les passants sur le grand chemin. Six furent pris, conduits à Aix, jugés et rompus vifs. Ils dirent sur l'échafaud : « Si l'on « nous avait payé ce qui nous était dû, nous ne serions pas « ici. » La fin déplorable et les dernières paroles de ces malheureux me mirent au désespoir. J'allai à Marseille, j'empruntai cent mille écus et je payai les équipages. M. de Castries, aussi touché que moi de ce qui était arrivé, m'approuva et me mit en état d'acquitter cet emprunt.

Après l'escadre de M. d'Estaing arriva le bailli de Suffren [1].

[1] Suffren avait mis le sceau à sa gloire par sa victoire de Gondelour (20 juin 1783), que rendit stérile la paix de 1783. Le 5 octobre suivant il quittait Trinquemale, relâchait au Cap à la fin de l'année, et le 26 mars 1784 abordait à Toulon avec *le Héros*. — Trois ans auparavant, le 22 mars 1781, Suffren était sorti du même port, presque inconnu, devant à la recommandation de d'Estaing le commandement de cinq vaisseaux avec lesquels il allait sauver la colonie hollandaise du Cap et vaincre les Anglais dans six combats glorieux. (Cunat, *Histoire du bailli de Suffren*. — *Archives de la marine*.)

Sa glorieuse campagne de l'Inde lui donnait droit à l'accueil distingué qu'il reçut à Toulon. Son ancienne brouille avec le chevalier de Fabry me valut la préférence qu'il me donna de descendre chez moi, où tous les corps de la garnison et les tribunaux se réunirent pour le complimenter. Je donnai un grand dîner, auquel le commandant de la marine se dispensa seul d'assister; et, pour ne pas avoir l'air de résister à l'opinion publique, qui se prononçait fortement pour le bailli, M. de Fabry motiva le refus de l'invitation que je lui avais faite sur nos querelles antérieures, qu'il eut soin de renouveler le jour même avec une maladresse qui ne lui était pas habituelle et qui détermina sa retraite.

M. de Suffren avait à peine quitté Toulon, que le roi de Suède y arriva [1]. La première visite de ce prince dans le port fut au vaisseau *le Saint-Esprit,* qu'avait commandé le bailli [2]. *Le Saint-Esprit* était criblé de boulets ramés qui s'étaient incrustés dans son bois, et que le roi comptait soigneusement. Une autre singularité remarquable fixa l'attention du monarque. La

[1] Gustave III visitait pour la seconde fois la France. Parti de Stockholm le 28 septembre 1783, il avait vu les principales villes de l'Italie et fait un séjour de deux mois à Rome (11 mars-19 mai 1784), où la liberté qu'il venait d'accorder dans ses États à l'exercice du culte catholique lui avait valu le meilleur accueil. Revenu par Florence, Turin et Gênes, il s'embarqua dans cette dernière ville, trompant l'attente du marquis de Gouvernet qui l'attendait à la frontière du Var ; de Toulon, il gagna rapidement Paris et Versailles, où le 4 juin il surprenait Louis XVI au débotté d'une chasse à Saint-Hubert. — Une lettre adressée par ce prince à son ambassadeur, le baron de Staël, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Geffroy, l'auteur de l'excellent livre : *Gustave III et la Cour de France*, fixe la date de la visite à Toulon : « Toulon, 31 mai 1784. Je suis arrivé ici aujourd'hui à une heure et « demie. J'ai visité l'amirauté, la nouvelle forme, et j'ai été jusque vers l'entrée « du port. Je pars ce soir à onze heures qu'on m'a promis ma voiture, qui « était extrêmement délabrée par les affreux chemins de la Provence, pires que « ceux de l'Allemagne. » (*Lettre au baron de Staël Holstein, — Handlingar ur v. Brinkman'ska archivet,* Orebro, 1865, in-8°.)

[2] Il y a ici une légère erreur; c'est *le Héros* que montait le bailli pendant sa campagne de l'Inde.

carène du vaisseau doublé en cuivre était couverte d'huîtres vivantes qui s'y étaient attachées et qui s'étaient tellement imprégnées de vert-de-gris, que d'imprudents matelots, qui osèrent en manger, en furent empoisonnés. Le roi, qui était rempli de connaissances, cherchait à expliquer comment un être vivant peut assimiler à sa propre substance, sans qu'elle en soit altérée, un poison aussi actif, et en transmettre cependant l'action destructive [1]. Il nous parla chimie avec beaucoup d'esprit, mais sans résoudre le problème. Je ne le résolus pas mieux; mais j'appris au roi ce qu'il ignorait et ce que j'avais vu à Saint-Domingue : des poissons pêchés sur des fonds cuivrés, qui s'y portent fort bien, mais qui empoisonnent ceux qui les mangent. Sa Majesté m'apprit à son tour des choses plus importantes. En visitant nos magasins et les marchandises et munitions qui s'y trouvaient, ce prince en appréciait exactement la valeur et l'origine. Il nous parla manufactures, vaisseaux, marine, police

[1] M. Moreau de Jonnès, dans une brochure qu'il a publiée en 1821 sur les poissons toxicophores, conteste le fait de l'empoisonnement causé par des huîtres imprégnées de sulfate de cuivre; mais ses observations sont loin d'avoir le degré de précision nécessaire pour infirmer un fait aussi souvent constaté que celui rapporté par Malouet. On sait, d'ailleurs, qu'une commission réunie il y a quelques années par le ministre de la marine, à l'effet d'étudier la question des huîtres toxiques, s'est livrée à des recherches dont les résultats confirment les observations faites à Toulon en 1784.

L'explication de ce fait singulier ne serait-elle pas que les combinaisons du cuivre portant leur action destructive sur le cerveau, et l'huître n'ayant pas de cerveau proprement dit, le mollusque peut être impunément saturé d'une substance qui détruit une organisation d'un ordre plus élevé, à plus forte raison celle de l'homme.

Toutefois, la science est moins affirmative; elle n'a pu jusqu'ici que constater par ses expériences un fait : c'est qu'une même substance toxique n'exerce pas la même action sur des êtres d'ordre différent : or, la distance qui sépare l'organisation humaine de celle d'un mollusque étant immense, il est facile de concevoir qu'un poison mortel pour l'homme soit sans effet sur une huître.

Ainsi l'on peut s'expliquer comment des esprits distingués cherchaient vainement en 1784 la raison physiologique d'un fait, sur lequel la science n'a pas encore aujourd'hui dit son dernier mot.

de port et de la navigation en homme qui avait approfondi tous les détails. Il avait beaucoup de grâce et de noblesse dans ses discours et ses manières [1]. Il eut pour moi l'obligeante attention de me parler de la Guyane et de ce que j'y avais fait. Il ajouta en riant : « C'est l'*Histoire philosophique* de l'abbé Ray« nal qui m'a fourni le texte de mon compliment. » Il m'avait demandé un plan du port et de la rade, que je lui communiquai. Je le repris quand il l'eut examiné, et il fut le premier à me dire : « Je ne vous prie pas de me le laisser. » Je lui répondis que le roi le lui offrirait certainement, s'il en avait envie. Je lui offris un modèle en relief du bassin, qu'il accepta avec grand plaisir [2]; et, en partant de Toulon à minuit, il s'arrêta à ma porte, où il fit écrire : « *Le comte de Haga est venu remercier M. Ma*« *louet.* »

Nous avions fréquemment à Toulon des visites d'étrangers attirés par la curiosité de voir l'arsenal et sa magnifique rade. J'y ai reçu plusieurs princes d'Allemagne, des cardinaux, le trop fameux duc d'Orléans [3] et l'infortuné comte de Montmo-

[1] Madame du Deffand écrivait en 1771 : « Ce prince me parut le plus ai« mable du monde, d'une politesse aisée et facile avec beaucoup de gaieté.... « Il ne disserte point, mais ses premiers mouvements expriment ce qu'il ap« prouve ou ce qu'il blâme. » Et plus tard, madame de Genlis : « Il était « aimable, poli, obligeant et parlait avec beaucoup de grâce. » Voy. encore Dutens, *Souvenirs*, I, 397.

[2] Ce modèle en relief était l'œuvre du célèbre constructeur Groignard, qui, de 1779 à 1790, eut la direction de toutes les constructions navales, et fut en 1791 ordonnateur du port de Toulon. « Nous examinâmes des modèles de « vaisseaux et celui du port de Toulon exécutés par le fameux M. Groignard. « Ce savant s'est fait une grande réputation, même à l'étranger, pour les tra« vaux hydrauliques, et il a déjà reçu de plusieurs souverains l'invitation de « visiter leurs ports. » (*Mémoires d'Oberkirch,* I, 335.)

[3] Ce prince, encore duc de Chartres, accompagné du duc de Fitz-James et du comte de Genlis, revenait d'Italie où il avait visité le duc de Modène, oncle maternel de la duchesse de Chartres. Tel était, du moins, le but officiel de ce voyage, auquel on donnait pour cause réelle le désir de se soustraire aux épigrammes des Parisiens, mécontents de la destruction des ombrages du jardin

rin [1], avec qui je devais avoir dans la suite des rapports plus intimes; homme éclairé et bon, plein d'honneur et de courage, quoiqu'il ait été un faible ministre; serviteur fidèle de Louis XVI, qui ne l'a pas assez cru. Parmi les voyageurs distingués que j'ai eu occasion de voir à Toulon, je citerai M. Thomas, qui ne survécut que six semaines à la visite qu'il me fit, et qui fut remplacé à l'Académie par le brillant M. de Guibert [2]; le président

du Palais-Royal remplacés par les arcades du *Palais-Marchand*. Le *Mercure* nous donne la date du passage du duc de Chartres à Toulon : « La corvette *la Brune*, « commandée par M. de Raousset-Seillan, a mouillé hier matin dans cette rade « venant de Livourne : elle avait à bord M. le duc de Chartres, qui a dé- « barqué pour se rendre à Versailles. » (4 février 1783.)

[1] Armand-Marc, comte de Montmorin Saint-Herem, né en 1745 ; ministre des affaires étrangères du 16 février 1787 au 20 novembre 1791, massacré à l'Abbaye le 2 septembre 1792. Il passa à Toulon au mois d'octobre 1783, revenant de son ambassade d'Espagne où l'avait envoyé Louis XVI en 1777, en remplacement du marquis d'Ossun, connu par la négociation du pacte de famille. Lui-même fut remplacé à Madrid par le duc de la Vauguyon. (*Correspondance secrète*, M. de Lescure, I, 131, et Bachaumont.)

[2] L'estimable écrivain mourut peu de temps après son passage à Toulon, le 17 septembre 1785. Il fut remplacé à l'Académie par l'auteur du *Connétable de Bourbon*, M. de Guibert. Celui-ci jetait alors un vif éclat qu'il ne devait pas uniquement aux lettres. « Les femmes, a dit Marmontel, contribuent beau- « coup à la célébrité, et Thomas ne les eut pas pour lui. » Son successeur à l'Académie eut plus de bonheur et moins de mérite.

Madame Necker avait aidé de son crédit à l'élection de M. de Guibert. La jeune ambassadrice de Suède, madame de Staël, écrivait à Gustave III, dans son premier *Bulletin de nouvelles* : « La séance de l'Académie a été fort bril- « lante.... ; le discours a eu le plus grand succès. L'éloquence de M. de Gui- « bert est faite encore plus pour être prononcée que lue.... *Une phrase sur les « administrateurs a été appliquée à M. Necker et applaudie avec transport....* « On dit que M. de Guibert a été reçu froidement par le roi en lui remettant « son discours.... Ils appellent exagéré ce qu'ils ne sentent pas, et disent qu'on « est monté sur des échasses, alors qu'on est plus grand qu'eux. M. de Saint- « Lambert a répondu par un discours assez froid : il s'est cru obligé de peser « exactement chaque terme d'éloge. » (*Gustave III*, par M. Geffroy.)

Aujourd'hui *le Connétable de Bourbon* est aussi inconnu que *la Pétréide, et* c'est le souvenir de mademoiselle de Lespinasse qui a sauvé de l'oubli le nom de M. de Guibert.

Dupaty, qui rappela nos conversations dans ses lettres sur l'Italie [1]; le comte de Choiseul [2] et l'abbé Delille qui l'accompagnait; le duc de Fronsac [3] qui, à peine adolescent, annonçait déjà tout ce qu'il est devenu. Un autre voyageur d'un ordre très-différent se rappelle ici à mon souvenir : c'est le docteur Mesmer [4],

1 La troisième lettre de Dupaty rappelle le souvenir de son passage à Toulon.

2 Marie-Gabriel-Auguste Florent, comte de Choiseul, né le 27 septembre 1752, du comte de Choiseul-Beaupré et de mademoiselle de Betz, que madame du Deffand appelle *la petite sainte*, était connu depuis son mariage sous le nom de Choiseul-Gouffier. L'abbé Barthélemy lui avait de bonne heure inspiré un vif amour de l'antiquité grecque. « J'ai eu à souper le Choiseul-Gouffier, « que nous sommes convenus d'appeler *le Grec* », écrit madame du Deffand le 16 mai 1778. — Il était déjà de l'Académie des inscriptions, lorsque le premier volume du *Voyage pittoresque en Grèce*, publié en 1782, lui valut de remplacer d'Alembert à l'Académie française. — Ambassadeur à Constantinople en 1784, en remplacement du comte de Saint-Priest, il passait par Toulon accompagné de savants et d'artistes, parmi lesquels l'helléniste Danse de Villoison et l'abbé Delille. C'est au milieu des grands souvenirs de la Grèce et des splendeurs du Bosphore que celui-ci écrivit son poëme glacial de l'*Imagination*.

3 Né en 1766, le comte de Chinon avait alors dix-huit ans. Il ne prit le titre de duc de Fronsac qu'en 1788, à la mort de son grand-père, le maréchal de Richelieu; en 1791, la mort de son père le fit duc de Richelieu. — Le jour même de son mariage avec l'héritière des Rochechouart, le comte de Chinon partait pour l'Italie sous la conduite de son précepteur, l'abbé de Lapdant. On peut voir dans les *Caractères et Portraits* de Chamfort de quelle manière, tout à fait conforme aux mœurs bien connues du duc de Fronsac, la spirituelle comtesse d'Egmont était parvenue à donner pour précepteur à son neveu, le comte de Chinon, cet homme d'un rare mérite, qui depuis fut chargé de l'éducation du duc d'Enghien.

Le duc de Richelieu vivra dans l'histoire comme type de l'honneur, du patriotisme et de la vertu. Un souverain étranger a dit de lui : *Sa parole vaut mieux qu'un traité*.

4 Accueilli assez froidement en 1778, Mesmer avait vu croître le nombre de ses adeptes, et, en 1784, le magnétisme occupait toutes les têtes. « C'est la « folie du jour; elle a succédé à celle des ballons; les jolies femmes ne courent « plus au jardin Réveillon, chez M. Charles; elles vont chez Mesmer, chez « M. Deslon. » (*Mercure*, mai 1784.) La vogue augmentait avec la contradiction et gagnait les provinces. A la fin de l'année 1785, en même temps que le Parlement nommait des experts pour l'examen des faits, Mesmer parcourait

qui semblait appelé à une grande découverte, qui avait assez de connaissances pour se dispenser d'être un charlatan, mais qui ne laissa après lui que des faits extraordinaires aussitôt oubliés que constatés, et qu'il a plus discrédités par ses manières d'empirique qu'approfondis par ses raisonnements. Le magnétisme animal est et deviendra plus encore une partie essentielle des sciences physiques. L'action d'un corps animé sur un autre corps animé et le fluide intermédiaire qui en est l'agent, ne répugnaient point à ma raison. Je fis quelques expériences dont j'obtins des résultats positifs. Je connaissais M. de Puységur [1]; ses raisonnements, plus concluants que ceux de Mesmer, me satisfirent. J'avais toutes les facilités pour exécuter en grand les expériences que sollicitait Mesmer, disposant de deux hôpitaux et d'un corps nombreux d'officiers de santé. Le maréchal de Castries, en se moquant un peu de moi, eut la bonté de me

le midi de la France et excitait le plus vif enthousiasme à Grenoble, où il était reçu par le célèbre Servan; à Nîmes et à Toulon. (Bachaumont, Grimm, *Mémoires de Montlosier.*)

On trouvera à l'*Appendice* une lettre adressée par Malouet à Mesmer, dans laquelle il lui expose ses idées sur le magnétisme.

[1] Deux frères de ce nom, fils du ministre de la guerre de 1788, se livraient avec succès à des expériences de magnétisme qui les amenaient à observer l'excitation intellectuelle et la clairvoyance, et à fonder la théorie du somnambulisme : c'étaient Armand-Marie-Jacques, marquis de Puységur, né en 1752, major d'artillerie, commandant de l'École de la Fère et maréchal de camp en 1789, mort en 1825 et connu par de nombreux écrits sur le magnétisme; et Antoine-Hyacinthe-Anne, comte de Chastenet-Puységur. « De l'aveu du « docteur Mesmer, le marquis de Puységur est plus habile que lui.... M. de « Chastenet-Puységur, qui sert dans la marine, a le même succès, tellement « qu'on le regarde comme un personnage surnaturel. » (*Mémoires d'Oberkirch,* II, 214.) C'est ce dernier, plus probablement, de qui parle Malouet. Il avait en 1785, au cours d'une mission scientifique à Saint-Domingue, tenté de faire pénétrer dans notre colonie la croyance au magnétisme. Assez froidement accueilli à son retour par le maréchal de Castries, qui ne goûtait pas les expériences auxquelles M. de Puységur avait soumis son équipage, il se consola par ses succès à Paris et en Provence. Il avait épousé madame d'Hérouville, elle-même adepte zélée de Mesmer; il mourut en 1810. (Voy. Bachaumont et Moreau de Saint-Mery.)

laisser faire. J'envoyai à Paris deux chirurgiens habiles qui reçurent les instructions du docteur. Ils établirent à Toulon un traitement magnétique, et l'on suivit comparativement, dans la même classe des fiévreux, le traitement de douze malades par le procédé de Mesmer, et de douze autres par les procédés ordinaires de la médecine. Tous les malades traités magnétiquement furent guéris complétement et assez promptement. Parmi ceux abandonnés à la médecine ordinaire, un périt et trois autres furent plusieurs mois à se rétablir. Mesmer voulut jouir de son triomphe : il vint à Toulon. Mais sa présence, ses discours détruisirent pour moi tout le charme de sa doctrine. Ses premiers développements de physique me plurent beaucoup, mais je ne compris plus rien à son système, lorsqu'il me l'eut expliqué. Il me dit, entre autres choses bizarres, que deux personnes à cent lieues de distance l'une de l'autre pouvaient très-bien s'entendre et correspondre par la pensée. Je lui contestais en riant cette assertion : « Comment ! me dit-il ; regardez cette « étoile : elle est à cent millions de lieues de vous, et vous voilà « en communication avec elle par le rayon de lumière qui part « de son orbite et qui arrive à celui de votre œil. » Cette observation n'était pas d'un homme ordinaire ; mais son résultat ne me convainquit pas, et les médecins, qui aperçurent l'impression que me faisait le ton emphatique du docteur, ne se croyant plus tenus à la même complaisance pour moi, revinrent avec empressement à leur ancienne doctrine.

Je me rappelle encore une autre visite plus touchante que je reçus dans le même temps. Nous approchons d'une époque si désastreuse, si désordonnée, qu'il ne faut pas omettre de citer tout ce qui s'y trouvait de bons sentiments et d'honorables caractères. Si M. Thorel vit encore lorsque ces Mémoires seront imprimés, il ne croira pas que ce soit pour l'humilier que je dis ici que son père était mon cuisinier. Il avait été celui du bailli de Suffren et il jouissait tranquillement de sa petite fortune, élevant bien ses enfants, dont l'aîné, fort instruit et de la plus

agréable tournure, était devenu payeur des rentes à Paris; il avait épousé une femme de chambre de la reine. Le père Thorel, vivant bourgeoisement, avait un goût passionné pour son art, et lorsque j'avais de grands dîners, il venait, comme amateur et de son propre mouvement, diriger mon cuisinier. Il le dirigeait si bien que je lui proposai d'en rester le chef, et il y consentit. Au bout de trois mois, il vint me dire qu'il allait recevoir la visite de son fils et de sa belle-fille; qu'ainsi il me priait de trouver bon qu'il restât chez lui pendant leur séjour. M. Thorel le fils avait voulu, après son mariage et dans tout l'éclat de sa fortune, revoir ses bons parents, leur présenter sa femme. Il savait que son père était cuisinier chez moi : rien ne l'arrêta dans son pieux projet, et pour y mettre de la convenance, au lieu d'arriver en riche financier dans sa famille, il s'embarqua avec sa femme dans la diligence. Le père me contait tout cela les larmes aux yeux, et j'étais presque aussi ému que lui. Il m'annonça la visite de son fils, que j'étais impatient de voir : mon désir fut bientôt satisfait. Je trouvai M. Thorel, ce qu'il était en effet, d'une simplicité noble et modeste avec les manières aisées d'un homme du monde et la conversation d'un homme d'esprit. Je l'invitai à dîner, et la tendresse paternelle rappela le père à ma cuisine pour veiller au dîner de son fils. Madame Thorel était aussi aimable, aussi bien élevée que son mari, l'un et l'autre plurent à tout le monde, et ils furent accueillis dans les maisons principales à Toulon, comme ils l'avaient été chez moi.

Le comte d'Albert de Rions avait succédé au chevalier de Fabry [1], qui s'était démis de ses fonctions, et mon intimité

[1] Les détails suivants peuvent servir à compléter ce que Malouet nous dit du chevalier de Fabry : on lit dans une lettre du 3 février 1785, qui fait partie de la *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure : « Le maréchal de « Castries ayant donné avis au chevalier de Fabry, commandant de la marine « à Toulon, que S. M. destinait ce commandement à M. d'Albert de Rions, « M. de Fabry a envoyé le drapeau et la garde de son commandement à M. d'Al-

avec le nouveau commandant a continué jusqu'à sa mort.

C'est dans cette année que l'abbé Raynal, qui était en Prusse, obtint la permission de rentrer en France [1]. Il m'écrivit de Ber-

« bert de Rions, en le prévenant par lettre qu'il pouvait se dispenser de venir « le voir, attendu qu'il n'avait rien à lui dire, et il est parti sur-le-champ pour « Paris, où il est arrivé avant-hier. On est curieux de savoir comment sera vue « à la cour une conduite si vive et si peu régulière. Elle tient à l'ancienne in- « discipline du corps de la marine, et l'on se permet de dire hautement que si « le procédé du chevalier de Fabry reste impuni, il doit en résulter de fâ- « cheuses conséquences pour le service du roi. »

[1] L'*Histoire philosophique* avait été condamnée par la Sorbonne et l'auteur banni par arrêt du Parlement. Publié pour la première fois en 1770 sans nom d'auteur, ce fut en 1781 seulement que le livre de l'abbé Raynal mérita cette rigueur, à l'occasion d'une seconde édition augmentée de tirades déclamatoires dirigées particulièrement contre Maurepas. Pendant cet exil, qui fut plutôt un voyage agréable, Raynal avait visité la duchesse de Saxe-Gotha, aussi bienveillante pour lui que pour Voltaire, la cour de Berlin, où Frédéric lui fit un peu faire antichambre, avant de l'admettre au salon, la Suisse enfin, où il s'efforça de concilier les deux partis qui se disputaient le pouvoir. (*Ségur*, I, 293. — *Marmontel*, I, 351. — *Genlis*, II, 135. — *Les lettres de la marquise de Créqui*, page 19. — Chamfort, Grimm et le prince de Ligne.)

L'influence du livre de l'abbé Raynal fut immense. « Tous, dit M. Michelet, « avaient dans l'esprit ce livre, qui pendant vingt années fut comme la bible « des deux mondes. Au fond des mers des Indes, dans la mer des Antilles, « on dévorait Raynal. Toussaint-Louverture l'apprend par cœur avec son An- « cien Testament; Bernardin de Saint-Pierre s'en inspire à l'île de France. « L'Américain Franklin, si fin et si sagace, place tout son espoir au pays de « Raynal. » (*Louis XV et Louis XVI.*) Ajoutons que c'est à l'abbé Raynal, que Bonaparte adressait avec son *Essai sur l'histoire de Corse*, la lettre suivante : « Monsieur, il vous sera difficile de vous ressouvenir, *parmis* le grand nombre « d'étrangers qui vous importunent de leur admiration, d'une personne à « laquelle vous avez bien voulu faire des honnêtetés l'année dernière. Vous « vous entreteniez avec plaisir de la Corse; daignez donc jeter un coup d'œil « sur cette esquisse de son histoire. Je vous présente ici les deux premières « lettres; si vous les agréez, je vous en enverrois la fin. Mon frère, à qui j'ai « recommandé de ne pas oublier dans sa commission de député pour re- « conduire Paoli dans sa patrie, de venir recevoir une leçon de vertu et d'hu- « manité, vous les *remetteras*. Je suis avec respect, etc. BUONAPARTE, *officier* « *d'artillerie.* « Ajaccio, le 24 juin, l'an Ier de la Liberté. »

(Autographe au *British museum*, bibliothèque Egerton, *Miscellaneous letters and papers*, vol. III.)

lin qu'il avait grande envie de passer du nord de l'Allemagne au midi de la France, et que probablement il viendait à Toulon, où il arriva un mois après. Il se fit conduire chez moi. C'était un jour d'assemblée ; nous avions alors une escadre hollandaise en rade, commandée par l'amiral Kingsbergen, homme d'un rare mérite [1]. Nous avions, de plus, un vaisseau de guerre suédois. Tous ces étrangers et plusieurs officiers de la marine française se trouvaient à l'Intendance, lorsqu'on annonça l'abbé Raynal, que personne n'attendait. Ce fut un coup de théâtre pour l'assemblée. L'abbé, après m'avoir embrassé, vit là un auditoire intéressant. Il attaqua l'amiral sur l'ouverture de l'Escaut, qui était la grande querelle du moment entre l'Autriche et la Hollande [2]. Il nous fit un résumé des droits, des prétentions respectives, des traités et contre-traités, et conclut juste, à son ordinaire, que la France avait intérêt à soutenir la Hollande dans cette contestation. Après avoir parlé pendant trois heures sans lasser personne, il me dit qu'il était à jeun depuis vingt-quatre heures, qu'il ne vivait que de lait et qu'il n'avait pu en trouver sur la route. Il paraissait en effet épuisé. Je le fis rafraîchir et reposer. Sa visite a duré trois ans et se serait prolongée, s'il l'avait voulu. C'était l'hôte le moins incommode, le moins exigeant que j'aie connu. Il parlait prodigieusement, mais s'arrêtait toujours quand il s'apercevait qu'il fatiguait l'attention ou qu'il ne l'excitait plus. Sa mémoire étonnante était un répertoire encyclopédique, où l'on pouvait puiser à volonté des anecdotes politiques, littéraires, des faits historiques et des vues justes sur les divers intérêts des peuples

[1] Jean-Henri van Kingsbergen était vice-amiral en 1767, au service de la Russie, lorsqu'il se fit connaître par une victoire sur la flotte turque dans la mer Noire. Rentré dans sa patrie en 1776, il se distingua au combat de Doggersbanck, contre l'amiral anglais Parker. Il fut un instant le prisonnier de Dumouriez lors de la conquête de la Hollande. — En 1784, l'amiral Kingsbergen commandait l'escadre hollandaise qui croisait dans la Méditerranée contre les pirates barbaresques. — Né en 1735, il mourut en 1819.

[2] Voy. l'*Appendice* (*La fermetu e de l'Escaut*).

de l'Europe. Comme il travaillait dix ou douze heures par jour, il n'était avec nous qu'une partie de la soirée, et nous n'en avions jamais trop.

Sa conversation sur le grand Frédéric, qu'il avait vu beaucoup, était pour moi d'un extrême intérêt, par les remarques qu'il avait faites sur son caractère et sur ses maximes de gouvernement, dont la sagesse et les bons effets l'avaient un peu réconcilié avec le pouvoir absolu aussi habilement exercé. Mais dans la foule des rois, combien peu de Frédérics !

Ce prince ne lui parla jamais de l'*Histoire philosophique* [1]; il l'attaquait toujours sur celles du Parlement d'Angleterre et du stathoudérat. « Monsieur l'abbé », lui dit-il un jour, « vous n'ai« mez pas le despotisme, ni moi non plus; mais savez-vous où « je vois le despotisme? dans l'injustice et l'ignorance. Un des« pote est un méchant homme et presque toujours un sot, qui « s'affranchit de ses devoirs pour en imposer aux autres d'inu« tiles ou de vexatoires. Quant au prince qui marche droit et « ferme dans les voies de la justice et du bien public, je l'ap« pelle un bon et sage prince, quand même il n'aurait à côté « de lui ni diète ni parlement. Ne croyez pas cependant que je « blâme ces institutions là où elles sont; il faut que chaque « peuple soit gouverné selon son génie, ses mœurs et ses be« soins; vous demandez beaucoup plus, vous autres philoso« phes; mais si vous étiez à la tête des affaires, vous laisseriez « là vos livres. »

[1] Le roi de Prusse, qui ne jouait pas un beau rôle dans la première édition de l'*Histoire philosophique*, appela Raynal à Postdam. L'*Histoire du stathoudérat* se trouvait sur la table. « Voici », dit Frédéric, « un excellent ouvrage « qui vous fait honneur. » L'abbé répond avec une modestie littéraire : « Sire, c'est un ouvrage de ma jeunesse; depuis, j'ai fait moins mal, et « mon *Histoire philosophique* a eu quelque succès. — Je ne vous en dirai « rien », répondit le monarque; « je n'en ai jamais entendu parler. » (*Correspondance secrète*, juillet 1787.)

Le caustique souverain, raillant le ton un peu solennel du philosophe, écrivait à d'Alembert : « J'ai cru m'entretenir avec la Providence. »

Raynal lui répondit par les paroles que je me suis appropriées plus haut, et que je lui restitue : *Dans la foule des rois, combien peu de Frédérics !* Il ajouta que là où il y avait des lois fixes et une administration sage, il pensait, comme le roi, qu'il n'y avait pas de despotisme.

Il était très-frappé de tout ce qu'il avait vu en Prusse. Il nous parlait sans cesse de la simplicité et de l'économie du roi dans tout ce qui lui était personnel; de sa magnificence dans les dépenses d'amélioration en défrichements, canaux, bâtiments, avances aux cultivateurs, aux manufacturiers. Il avait été surtout fort charmé du ton de liberté qui régnait à Berlin dans les conversations : on y parlait de la cour, des ministres, du roi et des actes de l'administration aussi librement qu'en Angleterre. Frédéric n'entendait soustraire à la censure universelle que la sévérité de sa discipline militaire et les règlements qui y avaient rapport. Tout le reste, soit en administration, soit en système politique et philosophique, était l'objet d'une discussion aussi libre que dans la Chambre des communes de Londres. Raynal, dînant un jour chez le maréchal Moëllendorf [1], écoutait sans mot dire des plaintes presque indécentes contre la régie des tabacs et la faveur dont les régisseurs jouissaient auprès du

[1] Pendant trente ans le meilleur général et l'ami dévoué de Frédéric, qui parle de lui avec la plus grande estime dans ses *Mémoires* et dans l'*Histoire de mon temps*, Moëllendorf, après la guerre, fut fait gouverneur de Berlin, et sous le règne suivant feld-maréchal. « Loyal, ferme, vertueux, il était en « première ligne pour les talents militaires. » (Mirabeau, *Histoire secrète de la cour de Berlin.*)

Aussi sage politique que bon général, son opposition à la guerre d'invasion en France lui valut une disgrâce, et un commandement inutile en Pologne l'éloigna du théâtre des événements. Bientôt rappelé et replacé à la tête de l'armée, l'intérêt de son pays lui fit encore suivre la ligne d'une politique prudente. En 1805, il détournait Frédéric-Guillaume III de se déclarer en faveur de la Russie; l'événement justifia ses prévisions, car la Prusse fut à deux doigts de sa perte après Iéna, et la paix de Tilsitt lui enleva la moitié de son territoire.

Le maréchal Moëllendorf mourut le 28 janvier 1816.

roi [1]. On en parlait fort mal. Le maréchal, voulant détourner la conversation, dit : « Messieurs, c'est assez parler finances ; parlons un peu de la guerre de Sept ans. » Il y avait là de vieux officiers qui avaient frondé comme les autres le roi financier ; aussitôt qu'il fut question du grand capitaine, tous se découvrirent, et ce ne fut plus alors qu'un concert de louanges et de dévouement.

Dans la foule des traits intéressants et peu connus que j'avais retenus des récits de Raynal sur le roi de Prusse, je n'en citerai que deux, dont l'un montre combien l'art de mener les hommes était familier à ce prince. Il était à table avec huit personnes ; on vient lui dire qu'une compagnie de grenadiers sans armes est à la porte du château et demande à le voir ; qu'ils ont des plaintes à lui porter. Il n'y avait point de corps de garde à sa porte. Un adjudant de service avait voulu les congédier ; ils insistaient respectueusement pour parler au roi, en disant qu'ils attendraient que Sa Majesté fût sortie de table. Le roi ordonne qu'on les fasse monter. Les grenadiers arrivent au pas militaire, sur quatre de front. Lorsque la colonne eut dépassé la première antichambre et fut à la porte de la salle à manger, Frédéric se lève, enfonce son chapeau et leur crie : *Halte !* La colonne s'arrête immobile ; le roi reprend et dit : *Demi-tour à droite !* et les grenadiers font, comme à l'exercice, demi-tour à droite. *Marche aux casernes !* et la colonne se retire silencieusement en gardant ses rangs. Le roi se remit à

[1] « Ce grand roi, qui avait une espèce de passion pour les compagnies de commerce, leur livra toutes sortes de monopoles : lui-même s'en était réservé plusieurs, par exemple sur le sel, le tabac, le café, le bois à brûler. » (Mirabeau, *Monarchie prussienne*, page 130.)

Ce n'est pas sans motif que le maréchal détournait la conversation ; les idées économiques de Frédéric n'étaient pas à la hauteur de ses talents militaires : « Il a haussé les péages sur les cours d'eau qui traversent en tous sens ses États, et il a porté les gênes et les droits de transit à un tel degré, qu'il a détruit le commerce d'entrepôt, très-considérable jusqu'alors dans son pays, grâce à sa position géographique. » (*Ibid.*)

table, continua son dîner et envoya savoir ensuite quel était le sujet de leurs plaintes. C'était de mauvais pain; on leur en fit donner de meilleur; mais la parade fut interdite aux grenadiers pendant trois jours.

Frédéric pria un jour l'abbé Raynal d'examiner sur ses études le prince héréditaire, son petit-neveu, qui est aujourd'hui sur le trône [1]. Après l'examen, l'abbé dit au roi qu'il avait été très-content du jeune prince et qu'il avait remarqué dans plusieurs de ses réponses un esprit juste et un caractère décidé. « Oui, dit le roi, je crois qu'il aura du caractère. Il jouait, il y « a quelque temps, au volant dans mon cabinet pendant que « j'écrivais; son volant tomba plusieurs fois sur ma table, je le « lui laissai reprendre ; à la fin, j'en fus impatienté et je mis le « volant dans ma poche; il vint à moi d'un air très-résolu me « demander son volant. Je ne lui répondais pas et j'écrivais; il « s'approchait toujours en disant : — Mon volant, je veux mon « volant ! Je lui dis : Vous m'importunez, vous n'aurez pas « votre volant. — Hé bien, nous verrons ! Et d'un saut il fond « sur ma poche et reprend son volant. — Fort bien, mon ami, « je vous le pardonne, dans l'espérance que vous ne laisserez « pas reprendre facilement la Silésie. » Frédéric ne prévoyait pas alors qu'on lui prendrait beaucoup plus que la Silésie, et que les qualités très-distinguées de son petit-neveu ne le préserveraient pas du malheur attaché à une suite de fausses combinaisons.

[1] Frédéric-Guillaume III, né le 3 août 1770, fils du prince Frédéric-Guillaume et de la princesse Frédérique de Hesse-Darmstadt, petit-fils de cet Auguste-Guillaume, prince de Prusse, l'aîné des trois frères du grand Frédéric, et dont celui-ci attristait la vie par des critiques militaires peu ménagées. Frédéric a cependant dit de lui dans ses Mémoires : « Son bon cœur et ses « connaissances annonçaient pour l'avenir un gouvernement doux et heureux « et le firent regretter. » (Édition Boutaric, II, 43.) Élevé sous les yeux de son grand-oncle, il monta sur le trône en 1797, à la mort de son père, Frédéric-Guillaume II, le successeur du grand Frédéric ; il fut le vaincu d'Iéna et l'un des vainqueurs de Waterloo.

Ces conversations sur la Prusse et sur les grands talents de son monarque[1] étaient inépuisables dans un temps où nous en apercevions déjà l'absence et le besoin dans notre pays. Mais les travaux de l'abbé Raynal, pendant le temps qu'il a passé chez moi, étaient plus importants encore que ses conversations; non-seulement il corrigeait son grand ouvrage[2], mais il avait rapporté d'Allemagne des notes et des mémoires intéressants sur les suites de la révocation de l'Édit de Nantes, sur les différentes colonies de réfugiés français qui s'étaient fixées en Prusse et ailleurs; et à l'occasion de cette grande faute de Louis XIV, il revenait avec plus de sagesse et de mesure sur les principes du gouvernement monarchique, qu'il définissait *une volonté légale, absolue dans tout ce qui est reconnu juste et utile*. La révolution de l'Amérique, qu'il trouvait bonne pour ce pays-là, l'épouvantait à mesure qu'elle se rapprochait du nôtre. Il ne parlait plus de son livre et il n'aimait pas qu'on lui en parlât. Un an après son arrivée, nous allâmes passer quelques jours à Gemenos, chez M. d'Albertas[3]. M. de Belloy, évêque de Mar-

[1] A l'époque où cette page a été écrite, le nom de Frédéric avait un prestige qui n'est plus le même aujourd'hui.

Les *Correspondances* familières ont mis à découvert l'esprit astucieux, le matérialisme cynique de l'ennemi de Marie-Thérèse. Utile leçon pour les rois qui se mêlent d'écrire : c'est bien assez d'avoir à gouverner les hommes sans ajouter à cette tâche celle de les divertir.

Nous aurions une autre raison de ne pas trop admirer le grand Frédéric. Son école triomphe : elle a créé un peuple de soldats, l'électorat de Brandebourg est devenu une puissance de premier ordre. La Prusse est un camp au milieu de l'Europe, et ce camp doit inquiéter ceux qu'il ne menace pas. (Note écrite en 1868.)

[2] La dernière édition de l'*Histoire philosophique des deux Indes*, Paris, 1820-21, 12 vol. in-8°, s'annonce comme *corrigée et augmentée sur les manuscrits de l'auteur*. Elle ne contient cependant qu'un petit nombre de corrections insignifiantes dues à l'éditeur.

[3] La terre de Gemenos (commune du même nom, arrondissement de Marseille, et à cinq lieues de cette ville, appartenait alors à J.-B. d'Albertas, premier président de la Chambre des comptes de Provence, démissionnaire le 12 octobre 1774 en faveur de son fils de qui nous avons parlé plus haut. —

seille [1], aujourd'hui archevêque de Paris, y était; il nous engagea à dîner pour le lendemain à Aubagne. En entrant dans son salon, nous aperçûmes sur la table quelques volumes; c'était l'*Histoire philosophique*. « Vous voyez, monsieur l'abbé, lui dit le prélat, que je cherche à m'instruire. — Ce sont vos instructions, monseigneur, et non les miennes qu'il faut suivre », lui répondit l'abbé embarrassé.

Je ne m'arrêterai pas sur les affaires et les divers incidents dont j'ai été occupé depuis 1786 jusqu'à la fin de 1788. Mon administration fut très-paisible; mes rapports d'affaires et de société presque toujours agréables, par ma liaison avec le comte

J.-B. d'Albertas s'était retiré à Gemenos, où il fut assassiné le 15 juillet 1790, à la suite d'une fête qu'il avait donnée dans son parc. — Le poëte Delille, qui avait passé à Gemenos le rude hiver de 1769, a consacré à ses jardins, alors célèbres, quelques vers de l'*Homme des champs* :

O riant Gemenos! ô vallon fortuné!
Tel j'ai vu ton coteau de pampres couronné,
Que la figue chérit, que l'olive idolâtre,
Étendre en verts gradins son riche amphithéâtre;
Et la terre, par l'homme apportée à grands frais,
D'un sol enfant de l'art étaler les bienfaits.
Lieu charmant! trop heureux qui dans ta belle plaine,
Où l'hiver indulgent attiédit son haleine,
Au sein d'un doux abri peut, sous ton ciel vermeil,
Avec tes orangers partager ton soleil,
Respirer leurs parfums, et, comme leur verdure,
Même au sein des frimas, défier la froidure!

Une note du poëme donne les détails suivants : « Gemenos est un des vallons « les plus riches et les plus riants de la Provence.... M. d'Albertas avait créé « auprès de son château un des plus magnifiques jardins anglais qui existent. « Une vieille église de Templiers y présente une ruine naturelle et plus im- « posante que la plupart de celles dont on prétend embellir nos jardins mo- « dernes. » Le comte de Provence fut reçu à Gemenos en 1777 par la famille d'Albertas.

[1] Jean Baptiste de Belloy, né le 9 octobre 1709, mort le 10 juin 1808; évêque de Glandevez en 1751, il avait en 1755 remplacé le célèbre Belzunce. Esprit fin, caractère évangélique, on sait quels témoignages de respect lui donnait Napoléon, qui en 1802 l'avait nommé archevêque de Paris.

Madame de Belloy, que Malouet épousa en 1810, était veuve d'un neveu du prélat.

d'Albert[1] et les principaux officiers de la marine, par la confiance qu'avait en moi le maréchal de Castries, et que je retrouvai chez son successeur M. de la Luzerne.

L'année suivante, je fus chargé par le roi de recevoir les ambassadeurs de Tippoo-Saëb[2]; je n'assistai pas à la fête que je

[1] Charles-Hector, comte d'Albert de Rions, né à Avignon le 19 février 1728, garde de marine à quinze ans, était en 1772 capitaine de vaisseau. Signalé pour sa belle conduite au combat de *la Grenade* (1779) et dans toute la campagne du comte de Grasse (1781), il devint chef d'escadre le 20 août 1784. Sa renommée d'homme de guerre et de marin lui valut ce témoignage, que Suffren écrivait de l'Inde au maréchal de Castries le 29 septembre 1782 : « Je ne connais qu'une personne qui a toutes les qualités que l'on peut « désirer, qui est très-brave, très-instruit, plein de zèle et d'ardeur, désin- « téressé, bon marin : c'est M. d'Albert de Rions, et fût-il à l'Amérique, « envoyez-lui une frégate. J'en vaudrai mieux l'ayant ; et si je meurs, vous « serez assuré que le bien du service n'y perdra rien. Si vous me l'aviez donné « quand je vous l'ai demandé, nous serions maîtres de l'Inde. » Employé dans l'administration militaire du port de Toulon, de 1784 à 1789, il y était commandant en chef depuis 1785. En 1789, quelques mesures prises par lui pour l'inscription des ouvriers du port dans les rangs de la garde nationale devinrent la cause d'une collision entre les troupes et les habitants, à la suite de laquelle il fut arrêté avec plusieurs autres officiers et dénoncé à l'Assemblée. Energiquement défendu par Malouet, il fut renvoyé de l'accusation le 16 janvier 1790. Bientôt après, nommé au commandement de la flotte de Brest, il y rencontra la même insubordination. Démissionnaire le 4 octobre suivant, il émigra, servit dans l'armée des princes, rentra en France après le 18 brumaire et mourut le 3 octobre 1802. (*Opinions de Malouet*, I, 128. — *Le Moniteur*. — Lauvergne, *Histoire de la révolution dans le Var*. — *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure. — *Archives de la marine*.)

[2] Ce fut le 10 juin 1788 que trois ambassadeurs de Tippoo-Saëb, avec une suite de trente-huit personnes, arrivèrent à Toulon sur la corvette *l'Aurore*. Tippoo demandait à la France, en échange d'un commerce privilégié dans ses États, un secours de trois mille soldats et une alliance contre l'Angleterre. Les fêtes données à Toulon dans cette circonstance durèrent du 10 au 21 juin. Il y eut un bal à l'Intendance et les honneurs en furent faits, en l'absence de l'intendant, par l'ordonnateur général, M. de Possel. (*Mercure*, juin 1788.) Partis de Toulon le 21 juin, les ambassadeurs furent reçus solennellement par Louis XVI le 10 août ; mais l'objet de leur mission ne fut point rempli. Les finances étaient épuisées et la révolution approchait. Les ambassadeurs, rendus responsables de cet insuccès, furent accusés par leur maître d'avoir trahi ses intérêts et mis à mort sous ses yeux.

fis préparer en leur honneur, ayant été obligé, avant leur arrivée, de conduire mon fils malade aux eaux de Gréous. Mais, ce qui était pour moi mieux qu'une fête, j'eus le bonheur de parvenir à constater l'innocence d'un prisonnier dont j'avais remarqué la douleur dans une visite que je fis au bagne, et de lui faire rendre la liberté [1].

Ce prisonnier était un jeune homme de vingt-quatre ans, qui avait été condamné à Avignon aux galères perpétuelles comme prévenu d'avoir assassiné un marchand de Nîmes; celui-ci, avant de mourir, avait donné le signalement de son meurtrier et avait dit quand on lui présenta le malheureux jeune homme : *C'est lui-même; ils étaient deux*. Son procès fut fait par la chambre criminelle, et il n'avait échappé à la roue que parce qu'il avait supporté la question extraordinaire, en persistant à se déclarer innocent. Comme il n'y avait d'autre chargé contre lui que la déclaration du mourant, on ne prononça pas la peine de mort, mais celle des galères perpétuelles. Il était dans un état de santé déplorable; le commissaire du bagne le fit mettre à l'hôpital. Au moment où il entra dans la salle des fiévreux, un des forçats malades le regarda avec beaucoup d'attention et dit à son voisin : « *Ah! c'est lui-même; le pauvre diable me fait pitié : il est ici pour mon compte.* » Sur quoi le voisin avait répliqué : « *Mais vous ne vous ressemblez pas : comment a-t-il*

Réduit à ses seules forces contre la puissance anglaise, Tippoo perdit en 1792 la moitié de ses États. Le reste était envahi en 1798, lorsque l'expédition d'Égypte lui rendit quelque espoir ; deux batailles perdues l'année suivante entraînèrent sa chute et mirent fin à la dynastie d'Haïder, qui n'avait duré que trente-cinq ans. Enfin le 4 mai 1799, Tippoo était tué dans une rue de Seringapatam dans le dernier assaut livré à sa dernière ville.

[1] La deuxième lettre du président Dupaty, datée d'Avignon, est consacrée au récit de l'histoire du galérien qui termine le chapitre VIII. Dupaty, qui voyageait et qui écrivait au point de vue du parti philosophique, dénature les faits pour les *besoins de la cause*. Le lecteur pourra s'en assurer. L'honorable président n'est pas plus exact dans sa version que dans une autre de ses lettres, la XLIV[e], où il prend le lac de *Bolsène* pour le lac de *Trasimène*. Seulement dans ce dernier exemple l'erreur est involontaire.

été pris pour toi? — Je t'ai dit que nous avions dîné à table d'hôte; nous étions vêtus de même. On l'arrêta et je me sauvai. Le marchand crut le reconnaître et on lui fit son procès. Je restai, moi, tranquillement à Avignon, et j'y serais encore si ce misérable vol de bas de soie n'avait été découvert. »

Cette conversation avait été entendue par un infirmier, et le commissaire, après en avoir dressé un procès-verbal, me le remit signé de lui et de l'infirmier. Je chargeai sur-le-champ le prévôt de la marine d'aller interroger les deux forçats désignés, de les confronter avec l'infirmier, et je me rendis moi-même au bureau des chiourmes, où je fis conduire le jeune infortuné dont l'innocence présumée m'inspirait le plus vif intérêt. Il avait la fièvre et traînait avec peine sa lourde chaîne; mais il était prévenu de la déclaration de l'infirmier; un rayon d'espérance brillait déjà sur son visage flétri par la douleur. Aussitôt qu'il m'aperçut, il se mit à genoux et s'écria du ton le plus pénétrant : « Monsieur, vous aurez pitié de moi, je suis innocent! » Je le fis asseoir, il ne pouvait se soutenir; il était d'une haute taille et de la plus belle figure, mais tout tremblant de la fièvre et du malheur de sa situation. Je tâchai de le rassurer, je lui promis de ne rien négliger pour le faire reconnaître innocent, s'il l'était en effet, et je l'interrogeai sur tous les détails de son aventure, qu'il me raconta à peu près en ces termes :

« Mon nom est N... ; je suis né à Lucques, où mon père est sénateur; il m'a destiné au commerce et m'a envoyé, il y a trois ans, à Nîmes, chez son correspondant. Après y avoir passé un an, je me rendis, il y a vingt mois, à la foire d'Avignon, avec des lettres de recommandation et une traite de cinquante louis sur M. X., marchand de soie de cette ville. J'y étais à l'auberge depuis huit jours, dînant à table d'hôte. L'excessive chaleur du mois d'août nous avait fait prendre l'habitude à tous de quitter nos habits et de dîner en veste; j'allais même quelquefois après le coucher du soleil me promener ainsi. Le huitième

jour après mon arrivée, un des étrangers avec lesquels j'avais dîné fut assassiné à neuf heures du soir, hors la porte de Rome, et le soir même à onze heures on vint m'arrêter à l'auberge; on me conduisit auprès de cet homme mourant, qui crut me reconnaître à ma veste, à ma taille, et me désigna enfin comme son assassin. Il parlait très-difficilement et mourut dans la nuit. On me mit dans un cachot, où j'ai passé dix-huit mois; j'ai fait appeler en témoignage le marchand auquel j'étais adressé, qui a déclaré que je lui avais été recommandé, qu'il m'avait payé une lettre de change de cinquante louis. Mais comme j'en avais quatre-vingt-dix quand j'ai été arrêté, on a conclu que les quarante autres étaient volés. J'ai écrit à mon correspondant de Nîmes et n'en ai reçu aucune réponse, soit qu'on me l'ait soustraite ou qu'il m'ait abandonné. Je me suis aussi adressé inutilement à mes parents, à Lucques et à Florence; aucune réponse, aucune consolation ne me sont parvenues dans mon cachot. Pendant le long espace de dix-huit mois, vous, monsieur, et l'infirmier de l'hôpital, êtes les seuls hommes qui ayez paru sensibles à mon malheur. »

Ce récit simple et déchirant m'émut profondément. Je fis prendre note de tout ce qu'il m'avait dit, et les différentes adresses des personnes qu'il m'avait nommées; mais il me pria de ne point écrire à son père ou à ses parents : il ne voulait pas que sa famille fût instruite de son horrible destinée avant d'avoir la certitude de son innocence. Je lui fis ôter la grosse chaîne dont il était accablé; on ne lui laissa qu'un anneau, et je le renvoyai dans une autre salle de l'hôpital en le recommandant au commissaire.

Pendant ma séance au bureau des chiourmes, le prévôt faisait subir un interrogatoire aux forçats et à l'infirmier; celui-ci persista dans sa déclaration, mais le véritable assassin rétracta la sienne du ton le plus positif, et soutint qu'il avait dans la fièvre des accès de délire, et que ce qu'il pouvait avoir dit dans cet état était insignifiant. On fit appeler le médecin, qui certifia

qu'il n'avait aperçu dans le cours de la maladie de cet homme aucun signe de délire. Le scélérat n'en persista pas moins dans ses dénégations; et ce qu'il y eut de plus embarrassant, c'est que l'autre interlocuteur, son camarade, nia aussi très-obstinément qu'il eût été question entre eux de la conversation dénoncée par l'infirmier. Le prévôt et le procureur du roi n'en furent pas moins convaincus de la vérité de son rapport. Mais je ne pouvais donner suite à ce commencement d'informations qu'en transmettant les pièces au vice-légat d'Avignon, et en lui proposant de faire transférer devant son tribunal les prévenus et le malheureux jeune homme qui lui demandait la permission de se pourvoir en cour de Rome pour la révision de son procès.

J'obtins à cet effet de M. le maréchal de Castries l'autorisation nécessaire, et une recommandation très-pressante du roi; mais le vice-légat, avec lequel j'entrai en correspondance, fut inflexible dans son obstination à me refuser la révision du procès et la translation dans ses prisons du principal accusé. Cependant j'avais écrit au procureur du roi de Nîmes, et aux deux négociants correspondants du jeune homme. J'en avais reçu les informations les plus satisfaisantes sur son caractère et sa bonne conduite. Ils prétendirent même avoir fait des démarches inutiles en sa faveur pendant le cours du procès; ils rendirent compte à sa décharge de la somme qu'on lui avait trouvée au moment de son arrestation; enfin son innocence m'était démontrée.

Je ne voyais plus d'autre ressource pour obtenir la justification et l'élargissement du jeune Italien, que de faire traiter son affaire directement par l'ambassadeur de Sa Majesté auprès du Saint-Siége, et le maréchal de Castries s'en occupait, lorsque la Providence permit que le véritable assassin renouvelât solennellement la confession de son crime. Il venait d'en commettre un autre; il avait donné un coup de couteau à un des archers de la garde, et il fut condamné à être pendu. Au moment de l'exécution, le prévôt de la marine et le prêtre qui l'assistait

obtinrent de lui un aveu public et détaillé de l'assassinat du marchand de Nîmes. J'envoyai sur-le-champ le procès-verbal au ministre, et je reçus en réponse la lettre du roi qui ordonnait la mise en liberté de N..., *faussement accusé et injustement condamné*. Comme il s'y attendait, il avait fait ses dispositions pour partir immédiatement pour Rome, et l'on imagine bien qu'en sortant de l'arsenal il se rendit chez moi. On l'annonça sous son nom de famille, qui fut mal prononcé, et comme je ne l'avais vu qu'en veste, les cheveux plats, l'air triste et malheureux, un très-beau jeune homme parfaitement vêtu, et dont le nom m'était inconnu, ne me représentait plus mon pauvre galérien. Il y avait beaucoup de monde chez moi. Je le reçus comme un étranger, mais il se fit bientôt connaître en se jetant à mes pieds et en les arrosant de ses larmes. Je l'embrassai avec affection et je le présentai à la compagnie, aussi émue que nous de cette scène attendrissante. Sa voiture l'attendait à la porte; il passa une heure seulement chez moi, intéressant tous ceux qui s'y trouvaient et qui connaissaient tous sa déplorable histoire. J'ignore depuis ce qu'il est devenu; j'ai reçu une seule lettre de lui, qu'il m'écrivit en arrivant dans sa famille.

Un autre forçat du bagne de Toulon avait volé, à l'âge de seize ans, vingt louis à son oncle, prieur de..., qui l'élevait près de lui; cet homme eut la barbarie de dénoncer son neveu, de le faire arrêter; on lui fit son procès et il fut condamné à vingt ans de galères. Il y en avait dix qu'il était au bagne quand j'arrivai à Toulon, et dans cet espace de temps, ce malheureux jeune homme avait tellement expié son crime par sa résignation et sa conduite exemplaire, qu'il avait pour amis et pour protecteurs tous les officiers supérieurs. Il était religieux sans affectation, humble sans bassesse; sa physionomie commandait la bienveillance. Il parlait de son oncle avec respect et de sa faute comme étant trop doucement punie, d'après l'indulgence qu'on lui témoignait. Le temps d'expiation avait été bien employé : il était devenu calculateur habile; il parlait et il

écrivait purement. On le laissait libre dans une petite chambre où il vivait seul, ayant la permission de se promener dans l'arsenal; j'y ajoutai celle d'aller en ville, et il n'en usa jamais que pour aller à l'église ou chez le négociant qui lui procurait des secours. Enfin, sur la proposition du commissaire, je le chargeai de la tenue des rôles et du contrôle des distributions de vivres, dont il s'acquitta avec une fidélité et une intelligence rares.

J'aimais à le rencontrer dans l'arsenal et à causer avec lui. Un jour je lui annonçai que je sollicitais sa grâce; j'avais, en effet, écrit à M. le maréchal de Castries; mais je fus très-étonné de ses instances pour qu'il ne fût donné aucune suite à cette démarche : « C'est très-sincèrement, monsieur, me dit-il, que je vous supplie de me laisser dans l'état où vous avez eu la bonté de me placer; je suis résolu à y passer ma vie, à ne jamais reparaître dans le monde, à ne jamais quitter mon poste dans l'arsenal. J'y suis connu maintenant et pardonné; on me traite avec une extrême bienveillance; vous daignez m'employer avec confiance : je ne trouverai rien de tout cela dans ma famille, que mon apparition, revenant des galères, couvrirait de honte. Si je vais dans une autre ville que la mienne, je serai obligé de cacher mon nom et mon aventure; je serai perpétuellement dans un état d'humiliation ou de mensonge. Ici, le théâtre de mon supplice ayant été celui de mon repentir et de mon expiation, on a eu la bonté de me tenir compte de mes regrets et de ma meilleure conduite; laissez-moi jouir de votre protection, de votre intérêt, qui me consolent. Jamais je ne consentirai à sortir de l'arsenal, à moins que l'on ne m'en chasse. »

Touché de cette déclaration, je n'en fus pas moins empressé de solliciter les lettres de grâce. Je fus arrêté dans mes démarches, lorsque je sus qu'il était de principe à la chancellerie de n'en point délivrer pour les galères à temps dans les cas de vol domestique; le garde des sceaux résista à mes instances et même à celles du maréchal de Castries, qui m'autorisa à con-

tinuer à cet intéressant prisonnier toute la protection qu'il méritait. Il n'avait plus aucun signe de flétrissure ; il travaillait au bureau des chiourmes avec un traitement convenable, et je l'ai laissé dans cette situation, où je suppose qu'il est encore.

CHAPITRE IX.

LES CAHIERS.

Je me hâte d'arriver à la grande époque de notre histoire sans prétendre faire l'histoire de la révolution. Il y a déjà tant de mémoires, il y en aura tant encore, que je veux me réduire à exposer ma manière de voir et de juger les événements, leurs causes, autant qu'elles peuvent être connues, et les personnages influents avec lesquels j'ai eu des rapports. Je dirai quelques particularités ignorées lorsqu'elles auront un intérêt relatif à ce qui s'est passé. Les faits principaux sont si notoires, ils sont consignés dans un si grand nombre de journaux, qu'il est inutile de les répéter. Je dirai tout ce que je sais de certain, en déclarant que j'ignore beaucoup de choses, quoique j'aie tout observé avec une grande attention. Mais les assertions hasardées, les accusations, les jugements passionnés, les prétendus faits positifs fondés sur des ouï-dire, et dont on compose tous les mémoires historiques, je m'en abstiendrai.

Aussitôt que les états généraux furent annoncés [1], je désirai ardemment y être député. J'étais loin de prévoir les suites malheureuses que devait avoir cette convocation. D'après l'état général des esprits, je croyais au contraire si fermement à toutes les améliorations possibles dans le gouvernement de la France, que j'aurais tout sacrifié, hors l'honneur, pour obtenir une députation. Persuadé que ma qualité d'intendant de la

[1] Le 5 juillet 1788 parut l'arrêt *concernant la convocation des états généraux du royaume*. Un second arrêt du 8 août suivant fixa leur réunion au 1er mai 1789 et suspendit jusqu'à cette époque le rétablissement de la cour plénière destinée à remplacer comme corps politique le Parlement.

marine, d'agent du gouvernement, m'excluait de la représentation nationale, j'étais décidé, pour me mettre sur les rangs, à donner ma démission, lorsque la ville de Riom, ma patrie, me nomma son député à Versailles, pour y demander qu'elle fût le chef-lieu de l'assemblée du bailliage. J'acceptai cette mission avec ravissement et je partis pour Paris, en novembre 1788; mais six semaines avant mon départ, je reçus à Toulon une visite qui se trouve trop liée aux circonstances de cette époque pour que je n'en fasse pas mention. On sait que M. d'Esprémenil [1] avait été exilé aux îles Sainte-Marguerite. Lorsqu'il en fut rappelé, son retour à Paris fut un véritable triomphe. Tel était l'esprit du temps. Nous nous connaissions beaucoup et j'avais toutes sortes de raisons de l'accueillir. La chaleur de sa tête, qu'il a si cruellement expiée, n'empêchait pas, même alors, que ce fût un homme très-estimable. Il dînait chez moi avec beaucoup de monde, lorsque son ami l'abbé Sabatier [2]

[1] Duval d'Esprémenil, né en 1746, avocat du roi au Châtelet en 1766, conseiller à la première chambre des enquêtes en 1776, mort sur l'échafaud le 22 avril 1794. Adversaire ardent de la Cour dans le Parlement, défenseur passionné des ordres privilégiés à l'Assemblée, son exaltation, plus encore que sa conduite politique, mit quelque contradiction entre la fin de sa carrière et ses débuts. — On sait comment, à la suite de la dénonciation qu'il fit aux chambres assemblées du projet de cour plénière préparé par Brienne pour détruire l'influence des parlements, une lettre de cachet fut lancée contre lui et Goislard de Montsabert. Ce fut dans la nuit du 5 mai 1788 que le marquis d'Agoult, se présentant à la grand'chambre et ne connaissant pas ceux que ses ordres concernaient, reçut des magistrats cette réponse : *Nous sommes tous d'Esprémenil et Goislard.* Cette lutte, qu'on appela le *siége du Palais,* se prolongea jusqu'au lendemain, et les deux magistrats y mirent fin en se désignant eux-mêmes. — Conduit aux îles Sainte-Marguerite, d'Esprémenil en fut rappelé au mois de septembre suivant, aussitôt après la chute de Brienne. (Sallier, *Annales françaises,* 144-156.) Le marquis de Mirabeau écrivait à son ami le marquis de Longo : « Le voisinage vous procurera sans doute la « visite de ce vaste d'Esprémenil, le sage commentateur de Mesmer, qui des « îles Sainte-Marguerite jusqu'ici a fait rire du faste avec lequel il secouait ses « chaînes pour les faire sonner. » (Lettre du 15 décembre 1788.)

[2] Honoré-Auguste Sabatier de Cabre, conseiller-clerc à la deuxième

vint s'y joindre et s'élança au milieu de nous dans ses bras, avec une sensibilité qui eût été touchante sans les exclamations qu'il y ajouta : « Voilà le martyr, voilà le héros de la liberté ! — Non, messieurs, c'est lui, répondit M. d'Esprémenil, c'est lui que la France doit bénir : il a le premier proposé la convocation des états. » Les deux amis se partageaient ainsi les compliments de l'assemblée ; aucun de nous ne s'attendait que l'un d'eux serait si promptement victime de son zèle.

Je vis en passant à Marseille l'abbé Raynal, qui y était retiré depuis six mois. Il voyait et jugeait mieux que moi. Je le trouvai très-inquiet des événements qui se préparaient. Cet homme si ardent, si exagéré dans ses écrits, frémissait des exagérations qui s'annonçaient déjà dans l'opinion publique. La faiblesse du roi, celle de son conseil, lui étaient connues. Il me dit ces paroles bien remarquables : « Je vous aurais détourné de votre projet si vous aviez fait la même faute que moi, de vous signaler parmi les enthousiastes de la liberté et tous ceux qu'on appelle ou qui se disent philosophes. Dans l'état actuel des choses, je ne puis servir ni le peuple ni le roi. Le premier croirait que je

chambre des enquêtes en 1776, mort en 1816. Comme d'Esprémenil, Freteau, Robert de Saint-Vincent, il marqua parmi les plus ardents agitateurs de cette époque et fut emprisonné au mont Saint-Michel, à la suite de la fameuse séance du 19 novembre 1787, où il combattit les édits présentés à l'enregistrement par le roi lui-même. — Quant au fait d'avoir le premier prononcé le mot d'*états généraux,* l'honneur ou la responsabilité se partage entre plusieurs : La Fayette et M. de Castillon les demandèrent à l'assemblée des notables. Sabatier de Cabre, le 16 juillet 1787, lorsque le Parlement demandait la communication des états du trésor public, s'écria : « Ce ne sont pas des états de finances qu'il nous faut, messieurs, ce sont des états généraux. » Enfin, d'Esprémenil faillit obtenir de l'émotion de Louis XVI leur convocation immédiate. « S'apercevant, dit un témoin de cette scène, de l'impression qu'il avait faite, il redoubla ses instances. Tous les yeux étaient fixés sur l'orateur et sur le roi..... Les regards de d'Esprémenil, pleins de l'expression la plus vive, se confondaient avec ceux du roi. Un nuage d'embarras et de doute ne le disputait que bien faiblement à la bonté, à l'attendrissement que le roi ne cherchait plus à dissimuler. » (*Annales françaises*, 126.)

me suis vendu à la cour, si je parlais autrement que mon livre, et la cour se défierait de moi comme d'un ennemi, si je voulais défendre l'autorité légitime. Ainsi je me refuse obstinément à toute proposition de députation; mais vous, qui m'avez parlé raison quand je m'en écartais, allez essayer son langage; je souhaite qu'il réussisse, mais je l'espère peu. »

Je ne croyais point encore aux noirs pressentiments de l'abbé Raynal : ma sécurité et mes espérances se fondaient, je dois le dire, sur M. Necker. Il était alors à la tête des affaires [1], jouissant de l'estime et de la confiance publiques. Ses lumières, sa moralité, pourtant si contestées, m'étaient connues; mais je n'avais eu aucune occasion d'apercevoir toute l'hésitation de son caractère et de pressentir l'effet déplorable que devait avoir l'opinion, très-exagérée chez lui, de son ascendant sur les esprits [2]. Il avait un orgueil timide, qui se reposait sur ses moyens, sur sa célébrité, et qui lui faisait craindre sans cesse de se compromettre avec l'opinion publique, qu'il ne savait plus gouverner lorsqu'il s'en voyait contrarié.

Lorsque je vis l'état de la capitale, où je n'étais pas entré depuis près de trois ans, la chaleur des discussions politiques, celle des pamphlets circulant, l'ouvrage de M. d'Entraigues [3],

[1] Depuis le 25 août 1788, le lendemain de la démission de Brienne, laquelle fut suivie du renvoi du garde des sceaux Lamoignon, remplacé par M. de Barentin, du rappel du Parlement, et de grandes démonstrations populaires. (*Mémoires de Bezenval,* III, 360. — *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure, II, 283.)

[2] « Cet esprit solitaire, abstrait, recueilli en lui-même, naturellement « exalté, se communiquait peu aux hommes, et peu d'hommes, étaient tentés « de se communiquer à lui; il ne les connaissait que par des aperçus « trop isolés ou trop vagues, et de là ses illusions sur le caractère du peuple « à la merci duquel il mettait l'état et le roi. » (*Mémoires de Marmontel.*)

« *L'opinion très-exagérée chez lui de son ascendant sur les esprits* » a fait écrire à Necker la phrase suivante : « On devrait me permettre de le dire : la « meilleure preuve de la vérité de ce compte rendu (1781), c'est le caractère « de celui qui l'a écrit. » Voyez Sénac de Meilhan, le duc de Levis et Lavater.

[3] L'arrêt même du 5 juillet 1788, ordonnant la convocation des états

celui de l'abbé Sieyès, les troubles de Bretagne et ceux du Dauphiné [1], mes illusions disparurent. Je fus saisi de toutes les terreurs de l'abbé Raynal et je trouvai M. Necker avec un commencement d'effroi, mais se flattant toujours qu'il aurait

généraux, avait dit : « Sa Majesté invite tous les savants et personnes instruites de son royaume, et particulièrement ceux qui composent l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à adresser à M. le garde des sceaux tous les renseignements et mémoires sur les objets contenus au présent arrêté. Tel fut, l'enthousiasme aidant, le point de départ des innombrables écrits qui parurent sur ce sujet. Celui du comte d'Entraigues (dont l'ardeur démocratique fut bientôt refroidie, et que nous retrouverons dans quelques années, mettant sa plume au service du parti de l'émigration le plus exalté) était intitulé : *Mémoire sur les états généraux, leurs droits et la manière de les convoquer* (1788, in-8°), et débutait ainsi : « Ce fut sans doute pour « donner aux plus héroïques vertus une patrie digne d'elles, que le ciel « voulut qu'il existât des républiques; et, peut-être pour punir l'ambition « des hommes, il permit qu'il s'élevât de grands empires, des rois et des maî-« tres. » Quant à la célèbre brochure de Sieyès, *Qu'est-ce que le tiers état?* il s'en vendit en trois semaines trente mille exemplaires. On peut citer encore parmi les écrits qui rendirent populaire le nom de leurs auteurs, le *Mémoire pour le peuple français,* de Cerutti; les *Considérations sur les intérêts du tiers état,* de Rabaut Saint-Étienne; *Ma pétition,* de Target.

[1] Dans le Dauphiné, le clergé et la noblesse avaient entraîné le tiers à repousser les assemblées provinciales et à réclamer le rétablissement des anciens états, où les trois ordres délibéraient en commun et par tête. Ce mouvement était excité par un petit écrit de Barnave : *Esprit des édits enregistrés militairement* à Grenoble (10 mai 1788); de là la *Journée des tuiles* (7 juin), et bientôt après la célèbre assemblée de Vizille (24 juillet), où le nom de Mounier eut un si grand retentissement. — En Bretagne, l'esprit d'opposition de la noblesse et du tiers état, entretenu par le souvenir d'anciens griefs, qui remontaient à l'administration du duc d'Aiguillon, avait amené les conflits sanglants des 20 et 27 janvier 1789. Ces troubles eurent leur influence sur les événements ultérieurs : parmi les quarante-sept membres de la noblesse qui, le 25 juin, se réunirent aux communes, on trouve la députation tout entière du Dauphiné, et l'abstention de la noblesse de Bretagne affaiblit de vingt et une voix le nombre des députés du premier ordre. Des émeutes avaient éclaté simultanément dans les villes à parlement, telles que Rouen, Grenoble, Dijon, Besançon, Rennes, Bordeaux, Toulouse. Plusieurs parlements avaient déclaré *traître au roi et à la nation quiconque siégerait à la cour plénière.*

les moyens de contenir, de diriger et de mener tout à bien.

C'est ici le lieu d'examiner sur quoi se fonde l'accusation qu'il était lui-même à la tête de la conjuration contre l'autel et le trône; qu'il voulait se faire déclarer premier ministre national, indépendant du roi; qu'il était lié d'intrigues avec le duc d'Orléans; qu'il était l'auteur de l'accaparement des blés[1].

Je déclare qu'à cette époque j'avais une grande part à la confiance de Necker, et qu'il désirait autant que moi-même que je fusse nommé député aux états généraux. Lorsque je lui annonçai mon projet de démission de l'intendance de Toulon, il fit rendre l'arrêt du conseil qui déclarait éligibles les agents du gouvernement. Enfin, il me chargea, conjointement avec MM. de Langeac et Laqueuille[2], des instructions du gouvernement, pour la tenue de l'assemblée d'élection de la sénéchaussée d'Auvergne, où je fus élu et dont je rédigeai les cahiers. J'aurais donc aperçu à cette époque, non des projets criminels, il ne me les aurait pas confiés, mais quelques signes d'intrigue, et dans les épanchements de sa confiance, quelques-unes des opinions révolutionnaires qu'on lui impute. Je dirai tout à l'heure celles que je n'approuvais pas. Mais il

[1] Au sujet de ces accusations, on peut voir les *Mémoires* de Ferrières, I, 14; — de Moleville, I, 35; — de Bouillé, 76; — Sénac de Meilhan, *Caractères et portraits.*

[2] Allyre-Joseph-Gilbert, comte de Langeac, maréchal de camp, grand sénéchal d'Auvergne. Il fut élu député de la noblesse aux états généraux, mourut peu de temps après et fut remplacé par M. de Chabrol. — Jean-Claude-Marie, marquis de Laqueuille, maréchal de camp, né le 2 janvier 1742. Lié avec les économistes, membre de l'assemblée provinciale d'Auvergne, député de la noblesse aux états généraux, il y fut, avec d'Esprémenil, Bouthillier et Cazalès, un des chefs de la droite; donna sa démission le 6 mai 1790, jugeant que ses pouvoirs étaient expirés; émigra en Belgique, rédigea la réponse à la lettre de Louis XVI aux émigrés (27 octobre 1791); dans la campagne de 1792, commanda, comme adjudant général du comte d'Artois, le corps de la noblesse d'Artois, et rentra en France après le 18 brumaire. — Le comte de Langeac avait épousé sa cousine, et le marquis de Montmorin, sa sœur. Il ne laissa qu'une fille et mourut à Paris le 20 avril 1810. (*Mémoires* de Ferrières, I, 36, 43; de Montlosier, I, 34, 178.)

me paraissait, dans nos conversations intimes, en paix avec sa conscience, présumant trop sans doute de ses forces, indécis sur plusieurs points essentiels ; mais cherchant et voulant le bien public, et attaché sincèrement au roi, quoiqu'il fût hors d'état de servir et le roi et le peuple, par un défaut d'énergie qui se manifesta dès le début de cette grande crise. Les instructions, non-seulement celles qui nous étaient communes, mais celles qu'il me donna particulièrement, verbalement et par écrit, étaient aussi honnêtes qu'insuffisantes. Elles portaient, en substance, de faire adopter, si nous le pouvions, la proposition de présenter des candidats pour les départements, et de n'admettre dans la liste des candidats que des hommes dont la moralité, les facultés et la bonne réputation seraient constatées; d'empêcher les querelles, la scission entre les ordres, et d'accréditer, autant qu'il serait en nous, les idées les plus modérées en fait de réformes et d'innovations.

Le doublement du tiers était prononcé, et je ne dissimule pas que j'avais été de cet avis contre l'opinion même de M. Necker [1], qui résista longtemps, qui en prévoyait les inconvénients, et ne céda qu'à l'impression que faisait toujours sur lui la voix publique. Personne n'a su, hors de sa société intime, combien il a balancé sur ce fameux *Résultat du conseil* [2] et avec

[1] « Je me hasardai, dit le comte de Montlosier, à lui adresser en forme « de note quelques vues que je lui fis remettre par son secrétaire particulier. « Ces notes étaient dans un sens tout à fait opposé soit au doublement des « membres du tiers état, soit à la réunion des ordres, qu'il passait pour favo- « riser. Je reçus de M. Coster, c'était le nom de son secrétaire, l'invitation « de passer à son bureau. J'appris de lui que mon écrit, non-seulement « n'avait pas déplu à Son Excellence, mais qu'elle le trouvait fortement « pensé. » (*Mémoires*, I, 184, et dans un sens opposé, Ferrières, I, 14.)

[2] *Résultat du conseil touchant les états généraux*, Versailles, 27 décembre 1788 : « Le roi ayant entendu le rapport qui a été fait dans son conseil par le ministre de ses finances, relativement à la convocation prochaine des états généraux, Sa Majesté en a adopté les principes et les vues, et elle a ordonné ce qui suit : 1° Que les députés aux prochains états généraux seront au moins au nombre de mille; 2° que ce nombre sera formé,

quelle inquiétude il l'a promulgué : car il avait une sagacité rare pour apercevoir dans le plus grand détail et dans le plus grand éloignement les vices, les inconvénients de chaque mesure, et c'est cette faculté d'étendre à l'infini ses observations qui le rendait si souvent indécis. Je n'attachais pas au doublement du tiers tous les inconvénients que la conduite du gouvernement a rendus irrémédiables. J'avais, sur cette grande affaire et sur l'ensemble des mesures à prendre dans ces circonstances, des idées différentes de celles de M. Necker et de ses collègues. Je les développai dans le temps, et j'ai souvent gémi de n'avoir pu les faire adopter. M. de Montmorin, avec qui je m'étais lié lorsqu'à son retour d'Espagne il passa à Toulon, fut le seul qui m'en parut frappé; il les appuya, mais inutilement [1].

Voici ce que je pensais et ce que je dis aux deux ministres [2]; on trouvera, par la confrontation de mes discours à l'Assemblée nationale et de tout ce que j'ai écrit à cette époque [3], que ma conduite a été conséquente à ces principes :

« La première assemblée des notables a averti la nation que

autant qu'il sera possible, en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage; 3° que le nombre des députés du tiers état sera égal à celui des deux autres ordres réunis, et que cette proportion sera établie par les lettres de convocation; etc. » — Le roi, la reine même, qui, contrairement à l'usage, assista au conseil du 27, s'étaient prononcés, comme l'avait fait précédemment *Monsieur* à la seconde assemblée des notables, pour le doublement du tiers. (Barante, *Notice sur M. de Saint-Priest; Mémoires* de Bouillé, 62, 74.) La décision du roi valut à Necker la plus grande popularité ; il devint l'idole du peuple.

[1] Les *Mémoires* de Bertrand de Moleville, t. I, p. 51, nous montrent M. de Montmorin dans des sentiments à peu près semblables.

[2] Malouet n'était pas le seul dont les avis auraient pu éclairer les ministres. Mirabeau (*Correspondance avec la Marck*, I, 339), Bertrand de Moleville (*Mémoires*, I, 47-51), Bouillé (*Mémoires*, 70) fournirent ou proposèrent, au sujet de la conduite à tenir, des mémoires dans le sens des observations ci-dessus.

[3] Voir plus loin une note où sont indiqués plusieurs renvois à des discours prononcés dans l'assemblée.

« le gouvernement se subordonnait désormais à l'opinion « publique.

« C'est une fausse et dangereuse position, s'il n'est assez fort « pour éclairer cette opinion, pour la diriger et la contenir.

« Le vœu de la France a appelé les états généraux : il était « indispensable de lui obéir. Le doublement du tiers est éga- « lement proclamé d'une manière irrésistible ; mais il n'y a « encore que vos propres fautes qui mettent en péril l'autorité « royale.

« Vos variations, vos faiblesses, vos inconséquences, ne vous « laissent plus la ressource du pouvoir absolu. Du moment « qu'en manifestant vos embarras vous êtes obligés d'invoquer « les conseils et les secours de la nation, vous ne pouvez plus « marcher sans elle ; c'est dans sa force qu'il faut puiser la « vôtre ; mais il faut que votre sagesse gouverne sa force ; si « vous la laissez agir sans frein et sans guide, vous en serez « écrasés.

« Il ne faut donc pas attendre que les états généraux vous « demandent ou vous ordonnent ; il faut vous hâter d'offrir tout « ce que les bons esprits peuvent désirer en limites raisonna- « bles, soit de l'autorité, soit des droits nationaux.

« Tout doit être prévu et combiné dans le conseil du roi « avant l'ouverture des états généraux. Vous devez déterminer « ce qui peut être abandonné sans danger, en anciens usages, « en formes, maximes, institutions, abusives ou surannées. « Tout ce que l'expérience et la raison publique vous dénon- « cent comme proscrit, gardez-vous de le défendre ; mais n'ayez « pas l'imprudence de livrer aux hasards d'une délibération « tumultueuse les bases fondamentales et les ressorts essentiels « de l'autorité royale. Commencez par faire largement la part « des besoins et des vœux publics, et disposez-vous à défendre, « même par la force, tout ce que la violence des factions et « l'extravagance des systèmes voudraient attaquer. Dans l'état « d'incertitude, d'embarras et de dénûment où vous vous êtes

« mis, vous n'avez aucune force; je le sens, je le vois. Sortez « donc de cet état; mettez une franchise énergique dans vos « concessions, dans vos plans; en un mot, prenez une attitude « décidée, car vous n'en avez pas.

« La révolution qui s'opère en cet instant, et que nous pou- « vons regarder comme accomplie, est l'élévation des commu- « nes à une influence égale à celle des deux autres ordres. Une « autre révolution doit suivre celle-là, et c'est à vous à la faire; « c'est la destruction des priviléges abusifs, onéreux au peuple. « Quand je dis que c'est à vous à la faire, je veux dire qu'il faut « prendre vos mesures de manière à empêcher que rien ne se « fasse sans vous et autrement que par votre direction.

« Ainsi donc, vous devez avoir un plan arrêté de concessions, « de réformes, qui, au lieu de tout ébranler, consolide les bases « de l'autorité légitime. Ce plan doit devenir, par votre in- « fluence, le texte de tous les cahiers de bailliages. A Dieu ne « plaise que je vous propose de corrompre, de séduire et d'in- « fluer par des voies iniques sur les élections! Vous avez besoin, « au contraire, des plus honnêtes gens, des plus éclairés, des « plus énergiques; ce sont ceux-là qu'il faut mettre en avant et « sur lesquels il faut diriger les choix.

« Auriez-vous donc laissé approcher cette grande crise sans « aucun préparatif de défense, sans aucune combinaison? Vous « avez, par la police, par les intendants, par les procureurs du « roi dans les tribunaux, des moyens de connaître les hommes, « de les choisir, tout au moins de diriger les choix : ces moyens, « les avez-vous employés? »

Je voyais bien, par toutes les explications antérieures, qu'il n'en était rien, et je ne cessais d'insister pour que l'on réparât cette faute. L'archevêque de Bordeaux, qui est aujourd'hui à Aix [1], et qui avait plus de force dans le caractère qu'aucun des

[1] Jérôme-Marie Champion de Cicé, évêque de Rodez en 1770, arche- vêque de Bordeaux en 1781. Prélat administrateur, membre remarqué de

ministres d'alors, se trouvait un jour présent à mes remontrances, et il s'y réunissait. M. Necker se retranchait sur le danger, l'inconvenance de l'intervention des ministres dans tout ce qui avait trait au choix et au mandat des députés [1]. Une parfaite liberté dans tous ces préliminaires manifesterait la pureté des intentions du roi, et l'on y prendrait plus de confiance. Il avait sans doute des malveillants, des têtes exaltées, mais il n'était pas probable que la majorité de la nation s'abandonnât à leur direction; il n'était donc pas prudent d'avoir un plan arrêté et de le faire connaître. Il y aurait trop de désavantage pour le roi à faire ainsi des avances, si elles ne réussissaient pas.

« Mais aussi, disais-je, il faut vous mettre en situation de n'en « pas manquer le succès. Qu'est-ce que je vous propose? Ce « n'est pas un projet d'édit ou d'arrêt du conseil; je sais bien « que ce n'est pas un ordre, une loi, qu'il faut porter à une « assemblée qui sera elle-même législative. Mais concevez-vous « la moindre apparence d'ordre et de raison dans une réunion « de douze cents législateurs, tirés de toutes les classes, sans

l'assemblée des notables, ami particulier de Necker, il travailla avec ardeur à la réunion du clergé au tiers état, pour laquelle il s'était prononcé dans la chambre de son ordre, et fut un des quatre prélats qui, le 22 juin 1789, à la tête de 147 ecclésiastiques, vinrent se réunir au tiers état dans l'église de Saint-Louis. Au moment cité par l'auteur des Mémoires, il n'était pas encore ministre, mais il en avait toute l'influence (Ferrières, I, 49). Très-populaire au début de l'assemblée, il fit partie du comité de constitution, se prononça dans son rapport pour la déclaration des *Droits de l'homme,* et fit partie comme garde des sceaux du ministère que Louis XVI, après la prise de la Bastille, choisit parmi les députés (4 août 1789). Démissionnaire le 21 novembre 1790, bien que la majorité eût repoussé la proposition de Menou, *qu'il avait perdu la confiance de l'assemblée,* il émigra, rentra après le 18 brumaire, fut en 1802 archevêque d'Aix, et mourut en 1810. (*Mémoires* de Ferrières et de Montlosier.)

1 « On proposa à Necker d'influencer les élections pour donner au gou« vernement quelques partisans dans les états : il refusa comme immorale « cette démarche, ainsi que celle qui lui fut proposée peu de temps après « de gagner quelques membres des plus virulents de cette Assemblée. » (*Mémoires* de Bouillé, p. 68.)

« expérience, sans habitude de discussion et de méditation sur « les objets importants qu'ils vont traiter, égarés par l'esprit « de parti, par le mouvement impétueux de tant d'intérêts et « d'opinions divergentes? Si vous ne commencez par fixer « leurs idées, par les environner, de la part de leurs com« mettants, d'instructions et d'entraves qu'ils ne puissent bri« ser, attendez-vous à tous les écarts, à des désordres irrémé« diables. »

A toutes ces réflexions, dont l'événement n'a que trop prouvé la justesse, je joignis un projet d'instructions pour les députés de mon bailliage, et je dis à M. Necker en le lui communiquant : « Vous voyez que je me constitue déjà député et conseil « de ma province, d'après la petite influence que j'y puis avoir. « Ce que je fais dans le bailliage de Riom, pourquoi ne pas le « faire ou le conseiller dans tous les autres? Pouvez-vous dis« convenir que, si une fois vous êtes nanti d'une majorité de « vœux nationaux qui n'aient rien d'excessif, rien de dange« reux, vous devenez fort en les adoptant? L'autorité du roi, « qui s'emploierait à empêcher qu'on s'en écartât, aurait alors « tout l'appui de l'opinion et de l'intérêt général. »

M. Necker et M. de Montmorin, après avoir lu mes cahiers, me dirent : « Vous avez peut-être raison ; vous avez fait la part « des communes la plus large possible ; mais vous ne tenez au« cun compte des résistances dès deux premiers ordres ; et faire « prononcer le roi dans ce sens, ce serait éloigner de lui sans « retour la noblesse et le clergé, qui mettent cependant un « grand poids dans la balance. »

Je leur répondis : « Messieurs, ce ne sont pas les résistances « des deux premiers ordres que je crains, c'est l'exagération « des communes. Vous en avez trop fait ou trop laissé faire « pour empêcher maintenant que les propositions que je vous « ai soumises se réalisent ; c'est à ne pas les dépasser qu'il faut « se borner ; car au delà est l'anarchie. Mais si, dans la direction « très-décidée et très-impétueuse qu'ont prise les opinions, le

« roi hésite ; si le clergé et la noblesse résistent, malheur à nous ! « tout est perdu. D'après cette conviction, puisque j'ai déjà un « commencement de mission, puisqu'on m'a demandé ces « cahiers, les voilà tels que ma raison et ma conscience me les « ont dictés. Je ferai dans ma petite sphère ce que je vous con- « jure inutilement de faire dans la vôtre. Je pars pour l'Auver- « gne ; mes cahiers seront communiqués à l'assemblée, proba- « blement adoptés, mais certainement imprimés et publiés. Ils « seront peut-être un jour ma seule consolation. »

Ces conversations, rappelées au bout de vingt ans, pourraient aujourd'hui paraître arrangées à ma convenance, si ma liaison connue avec M. Necker et M. de Montmorin ne devait faire supposer que je leur parlais en particulier dans le même sens que je parlais en public ; et comme l'équivalent de tout ce que j'écris aujourd'hui se trouve dans mes *Opinions* imprimées [1], je ne pense pas que l'authenticité de mes récits puisse être contestée.

Voici les cahiers du bailliage de Riom et le discours que je fis à l'assemblée des trois ordres, en présentant ces cahiers tels qu'ils furent publiés. On y verra combien je redoutais dès lors l'effervescence générale, qui a été la véritable et la plus funeste conjuration de cette époque.

« Messieurs,

« Appelé dans cette assemblée par la confiance dont m'honorent mes compatriotes, il m'est doux de reprendre, au milieu de vous, les fonctions de citoyen qui me seront toujours sacrées.

« Nous voici réunis pour concourir par nos instructions et par le choix de nos représentants, à la régénération de l'Em-

1. On trouvera dans le premier volume des *Opinions de Malouet* ses discours à l'assemblée dans les séances des 7, 15 mai, 8 et 15 juin 1789, pages 23, 28, 42, 48, et particulièrement page 36 : *Lettre à MM. les syndics de l'arrondissement de Riom.*

pire, au rétablissement de l'ordre et de la prospérité publique..... Affligé par des calamités récentes, le peuple français souffre depuis longtemps des vices et des erreurs d'un gouvernement arbitraire, dans lequel la modération du prince ne suffit pour prévenir ni pour empêcher l'influence tyrannique des richesses, celle du crédit et de l'autorité. Tous les fléaux qu'entraînent à leur suite la cupidité, l'ivresse du pouvoir, l'orgueil de l'ignorance, ont accablé la nation sous le poids des impôts et des abus de tout genre. Le mal était au comble, le caractère national s'effaçait, les ressources étaient épuisées; mais il nous restait un roi généreux, pénétré de l'étendue de ses devoirs, éclairé sur les désordres dont il gémissait. Sa Majesté a pris le sage parti de nous les dévoiler et d'appeler la nation à l'exercice de ses droits..... c'est à nous maintenant, c'est à nos représentants à en user avec ce courage religieux et cette prudence éclairée qui peuvent seuls en assurer la stabilité.

« Nous ne dissimulerons pas, messieurs, que le peuple a plus besoin d'être gouverné et d'être soumis à une autorité protectrice, qu'il n'a d'aptitude à la gouverner.....

« La circonstance importante où nous sommes a développé toutes les idées publiques; une grande masse de lumières s'est révélée autour de nous, tous les voiles sont déchirés, on remonte à l'origine de toutes les institutions, et quand on y est parvenu, quand c'est le peuple en corps, ou la partie éclairée de ce peuple qui découvre et définit les pouvoirs et les distinctions qu'il a créés ou tolérés, l'agitation que produisent dans les esprits ces hautes pensées ne permet pas toujours de s'arrêter à ce qui est juste et utile. Au milieu de cette foule de maux, nés de l'état social, il est bien peu d'innovations qui ne paraissent être le vœu de la raison; mais si nous sommes attentifs à sa voix, nous la trouverons toujours sévère, circonspecte et non inconsidérée dans ses mouvements.

« C'est, messieurs, cette raison supérieure à tous les talents,

à toutes les séductions des plus nobles passions, qui doit diriger le zèle dont nous sommes animés pour le salut de la patrie; le premier commandement que nous en recevons est l'unité de vues, de sentiments et d'intérêts dans toutes les classes de la nation; c'est à vous, qui en représentez la partie la plus nombreuse et la plus utile, à manifester ces premiers sentiments de concorde, de justice et de modération, qui sont les signes les plus importants de la force et de l'élévation, les précurseurs des bonnes lois et de la liberté légale, à laquelle nous devons tendre.....

« Si la puissance royale est elle-même intéressée à la destruction des abus dont nous avons à nous plaindre; si l'inégale répartition des impôts, les priviléges exclusifs, les usurpations du crédit et de la faveur, les écarts de l'autorité, les mesures oppressives du fisc et de ses agents nuisent de toutes parts à l'aisance, à la liberté et à l'industrie nationale, quel ordre dans le royaume, quel Français oserait s'opposer à la réparation de tant de maux?

« Nous ne devons point le craindre; les fils aînés de la patrie seront sans doute ses plus zélés serviteurs; ou, si quelques préjugés, quelques erreurs de principes résistent à de justes réclamations, gardons-nous de penser qu'aucune partie de la nation puisse s'en déclarer l'ennemie, et s'élever au-dessus de la volonté générale, qui est la véritable souveraine puissance, devant laquelle tous les obstacles disparaissent.

« Ce serait donc une précaution dangereuse, messieurs, que celle qui vous mettrait en défiance des autres ordres. Que deviendrait cette noble et antique monarchie, si les diverses corporations, si chaque ville, chaque district, chaque province, ne se présentaient dans l'assemblée nationale qu'avec des projets et des intérêts divergents.....

« Considérez, en effet, messieurs, que cette grande nation à laquelle nous appartenons, ne saurait avoir qu'une volonté puissante pour le bien. Quels obstacles pourrions-nous ren-

contrer? serait-ce dans nos mœurs douces et franches, dans un sol fécond sous un climat tempéré? La nature et l'art nous ont comblés de biens, et la nation n'a essentiellement à se plaindre que de ses préposés; car ce n'est point vous, paisibles agriculteurs, qu'il s'agit de réformer; certes, nous n'avons point à craindre que vous défendiez les abus dont vous avez tant à souffrir, et que vous éleviez des prétentions exagérées : justice et bienveillance, voilà tout ce que vous demandez! Les artisans, les bourgeois, les négociants, les hommes voués aux arts libéraux, la pauvre noblesse, la classe vénérable de nos pasteurs, tous ceux qui ne sont point à la solde du trésor public, n'en favoriseront pas la déprédation. Leur intérêt, leur sûreté, ne peuvent se trouver que dans la liberté et la fidélité publique. Ainsi le corps national sain, vigoureux, mais souffrant, victime sans être complice des désordres actuels, a un intérêt démontré à les réparer et une volonté aussi ferme qu'éclairée d'obtenir cette réparation.

« Quels seront donc nos adversaires dans cette grande entreprise? Nous en trouverons, messieurs, dans tous les ordres, car il ne faut imputer exclusivement à aucun les erreurs de l'amour-propre, les prétentions de la cupidité. Nous trouverons des contradicteurs dans les hommes intéressés aux abus de la finance, de la robe, de l'épée, de l'administration et de l'Église; mais ne nous permettons pas de considérer comme ennemis nés de la société aucune classe de citoyens. Il n'est point de principes consacrés par le temps et par les mœurs publiques, qu'il ne soit indispensable de respecter. Ainsi le caractère auguste de la royauté, les distinctions propres aux ministres de la religion, aux anciennes familles, les prééminences de rang et de fonctions, les droits de la propriété, ne sont point au nombre de ces institutions changeantes, que les circonstances et les opinions modifient, ce sont les premiers éléments de la législation et du repos des nations. Mais dans cette hiérarchie nécessaire, si les princes s'élèvent au-dessus des lois, si les mi-

nistres, usurpant la place des princes, s'attribuent les droits de la toute-puissance; si les magistratures civiles et militaires exagèrent leurs prérogatives et atténuent leurs obligations; si les deniers du fisc deviennent la proie de ses agents; si la corruption attente même à la sainteté du sacerdoce; si une ambitieuse aristocratie altère la pureté des principes qui font le caractère distinctif de la noblesse française; si enfin dans les classes subalternes quelques esprits turbulents s'élèvent au delà des limites de la raison et de la justice; — appréciez, messieurs, en remontant dans tous les rangs que nous venons de parcourir, quelle est l'étendue de nos espérances.

« Premièrement, une nation éclairée et plus forte que les maux qui l'affligent; un monarque vertueux, digne de tout notre amour. On a tant loué ses prédécesseurs! Bénissons celui-ci, qui ne craint pas d'abaisser son sceptre devant la majesté des lois, qui les propose, qui les invoque comme le plus solide appui de sa puissance; la sagesse de ses conseils, que nous garantit aujourd'hui la vertu de ceux qui les composent. Au milieu d'eux paraît le ministre citoyen que la calomnie a poursuivi, malgré l'estime publique dont il est environné; qui, dans le temps où l'autorité ne reconnaissait point de frein, lui opposa celui de la morale et recommanda les droits des peuples à la conscience des rois. Plus heureux maintenant de pouvoir les mettre sous la sauvegarde des lois, vous l'avez entendu manifester les intentions du roi, comme l'orateur de la nation en aurait exprimé les vœux. Enfin, la renommée vous désigne, dans les deux premiers ordres, les noms les plus illustres, les personnages les plus distingués dans l'Église et dans l'État, rendant hommage aux droits, à la dignité du peuple, et proscrivant avec vous tout ce qui peut l'avilir.....

« C'est pour aider nos représentants dans cet important travail que nous avons l'honneur de soumettre à votre examen le cahier d'instructions, vœux et demandes dont nous allons vous faire lecture.

« Dans la rédaction de ces cahiers, nous avons suivi, messieurs, les principes qui viennent de vous être exposés. L'assemblée municipale de Riom s'est pénétrée de l'esprit public et des vues générales qui doivent déterminer le régime politique et civil de la monarchie; nous nous sommes considérés comme membres de la grande famille, et non circonscrits dans une cité. Nous n'avons vu d'avantages pour nous que dans de bonnes lois communes à tous; ainsi, chacun de nous, messieurs, se trouve associé au vœu national; mais en éloignant tous les intérêts locaux, en renonçant absolument à ceux qui contrarient l'intérêt général, nous accueillerons les autres; et comme vos représentants, qui sont avant tout les hommes de la nation, vous doivent aussi et à vos communautés leur zèle et leurs services en tout ce qui pourra se concilier avec le bien public, nous avons l'honneur de vous proposer de classer toutes vos recommandations particulières sous les divers titres qui leur sont propres, tels que : *impôts, — chemins, — secours, — établissements publics,* etc., etc., et d'en former un cahier de supplément, qui n'occupera que le second rang dans l'attention et le devoir de vos représentants. »

Nota. L'assemblée a ordonné l'impression des discours et des cahiers.

PROJET D'INSTRUCTIONS

POUR LES DÉPUTÉS DU TIERS ÉTAT AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.

« L'estime et la confiance de vos concitoyens vous appellent à une des plus augustes fonctions que les hommes puissent remplir : députés de notre sénéchaussée, vous allez vous asseoir parmi les représentants d'une grande nation, discuter ses intérêts et ses droits. Mais en vous invitant vous-mêmes à recon-

naître la dignité de votre mission et à ne la mettre au-dessous d'aucune autre, notre première recommandation sera de vous rappeler que vous la tenez de nous, que ce sont nos pouvoirs que vous allez exercer, et qu'il n'en est aucun qui n'émane du peuple; qu'ainsi rien ne doit être proposé ni consenti par ses délégués contre le vœu et au préjudice de l'intérêt de tous. Que cette grande vérité, qui sera la seule limite de vos pouvoirs, soit aussi la règle invariable de votre conduite; qu'elle dirige toutes vos délibérations et vous ramène au milieu de nous, dignes de nos éloges et de notre reconnaissance.

BASES DE LA CONSTITUTION.

« Accablés depuis longtemps par le pouvoir absolu, mais éclairés maintenant sur nos véritables intérêts, nous avons à réparer les fautes et les malheurs de plusieurs siècles. La liberté s'offre à nous; un roi citoyen nous propose de l'unir à ses droits et aux nôtres.

« Nous vous députons pour contracter cette sainte alliance : posez les bases, élevez les colonnes du plus beau monument qui puisse sortir de la main des hommes; car telle est une constitution nationale qui détermine les droits de tous et les lois qui les maintiennent.

« Voici nos vœux et nos demandes; elles ne contrarieront point les intentions généreuses du monarque, qui le premier a reconnu le danger et les abus de l'autorité arbitraire.

« Que l'Assemblée des états généraux soit reconnue solennellement la seule puissance compétente pour consentir et sanctionner les lois et les impôts.

« Qu'il soit inviolablement arrêté que les états s'assembleront tous les trois ans, à un jour déterminé, et qu'aucun impôt ne puisse, sous aucun prétexte et sous aucune forme, être prorogé et perçu au delà de ce terme, à moins qu'il ne soit, à l'expiration des trois années, confirmé par les états généraux.

« Que les impôts consentis par les états, sous quelque forme et dénomination qu'ils puissent être, soient supportés également par tous les ordres, corporations et individus, proportionnellement à leur fortune, et sans aucune exception ni restriction en faveur de qui que ce soit.

« Que les états généraux, divisés par ordres ou opinant par tète, reconnaissent dans les représentants des communes une influence et un pouvoir égal à celui des deux autres ordres.

« Que tous les sujets du royaume, depuis le premier rang jusqu'au dernier, dans les villes comme dans les campagnes, soient également soumis aux lois et protégés par elles; qu'aucun domicilié qui ne sera pas dans les liens de la discipline militaire ne puisse être arrêté sans décret judiciaire, excepté dans les cas de flagrant délit et de désignation d'un coupable par la clameur publique; qu'il soit permis à tout homme qui signera un manuscrit de le faire imprimer, soit pour sa propre défense, soit pour l'instruction publique, sans autres censeurs que sa conscience et les lois. — Ces points fondamentaux étant les conditions absolues de la liberté nationale, aucun autre point de législation ou d'administration ne paraît devoir être traité avant que ceux-là soient établis; et la nation serait heureuse, la stabilité du royaume serait assurée, quand même il n'y aurait dans la prochaine séance des états généraux que ces points d'arrêtés; car tous ceux que nous allons vous présenter comme étant notre vœu formel en dérivent naturellement.

LÉGISLATION.

« Le pouvoir législatif ne doit point être exercé par le roi sans le concours de la nation assemblée par ses représentants, et aucune ordonnance émanée de l'autorité royale, en l'absence des états généraux, ne peut être considérée que comme un acte d'administration provisoire, auquel les tribunaux ne sau-

raient donner force de loi, sans le consentement de la nation qui a le droit de rejeter et d'annuler lesdites ordonnances.

« Aucun parlement ou cour souveraine ne peut exercer, même provisoirement, le pouvoir de consentir et promulguer les lois que la nation n'aurait pas consenties; ni rejeter, modifier ou différer la publication et l'exécution des lois que les états généraux auraient sanctionnées.

« Le roi, premier organe du pouvoir législatif, doit avoir la plénitude du pouvoir exécutif dans toutes les parties de l'administration du royaume, et ne pourra jamais être responsable de l'abus qui en serait fait par ses représentants individuels ou collectifs.

« Mais lesdits représentants, ministres, commandants, gouverneurs et autres délégués, et toutes les cours supérieures et inférieures, seront responsables à la nation de tous les pouvoirs militaires, judiciaires et d'administration qui leur seront confiés, et pourront être cités devant les représentants pour les abus dont ils se seraient rendus coupables.

« Les états généraux pourront demander au roi l'érection des nouvelles cours ou des nouveaux tribunaux qu'ils jugeront nécessaires pour juger de tous les abus d'autorité; le roi ne pourra s'y refuser.

« Que la composition, le ressort et la compétence de tous les tribunaux existants, leur utilité ou leur inutilité soient soumises à l'examen et à la décision des états généraux; les provinces qui demanderont la suppression ou l'érection, dans leur ressort, de nouveaux tribunaux, seront entendues et il sera fait droit à leur demande; mais qu'aucun tribunal supérieur ou inférieur ne puisse être supprimé dans une province et converti en un autre tribunal, sans le vœu des états provinciaux, exposé aux états généraux.

« Que les intendants soient supprimés, leur administration pouvant être utilement exercée par les états provinciaux et leurs commissaires; mais qu'on rétablisse les anciennes fonc-

tions des *missi dominici,* qui seraient annuellement envoyés dans les provinces, pour rechercher les abus, y pourvoir provisoirement et en rendre compte au roi et aux états généraux.

« Que le roi ne puisse départir à ses officiers aucun pouvoir qui ne soit prévu et défini par la loi.

« Que la police des villes soit exercée par les magistrats municipaux, librement élus par les communes, approuvés par le roi, et distingués de ceux qui sont chargés de l'administration des affaires et des deniers de la commune.

« Que la mendicité soit abolie et qu'il soit établi une *loi de secours* pour prévenir la misère, en assurant du travail à tous les pauvres valides; des moyens de soulagement aux infirmes, et des emprunts faciles aux laboureurs et aux artisans qui manquent d'ustensiles pour travailler. Qu'il soit représenté aux états généraux, que les pauvres appartiennent à la société comme les riches; il est temps qu'ils recueillent quelques avantages de la force commune. L'instruction publique étant plus avancée qu'elle ne l'a jamais été, la législation ne peut plus livrer uniquement à la charité des riches la subsistance des pauvres; que l'amélioration des mœurs, le bonheur et la sécurité de tous, dépendent essentiellement d'établissements propres à prévenir le désordre et les crimes que produisent la misère et l'oisiveté.

« Qu'il soit arrêté de s'occuper sans délai de la confection d'un code national, civil et criminel, qui puisse être connu et étudié par toutes les classes des citoyens; qu'il soit nommé à cet effet une commission toujours subsistante, jusqu'à la perfection de ce travail, et assistée d'un certain nombre de jurisconsultes éclairés; qu'il soit prescrit dans la rédaction des lois criminelles, de classer les délits et les peines de telle manière qu'il n'y ait rien d'arbitraire et d'équivoque dans la définition du crime commis par l'accusé et dans l'application de la peine encourue; et qu'il soit inviolablement ordonné aux juges de se

taire et d'attendre les ordres du pouvoir législatif, lorsque l'accusation et les informations ne mettent pas en évidence un tel délit auquel une telle peine s'applique.

« Qu'en ce qui regarde le code civil, les lois romaines, les coutumes des provinces, qui ont acquis force de loi, et les lois du royaume enregistrées, seront fondues en un seul code, sous chacun des titres qui comprennent tous les droits et toutes les actions civiles.

« Que les agents supérieurs et inférieurs de l'administration ne puissent jamais prononcer en jugement; et que le conseil du prince ne connaisse jamais par évocation d'aucune affaire contentieuse ni d'aucune inculpation contre un citoyen non soumis à la discipline militaire.

« Que toutes les lois et ordonnances d'administration des divers départements soient revisées et réformées en ce qui pourrait être contraire à la liberté civile, à la trop grande influence des agents de l'administration sur les droits et actions des citoyens, et à la bonne régie et économie des fonds assignés auxdits départements.

« Que l'éducation publique soit réformée ou plutôt établie de manière à former des citoyens utiles dans toutes les professions; qu'on rédige et qu'on mette au nombre des livres classiques, ceux qui contiendront des principes élémentaires de la morale et de la constitution fondamentale du royaume; qu'ils soient lus dans toutes les écoles et paroisses des campagnes; qu'il soit établi dans toutes les villes des maîtres de dessin, de géométrie pratique et de mécanique, pour les enfants du peuple; qu'il soit établi des distinctions et des récompenses publiques pour les laboureurs, artistes et artisans qui excelleront dans leur art, qui perfectionneront les machines et ustensiles de l'agriculture ou du commerce.

« Que toute loi avilissante pour le tiers état soit abolie; que la dignité et le traitement des curés soient pris en considération; qu'il soit pourvu à leur honnête entretien; que ceux dis-

tingués par leurs vertus et leurs services soient récompensés et appelés aux dignités ecclésiastiques.

« Que les prérogatives et possessions légitimes des deux premiers ordres soient inviolables; que les usurpations et prétentions manifestement préjudiciables à l'intérêt général soient constatées et réprimées.

ADMINISTRATION

FINANCES

« Que les impôts soient réduits au moindre nombre possible, qu'ils soient simples, uniformes, et que la recette de chaque province soit versée directement au trésor royal, par les préposés des états provinciaux.

« Que la comptabilité illusoire des finances par-devant les chambres des comptes soit anéantie et remplacée par une comptabilité réelle par-devant les commissaires de chaque état provincial pour les recettes et dépenses de la province, et par-devant les commissaires des états généraux pour les recettes et dépenses du trésor royal. Que les comptes soient rendus par les administrateurs et ordonnateurs plus que par les trésoriers, et que des pièces en forme ne suffisent plus pour valider les dépenses, les marchés onéreux, les frais inutiles, les bénéfices illicites.

« Qu'on poursuive la suppression de toutes les places et emplois qui ne sont pas évidemment nécessaires, et la réduction de tous les traitements qui excèdent vingt mille francs.

« Que plusieurs places réunies sur une même tête ne puissent procurer que le plus fort traitement d'une de ces places; que toutes les pensions réunies à des appointements qui excèdent vingt mille francs soient déduites de ces appointements; qu'il soit établi dans chaque département une fixation des sommes accordées en dons, pensions et gratifications, et un

état énonciatif des titres et services qui en seront susceptibles.

« Que l'aliénation des domaines de la couronne, dont le produit net serait vérifié au-dessous de quatre pour cent, soit consentie et autorisée pour en employer le prix au remboursement des dettes les plus onéreuses de l'État.

« Que les immeubles des hôpitaux qui sont dans le même cas aient la même destination, en leur assignant et leur garantissant par les états généraux un revenu supérieur au produit actuel desdits immeubles.

« Qu'il soit établi une banque nationale, sous la garantie des états généraux et sous l'administration de leurs commissaires; que chaque province soit admise à fournir une quotité de fonds et de crédit à ladite banque, qui sera chargée de tous les versements des caisses provinciales au trésor royal, et qui pourra mettre en circulation une somme de billets égale à celle dont elle sera garantie et créditée pour chaque province; que l'organisation de ladite banque soit soumise à l'examen des chambres de commerce du royaume, consultées et entendues par les états généraux.

« Qu'il soit établi une commission des états, assistée des ingénieurs les plus éclairés, pour déterminer dans toutes les provinces les points de communication où il serait le plus avantageux d'ouvrir des canaux ou de nouveaux chemins.

« Que tous les droits du fisc qui nuisent à l'industrie et au commerce soient abolis, et particulièrement les droits du contrôle sur les baux à ferme des biens ruraux qui en font limiter la durée et empêchent ainsi l'amélioration de la culture.

« Qu'il soit établi une commission des états pour rechercher les causes qui arrêtent l'extension du commerce et de la navigation nationale.

« Que toutes les charges de finances soient supprimées, remboursées et réduites à de simples commissions.

« Que toutes les grandes compagnies de finances résidant à

Paris, soient subdivisées par provinces sous l'autorité et l'administration de chaque état provincial.

« Que toutes les douanes, toutes les barrières soient portées aux frontières; tous les péages abolis; que tous les priviléges de roulage, de messageries, soient supprimés.

GUERRE ET MARINE

« Que les dépenses de la guerre et de la marine soient appréciées et vérifiées dans toutes les parties, et qu'il soit assigné des fonds fixés pour chaque objet des deux départements, d'après les propositions du gouvernement : ainsi, la somme de..... pour tant de régiments d'infanterie; celle de..... pour tant de cavalerie; celle de..... pour l'artillerie et le génie; et de même pour la marine, divisée en constructions, approvisionnements, armements et frais d'administration; que les comptes de chaque département soient rendus dans la même forme, en montrant l'emploi des sommes assignées pour chaque objet.

DETTES DE L'ÉTAT

« Que la majesté du trône et la dignité de la famille royale soient honorablement soutenues; que les dettes de la couronne soient garanties et acquittées, et que des commissaires, nommés par les états généraux, veillent dans l'intervalle d'une session à une autre au maintien de la constitution avec pouvoir de convoquer les députés, si, avant l'expiration du terme de trois années, il survient quelque infraction non réprimée des lois constitutives.

« Tels sont les objets principaux de nos réclamations comme citoyens et sujets de la monarchie. Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir parmi nous un gouvernement libre, juste et prospère, si les principes que nous venons d'exposer ne devien-

nent ceux de la législation ; mais en vous recommandant d'en provoquer l'adoption, nous laissons à votre prudence d'en faire la proposition ou de vous unir à celles qui seront faites dans le même esprit.

« Nous ne vous présentons aucune des vues générales sur le commerce, la navigation et l'agriculture, que nous savons devoir être développées par des hommes éclairés, et produites par plusieurs députés ; nous ne doutons pas que vous n'appuyiez avec zèle tous les plans qui tendront à l'accroissement et à la liberté de l'industrie nationale.

« Nous vous recommandons particulièrement de faire connaître à Sa Majesté les sentiments de respect, d'attachement et de fidélité dont nous nous sommes pénétrés pour sa personne sacrée, et la reconnaissance profonde que nous conserverons de ses généreuses dispositions pour le bonheur de ses sujets : nous vous recommandons de vous unir à tous les Français qui veulent que le souvenir en soit transmis à la postérité par un monument élevé à la gloire de Louis XVI, le bienfaisant roi citoyen, restaurateur et modérateur de l'empire. »

L'assemblée d'élection de Riom fut tenue au mois de mars 1789. Malouet y fut élu par acclamation premier député aux états généraux. Le sentiment de la reconnaissance ne l'empêcha pas de s'élever contre ce mode d'élection, « représentant que dans un « moment où l'on voulait rétablir et assurer la liberté nationale, « rien ne serait plus dangereux que de se laisser entraîner par son « premier mouvement, et qu'il aurait à se reprocher d'avoir été « la première cause de l'infraction des règles. » Ce fait devint dans l'Assemblée, au moment de la vérification des pouvoirs, l'objet d'un débat sur le principe de la validité des élections par acclamation. Après un rapport dans lequel Goupil de Préfeln demanda, au nom du comité, le maintien rigoureux de la règle du scrutin, et que combattit Lally-Tollendal au nom de la volonté certaine des

électeurs, l'Assemblée confirma l'élection à la majorité de 439 voix contre 34 (séance du 10 juillet 1789; *Moniteur,* nos 16 et 17). Voir, à ce sujet, les extraits des procès-verbaux de l'Assemblée de l'ordre du tiers-état de la sénéchaussée d'Auvergne. (Riom, Martin Degoutte, 1789.)

Mirabeau rendit compte de l'incident dans une des lettres qu'il adressait à ses commettants, et qui retracent la physionomie des premières séances de l'Assemblée :

« Le jugement de l'élection de M. Malouet, député de Riom, a « occasionné des discussions plus intéressantes. Il a été décidé, contre « le rapport très-ingénieux d'un député, mais à mon avis selon la « justice, qu'à la vérité la méthode des acclamations était irrégu« lière et vicieuse, mais que la confiance étant la grande et pre« mière loi des élections, que M. Malouet s'étant refusé au choix « d'acclamation, ayant insisté jusqu'à trois fois en trois séances dif« férentes pour que l'on procédât au scrutin, et l'assemblée ayant « confirmé jusqu'à trois fois son acclamation et le refus de la vérifier « par le scrutin; qu'enfin nul opposant, nulle réclamation ne « s'élevant du sein des commettants, il serait trop étrange que la « même nation qui prive de la vie un de ses membres, sur le « témoignage de deux individus, n'admît pas parmi ses représen« tants celui qui fournit cent cinquante-six témoins de sa nomi« nation (c'est le nombre de ceux qui ont signé le procès-verbal), « et qu'enfin l'élection de M. Malouet était bonne et valide. » (XIXe *lettre à ses commettants,* p. 5.)

Enfin, nous insérons ici deux lettres inédites de l'auteur des *Mémoires* aux ministres Necker et Montmorin. La première est relative à sa propre élection, la seconde concerne la suite des opérations de l'Assemblée.

« Riom, 17 mars 1789.

« Monsieur,

« Nous espérons de faire rejoindre à Moulins le courrier ordinaire par un exprès, pour vous apprendre la réunion des trois ordres pour une contribution égale et proportionnelle aux fortunes. La chambre de la noblesse l'a voté unanimement et

est venue en corps l'annoncer au tiers-état, au milieu des acclamations publiques. Telle a été la réponse à l'arrêté des communes, que nous avons communiqué ce matin aux deux autres ordres, et dont j'ai l'honneur de vous envoyer une expédition par le même courrier.

« Les commissaires du clergé sont venus chez moi après la séance m'annoncer que, mal à propos et par une expression équivoque de leur président, on ne nous avait pas très-nettement expliqué le vœu unanime du clergé, qui est d'adhérer aux cahiers du tiers-état, de se réunir à lui sur tous les points, et notamment sur l'égale contribution.

« Dans la même séance du tiers-état et en mon absence de la chambre, lorsqu'on a commencé le scrutin pour les élections, tous les députés m'ont de nouveau élu par acclamation premier représentant. J'ai fait dire au procureur du roi de s'y opposer et de demander, comme je l'avais déjà fait, l'exécution du règlement. Trois fois l'assemblée a répété son vœu unanime et demandé qu'il en fût dressé un second procès-verbal, qui serait signé par tous les commissaires et chefs d'arrondissement, comme garantissant le vœu spécial de tous leurs codéputés présents et absents. Je suis rentré dans la chambre pour les remercier et j'ai accepté la députation. On procéda de suite au choix des autres représentants.

« L'ordre de la noblesse, en abandonnant tous les priviléges pécuniaires, a réservé le *manoir du pauvre gentilhomme,* et cela me paraît juste.

« Je suis, etc.

« MALOUET. »

A M. Necker.

« Riom, 24 mars 1789.

« MONSIEUR,

« Nous avons eu tous ces jours-ci de longues conférences entre les commissaires des trois ordres pour le rapprochement

et la refonte des cahiers en un seul. Le clergé veut absolument mettre de la théologie dans les siens, et la noblesse, des compensations du sacrifice pécuniaire. J'ai usé ma poitrine et je n'espère pas que nous nous réunissions complétement sur tous les points; mais les différences d'opinion ne sont point embarrassantes entre la noblesse et le tiers-état. Il y a un peu plus d'entêtement du clergé sur sa dette, qu'il ne veut pas payer, et sur quelques points de discipline, qui finalement nous sont indifférents; mais je ne leur passe pas d'exiger l'intervention de la puissance spirituelle pour autoriser le prêt d'argent sur simple billet. Voilà l'inconvénient d'associer au pouvoir législatif des hommes qui croient ou veulent faire croire que la puissance ecclésiastique doit être considérée comme le régulateur de toutes les lois.

« Nous aurons trois cahiers dont les articles constitutifs sont tous à peu près semblables à ceux du tiers-état. Ensuite le clergé mettra en première ligne ses droits et ses intérêts. La noblesse finit par un développement des siens que nous avons raccordé le plus possible avec l'intérêt général. Le tiers-état s'en tient à ce que vous avez vu. Les commissaires des trois ordres signeront respectivement les trois cahiers, chacun adhérant à tous les articles qui ne contrarient pas ceux de son ordre. Ce à quoi j'ai mis le plus d'importance est d'empêcher les ordres absolus, exclusifs, et les pouvoirs limités, les protestations, etc. Nous finirons comme nous avons commencé, paisiblement.

« M. de Langeac a été élu hier unanimement premier député de la noblesse. Je crois qu'aujourd'hui on élira M. de Laqueuille ou M. de la Fayette, quoiqu'il soit arrivé hier une intrigue toute faite à Paris pour exclure le second. Si elle réussit, le tiers-état lui réservera une députation. Nous en avons six de nommés; les trois derniers sont MM. de Riberolles, négociant de Thiers, Girot de Pouzolles et Branche, propriétaires.

Je suis extrêmement fatigué; je finis aujourd'hui et demain out ce que je crois essentiel à faire en instructions et arrêtés. Je partirai après-demain.

« Je suis, etc.

« MALOUET. »

A M. le comte de Montmorin.

Comme Malouet à Riom, Mounier avait été élu à Grenoble par acclamation. Ce genre de suffrage a toujours été admis en Angleterre, sauf à procéder au vote individuel en cas de réclamation.

CHAPITRE X.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX.

L'assemblée d'élection de Riom ne fut pas la plus orageuse, mais elle le fut assez pour vérifier toutes mes conjectures, et me donner un véritable regret d'y être venu et d'avoir obtenu la députation. Je fus au moment de donner ma démission, quand je vis de petits bourgeois, des praticiens, des avocats [1], sans aucune instruction sur les affaires publiques, citant le *Contrat social*, déclamant avec véhémence contre la tyrannie, contre les abus, et proposant chacun une constitution. Je me représentai tout ce que pouvaient produire de désastreux sur un plus grand théâtre de telles extravagances, et je vins à Paris fort mécontent de moi, de mes concitoyens et des ministres qui nous précipitaient dans cet abîme.

Je rendis à M. Necker et à M. de Montmorin toutes mes réflexions. Il était temps encore d'en profiter. Le plus grand nombre des cahiers se rapportaient aux miens, je voulus qu'on fît le dépouillement et qu'on considérât comme un fait acquis cette majorité des vœux.

Deux grandes questions agitaient tous les esprits, l'opinion par tête et la vérification des pouvoirs. Il était évident que si l'on ne tranchait la seconde, on tomberait dans l'abîme qu'allait ouvrir la première; mais qui pouvait contester au roi le droit de vérifier les pouvoirs des députés qu'il avait appelés et qui devaient lui être présentés en cette qualité? N'était-il pas naturel qu'avant cette présentation il fît constater s'ils avaient

[1] La députation du tiers comptait, sur six cents membres, deux cent soixante-douze avocats.

été élus suivant les formes qu'il avait prescrites, sauf à renvoyer à une commission des états généraux le jugement des élections contestées? Quant à l'opinion par tête, quel avait été l'objet du doublement du tiers [1]? De mettre les communes en parité d'influence avec les deux autres ordres, mais non de leur donner une supériorité décidée comme elles devaient l'avoir en ralliant cette multitude de curés et de nobles, d'un rang inférieur, qui se trouvaient dans les deux premiers ordres. Il n'est pas douteux que quelques zélateurs de Jean-Jacques et de la révolution d'Amérique n'aient eu le projet, dès le début, d'anéantir les ordres et de donner pour tout appui au trône des formes et des principes démocratiques. On appelle cela une conjuration; mais, malgré le succès inespéré de ces tentatives, on aperçoit plutôt des conjurés qu'une conjuration. On ne sait comment, sans plan, sans but déterminé, des hommes divisés par leurs intentions, leurs mœurs, leurs intérêts, ont pu suivre la même route, et arriver de concert à une subversion totale. Le premier club du Palais-Royal [2], et ensuite le club Breton, qui est devenu celui des Jacobins, ont été les premiers auteurs

[1] On a vu plus haut (page 220) que le roi et la reine, en adoptant le fameux *Résultat du conseil* du 27 décembre 1788, s'étaient déjà prononcés, comme l'avait fait *Mounier* à la seconde assemblée des notables, pour le *doublement du tiers.* — Necker n'eut donc aucune peine à faire prévaloir cette opinion dans l'élection des députés aux états généraux; mais, comme le remarque justement Malouet, le but se trouvait dépassé, puisque, si les ordres délibéraient en commun, les deux premiers devaient être à la discrétion du troisième.

[2] Il s'agit du *club de Valois,* dont l'un des fondateurs fut Sieyès, alors partisan du duc d'Orléans, pour lequel il avait rédigé la *Délibération à prendre dans les assemblées de bailliage.* (Montlosier, I, 170 ; Bouillé, 64.) — Quant au *club Breton,* fondé dès le début de l'Assemblée par Le Chapelier et Glezen, députés de la Bretagne, c'est là que dominèrent quelque temps Adrien Duport, les Lameth et Barnave, c'est-à-dire le parti des *constitutionnels.* Plus tard, Robespierre, Pétion, Antoine, y prirent l'influence. Lorsque l'Assemblée fut transférée à Paris, le club Breton devint le *Club des Amis de la Constitution ;* ouvert le 6 octobre 1789, rue Saint-Honoré, dans le couvent des Jacobins, il acquit bientôt une renommée sinistre sous le nom de *club des Jacobins.*

de cette machine infernale qu'il eût été facile de renverser avant son explosion.

Qu'on mette à la tête de cette intrigue M. Necker, M. le duc d'Orléans, cela n'est vrai ni pour l'un ni pour l'autre. Le premier n'était d'aucune intrigue ; son grand tort est de s'être laissé prendre au dépourvu, d'avoir vécu au jour le jour, d'avoir cru que les événements et les hommes viendraient naturellement se soumettre à sa direction. Pour le duc d'Orléans, il avait son intrigue à part, bien odieuse, bien criminelle. Son but personnel était la vengeance plutôt que l'ambition ; celui de son petit conseil, dont les membres sont assez connus, était d'opérer un bouleversement, non par amour de la démocratie comme le premier club du Palais-Royal, mais pour placer le prince à la tête des affaires comme lieutenant général et en partager les profits.

Il faut bien distinguer ces premières nuances des mouvements révolutionnaires pour pouvoir en apprécier la suite et les effets. Indépendamment de ce que j'ai pu observer moi-même, M. de Montmorin et M. de Lessart[1] m'ont communiqué tous les rapports de la police de 1789 et 1790 : ce que j'y ai vu de plus positif est l'inconcevable pusillanimité du conseil du roi et l'extravagante audace de ses ennemis, fondée sur

[1] Antoine Valdec de Lessart, né en 1742. Maître des requêtes par la protection de Necker, qui le chargea, sous sa direction, d'une partie de l'administration des finances, il lui succéda comme contrôleur général le 4 décembre 1790, après le court intérim de Lambert ; passa à l'intérieur le 25 janvier 1791, et, le 27 novembre suivant, remplaça M. de Montmorin aux affaires étrangères. Décrété d'accusation le 10 mars 1792, à la suite des discours de Brissot et de Vergniaud, qui lui reprochèrent d'avoir favorisé les progrès de la coalition, il fut massacré à Versailles, le 9 septembre suivant, avec les prisonniers qu'on y transférait d'Orléans. Bertrand de Moleville dit de lui : « Il avait le sens « droit, l'âme honnête et délicate ; peut-être aurait-il eu de l'énergie dans le « caractère, s'il avait eu une meilleure santé ; il était sincèrement attaché au « roi. » (*Mémoires*, I, 294.) Transféré à Versailles sur l'ordre de Danton, il fut massacré avec Montmorin et le vieux duc de Brissac.

cette assertion accréditée dans toutes les classes du peuple : *La cour et les ministres veulent paralyser les états généraux, ne veulent pas que le peuple soit libre, et se réunissent pour l'empêcher à la noblesse et au clergé.* Soit que les meneurs eussent cette conviction ou feignissent seulement de l'avoir, il n'en est pas moins certain que le plus grand nombre de leurs adhérents n'accédait à leurs mesures ou n'en tolérait l'atrocité que comme un mal nécessaire pour se défendre de la malveillance de la cour. C'est ainsi que j'ai vu le conseiller Duport[1], qui était un fanatique et point un méchant homme, et plusieurs autres du même genre, s'écrier : *La terreur, la terreur, comme il est malheureux qu'on l'ait rendue nécessaire!* De là l'affaire de Réveillon, l'incendie des barrières, l'incendie des châteaux[2], et ces ouvriers envoyés dans toutes les provinces pour faire armer les gardes nationales contre les prétendus brigands; opérations payées par le duc d'Orléans, auxquelles il concourait pour son compte et les Jacobins pour le leur, les uns et les autres n'ayant pas les mêmes vues. Tous ces factieux divers auraient été méprisés par le peuple, si l'on avait su lui inspirer

[1] Adrien Duport, né en 1759, conseiller au Parlement, où il fut un des plus ardents à attaquer les projets de Brienne. Député de Paris aux états généraux, il y forma avec Lameth et Barnave ce triumvirat populaire dont on a dit : *Ce que pense Duport, Barnave le dit, Lameth le fait*, et auquel s'adjoignirent Menou, d'Aiguillon, Beauharnais. Organisateur de ces alarmes factices qui, sous prétexte de repousser les *brigands*, furent un moyen de mettre toute la France en armes et sur pied, il fut du nombre de ceux qui combattirent successivement Mounier, Clermont-Tonnerre, Virieu, Mirabeau, et perdirent leur popularité lorsque, après le retour de Varennes, ils tentèrent de défendre l'inviolabilité du roi et d'arrêter le cours des événements. Emprisonné après le 10 août, il put s'échapper et sortir de France. Il mourut à Appenzell en 1798. (Ferrières, I, 221, 358, 364. — II, 34, 43.)

[2] Les 27 et 28 avril 1789, dans le temps même des élections de Paris, incendie et pillage de la manufacture de papiers peints de Réveillon au faubourg Saint-Antoine. Le 12 juillet, incendie des barrières de Clichy et de la Conférence. — A la fin du même mois, l'incendie des châteaux commençait en Dauphiné et s'étendait à la Franche-Comté, à la Bourgogne, à l'Alsace.

la moindre confiance dans les intentions du roi et de ses ministres. Il est vrai que pour châtier quelques scélérats, ainsi que cela eût été facile et nécessaire, il eût fallu prendre d'autres précautions que celles qui avaient été prises: il eût fallu dire à ce peuple deux mois plus tôt : Vous voulez la liberté, la voilà; en voici les moyens, les conditions, obligatoires pour moi comme pour vous; vous avez exprimé vos vœux, je les ai recueillis; j'appelle vos députés pour en vérifier l'exposé, pour en sceller le contrat; et maintenant que votre volonté m'est connue, que la mienne est promulguée, ni vos représentants, ni les miens ne pourront l'altérer : moi, votre roi, je veillerai pour vous, et j'emploierai vos forces à réprimer tous les écarts, tous les mouvements factieux qui s'annoncent et qui menacent votre tranquillité autant que la mienne. Le premier séditieux qui tentera d'exciter des troubles, des insurrections, sera jugé et exécuté sur-le-champ.

Rien ne peut justifier les ministres de leur faiblesse et de leur imprévoyance. Il est rare qu'un souverain ait assez de force dans le caractère pour ne se conduire que d'après ses propres déterminations et ne pas céder à celles de son conseil, toujours responsable des actes du gouvernement. Je n'entends pas dissimuler la faiblesse de Louis XVI; mais ce prince avait un esprit juste qui lui aurait fait adopter les combinaisons sages qu'on lui aurait proposées, si, au lieu de lui montrer les difficultés, les dangers d'une contenance ferme, on lui en eût fait sentir la nécessité. Et comment ses ministres ont-ils pu le réduire, dès la fin de 1788, à une véritable suspension de ses fonctions royales, par l'indécision avec laquelle ils le laissaient aborder les états généraux? Ce n'était plus le roi qui parlait, c'était l'avocat consultant de la couronne, demandant conseil à tout le monde et ayant l'air de dire à tout venant : *Que faut-il faire? que puis-je faire? que veut-on retrancher de mon autorité? que m'en laissera-t-on?*

Tout gouvernement établi n'est-il pas obligé, pour le salut

public, de se maintenir et d'agir en souverain, tant qu'il subsiste? Que le roi consulte les notables et ses principaux magistrats sur les formes de convocation, rien de plus convenable; mais ni l'avis des notables ni celui des pamphlets et des clubs ne devaient faire adopter au conseil des mesures imprudentes et le dispenser d'une surveillance active sur toutes les opérations préalables. Or, c'était une mesure très-imprudente, ou plutôt une absence totale de mesure, de n'avoir pas circonscrit l'éligibilité des députés dans une certaine classe de propriétés. C'était une épouvantable imprudence d'avoir laissé aux assemblées primaires une latitude telle, qu'elles pouvaient mettre en question les principes fondamentaux du gouvernement monarchique; et lorsque le bon esprit qui prédominait encore généralement maintient ces principes dans toutes les délibérations, dans tous les mandats, les ministres ne savent pas s'en servir pour raffermir l'autorité royale, pour lui éviter la chance d'un nouvel ébranlement! L'idée subversive d'*Assemblée constituante* est née de l'état passif et incertain du monarque, qui s'effaçait lui-même devant le nouveau pouvoir qu'il appelait pour consolider le sien, mais non pour l'annuler. Quelle pusillanimité du gouvernement de se croire incompétent pour vérifier les titres d'élection des députés avant qu'ils se réunissent en séance délibérante! Mais quel nom donner au peu d'importance que les ministres ont mis à nos mandats, qui formaient tous nos titres, tous nos pouvoirs, sans lesquels nous n'étions rien, et que nous ne pouvions violer ni dépasser sans trahir le serment prêté à nos commettants de les exécuter fidèlement? N'était-ce pas au roi à s'en emparer, pour nous contenir dans les limites de nos devoirs et de nos pouvoirs?

Il n'est pas vrai que nous avons été envoyés pour constituer la royauté ou tout autre forme de gouvernement, mais bien pour régler l'exercice des pouvoirs conformément à nos instructions. La royauté n'était-elle pas constituée de droit et de fait? Ne nous a-t-il pas été enjoint de la respecter, de la maintenir

dans toutes ses bases? Il ne s'agissait donc que de signaler, de réformer les abus que le temps, l'oubli des formes et des principes avaient introduits; nous étions autorisés à proposer, à discuter les moyens, mais non les principes et les bases, encore moins à les renverser; et lorsque l'Assemblée, dans les premiers accès de son délire, a osé annuler ses serments, ses mandats, se déclarer affranchie du joug des instructions que nous avions reçues de nos commettants, le roi était fondé, que dis-je, il était obligé de nous renvoyer dans nos bailliages rendre compte à ceux qui nous avaient commis, et qui certes n'auraient pas trouvé bon que nous nous fussions érigé une autorité indépendante de celle qu'ils nous avaient transmise.

Mais tout cela devait être précédé des déclarations franches et résolues dont je viens de parler; il fallait, comme dans un grand incendie, se presser de faire la part du feu et sauver la cité aux dépens d'une portion des faubourgs.

Rien n'a été fait; on n'a su ni donner ni retenir, et quoiqu'il n'y eût en réalité ni conjuration ni faction redoutable, mais seulement quelques boute-feu sans importance, dont le chef apparent, le duc d'Orléans, était un homme sans crédit, sans talent, sans caractère, on a laissé croître toutes les agitations, toutes les inquiétudes, jusqu'à ce que l'opinion de la mauvaise foi de la cour, de ses projets sinistres, se soit répandue dans toutes les classes de la nation et ait excité la fureur d'une portion du peuple, qu'il était si facile de contenir en l'éclairant.

Pendant que le parti ministériel, sans projets, sans consistance, courait à sa perte, les royalistes courtisans, également dépourvus de force, de sagesse et de combinaisons, accéléraient la catastrophe en se déclarant également contre les ministres et contre le peuple. Mais pour qu'il ne manquât rien à leur isolement et à la déplorable destinée qui devait en être la suite, ils eurent grand soin de s'éloigner avec aigreur, avec mépris, de tout ce qu'il y avait de gens honnêtes et éclairés, appelant des réformes, désirant qu'elles s'opérassent par des voies légi-

times. Voilà la première et la plus nombreuse classe d'ennemis qu'ils se créèrent, et qu'ils signalèrent eux-mêmes sous le titre de novateurs, de philosophes, de partisans du gouvernement anglais. Ils semblaient dire au peuple : « Tout ce qui peut vous plaire nous est odieux; ce ne sont pas seulement vos démagogues, les factieux, les démocrates, que nous détestons; nous en voulons autant et plus encore à tous ceux qui parlent de liberté, quelque modération, quelques conditions qu'ils y mettent. »

Que faire d'une telle collection d'hommes? Ce que les événements en ont fait : des tyrans ou des esclaves.

Le parti populaire, qui devait se diviser aussi et se subdiviser en tant de sectes ennemies, eut l'art ou la sagesse, dans le commencement, de se présenter en masse. Il réduisit la question au plus simple terme : *Nous voulons la liberté!* et à cette parole, qui fut bientôt consacrée, des millions de voix répondirent dans les clubs, dans les carrefours : « Nous la voulons. » Voilà toute la force, toute la magie de la révolution. Il n'y a pas eu d'autre conjuration. Rien n'a plus d'empire sur la multitude qu'une idée simple et positive lorsqu'elle répond à ses goûts, à ses besoins. *Nous voulons la liberté!* Chacun voit ou croit voir un but certain et légitime. L'arrière-pensée des intrigants, des conjurés, s'il y en a, se voile sous cette enseigne nationale, tandis que ceux qui contestent les conditions et les moyens sont inévitablement classés parmi les ennemis du bien public. C'est ainsi que MM. de Lally, Mounier, Clermont-Tonnerre, Bergasse, Virieu, qui avaient plus marqué que moi dans le parti sage de la liberté, n'ont pu échapper aux proscriptions de la démocratie lorsqu'on lui eut laissé le temps d'arriver à cet excès d'ivresse et de fureur qui n'admettait plus de composition.

Mais en indiquant ici ses progrès; en insistant, comme je le fais, sur les moyens de les prévenir; en n'épargnant point à M. Necker et à ses collègues les reproches qu'ils méritent, je

dois rappeler tout ce qu'ils disaient eux-mêmes et tout ce qu'on peut justement alléguer pour atténuer leurs fautes.

Premièrement, ils n'étaient pas les auteurs de la dégradation sensible du gouvernement dont la pitoyable administration du cardinal de Brienne avait détendu tous les ressorts[1]. Son prédécesseur, avec plus d'esprit et de talents, avait mis dans des projets utiles toute l'inconsistance de son caractère. Les classes privilégiées avaient encore trop de crédit pour être attaquées avec succès par M. de Calonne, qui paraissait lui-même un assemblage de tous les abus dont il voulait être le réformateur. Un plan aussi vaste, quoique habilement conçu, devait se briser entre les mains d'un homme qui ne jouissait point de l'estime et de la confiance publiques; mais le triomphe des notables dans leur propre cause fut un nouvel avis donné au peuple d'avoir à défendre la sienne avec plus de vigueur. Les parlements, depuis la menace d'une cour plénière[2], se tenaient aussi

[1] Étienne-Charles de Loménie de Brienne, né en 1727. Évêque de Condom en 1760, archevêque de Toulouse trois ans après, archevêque de Sens en 1788, il avait remplacé Calonne le 3 avril 1787, avec le titre de chef du conseil royal des finances. Téméraire autant que faible, il voulut se passer de parlements en leur substituant une cour plénière, et ne réussit qu'à hâter la convocation des états généraux. Malouet a dit ailleurs : « J'ai vu en 1788, sous « le ministère de M. l'archevêque de Sens, tous les avant-coureurs d'une ré- « volution dans le gouvernement. Trois partis étaient déjà prononcés : l'un « voulait s'attribuer toute la portion d'influence dont il dépouillait le roi, en « résistant aux prétentions du tiers-état ; le second annonçait une guerre ou- « verte aux deux premiers ordres et posait déjà les bases d'un gouvernement « démocratique ; le troisième parti, qui était alors le plus nombreux, quoiqu'il « fût celui des hommes les plus sages, redoutait l'effervescence des deux au- « tres, voulait des tempéraments, des réformes et point de révolution. C'est « dans ce troisième parti que je me suis rangé, et j'y suis resté constamment, « car j'y suis encore. » (*Lettre à M. de Montjoye,* dans le troisième volume des *Opinions de Malouet.*)

[2] Ce fut au lit de justice du 8 mai 1788 que l'archevêque de Sens présenta l'édit portant *rétablissement de la cour plénière* et qui enlevait aux parlements le droit d'enregistrement pour en investir la nouvelle cour; et un autre édit supprimant deux chambres des enquêtes et la chambre des requêtes.

pour avertis de pourvoir eux-mêmes au maintien de leur puissance, embarrassante pour la cour, mais fort peu tutélaire pour le peuple. Ainsi, tous les points de résistance étaient affaiblis et les contre-forts n'existaient nulle part.

Tel était l'état des choses lorsque M. Necker remplaça le cardinal[1]. Comment ne vit-il pas dans cet ébranlement général que pour établir une force centrale, il n'avait qu'un pas à faire, qui était de rallier au roi la grande majorité des opinions dirigeantes? Or, dans le court espace de 1787 à 1789, les classes privilégiées perdirent tout leur crédit, et pour les préserver de leur destruction totale, il fallait bien se garder d'agir ou de parler sous leur dictée. On ne peut donc tenir aucun compte de la principale objection des ministres, qu'il était dangereux pour la monarchie et pour le monarque de lui faire abandonner trop tôt et de son propre mouvement ceux des priviléges du clergé et de la noblesse qui intéressaient le plus ces deux ordres, et auxquels il était si nécessaire qu'ils renonçassent, en retranchant de leurs dignités et de leur existence tout ce qui était manifestement onéreux au peuple. — Cette apparence d'adhésion des ministres aux principes de l'aristocratie était d'autant plus dangereuse qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient les défendre complétement et efficacement. Ils étaient donc sûrs de l'avoir pour ennemie. Comment alors ne sentirent-ils pas la nécessité de se rallier franchement, énergiquement à la véritable opinion publique, à celle qui, ayant encore la force, n'avait rien d'insensé, rien de corrompu?

J'arrive à une seconde objection de M. Necker contre tout

[1] Le 25 août 1788. Voy. la note de l'*Appendice : Les successeurs de Turgot*. Brienne, en se retirant, obtenait le chapeau de cardinal. La révolution devait mettre en évidence le caractère de ce prélat, un des quatre qui prêtèrent serment à la constitution civile du clergé. Flétri par un bref de Pie VI qui le déclarait déchu de ses dignités ecclésiastiques, il se vanta d'avoir été l'un des promoteurs de la révolution, s'offrit aux élections de la législative comme évêque constitutionnel de Sens, et n'échappa à la guillotine que par une mort subite.

parti décidé, tout moyen vigoureux. « Que voulez-vous faire, me disait-il en février 1789, quand il n'y a plus d'obéissance nulle part ? Nous ne sommes pas même sûrs des troupes. » Il est certain que quelques régiments étaient déjà corrompus[1], qu'on en travaillait plusieurs ; mais c'était une raison de plus de faire un grand exemple des perfides agents dont on pouvait se saisir. Je dis qu'on le pouvait, parce que je suppose tout possible en ce genre à une bonne police ; si les magistrats qui la dirigeaient manquaient d'énergie, de vigilance, il fallait en employer d'autres. D'ailleurs, il s'en fallait bien que l'armée fût mal disposée pour le roi. Ce prince, en se montrant à ses troupes, en tenant un langage convenable à la circonstance, en débutant par les déclarations et les sacrifices qu'attendait la nation, l'aurait trouvée fidèle. Il a fallu du temps pour corrompre les soldats, les citoyens ; et ce n'a jamais été que la moindre partie d'entre eux qui a secondé les factieux, auxquels on laissait toute liberté dans leurs mouvements.

[1] Ces dispositions révolutionnaires sont encore attestées dans un *Mémoire* que Necker présenta au roi quinze jours avant l'ouverture des états généraux. Madame de Staël le cite dans ses *Considérations sur la Révolution française :* « Sire, je crains qu'on ne vous trompe sur les dispositions de votre armée. « La correspondance des provinces nous fait croire qu'elle ne marchera pas « contre les états généraux ; ne la faites donc pas approcher de Versailles. « Le parti populaire ne sait pas encore positivement quelle est la disposition « de cette armée. Servez-vous de cette incertitude même pour maintenir « votre autorité dans l'opinion ; car si le fatal secret de l'insubordination des « troupes était connu, comment serait-il possible de contenir les esprits « factieux ? » Ce secret fut bientôt connu. Le 23 juin, des gardes françaises parcouraient les rues de Paris en criant : « Vive le tiers-état ! Nous sommes « les soldats de la nation. » Mis à l'Abbaye pour ce fait, ils étaient, peu de jours après, délivrés par le peuple ; et, dans sa séance du 1er juillet, l'assemblée votait l'envoi d'une députation au roi « pour invoquer sa clé- « mence en faveur des personnes qui pourraient être coupables. » (*Moniteur*, nos 13 et 14.) Le 21 juillet, de nouveaux désordres motivèrent le licenciement des gardes françaises, dont une seule compagnie restée fidèle fut incorporée dans la garde nationale de Paris, et principalement dans le bataillon des Filles Saint-Thomas.

Une autre cause d'embarras et d'anxiété pour le conseil, dont on a fait un crime à M. Necker, et qui ne peut au contraire que lui faire honneur, en excusant une partie de ses fautes, était la disette du blé. On a osé l'accuser d'accaparement et d'une disette factice, comme s'il n'était pas notoire qu'une succession de plusieurs mauvaises récoltes avait dégarni tous les marchés, et qu'il fallait, à force d'argent, faire venir des grains de l'étranger. Tous les fléaux fondaient à la fois sur cette malheureuse France. La disette et la crainte des insurrections bouleversaient M. Necker; les moyens d'y pourvoir absorbaient ses jours et ses nuits et la majeure partie de l'argent dont il pouvait disposer. Les agents du duc d'Orléans faisaient aussi sur cet objet leurs spéculations : ils faisaient vendre et acheter en divers lieux, suivant qu'ils avaient besoin de la faveur ou des fureurs du peuple. Ce pauvre gouvernement était ainsi aux prises avec tous les genres de périls, et l'homme que j'avais vu supérieur en d'autres circonstances difficiles, fléchissait sous le poids de celles-ci. Ses talents étaient décolorés, ses lumières vacillantes; il n'était soutenu que par la rectitude de ses intentions et la vanité de ses espérances : car il avait toujours en réserve cette perpective de confiance et d'estime dont il croyait le tiers-état pénétré pour lui. Mais les promoteurs de la révolution, ceux qui la voulaient complète et subversive de l'ancien gouvernement, ces hommes, qui étaient si peu de chose dans le début, soit par leur poids, soit par leur nombre, avaient trop d'intérêt à annuler M. Necker pour ne pas faire valoir comme des perfidies ses hésitations, ses ménagements pour les deux premiers ordres et son air retenu vis-à-vis des communes.

Quinze jours avant l'ouverture des états [1], j'eus une dernière

[1] L'ouverture des états eut lieu le 5 mai à l'hôtel des *Menus-Plaisirs* du roi. La veille, les trois ordres, précédés du roi et de la famille royale, s'étaient rendus processionnellement à l'église de Notre-Dame, où la messe fut célébrée pan l'archevêque de Paris, M. de Juigné. — L'évêque de Nancy, M. de la Fare, prononça le sermon; il établit que la religion fait la force des em-

explication avec lui et M. de Montmorin, à l'occasion d'un article de mes cahiers qu'on a peut-être remarqué et que j'y avais inséré avec intention. Nous étions chez M. de Montmorin, Mgr l'évêque de Langres[1] en tiers : « Le roi, me dit M. Necker, a déjà lu une grande partie des cahiers, et il a vu dans les vôtres un article qui lui a fait plaisir, et que nous voudrions voir adopté dans tous. Vous n'attribuez aux états que le droit de consentir et sanctionner les lois et les impôts. — Vraiment oui, répondis-je, et cela est conséquent à ce que je ne cesse de vous répéter : c'est à vous, c'est au roi à proposer. Je n'ôte pas cette faculté à la représentation nationale ; mais si vous prenez l'initiative, en vous appuyant toujours sur nos mandats, elle vous restera ; car si nous les altérons, si nous les dépassons, vous aurez toujours à dire : « Je suis, moi le roi, le gardien, « le conservateur de vos serments ; et de même que je ne veux « ni ne peux contrarier le vœu national, vous, mandataires, ne « le pouvez pas davantage. » — Fort bien pour ce qu'il y a d'uniforme dans ces vœux ; mais pour ce qu'il y a de contradictoire, comment ferez-vous ? — Commencez toujours par constater la majorité des vœux uniformes, et vous verrez que vous pourrez vous reposer sur des bases certaines, quant aux points principaux. Un des points principaux, c'est l'opinion par tête. — Vos cahiers ne la prononcent pas impérativement,

pires et le bonheur des peuples. L'enthousiasme fut tel que la sainteté du lieu ne put empêcher les applaudissements d'éclater.

[1] César-Guillaume de la Luzerne, évêque-duc de Langres ; il était neveu de Malesherbes et frère du ministre de la marine ; son autre frère, le chevalier de la Luzerne, est connu par son ambassade aux États-Unis, pendant la guerre de l'indépendance, et en Angleterre, de 1778 à 1791, où il eut pour secrétaire André Chénier. — Chargé de la rédaction des cahiers de son bailliage, l'évêque de Langres résista aux idées nouvelles, s'opposa à la *Déclaration des droits de l'homme* et à la distinction entre la *dîme féodale* et la *dîme ecclésiastique*, tendant à la suppression de celle-ci sans indemnité. Démissionnaire après le 6 octobre, il émigra en 1791 et mourut en 1821, cardinal, pair et ministre d'État.

mais beaucoup d'autres la prononcent, et la majorité des cahiers des deux premiers ordres la contestent. »

L'évêque de Langres, qui était un excellent citoyen, d'une sagesse éclairée, s'empara de la difficulté avec sa vivacité modeste, et proposa l'expédient, qu'il produisit depuis dans la chambre du clergé, de réduire les trois ordres à deux [1]; le premier réunissant tous les nobles qui se trouvaient répandus dans les trois, et le second composé des non-nobles. Ce plan, que j'approuvais, parce que je ne trouvais rien de pire que de n'en avoir point, et parce qu'il n'y avait peut-être pas d'autre ma-

[1] Cette proposition, dont le résultat eût été l'établissement d'une chambre haute composée de la noblesse et du clergé, fut encore développée par l'évêque de Langres dans une brochure de 119 pages : *Sur la forme d'opiner aux états généraux,* s. l., 1789, in-8° (Bibl. Imp., Lb 39, n° 385). S'appuyant, après Montesquieu, sur la théorie de la pondération des pouvoirs et la nécessité des corps intermédiaires, il disait : « Si tous les sujets du monarque étaient égaux, ou ils seraient réunis entre eux et exerceraient une puissance quelconque, ou ils seraient divisés et n'auraient aucun pouvoir. Dans le premier cas, leur force étant supérieure à celle du souverain, ils auraient bientôt usurpé son autorité, et substitué la démocratie à la monarchie. Dans le second, le pouvoir du monarque, n'ayant ni bornes ni règles, dégénérerait en despotisme. Ainsi la monarchie ne peut subsister avec l'égalité des rangs. » — Mirabeau le réfuta dans trois de ses *Lettres à ses Commettants,* et il faut convenir que les événements ont beaucoup affaibli son argumentation. « Selon vous, écrivait-il, la réunion des états généraux présente encore un autre vice, celui de devenir dangereux à l'autorité royale; vous vous attachez ensuite à nous prouver très-disertement et très-inutilement la nécessité de cette autorité, car je ne crois pas que personne se soit encore avisé de la mettre en question; vous nous menacez de la voir s'énerver, s'anéantir, pour faire place à tous les désordres de l'anarchie. Tranquillisez-vous, monseigneur : croyez que c'est une terreur panique... Les membres des états généraux ne sont-ils pas responsables de leur conduite envers le roi?... » (II[e] *Lettre.*) Plus tard, l'opinion des deux chambres ayant fait de grands progrès dans l'assemblée, M. de la Luzerne fut porté à la présidence (29 octobre), présidence restée célèbre par l'orageuse séance du 9 septembre. Voyez Ferrière, I, 215, 220. — Mirabeau ne devait pas tarder cependant à se rapprocher de l'opinion de l'évêque de Langres; il se défendit même d'être l'auteur des *Lettres* par lesquelles avait été combattue cette opinion dans le *Courrier de Provence.*

nière de débuter, ne convint point aux ministres, quoique Mgr de Langres l'appuyât de toutes mes raisons et des siennes, développées avec autant de force que de précision. Il démontrait victorieusement l'impossibilité de conserver, dans l'état actuel, la division des trois ordres, et le danger d'une seule réunion; le chaos qui devait en résulter; la propension des curés à toutes les idées démocratiques. Il voulait, avec raison, balancer le poids d'un ordre par l'autre; et le roi, médiateur entre deux, adoptant toutes les idées raisonnables que l'opinion publique consacrait, ne pourrait que triompher de toutes les résistances dans l'un ou dans l'autre sens.

Ce plan de Mgr de Langres n'eut peut-être que moi pour approbateur; non-seulement tous les exagérés des trois ordres, mais beaucoup d'hommes qui ne l'étaient pas, le rejetèrent également, les uns pour un motif, les autres pour un autre. Tous les députés que je pus voir avant l'ouverture des états, les plus modérés, les plus éclairés, les plus habiles, enfin les aristocrates comme ceux qui leur étaient opposés, tous, à mon grand étonnement, pensaient, comme M. Necker, que le roi ne devait proposer aucun plan ni adopter aucune mesure impérative; qu'il fallait voir, attendre les premières délibérations des états; que c'était à eux qu'il appartenait de prononcer constitutionnellement. Les partisans des ordres ajoutaient à cela que la constitution des trois ordres était sacrée, inviolable; qu'il fallait bien se garder d'y toucher; que le roi n'en avait pas plus le pouvoir que les états. Les orateurs désignés des communes, les clubistes ardents soutenaient qu'il ne pouvait être question de concessions à faire au tiers-état; que c'était à lui, à la nation, à ses représentants, à décider eux-mêmes de ce qui leur convenait, et à poser des limites qu'on ne pourrait plus dépasser; qu'il n'y avait d'autre constitution que celle qu'ils allaient faire.

Je reconnus alors tout ce qui en imposait à M. Necker, et combien étaient graves les obstacles qu'il avait laissés naître et

multiplier. Il était donc excusable aux yeux de ceux qui l'accusaient, car il leur eût été bien plus odieux s'il avait adopté mes principes; mais à mes yeux il n'était pas excusable. Cependant je me trouvai dans un tel isolement et à une si grande distance des opinions dominantes, que j'eus besoin, pour me raffermir dans mes idées, de les scruter encore et de les rattacher aux bases fondamentales des sociétés politiques. Je ne voyais dans l'histoire d'aucun peuple rien d'analogue à ce qui se préparait, à ce que nous avions à redouter de cette foule de plénipotentiaires, dont les dissentiments et les prétentions avaient déjà tant d'éclat; je ne revenais pas du dédain avec lequel on traitait mon respect pour les mandats, qui me paraissaient la seule égide de la couronne et le seul monument authentique des vœux et des espérances des bons citoyens [1]. Cette classe, très-nombreuse encore, apercevait à peine les sombres nuages dont nous étions environnés; ces nuages recélaient une tempête qui ne tarda pas à éclater.

L'abandon fait par le roi de la vérification des pouvoirs [2] fut

[1] Cette question des mandats impératifs devint bientôt dans l'assemblée l'objet d'un débat qui porta principalement sur la manière de les annuler. Déjà un assez grand nombre de députés avaient protesté au nom du caractère de leurs mandats, lorsque, après la vérification des pouvoirs, M. de Talleyrand, évêque d'Autun, prit dans la séance du 7 juillet l'initiative d'une motion à cet égard : « L'Assemblée nationale, considérant qu'un bailliage n'a « que le droit de former la volonté nationale, et non de s'y soustraire, et ne « peut suspendre par des mandats impératifs, qui ne contiennent que sa « volonté particulière, l'activité des états généraux, déclare que tous les « mandats impératifs sont radicalement nuls. » Bien que développée dans un discours fort applaudi, cette motion ne fut cependant pas consacrée par le vote de l'assemblée, qui déclara, sur la proposition beaucoup plus radicale de Sieyès, qu'il n'y avait lieu à délibérer. (Séance du 8 juillet, *Moniteur* n° 15.) Cette déclaration se fondait sur l'arrêté du 17 juin, lequel avait préjugé la question en adoptant pour les communes le titre d'*Assemblée nationale*.

[2] Le clergé et la noblesse voulaient, conformément aux usages des anciens états généraux, vérifier seuls les pouvoirs des députés de leur ordre. Le tiers-état demandait que les deux premiers ordres se réunissent à lui pour faire

le premier brandon de discorde jeté au milieu de nous. Une autre faute matérielle de M. Necker, un inconcevable oubli, dont je l'ai vu désolé et qu'il eut envie de réparer d'une manière bien étrange, ne contribua pas peu aux premiers désordres. Dans la distribution locale du bâtiment destiné à l'assemblée des états généraux, il y avait la salle du Trône ou des trois ordres, une salle pour la noblesse, une pour le clergé, et point pour les communes, qui restèrent tout naturellement établies dans la salle des États, la plus vaste, la plus ornée et toute garnie de tribunes pour les spectateurs, qui prirent possession des loges communes de la salle[1]. Quand on s'aperçut que cette foule d'étrangers et leurs applaudissements ne faisaient qu'exciter l'audace des parleurs les plus véhéments, on sentit toutes les conséquences de cette installation. Eh bien ! croirait-on que M. Necker ait eu la pensée de supposer un accident d'éboulement de terre, d'enfoncement des caves des Menus, et de faire écrouler pendant la nuit la charpente de la grande salle, pour déplacer et installer séparément les trois ordres? C'est à moi qu'il l'a dit; c'est dans la première huitaine de notre réunion qu'il a eu cette idée, dont j'eus assez de peine à le détourner en lui en faisant apercevoir les dangers. Si je le révèle aujourd'hui, ce n'est ni pour m'en faire honneur, ni pour en charger sa mémoire, mais pour montrer encore une fois combien il était loin d'être de connivence avec les promoteurs des troubles.

cette vérification en commun, et que les suffrages fussent comptés, non par ordre, mais par tête; c'était s'assurer la majorité par l'effet du *doublement du tiers*. Le 17 juin, le tiers-état, sur la motion de Sieyès, se déclarait constitué en *Assemblée nationale*. — Enfin le 27, les deux premiers ordres, pour obéir au roi, quittèrent leurs chambres et se réunirent au tiers-état dans la salle commune. — On s'attendait si peu à cette démarche, que Bailly, qui présidait, avait déjà levé la séance. — Cette victoire du tiers-état mit toutes les passions en effervescence. Au sujet de cette réunion de la noblesse aux communes, voir la lettre du prince de Poix à Mallet du Pan.

[1] La *Correspondance de Grimm* donne une description des lieux où s'assemblèrent les états généraux. T. V, p. 124.

Je ne sais si cette narration très-fidèle et ces observations que je crois justes, rendent aussi sensible pour les autres que pour moi le premier développement des éléments et le progrès des causes, des moyens de la révolution; mais il me semble qu'elle est tout entière avec ses horreurs dans les préliminaires que je viens de rappeler; que tous ceux dont la conduite pouvait avoir quelque influence, ont précisément fait, dans tous les partis, dans toutes les positions, ce qui devait produire les événements subséquents; que cet enchaînement de circonstances, cette réunion de caractères principaux, faibles, indécis d'une part, ardents, excessifs ou factieux de l'autre, n'avait besoin que de quelques hommes atroces, qui se rencontrent toujours dans les troubles civils, pour couvrir la France de sang et de ruines. Et que l'on ne croie pas que tout ce qui a concouru à la catastrophe était faible ou atroce; la masse du parti populaire, la masse du parti royaliste, n'avaient aucun projet coupable et ne manquaient point de courage : la première avait une mauvaise direction; la seconde n'en avait pas [1] : voilà toute la différence. Je dis plus : la très-grande majorité des citoyens, à Paris, dans les provinces, dans l'Assemblée, ne coopérait aux désordres, activement ou passivement, que dans l'intention d'éviter de plus grands maux.

Que les historiens se saisissent de toutes ces vérités, ou qu'ils les combattent par des faits authentiques, s'ils ne veulent pas en imposer à la postérité. Comme il est bien connu que je n'appartenais à aucune intrigue, à aucun parti, et que j'ai eu peut-être plus qu'un autre des moyens d'observer, j'ose croire

[1] On lit dans les *Mémoires de Marmontel :* « Je tiens de l'un des hommes « qui dans cette Assemblée ont montré le plus de courage, de lumières et « de talents, je tiens de Malouet qu'ayant lui-même un jour demandé à « Necker, en présence de deux autres ministres, si, contre les attaques dont « le trône était menacé, il avait un plan de défense, Necker lui répondit *qu'il* « *n'en avait aucun.* — S'il en est ainsi, lui répondit Malouet, tout est « perdu. » (II, 313.)

mon témoignage de quelque poids, et je ne crains pas de l'opposer à tout ce que j'ai déjà lu et entendu de fausses conjectures, d'assertions mensongères et de sentiments passionnés.

Avant de poursuivre ce récit, je dirai mon opinion sur les députés qui, pendant la durée de notre Assemblée, m'ont paru avoir le plus d'influence sur les délibérations; leurs caractères et leurs talents sont connus; la célébrité de plusieurs d'entre eux me dispenserait d'en parler, si le jugement qu'on en a porté en bien ou en mal était toujours le mien. Jamais aucune assemblée politique n'avait réuni un si grand nombre d'hommes remarquables, sans qu'il y en eût un seul dont la supériorité fût décidée et pût en imposer aux autres. Indépendamment de ceux qui se sont fait connaître à la tribune, il y avait dans les deux partis une foule de députés éclairés et laborieux, qui n'ont jamais parlé que dans les comités, où ils développaient, dans plusieurs genres d'affaires, une solide instruction. Cette abondance de lumières a rendu cette assemblée ingouvernable, commes elles le seront toutes en France, quand un homme éminent en autorité, en caractère, ne s'emparera pas du timon des affaires, ou qu'on ne lui en déférera pas spontanément la direction. Qu'on se figure donc ce que pouvait être une réunion d'hommes passionnés, sans règle et sans frein, également dangereux par leurs bonnes et par leurs mauvaises qualités, parce qu'ils manquaient presque tous d'expérience et d'une juste appréciation de la gravité des circonstances dans lesquelles ils étaient placés : si bien que les bons n'ont pu faire aucun bien, et que les mauvais, par légèreté, par violence, ont presque toujours fait plus de mal qu'ils ne le voulaient.

Le premier de cette classe que je citerai est le duc d'Orléans; sa conduite a été d'une scélératesse absurde : il avait plus de ruse que d'ambition, plus de corruption que de méchanceté. Un ressentiment contre la cour le jeta dans la révolution; il voulait se rendre redoutable à la reine. Ses créatures voulaient faire de lui un lieutenant général du royaume; et parmi ceux

qui projetaient des changements dans la constitution, plusieurs députés, sans s'associer à toutes ses intrigues et avant d'avoir bien jugé son incapacité, se félicitaient de voir un prince du sang à la tête du parti populaire.

De ce nombre fut un instant Mirabeau; celui-ci, précédé de sa mauvaise réputation, fut dès le début suspect à tous les partis; c'est à la fin de la seconde année seulement qu'il obtint du crédit dans l'Assemblée. Cependant l'audace de son caractère et la puissance de ses moyens se manifestèrent dans les délibérations qui précédèrent et qui suivirent les scènes du 14 juillet et du 5 octobre. On le méprisait, on le craignait, et l'on finit par où il eût fallu commencer; ses premières intrigues furent motivées par la nécessité de se défendre contre le parti de la cour, qui travaillait à le perdre. Il était né bon; on le rendit dangereux, quand il pouvait être utile par la justesse de ses vues et l'énergie de son caractère. Son éloquence atteignit quelquefois au sublime; cependant il ne parlait ni n'écrivait purement; avec une grande force de logique, quand il développait de bons principes, il était véhément; mais souvent trivial et repoussant, quand il parlait contre son opinion intime, qui était toujours juste. Il est peut-être le seul dans l'Assemblée qui ait vu, dès le commencement, la révolution sous son véritable esprit, celui d'une submersion totale; et comme il était loin de la désirer[1], on ne peut expliquer que par une éclipse du sens moral qu'il ait concouru à des mesures violentes dont il sentait le péril et l'iniquité. La définition de l'orateur : *Vir probus dicendi peritus*, ne reçut jamais une plus juste application.

On sera peut-être étonné qu'après Mirabeau je place M. de

1. Mirabeau écrivait au duc de Lauzun, le 14 novembre 1788 : « Ce qui est très-vrai et qu'on ne peut croire, c'est que je serai dans l'Assemblée nationale très-zélé monarchiste, parce que je sens profondément combien nous avons besoin de tuer le despotisme ministériel et de relever l'autorité royale. » (*Mémoires de Mirabeau*, V, 188.)

Talleyrand, évêque d'Autun, non-seulement comme un homme d'un esprit distingué, mais comme celui qui, par une seule motion, a eu la plus grande influence sur toutes les opérations de l'Assemblée. J'ignore si le projet d'annuler les mandats de nos commettants lui appartient exclusivement; mais l'auteur de ce projet, quel qu'il soit, a fait faire un grand pas à la révolution. Nous n'avions pas d'autre barrière contre les systèmes et les innovations désastreuses. Tous les mandats, sans exception, laissaient au gouvernement monarchique sa stabilité, au roi un pouvoir suffisant; la propriété, la religion et toute la partie essentielle de nos anciennes institutions étaient respectées; on en signalait les abus, on en voulait la réformation, mais non le renversement.

L'annulation des mandats fut provoquée par la défense qu'un grand nombre de députés de la noblesse et du clergé avaient reçue de leurs commettants de voter autrement que par ordre: ce qui les mettait en opposition avec les députés des communes, dont une partie avait reçu le mandat impératif de voter par tête. Il est certain que nos délibérations auraient été sans résultat, et les états généraux paralysés dès leur début, si cette difficulté n'avait été levée; mais n'était-il pas juste de distinguer entre le droit inaliénable des assemblées primaires de poser les bases conservatrices ou de consacrer celles déjà posées, et la prétention abusive de prescrire les formes des délibérations? Ce qui était inconsidéré, inexécutable dans les mandats, ne pouvait-il être modifié sans renverser tout ce qu'ils avaient de sacré, d'obligatoire pour les mandataires? Cette question même du vote par tête ou par ordre pouvait-elle être jugée sans des explications et des arrangements préalables; sans garantir à l'universalité de la nation ce qu'elle avait voulu, ce qu'elle avait commandé : la conservation des anciennes institutions améliorées par des réformes? N'était-il pas évident que le clergé et la noblesse n'avaient d'autre moyen d'existence que leur vote par ordre, et que, s'il était convenable qu'ils

votassent par tête sur les intérêts généraux de l'État, il était juste de leur faire connaître les sacrifices que l'on exigeait d'eux, avant de les contraindre à se dessaisir de leur arme défensive? La bonne foi, la saine politique traçaient ici la marche à suivre, et ce n'est pas celle qu'on a suivie. En supposant la résistance prononcée des deux premiers ordres aux réformes voulues par la nation, il était temps alors de rappeler la volonté générale, qui s'était bien manifestée, et d'annuler cette partie des mandats qui l'eût contrariée; mais cette volonté générale n'était pas et n'a jamais été de détruire le clergé et la noblesse. Comment pourrait-on se persuader qu'une idée si simple, une mesure si juste, qui n'exigeait pas pour être aperçue des lumières supérieures, ait été méconnue ou repoussée, et que je n'aie pu la faire adopter par des hommes dont j'estimais d'ailleurs le caractère et la capacité? Telle est la déplorable suite des événements politiques dans leurs mouvements passionnés : tout ce qui n'est que raisonnable est terne, sans effet, sans couleur; et le courage, le talent même d'un homme modéré ne trouve d'appui que dans sa conscience.

Il n'est plus douteux que la majeure partie des députés auraient obéi aux instructions de leurs commettants, si l'on n'avait pas admis en principe que les représentants d'une nation en sont les arbitres suprêmes, sans autre guide, sans autre frein que leur propre opinion. Il ne s'agit plus alors que de présenter à leur inexpérience des perspectives illusoires d'amélioration pour les entraîner dans les plus funestes erreurs. Je n'excepte de cette classe d'hommes séduits par un faux principe aucun de ceux dont les talents et les lumières ont paru dominer l'Assemblée. L'opinion de M. de Talleyrand et son discours sur l'aliénation des biens du clergé, ont déterminé la suite de toutes nos opérations révolutionnaires. L'écrit de l'abbé Sieyès[1] : *Qu'est-ce que le Tiers?* avait perverti l'esprit public

1. Tout a été dit sur ce personnage que madame de Flahaut a si bien défini, *le poltron le plus entreprenant du monde.* — Après la Terreur, il se

en exagérant les droits des communes, qui ne doivent être ni méconnus ni violés, mais qui ne peuvent sans danger soumettre une société politique à la force numérique de ceux qui la composent, sans égard au classement des propriétés, des fonctions et des lumières. La métaphysique de l'abbé Sieyès, renforcée de celle de l'abbé Mably, le présentait comme un homme profond, et il l'était dans le genre obscur; mais la multitude des hommes vulgaires et celle même de nos politiques naissants avaient placé en lui de grandes espérances, que ses succès n'ont pas réalisées.

La puissance d'un sophisme, dans les temps orageux, est bien au-dessus de celle des factions, en ce qu'elle agit sur les bons comme sur les mauvais. Nous en avons vu un exemple bien remarquable dans cette Assemblée : le noble caractère de M. Mathieu de Montmorency et sa haute vertu sont trop connus pour qu'il soit permis de lui reprocher les illusions de sa jeunesse, et l'on ne peut pas douter qu'elles n'eussent leur source dans un amour ardent, mais inconsidéré, de ce qu'il croyait être le bien de son pays. Je ne crois pas que tous ceux dont il suivait la ligne eussent la même candeur; mais je suis loin d'imputer des motifs pervers à tous ceux dont les talents ont eu une nuisible influence, tels que Barnave, Duport, Chapelier[1],

contentait *d'avoir vécu;* sa conscience ne lui reprochait rien. — S'il ne proposa pas les mesures les plus violentes, il les vota sans exception. — *Sieyès was of a morose disposition,* dit dans ses *Mémoires* Samuel Romilly, *and appeared to have a full sense of his own superiority, and great contempt for the opinions of others.* (I, 78.)

[1] Isaac-René Gui Le Chapelier, né à Rennes en 1754, s'était fait connaître comme avocat au parlement de Bretagne et par le rôle qu'il avait joué dans les luttes entre la cour et les parlements en 1787. — Député du tiers aux états généraux, il proposa la formation des gardes nationales, et dans la séance du 13 octobre 1789, fit une motion pour l'établissement du comité des recherches, quoique s'étant déclaré contre la violation du secret des lettres.— Plus tard, il attaqua les clubs, et sa popularité perdue le conduisit à l'échafaud révolutionnaire avec Thouret et d'Esprémenil, le 22 avril 1794.

Thouret[1], Target[2], les deux Lameth[3]. N'avons-nous pas vu le sage, le profond Tronchet et l'excellent duc de la Rochefoucauld adopter sans répugnance les principes démocratiques de la constitution? MM. Bureau de Puzy[4], Champagny[5], Émery, Dupont de Nemours, Bailly, Regnault de Saint-Jean-d'Angély[6], Defermon[7], Boissy d'Anglas, n'appartenaient

[1] Jacques-Guillaume Thouret « entra d'abord dans le parti qui convenait « seul à son esprit judicieux et profond; c'était celui de Mounier, de « Malouet et de Clermont-Tonnerre; plus tard il ne seconda que trop la « révolution triomphante; il chercha ensuite courageusement à l'arrêter, « mais il n'était plus temps. » (Lacretelle, *Assemblée constituante.*)

[2] Lacretelle a dit de Target : « Jamais considération n'avait été plus « importante que celle dont il avait joui longtemps, et à juste titre, mais il « n'avait point l'âme à l'épreuve d'une révolution. » — Target fut l'un des principaux auteurs de la constitution, et c'est à ce titre que Louis XVI, accusé d'avoir violé cette constitution, le choisit pour défenseur.

[3] Charles et Alexandre de Lameth, députés, le premier de la noblesse d'Artois, le second de la noblesse de Péronne, siégaient l'un et l'autre au côté gauche. Alexandre de Lameth, un des compagnons de captivité de La Fayette, est l'auteur d'une *Histoire de l'Assemblée constituante.*

[4] J.-Xavier Bureau de Puzy, né en 1750, était officier du génie au moment de la révolution. Député de la noblesse d'Amont, il fut appelé trois fois à la présidence de l'Assemblée, partagea avec ses amis la captivité d'Olmutz et mourut préfet de Gênes en 1805.

[5] J.-B. Nompère de Champagny, neveu par sa mère de l'abbé Terray, député de la noblesse du Forez aux états généraux, fut un des plus dévoués serviteurs de l'Empire, comme ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, où il succéda au prince de Talleyrand. Il fit partie de la minorité de son ordre qui se réunit aux communes, et se fit remarquer dans les débats relatifs à la marine, où il avait d'abord servi.

[6] Regnault de Saint-Jean-d'Angély, né en 1772, était lieutenant de la prévôté de la marine de Rochefort, lorsqu'il fut élu député du tiers-état de la sénéchaussée d'Aunis. Il fut du nombre de ceux qui, après le voyage de Varennes, s'efforcèrent de sauver en même temps la royauté et la constitution. Membre distingué du conseil d'État de l'Empire, il attacha son nom aux travaux du Code civil.

[7] Defermon, né en 1756. Procureur au parlement de Bretagne et député de Rennes aux états généraux, il fut élu président de l'Assemblée le 19 juillet 1791, et se fit remarquer par ses travaux dans les comités. Membre de la

à aucune faction; et M. de La Fayette lui-même s'est déclaré dès le commencement l'ennemi du duc d'Orléans et du parti républicain, tout en favorisant les principes qui devaient en assurer le triomphe. Enfin, un homme dont la fortune s'est élevée depuis au niveau de ses talents, dont les opinions s'étaient manifestées pour la conservation des trois ordres, arrive comme vaincu dans le camp des vainqueurs; et là, sans se mêler jamais à aucune autre discussion que celle des finances, il abandonne la constitution à sa triste destinée dans toutes ses conséquences politiques; mais il la soutient, il la défend dans tout ce qui est relatif aux impôts, aux monnaies, aux assignats, aux recettes et aux dépenses de l'État. Ses rapports sur toutes ces questions, éloquents et sensés, ont fait voir dans le consul Lebrun un sage traversant avec calme les orages révolutionnaires.

En nommant ici les principaux orateurs de la majorité, je ne marquerai pas les nuances de talent qui les distinguaient; on peut en juger par leurs discours. J'ai voulu seulement désigner ceux qui avaient le plus influé sur les délibérations, en les séparant des plus violents Jacobins, qui n'ont jamais eu la même autorité; tels que Robespierre, Pétion, Rewbel [1], Buzot, Voidel et autres députés, obscurs dans l'Assemblée, mais très-actifs et très-dangereux dans les clubs par leur correspondance avec les départements. J'aurai plus d'une occasion de parler de Barnave et de blâmer ses écarts et sa présomption. Je n'ai point connu d'homme de son âge ayant plus de talents et qui ait pu en faire un emploi plus utile, s'il eût mieux débuté.

Un homme moins brillant, mais au-dessus de la classe ordi-

Convention, il fit partie de la *Gironde*, vota dans le procès du roi pour *le sursis* et *l'appel au peuple*. Sous l'Empire, il présida au conseil d'État la section des finances, et mourut en 1831.

[1] Jean-François Rewbel, né à Colmar en 1746, avocat au conseil souverain d'Alsace, fit partie de l'Assemblée, de la Convention et du Directoire, disparut de la scène après le 18 brumaire et mourut en 1807.

naire, Rabaut-Saint-Étienne [1], ministre protestant, réunissant à un zèle de sectaire un fanatisme philosophique, est un de ceux qui par son caractère, sa persévérance, autant que par ses moyens oratoires, a le plus accrédité les idées révolutionnaires. J'oserai dire de lui et de deux jansénistes ardents, MM. Freteau [2] et Camus [3], qui ont beaucoup parlé, beaucoup agi dans l'Assemblée, qu'ils avaient une *conscience factieuse,* et je suis très-convaincu que le mal qu'ils ont fait n'entrait pas plus dans leurs projets qu'il n'était dans leurs intérêts.

Qu'on se figure cependant ce que devait être, au début des états généraux, l'esprit public, ainsi dominé par l'éclat des talents, de la naissance, de la fortune, de la réputation et même de la vertu; car tout cela se trouvait à des degrés différents dans le parti populaire.

C'était une grande tâche pour l'opposition d'avoir à lutter contre de tels adversaires; mais ce n'est ni le talent ni le courage qui a manqué au côté droit, c'est plutôt l'emploi bien

[1] Jean-Paul Rabaut-Saint-Étienne, né à Nîmes en 1743, mort sur l'échafaud le 5 décembre 1793. Il se prononça à l'assemblée pour le *veto* suspensif et pour une chambre unique. Membre de la Convention, il vota pour l'*appel au peuple* et *le sursis.*

[2] Freteau de Saint-Just, conseiller au parlement, où son opposition le rendit populaire. Il fut élu député par la noblesse du bailliage de Melun. Président du tribunal de Paris, il donna sa démission après le 10 août. « Traduit deux fois au tribunal révolutionnaire, il déploya le plus grand « courage, d'abord en se défendant avec une fermeté qui força ses juges « à l'absoudre; la seconde fois en se résignant noblement à sa triste destinée. » (*Mémoires* de Vaublanc.) Il périt sur l'échafaud révolutionnaire le 14 juin 1794.

[3] Armand-Gaston Camus, né en 1740. Avocat au parlement de Paris et député de cette ville, il se fit remarquer dans les débats sur la réunion des ordres et fut en grande partie l'auteur de la *constitution civile du clergé.* Au moment du voyage de Varennes, il accusa de conspiration Montmorin, La Fayette et Bailly. Garde général des archives, on lui reprocha, non sans raison, des idées absolues et systématiques, très-peu propres à réparer les désordres de la période révolutionnaire; il fut membre du conseil des Cinq-Cents et de l'Académie des inscriptions, et mourut en 1804.

ordonné de l'un et de l'autre. Ceux de nos orateurs qui eussent, sans contredit, le mieux servi la bonne cause sont, dans mon opinion, MM. Mounier, Lally Tollendal, Bergasse, Clermont-Tonnerre, non-seulement par leur éloquence, mais par la rectitude de leurs principes, qui, après un premier moment d'effervescence, se réduisirent bientôt à la juste mesure du vrai patriotisme. Les révolutionnaires, qui voulaient en franchir les limites, commençaient toujours par s'appuyer de tout ce qu'il y avait de raisonnable dans les innovations proposées; et ils aimaient à montrer dans leurs rangs les hommes de ce caractère, au moment même où ceux-ci s'en séparaient; ainsi Mounier, ayant débuté par professer avec chaleur la nécessité de l'opinion par tête, sans distinction d'ordres, n'en sentit les funestes conséquences qu'après la séance du Jeu de Paume, et revint avec autant de candeur et de persévérance aux principes qui pouvaient se concilier avec une monarchie tempérée par la représentation nationale.

Ce n'était pas assez pour les aristocrates, obstinément attachés aux anciennes maximes : ils repoussaient également les secours et la doctrine des hommes les plus remarquables du parti modéré. Si j'ai éprouvé de leur part plus de tolérance, c'est que je n'avais jamais voulu abandonner, sans conditions préalables, la distinction des ordres; ce qui m'avait fait surnommer par M. d'Esprémenil *l'hérétique à bonnes intentions*. C'est ainsi que les orateurs les plus éloquents du côté droit, les Maury, les Cazalès, l'abbé de Montesquiou, se sont dévoués sans aucun succès à la plus noble des causes. Ils ont trouvé l'art de discréditer avec beaucoup d'esprit les meilleurs principes, les plus saines maximes; de n'avoir presque jamais tort en morale, mais presque toujours en politique. Inhabiles à toute combinaison de but et de moyens, intolérants pour la moindre offense à l'ancien régime, irrités d'une innovation motivée par les circonstances autant que d'une subversion complète, ils mettaient les gens raisonnables hors d'état d'embrasser leur

parti, et leur en imprimaient la défaveur, lorsque ceux-ci votaient avec eux, ce qui arrivait fréquemment. Ils défendaient avec chaleur les bases fondamentales de la monarchie, de la religion, de la propriété, qu'ils ébranlaient ensuite en y mettant les priviléges et les abus d'un régime dont on ne voulait plus; et la confusion malhabile du principal et de l'accessoire les a rendus, bien malgré eux, complices de la destruction qu'ils redoutaient.

MM. de Bonnay [1], Redon, l'abbé de Pradt, de Virieu, Montlosier, méritent aussi d'être comptés parmi les défenseurs les plus distingués de la monarchie; et dans le clergé, l'archevêque d'Aix, qui, s'il ne peut être mis à côté de l'abbé Maury, avait cependant comme orateur une facilité de discussion et d'analyse qui ne repoussait pas les moyens conciliateurs, quoiqu'il ait gardé rancune à la majorité de son ordre pour avoir passé aux communes. Dans cette majorité se trouvaient assurément des talents et des vertus: l'archevêque de Vienne, celui de Bordeaux, les évêques de Chartres et de Rhodez étaient de bons citoyens, et leur conduite ultérieure a montré l'élévation de leur caractère.

En revenant au côté gauche, je m'arrête un moment sur M. de La Fayette, dont le caractère privé et les vertus domestiques ne font pas oublier les torts comme homme public. Il faut cependant distinguer, dans l'influence qu'il a eue sur les commencements de la révolution, la grande faveur que lui procurait son amour connu pour la liberté, des suites désastreuses de cette première impulsion générale dans laquelle il a été plus souvent entraîné que dirigeant. Jeune encore et enivré du grand

[1] Charles-François, marquis de Bonnay, lieutenant des gardes du corps, député de la noblesse du Nivernais. Il se fit remarquer en défendant la conduite des gardes du corps pendant les journées d'octobre et fut deux fois élu président de l'Assemblée, aux mois d'avril et de juillet 1790. Il émigra avec le comte de Provence et fut son ministre pendant l'exil. Pair en 1814, ambassadeur à Copenhague, puis à Berlin, il mourut en 1825.

spectacle où il avait joué un rôle ; pénétré de respect pour les vertus et pour le rôle de Washington, il s'était persuadé que cette destinée était la plus haute à laquelle pût atteindre le chef d'une nation ; et il regardait comme possible et très-utile, en France, de ne pas donner au monarque plus de pouvoir que n'en avait le président du congrès. C'est d'après cette illusion si dangereuse qu'il faut juger ses opinions et ses actes ; elle explique son influence sur les patriotes, et comment il a perdu leur confiance aussitôt qu'il a voulu se séparer de leurs excès et de leurs crimes. Il n'avait ni les qualités ni les vices d'un chef de parti, et son tort le plus grave est d'avoir voulu l'être ; mais ses ennemis, en lui refusant tout, en le mettant au-dessous de la médiocrité, et en lui imputant néanmoins tous les malheurs de la révolution, ne peuvent pas plus me faire oublier ce qu'il y a de noble dans son cœur que les faiblesses de son caractère et les fautes de sa conduite.

CHAPITRE XI.

MIRABEAU.

Je n'entends pas, je le répète, faire un journal des états généraux. Le *Moniteur*, les papiers royalistes et ceux des Jacobins sont, en les contrôlant les uns par les autres, les meilleurs matériaux de l'histoire du temps. On y trouve tous les caractères, toutes les opinions et la filiation des événements. Je poursuivrai donc, sans m'astreindre à l'ordre des dates, à la série des faits, mes observations sur les événements les plus marquants, sur la part que j'y ai prise. Je veux dire ce qui est, ce que j'ai vu, ce que j'ai pensé, sans égard à ce qu'on en a dit. Ainsi, je n'adopte point les inculpations si répandues contre la minorité de la noblesse et la majorité du clergé lors de leur réunion aux communes [1]; on a voulu voir là encore une conjuration; et certes je connais très-particulièrement plusieurs de ces conjurés qui n'avaient pas alors d'autres opinions, d'autres intentions que les miennes. Cependant je n'approuvais pas leur scission; j'aurais voulu d'autres mesures, d'autres précautions; je les avais proposées [2], et c'est peut-être parce que je les pro-

[1] Après la fameuse mise en demeure faite aux deux premiers ordres sur la motion de l'abbé Sieyès (10 juin), trois curés du Poitou, nommés Lecesve, Ballard et Jallet, avaient donné l'exemple de la réunion (13 juin), exemple suivi le 22 du même mois par la majorité du clergé (149 membres), ayant à sa tête les archevêques de Vienne (Pompignan), de Bordeaux (Cicé), les évêques de Chartres (Lubersac) et de Rhodez (Seignelay de Colbert). Le même jour, le marquis de Blacons et le comte d'Agoult, députés du Dauphiné, remirent leurs pouvoirs sur le bureau des communes, et quarante-cinq autres membres de la noblesse les imitèrent.

[2] L'auteur d'un livre excellent fait justement remarquer que les motions et

posai sans succès dans la chambre des communes, que la minorité de la noblesse, qui ne pouvait rien obtenir de son ordre en sacrifices, prit le parti de s'en séparer.

Mais un fait plus important et moins connu doit trouver ici sa place.

Le comte de Mirabeau, j'étais loin de m'en douter, m'avait distingué dans l'Assemblée : mes préventions contre lui, à raison de sa conduite antérieure, m'en avaient éloigné. J'étais en Provence lors de son procès contre sa femme, que j'avais l'honneur de connaître beaucoup, et c'en était assez pour ne pas désirer faire la connaissance de son mari[1]. C'est bien celui-là que je regardais comme un chef de conjurés, car je croyais

discours de Malouet, jusqu'à la réunion des trois ordres, se résument en ceci : Travailler sincèrement à cette réunion sans l'imposer. (Le vicomte de Meaux, *La Révolution et l'Empire,* p. 115.) C'est dans cette pensée que, au moment même où le tiers différait de se constituer, pour éviter jusqu'à l'apparence d'ordre distinct et séparé, Malouet, dès le 6 mai, proposait d'inviter le clergé et la noblesse à se réunir. Après que cette motion, repoussée d'abord, eut été reprise avec plus de succès par Chapelier et Rabaut-Saint-Étienne (séance du 13 mai), il y ajouta ces garanties de nature à rassurer les deux premiers ordres sur leur existence même : « Nous déclarons formellement être dans l'intention de respecter et n'avoir aucun droit d'attaquer les propriétés et prérogatives légitimes du clergé et de la noblesse. Nous sommes également convaincus que les distinctions d'ordre ne mettront aucune entrave à l'union et à l'activité nécessaires aux états généraux. Nous ne nous croyons pas permis d'avoir aucune disposition irritante, aucun principe exclusif d'une parfaite conciliation entre les différents membres des états, et notre intention est d'adopter tous les moyens qui conduiront sûrement à une constitution qui rendrait à la nation l'exercice de ses droits, l'assurance d'une liberté légale et de la paix publique. » (Séance du 14 mai, *Moniteur,* n° 2.) Enfin, le 6 juin, Malouet obtenait de l'Assemblée qu'elle se formât en bureaux, et le 8, deux jours avant la célèbre invitation de Sieyès, il l'adjurait de commencer ses travaux sans attendre les deux premiers ordres, mais en ne les contraignant pas. « Des préjugés, disait-il, des inquiétudes mal fondées sur nos propres dispositions, les éloignent de nous ; la sagesse, la justice, l'intérêt national nous rapprocheront. » (*Moniteur,* n° 6.)

[1] Voir l'*Appendice* (*Madame de Mirabeau*).

alors comme tout le monde aux conjurations. J'évitais donc M. de Mirabeau; j'avais argumenté contre lui tant bien que mal dans les premières séances de l'Assemblée [1]. Je fus fort étonné, vers la fin du mois de mai, de m'en voir recherché. J'avais vu, dans mon passage à Genève, MM. Duroveray et Dumont [2], tous deux liés avec lui. Ces deux messieurs arrivent chez moi et me demandent un rendez-vous pour M. de Mirabeau, soit chez moi, soit chez lui; ils ne m'apprirent pas clairement quel était l'objet de ce rendez-vous; mais ils m'assuraient qu'il avait des choses utiles, importantes à me dire. Je leur répondis, assez gauchement, que j'aurais de la répugnance à recevoir M. de Mirabeau chez moi ou à aller le chercher chez lui; mais que je me rendrais volontiers chez eux le soir même, ce qui fut accepté; et ils assistèrent à la conférence. Voici ce qui s'y passa :

« Monsieur, me dit M. de Mirabeau, je viens à vous sur votre réputation; et vos opinions, qui se rapprochent plus des miennes que vous ne pensez, déterminent ma démarche. Vous êtes, je le sais, un des amis sages de la liberté, et moi aussi; vous êtes effrayé des orages qui s'amoncellent : je ne le suis pas moins; il y a parmi nous plus d'une tête ardente, plus d'un homme dangereux; dans les deux premiers ordres, dans l'aristocratie, tout ce qui a de l'esprit n'a pas le sens commun; et parmi les sots, j'en connais plusieurs capables de mettre le feu aux poudres. Il s'agit donc de savoir si la monarchie et le mo-

[1] Principalement au sujet de l'invitation aux deux premiers ordres de se réunir aux communes, contre laquelle s'éleva Mirabeau. Celui-ci fut, dans cette circonstance, un des conseillers de ce que l'on pourrait appeler la *politique d'inaction* du tiers (séance du 7 juin), et il soutint la même opinion dans ses *Lettres à ses commettants*.

[2] Tous deux citoyens de Genève et tous deux exilés à la suite de la révolution de 1783, ils étaient venus à Paris, en 1789, espérant profiter du crédit de Necker pour faire modifier la politique de la France à l'égard de leur patrie. — Les *Souvenirs*, publiés par Dumont en 1821, sont une source de renseignements précieux sur Mirabeau.

narque survivront à la tempête qui se prépare, ou si les fautes faites, et celles qu'on ne manquera pas de faire encore, nous engloutiront tous. »

Il s'arrêta là, comme pour me laisser le temps de dire quelque chose. L'impression que me fit cette déclaration est difficile à peindre. Je n'y retrouvais point l'homme que j'avais entendu, ni celui qu'on m'avait signalé, ni celui dont je connaissais l'histoire; mais je n'avais pas le droit de lui demander compte de sa conduite; ses talents m'étaient connus. Soit qu'il fût ou non de bonne foi dans l'ouverture qu'il me faisait, je n'eus garde de la repousser, et je lui dis : « Monsieur, j'ai une telle opinion de vos lumières, que je ne balance pas à croire ce que vous me dites; et je suis très-impatient d'entendre ce que vous allez y ajouter. — Ce que j'ai à ajouter est fort simple, me dit M. de Mirabeau; je sais que vous êtes l'ami de M. Necker et de M. de Montmorin, qui forment à peu près tout le conseil du roi; je ne les aime ni l'un ni l'autre, et je ne suppose pas qu'ils aient du goût pour moi [1]; mais peu importe que nous nous aimions, si nous pouvons nous entendre. Je désire donc connaître leurs intentions. Je m'adresse à vous pour en obtenir une conférence [2]. Ils seraient bien coupables ou bien bornés, le roi lui-même ne serait pas excusable, s'il prétendait réduire ces états généraux au même terme et aux mêmes résultats qu'ont eus tous les autres. Cela ne se passera pas ainsi; ils doivent avoir un plan d'adhésion ou d'opposition à certains principes. Si ce plan est raisonnable, dans le système monarchique, je m'engage à le soutenir et à employer tous mes moyens, toute mon influence, pour empêcher l'invasion de la démocratie qui s'avance sur nous [3]. »

[1] Mirabeau pensait sans doute aux vives attaques dirigées par lui contre l'administration de Necker dans ses deux lettres du 19 mars et du 1er mai 1787. (*Mémoires de Mirabeau*, IV, 403-415.)

[2] Voy. à l'*Appendice* la note intitulée : *Mirabeau, Malouet et M. Thiers.*

[3] Le passage suivant des *Souvenirs* de Dumont se rapporte aux circonstances

Ces paroles m'allaient au cœur. Qui m'eût dit que M. de Mirabeau était le seul homme dans mon sens; qu'il voulait ce que je voulais, ce que j'avais tant et si inutilement conseillé? J'eus de la peine à contenir toute ma satisfaction, car j'étais si prévenu contre lui qu'il me restait l'inquiétude d'un piége, d'une ruse dont il fallait me défendre. Je lui dis que je ne doutais pas de la bonne foi et des bonnes intentions du roi et des ministres; que tout ce qu'il y avait de raisonnable et de possible en amélioratoins, en principes et moyens d'un gouvernement libre, était dans leurs vues. — « Eh bien! qu'ils se hâtent donc de le dire et de le prouver, répondit Mirabeau. Mais ce ne sont pas des paroles vagues, c'est un plan arrêté que je demande; et s'il est bon, je m'y dévoue. Si, au contraire, on veut nous jouer, on nous trouvera sur la brèche. »

Je promis la conférence pour le lendemain. Je courus de là chez M. Necker; il était chez M. de Montmorin : je m'y rendis. J'étais fort animé : je les trouvai froids à mon récit; tous les deux détestaient Mirabeau et ne le craignaient pas encore. M. de Montmorin me dit : « Il m'a trompé indignement, et j'ai déclaré à son ami, le duc de Lauzun, que je ne voulais plus en entendre parler. M. de Lauzun m'apporta son manuscrit des lettres sur la Prusse, et me dit que M. de Mirabeau en ferait le sacrifice au roi, renoncerait à l'imprimer, si je voulais lui en donner le prix que lui en offrait le libraire : trois cents louis. J'acceptai le marché; je comptai l'argent, à condition que M. de Mirabeau renoncerait à se faire député [1] et n'irait

dont il est ici question : « Lorsqu'on avait fait l'appel nominal par bailliage, il « s'était élevé des applaudissements pour plusieurs députés connus; mais au « nom de Mirabeau, il s'était fait une rumeur d'une espèce bien différente... « Il avait voulu prendre la parole en deux ou trois occasions, mais un murmure « général l'avait empêché de se faire entendre... J'entendis toutes ses plaintes, « toutes ses déclamations sur l'Assemblée... Je distinguai facilement sa dou« leur, et je voyais rouler quelques larmes de dépit dans ses yeux enflammés. » (Page 47.)

[1] Une lettre de Mirabeau, que M. de Loménie a bien voulu nous commu-

pas en Provence; il le promit, et partit avec l'argent du roi, qui a servi à le faire élire; mais ce n'est pas tout : il avait deux copies de son manuscrit; il en garda une et la fit imprimer. Quelle confiance voulez-vous que j'aie en un tel homme[1]? »

M. Necker ne disait rien et regardait le plafond, suivant son habitude[2]. Je revins à mon texte : « Ce n'est pas le caractère de Mirabeau que je veux défendre, messieurs; c'est la justesse de ses vues et l'étendue de ses moyens. » La discussion fut très-longue et longtemps négative de la part des deux ministres. M. Necker était persuadé que Mirabeau n'aurait et ne pouvait avoir aucun crédit. « Comment, lui dis-je, ne supposez-vous pas que le crédit qu'il a eu en Provence pour se faire élire se maintiendra ici par les mêmes raisons? Son intrigue, ses talents, sa logique pressante, la force de ses poumons, tout cela est d'un grand effet dans une grande assemblée; et cependant, si vous le chargiez de défendre les abus, les priviléges, et tout ce qu'on appelle la doctrine aristocratique, je suis bien convaincu qu'il ne vous servirait à rien; mais lorsque votre plan sera le sien et

niquer, est en contradiction avec ce que dit ici Montmorin; Mirabeau n'aurait demandé et obtenu les trois cents louis que comme moyen de se faire élire.

1 Dans une note placée à la suite de la lettre adressée par Montmorin à Mirabeau le 26 février 1789, l'éditeur de la *Correspondance entre Mirabeau et le comte de la Marck* défend Mirabeau de l'accusation que ce ministre porte ici contre lui. — Il est certain que cette lettre, écrite à l'occasion de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, ne mentionne pas expressément le fait que Montmorin reproche ici à Mirabeau dans des termes fort durs. Il est permis de croire cependant qu'il y fait allusion à propos d'une autre publication faite alors par Mirabeau de sa *Correspondance avec Cerutti*. Ceci dit, nous laisserons au lecteur le soin d'apprécier la lettre de Montmorin et la note que l'éditeur a placée à la suite. (Voir la *Correspondance entre Mirabeau et le comte de la Marck*, publiée par M. de Bacourt, I, 342 à 346.) — La réfutation de M. de Bacourt s'adresse à l'*Histoire du règne de Louis XVI*, par Droz.

2 « Il (Necker) portait la tête fort élevée et même renversée; et il y avait « de l'affectation dans cette contenance, car le degré de renversement de sa « tête était un thermomètre de la situation politique. » (*Particularités sur les ministres des finances.*)

celui de tous les gens raisonnables, il vous sera très-utile. Enfin, messieurs, vous êtes les ministres du roi, chargés spécialement de ses intérêts, de ceux de la monarchie; si vous considérez Mirabeau comme un ennemi, il n'est point à dédaigner, et toutes vos répugnances doivent céder à l'avantage de l'enlever au parti de l'opposition. »

« Allons, dit M. Necker, je le veux bien; nous verrons son plan, ses conditions. » La conférence fut convenue le lendemain à huit heures du matin; je l'écrivis à Mirabeau, et j'eus le tort bien grave de ne pas y assister. M. de Montmorin prétendit qu'il ne devait point y venir, pour ne point l'embarrasser à cause de l'affaire du manuscrit; il ajouta que ma présence le gênerait aussi, s'il avait quelques propositions à faire pour son propre intérêt; mais M. de Mirabeau n'était pas homme à se vendre lâchement et bêtement. C'était par intérêt, par calcul, autant que par sentiment qu'il aimait la liberté. Sa raison, qui lui faisait apercevoir tous les dangers de l'effervescence actuelle, lui faisait sentir aussi que, pour lui-même comme pour la cour, il n'y avait d'autre parti à prendre que l'abdication positive du pouvoir absolu. En se trouvant sur ce point d'accord avec les ministres, ils se seraient facilement rapprochés sur tous les autres. J'ignore si M. Necker eut la simplicité de croire que Mirabeau ne venait à lui que pour lui demander quelques milliers de louis et suivre, à cette condition, ses instructions; quant à moi, j'eus celle de céder à la misérable observation de M. de Montmorin; et par une imprévoyance aussi coupable que celle que je reprochais aux ministres, au lieu de m'établir l'intermédiaire de deux hommes qui se détestaient et qu'il était si important de faire s'expliquer, j'attendis maladroitement le résultat de leur conférence, qui fut un éloignement plus prononcé que jamais entre l'un et l'autre. M. de Mirabeau me l'apprit à l'Assemblée. Il passa, tout rouge de colère, à côté de moi, et me dit, en enjambant un de nos bancs : « *Votre homme est un sot, il aura de mes nouvelles.* » C'est la seule parole que j'aie

eue de lui jusqu'à l'époque de sa présidence, dont je parlerai plus tard.

Je ne veux pas dissimuler ici combien cette faute de ma part est inexcusable, ainsi que celle que j'ai commise pendant toute la durée de notre Assemblée, de rompre ou d'éviter toute communication avec plusieurs membres influents du parti populaire, que j'ai reconnus dans plusieurs circonstances beaucoup plus sages que les opinions auxquelles ils se laissaient entraîner. Combien, dans ces dissentiments politiques, dans les troubles civils, il est nécessaire de laisser une porte ouverte aux rapprochements, à la conciliation; de ne pas trop croire à ses propres lumières et d'être indulgent pour les erreurs, pour les passions des autres ! J'évitais même ceux de mes amis qui ne pensaient pas comme moi, encore que leurs intentions ne me fussent pas suspectes, tels que MM. de Crillon, dont j'aurais cautionné la pureté. Dans le premier mois de nos séances, l'exaltation de Mounier, qui était la vertu même, me prévint contre lui, et après l'avoir recherché, je m'en éloignai. Ce fut lui qui eut le noble courage de revenir à moi et de s'excuser en quelque sorte d'avoir été trop loin sur cette ligne de patriotisme que le crime commençait à souiller [1].

[1] Rien ne saurait porter atteinte à la pure renommée de Mounier; et c'est seulement pour expliquer cette première attitude de Malouet à l'égard de celui qui devint bientôt son ami, que nous rappelons ici le serment du Jeu de paume, dont Mounier fit la proposition. Écoutons les nobles accents de cet honnête homme s'accusant lui-même devant l'histoire d'avoir cédé à ces entraînements : « ..... Craignant de voir s'évanouir cette grande occasion si long« temps attendue de réformer les abus, d'améliorer le sort du peuple; cédant « au désir de reprendre sur le parti populaire le crédit que j'avais perdu, et « que je ne voulais recouvrer que pour l'employer au bonheur de ma patrie; « espérant que la réunion des ordres procurerait une majorité favorable à l'au« torité du roi, je crus ce serment moins dangereux; je le crus excusé par les « circonstances; je me chargeai imprudemment de le faire mettre en délibéra« tion. Ce fatal serment était un attentat contre l'autorité du monarque. Com« bien je me reproche aujourd'hui de l'avoir proposé ! » (*Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres.* Genève, 1792; I, 296.)

Dans mon humeur, dans mon dégoût de ce triste début, j'allais moins fréquemment chez M. Necker, et je n'appris que le troisième jour le détail de la conférence avec M. de Mirabeau. Lorsqu'il entra chez le ministre, ils se saluèrent en silence et restèrent un instant à s'observer. « Monsieur, lui dit M. de Mirabeau, M. Malouet m'a assuré que vous aviez compris et approuvé les motifs de l'explication que je désire avoir avec vous. — Monsieur, répondit M. Necker, M. Malouet m'a dit que vous aviez des propositions à me faire : quelles sont-elles? » Mirabeau, blessé du ton froid, interrogatif du ministre et du sens qu'il attachait au mot *propositions,* se lève en colère et lui dit : « Ma proposition est de vous souhaiter le bonjour » ; et il s'en alla. Je fus désolé de cette scène, dont je prévis les suites en me les imputant, et je les annonçai ainsi que mes regrets à M. Necker. Il n'y mettait pas autant d'importance; il se croyait encore beaucoup de crédit sur les communes, qui étaient au moment de se constituer en Assemblée nationale. Il m'assura qu'il n'en serait rien, qu'il était sûr de la majorité, et nous l'avions effectivement alors; mais, en vingt-quatre heures, les menaces du Palais-Royal et des émissaires des clubs avaient produit leur effet : le jour de la délibération, nous ne fûmes plus que quatre-vingt-neuf votants contre le décret [1]. Je trouvai M. Necker et M. de Montmorin furieux d'avoir été trompés; M. Necker m'annonça la séance royale, qui eut lieu le 23 juin [2].

[1] La motion de Sieyès de se proclamer *Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française* était la négation même de l'existence des deux premiers ordres. Mounier voulait la dénomination moins irritante et plus vraie d'*Assemblée légitime des représentants de la majeure partie de la nation, agissant en l'absence de la mineure partie.* C'était une définition. Le 17 juin, après deux jours de débats, où Chapelier, Bergasse, Target, soutinrent ardemment le projet de Sieyès, attaqué par Thouret et Barnave, l'Assemblée, à la majorité de 491 voix contre 90, adopta le titre d'*Assemblée nationale*, proposé par le député Legrand comme amendement à la motion de Sieyès.

[2] Nous parlerons quelques pages plus loin (287) de l'absence de Necker à

Comme cette explication est la dernière que j'aie eue avec lui, je n'en omettrai rien.

La colère des deux ministres ne pouvait m'étonner; je pensais comme eux, et j'avais soutenu, dans deux séances[1], que nous n'avions pas le droit, nous, députés des communes, de nous constituer en assemblée nationale et de concentrer ainsi dans notre chambre toute la représentation nationale, tandis que celles de la noblesse et du clergé existaient encore légalement à côté de nous : « Il dépend donc du roi, disais-je,

la séance royale. — « Qu'on relise les déclarations de Louis XVI dans la séance « du 23 juin, on y verra le principe, le développement même de toutes les « réformes politiques qui ont été écrites depuis dans les éditions si souvent « renouvelées de nos constitutions et de nos chartes. » M. de Larcy, *Des vicissitudes de la France*, p. 11. (Voir le discours du roi.)

[1] Le but sans cesse poursuivi par Malouet, dans ces grands débats de la vérification des pouvoirs, était la réunion des trois ordres par un accord commun et sous la sanction royale, le maintien des droits du tiers, mais non l'anéantissement du clergé et de la noblesse; aussi, tout en se rapprochant de la motion de Mounier, avait-il son opinion particulière, qu'il exprimait ainsi dans la séance du 15 juin : « J'adhère aux propositions qui nous déclarent ce que « nous sommes en effet, les représentants de la majeure partie de la nation..., « en ajoutant qu'en aucun temps, dans aucun cas, nous ne devons reconnaître la séparation des ordres *ni leur prétention négative*... Nous ne pouvons pas renoncer au principe de l'indivisibilité des états généraux; mais « *nous ne pouvons ni ne devons déclarer que nous les representons seuls*... Nous « constituer *Assemblée nationale*, sans égard au clergé et à la noblesse, ce « serait une scission désastreuse... Prendre un parti qui ne compromette point « nos droits, qui n'offense ceux de personne, et qui nous mette en état d'agir « en développant notre caractère national dans toute sa dignité, est le seul « conseil que nous puissions recevoir de la raison...., le seul qui convienne « au salut de la chose publique. Tel est l'objet d'une grande députation au roi « en lui présentant une adresse qui réunit trois grandes institutions : un monument de nos hommages et de notre fidélité au roi; un acte déclaratoire « de nos droits, des vœux et des espérances de la nation; une assertion de « notre indépendance des ordres privilégiés, comme représentants du peuple, « et notre volonté d'agir en cette qualité vis-à-vis du monarque, sans rompre « avec le clergé et la noblesse, sans nous séparer d'eux, s'ils veulent s'unir à « nous, et sans reconnaître aucun pouvoir négatif entre le trône et nous. » (*Moniteur*, n° 8.)

d'annuler le décret en ne lui donnant pas sa sanction; mais le décret annulé, qu'allons-nous devenir, si vous nous laissez délibérer? Il est certain que nous ne nous arrêterons pas là. Il me semble que vous devez ajourner l'assemblée à six semaines ou deux mois, et nous renvoyer dans nos bailliages prendre de nouvelles instructions, puisque nous avons dépassé et violé les premières. »

M. Necker ne jugeait pas que cette mesure fût suffisante : « Vous avez abusé, me disait-il, du pouvoir législatif en vous l'attribuant exclusivement par une disposition qui n'est fondée sur aucun titre; c'est maintenant au roi à reprendre l'exercice de ce pouvoir et à vous remettre tous à votre place. »

« Fort bien, répondais-je, si vous le pouvez; si vous le faites, j'applaudirai; mais il ne fallait pas vous déclarer incompétents pour la vérification des pouvoirs et annoncer ainsi vous-mêmes au peuple que vous n'êtes plus rien en présence des états généraux. »

« C'est précisément parce que vous n'êtes qu'une section des états, répondait à son tour M. Necker, c'est parce que vous usurpez la plénitude de leurs pouvoirs, que le roi doit vous restreindre dans la mesure des vôtres, et pour cela, il faut qu'il parle aux trois ordres réunis. C'est alors, c'est en leur parlant, qu'il peut annoncer le plan sur lequel vous et M. de Mirabeau insistez tant. »

« J'aimerais bien mieux que ce plan fût énoncé en principe dans une proclamation aux bailliages, en nous y renvoyant, que produit législativement aux états; car si vous échouez, si votre édit est rejeté, quelles ressources? Il ne vous en reste plus; au lieu que vous pouvez agir et faire agir dans les assemblées de bailliage avec plus de succès, et que, sous cette forme de proposition, l'autorité royale n'est pas compromise. »

M. Necker et M. de Montmorin furent mécontents de ma persévérante contradiction; je vis en eux quelques signes d'humeur; leur silence m'avertit aussi qu'il était temps de m'arrêter.

Je n'étais pas heureux dans mes négociations. Je craignis, en insistant, qu'ils ne revinssent à l'indécision, à la faiblesse, dont j'avais tant gémi; j'aimais encore mieux leur irritation. Je ne voulus pas entrer dans leur confidence plus avant qu'ils ne me permettaient d'y entrer. Il ne fut pas question du plan; on ne m'en parla point. J'appris seulement, la veille de la séance, que celui de M. Necker avait été changé, et qu'il s'abstiendrait d'y paraître, ce que je n'approuvai pas, car son absence était une sorte d'accusation contre ses collègues et contre le roi lui-même. Il eût mieux fait de donner sa démission deux jours auparavant. Telle était la singulière et pénible position où je me trouvais : confident présumé des deux ministres dirigeants, je n'en avais rien obtenu; je ne leur étais bon à rien; je ne pouvais approuver leur conduite, et les aristocrates comme les démocrates, les factieux comme les honnêtes gens, me croyaient tout à fait dans cette ligne ministérielle. Je crus donc devoir m'en éloigner ostensiblement, mais sans rompre avec eux, et sans qu'ils aient jamais pensé, comme on voulait le leur faire croire, que je m'étais joint à leurs ennemis. Ils ne cessèrent, au contraire, de me rendre justice auprès du roi et de leurs collègues.

L'assemblée du Jeu de paume était une suite naturelle des demi-mesures opposées aux entreprises audacieuses des communes. Je persiste à soutenir qu'il ne fallait nous interdire l'entrée de la salle des États qu'en nous renvoyant dans nos bailliages, et en annonçant bien clairement à la nation que cet ajournement n'avait pour objet que d'assurer la pleine et entière exécution du vœu national, déjà interverti et violé par l'assemblée actuelle des communes.

Le serment du Jeu de paume fut un signal d'insurrection. J'y mis inutilement, pour mon compte, l'amendement de ne jamais nous séparer du roi [1]; ma déclaration fut reçue avec des huées.

[1] Le *Moniteur,* Bailly lui-même dans ses *Mémoires,* ne font aucune men-

L'opinion générale était alors que le roi, la cour et les deux premiers ordres voulaient anéantir les états, faire enlever les députés patriotes et établir le despotisme à main armée. Lorsque de telles inquiétudes et les ressentiments qu'elles excitent s'emparent de la majorité des citoyens armés; lorsqu'il n'existe plus de force imposante que la leur, et qu'une longue habitude de la faiblesse et des vacillations de l'autorité royale n'en laisse plus rien à craindre, une démarche hardie, une promesse, une menace du monarque sont également sans effet. Il n'en eût pas été ainsi en procédant dès le principe avec plus de mesure et de fermeté. Mais il était écrit que tout se ferait à contre-sens, qu'on ne ferait aucune déclaration précise, satisfaisante, lorsqu'il eût été si utile d'en faire; qu'on ne résisterait à rien, tant qu'il serait possible de résister avec succès, et qu'on ne ferait montre de force que lorsqu'on l'aurait laissé corrompre.

La séance royale, le rassemblement des troupes, le renvoi des ministres portèrent l'empreinte de cet esprit de vertige. Une violence timide succéda à une imprudente circonspection.

M. Necker, qui avait rédigé une déclaration qu'il supposait devoir convenir aux communes, ce qui était encore douteux, ne voulut pas adhérer à des mesures dont il prévoyait le mauvais effet. Ce n'est pas là ce dont je le blâme; mais, puisqu'il ne donna pas sa démission avant la séance, il ne devait pas s'en abstenir, et rester membre du conseil, en se montrant en oppo-

tion de cet incident de la séance du Jeu de paume. Malouet, rectifiant un écrit du temps, écrivait à ce sujet en 1792 : « La scène du Jeu de paume est « encore exagérée. Lorsque je m'avançai vers le bureau pour proposer de « *faire la Constitution de concert avec le roi*, M. Bailly me dit : *Cela est « juste, mais je ne mettrai pas la modification aux voix pour qu'elle ne soit « pas rejetée*. J'insistai; je proposai particulièrement le serment avec condi- « tion, et plusieurs députés se joignirent à moi. » (*Opinions de Malouet*, III, 209.) La singulière réponse de Bailly dans cette circonstance est tout à fait d'accord avec son insistance près de Martin d'Auch pour le faire revenir de son opposition. (*Mémoires* de Bailly, I, 192, 194.)

sition contre le prince dont il était le ministre [1]. Ce manquement lui a été justement reproché, mais la noirceur qu'on lui impute était loin de sa pensée, et la suite a prouvé que les mouvements qui se firent alors en son nom lui étaient fort étrangers. Il n'était plus pour les factieux qu'un prête-nom dont ils devaient bientôt se passer, et le triomphe momentané de son retour ne m'aveugla jamais sur sa triste destinée.

Je parle toujours des factieux et je n'en signale point. C'est que j'ai vu un si grand nombre de gens qui en faisaient fonction sans l'être véritablement, que je ne veux ni trop en étendre ni trop en restreindre la liste. La faction du duc d'Orléans était la seule qui eût bien le caractère de faction, mais sans en avoir la consistance; car elle n'était puissante qu'en s'unissant au parti populaire, qui était immense et très-accrédité. Qu'on ne perde pas de vue ce que j'ai dit plus haut de la question réduite au plus simple terme, la liberté. Tout le monde, hors un très-petit nombre, ayant voulu la liberté, il avait fallu

[1] Lally explique et juge ainsi la conduite de Necker dans cette circonstance : « Arrivé à l'heure même de la séance royale, il s'interrogeait encore sur le parti qu'il devait prendre. Il avait fini par se décider à ne pas paraître abandonner le roi; il descendait pour se rendre à la séance, lorsque ses amis l'avertirent qu'ils avaient recueilli de toute part la disposition générale des esprits; qu'il était perdu s'il se montrait à la séance, et non-seulement compromis dans son honneur personnel, mais réduit à l'impuissance. Cet avis l'emporta dans l'esprit de Necker par le caractère des personnes qui le lui donnaient; son siége fut vide quand le roi était sur son trône, et aussitôt après il envoya sa démission. Cette démission fut à peine connue qu'un mouvement populaire éclata. La reine manda Necker, le somma, le conjura de reprendre sa place; le Roi se montra; Necker se prosterna et annonça à sa sortie de l'appartement royal, qu'il obéissait au roi en restant ministre. Le peuple le reporta chez lui en triomphe aux cris de vivent le Roi et M. Necker! » (Biographie universelle, art. *Necker*.)

Le 11 juillet, Necker recevait l'ordre de s'exiler. Arrivé à Bâle, il y trouva la duchesse de Polignac qui lui apprit les événements de Paris et la prise de la Bastille : en même temps une lettre du roi le rappelait à Paris où il rentra le 30 juillet au milieu d'un enthousiasme qui ne devait pas être de longue durée.

se ranger de l'un ou de l'autre côté. L'aristocratie ne présentait aux citoyens les plus modérés aucun attrait, aucune perspective de sûreté, de repos; beaucoup de gens, même indifférents sur le fond de la question, se plaçaient du côté du plus fort; mais il y avait aussi des fanatiques de liberté, et parmi eux d'hypocrites scélérats qui spéculaient sur les profits d'une grande subversion. Dans ces deux dernières classes se trouvaient nécessairement les meneurs, les promoteurs de toutes les mesures violentes, qui se sont assez fait connaître; et ceux qui ne voulaient point de crimes ne désertèrent point leur parti parce qu'il s'en commettait. La grande majorité, persuadée que la cour était toujours en embuscade contre les patriotes, se considérait dans un état de défense légitime et laissait passer en gémissant toutes les scènes d'horreur qui ont ensanglanté cette époque.

Aussitôt que la séance du Jeu de paume eut répandu une alarme générale, un homme tel que Mirabeau, malgré les opinions que je lui connaissais et dont il ne s'est jamais départi, avait en quelque sorte un rôle obligé parmi les chefs de file. La cour ne s'étant jamais mise en position d'être défendue par un membre influent du parti populaire, il fallait marcher avec son parti sous peine d'en être réputé traître et livré à la fureur du peuple. Ainsi le duc de la Rochefoucauld, qui était un très-honnête homme, se trouva, d'abord par l'exagération de ses principes et ensuite par l'entraînement des circonstances, enchaîné dans les rangs des patriotes dont il méprisait le plus le caractère et la conduite. M. de la Fayette, enivré de la révolution d'Amérique, à laquelle il avait concouru, se précipita dans la cause du peuple et de la liberté, sans vouloir, comme on l'accuse, renverser la monarchie et faire de la France une république; ce à quoi néanmoins il a très-fort coopéré; mais de même qu'il votait avec le duc d'Orléans, dont il détestait le caractère et dont il surveillait les manœuvres, il se serait encore mieux réuni à un parti sage et pur, fortement prononcé

pour la liberté. Le savant et bon Bailly, son compagnon, qui dirigeait avec lui la turbulente Commune de Paris[1], n'était point un factieux. Nous n'avons pas toujours le choix de nos actions politiques : quand on est une fois engagé dans une fausse route et qu'on y marche en colonne, le pas rétrograde est aussi dangereux que difficile.

Mais les crimes, les crimes, qui les a conseillés? Nous voici au 14 juillet, aux jours funestes qui les ont précédés. Quels sont les auteurs de ces assassinats, prélude de tant d'autres? Qui a projeté, dirigé la prise de la Bastille? Il y a là des factieux, des scélérats en action; on n'en peut douter; il faut bien que l'histoire en fasse justice.

L'historien, s'il est impartial, sera fort embarrassé d'attacher un nom à chaque action criminelle. Dans l'agitation violente d'une grande multitude, un mot, dit au hasard ou à dessein, tue un homme, brûle une ville. Il suffit d'avoir été témoin, et je l'ai été, d'un mouvement populaire, pour concevoir tout ce qu'il peut devenir subitement en atrocité, quand une fois la première impulsion est donnée. Or, ici, la première impulsion était celle de la terreur. Les Parisiens craignaient d'être assiégés, massacrés par les troupes; leur Commune, leurs comités, s'occupaient des mesures défensives; il fallait des armes : on va en chercher aux Invalides[2]. On voit là une direction bien raisonnée, qui paraît être celle d'un chef ou d'un comité; mais

[1] Le 15 juillet, Bailly et Lafayette avaient été élus, le premier, prévôt des marchands, titre bientôt remplacé par celui de maire; le second, commandant de la garde nationale de Paris.

C'est le même jour 15, que l'émigration commença par le comte d'Artois, le prince de Condé et son fils, le maréchal de Broglie, le garde des sceaux Barentin, les Polignac. « En un instant, le roi fut seul. Cette fuite prématurée fut une grande faute politique; elle motiva toutes les accusations et fut le signal de cette fatale émigration qui se séparait de tout intérêt public. » (Toulongeon, I, 47.)

[2] Le 14 juillet au matin; la veille avait lieu le pillage du Garde-Meuble. Sombreuil était gouverneur des Invalides.

l'attaque de la Bastille, telle qu'elle a été faite, ne pouvait être que le mouvement impétueux, désordonné d'une troupe de furieux qui ne calculaient rien et suivaient le premier garde-française marchant à leur tête. Si la cour avait été à Paris au lieu d'être à Versailles, ce sont les ministres, les princes, qu'on aurait massacrés au lieu de Foulon, Berthier et de Launay. Ce sont les agents du gouvernement qu'on poursuivait; c'étaient des citoyens en masse qui appelaient au secours; c'était une populace féroce qui cherchait des victimes et qui les aurait prises indifféremment dans la rue ou sur le trône.

Il n'est pas douteux que les députés qui s'étaient signalés comme patriotes, et qui se croyaient désignés comme victimes, n'aient concouru au projet d'armement et de résistance concerté à la Commune contre l'attaque présumée des troupes qui environnaient Paris. Les clubs, les cafés, les lieux publics, étaient pleins d'orateurs plus véhéments les uns que les autres. Camille Desmoulins, qui le premier cria aux armes, au Palais-Royal, s'est vanté de s'être créé lui-même sa mission, et il n'en aurait cédé l'honneur à personne[1]. Les agents du duc d'Orléans furent les plus remarqués dans la foule; mais combien d'hommes ignorés, sans autre instigation que leur propre délire, ou des intérêts, des ressentiments particuliers, ont excité, ont même aidé aux massacres! La fureur du peuple est une véri-

[1] Dans le cinquième numéro du *Vieux Cordelier*, Camille Desmoulins rapporte lui-même sa harangue du 19 juillet au Palais-Royal : « Citoyens! il « n'y a pas un moment à perdre; j'arrive de Versailles; M. Necker est ren- « voyé; ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes. Ce soir, « tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ de Mars pour « nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes « et de prendre des cocardes pour nous reconnaître. »

« ..... Depuis Necker et le système des deux chambres jusqu'à Brissot et « au fédéralisme, qu'on me cite un seul conspirateur dont je n'aie levé le « masque.... Où avez-vous pris vos actes d'accusation contre Bailly, Lafayette, « Malouet, Mirabeau, les Lameth, Pétion, d'Orléans, Sillery, Brissot, Du- « mouriez, sinon dans ce que j'avais conjecturé longtemps auparavant? »

table électricité morale et physique. Un premier venu qui demande du sang est toujours obéi, qu'il soit animé par une inimitié personnelle ou par l'ivresse générale ; il ne faut donc pas toujours chercher un plan, un chef, dans l'explosion foudroyante d'un mouvement populaire ; les ambitieux, les mécontents, tous les hommes inquiets et violents, sans projet arrêté, y concourent ; et les plus méchants prennent sur eux l'exécution de tous les crimes. Quand le mal est fait, tous ceux qui n'ont pas trempé leurs mains dans le sang s'en déclarent absous et imputent tout au malheur des circonstances, aux imprudences et aux mauvais desseins du parti ennemi : mauvaise excuse pour la conscience, mais qu'elle seule doit rejeter. Il faut bien se garder de chercher des coupables parmi ceux qui ne se montrent pas ; on doit, au contraire, accepter pour innocents tous ceux qui désirent l'être. Multiplier les enquêtes, c'est perpétuer les haines et les vengeances ; et si, dans cette déplorable histoire, un écrivain se charge de distribuer tous les rôles, d'assigner à chacun sa part de crimes et de mauvaises intentions, qu'il n'oublie pas de constater la pureté des siennes et l'authenticité de ses preuves.

L'accusateur public irrécusable par les révolutionnaires, c'est le *Moniteur,* et après lui le journal des Jacobins. On y trouve tous les certificats d'origine des divers actes de la révolution soit dans les assemblées soit dans la place publique ; encore citerai-je un exemple de discours infâmes, prononcés par un homme qui ne l'était pas, qui avait plus d'orgueil que de méchanceté, plus d'audace que d'intrigue ; que ses fautes auraient corrigé, et qui, par l'étendue de son esprit, par la vigueur de son caractère, serait devenu un homme supérieur, s'il n'eût péri précisément pour s'être repenti ; c'est Barnave : « *Ce sang est-il donc si pur !* » est une tache indélébile ; il m'a adressé à moi-même une phrase équivalente, lorsque je dénonçai à l'Assemblée les violences exercées contre le club monarchique, qui avait fait quelques charités à des ouvriers indigents :

« *Vous distribuez au peuple un pain empoisonné* », me dit-il [1]. C'en était assez pour me faire assassiner, et ce n'est pas la première fois qu'on le tenta à cette époque. Barnave n'était cependant pas un assassin; il n'avait ni projet de renverser la monarchie, ni aucun intérêt à le tenter. C'était un jeune homme ardent, présomptueux, qui prétendait à la gloire de fonder la liberté en France, et qui a toujours marché en avant, jusqu'à ce que les crimes et les malheurs publics aient fait cesser son ivresse en excitant ses remords.

J'insiste sur ces explications, parce qu'elles sont d'une grande importance pour l'histoire, dont l'objet est de nous apprendre la vérité des faits et celle des causes; il est beaucoup plus court et plus commode de mettre toujours une faction, une conjuration en évidence, et de rapporter là, comme à un centre, tous les attentats, tous les désastres. Je proteste contre cette opinion; je n'ai point vu de faction dirigeante, pas même le club des Jacobins, qui vivait au jour

[1] C'est dans la séance du 25 janvier 1791, que Barnave dénonça en ces termes le club monarchique : « Une autre secte s'élève ; elle invoque la con- « stitution monarchique, et sous cette astucieuse égide, quelques factieux « cherchent à attirer les citoyens dans des piéges, *en donnant au peuple un « pain empoisonné.* » Sainte-Beuve, dans son excellente étude sur Barnave, caractérise ainsi le mot prononcé à l'occasion des assassinats de Foulon et de Berthier : « Mot inexcusable et fatal.... : il fallut sa vie et surtout sa mort « pour le racheter. » Dans la même page, Sainte-Beuve rappelle ces aveux de Barnave qui l'honorent : « Je faisais consister la noblesse du caractère dans « deux choses, la franchise et la mesure; et si dans le cours de la révolution « j'ai quelquefois oublié celle-ci, je déclare que c'est alors seulement que j'ai « cessé d'être moi-même. »

On peut lire dans les *Opinions de Malouet* (II, 195) la *Réponse à la dénonciation du club de la constitution monarchique, par M. Barnave.* (31 janvier 1791.) — Quelques jours plus tard (26 février), Barnave disait : « Ne souffrez pas, messieurs, que les orateurs de cette assemblée dont vous improuvez les opinions politiques, influent sur votre décision ». Cette inconcevable naïveté, ajoute Malouet, a été fort applaudie. (*Ibid.*, I, *Suppl.*, 19.) — Au chapitre XVII des *Mémoires*, on retrouvera Barnave en face de Malouet, bien différent cette fois d'attitude et de langage.

le jour, comme le parti de la cour. J'ai vu, dans tous les partis, un état de choses tellement désordonné en fausses combinaisons, en caractères faibles et violents, en prétentions et en oppositions insensées, qu'il devait en résulter tout ce qui est arrivé, même le crédit des Marat et des Robespierre. Ceux-là, au moins, me dira-t-on, et leurs adhérents, étaient des conjurés ! Pas davantage ; c'étaient des monstres, comme il s'en trouve au temps de Marius, de Sylla, des triumvirs ; mais nos Marius et nos Catilina, je ne les connais pas. Quoi ! point de chef, point de plan dans le parti populaire ! Non ; ce qu'on peut véritablement appeler un chef, exécutant un plan combiné, soit par lui, soit par sa faction, je ne connais pas une telle chose dans le cours de la révolution jusqu'à la journée du dix-huit brumaire.

Pour rendre ceci plus sensible, reprenons toutes les parties de ce triste tableau : parcourons-en les groupes et les masses, et voyons l'action de tous ces mouvements partiels sur le mouvement général. N'oublions pas l'esprit et les dispositions de tous les corps de la monarchie en 1788 ; l'esprit universel était celui de l'indépendance : clergé, noblesse, parlement, tiers-état, chacun voulait une extension de prérogatives pour soi et pour les siens, et la suppression ou la réduction de toutes celles qui lui étaient étrangères. La noblesse de province ne voulait plus supporter le joug de celle de la cour ; le clergé inférieur voulait entrer en partage des dignités du haut clergé ; les officiers et sous-officiers de l'armée, partant des mêmes principes, tenaient le même langage, et les grands seigneurs trouvaient très-bon que le roi fût le maître absolu partout ailleurs que dans leur classe, où ils voulaient être les compagnons plutôt que les serviteurs du souverain. De ce choc simultané de toutes les corporations, qui se heurtaient par tous les points et ne se répondaient par aucun, il résultait dans les individus une apparence trompeuse d'unanimité pour des innovations tendant à quelque chose de semblable à un gouvernement libre, que

chacun entendait et composait à sa manière. Celle du peuple grossier, qui n'analyse rien, était d'accepter dans toute son étendue, dans tous ses excès, ce mot de liberté qui retentissait sans cesse à ses oreilles; mais, au milieu de toutes ces voix discordantes, une voix plus grave se faisait entendre, celle des gens honnêtes et éclairés, qui forme presque toujours l'opinion publique, et à laquelle le gouvernement pouvait donner toute l'activité de sa direction. Cette voix, reproduite à quelques exceptions près dans les cahiers, devenait un vœu national dont la sanction était indispensable. Qu'a fait alors le gouvernement? quelle a été son attitude? Pendant que tout s'agitait autour de lui, il hésitait, il attendait, il appelait tous les périls, et n'en repoussait aucun. C'était aux trois ordres, inconciliables entre eux, qu'il abandonnait le soin de calmer des troubles qu'eux-mêmes faisaient naître.

Aussitôt que les deux premiers ordres eurent entendu cette grande voix de la nation qui leur commandait des sacrifices, non-seulement les privilégiés, qui n'étaient plus rien, se persuadent qu'ils sont encore une puissance, mais le roi et son conseil se le persuadent aussi; on se rattache plus que jamais à la constitution des trois ordres, dont le peuple et les partisans les plus modérés de la liberté ne pouvaient s'accommoder; et voilà le gouvernement en opposition manifeste au vœu général, quoique son intérêt comme sa volonté fussent d'y condescendre, s'il l'avait osé. Dans cette lutte, dont la violence croissait à chaque instant, l'exaltation des communes, qui était celle de la masse du peuple, les porta à se déclarer Assemblée nationale : usurpation téméraire qu'une sagesse courageuse pouvait encore réprimer en renonçant aux trois ordres, dont l'existence hostile et tumultueuse faisait craindre la dissolution des états. Mais on abandonne toute mesure sage pour employer la force, dont on ne peut, dont on ne sait user; on la montre précisément pour dire : Mettez-vous en défense; et dans cette vaine démonstration, c'est la cour qui est vaincue sans avoir

combattu, et qui se voue au discrédit, à l'humiliation, en exaspérant tous les esprits [1].

D'après ce résumé fidèle de ce qui s'est passé, quand même le duc d'Orléans et sa faction n'auraient pas existé, nous aurions vu probablement les mêmes scènes. Examinez attentivement les caractères, les opinions, la disposition des esprits dans les différents partis : vous trouverez que les factieux, les scélérats n'ajoutent que leurs crimes au désordre général ; ils s'y mêlent, ils en profitent, mais il s'opérerait sans eux ; ils le rendent seulement plus complet et plus atroce. Je sais bien que mon compte rendu aura des contradicteurs : j'ai entendu contester ce vœu général pour la liberté et y mettre peu d'importance. Les reproches que l'on fait au roi, à ses ministres, sont en sens inverse de ceux que je leur fais ; ils n'auraient succombé que pour s'être départis de l'ancienne constitution du royaume, pour n'avoir pas soutenu celle des trois ordres, pour avoir accordé le doublement du tiers, pour s'être mis enfin sous le joug de l'esprit philosophique, qui a tout perdu en France.

Le ton d'aigreur et de dénigrement avec lequel on prononce encore aujourd'hui toutes ces sentences nous prouve assez que, lorsque les passions ne développent pas l'esprit, elles le rendent stupide ; il n'y a rien à répondre à cet excès de déraison ; mais je ne passerai pas sous silence une objection plus

[1] Un témoin décrit ainsi l'aspect de l'Assemblée et l'état des esprits au moment où fut rendu le fameux décret du 17 juin : « Après la motion du « député Legrand, il y eut d'abord un cri général pour l'appel aux voix. Cet « appel aux voix, qui se prolongea jusque dans la nuit, avait quelque chose de « sombre et d'effrayant. On avait imposé un silence absolu aux galeries. « C'était la revue des deux partis. » Puis, expliquant l'absence de Mirabeau au moment du vote, le même auteur ajoute : « C'est ainsi que son nom ne se « trouve pas sur cette liste des quatre-vingts députés qui furent signalés au « peuple comme des traîtres vendus à l'aristocratie. Sa popularité n'en souf- « frit point, tandis que Malouet, Mounier et plusieurs autres, qui avaient sou- « tenu la même opinion avec moins d'éclat, furent dévoués aux harangueurs « populaires. » (*Souvenirs* de Dumont, p. 74 et 83.)

spécieuse qui m'a été faite à moi-même. « Cette opinion publique, m'a-t-on dit, dont vous vouliez faire le régulateur du gouvernement et son appui, où était donc sa force? qu'a-t-elle produit? quel mal a-t-elle empêché? Vous étiez du nombre de ces honnêtes gens dont vous parlez, qui voulaient une liberté raisonnable; vous vous êtes mis sur la brèche; eh bien! qu'avez-vous obtenu? C'était donc une faction que ce parti populaire auquel vous résistiez, et celui auquel vous teniez n'était rien. Ainsi les ministres, en suivant vos conseils, n'auraient eu d'autre appui que le vôtre et celui du petit nombre de vos amis qui votaient avec vous; tandis qu'en vous unissant franchement au parti aristocratique, qui était celui de l'autorité royale, ils auraient au moins tenu à quelque chose, et ils auraient rempli leur devoir comme ministres du roi. »

Ce raisonnement, appliqué au temps et au caractère de Louis XIV ou à celui du cardinal de Richelieu, eût été sans réplique; mais en l'appliquant au temps et aux circonstances dont nous parlons, il manque de justesse et de sincérité. Cependant ces observations, parce qu'elles sont spécieuses, méritent d'être discutées : ennemi des systèmes, je ne veux pas qu'on me reproche d'en établir un qui puisse être démenti par les faits.

Il n'y a que deux manières de gouverner les hommes avec succès : une force agissante dirigée par la raison, ou une raison attirante qu'on ne puisse pas croire dépourvue de force. La force sans la raison brisera tout; la raison sans la force ne conservera rien. La première de ces hypothèses n'existait pas pour nous en 1788; il n'y avait rien de fort dans le gouvernement. Ainsi tout ce qu'on peut obtenir des hommes en leur imprimant le respect et la crainte, il fallait le demander à la raison et lui créer une force qui l'assistât. Ces deux conditions se trouvaient dans la réunion des volontés et des intérêts; la grande pluralité de ces volontés, de ces intérêts, était l'équivalent de l'unanimité; on ne devait tenir aucun compte des oppositions, à moins qu'elles ne fussent produites par un intérêt puissant et

national. Or, cela n'était pas. Les meilleurs citoyens, les plus éclairés, disaient, comme le peuple, que l'existence des trois ordres et leur vote respectif ne permettait ni la réforme des abus ni la fixité des principes législatifs. Voilà ce que j'appelle l'opinion publique; en lui obéissant à l'ouverture des états, en lui donnant l'appui de l'autorité royale, celle-ci en recevait à son tour une force irrésistible. Il n'y avait à craindre ni faction ni factieux; tout eût fléchi nécessairement devant un plan raisonnable; ce qui le prouve, c'est la nullité subite où se sont trouvés les parlements et la cour, aussitôt qu'ils ont voulu contrarier cette opinion publique et la dominer. Elle était donc quelque chose; elle était une force immense; et je dis plus : elle n'était point corrompue; elle n'avait rien de factieux, rien d'exagéré.

La démocratie et toutes ses fureurs sont nées des prétentions irritantes de l'aristocratie. C'est alors que la véritable opinion publique a perdu tout son crédit, pour céder la place aux clameurs et aux menaces des fanatiques, qui ont commencé par éprouver la terreur qu'ils cherchaient à répandre. Lorsque la multitude commence à s'agiter, le mal devient épidémique : l'inquiétude des gens simples, celle même des gens éclairés qui manquent de courage, les place naturellement dans la foule craintive qui devient bientôt agissante; la raison, la modération ne trouvent plus à qui parler; les plus circonspects se taisent; ceux qui ne le sont pas se dévouent inutilement. J'ai été de ce nombre; mais je n'ai garde d'accuser ceux qui ont gardé le silence, et beaucoup d'autres qui, par erreur ou par faiblesse, se sont laissé entraîner dans le tourbillon. Cependant il y aurait eu un entêtement ridicule de ma part à argumenter sans cesse contre des gens qui ne voulaient pas m'entendre et à défendre un parti qui ne voulait pas l'être dans mon sens, si je n'avais eu par intervalle des espérances de succès. On verra que jusqu'à la fin de l'assemblée j'ai pu en concevoir; elles se fondaient sur l'opinion que j'avais du roi et de ses ministres, qui

ne prétendaient point au despotisme. Ils n'auraient su qu'en faire, s'ils avaient pu y atteindre.

Mes espérances se fondaient aussi sur les dispositions que je connaissais à la majeure partie des députés qui ne m'en voulaient pas personnellement, qui se rapprochaient même de mes opinions, ou qui s'en éloignaient par ce motif que les uns me faisaient passer pour dupe et les autres pour complice des intentions de la cour. Dans la minorité, où j'avais des amis parmi les aristocrates les plus ardents comme parmi les plus modérés, j'étais une sorte d'intermédiaire entre les deux extrêmes, et j'aurais pu être utile, si je n'avais eu le tort de me séparer beaucoup trop tôt et beaucoup trop ouvertement du parti populaire, où je voyais alors un bien plus grand nombre de factieux qu'il n'y en avait réellement. Cette majorié des communes, qui a fait tant de mal, était, à tout prendre, honnête et patriote; beaucoup avaient de l'esprit. Ce qui était moins commun, c'était les idées justes; peu avaient l'expérience des hommes et des affaires politiques; les députés provinciaux s'exagéraient la puissance et l'habileté de la cour; l'aristocratie expirante leur paraissait le géant aux cent bras; ils redoutaient ce qu'ils devaient protéger, l'autorité royale; ils acceptaient comme moyens défensifs des idées subversives; ils voyaient partout des embûches, des périls; et pour éviter un mal imaginaire, ils allaient au-devant du plus grand danger.

Ceux qui avaient de la propension pour moi, pour mes opinions, suspectaient cependant mes liaisons avec la cour; des contes aussi absurdes que perfides renforçaient ces soupçons. Lorsque, avant la réunion des ordres, je proposai, comme moyen de conciliation, la garantie prononcée par les communes des propriétés et des prérogatives légitimes de la noblesse et du clergé, il est certain qu'alors il y avait un parti dans l'Assemblée qui voulait les dépouiller de toute existence politique; mais ce parti était très-faible; il n'y avait pas dix membres dans le secret, et la majorité paraissait très-disposée à

accueillir ma motion. Un député que je pourrais nommer, sur la parole d'un autre de mes collègues, très-honnête, dit alors dans les bancs : *Cette proposition vient de chez madame de Polignac; faites passer l'avis;* et dans le même moment, des porteurs de chaise disaient, à l'entrée de la salle, qu'ils me portaient tous les soirs chez madame de Polignac [1], que je n'avais jamais vue. Ma maladresse aidait à cette défaveur : je n'ai point de raideur de caractère, mais mon premier mouvement est toujours aperçu; et s'il est d'improbation, il s'y joint malgré moi je ne sais quoi de repoussant ; je dis *non,* trop sèchement. On a vu que dès le début je m'étais éloigné même de Mounier et de son respectable ami l'archevêque de Vienne [2], parce que je ne les trouvais pas dans ma mesure; on jugera par là combien de fautes du même genre j'ai à me reprocher; et c'est parce que je les sentais, parce que je m'apercevais de temps à autre que j'avais mal jugé les intentions, que mes espérances et mes tentatives se soutenaient.

En voilà assez sur ce que j'ai avancé quant au parti que l'on

[1] Gabrielle-Yolande-Martine de Polastron, mariée au comte Jules de Polignac, créé depuis par Louis XVI duc héréditaire. Une fille née de cette union avait épousé le comte de Gramont, fait à cette occasion duc de Guiche et capitaine des gardes. On sait quelle était l'amitié de la reine pour la duchesse de Polignac.

[2] Jean-Georges Lefranc de Pompignan, frère puîné de l'auteur des *Poésies sacrées,* adversaire des philosophes, et à ce double titre objet des railleries de Voltaire, mais modèle de vertus épiscopales. Il prit une grande part à la résistance du Dauphiné et fut à l'Assemblée le promoteur actif de la réunion de la majorité du clergé aux communes. Entouré dès lors de popularité, il fut le premier président élu par les ordres réunis (3 juillet), fit partie du ministère du 4 août, comme chargé de la feuille des bénéfices, et mourut à Paris l'année suivante, à l'âge de soixante-quinze ans (30 décembre 1790). Rivarol a dit de lui : « Ce prélat a régné jusqu'au 20 juillet, et dans une présidence assez ora-« geuse, il a montré ce qu'on n'attend jamais de la vieillesse, une adhésion « ferme à des principes nouveaux et un goût marqué pour cette philosophie « dont il avait si souvent attaqué les germes empoisonnés ; ce qui me fit dire « qu'il était *l'exécuteur testamentaire de ses ennemis.* » (*Mémoires,* 41, et Ferrières, I, 31 et 48.)

pouvait tirer de l'opinion publique, et sur ce qu'on a remarqué du peu d'influence de mes idées, quoique, en général, elles aient paru sages [1]. Mirabeau disait de moi, à cette occasion, ce que Plutarque a dit d'un ancien, *qu'il tenait de bons propos mal à propos ;* à quoi je pourrais ajouter que l'à-propos d'une réflexion sage se rencontrait rarement dans une assemblée qui était presque toujours, par une raison ou par une autre, dans un état convulsif, et que Mirabeau lui-même jugeait ingouvernable, autrement que par des moyens qui lui étaient plus familiers qu'à moi.

Je n'avais pas attendu le spectacle hideux que présentaient quelquefois nos séances pour regarder comme insensé que nous eussions le droit de faire des lois autrement que par notre assentiment ou nos propositions. Jamais le peuple romain ni la démocratie d'Athènes n'avaient imaginé que chaque opinant sur la place pût être admis à faire une motion ou à discuter celle du magistrat; le peuple souverain se bornait à dire *oui* ou *non,* et c'est tout ce qui lui convient. Nous étions sans doute ses représentants, mais le roi l'était aussi de la souveraineté nationale et en avait, de plus, l'exercice, qui ne nous

[1] Après les débats sur la vérification des pouvoirs, et la dénomination d'*Assemblée nationale,* Malouet, depuis le 15 juin jusqu'au commencement d'août, ne prit plus la parole dans l'Assemblée. Voici comment il explique ce silence : « Mes premiers efforts ont été pour la conciliation, pour empêcher « tous les partis extrêmes. Aussitôt qu'il y en a eu un d'arrêté, je me suis tu. « Dès le milieu du mois de juin jusqu'au mois d'août 1789, je n'ai rien dit à « l'Assemblée, parce qu'à cette époque les partisans les plus modérés de la « révolution me paraissaient plus propres que moi à empêcher le mal. J'étais « déjà regardé comme un aristocrate obstiné, lorsque MM. Mounier, de Lally, « Bergasse, Clermont-Tonnerre, Virieu, jouissaient d'une grande faveur dans « l'Assemblée. Consultez tous les journaux de ce temps-là; vous verrez que « ceux qui les célébraient me diffamaient; qu'on ne me faisait même pas « l'honneur de me comprendre dans la classe des modérés, qui n'acquit de la « consistance que lorsque les excès de la révolution eurent dessillé les yeux « des hommes honnêtes que je viens de citer. » (*Opinions de Malouet, Lettre à M. de Montjoye,* p. 3.)

avait pas été délégué. Notre prétention de constituer le gouvernement sans son intermédiaire était donc une usurpation manifeste, et c'était de plus une extravagance, d'après les éléments de notre composition. En nous astreignant à nos mandats, en ne sortant pas de cette ligne, le choix et la confiance de nos commettants étaient un titre suffisant pour remplir notre mission. Mais de pleins pouvoirs donnés à douze cents individus, dont aucun ne pouvait offrir de garantie de son expérience et de ses lumières en législation, il n'y aurait eu qu'un peuple imbécile qui eût pu faire une telle sottise, et le peuple français ne l'avait pas faite.

Certes, je ne veux pas aggraver les fautes du gouvernement, mais il m'est difficile de les excuser.

Après la journée du 14 juillet, la métaphysique aussi ridicule que dangereuse qui occupait l'Assemblée et qui enflammait les têtes parisiennes, ne trouvera point place ici; mais je dirai que c'est pendant la discussion des droits de l'homme et sur mon opposition à la déclaration de l'abbé Sieyès, que le bon Mounier revint à moi [1] et me confia ses chagrins sur tout ce qu'il apercevait de sinistre dans la folie de plusieurs, dans la

[1] La première rédaction de la *Déclaration des droits de l'homme* était de l'abbé Sieyès, et toute philosophique. Malouet voulait qu'une déclaration de ce genre fût l'exposé, non des droits naturels, mais des droits positifs, ce qui supposait l'achèvement préalable de la Constitution : « Cette déclaration lé« gislative, disait-il, s'éloigne nécessairement de l'exposé métaphysique et des « dispositions abstraites que l'on voudrait adopter; il n'est aucun des droits « naturels qui ne se trouve modifié par le droit positif... Pourquoi présenter « aux hommes, dans toute leur plénitude, des droits dont ils ne doivent user « qu'avec de justes limites? » (Séance du 2 août, *Moniteur*.) Cette opinion, qui fut appuyée par Camus, Biauzat, de Landine, le duc de Lévis, les évêques de Langres (La Luzerne), de Chartres (Lubersac), d'Auxerre (Cicé), et par l'abbé Grégoire, rapprochait Malouet de Mounier, dont le projet différait beaucoup de la rédaction de Sieyès. *Les hommes en société n'ont renoncé à aucune partie de leur liberté naturelle.*

On trouvera dans les *Mémoires sur les colonies*, IV, 3 et 4, quelques réflexions au sujet de ces *Droits de l'homme* dont on a tant abusé.

méchanceté de quelques-uns, et dans l'inconséquence du plus grand nombre. Nous eûmes alors des conférences fréquentes, qui se tenaient tantôt chez l'évêque de Langres, tantôt chez moi, à Auteuil, et aux Petites-Écuries, chez le comte de Virieu. M. de Lally était des nôtres; nous avions fait quelques recrues dans le parti aristocratique, et beaucoup dans les communes. Nous avions, indépendamment de notre comité central, des subdivisions de comité qui commençaient à s'organiser; finalement, le parti modéré était à la veille d'obtenir la majorité dans l'Assemblée; nous l'avions eue déjà dans plusieurs élections de présidents [1], lorsque l'alarme se répandit dans le parti populaire. Tous ceux que nous avions imprudemment irrités, voyant en nous des ennemis et dans nos mesures des projets de contre-révolution, conclurent qu'il était nécessaire à leur sûreté de déplacer l'Assemblée et de la faire venir de Versailles à Paris. La proposition devait en être faite par la Commune, motivée sur l'inquiétude que causait l'approvisionnement de la capitale, qui serait rassurée en voyant réunis dans ses murs le roi et l'Assemblée. Le duc d'Orléans ne fut pas consulté sur le projet, mais lui et ses agents s'emparèrent de l'exécution. C'est alors qu'ils eurent la pensée de le faire déclarer lieutenant général du royaume, ce que ses complices seuls pouvaient espérer et désirer; mais il n'avait pas dans ses intérêts plus de quatre ou cinq députés; tous les autres le méprisaient et l'évitaient. Il est assez probable que Mirabeau lui promit un moment son appui; mais il est certain qu'il le jugea bientôt ce qu'il était, et qu'il l'abandonna.

Pendant que cette intrigue se tramait en secret, avant que les orateurs des clubs et des cafés y fussent associés, nous en

[1] A la présidence de Chapelier avaient en effet succédé celles de Clermont-Tonnerre, de l'évêque de Langres, de Clermont-Tonnerre pour la seconde fois, enfin celle de Mounier, qui devait quitter le fauteuil peu de jours après son élection, pour aller en Dauphiné, après les 5 et 6 octobre, tenter un essai de résistance provinciale au despotisme de la municipalité de Paris.

fûmes instruits par une lettre anonyme adressée à M. Bergasse; des renseignements plus positifs arrivèrent par la police à M. de Saint-Priest[1] et nous furent communiqués. Notre comité central était composé de quinze députés, qui correspondaient par des subdivisions avec plus de trois cents. Nous fîmes d'abord la révision de nos forces et nous nous en assurâmes. Nous arrêtâmes ensuite la translation de l'Assemblée à vingt lieues de Paris, à Soissons ou à Compiègne[2]. Il fut décidé que Mgr l'évêque de Langres, M. Redon[3] et moi serions chargés d'en faire la proposition au roi, en lui garantissant que, aussitôt qu'il aurait prononcé la translation, il serait suivi par la majorité de l'Assemblée : car, quoique nous n'eussions rien concerté avec les membres du clergé et de la noblesse, il était certain qu'ils n'abandonneraient pas le roi, et qu'ils ne demanderaient pas mieux que de s'éloigner de Versailles et de Paris. Or, nous

[1] Franç.-Emm. Guignard, comte de Saint-Priest, né en 1735, mort pair de France le 26 février 1821. Successivement ambassadeur à Lisbonne, à Constantinople et à La Haye, il fit partie du second ministère de Necker, fut rappelé avec lui le 16 juillet 1789, et jusqu'au 24 décembre 1790, fut ministre de la maison du roi. « Il était, dit Ferrières, de tous les ministres du roi, celui « que les révolutionnaires redoutaient le plus. » (*Mémoires*, I, 189; II, 79.) Pendant l'émigration, le comte de Saint-Priest fut directeur des affaires du cabinet de Louis XVIII. Il accompagna ce prince à Blankenbourg et à Mittau, rentra en France en 1814 et mourut en 1821, à quatre-vingt-six ans.

[2] Voir, sur ce point, le récit personnel de Montlosier, I, 277, et celui de Bertrand de Moleville, écho des conversations de Malouet à Londres. (*Annales de la Révolution*, II, chap. xv.)

[3] Avocat, premier échevin de la ville de Riom, député du tiers aux états généraux. Il venait de se faire remarquer, pendant les orageux débats sur le veto, par un discours que Mallet du Pan appelle « d'une éloquence prophé« tique » (*Mémoires*, I, 204), et à la suite duquel il avait été élu secrétaire. « Nous avons, disait-il, des droits à réclamer; nous n'en avons pas à créer, « et personne parmi nous n'a le droit d'en établir. Personne ne peut donc « dire qu'il constitue la France en état monarchique, mais nous devons tous « dire que la France est un État monarchique. Et pourquoi? parce que c'est la « volonté de nos commettants. » (Séance du 28 août.) Premier président à la cour de Riom sous l'Empire, il mourut en 1825.

étions sûrs de trois cents députés des communes, sans compter ceux qui s'y joindraient, quand ils verraient un parti raisonnable adopté.

Nous étions alors dans les derniers jours d'août [1]. Nous nous rendîmes chez M. de Montmorin vers neuf heures du soir. M. Necker y était: c'était jour de conseil; mais le roi venait d'arriver de la chasse, très-fatigué; il avait remis le conseil au lendemain. Les deux ministres jugèrent comme nous qu'il n'y avait point de temps à perdre; ils remontèrent au château et voulaient nous faire venir avec eux; mais Mgr de Langres jugea très-sensément que notre entrée chez le roi, à l'heure du conseil, serait remarquée, qu'il ne pouvait en résulter qu'un mauvais effet. Nous restâmes donc dans le cabinet de M. de Montmorin à attendre l'issue de ce conseil. Les deux ministres ne revinrent qu'après minuit. Ils avaient fort approuvé l'un et l'autre notre proposition. M. Necker, en entrant, nous dit d'un air consterné qu'elle avait été rejetée, que le roi ne voulait pas quitter Versailles. Nous insistâmes pour savoir les motifs de cette étrange décision; les ministres ne répondaient rien. L'évêque de Langres voulait aller trouver le roi. M. Necker, impatienté, lui dit: « Monsieur, si vous voulez tout savoir, apprenez que notre rôle est bien pénible. Le roi est bon, mais difficile à décider. Sa Majesté était fatiguée; elle a dormi pendant le conseil. Nous étions de l'avis de la translation de l'Assemblée; mais le roi, en s'éveillant, a dit *non* [2] et s'est retiré. Croyez que nous

[1] Mon journal ayant été brûlé, je puis me tromper sur les dates, mais c'est de deux jours seulement. (*Note de l'auteur.*)

[2] Mallet du Pan place à la date du 29 septembre 1789 la démarche des trois députés dont il est question à la page précédente. « L'évêque de Langres, « Redon et Malouet furent envoyés auprès de M. de Montmorin par un grand « nombre de leurs collègues, pour avertir le gouvernement des projets médités « par Versailles et solliciter le départ du Roi ainsi que le rassemblement de « la majorité dans un autre lieu. M. de Montmorin porta la chose au conseil, « qui en délibéra, et après de longs débats le parti de la faiblesse prévalut.

sommes aussi fâchés et surtout plus embarrassés que vous. » Nous nous séparâmes tous fort tristes, fort inquiets ; et quelques jours après, nous apprîmes qu'il avait été arrêté de faire venir de nouvelles troupes à Versailles.

Il y avait malheureusement autour du roi et de la reine un bourdonnement de conseils, violents en projets, mais sans aucune tenue et sans capacité dans l'exécution. C'en était assez pour exaspérer les patriotes et les porter aux dernières extrémités ; c'en était trop peu pour leur en imposer. Le dédain avec lequel on parlait à la cour du parti populaire persuadait aux princes qu'il n'y avait qu'à enfoncer son chapeau pour le disperser ; et, le moment venu, l'on ne savait pas même enfoncer son chapeau.

Je vis, dans cette occasion, qu'il ne fallait pas tout imputer aux hésitations de M. Necker et de M. de Montmorin, et que, par une fatalité bien déplorable, il y avait entre le roi et son conseil une alternative de mauvais calculs sur tout ce qui pouvait être considéré comme mesures vigoureuses ou mesures prudentes. Ainsi le roi, qui avait un courage passif, trouvait une sorte de honte à s'éloigner de Versailles ; il apercevait bien le danger, mais il se flattait de l'éviter avec une montre de forces. S'agissait-il d'en faire usage, il ne pouvait se résoudre à tirer l'épée contre ses sujets. Je m'arrête à regret sur les fautes de ce prince infortuné, qui méritait, par la bonté de son

« Durant la délibération, le roi s'endormit. » (*Mémoires de Mallet du Pan*, II, 485.)

Nous lisons dans une correspondance du temps : « Feindre le sommeil était « un moyen auquel recourait quelquefois le roi pour éviter à sa timidité ou « à sa faiblesse les hésitations d'un débat. »

Mollien dit de Louis XVI : « Il portait (peut-être trop loin pour un roi), « la modération de ses principes dans l'expression de ses commandements, et « la défiance de lui-même dans les questions politiques dont il devait être « l'arbitre. Quoique son premier coup d'œil fût habituellement juste, il ne « proposait jamais son avis que sous la forme du doute. » (*Mémoires*, I, 5.)

cœur, une autre destinée : il y a tel capitaine de grenadiers qui l'eût sauvé, lui et l'État, s'il l'avait laissé faire [1].

[1] C'est à cette époque qu'eurent lieu les débats sur la *Sanction royale*. Dès le premier jour, Necker s'était déclaré pour le *veto* suspensif, qui n'empêchait rien et ne pouvait que compromettre la royauté. Singulière faiblesse, dont madame de Staël donne cette explication plus singulière encore : « Dans les « circonstances où l'on se trouvait, il ne fallait pas irriter les esprits par le mot « de *veto* absolu. » (*Considérations*, etc., I, 322). Explication qui se concilie mal avec ce que dit ailleurs madame de Staël elle-même : « La contrainte mo- « rale imposée au chef d'un gouvernement ne saurait fonder l'indépendance « constitutionnelle de l'État » (p. 243). Cette fatale opinion de Necker, soutenue par Sieyès à la tête des démocrates, fut combattue par Mirabeau, Malouet, Virieu, Clermont-Tonnerre, Lally, et le 13 septembre, après quinze jours de débats, 673 voix contre 315 se prononcèrent pour le *veto* suspensif.

Dans cette circonstance, comme au 23 juin, Necker avait sacrifié son devoir de ministre à sa popularité. — Ces votes achevèrent la destruction du principe monarchique et la constitution fut d'avance rendue impossible. — N'omettons pas de rappeler que la sanction royale était exigée sans conditions par tous les cahiers.

APPENDICE

APPENDICE

I

LE CONTROLEUR GÉNÉRAL PEIRENC DE MORAS.

(Tome I[er], page 5.)

Comme plus d'un membre des parlements, du grand Conseil et des intendances, comme les Crozat, devenus marquis du Chatel, et les Samuel Bernard, marquis de Boulainvilliers, François-Marie Peirenc de Moras était le fils d'un de ces puissants financiers dont la fortune s'était accrue dans les heureux hasards du *système*. Son père était cet Abraham Peirenc, célèbre dans les chroniques de la Régence, l'associé et le gendre du fameux *vivrier* Fargès[1]. Tel avait été le succès de leur association qu'à la suite de l'ordonnance du *visa*, leur déclaration fut de vingt millions.

Abraham Peirenc, seigneur de Moras en Brie, après avoir fait fortune, eut le mérite plus grand de refaire son éducation. « Ayant « acquis des biens considérables, dit un chroniqueur, il s'est fait « conseiller au grand Conseil après avoir fait son droit, ayant « d'abord appris le latin qu'il ne savait pas, et a depuis été maître « des requêtes et chef du conseil de madame la duchesse, aïeule « de M. le prince de Condé. » (Barbier, VI, 278, VII, 107.) Tels étaient les titres qu'il joignait à celui de directeur de la Compagnie

[1] Moins heureux que son gendre, Fargès mourut à peu près ruiné, si l'on en croit ce passage d'une lettre de madame de Simiane du 10 avril 1732 : « M. Fargès, fameux homme d'affaires et encore plus fameux *Mississipien*, « vient de perdre son procès contre le roi au sujet de ses comptes. Il préten- « dait qu'il lui était dû quatre millions, et l'on a trouvé qu'il en devait cinq. « Ses créanciers sont totalement ruinés. » (V. encore Marais, IV, 353.)

des Indes. Quand il mourut, le 20 novembre 1732, il laissa une fortune évaluée à six cent mille livres de rente et à deux ou trois millions d'effets mobiliers, et qui comprenait, outre la seigneurie de Moras, les châteaux d'Arlanc, les marquisats de Saint-Priest et de Saint-Étienne, la baronnie d'Ambert, vastes domaines en Auvergne, acquis des Tallard, des Chalus et des la Rochefoucauld. (Barbier, III, 109. — Marais, IV, 143.) Deux fils et une fille se partagèrent cette immense fortune : François-Marie Peirenc de Moras, le contrôleur général, Louis-Alexandre Peirenc de Saint-Priest, conseiller à la chambre des requêtes, et Anne-Marie, qui devint en 1750 la comtesse de Merle[1].

Le jeune Peirenc de Moras, grâce au crédit de ses deux oncles Fargès de Polisy, maître des requêtes, et Louis Peirenc de Saint-Cyr, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, était à dix-neuf ans conseiller à la première chambre des requêtes; plus tard, intendant d'Auvergne (1750) et de Hainaut (1752), il laissa dans ces deux provinces d'excellents souvenirs. Son mariage avec la fille de Moreau de Séchelles[2] vint encore aider à sa fortune; et lorsque son beau-père, frappé de paralysie, quitta le contrôle général, il fut appelé à le remplacer (avril 1756). — L'administration du nouveau contrôleur général fut ce qu'elle pouvait être dans un temps où la guerre exigeait beaucoup. Les impôts de guerre furent continués; le premier *vingtième;* le *dixième*, accru des deux sols pour livre, centimes additionnels du temps; le *vingtième militaire;* le *dixième*

[1] La famille d'Abraham Peirenc de Moras se composait encore de deux frères et de deux sœurs, oncles et tantes du contrôleur général : 1° François Peirenc, dont la fille unique épousa Alexandre de Saint-Quentin, comte de Blet (de ce mariage deux filles, mariées, l'une au marquis de Belmont, lieutenant général en 1780, et l'autre au marquis de Vertillac); 2° Louis Peirenc, seigneur de Saint-Cyr en Brie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mort en juillet 1738, et qui avait épousé Marie-Jeanne Barberye de Courteille (de ce mariage une fille, mariée en 1735 à J.-B. de Baral, conseiller au parlement du Dauphiné). — Les deux sœurs avaient épousé, l'une, Jacques Gaubert de Larcy, conseiller à la cour des aides de Montpellier, dont la descendance existe; l'autre, Jacques de Valette, dont la fille épousa le marquis de Calvières.

[2] La fille aînée de Moreau de Séchelles avait épousé, le 30 décembre 1732, René Hérault, lieutenant de police, grand-père du conventionnel Hérault de Séchelles.

prolongé : telles furent les mesures contenues dans les trois édits bursaux du 5 juillet 1756. Les parlements protestèrent; la cour des aides fit des remontrances par l'organe de Malesherbes, et le roi répondit à cette opposition par le lit de justice du 14 décembre 1756, et par la suppression de deux chambres des enquêtes et de soixante charges de judicature. Ces mesures étaient un avant-coureur du coup d'État Maupeou, et s'il faut en croire Barbier, M. de Moras n'y aurait pas été étranger. (VI, 403.)

L'attentat de Damiens suspendit bientôt ces querelles (5 janvier 1757), et amena la chute du comte d'Argenson, ministre de la guerre, et du ministre de la marine Machault; c'est à ce dernier que Moras succéda. (1er février 1757.) Le fardeau d'un double ministère était au-dessus de ses forces, et le 25 août suivant il céda le contrôle à M. de Boullongne.

Les quinze mois pendant lesquels M. de Moras administra exclusivement la marine ne furent marqués que par un défaut de résultats militaires, mais qui mécontenta l'opinion presque autant que des revers. Le souvenir de la victoire de la Galissonnière et de la prise de Mahon, qui l'année précédente avaient illustré les derniers moments du ministère de Machault, occupait encore les esprits, et les funestes revers de Louisbourg et de Lagos, qui suivirent la retraite de M. de Moras, lui furent rétroactivement imputés. Moins ferme que son prédécesseur, son tort le plus grave avait été de laisser grandir cet esprit d'insubordination qui allait être si funeste à nos escadres. Le 26 mai 1658, il fut remplacé par le marquis de Massiac.

La retraite de M. de Moras fut volontaire, et le roi le nomma président à vie du grand Conseil, fonctions supprimées depuis vingt ans. Cette nomination, qui d'une commission temporaire faisait un office viager, fut mal accueillie du grand Conseil et des parlements; par un refus désintéressé, M. de Moras mit fin à des difficultés qui n'auraient pas manqué de compromettre l'autorité royale.

Retiré désormais des affaires publiques, M. de Moras ne reparaît plus qu'une fois dans l'histoire de son temps. Il avait adopté la fille aînée de sa sœur, la comtesse de Merle, et le 27 juin 1768, il lui donna un mari de son choix, Pierre Gilbert de Voisins, petit-fils du célèbre avocat général de ce nom, qui lui-même allait bientôt se rendre populaire par sa résistance au coup d'État Maupeou.

M. de Moras s'associa ouvertement à cette résistance[1]. Peu de temps après, il mourut à Paris à l'âge de cinquante-deux ans, dans son hôtel de la rue du Regard (3 mai 1771)[2]. Sa fortune passa presque tout entière à son neveu, Gilbert de Voisins, « ce jeune magistrat « qui, à la suite du Parlement, a eu le courage de sacrifier les cent « mille francs que lui rapportait sa charge de greffier en chef. Tout « le monde applaudit, ajoute le même chroniqueur, aux disposi- « tions de M. de Moras. » (*Journal historique du coup d'État*, etc., I, 307.)

La comtesse de Merle n'y applaudit pas, et elle attaqua le testament de son frère. Ce procès, qu'elle perdit, donna naissance à de nombreux mémoires judiciaires, où nous trouvons les deux portraits suivants de l'ancien contrôleur général; voici celui tracé pour le compte de sa veuve :

« ..... A un amour sincère pour la vérité il joignait une probité « inaltérable; ses principes étaient sûrs, parce qu'ils étaient appro- « fondis, et il ne s'en écartait jamais. Il opposait une invincible « résistance à tout ce qui l'aurait détourné des voies de la justice. « Il consultait volontiers; mais il se déterminait toujours par lui- « même. Il ne prenait point de résolution sans y avoir beaucoup « réfléchi; mais quand il en avait formé, il y tenait avec fermeté, « et s'y fortifiait à mesure qu'on voulait la combattre. Il n'était « personne au monde à qui il eût fait le sacrifice de sa volonté, de « ses sentiments ou de ses principes. »

L'avocat de madame de Merle peignait M. de Moras sous des traits bien différents :

« ..... Il n'avait point de décision ni de fermeté dans le caractère. « Susceptible des impressions les plus contradictoires, il se laissait « gouverner par faiblesse; il avait de l'amour-propre, mais pas « d'énergie, et l'art de le maîtriser n'était que l'art de paraître « adopter ses goûts en lui en inspirant d'étrangers. » (Mémoires pour madame de Moras et madame de Merle, Collect. Chanlaire; Biblioth. des avocats à la Cour de Paris.)

La vérité est entre le panégyrique et la satire. Il faut dire que M. de Moras fut un ministre honnête homme, sans grande ambi-

[1] *Journal histor. de la révolution opérée par M. de Maupeou*, 23 janvier 1771.

[2] Registre des décès de la paroisse Saint-Sulpice.

tion, d'un esprit juste et modéré, mais aussi manquant de ce ressort qui est le secret de bien des renommées plus brillantes.

II

LE COMTE ET LA COMTESSE DE MERLE.

(Tome Ier, page 6.)

Anne-Marie Peirenc de Moras, comtesse de Merle, sœur du contrôleur général, était née vers le mois de juillet 1723, d'Abraham Peirenc de Moras et de Marie-Anne Fargès. La mort de son père, en 1732, avait fait d'elle un très-riche parti; aussi dès l'âge de onze ans, et bien qu'elle ne fût pas sortie du couvent où se faisait son éducation, fut-elle convoitée par plus d'un de ces seigneurs qui avaient une fortune à refaire. La société nombreuse, brillante, qui fréquentait la maison de la mère, hâta sans doute pour la fille l'heure de ces petites intrigues matrimoniales : Barbier nous dépeint, en effet, madame de Moras comme une « veuve fort riche, ayant une très-bonne maison, garnie de seigneurs qui font la cour à madame. » (III, 119.) Les prétendants ne manquèrent donc pas à mademoiselle de Moras. C'étaient[1] : l'un, M. de Crèvecœur, qui à son titre joignait l'avantage de la parenté; un duc et pair, qu'appuyait la recommandation du tout-puissant cardinal de Fleury[2]; puis, à la tête des compétiteurs, un brave officier qui avait fait brillamment la campagne d'Italie sous le maréchal de Broglie, cadet d'une famille de vieille noblesse militaire, mais n'ayant pour soutenir son nom qu'un héritage de huit cents livres de rente, le comte de Courbon, frère du marquis de Blenac[3]. Familier de la

[1] *Mémoires* de Luynes, X, 213.

[2] Barbier, recueillant les bruits répandus sur l'enlèvement de mademoiselle de Moras, s'exprime ainsi : « Les uns disent que cela avait été fait de concert entre madame de Moras et la Mothe-Houdancourt, pour ne pas donner la fille à un duc un peu forcément de la part du ministre. » (III, 110.)

[3] Charles-Angélique, comte de Courbon Blenac, né en 1699, capitaine de cavalerie au régiment de Clermont. La famille de la Roche-Courbon, qui a

maison, ce dernier avait plus d'une chance en sa faveur, grâce à l'appui secret de son cousin, le comte de la Mothe-Houdancourt [1], fort bien, paraît-il, avec madame de Moras.

Si l'âge de la jeune fille ne suffisait pas pour ajourner toutes ces rivalités, du moins ne permettait-il pas de prévoir l'événement qui vint y mettre un terme. Le dimanche 22 octobre 1737, sur un ordre supposé de sa mère qui la mandait au château de Livry, mademoiselle de Moras quittait le couvent de Notre-Dame de la Consolation, rue du Cherche-Midi, montait, suivie d'une femme de chambre gagnée, dans une chaise qui l'attendait à la porte, et se faisait conduire tout droit au château de la Roche-Courbon, où le Iᵉʳ novembre suivant, la nuit, dans la chapelle du lieu, le curé de Contré la mariait au comte de Courbon [2]. L'âge de l'héroïne (elle avait quatorze ans) n'étonnera guère moins que celui du ravisseur, qui, né en 1699, avait sans doute plus d'amabilité que de jeunesse. Le caractère de celui-ci, d'après le témoignage des contemporains, semble même se prêter assez mal aux hardiesses de l'entreprise. « On dit qu'il est froid, même sec, et cependant fort aimable », dit le duc de Luynes. Un romancier du temps, s'emparant de l'aventure, le prolixe chevalier de Mouhy, en trace à peu près le même portrait : « Sans être de la première jeunesse, fait-il dire à mademoiselle de Moras, il me parut encore très-bien fait pour inspirer plus que de l'estime : son air est noble, aisé, il annonce de l'esprit et prévient extrêmement. Il parle peu, mais tout ce qu'il dit est séduisant et énoncé dans des termes purs et polis [3]. »

produit nombre d'officiers de mer et de terre distingués, existe encore aujourd'hui représentée par un arrière-petit-neveu de celui-ci, unique héritier du nom des diverses branches.

[1] Louis-Charles, comte de la Mothe-Houdancourt, alors sous-lieutenant de chevau-légers dans la maison du roi, grand d'Espagne et mort maréchal de France en 1754. Il avait épousé, le 4 juillet 1714, Eustelle-Thérèse de Courbon, dernière héritière de la branche aînée des Courbon.

[2] Voir, pour les détails de l'enlèvement que nous résumons fidèlement, Barbier, III, 109, 165; IV, 417; les *Mémoires* de Luynes, I, 389, 394, 424, 459; X, 213, et le *Journal de Buvat.*

[3] *Mémoires d'Anne-Marie de Moras, comtesse de Courbon, écrits par elle-même et adressés à Mademoiselle ***, pensionnaire au couvent du Cherche-Midi,* La Haye, P. de Hondt, 1740, in-12 en quatre parties. L'exemplaire existant à la Bibliothèque impériale est aux armes de Marie-Antoinette. Dans

La veille de ce mariage, mademoiselle de Moras, passant à Poitiers, avait adressé à sa mère une longue lettre[1], évidemment dictée par le comte de Courbon, et dont le but était d'obtenir son pardon et son consentement par ce qu'on pourrait appeler l'argument des faits accomplis. Cette espérance fut déçue. Le 8 novembre, les deux oncles de mademoiselle de Moras, MM. Fargès de Polisy et Peirenç de Saint-Cyr, arrivèrent à la Roche-Courbon[2]; sur un ordre du roi, dont ils étaient porteurs, M. de Courbon dut leur remettre la jeune fugitive, qui fut conduite au couvent de Gergy, plus sévère sans doute que celui du Cherche-Midi.

Telle fut cette aventure, qui fit d'autant plus de bruit qu'à la suite des fortunes énormes élevées par le *système*, la recherche des riches héritières de la finance avait pris un caractère d'âpreté qui menaçait de franchir toutes barrières, même celles de la loi. Aussi, malgré le nom des coupables, malgré certaines imprudences qui furent, non sans raison, reprochées à madame de Moras, le cardinal de Fleury voulut-il laisser un libre cours à la justice[3]. Le comte de Courbon, voyant la mauvaise tournure que prenait cette affaire, avait cru prudent de fuir et s'était réfugié à Turin, dans l'hôtel même de l'ambassadeur de France, où il avait des amis; mais le chargé d'affaires qui lui avait donné asile fut sévèrement réprimandé. La princesse douairière de Conti, qu'il sollicita d'in-

ce livre, plus histoire que roman, il est question de MM. de Saint-Cyr (deux oncles de mademoiselle de Moras portant le nom de Peirenc de Saint-Cyr, dont l'existence est confirmée par les documents que nous devons à la bienveillance de M. le baron de Larcy) et d'un abbé de Moras, Antoniste (*sic*) à Metz, mais dont nous n'avons pu retrouver la trace.

[1] Cette lettre a été publiée par les éditeurs des *Mémoires* de Luynes à la fin du premier volume.

[2] M. de Courbon, avec plus d'agrément que de convenance, a lui-même raconté ainsi l'arrivée des deux oncles : « Le 8, à sept heures du matin, un fol, armé jusqu'aux dents, escorté d'archers et d'un nombre de valets, se disant porteur d'un ordre du roi et n'en ayant point, arrive chez moi, monte sous ce nom respectable à la porte de mademoiselle de Moras, qu'ils veulent enfoncer; enfin ils veulent me l'arracher. Ce n'était pas là la façon de l'avoir; aussi ne l'eurent-ils pas. Mais l'après-dîner, un homme sage me la demanda avec politesse et l'eut. » (Lettre de M. de Courbon à madame la princesse de Conti, *Mémoires* de Luynes, I, 468.)

[3] *Mémoires* de Luynes, II, 11.

tervenir en sa faveur, non-seulement ne fit rien pour lui, mais lui adressa cette dure réponse : « Je suis étonnée, monsieur, puisque vous vous vantez de me connaître, que vous ne sachiez pas que je déteste le crime, par conséquent ceux qui sont capables d'en commettre, et que mon avis sera toujours qu'ils subissent la plus grande rigueur de la justice [1]. » La justice fut en effet rigoureuse. Par jugement du 31 mars 1738, M. de Courbon fut condamné par contumace à avoir la tête tranchée; la femme de chambre au fouet, à la fleur de lys, et à neuf ans de bannissement, et le curé de Contré au simple bannissement. — M. de Courbon ne put jamais rentrer en France et mourut à l'étranger. La captivité abrégea, dit-on, les jours de sa mère. Madame de Moras elle-même ne vit pas la fin de ce pénible procès, car elle était morte le 11 février 1738, conservant contre sa fille, qu'elle déshérita, une sévérité qui semble bien dure; car, ainsi que le remarque Barbier, « une fille subornée à quatorze ans n'a point de consentement et n'est pas bien coupable. »

Depuis cette époque, mademoiselle de Moras avait mené la vie de couvent, passant de celui de Gergy, où elle fut dangereusement atteinte de la petite vérole, à celui du Port-Royal, et plus tard occupant un appartement dans cette maison de Belle-Chasse où le monde tempérait agréablement la sévérité du cloître. Treize années s'étaient écoulées depuis la pénible aventure qui avait marqué le début de sa vie, lorsque, dans cette demi-retraite, elle connut le comte de Merle [2]. C'était un jeune lieutenant au régiment de Conti, qui s'était distingué dans la glorieuse campagne de 1744. Sans être beaucoup plus riche que M. de Courbon, il était d'aussi bonne maison, et joignait à cet avantage le mérite de ses vingt-six ans. Le mariage eut lieu le 17 février 1750 [3], sans aucun éclat; il fallait

[1] *Mémoires* de Luynes, I, 469.

[2] Charles-Louis, comte de Merle-Beauchamp, chevalier non profès de l'ordre de Jérusalem, fils de Louis-François-Gabriel de Merle, chevalier, marquis de Beauchamp, et de Marguerite de Clemens, de Gravelon. Sa famille, originaire du Beaujolais et fixée à Avignon depuis le quatorzième siècle, avait donné un grand nombre de chevaliers à l'ordre de Malte. Barbier parle du comte de Merle comme appartenant à la maison de Choiseul. Nos recherches n'ont pu éclaircir ce point, qui nous paraît douteux, nonobstant l'intimité qui exista entre M. de Merle et le célèbre ministre. (Voir les lettres de madame du Deffand.)

[3] Registre des mariages de la paroisse Saint-Sulpice.

éviter d'éveiller d'anciens souvenirs; et ce n'était pas d'ailleurs l'union que MM. de Moras auraient désirée pour leur sœur. Sans être la riche héritière d'autrefois, puisque la volonté de sa mère l'avait réduite à la seule succession paternelle, mademoiselle de Moras était encore un parti considérable : à cette époque, son frère aîné était déjà pourvu de l'intendance d'Auvergne, et le beau-père de celui-ci, Moreau de Séchelles, était au seuil du contrôle général, où il entra le 20 juillet 1754. Ce fut la jeune madame de Moras, née Moreau de Séchelles, qui présenta sa belle-sœur à la cour, le 28 août 1757[1].

Si l'on était curieux de savoir ce que, dans cette conjoncture assez délicate, on put se rappeler de l'aventure de 1737, nous renverrions aux *Mémoires* du duc de Luynes, d'après lesquels on ne parla de mademoiselle de Moras que pour en dire « beaucoup de bien[2]. » L'auteur s'abstient de toute réflexion; le lecteur, qui cherche un portrait, trouve ce simple croquis : « Madame de Merle est fort grasse; sa figure est plutôt bien que mal; il y a des gens qui prétendent qu'elle a quelque air de Madame Infante, duchesse de Parme[3]. »

Quant au comte de Merle, sa fortune avait suivi l'ascension de celle de son beau-frère M. de Moras. Au mois de juin 1756, il avait reçu l'agrément du roi pour une charge de cornette dans la première compagnie des mousquetaires. Au mois d'août suivant, il fut nommé à l'ambassade de Portugal, en remplacement du comte de Baschi, cousin de madame de Pompadour[4]. Nous avons dit (page 6) que ce fut seulement trois ans plus tard, à la fin du mois de janvier 1759, qu'il se mit en route pour Lisbonne. L'ouverture des hostilités en Allemagne, le peu d'activité des relations diplomatiques avec le Portugal, furent sans doute les causes de ce long retard, auquel mirent fin l'attentat commis contre le roi Joseph, et

1 *Mémoires* de Luynes, XVI, 152, et *Mémoires* pour madame de Moras, coll. Chanlaire.

2 *Mémoires* de Luynes, XV, 119.

3 *Ibid.* XVI, 152.

4 François de Baschi, comte de Baschi Saint-Estève, né le 9 juillet 1710, ambassadeur en Portugal de 1753 à 1756, et ensuite à Venise, cordon bleu en 1757. Il avait épousé Charlotte-Victoire Le Normand, cousine, par alliance, de madame de Pompadour.

la nécessité de surveiller de plus près la politique de l'Angleterre dans ce pays. Sans revenir ici sur tout ce qui se rattache à la conspiration d'Aveiro, à l'expulsion des Jésuites et du nonce Acciajuoli, deux objets très-importants occupèrent particulièrement le comte de Merle pendant la durée de son ambassade. D'abord la réparation exigée de la cour de Lisbonne, pour la capture de deux vaisseaux français dans les eaux du Portugal, à la suite du combat de Lagos[1]; en second lieu, la question de préséance soulevée par lord Kinnoul, que l'Angleterre crut devoir accréditer en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour suivre la négociation de cette affaire (p. 12). On a dit ailleurs la solution que reçurent ces deux importantes questions (p. 16). Mais il en était résulté plus d'un froissement, qu'avait envenimé la part prise par l'ambassadeur aux démêlés avec le nonce. Telle fut la cause du rappel de M. de Merle, qui prit congé de la cour de Portugal le 23 août 1760.

Dès lors, nous ne le voyons plus paraître sur la scène politique. Rentré dans l'armée, il y obtint les grades auxquels ses services et sa naissance lui donnaient droit. Enseigne des mousquetaires en 1760, brigadier de cavalerie le 18 juin 1768, il fut fait maréchal de camp le 1er mars 1780. Ce fut le terme de sa carrière militaire, et c'est avec ce titre que nous le voyons figurer à l'assemblée de la noblesse tenue à Riom le 14 mars 1789. Porté en 1792 sur la liste des émigrés, il mourut sans doute, ainsi que la comtesse de Merle, peu de temps après; car l'interrogatoire subi par une de leurs filles devant le tribunal révolutionnaire, le 19 germinal an II, constate que tous deux n'existaient plus à cette époque. S'il en fut ainsi, la Providence leur avait épargné d'assister aux tragiques destinées qui allaient bientôt anéantir leur postérité presque tout entière. Des trois enfants issus de leur mariage, deux périrent de mort violente. Leur fille aînée survécut seule à la Révolution, après avoir vu son mari monter sur l'échafaud. Ces trois enfants étaient :

1° Anne-Marie de Merle, née à Paris le 20 juillet 1751, mariée le 27 juin 1768 à Pierre-Gilbert de Voisins, greffier en chef du parlement de Paris, morte le 17 avril 1801 (27 germinal an IX).

2° Adélaïde-Marguerite de Merle, d'un an plus jeune que sa sœur, mariée le 5 juin 1776 à Claude-Marie, comte du Chilleau, guillo-

[1] Voir ci-après les dépêches de lord Chatham à lord Kinnoul.

tinée le 18 avril 1794 comme coupable de correspondance avec les émigrés. Ces émigrés, c'étaient son mari et sa sœur.

3° Agricol-Marie de Merle, marquis d'Ambert, fusillé le 2 juillet 1798. De son mariage avec Marie-Pierrette de Tolozan, laquelle vivait encore en 1828, naquit une fille unique, Nina d'Ambert, qui mourut avant sa mère sans avoir été mariée. En elle s'éteignit cette branche de la maison de Merle-Beauchamp.

Anne-Marie de Merle, élevée par son oncle le contrôleur général, mariée au jeune et bientôt célèbre greffier en chef du parlement, Gilbert de Voisins, fut par suite de cette union enlevée un peu durement à l'affection de sa mère, à qui l'on reprochait de plaider la cause de la mode et des plaisirs du jour contre les habitudes jansénistes de la famille Gilbert; elle hérita de la plus grande partie de la fortune des Moras. Son mari, devenu président à mortier en 1774, fut du nombre des magistrats qui tentèrent de constituer un parlement de Paris en Belgique. Rentré en France, il périt sur l'échafaud le 15 novembre 1793. Il laissa deux enfants : Paul-Alexandre Gilbert de Voisins, l'auteur du mémoire sur les Jésuites; et une fille, mariée au vicomte d'Osmond, lieutenant général.

On trouvera plus loin une note sur le marquis d'Ambert et sa sœur la comtesse du Chilleau.

III

LA CONSPIRATION D'AVEIRO ET L'EXPULSION DES JÉSUITES[1].

(Tome Ier, pages 10, 14, 16.)

Personne aujourd'hui ne songe à nier la réalité de l'attentat du 3 septembre 1758. Toutefois, ce premier point admis ne fait qu'exciter de nouvelles et plus vives discussions. Quel fut le mobile qui fit agir les coupables? Quels furent ces coupables? Ce sont là des questions que le temps n'a pas encore complétement éclaircies. Le

[1] Voir ci-après le *Précis historique de la conspiration*, etc.; les quatre dépêches et le *Mémoire* adressé au duc de Choiseul par le comte de Merle.

témoignage de Malouet sur l'obscurité impénétrable dont le gouvernement de Portugal entoura avec persistance cette affaire, celui des contemporains, qui le confirme, permettent de croire que la raison d'État ne resta pas plus étrangère à l'issue fatale du procès qu'elle ne l'avait été aux singularités suspectes de la procédure. Sans prétendre dissiper tous les doutes, nous avons voulu résumer ici le résultat de nos recherches, et y joindre quelques documents inédits ou publiés récemment en Angleterre.

Encore tout-puissants à la fin du règne de Jean V, les Jésuites avaient vu tout à coup, lors de l'avénement de Joseph I[er], la malveillance succéder pour eux à la faveur. Il est certain que plusieurs circonstances semblaient faire d'eux l'obstacle le plus considérable que rencontrât la politique suivie alors par la cour de Lisbonne. A l'extérieur, la lutte des peuplades de Sept-Missions pour se soustraire aux effets du traité du 13 janvier 1750, qui, par l'échange de ce territoire contre la colonie du Saint-Sacrement, allait les soumettre à la domination redoutée du Portugal; à l'intérieur, l'émeute suscitée à Oporto par l'établissement d'un monopole sur les vins; le mécontentement populaire qui avait accueilli le projet d'émancipation des juifs, projet que le gouvernement anglais n'avait pas pu faire adopter chez lui, mais qu'il appuyait énergiquement en Portugal : c'étaient là autant de signes où l'on voulut reconnaître l'influence hostile d'un ordre trop puissant pour être à l'abri des soupçons. Telles étaient les raisons que croyait avoir la politique, ou tout au moins les prétextes qu'elle pouvait prendre pour travailler à la ruine d'une société qui avait les apparences d'un État dans l'État, lorsque se produisit l'événement du 3 septembre, suivi bientôt de l'accusation de complicité portée contre les Jésuites.

Le dimanche, à onze heures du soir, sur la route de Belem, trois coups de feu avaient été tirés sur la chaise de voyage dans laquelle se trouvait le roi avec son valet de chambre Texeiro; le premier coup avait tué le postillon, les deux autres avaient atteint le roi au bras droit et blessé Texeiro presque mortellement. Favorisés par l'obscurité, les assassins avaient pu s'échapper sans être reconnus.

Tel fut du moins le récit que la cour publia plus de trois mois après l'événement; car jusqu'au manifeste royal du 9 décembre 1758, l'attentat fut dérobé aussi soigneusement à la nation portu-

gaise qu'aux représentants des cours étrangères. Après cette singulière conduite, on s'étonne moins que le fait lui-même ait été mis en doute, et que plus d'un historien ait cru que cette retraite du roi, qui pendant plusieurs semaines resta caché à tous les regards, n'ait eu d'autre but que d'accréditer un récit dont elle était à peu près l'unique fondement[1]. Cependant le bruit qui se répandit presque aussitôt dans le public que le roi avait été blessé, les remèdes énergiques, tels que de nombreuses saignées, qui furent mis en usage, le résultat de la procédure de révision faite en 1777, suffiraient pour faire écarter cette opinion, que n'autorise d'ailleurs aucune vraisemblance. — Mais ce qu'on doit en même temps remarquer, c'est le sentiment exprimé par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, que l'attentat n'avait pas été dirigé contre le roi, mais contre son valet de chambre, serviteur habituel de ses intrigues. D'après le récit de sir Edward Hay, l'ambassadeur anglais à Lisbonne, les trois coups de feu auraient été dirigés contre la seconde des deux voitures à l'usage du roi, celle qui d'ordinaire était occupée par Texeiro et où le roi ne se trouvait ce jour-là que par une sorte de fatalité. — « On pense — ajoute-t-il — que l'attaque était dirigée contre le serviteur et non contre le maître[2]. » M. de Saint-Julien, chargé des affaires de France en attendant l'arrivée du comte de Merle, s'accorde sur ce point avec le diplomate anglais; moins circonspect que lui, il ne craint pas de mêler le nom de la reine à cette tentative criminelle : « On est dans l'idée, écrit-il au cardinal de Bernis, que le roi venait de voir une de ses maîtresses.

[1] Cette opinion a été soutenue par l'abbé Georgel : « Les dépêches secrètes du comte de Merle, dit-il, ne dévoilent que trop la main ministérielle qui a dirigé ce prétendu assassinat. Il était l'ouvrage du comte d'Oeyras. La blessure du roi n'était qu'une contusion égratignée, et cette égratignure ne venait pas de l'explosion de la carabine, dont on n'avait voulu faire qu'un épouvantail. » (*Mémoires*, p. 11.) On doit remarquer qu'au moment de l'attentat, M. de Saint-Julien représentait seul la France à la cour de Portugal, le comte de Merle n'étant arrivé à Lisbonne que sept mois plus tard, en mai 1759. Quant aux dépêches secrètes dont parle l'abbé Georgel, nous ne savons ce qu'il entend par le mot secrètes; mais ce qui est certain, c'est que, dans la correspondance diplomatique entre le comte de Merle et le duc de Choiseul, qui a passé tout entière sous nos yeux, jamais on ne révoque en doute la réalité de l'attentat. Il en est de même des dépêches de M. de Saint-Julien.

[2] Dépêche du 13 septembre 1758 à W. Pitt.

Ce qui est plus incroyable, c'est qu'on accuse la reine, par sa jalousie, d'être la cause de l'attentat. — Elle aurait, dit-on, cru qu'elle faisait tirer sur la maîtresse et sur l'entremetteur chargé de la conduire au palais; ce qui accrédite ce bruit, c'est que l'on ne fait aucune recherche et que le port reste libre[1]. » Le roi, en effet, revenait de chez la marquise de Tavora. C'est là un fait sur lequel s'accordent encore les deux ambassadeurs, et que confirmerait au besoin le genre de curiosité manifestée par Louis XV au sujet de cette jeune femme[2]. — Ces circonstances, dans la confidence desquelles il était difficile de mettre le public et surtout la reine, expliquent le silence gardé sur l'événement; mais ce silence ne suffit pas à confirmer le soupçon d'un attentat supposé. Quant aux bruits répandus d'abord contre la reine, et qui du reste ne persistèrent pas, ils ne seraient pas suffisamment expliqués par la jalousie de cette princesse[3]. Ce qui dans les dépêches des ambassadeurs de France et d'Angleterre reste acquis à l'histoire, c'est que l'attentat eut lieu au cours d'une intrigue amoureuse entre le roi et la marquise de Tavora, et qu'il ne fut pas dirigé contre la personne de Joseph Ier, mais contre Texeiro. Si l'on se reporte maintenant aux mœurs si rudes de la noblesse portugaise[4], à ces *cavallerias,* sorte

[1] Dépêche du 12 septembre 1758.

[2] En réponse à une dépêche du 16 juillet 1759, dans laquelle Louis XV faisait demander des détails sur la marquise de Tavora, M. de Merle mande, le 7 août, qu'elle avait ignoré le complot et n'avait appris l'attentat que par la voix publique; que depuis ce moment elle vivait retirée dans un couvent, où le roi lui faisait une pension de cinq cents livres par mois, et que son peu de talent et la nature de son esprit la rendaient incapable de s'ingérer dans les affaires publiques au temps où elle avait la faveur du roi.

[3] W. Wraxall écrivait en 1772 : « Quoique la reine de Portugal fût alors très-près de sa soixantième année, elle épiait toutes les actions de son mari avec la vigilante anxiété d'une jeune femme. Pour mieux s'assurer de sa fidélité, elle avait soin de soustraire à ses yeux autant que possible tout ce qui eût pu le disposer à l'inconstance... Soit qu'il chassât à tir ou au faucon, elle était sans cesse à ses côtés. Aucune femme à la vérité, en Europe, ne montait à cheval avec plus de hardiesse ou d'habileté. Elle montait à califourchon, selon l'usage général en Portugal, et portait de larges culottes à l'anglaise couvertes d'un jupon qui ne cachait pas toujours ses jambes. » (*Mémoires,* I, 34.)

[4] « Les fidalgos, ou grands de Portugal, ne sont pas aussi ignorants que

de *vendetta* imposée par le point d'honneur [1], on ne jugera pas dépourvue de vraisemblance l'opinion historique qui attribue à un sentiment d'honneur outragé, autant qu'à l'orgueil aristocratique ulcéré, le complot ourdi par les Tavora contre le ministre des plaisirs du roi, et peut-être contre le roi lui-même. Cette hypothèse est la seule qui explique politiquement pourquoi le gouvernement portugais épaissit à dessein les ténèbres sur toute cette affaire, substituant ainsi des affirmations suspectes à des preuves qui eussent été péremptoires. Telle était l'appréciation du comte de Merle : « J'ai eu avec le comte d'Oeyras, écrivait-il au duc de Choiseul, une longue conférence sur ce malheureux attentat, et il n'est pas concevable que des raisons aussi frivoles que celles qu'il m'a données aient porté les chefs de la conspiration à une action si noire [2]. » Peut-être eût-on trouvé plus de poids dans ces explications données par un contemporain : « Un autre motif dont on a beaucoup parlé, et qui est fondé sur un fait très-vrai, mais qui n'a pu trouver place dans les écrits que la cour a publiés, c'est le commerce galant entre le roi et la jeune marquise de Tavora, belle-fille de la méchante femme qui était le véritable chef et l'âme de la conjuration. Ce fut cette vieille marquise qui, sous prétexte de venger l'affront fait à la famille, y engagea le marquis son fils aîné, etc. [3]. » Le secret de la procédure, ou plutôt l'absence de toute procédure, eut sans doute des avantages aux yeux de Pombal; mais nous sommes en droit de penser que l'on y trouva une occasion trop séduisante de perdre tous ceux dont il plut au ministre de faire des ennemis de l'État.

S'il faut en croire l'auteur du *Précis historique*, le roi aurait connu ses assassins longtemps avant qu'il eût ordonné leur arrestation et leur jugement. Que l'on admette cette assertion ou qu'on la rejette, à considérer l'intervalle de temps qui sépare l'attentat non pas seulement de la sentence et de l'exécution (12 et 13 janvier 1759), mais du manifeste royal qui fit connaître les circonstances

les grands d'Espagne, mais ils sont presque aussi peu communicatifs, aussi fiers et plus jaloux de leurs femmes. » (Dumouriez, *État présent du royaume de Portugal*, 1766, Lausanne, III, 12.)

[1] Voir le *Précis historique de la conspiration*.

[2] Dépêche du 8 septembre 1759.

[3] *Précis historique de la conspiration*.

du crime, le calcul est évident. Quel pouvait en être, quel en dut être l'objet? En étudiant la correspondance diplomatique entre le comte de Merle et le duc de Choiseul, il est difficile de ne pas s'arrêter à cette idée, que le désir d'impliquer les Jésuites dans cette accusation fut le principal mobile de la conduite du gouvernement. Comment nier, en effet, les attaques persistantes auxquelles ils étaient en butte à la cour de Madrid comme à celle de Lisbonne, depuis leur opposition au traité d'échange du 13 janvier 1750? La perte de tous leurs emplois de cour en 1757, leur expulsion violente du palais de Belem (19 septembre), l'interdiction de prêcher (7 janvier 1758), la réformation de leur ordre, réclamée dans la même année du pape Benoît XIV, et rigoureusement exécutée par le cardinal Saldanha, prouvent assez que pour eux le temps de la puissance avait fait place à celui des épreuves, et bientôt de la persécution.

Tel était l'état des choses, lorsque se répandit le bruit de l'attentat du 3 septembre. Quelle fut alors la conduite du gouvernement portugais? Le 13 décembre, jour de l'arrestation du duc d'Aveiro et des Tavora, les maisons que les Jésuites possédaient à Lisbonne étaient entourées de gardes et minutieusement fouillées. Cependant l'opinion publique leur fut d'abord favorable[1]; elle sembla, quelques jours après, se modifier[2], pour redevenir presque aussi sympathique; et après le jugement du 12 janvier 1759, qui, sans confrontation, sans interrogatoire, affirma la complicité des Jésuites par une sorte de présomption légale, le duc de Choiseul, plus confiant dans l'équité royale que difficile sur les preuves juridiques, écrivait : « Nous avons trop bonne opinion dans l'équité du roi de « Portugal pour ne pas supposer qu'on a eu des preuves certaines « des excès dont on accuse les Jésuites, et qui ont amené le juge- « ment qui a été rendu contre eux ; il n'est pas raisonnable qu'on « ait voulu les rendre responsables, à Lisbonne, des maximes « erronées ou séditieuses répandues dans les livres imprimés il y a « cent cinquante ans par quelques-uns de leurs confrères[3]. — Il n'est pas inutile, pour apprécier la valeur historique de ces diverses influences ou de ces appréciations complaisantes, de connaître ce

[1] Dépêches des 15 et 19 décembre 1758.
[2] Dépêche du 26 décembre.
[3] Dépêche du 13 mars 1759.

que l'envoyé français pensait du personnage qui était à la fois le ministre tout-puissant et le président de la *Junta da Inconfidencia.* Or, M. de Saint-Julien, dans une dépêche du mois d'avril 1759, dit : « La haine du comte d'Oeyras contre les Jésuites lui a été « inspirée par l'influence que ceux-ci prenaient sur l'esprit du roi, « et par le désir de gouverner seul; il cherchait un moyen de faire « périr ces religieux, quand l'histoire du Paraguay est venue lui « en fournir l'occasion; leur fuite au Maragnon, leur grand com- « merce aux Indes et au Brésil, toutes ces considérations ont « déterminé le roi à laisser agir le comte d'Oeyras; puis est sur- « venu l'attentat. Mais les preuves manquent, les procédures sont « suspendues, et l'on diffère même, faute d'un commencement de « preuves, d'écrire à Rome à leur sujet. »

Cette hésitation cessa avant même que la lumière fût faite. Le 22 avril 1759 fut adressée à Clément XIII une lettre dans laquelle, en considérant comme un fait acquis la culpabilité des Jésuites, affirmée dans le jugement du 12 janvier, et sans en fournir d'autres preuves, le roi, se déclarant dans la nécessité d'appliquer les derniers remèdes[1], demandait, par une requête du procureur fiscal, l'autorisation de traduire les Jésuites devant les tribunaux séculiers. Faut-il croire que ce prince était mieux informé que l'ambassadeur de France, qui, précisément à la même époque, mandait au duc de Choiseul qu'il n'existait « aucun indice impliquant directement « la société de Jésus dans la conjuration[2]? » Cependant cette déclaration d'un ambassadeur, à qui ne manquait aucun moyen d'information, accuse d'autant plus l'absence des preuves que Pombal invoquait sans cesse, soit devant la cour de Rome, soit dans ses entretiens avec le comte de Merle. Nous voyons, d'ailleurs, que ce ministre se montra toujours aussi avare de preuves qu'il était prodigue d'affirmations accusatrices et de marques d'animosité. « Le comte d'Oeyras », écrivait le comte de Merle au duc de Choiseul, « dit hautement qu'il a en main des preuves certaines « que les Pères sont les premiers auteurs de l'assassinat, et que le « complot était déjà formé avant la participation d'Aveiro et des « Tavora... Je ne puis trouver d'expression assez forte pour vous

[1] F. Schœll, *Cours d'histoire des Etats européens.*

[2] Dépêche précitée.

« rendre la haine de ce ministre contre les Jésuites[1] ». Dans une précédente dépêche, il avait dépeint la ville de Lisbonne comme étant dominée par une véritable terreur[2].

Cependant, avec une modération que reconnaissent l'ambassadeur de France et le duc de Choiseul[3], le pape, par un bref du 2 août 1759, avait accordé l'autorisation de traduire les Jésuites portugais par-devant tels juges qu'il plairait au roi, se bornant à faire remarquer qu'il n'était pas possible que tous les membres de la société fussent entrés dans la conjuration, et à prier le roi de distinguer les coupables des innocents et de ne pas expulser de ses États un ordre religieux qui avait rendu de si grands services[4].

Cette autorisation, accordée pour le cas présent, ne parut pas suffisante à Pombal, qui voulait une autorisation à toujours, c'est-à-dire la suppression même des juridictions ecclésiastiques, telles qu'elles existaient alors. C'est pour arriver à cette suppression par une rupture au moins momentanée avec la papauté, qu'il suscita au nonce d'innombrables tracasseries, dont la futilité et l'inconvenance laissent facilement deviner le motif, et qui se terminèrent par l'expulsion violente de ce prélat. Mais évidemment, il ne s'agissait plus de décider si les prétendus complices du duc d'Aveiro seraient jugés par la justice ecclésiastique ou par les tribunaux ordinaires, encore moins d'éclaircir la question de l'innocence ou de la culpabilité des Jésuites; car le 27 septembre 1759, avant même que le bref du 2 août fût connu à Lisbonne[5], un premier convoi de cent trente-trois Pères avait été embarqué sur un vaisseau de Raguse pour être déposé sur les côtes d'Italie. L'exécution avait donc précédé le procès; jamais aucune procédure ne fut commencée à cet égard, et la sentence de la *Junta da Inconfidencia,* que l'on ne peut appeler un jugement, reste le seul acte judiciaire sur lequel se fonde, comme mesure pénale, l'expulsion des Jésuites du royaume de Portugal.

[1] Dépêches du comte de Merle au duc de Choiseul, 11 septembre 1759.

[2] *Id.,* 25 mai 1759.

[3] *Id.,* 11 septembre 1759.

[4] La teneur de ce bref est rapportée par le consciencieux historien F. Schœll, *Cours d'histoire des États européens,* t. XXXIX, 63.

[5] Grâce aux difficultés soulevées à l'occasion de la remise de ce bref, contenu dans une lettre close adressée au roi lui-même, et qui, selon Pombal, aurait dû être remis sous cachet volant et par l'intermédiaire des ministres.

Le supplice du P. Malagrida, qui fut le dernier acte de cette sanglante tragédie, n'ajouta pas une preuve à celles que l'on promettait sans cesse et que l'on ne donna jamais. Accusé hautement par le marquis de Pombal d'avoir été le principal instigateur de la conspiration de 1758, il fut cependant livré à l'inquisition uniquement comme hérétique, condamné et brûlé comme tel, le 21 septembre 1761, à Lisbonne, sur la place Rozio ; ainsi, suivant la juste remarque de Voltaire, « l'excès du ridicule et de l'absurdité fut « joint à l'excès d'horreur ». (*Siècle de Louis XV.*)

Nous donnons ci-après les divers documents qui ont été cités dans cette note.

PRÉCIS HISTORIQUE

De la dernière conjuration de Portugal, de l'expulsion totale des Jésuites de ce royaume et de ses domaines d'outre-mer, et des démêlés entre la cour de Rome et celle de Lisbonne.

Nota. Le document suivant, que nous avons puisé dans le dépôt des archives de la Guerre (diplomatie, année 1760, reg. 3627, pièce 22), nous a paru mériter par son importance d'être publié ici. L'auteur, qui, malgré nos recherches, nous est resté inconnu, était certainement employé dans la diplomatie française. Il visita et il étudia le Portugal peu de temps après la conspiration d'Aveiro ; l'époque à laquelle il écrivit ce mémoire peut avec certitude être limitée entre le 12 février 1761 et le 21 septembre de la même année, puisqu'il parle de la révocation du traité d'échange, dont la date est le 12 février 1761, et qu'il ne dit rien de l'exécution du P. Malagrida, qui eut lieu le 21 septembre suivant. Quant à sa nationalité, nous voyons qu'il appelle l'ambassadeur de France à Madrid, *notre ambassadeur*. Enfin, il déclare avoir vu à Madrid des pièces diplomatiques « que M. d'Aubeterre — « dit-il — a eues par l'abbé Béliardi, consul de France à Madrid, et doit « avoir remises aux Affaires étrangères » ; d'où l'on peut conclure qu'il appartenait à la diplomatie.

Les notes du manuscrit sont suivies des lettres A. N. (ancienne note). Les autres sont de l'éditeur des *Mémoires*.

Pour sçavoir la cause première de ces tragiques événements, il faut remonter jusqu'à l'origine du fameux traité d'Échange entre

l'Espagne et le Portugal, conclu sous le règne de Ferdinand VI[1].

Ce monarque étoit, comme on sçait, gouverné par sa femme, née infante du Portugal[2]. Elle n'avoit depuis longtems plus d'espérance d'avoir des enfans; étrangère en Espagne et n'y tenant par aucun lien, tous ses vœux, sa tendresse, ses soins et ses intrigues étoient pour sa famille et son pays natal. Livrée d'ailleurs à l'Angleterre par préjugé d'éducation, et attachée par des liens puissants aux intérêts de cette couronne, elle étoit inspirée en tout par M. Keene, ambassadeur en Espagne[3]. Cet habile ministre avoit été envoyé de Londres à Lisbonne dans les dernières années de la guerre, sous prétexte de le rapprocher de son ancienne destination. Ce fut alors qu'il traça et concerta avec le ministère portugais le plan d'un traité dont nous allons parler, et qui étoit plus avantageux encore pour l'Angleterre que pour le Portugal, comme on l'expliquera dans le cours de cet ouvrage.

M. Carvajal, favory du roy[4], qui, sans titre, étoit une espèce de *Privado*, ou premier ministre, n'étoit pas moins favorable aux désirs des deux cours de Lisbonne et de Londres; la première l'avoit flatté, en faisant parade de la parenté de ce seigneur avec la maison de Bragance; l'autre l'avoit gagné à force d'attentions et de cajoleries.

Tels furent les motifs particuliers du vif intérêt que la reyne et le favory prirent à la conclusion et à l'exécution de l'Échange de

[1] Le 13 janvier 1750. Par les articles 12 et suivants, le Portugal cédait la colonie du Saint-Sacrement et tout le territoire adjacent sur la rive septentrionale de la Plata, et recevait en échange tout le pays compris entre le bord septentrional de l'Ybiari et le bord oriental de l'Uruguay.

[2] Maria-Magd.-Jos.-Thér.-Barb., fille de Jean V et de Marie-Anne d'Autriche, née le 4 décembre 1711, morte le 27 août 1758. Elle avait épousé l'infant d'Espagne le 19 janvier 1729.

[3] Sir Benjamin Keene, fils aînée de Charles Keene. Ambassadeur à Madrid depuis 1746, il mourut dans cette ville le 15 décembre 1757. Appelé par les Espagnols « homme funestement célèbre, » il fut le négociateur des traités de Madrid (5 octobre 1750) et d'Aranjuez (12 juin 1752). « Politique adroit, une connaissance parfaite du pays et l'argent qu'il y répandait le rendaient extrêmement dangereux. » (*Mémoires* de Noailles, 374.)

[4] Don José de Carvajal e Lancastre, fils cadet du duc de Linhares. Ministre à l'avénement de Ferdinand VI, il fut jusqu'à sa mort (8 avril 1754) le chef du parti anglais.

la colonie portugaise *do Sacramento* contre certains districts de l'Amérique espagnole.

...... Le marquis de la Ensenada[1], qui étoit alors secrétaire des affaires étrangères, quoique bien avec la reyne par les présents qu'il luy faisoit continuellement (et par sa liaison intime avec le fameux Farinelli[2]), ne poussa pas la complaisance jusqu'à favóriser cette négociation. Il osa même la croiser ouvertement; mais, s'il eut la fermeté de refuser sa signature au traité[3], il ne put cependant en empêcher la conclusion.

Ce qu'il avoit prévu arriva. Tout ce qui connoissoit l'Amérique espagnole se récria contre l'échange, et la cour reçut des mémoires de toutes parts sur les inconvénients qui alloient en résulter. Les ratifications n'étoient pas encore échangées; elles ne le furent point. La cour de Madrid déclara qu'elle avait changé de sentiments à ce sujet, et pendant deux ans cette affaire fut regardée comme rompue sans ressource.

La reyne en conservoit un vif ressentiment contre le marquis de la Ensenada, mais un plus vif contre les Jésuites.

Ces religieux étoient depuis longtemps en possession de confesser les rois, les reynes et les infants d'Espagne; leur crédit étoit grand à la cour, et l'on ne doutoit pas qu'ils n'eussent beaucoup intrigué pour faire rompre le traité. Cela étoit vraisemblable; car l'intérêt de leur société dans cette affaire se trouvoit (pour la première fois peut-être) le même absolument que celuy de l'État.

Je ne remonteray point à l'origine des missions du Paraguay, et ce n'est pas icy le lieu de parler de leur gouvernement dans ce prétendu royaume.

[1] Don Zenon de Somodevilla y Bengoechea, créé marquis de la Ensenada par Philippe V. Né en 1702 dans une condition obscure, il fut nommé ministre le 14 mai 1743, se montra constamment favorable à l'alliance française, fut disgracié en 1754, retrouva toute sa faveur sous Charles III, et mourut le 2 décembre 1781. Voy. les *Mémoires* de Noailles.

[2] Carlo Broschi, surnommé Farinelli, célèbre chanteur qui, grâce à son talent et à l'influence qu'il exerçait sur l'esprit mélancolique de Philippe V et de Ferdinand VI, devint une sorte de personnage politique. Né en 1705, il perdit toute sa faveur sous Charles III, et mourut à Bologne le 15 juillet 1782.

[3] Il étoit alors unique secrétaire d'État, ayant réuni les quatre départements. (A. N.)

Il a été présenté sous le couleurs les plus odieuses par les catholiques des différents partis ennemis des Jésuites. Les personnes sensées et désintéressées, les Anglois même, qu'on ne peut pas soupçonner de partialité ny de prévention en faveur de la société, en font dans leurs écrits les plus grands éloges[1]; et il faut avouer que, si quelque chose peut retracer chez les modernes le gouvernement de Lacédémone, adouci par une religion qui a pour base la charité et l'humanité, c'est assurément celuy dont on reproche l'établissement aux Jésuites.

Cet établissement fut d'ailleurs très-licite et très-légitime dans son origine; lorsque les missionnaires, envoyés par le pape et par le roy d'Espagne dans ce vaste continent intérieur, osèrent y pénétrer pour la première fois, ils ne trouvèrent que des peuples sauvages, errants et dispersés, sans culte, sans loix, sans police, sans agriculture, et par conséquent sans subsistance assurée. Soit zèle de la foy dans les subalternes de cette mission, soit ambition dans les chefs de conquérir et de fonder (comme on les accuse) un royaume de Jésuites, il est constant que les déserts ont été peuplés, les nations errantes et barbares, réunies et rendues sociables, les terres cultivées, les fréquentes famines qui dépeuploient ces contrées, prévenues par l'établissement de magazins et greniers publics, les cruelles guerres, par lesquelles ils s'entre-détruisoient sans cesse, entièrement éteintes, l'union, la concorde et l'obéissance établies, des milliers de villages, de villes, de grandes provinces créés, pour ainsy dire, de rien, et une nouvelle valeur d'un prix immense ajoutée aux possessions espagnoles en Amérique.

Que le roy d'Espagne n'en fût le souverain que de nom, que les Jésuites ne l'ayent reconnu que pour la forme, que du moins en payant un certain tribut[2] et faisant faire par leurs Indiens les corvées et autres services exigés pour le roy[3], ils les ayent garantis de toute autre dépendance; et qu'ils ayent soigneusement fermé

[1] Voyez entre autres *The present state of european setlements in America*, ou *État présent des établissements européens en Amérique* (A. N.)

[2] Une piastre ou *pezo* par tête : c'est précisément la capitation que la noblesse russe paye pour chaque paysan. (A. N.)

[3] Ce sont les Indiens qui ont fait les fortifications de Buenos-Ayres, de Maldonado, et autres places espagnoles voisines des colonies portugaises; ils étoient conduits et gardés à vue par les Jésuites, n'entroient point dans les

l'entrée de leurs missions à tous les gouverneurs, commandants et autres préposés qu'on leur envoyoit de *Buenos-Ayres*, cela est très-vraisemblable; je n'entreprends pas d'en faire l'apologie. J'observeray seulement qu'à la façon dont les pauvres Indiens sont traités par les gouverneurs, commandants et autres préposés Espagnols et Portugais dans les pays où ils sont les maîtres, et à la vie que ceux-ci y mènent, très-peu propre à édifier de nouveaux convertis, ceux du Paraguay ne pouvoient gagner ny pour le salut de l'âme ny pour celuy du corps à troquer *sus reverencias*[1] contre *sus senorias*[2].

La nouvelle démarcation et l'échange proposé comprenant, au projet du Portugal, une grande partie des missions ou districts des Jésuites dans le Paraguay, situés sur l'*Uruguay* et le Parana, on peut bien croire qu'ils ne s'étoient pas épargnés à faire rompre ce traité.

Dès lors la reyne, le duc d'Albe et tout le party portugais et anglois ne s'occupèrent plus que des moyens de chasser de la cour M. de la *Ensenada* et les Jésuites. Ils y réussirent par degrés; le ministre fut dépouillé de tous ses emplois et ensuite relégué à Grenade[3]; les Jésuites perdirent, quelque temps après, les places importantes de confesseurs du roy, de la reyne et des enfans; on y nomma d'autres religieux qui n'étoient pas de leurs amis, et ce grand prétexte d'être à la Cour et d'y intriguer n'ayant plus lieu, ils furent chassés *ipso facto*.

Ce fut le signal d'une pareille révolution à celle de Portugal[4], où les Jésuites étoient aussy en possession de diriger les consciences du roy et de la reyne et famille royale. Ils y perdirent leur crédit

villes, et n'avoient aucune communication avec les Espagnols. Voyez la fameuse requête des Indiens au roy, dont j'ay copie, et autres pièces authentiques. (A. N.)

[1] Leurs Révérences. Titre qu'on donne aux religieux. (A. N.)

[2] Leurs Seigneuries. Titre que se font donner en Amérique les minces employés espagnols et portugais. On le donnoit, il y a cent ans, aux Grands d'Espagne, mais on y a substitué l'Excellence. (A. N.)

[3] Le 21 juillet 1754, à la suite d'une intrigue ourdie entre don Ricardo Wall, alors ambassadeur d'Espagne à Londres, et le comte de Valparaiso, chefs du parti anglais.

[4] Dans la nuit du 19 septembre 1757, où tous les Jésuites logés au palais de Belem reçurent l'ordre de partir sur-le-champ de Lisbonne.

en perdant ce poste important, et rien dans l'une et l'autre cour ne pouvant ou n'osant s'opposer à l'échange, la négociation en fut renouée et terminée sur le pied du premier traité.

Dès que les ratifications en furent échangées, on prit de concert des mesures pour en assurer l'exécution.

On prévit que l'on trouveroit des difficultés de la part des Jésuites, sinon directement et ouvertement, du moins par la résistance des Indiens leurs prosélites : et l'on fit embarquer des troupes des deux couronnes pour forcer ces peuples à reconnoître le nouveau souverain que leur donnoit le traité d'Échange.

. . . .

En Portugal, on en vint bientôt de part et d'autre aux dernières extrémités. *Sébastien Jozé Carvalho*[1] étoit alors entré dans le ministère, au retour de ses deux emplois à Londres et à Vienne, où il avoit acquis une assez grande connoissance des affaires étrangères. Il avoit commencé en Portugal par le droit civil, et y avoit contracté peut-être un peu de chicane et d'amour de la dispute; cela, joint à un tempéramment fort ardent, le rendoit propre à se mêler des affaires les plus épineuses; sa fortune d'ailleurs, qui étoit médiocre ainsy que sa naissance (quoyque gentil-homme), ne luy promettoit de grandeur et d'illustration que par des circonstances et des événements extraordinaires.

Il se déclara donc le plus grand ennemy des Jésuites, et ceux-cy à leur tour ne l'épargnèrent pas.

Ce ministre a sur le commerce et sur les manufactures de grandes idées et des projets vastes; mais on peut dire que sa pratique est diamétralement opposée aux vrays principes de la théorie qu'il a puisés en Angleterre. Le monopole (cet ennemy de la liberté et de la concurrence, sans lesquelles il n'y a point de commerce national) a été jusqu'à présent la base de toutes les entreprises de M. Carvalho.

A peine Lisbonne était détruite par le tremblement de terre et l'incendie qui le suivit, que la ville d'Oporto, la seconde du royaume en commerce, en richesses et en population, et la province entière d'entre *Douro* et *Minho* reçurent un coup aussy funeste par l'établissement d'une compagnie exclusive pour la vente des vins de cette province.

[1] Depuis créé comte d'Oeyras et grand de Portugal. (A. N.)

Ces vins, connus en Europe sous le nom de vins de Porto, faisaient pour cette ville le principal objet de son commerce avec l'étranger, et surtout avec l'Angleterre. La nouvelle compagnie, au grand détriment des propriétaires de vignobles et des entreposeurs et des commissionnaires d'Oporto, s'en empara. Enfin il en résulta une consternation aussy générale dans cette province qu'elle le seroit dans la Guyenne, s'il plaisoit au roy de former une compagnie exclusive pour la vente des vins de Bordeaux. J'oserois assurer que l'autorité royale échoueroit dans cette entreprise, qu'il faudroit une armée pour subjuguer la ville et la province, et qu'après cela l'une et l'autre seroient ruinées sans ressource.

Il arriva donc à Oporto ce qui ne manqueroit pas d'arriver à Bordeaux, c'est-à-dire une sédition contre la compagnie.

Le gouvernement y envoya des troupes et y sévit à toute rigueur, non-seulement contre les délinquants, mais encore contre les magistrats municipaux et autres qu'on accusoit d'avoir connivé à la sédition, parce qu'ils n'avoient pas pu l'appaiser qu'en accordant aux séditieux les promesses qu'il plut à ceux-cy de leur extorquer. Plus de douze cents personnes, tant de la magistrature que de la bourgeoisie et du peuple, furent punies de mort, condamnées aux galères [1], transportées aux *presidios* [2], ou réduites à la mendicité par la confiscation de leurs biens; enfin la compagnie fut rétablie dans tous ses droits, mais la ville et la province écrasées à n'en relever jamais.

Le même esprit de monopole a régné depuis dans tous les établissements de M. *Carvalho*. Il a formé de pareilles compagnies exclusives pour le commerce de plusieurs provinces du Brézil, et il a poussé la violence jusqu'à forcer les particuliers qui avoient des fonds à les prêter aux dites compagnies (ainsy qu'à celle d'Oporto) à 4 pour cent d'intérêt, sous peine de confiscation [3].

[1] C'est-à-dire au travail des chantiers et arsenaux; car le roy de Portugal n'a point de galères. (A. N.)

[2] *Presidios* ou garnisons; c'est ainsi qu'on appelle différentes places sur les côtes d'Afrique, comme Angola, Mosambique et autres, qui sont la *Sibérie portugaise,* avec la différence que l'air est sain en Sibérie et qu'on y vit longtemps, au lieu que dans les *presidios,* situées dans la zone torride et dont le climat est aussy humide que chaud, on ne survit guère à son infortune. (A. N.)

[3] Ce ministre a beaucoup d'esprit et de politesse pour les étrangers, avec

Quoyque le feu roy de Portugal[1] eût accoutumé la nation à un gouvernement plus despotique que celuy de ses prédécesseurs, les opérations forcées de M. Carvalho furent généralement regardées comme tyranniques; plusieurs autres ministres et conseillers d'État les désaprouvèrent hautement, et ce fut pour quelques-uns, entre autres pour M. *de Mendoça*[2], ministre de la marine, la cause de leur relégation dans les *presidios* d'Afrique. Mais les plus puissants des adversaires de M. Carvalho étoient les Jésuites à Lisbonne, dans les provinces et dans les colonies, et à la cour les grands seigneurs.

..... A la tête de ces seigneurs étoient le duc d'Aveyro, de la maison Mascarenhas[3], *mordomo-mor* (grand maître de la maison[4]), le marquis de Tavora, général de la cavalerie, et la marquise sa femme, plus habile qu'eux, plus courageuse et plus méchante. La haine commune contre M. de Carvalho fut, disait-on, le motif de leur réconciliation (car les Tavora étoient brouillés depuis longtemps avec le duc d'Aveyro), et de celuy-cy avec les Jésuites. Son oncle, frey Gaspar, moine franciscain, qui avoit eu un très-grand crédit sous le feu roy, étoit leur ennemy juré[5], et le duc avoit

qui il aime à s'entretenir sur ces matières. Il a bien voulu avoir avec moi quelques conversations, dans lesquelles il m'a fort parlé de ses manufactures et autres établissements, et m'a donné quelques raisons pour justifier les monopoles : j'ay dû les trouver bonnes, ou du moins me dispenser de les réfuter, ce qui peut-être n'auroit pas été difficile. (A. N.)

[1] Jean V. (A. N.)

[2] 3 mai 1756. Il fut remplacé par Joaquim da Costa de Corte Real, lequel eut pour successeur en 1762 le frère de Pombal, François-Xavier de Mendoza.

[3] Il portoit le nom et les armes de Lancastre, branche de la maison royale dont il étoit issu par les femmes ; c'est pourquoy le feu roy lui avoit adjugé le titre de duc d'Aveyro, avec toutte la succession de cette maison, au préjudice des ducs d'Arcos et de Bagnos, grands d'Espagne. Ce nom de Lancastre dans la maison de Portugal venoit d'une princesse anglaise, femme du roy don Juan I[er], selon l'usage du pays, où l'on prend souvent les noms de mère et ayeules au lieu de celuy de la ligne masculine. (A. N.)

[4] Et président *do desembargo do Pago* (Cour ou Conseil du Palais), c'est-à-dire chef du premier tribunal du royaume. (A. N.)

[5] C'étoit une querelle de corps et d'ordre à ordre entre les Franciscains et les Jésuites au sujet des missions des Indes. On en peut voir l'origine dans les *Mémoires* du fameux Père *Norbert*, capucin, qui, après avoir été fugitif et

hérité de cette inimitié; la paix faite entre eux, ils se liguèrent tous ensemble pour perdre M. de Carvalho.

Jusques-là, ils n'étoient pas encore criminels de *lèze-majesté;* ils pouvoient même, à plusieurs égards, couvrir leurs démarches du prétexte du bien public; mais tous leurs efforts étant inutiles, et le crédit du ministre augmentant tous les jours, tandis que le leur baissoit à vue d'œil, le tempéramment violent du duc d'Aveyro, et le caractère audacieux, emporté et vindicatif de la marquise de Tavora firent passer toute leur haine de la personne du ministre à celle du monarque, et les entraînèrent enfin dans le plus grand de tous les crimes.

La cour de Portugal, dans les pièces qu'elle a jugé à propos de publier au sujet de cette affaire, est entrée dans quelques détails sur les motifs qui avoient pu porter les principaux conjurés à cette horrible action; elle en a même fait l'énumération jusqu'à des minuties; mais ces motifs ont paru insuffisants autant que les circonstances de la conspiration peu vraisemblables (telles du moins qu'elles ont été exposées dans les pièces publiées), et l'on a poussé la chose, dans plusieurs cours de l'Europe, jusqu'à douter de la réalité de l'assassinat; je ne sçaurois former ce doute, m'étant convaincu, à Lisbonne, par mes recherches sur cette conjuration, que c'est un fait très-réel et revêtu de toute la notoriété et l'évidence qui peuvent constituer la certitude historique.

Je n'en serois pas moins embarassé à deviner les vrais motifs qui ont pu déterminer à une action aussy insensée des gens qui n'étoient ny des fous ny des sots, qui avoient beaucoup à perdre, peu ou rien à gagner, et quel a pu être leur objet et leur plan, si le coup avoit réussi. Car assurément aucun des conjurés ne pouvoit avoir la couronne en vue. Quatre infantes héritières et deux infants vivants (sans compter les trois fils naturels et légitimés du roy [1]) ne

fabriquant de tapisserie en Angleterre, sous le nom de *Peter Parisot,* vient d'être appelé en Portugal sous celuy de *l'abbé Platel,* avec de grands avantages, pour continuer d'écrire contre les Jésuites et tracer, dit-on, un système de hiérarchie catholique indépendante de la cour de Rome. (A. N.)

[1] Ces trois princes ont à la cour le traitement d'infants et portent les armes et la livrée du Portugal, quoiqu'ils n'en ayent pas le titre. On ne les appelle que *os senhores de Palhavay,* du nom d'une maison royale où ils ont été élevés et qu'ils ont toujours eue pour résidence. L'aîné est archevêque de

leur laissoient pas même de chimères à se former là-dessus, en supposant que le roy en fût mort, et que les auteurs d'un crime, confié au moins à quinze complices, eussent pu être toujours ignorés. Quel pouvoit en être le fruit? La satisfaction de se venger de M. Carvalho, sans sçavoir jusqu'à quel point ils seroient les maîtres de pousser cette vengeance, et l'espérance d'avoir plus de crédit et de faveur dans la nouvelle cour? Tout cela valoit-il les risques presque certains d'une pareille entreprise?

Un autre motif dont on a beaucoup parlé, et qui est fondé sur un fait très-vray, mais qui n'a pu trouver place dans les écrits que la cour a publiés, c'est le commerce galant entre le roy et la jeune marquise de Tavora, belle-fille de la méchante femme qui étoit le véritable chef et l'âme de la conjuration. Ce fut cette vieille marquise qui, sous prétexte de *cavalleria* (point d'honneur) et de venger l'affront fait à la famille, y engagea le marquis son fils aîné, son cadet, *José-Maria*, adjudant du vieux marquis et le plus joly cavalier de la cour, et son gendre, le comte d'Atoughia, de la maison d'*Atayde;* mais pour elle et son mary, ils sçavoient depuis longtemps ce commerce et le souffroient assez paisiblement. Ils n'étoient ny l'un ny l'autre fort délicats sur cet article; il est même apparent qu'ils en avoient été fort aises, tant qu'ils avoient pu espérer d'en tirer quelque avantage. Ainsy ce ne pouvoit plus être leur motif, moins encore celuy du duc d'Aveyro[1]. L'énigme reste donc encore inexplicable à l'égard des trois chefs de conjuration.

Braga et primat du royaume. Le second est dans les ordres et étoit grand inquisiteur avant sa disgrâce. Le troisième n'a que la tonsure. Ce sont trois jeunes princes assez beaux, polis, affables et fort aimés... Il y en a plusieurs autres à qui même on a donné d'assez grosses pensions, mais le feu roy n'a reconnu que ces trois par son testament. Tous ces fils naturels, et ceux des roys précédents ou qui en descendent, sont habiles à succéder, car la bâtardise n'est pas un motif d'exclusion en Portugal. La maison royale descend d'un fils naturel de Don Juan Ier, qui étoit lui-même bâtard de Don Pèdre Ier. (A. N.).

[1] Il faut observer que ce n'étoit pas une passion. Le roy avoit en même temps d'autres aventures clandestines. Il est vray qu'il sortoit de chez la jeune marquise lorsqu'il fut assassiné, mais ce fut fort loin de chés elle, et d'ailleurs, il n'y avoit point d'autre moment pour faire ce coup que dans la nuit qu'il alloit en bonne fortune. Il étoit alors toujours en chaise à deux chevaux, avec un seul valet de chambre à côté de luy, sans autre escorte. (A. N.)

Quoy qu'il en soit, elle eut le succès que tout le monde sçait; mais ce qui est encore un mistère, et ce qui le sera longtemps, c'est la manière dont les coupables furent découverts, et la procédure entière, qui reste ensevelie dans le plus profond secret; tout ce qu'on en a dit, et que la cour même a laissé transpirer, n'est guère vraisemblable. Il paroît seulement certain que le roy a connu ses assassins fort longtemps avant de les faire arrêter, et qu'il a porté avec eux au dernier point la dissimulation, cette grande vertu de ses pareils. J'en rapporteray seulement une anecdote.

Le vieux marquis de Tavora, pour éprouver le roy à son sujet, luy demanda une commanderie de l'ordre du Christ qui étoit vacante, et il l'obtint, contre son attente et celle de tous les courtisans, qui sçavoient que depuis longtemps il n'étoit pas en faveur.

Cette grâce, accompagnée de toutes les démonstrations les plus obligeantes, acheva de confirmer le marquis et les autres conjurés dans une aveugle sécurité; tous les Tavora étoient à un grand bal chés des négociants anglois un moment avant d'être arrêtés, et José-Maria dansoit avec madame de Khewenhuller[1] lorsqu'on vint le demander à la porte de la part du marquis son père. Il sortit et ne reparut plus.

Je ne parleray point icy de l'exécution; la cour en fit graver des estampes, qui ont été depuis supprimées, et qui sont devenues rares, et les relations en ont paru dans toutes les gazettes de l'Europe. Je me contenteray d'observer que, soit dans le cours du procès, soit sur l'échafaud, les deux criminels qui ont montré le plus de fermeté étoient une femme (la vieille marquise) et un jeune homme de dix-neuf ans (José-Maria, son fils). Celuy-cy avoit souffert les plus cruelles tortures sans rien avouer; à la fin, on fut obligé de faire paroître son père, qui luy dit que c'étoit se faire tourmenter inutilement, puisqu'il avoit tout confessé, ainsy que tous les autres complices. A quoy le fils ne répondit que ces mots : *Vous m'avés donné la vie, vous pouvés me l'ôter.* C'est ainsy que le comte d'Oeyras a raconté ce trait à madame de Khewenhuller.

Pour la vieille marquise, elle n'a pas eu la question, par égard pour son sexe; mais elle a reçu la sentence et vu tous les préparatifs de son exécution avec une indifférence qui auroit fait honneur

[1] Née princesse de Lichtenstein et femme du ministre plénipotentiaire de la cour de Vienne. (A. N.)

à une meilleure cause. Elle avoit adopté la coutume de déjeuner à l'angloise[1]. Après la lecture de son arrêt, elle se fit habiller par ses femmes à l'ordinaire et demanda son déjeuner; le confesseur, qui étoit déjà auprès d'elle, luy représenta qu'elle avoit autre chose à faire; elle répondit : *Il y a du temps pour tout,* déjeuna tranquillement et fit déjeuner ses femmes avec elle. Lorsqu'il fallut monter sur l'échafaud, on voulut l'aider; elle dit : *Je monteray bien toute seule; je n'ay pas eu la torture comme les autres.* En effet, elle dit au bourreau de se dépêcher, se banda les yeux elle-même, abrégea l'entretien avec le confesseur et donna avec son mouchoir le signal de frapper.

Pour le duc d'Aveyro, le marquis de Tavora et les autres conjurés, ils montrèrent beaucoup de foiblesse[2].

Ny les uns ny les autres ne méritoient d'être plaints. Leur crime étoit trop grand pour laisser place à la pitié. D'ailleurs le vieux Tavora, mais surtout le duc d'Aveyro, étoient haïs universellement[3]. Ce duc avoit trop abusé de sa faveur sous le feu roy et de ses grandes places sous celuy-cy. Il étoit haut et dur, avare et pourtant dérangé, gros joueur et même suspect; il avoit, dit-on, la taille courte et grosse, les jambes tortues, les pieds contrefaits, la phisionomie sinistre.

Le marquis de Tavora et sa femme étoient au contraire d'une belle figure (comme toute la famille, la plus belle du Portugal), tous deux polis et prévenants, mais décriés par leur avidité. Le marquis avoit été vice-roy des Indes[4] et s'étoit signalé, ainsy que la marquise qui l'avoit accompagné, par des extorsions criantes; il n'étoit aimé ny du peuple ny des troupes, mais ses enfants et ses frères l'étoient beaucoup de tout le monde.

[1] Le commerce et la longue habitude ont fait recevoir à Lisbonne beaucoup d'usages et de modes de Londres. On n'y joue, à la ville et à la cour, que le *wisck,* et les femmes y sont en général habillées à l'angloise. (A. N.)

[2] Le vieux marquis de Tavora et le duc d'Aveyro furent roués vifs, et un domestique, qui avoit tiré sur le roy, brûlé vif; tous les autres, sçavoir : le jeune marquis de Tavora, le comte d'Antougnia, etc., furent étranglés auparavant. (A. N.)

[3] Cette appréciation est confirmée, du moins quand au duc d'Aveyro, par la dépêche du comte de Merle, du 25 mai 1759.

[4] Ce titre magnifique ne signifie plus aujourd'huy que le gouvernement de *Goa* et de quelques autres places sur les côtes de *Malabar.* (A. N.)

Aussy n'a-t-on pas pu refuser un sentiment de pitié à tant d'innocents qu'un petit nombre a entraînés dans l'abîme du malheur. Tout ce qui appartenoit aux conjurés a été renfermé dans différentes prisons, et les femmes dans des couvents, où elles ne peuvent voir personne. Tel est le sort de la duchesse d'Aveyro et de ses trois filles, qui ont pris l'habit de religieuses, de la jeune marquise de Tavora elle-même, de la comtesse d'Antougnia et de la marquise d'Alorna, toutes deux filles de Tavora; madame d'Alorna, intime amie de madame de Khewenhuller, étoit la plus belle personne du Portugal et la plus aimable; elle doit avoir, si elle vit encore, 27 ou 28 ans. Mais elle étoit tombée dans un état de langueur qui laissoit peu d'espérance pour sa vie. Son mary, qui a été connu dans ses voyages sous le nom de comte d'Assumar (de la maison d'Almeyda), étoit aussi d'une jolie figure et l'homme de la cour le plus instruit. Il est prisonnier dans la cour de Belem, sans autre crime que [d'être] gendre des criminels. D. Juan et D. Manuel de Tavora, frères du vieux marquis, ont aussy perdu pour jamais leur liberté. L'un étoit colonel de cavalerie et l'autre gouverneur d'Elvas, dont la citadelle est aujourd'huy sa prison. Les comtes d'Obydos, de Rybera, et plusieurs autres seigneurs ont eu le même sort, comme parents ou amis des conjurés. Quelques-uns furent arrêtés à cette occasion comme suspects ou odieux au ministre, et dont il falloit s'assurer; entre autres D. Josué de Souza Catheris, capitaine de la garde allemande, qui est mort en prison au bout de trois jours : grand ennemy de M. Carvalho, mais déjà disgracié et exilé depuis longtemps. On croit communément qu'il ait été dépêché. Le marquis de Gouvea, fils unique du duc d'Aveyro, âgé de 15 ans, a été renfermé pour sa vie dans une chartreuse. Les enfants des jeunes Tavora, des d'Antougnia, encore tout petits, sont dans la dernière misère, tous les biens des conjurés ayant été confisqués et leurs meubles vendus à l'encan.

Tous leurs domestiques, après une longue prison et avoir été mis à la torture, ont été transportés aux *presidios* d'Afrique ou aux mines du Brésil; enfin douze ou quinze coupables ont fait quatre ou cinq cents malheureux, de tout sexe, de tout âge et de toutes conditions. On ne sçauroit condamner des procédés que la raison d'État justifie, mais les victimes innocentes n'en sont pas moins dignes de compassion.

Tel a été le sort d'une partie des conjurés; l'autre, c'est-à-dire les Jésuites (accusés du moins comme tels par la cour du Portugal), ont été chassés comme on sçait de tous les États portugais, et transportés successivement à *Civita-Vecchia,* à l'exception de vingt-deux vieillards décrépits ou infirmes qu'on a renfermés dans la *quinta* ou maison de campagne du duc d'Aveyro, et de huit autres, restés prisonniers, dont les plus criminels sont, à ce qu'on prétend, Malagrida, Italien, Alexander, Irlandois, Mattos, Portugais et le provincial. On a été surpris dans toute l'Europe qu'après avoir été hautement déclarés coupables dans tous les écrits publiés par la coùr de Lisbonne, ils n'ayent pas été exécutés ny même condamnés jusqu'à présent; mais il faut sçavoir que les immunités dont le clergé, surtout les moines, jouit en Portugal, ne permettoient pas de leur faire le procès en forme sans en avoir auparavant obtenu un bref du Pape. Philippe II, roy d'Espagne, après avoir usurpé le Portugal, en obtint un pareil contre les ecclésiastiques et religieux *criminels de lèze-majesté,* c'est-à-dire qu'ils avoient suivi le party du bâtard don Antonio[1]. La cour de Lisbonne en a sollicité un sur ce modèle, et la cour de Rome l'a accordé[2]; mais elle y a inséré une clause qui a déplu et qui a empêché l'acceptation, c'est que toute la procédure seroit communiquée au nonce du Pape.

Monsignor Acciaioli, depuis cardinal, étoit suspect au ministre comme partial et amy des Jésuites. On demanda son rappel, que le Pape refusa, du moins jusqu'à ce que son successeur fût arrivé et eût eu audience. Trois ou quatre prélats qui furent nommés successivement eurent tous l'exclusion de la cour de Lisbonne. Celle de Rome s'obstina toujours à n'en point nommer d'autres.

Le cardinal Acciaioli resta à Lisbonne, et la procédure contre les Jésuites demeura accrochée à ces difficultés.

Il y en avoit peut-être une plus grande et plus insurmontable, c'est qu'il auroit été difficile de faire aux Jésuites accusés le procès en forme. Ce n'est pas, en effet, que toutes les présomptions ne fussent contre eux, et qu'il ne soit au moins très-probable qu'ils

[1] Don Antonio, prieur de Crato. Né en 1531, petit-fils d'Emmanuel, roi de Portugal, et oncle de l'infortuné Sébastien, il chercha à soulever la nation contre la nouvelle royauté de Philippe II, fut battu par le duc d'Albe et mourut réfugié en France le 26 août 1795.

[2] Par un bref du 2 août 1759, émané de Clément XIII.

ont fomenté indirectement la conjuration, qu'ils l'ont sçüe et qu'ils en ont désiré le succès; mais il n'est pas certain qu'ils se soyent mis dans le cas d'en être convaincus juridiquement.

Il n'est pas même vraisemblable que des gens si rusés, dit-on, et si profonds politiques, ayent voulu tremper directement et ouvertement dans un complot confié à douze ou quinze personnes, dont la prudence et la discrétion étoient fort douteuses. Si on a voulu en convaincre les Jésuites, on s'y est mal pris, car il auroit fallu les confronter plusieurs fois avec les autres conjurés, et il est au moins problématique qu'on l'ait fait une fois seulement. Il paroît au contraire par l'exposé même de la cour de Lisbonne, que les conjurés furent exécutés le 13 février, et que les Jésuites accusés, qui depuis longtemps étoient gardés à vue dans leur couvent, ne furent conduits en prison que la nuit du 12, veille de l'exécution.

On dit dans le même exposé... que les Jésuites étoient complices des chefs de la conjuration. On cite à leur charge les confesssions des conjurés qui n'étoient déjà plus, mais on ne dit pas un mot de la confirmation; cela fait soupçonner qu'il n'y auroit plus moïen aujourd'huy de faire le procès aux Jésuites, quand même on seroit d'accord avec la cour de Rome, et qu'ils mourront dans les cachots où ils sont renfermés.

Il me reste à parler de l'expulsion du nonce et de la prétendue seconde conjuration, dont le bruit s'est répandu à cette occasion dans toute l'Europe; tout cela se réduit à fort peu de chose; voicy la pure vérité.

Le nonce étoit depuis longtemps au plus mal avec le ministre portugais; D. Louis d'Acunha, secrétaire d'État des affaires étrangères, avoit rompu toute communication avec luy, et ne traitoit d'affaires avec la cour de Rome que par le commandeur d'Almada, ministre de Portugal, et le cardinal Corsini, protecteur de cette couronne.

Pour le comte d'Oeyras, il étoit avec le nonce dans un état de guerre déclarée : et deux ministres étrangers avoient pris party dans cette guerre comme auxiliaires, sçavoir le comte de Merle, ambassadeur de France, et le comte de Khewenhuller, ministre plénipotentiaire de la cour de Vienne, le premier pour le nonce et l'autre pour le comte d'Oeyras. Ils avoient tort tous deux, et M. Khewenhuller ne conservoit pas assez la dignité et l'impartialité qui convenoient à son caractère; mais sa conduite étoit vrai-

semblablement autorisée de sa cour. Il n'en étoit pas de même de l'ambassadeur de France; il agissoit en cela très-imprudemment contre l'esprit de ses instructions et les intentions de notre ministère; aussy, son rappel ayant été demandé par un mémoire de la cour de Lisbonne [1], il fut aussitôt accordé [2].

Toute l'Europe a retenti de l'expulsion du nonce, qui étoit depuis longtemps préméditée et résolue, mais on cherchoit quelque prétexte; on saisit l'occasion du mariage de l'infant, frère du roy, avec la princesse héritière; on ne luy en fit point donner avis comme aux autres ministres étrangers. Il put et dut peut-être l'ignorer; en conséquence il ne fit point faire d'illumination. On prétendit que *le peuple étoit furieux contre luy*, qu'*il n'étoit plus en sûreté dans Lisbonne,* et on vint l'enlever le lendemain avec escorte pour le conduire jusqu'à la frontière d'Espagne.

On a vu sans doute les divers écrits publiés à ce sujet par les deux cours : il seroit inutile d'en résumer ici la substance qui n'est pas considérable, car il y a eu de part et d'autre beaucoup plus de déclamations que de raisons et de preuves, surtout de la part du Portugal.

A l'égard de la *seconde conjuration,* c'est une fable à laquelle a donné lieu l'emprisonnement et l'exil d'un grand nombre de personnes du premier rang, et même de plusieurs ecclésiastiques et religieux, ce qui fait en Portugal beaucoup plus d'impression. La vérité, c'est que plusieurs ordres, envieux de la puissance et de la richesse des Jésuites, avoient bien voulu se liguer pour les perdre avec M. Carvalho (qui n'auroit pas pu l'entreprendre sans cela), mais que, toujours jaloux des *immunités ecclésiastiques* et de l'appuy

[1] Ce mémoire fut en effet présenté le 13 mai 1760, par l'abbé de Salema, chargé d'affaires de Portugal à Paris. M. de Merle y est représenté comme n'agissant que par l'influence du nonce. Dans sa réponse en date du 20 mai, le duc de Choiseul déclare qu'il ne reconnaît aucun tort au comte de Merle, mais que, cependant, si sa présence est devenue désagréable à la cour de Lisbonne, il sera d'autant plus facile de la satisfaire sur ce point, que cet ambassadeur a lui-même demandé son rappel et semble désirer de l'obtenir. (*Archives des Aff. Étr.*)

[2] Il le fut explicitement aux instances de cet cour; on pouvoit avoir de bonnes raisons pour ne pas faire profession d'y déférer; on trouva dans des difficultés de cérémonial des prétextes suffisants de donner à ce rappel l'air d'une démarche spontanée. (A. N.)

de la cour de Rome contre l'autorité séculière, ils n'ont pas poussé la complaisance pour le ministre jusqu'à approuver et justifier le traitement fait au cardinal nonce; presque tout le clergé (même les trois frères naturels du roy) a fait éclater les mêmes sentiments; deux de ces trois princes ont été renfermés dans le couvent de *Bossaco* au milieu d'un désert affreux, et le primat relégué dans son diocèse. Plusieurs seigneurs et conseillers d'État ont été arrêtés ou exilés pour avoir aussy censuré la conduite du ministre dans cette occasion.

MÉMOIRE

ADRESSÉ AU DUC DE CHOISEUL PAR LE COMTE DE MERLE AMBASSADEUR A LISBONNE. (*Extrait.*)

L'Angleterre, endettée de cent douze millions de livres sterling et désirant trouver par l'extension de son commerce un moyen de relever son crédit, cherchait à prendre pied dans l'Amérique du Sud, et à cet effet elle médita de se servir du Portugal dans les circonstances suivantes.

A l'embouchure de la Plata est la colonie portugaise du Saint-Sacrement, refuge de la contrebande qui s'exerce au préjudice de l'Espagne et devient la cause de querelles fréquentes entre Espagnols et Portugais. Ces querelles fournirent aux Anglais une première occasion d'intervenir en 1750; ils engagèrent le Portugal, sous prétexte de supprimer ces motifs de mésintelligence, à proposer à l'Espagne de lui céder le territoire dit du Saint-Sacrement en échange de quelques colonies confinant au Brésil et de certains territoires sur la frontière du Portugal, le tout formant une valeur équivalente à celle de la riche colonie du Saint-Sacrement.

Après des préliminaires réglés à Madrid sous l'influence anglaise, on en vint à la conclusion du traité; c'est alors que les Portugais, exagérant la valeur de leur colonie du Saint-Sacrement, demandèrent en échange, non plus ce qui avait été convenu primitivement, mais les sept colonies situées sur le bord septentrional de la Plata et voisines du Brésil, et de plus une partie du royaume de Galice confinant au Portugal.

Le roi d'Espagne, pour être assuré de la valeur des contrées qui lui étaient offertes par suite de l'échange, demanda l'avis du gouverneur de Montelledzo, pays situé au nord du fleuve de la Plata. Ce gouverneur était en même temps sollicité par le Portugal de donner un avis favorable aux intérêts de cette dernière puissance, qui lui promettait, en reconnaissance de ce service, des avantages personnels; il se laissa séduire, et fournit des informations favorables aux désirs du Portugal.

En conséquence, le marquis de Val de Linos fut expédié de Lisbonne avec des ingénieurs poûr préparer l'échange de la colonie du Saint-Sacrement avec les sept colonies espagnoles et fixer les limites des territoires.

Mais le gouverneur espagnol de Buenos-Ayres, qui avait été invité à seconder les opérations de Val de Linos, déclara que l'échange était frauduleux et contraire aux intérêts espagnols; les Jésuites s'unirent à lui pour résister aux projets du Portugal; leur provincial fit représenter au roi d'Espagne par le procureur général de la Société à Madrid que, par l'abandon aux Portugais des sept colonies, l'Espagne perdait trois cent mille sujets et introduisait au cœur de ses possessions américaines une puissance rivale; que, de plus, le bord septentrional de la Plata étant couvert d'arbres de construction, il serait facile aux Portugais et aux Anglais leurs amis de construire une flotte et de pénétrer jusque dans le Paraguay, de là dans le Potosi, éloigné de quelques lieues seulement, et de se rendre maîtres des mines d'or; sans parler du danger d'élargir en Europe les frontières du Portugal aux dépens de l'Espagne par la cession d'une partie de la Galice.

Pendant ce temps, des ingénieurs portugais et anglais arrivaient sur le terrain pour établir les limites des échanges. Ils commençaient leurs opérations, lorsque la population des sept colonies les contraignit à se retirer, en protestant contre l'échange qui devait la faire passer sous le joug des Portugais.

Le roi d'Espagne, instruit de ces événements, s'en émut enfin : il demanda de nouveaux rapports et reconnut les désavantages qui devaient résulter pour l'Espagne de la convention qui lui était proposée. Toutefois le parti de la reine l'emporta; les raisons alléguées par les Jésuites furent écartées, et le roi finit par se laisser arracher l'ordre de conclure un traité destiné, lui disait-on, à consolider la paix et l'union entre l'Espagne et le Portugal.

Le marquis de l'Ensenada, premier ministre d'Espagne, fit alors une dernière tentative pour ajourner la signature du traité. Il adressa au roi des Deux-Siciles, par le prince Jacci, son ambassadeur à Madrid, une dépêche l'avertissant du préjudice que devait causer l'échange à la monarchie espagnole, dont il était l'héritier, et l'engageant à protester en cette qualité.

Le roi don Carlos adressa en conséquence une protestation au roi d'Espagne son frère. La reine et les membres du conseil acquis aux intérêts du Portugal et de l'Angleterre s'écrièrent qu'il y avait un traître dans le conseil du roi. Les soupçons s'arrêtèrent bientôt sur le marquis de l'Ensenada, qui fut disgracié; mais tous ces incidents avaient enfin éclairé le roi, et la signature du traité fut ajournée, au grand mécontentement des Anglais.

Cependant l'argent manquait à l'Angleterre pour continuer la guerre contre la France; le parlement promit alors aux juifs de les naturaliser moyennant une somme de onze millions sterling payée d'avance; mais le décret causa un tel mécontentement dans la population de Londres que le parlement en suspendit lui-même l'exécution; il en résulta que les juifs perdirent leur argent et ne furent point naturalisés.

Le gouvernement anglais ne trouva pas de meilleur moyen d'indemniser les juifs de leur déconvenue que de demander au roi de Portugal de leur accorder le libre exercice de leur religion dans ses États, donnant pour exemple la tolérance dont usait le pape à leur égard et faisant valoir les avantages commerciaux et financiers que devait en retirer le Portugal, le roi prit sur cette question l'avis de son confesseur, qui lui représenta que, si la crainte des supplices et des entraves de tout genre n'avait pas empêché les juifs de parvenir à ce degré de puissance, il arriverait bientôt que le roi de Portugal ne serait plus que le roi des juifs.

Mais le roi, craignant à la fois de mécontenter les Anglais et de perdre les avantages que lui promettaient les juifs, qui s'engageaient à réédifier une nouvelle ville plus belle que l'ancienne, n'écouta pas les raisons de son confesseur. Cependant le peuple et le clergé murmuraient déjà des concessions qui avaient été faites aux juifs. Le roi crut que les Jésuites étaient les promoteurs de cette opposition; il s'irrita contre eux et prêta l'oreille aux calomnies dont ils étaient l'objet; le gouvernement reprochait surtout aux Jésuites d'avoir uni leurs efforts à ceux du Paraguay pour empêcher

l'échange de la colonie du Saint-Sacrement contre les colonies espagnoles.

Toutes ces fables étaient propagées par les Anglais dans le but de ruiner l'inflence des Jésuites, parce qu'ils prévoyaient que ceux-ci seraient contraires au projet de mariage entre le duc de Cumberland et la princesse du Brésil.

A la première ouverture faite par l'Angleterre au sujet de ce mariage, le confesseur du roi lui avait représenté que, n'ayant point d'héritier mâle, le prince son frère se verrait ainsi privé de ses droits de succession au trône; que, pour éviter de faire passer la couronne sur la tête d'un prince étranger, il était du devoir et de l'intérêt du roi d'unir la princesse du Brésil à son frère; qu'il ferait ainsi justice à sa famille et assurerait en même temps la tranquillité du royaume, la perpétuité de sa dynastie et les intérêts de la religion.

Le roi n'agréa point ces raisons; prévenu contre les Jésuites, il renvoya son confesseur, que l'on accusait de leur être favorable; l'opposition de l'Espagne au mariage anglais acheva de l'irriter. — Le roi d'Espagne, de son côté, déclara à l'Angleterre que si le duc de Cumberland débarquait en Portugal, il unirait ses forces à celles de la France pour attaquer le Portugal par terre.

Les Anglais se désistèrent de leur entreprise, pour ne pas s'attirer de nouveaux embarras et pour conserver le commerce de l'Espagne, qui leur était avantageux. Le duc de Cumberland resta donc en Angleterre, et les Anglais, pour ne pas perdre les préparatifs qu'ils avaient faits pour le conduire en Portugal, firent sur les côtes de la Guyenne une descente dont on connaît le résultat.

Pendant que la tempête grossissait en Portugal, et que la persécution contre les Jésuites devenait de plus en plus violente, arriva la catastrophe de 1758 et l'attentat contre la personne du roi. A dater de ce moment, les informations sont devenues si contradictoires et la haine excitée par le comte d'Oeyras contre les Jésuites tellement violente, que l'on ne peut rien ajouter à l'historique qui précède, jusqu'à de plus exactes et de plus amples informations. (*Arch. Aff. Étr.*)

M. DE SAINT-JULIEN AU CARDINAL DE BERNIS.

12 septembre 1758.

« ..... C'est avec horreur que je rends compte à Votre Éminence « de la véritable cause de la maladie du roi. On en garde le plus « grand secret. La prétendue contusion est une blessure au bras et « à l'épaule droite, de deux coups de braquemart chargés à balles « et tirés sur la chaise dans laquelle était le roi avec un domesti- « que. Il était onze heures et demie du soir, dans la nuit de diman- « che à lundi, à la sortie d'Alcantara, à une demi-lieue de Belem. « On est dans l'idée que le roi venait de voir une de ses maîtresses. « Ce qui est plus incroyable, c'est qu'on accuse la reine, par sa « jalousie, d'être la cause de l'attentat. Elle aurait, dit-on, cru « qu'elle faisait tirer sur la maîtresse et sur l'entremetteur chargé « de la conduire au palais; ce qui accrédite ce bruit, c'est que l'on « ne fait aucune recherche et que le port reste libre. »

M. de Saint-Julien ajoute que déjà la reine a voulu faire tuer ce domestique à la chasse. (*Arch. Aff. Étr.*)

M. E. HAY A M. PITT.

Lisbonne, 13 septembre 1758.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, le 31 du mois d'août, est arrivé ici un courrier porteur de la triste nouvelle de la mort de la reine d'Espagne. Leurs Majestés Très-Fidèles se sont en conséquence retirées pour huit jours dans leurs appartements, et la Cour a reçu l'ordre de prendre le deuil pour quatre mois, dont deux seront portés en grand deuil et six semaines en demi-deuil. Mais l'exécution de ces ordres vient d'être interrompue par une indisposition de Sa Majesté Très-Fidèle : c'est en effet ici un usage de cour de se revêtir d'habits de gala, lorsqu'un membre de la famille royale

est saigné. M'étant aussitôt rendu au Palais pour prendre des nouvelles de la santé du roi, j'y appris que, dans la nuit de dimanche, 3 du courant, ce prince, traversant une galerie qui conduisait à l'appartement de la reine, avait eu le malheur de faire une chute dans laquelle il s'était cassé le bras droit. Depuis il a été saigné huit fois, et comme Sa Majesté est fort grasse et replète (*a fat bulky man*), les médecins, pour prévenir la fixation des humeurs, lui ont prescrit de ne faire aucun usage du bras luxé et de s'abstenir de toute affaire pendant quelque temps. Dans ces circonstances, Sa Majesté, tant en raison de la juste confiance qu'elle place en sa royale compagne que des soins paternels qu'elle donne à la prospérité de ses sujets et de sa volonté de ne pas entraver l'expédition des affaires publiques, a remis à la reine le gouvernement de ce royaume pour tout le temps que durerait son indisposition. J'apprends que la reine donnera audience publique le mardi 19 de ce mois. Cependant les ministres étrangers n'ont pas reçu notification de la régence de la reine.

(Ce qui suit est en chiffres.)

Le rapport que j'ai eu l'honneur de vous faire sur l'indisposition du roi de Portugal n'est que l'expression du récit qui m'en a été fait à la cour; mais voici la vérité :

Le 3 de ce mois, dans la nuit du dimanche, le roi était sorti avec un domestique de confiance pour aller voir sa maîtresse. D'ordinaire, deux chaises sont employées pour ces sortes d'excursions, l'une pour le roi, l'autre, qui suit la première, pour son domestique; mais par malheur cette fois tous deux se trouvaient dans la même. Trois hommes à cheval et masqués, postés sur le passage du roi, laissèrent passer le premier équipage, et attaquant le second seulement, firent feu, l'un sur le postillon et les deux autres sur la chaise. Le roi fut blessé au bras droit, et même quelques personnes disent au côté gauche, mais non dangereusement. Quant au domestique, il est très-grièvement atteint, et le postillon mortellement. On pense que l'attaque était dirigée contre le serviteur et non contre le maître. Quoi qu'il en soit, la cour est dans le plus grand émoi, et l'on s'efforce d'y garder le silence sur cet événement; mais partout ailleurs on en parle publiquement, et même sans beaucoup de pru-

dence. Dans quelle situation en effet se trouverait ce malheureux pays si le roi eût été tué[1] !

J'ai l'honneur d'être, etc....

Edward Hay.

M. PITT A M, E. HAY

AMBASSADEUR D'ANGLETERRE A LISBONNE.

Whitehall, 12 septembre 1759.

(*Très-confidentiel.*)

Monsieur,

Je ne saurais en ce moment vous entretenir de tout ce qui fait le sujet de vos dernières lettres, quelque intérêt qui s'attache aux questions actuellement pendantes entre les deux cours, voulant m'occuper exclusivement d'un événement récent qui, bien que fort heureux en beaucoup de points pour l'Angleterre[2], ne laisse pas cependant, en raison des appréhensions que certaines circonstances fâcheuses ont fait naître, de jeter Sa Majesté dans une anxiété très-réelle et qui ne peut cesser que par la connaissance exacte de l'état des choses.

Vous avez, sans aucun doute, depuis longtemps connaissance des craintes auxquelles je fais allusion, et qu'il est superflu de désigner autrement. Est-il vrai, en un mot, que, dans le dernier combat de Lagos, les commandants des vaisseaux de Sa Majesté n'aient pas suffisamment respecté les eaux de Portugal, et que l'*Océan* et le *Redoutable* aient été coulés par une violation formelle des droits territoriaux de Sa Majesté Très-Fidèle? C'est le désir du roi que, sans perdre de temps, vous transmettiez à Sa Majesté un rapport fidèle et détaillé de cette importante affaire; et, au cas où vous esti-

[1] (Traduit de l'anglais : *Correspondance of William Pitt, earl of Chatham, edited by W. Stanhope Taylor*, Londres, J. Murray, 1834 ; et encore : lord Mahon, *History of England*, IV, *Append.*, 387.)

[2] Le ministre veut parler ici du combat de Lagos, dans lequel l'amiral Boscawen avait défait la flotte française, commandée par M. de la Clue.

meriez qu'une atteinte quelconque aurait été portée aux franchises des eaux de Portugal par les vaisseaux de Sa Majesté, c'est encore la volonté du roi que vous exprimiez dans les termes les plus énergiques au comte d'Oeyras et à ses collègues l'extrême déplaisir avec lequel sera accueillie par Sa Majesté la nouvelle d'un accident aussi regrettable. Vous ajouterez que vous avez l'ordre de transmettre en Angleterre, sans désemparer, un récit exact de cet événement. Enfin vous assurerez le comte d'Oeyras et les autres ministres, que Sa Majesté ne cessera jamais de donner au roi de Portugal toutes les preuves de sincère amitié qui sont en son pouvoir, et que tel est l'intérêt qu'elle porte à tout ce qui touche à l'honneur et à la dignité de Sa Majesté Très-Fidèle, qu'elle espère bien, en bon et affectionné allié, prévenir toute espèce de plainte de cette nature de la part de la cour de Lisbonne.

Au cas où il y aurait eu de notre part violation évidente de territoire, vous aurez grand soin de vous prévaloir de toutes circonstances atténuantes qui pourront calmer l'impression fâcheuse que la première nouvelle d'une insulte faite aux côtes du Portugal a pu causer. Sans justifier en rien ce que condamnent toutes les nations civilisées, vous ne négligerez rien cependant pour atteindre le même but, en insinuant dans tous vos discours avec quelle indulgence de semblables questions doivent être traitées entre deux cours si bien disposées l'une pour l'autre et dont les intérêts sont si indissolublement unis. Parmi les arguments que vous devez placer en première ligne comme éléments d'atténuation sont les suivants : D'abord, qu'il est de toute évidence qu'aucune intention d'insulte n'a pu exister de notre part, puisque le combat a commencé à une grande distance des côtes de Portugal ; ensuite que, si à la vérité l'ardeur de la poursuite a pu malencontreusement emporter un des commandants à s'approcher un peu plus près d'une rive amie qu'il ne l'aurait fait dans des circonstances où le sang-froid lui eût laissé la perception exacte des distances, on peut trouver là cependant un motif suffisant d'excuse, sinon de complète justification ; enfin, considérant particulièrement le cas actuel, qu'on ne peut pas ne pas tenir compte des sentiments qui devaient animer le zèle et l'ardeur des commandants de la flotte de Sa Majesté, lesquels, dans cette rencontre, n'avaient pas seulement devant eux une flotte rassemblée pour une expédition navale ordinaire, mais des vaisseaux qui, s'ils eussent échappé à notre poursuite, allaient servir

d'auxiliaires à l'invasion de ce royaume et y porter la guerre et la dévastation.

C'est avec une grande impatience que le roi attendra de vous des renseignements sur ce sujet, qui l'intéresse vivement; Sa Majesté n'ayant rien plus à cœur que de donner au roi de Portugal toutes les satisfactions compatibles avec l'honneur, et qu'une puissance peut désirer d'une puissance amie sur un incident aussi imprévu que dénué de toute intention blessante.

Je suis, etc....

W. Pitt.

P. S. Bien que ces mots : *Toutes les satisfactions compatibles avec l'honneur,* indiquent suffisamment qu'il est certaines choses sur lesquelles ne peuvent porter aucunes négociations, j'ai pensé qu'il n'était pas hors de propos, en vue de la conduite que vous aurez à tenir, de vous mander très-expressément qu'il ne saurait être question d'aucune mesure contre un grand amiral qui a si bien mérité de son pays ni contre aucun des officiers placés sous ses ordres, pas plus que de la restitution des vaisseaux capturés. Si même, dans les conférences que vous aurez avec les ministres de Portugal, il était fait quelques insinuations sur l'un quelconque de ces modes de satisfaction, vous aurez soin de parler de façon à fermer la porte à toute prétention de cette nature, tout en restant très-attentif à éviter dans la forme tout ce qui ressemblerait à une raideur propre à exciter les susceptibilités du roi de Portugal. Je dois enfin vous donner à entendre, et pour vous seulement, que, si le conflit actuel prenait de plus grandes proportions, le roi, dans son très-grand désir de donner au roi de Portugal une satisfaction publique et ostensible, ne s'opposerait pas dans de pareilles circonstances à l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire[1].

W. Pitt.

[1] Lord Mahon, *History of England,* IV, 391.

M. PITT AU COMTE DE KINNOUL

AMBASSADEUR D'ANGLETERRE A LISBONNE.

Whitehall, 30 mai 1760.

(*Très-confidentielle.*)

Milord,

Les dépêches de Votre Excellence, en date du 14 et 16 courant, ont été immédiatement placées sous les yeux du roi. Mais une grave atteinte de goutte, qui depuis m'a continuellement tenu au lit et dont je ne suis pas encore remis, m'ayant, à mon grand regret, mis dans l'impuissance d'exécuter les ordres de Sa Majesté, relativement aux choses d'un si pressant intérêt qui ont fait le sujet des communications très-confidentielles échangées entre le comte d'Oeyras et Votre Excellence, je vous mande, de la part de Sa Majesté, de vouloir bien expliquer à ce ministre la cause de ce fâcheux retard, l'assurant en même temps des sentiments immuables de Sa Majesté pour la dignité et l'indépendance de la couronne de Portugal, la stabilité de son gouvernement et la prospérité de la nation portugaise.

Votre Excellence devra aussi lui exprimer combien Sa Majesté éprouve de consolation, dans les circonstances présentes, à voir que le mauvais état des affaires de la France donne l'assurance que, quels que soient les projets de cette nation aussi orgueilleuse qu'impuissante contre le Portugal, la Providence ne lui laissera pas les moyens de les mettre à exécution ; — que le roi a appris avec une grande satisfaction « la parfaite entente » que le comte d'Oeyras a annoncé à Votre Excellence « exister entre les cours « d'Espagne et de Portugal, ainsi que la manière amicale dont se « poursuivent les négociations relatives au traité de Limites, grâce « aux rapports intimes qui existent entre les deux familles royales. » L'équité et la prudence naturelles à la politique espagnole ne permettaient pas en effet de supposer que la cour de Madrid se laissât entraîner aux suggestions aussi dangereuses qu'injustement ambitieuses de la France, et qu'elle s'associât à la plus odieuse des violences en s'engageant dans une entreprise dont on ne pouvait pré-

voir la fin, et qu'elle livrât enfin au hasard des événements ses possessions italiennes, si peu assurées encore contre les vues ambitieuses et prochaines de l'Autriche; — que le roi applaudit hautement à la dignité et à la fermeté du langage que Sa Majesté Très-Fidèle a fait entendre à la cour de Versailles, en réponse à la conduite inconvenante et presque factieuse de l'ambassadeur français, ainsi qu'aux paroles provocantes du duc de Choiseul; — mais qu'en même temps Sa Majesté pense que, dans de telles circonstances, il importe à la prudence et à la sagesse du roi de Portugal d'être prêt à tout événement, en mettant son armée sur le meilleur pied possible et en armant autant de vaisseaux que l'état présent de sa marine pouvait en comporter.

En réponse aux désirs confidentiellement et amicalement exprimés par le roi de Portugal, Sa Majesté charge Votre Excellence d'assurer le comte d'Oeyras, dans les termes les plus formels, que Sa Majesté Très-Fidèle peut compter sur le plus énergique et le plus effectif appui si les choses en viennent jamais aux dernières extrémités entre les cours de Lisbonne et de France; — que Sa Majesté, animée des sentiments les plus vifs d'amitié et d'affection pour le roi de Portugal, serait heureuse de pouvoir s'exprimer à ce sujet avec toute la précision désirable, et particulièrement de déterminer jusqu'où ces secours pourront s'étendre (*ces mots sont en français dans l'original*), si l'étendue et l'incertitude des opérations de la campagne prochaine ne lui défendaient de rien fixer en un sujet qui dépend si complétement des événements ultérieurs; — mais que cependant Sa Majesté Très-Fidèle doit être convaincue que le roi considérera toujours la défense du royaume de Portugal, cet ancien et naturel allié de l'Angleterre, comme un des intérêts les plus chers et les plus pressants de sa couronne et de l'honneur de son peuple, et comme une chose qui ne le touche pas moins que le soin de la grandeur de la nation anglaise elle-même.

Votre Excellence veillera particulièrement à ce que la généralité des expressions précédentes ne passe pas dans l'esprit du comte d'Oeyras pour le moyen d'éluder une réponse plus catégorique; et pour qu'il en soit bien persuadé, vous pourriez lui dire que, s'agit-il de l'Irlande et d'une attaque la menaçant, il serait à peine possible en ce moment de fixer avec certitude l'importance des secours qui pourraient être envoyés dans ce royaume.

J'arrive maintenant à la demande très-inattendue de restitution

des deux vaisseaux français capturés près de Lagos. Malgré la déclaration confidentielle et amicale du comte d'Oeyras : « qu'on ne s'attendait en ce point à aucune concession de notre part », un tel débat ne pourrait engendrer que les difficultés et les inconvénients les plus grands. La réponse, en effet, qu'on nous demande devant être publique, il est à craindre que, quel qu'en soit le sens, nos ennemis et même les puissances neutres n'en fassent usage contre nous. En repoussant toute espèce de discussion à ce sujet, on peut tout au plus être accusé d'un peu de hauteur, tandis qu'en s'y prêtant, on ne se mettrait pas seulement en contradiction avec la mission confiée à Votre Excellence, laquelle a eu pour but avoué d'éviter tout débat, mais on amènerait aussi ce résultat d'ouvrir la carrière à tout ce qu'il y a de plumes ennemies en Europe, et de leur donner matière à s'élever contre les prétentions maritimes de l'Angleterre, ce thème commun de l'envie et de la calomnie.

En présence de ce dilemme, il semble plus sage que Votre Excellence évite de s'engager dans toute espèce de controverse sur ce point, et s'efforce de mettre en évidence un fait capital, et qui mérite de fixer particulièrement l'attention, à savoir, que le combat, commencé à une grande distance de Lagos et qui ne s'en est rapproché que par les hasards de la guerre, pour achever la destruction ou la capture des vaisseaux français, ne peut, d'après les principes du droit international, être considéré que comme une seule et même action. A cela Votre Excellence ajoutera que, nonobstant ces sérieuses raisons de douter, le roi, afin d'éviter toute espèce de conflit fâcheux avec la couronne de Portugal, et aussi par des motifs de considération et d'amitié particulières pour Sa Majesté Très-Fidèle, n'a pas hésité cependant à donner la preuve la plus éclatante de la sincérité et de l'énergie de son alliance avec le roi de Portugal, ainsi que des sentiments qui l'animent pour la gloire et l'honneur de sa couronne. En conséquence, Sa Majesté est assurée qu'après d'aussi publiques marques de son bon vouloir, son bon frère et allié le roi de Portugal ne doutera jamais de l'équité de ses intentions envers la nation portugaise.

Le roi désire, en outre, que Votre Excellence accompagne cette réponse de toute la courtoisie et de toute la cordialité possibles, ainsi que des paroles les plus affectueuses et les plus conciliantes.

L'état de ma santé m'oblige à remettre à une autre fois d'entre-

tenir Votre Excellence de l'important sujet de nos intérêts commerciaux avec le Portugal, et en particulier des compagnies privilégiées pour le transport des marchandises dans les colonies portugaises, dont vous me parlez dans votre dépêche du 14. — Afin de mieux apprécier la nature et l'étendue de ces questions, je désire très-vivement que Votre Excellence m'adresse à ce sujet les informations les plus complètes et les plus détaillées.

Je suis, etc.

W. Pitt[1].

IV

LA CAMPAGNE DE PORTUGAL EN 1762. — LE PRINCE DE BEAUVAU. — LE COMTE DE LA LIPPE.

(Tome Ier, page 12.)

Le pacte de famille avait été signé le 15 août 1761. La communauté d'origine des maisons de Bragance et de Bourbon et leur alliance actuelle[2] semblaient inviter le Portugal à y accéder; les cours de Versailles et de Madrid avaient fait des ouvertures à celle de Lisbonne, mais dans une forme presque comminatoire[3] : ce fut pour Pombal un prétexte de les repousser. En fait, il était lié, ou plutôt inféodé à l'Angleterre, par des intérêts de politique et de commerce[4]. Par suite de ce refus, la guerre avait été déclarée entre l'Espagne et la France d'une part, et le Portugal soutenu par l'Angleterre de l'autre.

L'Angleterre avait fourni à ses alliés des subsides et un général, le comte de la Lippe Schauenbourg, à demi Anglais par sa mère, fille naturelle de Georges Ier. — Le comte de la Lippe était un de ces petits princes d'Allemagne plus connus dans l'*Almanach de Gotha*[5] que dans l'histoire; souverain par état, guerrier par tem-

[1] Lord Mahon, *History of England,* IV, 399.

[2] Joseph Ier et Charles III avaient épousé deux filles de Philippe V.

[3] *Correspondance secrète de Louis XV,* publiée par M. Boutaric; *Mémoire sur la politique étrangère*, t. II, p. 193.

[4] *Ibid.*, p. 201.

[5] Aujourd'hui, grâce à la Prusse, ils sont effacés de l'*Almanach de Gotha.*

pérament, condottiere par occasion, rêvant le rôle d'un Maurice de Saxe, il ne cherchait qu'à échanger son obscurité contre une existence plus aventureuse et plus brillante. Il avait commandé, dans la guerre du Hanovre, l'artillerie du duc de Brunswick; et le grand Frédéric venait de trouver en lui, pendant la guerre de Sept ans, un lieutenant habile et dévoué. Différent en cela de César, le comte de la Lippe aimait mieux être le second sur un plus grand théâtre que le premier dans ses États[1].

Le prince de Beauvau (il ne fut maréchal que vingt ans plus tard) avait déjà une brillante carrière militaire; destiné depuis son enfance au métier des armes, colonel à vingt ans au service du roi Stanislas, la guerre de 1741 l'avait fait aide de camp du maréchal de Belle-Isle, à Prague. Il s'était fait remarquer successivement à Dettingen, sous les ordres du maréchal de Noailles; au passage de la Bormida, avec le prince de Conti, dans la brillante campagne de 1744 en Italie; au siége de Mahon et à Corbach. Nommé lieutenant général, il fut choisi pour le commandement des troupes que la France envoyait en 1762 contre le Portugal allié à l'Angleterre.

Louis XV espérait que cette guerre le dédommagerait des pertes que l'Angleterre venait de nous faire éprouver dans nos colonies de l'Inde et de l'Amérique; mais ce projet, conçu légèrement et mal exécuté, eut des résultats qu'il eût été facile de prévoir : il avorta; et l'Angleterre put s'emparer de la Havane[2] avant que nos troupes eussent fait en Portugal un progrès sérieux[3].

Cette campagne de 1762 est à peine mentionnée par les histo-

[1] La vie du comte de la Lippe fait partie des monuments biographiques de Vœrnaghen-d'Ense, que nous a fait connaître l'excellente étude de M. Saint-René-Taillandier, *Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1854. Il est question du comte de la Lippe dans les *Mémoires du grand Frédéric*, campagne de 1761.

[2] 13 août 1762. « Une flotte d'Angleterre a fait payer cher aux Espagnols leur déclaration tardive en faveur de la France. » (Voltaire, *Siècle de Louis XV.*)

[3] Voltaire avait raison d'écrire : « Si l'Espagne n'attaque pas l'Angleterre « avec cinquante vaisseaux de ligne, je regarde le traité comme des compli- « ments du jour de l'an. » (Lettre à d'Argental du 4 janvier 1762.) Ce qui fut fait était trop ou trop peu.

riens du dix-huitième siècle; Voltaire y fait seulement allusion, mais on peut en trouver les détails dans un livre attribué à Dumouriez[1], et dont une partie au moins est incontestablement de lui. Ce volume contient un « Abrégé du journal de la campagne que « les troupes françaises ont faite en 1762 en Portugal sous les « ordres de M. le prince de Beauvau. » On y trouve jour par jour la suite des opérations militaires.

Entré en Espagne le 3 juin à la tête d'un corps de sept mille hommes, le prince de Beauvau fit sa jonction avec les troupes espagnoles commandées par le marquis de Sauria. Le 15 juillet, on entrait en Portugal. Les débuts de la campagne furent très-lents; il y avait peu d'accord entre les généraux; on perdit six semaines à s'emparer de quelques points sans importance.

Les généraux espagnols avaient toujours eu la réputation d'être malheureux contre le Portugal. Le marquis de Sauria était octogénaire; on décida de le remplacer par le comte d'Aranda. Celui-ci montra un peu plus d'activité; les troupes françaises et espagnoles passèrent le Tage; Lisbonne était menacée; c'est alors que les Portugais eurent recours à un moyen extrême : entre eux et leurs ennemis ils firent le désert. — « Les villages étaient inhabités, les « campagnes dévastées et incultes[2] »; les troupes alliées ne pouvaient plus subsister dans un pays sans ressources et couvert de guérillas; la mauvaise saison avait rendu les chemins impraticables; la mésintelligence qui existait entre les généraux ne permettait de concerter aucune opération; les troupes alliées rentrèrent en Espagne et prirent leurs quartiers d'hiver dans la petite ville de Caceres. C'est là que le prince de Beauvau reçut au mois de février 1763 la nouvelle de la paix, qui lui permit de ramener ses troupes en France.

[1] *Mémoires sur le Portugal,* Paris, an IX, in-8°. — *État présent du royaume de Portugal en l'année* 1766, Lausanne, 1775, in-18. — *An account, of Portugal as it appeared in* 1766 *to Dumouriez,* London, 1797, in-18.

[2] *Journal de la campagne,* cité plus haut.

V

LA QUESTION DE PRÉSÉANCE.

(Tome Ier, page 13.)

La question de préséance, si résolûment tranchée par le comte de Merle, tirait une gravité particulière des circonstances où elle se produisait. La France était en guerre avec une partie de l'Europe; nous étions battus un peu partout. Quelques mois auparavant, l'amiral anglais Boscawen avait attaqué sur la côte de Lagos une escadre française commandée par M. de la Clue[1]. Nos vaisseaux désemparés s'étaient réfugiés sous le canon des forts portugais; poursuivis par les Anglais, deux de nos vaisseaux, *le Téméraire* et *le Modeste*, avaient été pris, deux autres brûlés, *le Redoutable* et *l'Océan* (17 août 1759[2]). C'était une audacieuse violation de la neutralité du Portugal. Cependant son gouvernement, placé dans la dépendance de l'Angleterre, paraissait disposé à subir cette insulte en silence; mais les dépêches énergiques de M. de Choiseul ne lui en laissaient pas la possibilité. L'embarras de Pombal et du ministre des affaires étrangères, don Luis d'Acunha, était grand. Ce dernier se trouvait obligé de jouer un rôle double. Connu pour être *absolument Anglais*, ainsi que l'écrivait le comte de Merle, il se croyait tenu en même temps d'assurer notre ambassadeur que la cour de Portugal avait, au contraire, des tendances françaises, par la conformité de religion et la parenté des deux souverains; mais ces protestations ne suffisaient pas; il fallait que l'insulte commise fût réparée, et M. de Choiseul exigeait, avant tout, que le Portugal demandât la restitution de nos vaisseaux capturés en violation du

[1] L'escadre de M. de la Clue devait rallier l'escadre réunie à Brest sous les ordres de M. de Conflans, que le maréchal de Belle-Isle destinait à une descente en Angleterre.

[2] L'*Océan,* vaisseau amiral, avait parmi ses officiers le chevalier de Suffren, lieutenant de vaisseau, qui fut emmené en Angleterre, où il resta trois mois prisonnier. M. de la Clue perdit une jambe emportée par un boulet. L'*Océan* avait tiré deux mille cinq cents coups de canon. Tous les détails de l'affaire se trouvent dans une lettre de M. de la Clue au comte de Merle, du 18 août 1759. (*Arch. de la Marine.*)

droit des gens. Le gouvernement portugais s'était donc trouvé contraint de présenter des réclamations à l'Angleterre.

On prit alors à Londres le parti d'envoyer un ambassadeur extraordinaire en Portugal; lord Kinnoul, frère de l'ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne, fut choisi pour cette mission. La correspondance de M. de Merle fait connaître que lord Kinnoul était positivement envoyé pour parer aux réclamations du Portugal dans cette affaire des vaisseaux capturés; d'autres versions circulaient parmi les commerçants de Lisbonne, sur l'objet de sa mission. On assurait notamment qu'elle avait pour but de faire lever les difficultés que rencontrait en Portugal l'exportation de l'or, et d'exiger, en cas de refus, le payement immédiat de toutes les sommes dues par le Portugal à l'Angleterre. Cette version pouvait être également fondée; à une demande de réparations morales riposter par des exigences pécuniaires et des menaces, cela rentrait bien dans les allures habituelles de la politique anglaise[1].

C'est au milieu de cette situation que s'élevait la question de préséance. M. de Merle avait été averti par le nonce que lord Kinnoul, en sa qualité d'ambassadeur extraordinaire, entendait avoir le pas sur l'ambassadeur de France[2], lors de la prochaine audience royale qui devait avoir lieu à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine[3] (31 mars 1760). — Cette prétention, con-

[1] « C'est le génie du commerce anglais; partout il opprime, et partout, « s'il faut en croire ses déclamations, il est opprimé. L'esprit de rapine est le « caractère de ce peuple : il se développe ouvertement en temps de guerre « et se déguise en temps de paix sous des prétentions exorbitantes ». (*Correspondance secrète de Louis XV; Mémoire du comte de Broglie*, 2e vol., p. 204.)

[2] Cette préséance, souvent disputée, avait toujours été maintenue. — Au seizième siècle, François de Noailles, ambassadeur du roi Henri III, écrivait au secrétaire d'État Villeroy : « En ma légation de Venise, Dieu me fit si « heureux de faire juger la précédence du roy à son honneur et gloire, et il « n'y a lieu en la chrétienté où ce différend soit mieux éclaircy que là ». (Lettre du 22 avril 1578.)

[3] Marie-Anne-Victoire d'Espagne, née le 31 mars 1718, mariée à Joseph Ier le 19 janvier 1729. C'est cette infante, fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, qui avait été envoyée à Paris à cinq ans et demi, pour être mariée à Louis XV, âgé de quinze ans. Ce choix était celui du régent, intéressé à différer une union destinée à donner au trône des héritiers directs.

traire à tous les précédents diplomatiques, ne venait pas de la seule initiative de lord Kinnoul; on sut plus tard, par les communications écrites, qu'elle résultait d'un accord entre les ministres portugais et lui; il était facile d'y reconnaître l'audace de Pombal, son dédain des règles établies et son habitude des moyens violents. Il avait besoin qu'un coup d'éclat vînt amoindrir la personne de notre ambassadeur devant les représentants des autres puissances, et que l'affront subi ôtât toute portée aux justes exigences de la France.

Il y eut, en effet, un coup d'éclat; mais, comme le récit de l'attaché d'ambassade vient de nous le montrer, ce fut le comte de Merle qui l'accomplit. Non-seulement lord Kinnoul eut soin d'arriver en retard à l'audience royale, mais son compliment au roi, prononcé en français, contenait des excuses formelles au sujet de l'offense faite à la France et à la neutralité du Portugal. « L'audience « publique a eu lieu hier », écrit le comte de Merle au duc de Choiseul, le 1er avril 1760. « La porte du cabinet du roi s'est ouverte, « et je suis entré à mon rang ordinaire. Lord Kinnoul s'est arrêté « chez le comte d'Oeyras, et il n'a paru que lorsque j'ai eu fini mon « compliment. M. d'Acunha a donné à dîner au corps diploma- « tique et aux principaux seigneurs; j'ai eu les distinctions et les « préférences que je pouvais désirer. »

L'affaire n'était cependant pas terminée : Pombal voulait à tout prix consoler l'orgueil britannique et masquer la déconvenue de lord Kinnoul; il crut en avoir trouvé le moyen en faisant décider par le roi de Portugal qu'à l'occasion du mariage de l'infant don Pèdre avec la princesse du Brésil, les ambassadeurs seraient reçus d'après l'ordre d'ancienneté de leurs lettres de créances. (Lettre de don L. d'Acunha à M. de Merle, du 6 juin 1760; réponses de M. de Merle du 8 et du 9.) Ainsi M. de Merle aurait le pas sur lord Kinnoul, mais seulement comme ambassadeur plus ancien à la cour de Lisbonne, et non plus par la primauté de la France.

« Il fallait attendre dix ans au moins, dit Voltaire, la naissance incertaine « d'un dauphin : on renvoya la femme de cinq ans. L'infante qui fut ainsi « reconduite fut depuis reine en Portugal ». (*Siècle de Louis XV.*) Le peu de temps que la jeune infante passa à Paris y a laissé un souvenir. On appelle encore aujourd'hui *Jardin de l'Infante* un des jardins attenant à la partie du Louvre qu'elle habitait.

Ce n'était pas seulement la préséance traditionnelle de la France, c'était encore celle de l'Empire et celle du Saint-Siége qui d'un seul coup étaient supprimées. Le Portugal s'arrogeait le droit de changer à son gré le rang des puissances européennes. Une telle prétention fut accueillie avec mépris par le corps diplomatique. L'exiguïté de notre cadre ne nous permet pas de reproduire les détails curieux que contiennent à ce sujet les dépêches et les notes que nous avons eües sous les yeux. Il nous suffira de rendre au duc de Choiseul ce témoignage, qu'il sut, en cette occasion, maintenir avec dignité les droits et l'honneur de la France. (*Quadro elementar das relaçaos politicas*, etc., par le vicomte de Santarem.)

VI

CHARLES-QUINT.

(Tome Ier, page 20.)

« ... Charles-Quint,... qui lui-même était un mauvais administrateur... »

Cette opinion, qui aurait paru très-hasardée à l'époque où les Mémoires ont été écrits, n'a plus besoin d'être justifiée depuis que l'histoire de Charles-Quint a été mieux étudiée. Il y a soixante ans, ce souverain n'était guère connu en France que par le livre de Robertson; les belles pages de M. Mignet, les intéressantes recherches de M. Amédée Pichot et de M. Gachard, ne sont venues que bien des années après, et personne ne pouvait soupçonner, au commencement de ce siècle, les trésors renfermés dans les archives de Simancas et de Besançon.

Les papiers d'État du cardinal de Granvelle, publiés par le savant Ch. Weiss, nous ont fait connaître dans ses détails la conduite des affaires de Charles-Quint, et ont porté la lumière sur tous les points de son gouvernement et de son administration.

L'habile historien que nous venons de citer[1] a résumé dans

[1] M. Mignet, *Charles-Quint, son abdication*, etc., chap. I et II.

quelques lignes tout ce que nous apprennent les documents nouvellement acquis à l'histoire :

« L'administration d'un trop grand nombre de pays, la direc« tion d'une multitude d'entreprises qui se succédaient sans s'ache« ver, la poursuite des guerres renaissantes qui ne le laissaient « jamais longtemps dans le même lieu et le jetaient toujours dans « de nouveaux périls, le poids de toutes les affaires qu'il fallait « porter et conduire, l'usèrent de bonne heure. On peut dire qu'il « succomba surtout à l'excès d'une puissance trop considérable et « trop éparse pour n'être pas au-dessus de l'activité et du génie « d'un homme..... Au moment où il quittait la scène du monde « qu'il avait si longtemps occupée, sa grande renommée s'était « affaiblie ».

L'ambassadeur vénitien Federigo Badoaro [1] écrivait en 1558 que les revers et les fautes de Charles-Quint « lui avaient fait perdre « quasi toute sa réputation : je dis quasi, car il lui en reste autant « qu'il reste d'impulsion à un navire qui, poussé par les rames et « par le vent, fait encore un peu de chemin lorsque les rames s'ar« rêtent et que le vent tombe. Tous en concluent que le souffle « favorable de la fortune a guidé l'immense navire des États, des « royaumes, de l'empire de Sa Majesté ».

Ces causes d'affaiblissement, déjà sensibles pendant le règne de Charles-Quint, devaient s'aggraver par les fautes de son successeur; c'est ainsi que la décadence de la monarchie espagnole a été complète à la fin du seizième siècle.

VII

LES MARÉCHAUX DE BROGLIE, DE SOUBISE, LE PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK.

(Tome Ier, page 22.)

Victor-François, troisième maréchal de Broglie, le seul populaire des généraux français de la guerre de Sept ans; né le 19 oc-

[1] Notices of the emperor Charles V, selected from the despatches of Fede-

tobre 1718, il entrait le second dans Prague avec Chevert en 1741. — Maréchal de France en 1759 après la victoire de Bergen, il avait succédé en 1760 au maréchal de Contades dans le commandement de l'armée de Westphalie; le 10 juin de la même année, il gagnait la bataille de Corbach.

Habile tacticien, mais trop disposé à agir isolément, on est en droit d'imputer à l'indépendance jalouse de ses manœuvres les défaites de Minden (1759) et de Fillinghausen (1761). — Un instant ministre de la guerre au mois de juillet 1789, il émigra, et mourut à Munster le 30 mars 1804[1].

Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, né le 16 juillet 1715, mort le 4 juillet 1787. — Ami particulier de Louis XV, aussi brave qu'aimable, héroïque à Fontenoy, « général « d'un courage tranquille et ferme, d'un esprit sage, d'une con- « duite mesurée ». (Voltaire, *Siècle de Louis XV*.) Il ne lui a manqué que de ne pas être appelé à commander en chef. — Plus connu par la funeste journée de Rosbach (1757) que par ses victoires de Sunderhausen et de Lutzelberg (1758); hésitant, mais non pas inhabile, il avait cru, malgré les conseils du duc de Choiseul, assurer le succès de la campagne de 1761 en joignant ses forces à celles du maréchal de Broglie. Il n'est pas seul responsable de notre échec de Fillinghausen, et nous pensons qu'il fut plus sincère en se plaignant de n'avoir pas été averti, que ne le fut de Broglie lui reprochant de ne pas l'avoir assez tôt secouru.

Ferdinand, prince de Brunswick, fils de Ferdinand-Albert, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, et d'Antoinette-Amélie de Brunswick-Blankenbourg, né le 11 janvier 1721, mort le 3 juillet 1792. Doublement allié au grand Frédéric par le mariage de ce prince avec

rigo Badoaro, venitian ambassador at the court of Bruxelles, by William Stirling, esq. (2e vol. des *Philobiblon* [*sic*.]).

Ces pièces et les développements historiques que M. Stirling y a ajoutés confirment, par des témoignages contemporains pris aux meilleures sources, l'opinion des historiens que nous avons cités.

[1] Bezenval, I, 97; Montbarey, I, 305, et Rochambeau ont tracé des portraits divers de ce maréchal. — Voir aussi Bourcet, *Mémoires historiques sur la guerre d'Allemagne;* et Jomini, *Traité des grandes opérations militaires.*

Élisabeth-Christine de Brunswick, sa sœur, et par le mariage de son frère, le duc régnant Charles de Brunswick, avec la savante Philippine-Charlotte, sœur du roi de Prusse, il avait, à la demande de lord Chatham, remplacé le duc de Cumberland dans le commandement des armées anglaise et hanovrienne, démoralisées par leur échec de Closter-Seven. — Depuis ce moment, ce fut lui qui, pendant la guerre de Sept ans, fut le principal adversaire des armées françaises, pendant que Frédéric faisait face aux forces russes et autrichiennes. Vaincu à Bergen, heureux à Crevelt, à Minden et à Warbourg, il semblait dans la campagne de 1761 devoir succomber devant deux armées combinées, lorsqu'il dut à la lenteur d'un de ses ennemis ou à la précipitation de l'autre l'avantage d'avoir affaire à trente mille hommes sur cent quarante mille, et par suite, la petite victoire de Fillinghausen (15 juillet 1761)[1].

C'est son neveu, Charles-Guillaume de Brunswick, connu d'abord sous le nom de *prince héréditaire*, que le grand Frédéric appelait « un *héros* », et qui termina moins heureusement sa carrière par le célèbre manifeste de 1792 et par la bataille d'Iéna.

ESSAI SUR LE PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK.

(Arch. min. de la guerre; Reg. 3627; Diplomatie, 1756-1763.)

Je pense que le caractère distinctif de M. le prince Ferdinand est l'audace, et que personne n'est plus capable que lui de faire des entreprises hardies. Il a, de plus, l'avantage d'avoir contracté dans le service prussien l'usage des grandes manœuvres, qui sont les seules qui font gagner les batailles, ce qui a justifié de sa part des mouvements qu'un général français serait impardonnable d'avoir entrepris. Si dans le succès, son audace a été poussée jusqu'à la témérité, il semble que son courage d'esprit dans les revers n'a pas été le même.

Est-ce la connaissance qu'il peut avoir de la médiocrité de son

[1] Voir, sur ce prince, Thiébault, *Souvenirs*; — Mirabeau, *Histoire secrete de la cour de Berlin*; — Docteur Moore, *Wiew of society of France and Germany*; et le curieux *Essai historique* manuscrit que nous donnons ci-après.

génie, ou son peu de ressources dans la défensive, ou bien l'opinion prussienne qui attribue tous les avantages possibles à l'attaquant sur celui qui est attaqué; est-ce enfin la hardiesse de son caractère qui a déterminé celle de ses manœuvres? C'est ce qu'il m'a été impossible de démêler avec une sorte de clarté; mais le principe devient indifférent pour celui qui aurait à le combattre; les effets en sont certains.

Quoique le roi de Prusse, à la guerre, ait pu prouver que ses principes étaient de mettre souvent sa fortune au hasard d'un événement, malgré cela il a trouvé que M. le prince Ferdinand avait passé les bornes ordinaires que dicte la hardiesse, et il lui a dit en parcourant avec lui ses différents théâtres de gloire : « *Tout ce que vous avez fait là est bien hardi* »; et d'un ton à faire juger qu'il trouvait que ses entreprises étaient plus que hardies, et qu'elles étaient téméraires.

Quoique ses succès aient été grands, il y a plusieurs circonstances où il n'a pas eu l'air d'apercevoir la totalité de l'objet qu'il embrassait; on ne pourrait alors justifier les fautes qu'il a faites que par l'intérêt qu'il avait à continuer la guerre, et plusieurs officiers généraux de son armée ne les ont pas expliquées différemment. Si son génie militaire avait eu toute l'étendue que ses succès ont dû faire supposer, il eût saisi plus vite le théâtre de la guerre sur lequel il opérait, et on ne l'eût pas vu manquer dans les premières campagnes des positions essentielles qu'on lui a vu occuper depuis avec succès et dans les mêmes circonstances.

En refusant à M. le prince Ferdinand la sagacité nécessaire pour saisir avec promptitude la nature d'un pays, il est impossible de ne pas lui accorder :

1° Une très-grande justesse de calculs dans ses opérations;

2° Un coup d'œil militaire sur le terrain, qui ne lui fait perdre aucun de ses avantages dans l'action;

3° Un art singulier pour multiplier ses manœuvres.

Or, de la réunion de ces trois talents supérieurs, il doit résulter une présomption bien forte, que si, au lieu d'une armée aussi mal composée que celle qu'il a commandée, il eût eu sous ses ordres des troupes nationales, telles que les armées prussiennes, autrichiennes ou françaises, il n'y a pas d'entreprises qu'il n'eût pu former et de succès qu'il n'eût dû espérer.

Il m'a dit (et l'expérience que nous en avons faite a dû en con-

vaincre) que son objet principal à la guerre était de donner continuellement le change à l'ennemi, en multipliant ses mouvements, et gagnant un de ses flancs; les succès qui en ont résulté ont dû l'y confirmer; il a cédé lui-même à des mouvements pareils, lorsqu'on a opéré sur lui offensivement; d'où l'on doit conclure que c'est à sa hardiesse qu'il doit la plus grande partie de ses succès, et que si on lui eût opposé la même audace dans la manœuvre, on aurait pu prendre des avantages sur lui dont on a été privé par les principes contraires.

Il m'a paru avoir fait une étude particulière du mérite des officiers qu'il employait; ce qu'il m'en a dit est d'accord, et avec la nature des commissions que nous leur avons vu donner pendant la guerre, et avec le jugement que nous avons pu en porter nous-mêmes quand ils ont été vis-à-vis de nous.

Il paraît aussi avoir fait un travail suivi de la connaissance du caractère des généraux qui lui ont été opposés; et cette partie didactique de l'éducation militaire allemande est trop négligée parmi nous; ce travail devient inutile lorsqu'il n'est pas fait par un génie militaire juste et profond; mais lorsque ces avantages sont réunis, il décide du sort des campagnes, et la campagne de 1761 en fournit un exemple. Il m'a dit que la connaissance qu'il avait acquise dans les campagnes précédentes du caractère de M. de Broglie, les deux reconnaissances qu'il avait faites coup sur coup sur Fillinghausen et la direction de son armée, lui avaient fait juger d'avance que le principal effort se ferait sur sa gauche; qu'il l'avait renforcée en conséquence, par la simple présomption que lorsque M. de Broglie avait quelque chose dans la tête, il n'en revenait pas aisément.

On ne peut disputer non plus à M. le prince Ferdinand le mérite éminent d'avoir créé une armée et d'avoir mis de l'ensemble dans une composition qui n'en paraissait pas susceptible, mérite seul d'un prix inestimable; enfin il a prouvé qu'un homme, avec du génie et de la fermeté, trouvait le moyen de rapprocher les hommes les plus distants les uns des autres, et que sous lui la qualité de la multitude devenait presque indifférente.

On ne peut considérer son moral avec le même degré d'estime; on le dit intéressé, et il en a donné des preuves; il paraît très-susceptible et attentif aux égards qu'on lui marque, ce qui ne peut être que l'effet d'un amour-propre que je jugerais excessif.

Il est d'ailleurs très-poli, mais sa politesse paraît étudiée, et

plutôt celle d'un homme qui a peur qu'on ne lui rende pas assez, que plein de la bienveillance qui la produit. Une des choses qui me le prouve davantage est la trop grande reconnaissance qu'il marque aux attentions qu'on a pour lui. Il a l'air noble, mais ses manières sont trop guindées pour qu'elles soient accompagnées de vérité et de noblesse. Sa grande circonspection, et l'attention qu'il a de bien dire ce qu'il dit, est cause qu'il ne donne pas à son esprit tout l'essor qu'il paraîtrait pouvoir lui donner. Il couvre autant qu'il est en lui les fautes qu'il a pu faire; mais lorsqu'on lui paraît très-instruit des faits dont on lui parle, il se détermine alors à répondre de bonne foi et à avouer les torts qu'il a pu avoir.

VIII

LE MARQUIS D'AMBERT ET LA COMTESSE DU CHILLEAU, SA SOEUR.

(Tome Ier, page 23.)

Agricol-Marie de Merle, marquis d'Ambert, né à Paris le 13 novembre 1753. Entré à la deuxième compagnie des mousquetaires en 1771, il était depuis le mois de janvier 1784 colonel du régiment de Royal-Marine, lorsqu'en 1790, tenant garnison à Marseille, quelques plaisanteries imprudentes sur la garde nationale de cette ville le firent prisonnier de la municipalité. L'habileté d'un jeune sous-officier, l'adjudant Bernadotte, futur roi de Suède, prévint un conflit entre le peuple et le régiment prêt à défendre son colonel. Émigré en Suisse dans la même année, rentré en France au mois de juillet 1792, peu de temps après avoir été porté sur la liste des émigrés, M. d'Ambert eut encore l'imprudence d'attirer sur lui l'attention par une lettre publiée dans le journal *l'Ami des Lois*. Arrêté, traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort le 1er juillet 1798, il fut fusillé le lendemain dans la plaine de Grenelle vers six heures du soir. En vain Nina d'Ambert, sa fille, avait adressé une lettre touchante au Conseil des Cinq-Cents, qui passa à l'ordre du jour dans sa séance du 2 juillet.

Nous lisons dans un livre de M. Sarrans : « Bernadotte, *alors*

« *ministre de la guerre,* écrivit au Directoire : *Si vous m'accordez* « *la vie de M. d'Ambert, ce sera la récompense de ce que j'ai fait* « *ou puis faire pour la République.* Ne pouvant obtenir la grâce du « royaliste proscrit, le ministre républicain pénétra secrètement « dans le cachot de son ancien colonel et lui offrit le moyen de « s'évader; mais d'Ambert refusa de fuir, disant que la mort était « préférable à l'exil ». (*Histoire de Bernadotte,* t. I.) Ce récit doit être rectifié en un point : Bernadotte n'était pas *alors ministre de la guerre;* il n'eut cette position que l'année suivante (juillet-septembre 1799). De retour de son ambassade à Vienne, au mois de mai 1798, Bernadotte, au moment de la mort du marquis d'Ambert, venait de refuser une mission diplomatique à la Haye, et il était assez mal vu du Directoire, ce qui explique l'inutilité de ses efforts.

Le marquis d'Ambert avait épousé Marie-Pierrette de Tolozan, laquelle existait encore en 1828, survivant à sa fille[1].

Adélaïde-Marguerite de Merle, mariée le 5 juin 1776 à Claude-Marie, comte du Chilleau, maréchal de camp. Réservée comme son frère à une fin tragique, elle avait vu monter sur l'échafaud révolutionnaire le mari de sa sœur aînée, le président Pierre-Gilbert de Voisins, célèbre par sa fidélité au Parlement en 1770. Arrêtée elle-même le 12 novembre 1793, sous prétexte de correspondance avec les émigrés, enfermée à la *Prison des Anglais,* elle fut jugée par le tribunal révolutionnaire et exécutée le même jour (18 avril 1794), avec dix-neuf autres condamnés, parmi lesquels on remarque le président de Guiberville, âgé de soixante-douze ans, sa fille et sa petite-fille, et le célèbre banquier de la cour, M. de Laborde, dont la femme et la fille ne durent leur salut qu'au 9 thermidor.

Deux ans après la mort de sa femme, le comte du Chilleau, soldat de l'armée de Condé, était tué au combat de Kamlach (13 août 1796). Le duc d'Enghien annonce sa mort au duc de Bourbon par une lettre du 16 août : « Cette cruelle journée nous a coûté quatre-« vingts gentilshommes tués, quatre cents blessés. Du Goulet, du « Chilleau sont tués[2]... »

[1] *Souvenirs du comte de Neuilly,* Paris, 1866, in-8°, p. 354.

[2] Crétineau-Joly, *Hist. des trois derniers Condé.*

IX

LES QUATRE PARTIES DU JOUR A LA MER.

(Tome I[er], page 31.)

Publiées en 1785 et réimprimées en 1806 dans les *Mélanges de littérature* de Suard (deuxième volume), les *Quatre parties du jour à la mer* sont le tableau complet d'une journée de navigation. On y retrouve tous les actes successifs de la manœuvre, les scènes de mer, les incidents du bord, les impressions du voyageur. C'est un petit poëme, que son sujet divisait lui-même en quatre chants; mais c'est un poëme en prose, forme littéraire dont Marmontel venait de donner la poétique. La *nature* était alors à la mode; il fallait être *simple,* quoique la première condition du genre fût de s'interdire le mot propre. Les curieux littéraires savent quel succès obtinrent les compositions de l'abbé de Reyrac : *la Création, les Poésies champêtres*, *l'Hymne au soleil,* qui était aussi un tableau des diverses parties du jour; *Joseph*, par Bitaubé, appartient à la même époque; enfin, les *Pastorales* de Gessner venaient d'être traduites par Huber, ou plutôt par celui qui devait être un jour le célèbre Turgot.

Suard, qui était bon juge, a dit de notre auteur qu'il écrivait avec une élégance et une pureté peu communes. Cette heureuse disposition ne laissait pas de créer une certaine difficulté dans l'emploi des périphrases appliquées aux descriptions techniques de la manœuvre d'un vaisseau. Malgré cette entrave, les tableaux ont du mouvement et de la vérité; l'auteur a cherché à y introduire quelque variété par les scènes correspondantes de la vie rustique, qui forment avec celles de la mer un contraste d'un effet assez agréable.

Le passage suivant des *Quatre parties du jour à la mer* retrace dans le style descriptif, alors à la mode, l'arrivée de l'auteur à Saint-Domingue :

« Ce n'est plus une illusion, la terre est devant nous; nous la « voyons sortir du sein des mers. Une large ceinture de côtes mon- « tagneuses termine l'horizon. Le vert sombre qui les colore se « répand sur cette masse immobile dont l'élévation ou l'abaissement

« des nuages étend ou resserre le développement. Le capitaine re-« connaît et nous montre le cap *Samana*. Nous voguons à pleines « voiles vers ce grand promontoire, et déjà les parfums d'un autre « hémisphère arrivent jusqu'à nous. Nous ne sommes plus qu'à dix « milles de la côte, dont les anses et les caps se dessinent en fuyant « sous nos yeux. D'immenses forêts, des coteaux verdoyants entre-« coupés de dunes blanchissantes, des pics sourcilleux nous cachent « les mines de *Cibao*. Nous cinglons vers le sud-ouest. A peine « avons-nous doublé la pointe de Monte-Christ, la terre et la mer « nous présentent un autre spectacle; des bâtiments pêcheurs nous « environnent, des barques de passage se succèdent d'un port à « l'autre, une riche plaine se déploie devant nous. Nous aperce-« vons les feux qui convertissent en cristaux le jus de la canne. La « beauté des plantations divisées par des haies de citronniers, de « nombreux troupeaux errants dans les savanes, voilà le tableau « ravissant qui s'offre à nos regards. Une forêt de mâts nous « annonce la rade; la barque du pilote aborde le vaisseau, et nous « voyons pour la première fois les habitants d'un autre monde. Ils « nous en apportent les productions : l'orange, l'ananas, la banane, « la sapotille, sont étalés sur le pont; les passagers, les matelots « goûtent avec délices les fruits de la zone torride.... »

L'ancien oratorien Bérenger, auteur de quelques productions estimées dans le même temps, a inséré *les Quatre parties du jour* dans ses *Soirées provençales*. Le recueil est dédié à Malouet, alors intendant de la marine à Toulon. Bérenger, qui avait été l'un de ses maîtres au collége de Juilly, donne à son ancien élève le titre de *rival heureux de l'abbé de Reyrac*, éloge que l'on prenait très au sérieux il y a une centaine d'années.

X

LETTRE AU MARÉCHAL DE CASTRIES

MINISTRE DE LA MARINE.[1]

(Tome Ier, page 39.)

Toulon, 21 juillet 1788.

Monseigneur,

Les efforts combinés de plusieurs sociétés qui se sont réunies en France et en Angleterre pour opérer l'affranchissement des nègres

dans les colonies, m'ont engagé à recueillir ce que j'ai écrit en plusieurs circonstances. En 1775 je fus chargé par M. de Sartine de traiter cette question, contradictoirement à un plan donné à M. Turgot, pour effectuer la révolution qu'un redoublement de zèle et d'intérêt pour les nègres esclaves voudrait accélérer aujourd'hui; mais je ne me serais pas permis de démontrer les dangers, l'impossibilité même d'abolir l'esclavage des noirs dans les colonies en en dissimulant les vices et les abus. C'était donc m'imposer l'obligation d'en solliciter le redressement, et tel est le double objet du travail que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux. J'y présente les motifs qui font tolérer l'esclavage des noirs; j'examine ce que la justice et l'humanité nous permettent et nous commandent à cet égard; je rapporte les objections les plus connues contre cette institution repoussante, et j'y réponds d'après ma raison et d'après mon expérience du régime colonial.

Par une suite des mêmes principes, je m'élève contre l'opinion des colons qui craignent que l'autorité législative intervienne entre le maître et l'esclave. Je trouve juste et nécessaire de retrancher de la servitude tout ce qui n'est pas indispensable pour la sûreté des propriétés et des cultures des colonies. Je rappelle l'insuffisance des mesures prises pour cela par le gouvernement, et je finis par proposer un plan de règlement qui fixe tous les détails de la police des esclaves, et les moyens de protection qui leur sont dus contre la violence et l'injustice des maîtres. Ce plan avait été discuté en 1779, dans le conseil de législation, dont j'étais membre. Il faisait partie d'un travail considérable qui embrassait toute l'administration et la législation des colonies et qui a été abandonné par des motifs que j'ignore; mais j'ai conservé le droit d'en distraire dans l'occasion tout ce qui m'appartient, et je ne crois pas pouvoir en faire un meilleur emploi que dans ce moment-ci. J'ai donc envoyé le mémoire à la société de Lyon, correspondante avec celle de Manchester, et j'ai l'honneur, monseigneur, de le soumettre à votre jugement, comme traitant d'un objet assez grave pour trouver place parmi ceux qui sollicitent votre attention. Je ne me flatte pas d'avoir saisi le point de vérité et de justice auquel il convient au gouvernement de s'arrêter, et je me garderais bien, si j'en étais le maître, de convertir mon opinion en acte législatif avant qu'elle eût subi une discussion libre et un examen réfléchi; mais ce que je vois avec certitude, c'est que les deux extrêmes entre lesquels je me suis

placé, l'affranchissement et la servitude illimitée, présentent, l'un un danger éminent, l'autre des abus révoltants. Il est donc essentiel d'éclairer sur cela l'opinion publique, qui acquiert tous les jours plus d'empire et qui donne aux actes de l'autorité toute leur valeur. Il est nécessaire, avant de les juger, de confronter les opinions des colons, des commerçants, avec celles des écrivains distingués dont le zèle et les lumières s'égarent facilement en économie politique; ce n'est pas le seul problème à résoudre que présente la législation des colonies: elles espèrent aujourd'hui de la bonté du roi qu'elles ne seront pas seules exclues de la communication que la bienfaisance de Sa Majesté établit entre elle et ses sujets. Ces grands établissements, qui influent si puissamment sur le commerce et la richesse nationale, n'auraient-ils pas, dans leur éloignement même, un titre de plus pour obtenir la réunion de leurs représentants à ceux de la métropole, et se placer ainsi plus immédiatement sous les yeux du souverain et de la nation?

Je suis, etc.

Signé : MALOUET.

XI

BOURGEOIS DE BOYNES.

(Tome Ier, page 44.)

Le nom de ce ministre appartient plus à l'histoire des parlements qu'à celle de l'administration.

Fils d'un caissier de la Banque, que Barbier appelle « un homme « de fortune *enrichi par le système*.... et qui même a manqué un « peu en fait de commerce », M. de Boynes, à raison de cette origine, avait éprouvé quelques difficultés à être reçu maître des requêtes en 1746; mais son intelligence, une grande fortune accrue encore par son mariage avec la fille du receveur général Parat de Mongeron, et surtout ses sentiments antiparlementaires, le mirent assez vite en évidence. En 1753, ce fut lui qu'on choisit pour être procureur général près d'une chambre des vacations établie *par commission* à la place de celle que le Parlement, alors transféré à Pontoise, avait refusé d'installer (22 septembre et 10 octobre 1753). A son retour, le Parlement, plus hostile que jamais, ayant été exilé à Soissons avec défense de faire aucun acte de judicature, le roi

créa une chambre royale composée de cinquante-huit membres pris dans le grand conseil et parmi les maîtres des requêtes : c'était l'administration se substituant à la magistrature. De Boynes fut encore le procureur général de ce parlement improvisé (11 novembre 1753 et 30 août 1754) ; mais le Châtelet et le barreau refusèrent de reconnaître les nouveaux magistrats, et de Boynes montra dans cette lutte la ténacité qui lui était habituelle (Barbier, V. 454).

Cependant les négociations avec les exilés de Soissons continuaient ; et, d'après le témoignage de d'Argenson, de Boynes prit une part active à ces pourparlers, qui aboutirent au rappel du Parlement au mois de septembre 1754. Gratifié en raison de ses services d'une pension de quatre mille livres (15 août 1754), il fut peu de temps après nommé intendant de Franche-Comté, en remplacement de Moreau de Beaumont neveu de Moreau de Séchelles, qui venait de quitter l'intendance de Flandre pour le contrôle général : les intendances étaient alors la grande route du ministère. A Besançon comme à Paris, de Boynes fut un défenseur énergique de l'autorité royale contre le Parlement, et en 1757, celui de Besançon ayant refusé d'enregistrer l'édit relatif à la levée d'un second vingtième, il seconda le duc de Randan, gouverneur de la province, dans l'arrestation de plusieurs conseillers. Le Parlement répondit à ces violences en cessant ses fonctions ; mais le premier président étant mort au milieu de ce conflit, de Boynes fut nommé à sa place, et il fut assez habile pour rallier au parti de la cour un certain nombre de magistrats. La même lutte se renouvela en 1759, à l'occasion d'un droit d'octroi, mais aggravée cette fois par l'intervention du Parlement de Paris, qui venait de déclarer la réunion de tous les parlements du royaume en un corps unique composé de douze classes, solidaires entre elles. Pendant plus de deux ans, les remontrances et les réponses royales ne firent que se succéder ; et dans cette lutte, qui conduisait fatalement à l'arbitraire ou aux concessions, ce fut la royauté qui céda, contrainte par les besoins d'argent que faisait naître la guerre de Sept ans, et, il faut bien le dire, vaincue d'avance par l'opinion.

Dans sa carrière de magistrat, de Boynes avait rendu au moins autant de services que d'arrêts, et son zèle lui valut une nouvelle pension de six mille livres (20 avril 1761). — Démissionnaire le 17 mai de la même année de ses doubles fonctions d'intendant et de premier président, il remplissait depuis dix ans celles de

conseiller d'État, lorsque le chancelier Maupeou, résolu d'en finir avec les parlements, s'occupa de placer autour de lui des hommes dévoués à ses projets ; c'est à ce titre que de Boynes devint ministre de la marine, le 8 avril 1771, en remplacement du duc de Praslin.

Ce département était alors divisé par des querelles presque aussi vives que celles auxquelles de Boynes venait d'être mêlé. L'antagonisme qui depuis Colbert existait entre les officiers d'administration et les officiers militaires, faisait varier les règlements au gré de celle de ces deux influences qui prédominait. L'ordonnance de 1765, œuvre du ministre Choiseul, renversant le principe de la distinction entre les deux services, institué par l'ordonnance de 1689, plaçait l'administration dans la main des officiers de vaisseau ; de Boynes, par son ordonnance du 18 février 1772, rétablit l'administration dans les ports, sans la tirer cependant de sa position subordonnée et dépendante de l'*épée,* comme on disait alors ; mais telles étaient les dispositions bizarres de cette ordonnance, qu'elle mécontenta les deux partis et ne put survivre au ministre qui l'avait conçue : elle disparut avec lui pour faire place à la nouvelle organisation créée par les ordonnances du 27 septembre 1776.

De Boynes était cependant parti d'un principe raisonnable ; mais il n'avait pas d'idée arrêtée, et ses moyens d'exécution, comme toujours, avaient été violents. Par d'autres mesures il changea, pour les officiers, le mode et les conditions de l'avancement, se proposant ainsi d'affaiblir l'esprit de corps, qui favorisait l'indiscipline. Les résistances qu'il éprouva de ce côté lui firent alors regretter d'avoir laissé aux officiers militaires trop d'autorité, et il crut rétablir l'équilibre en cherchant les moyens de fortifier l'administration, en même temps qu'il diminuait les priviléges de l'*épée* par la création d'une école d'élèves où les preuves de noblesse étaient supprimées. Au milieu de toutes ces contradictions et de ces essais dispendieux, le matériel de la marine fut négligé, et son dépérissement aggrava les charges des années suivantes.

Mais toutes ces questions ne suffisaient pas à l'humeur militante du nouveau ministre. « La chaleur de sa tête » lui faisait chercher toutes les occasions d'occuper son activité, et il conçut le projet d'une expédition lointaine qui pouvait assurer à la France un nouvel établissement colonial. Il y avait alors à Paris un homme audacieux, doué de facultés brillantes, et qui, dans les entreprises les plus hardies, avait montré un courage à toute épreuve; c'était

Benyowski. Polonais de naissance, mêlé dès sa jeunesse à toutes les agitations de son pays, prisonnier des Russes en Sibérie et au Kamtchatka, évadé avec quelques-uns de ses compagnons de captivité, il était passé au Japon, puis en Chine, et il avait vu successivement nos établissements dans l'Inde, nos colonies de l'Ile de France et de Bourbon. Arrivé en France et à Paris, il se vit recherché par un ministre toujours « avide d'informations ». — « Le 15 septembre 1772 », raconte lui-même Benyowski dans ses Mémoires, « M. de Boynes me confia l'intention du roi de faire une entre« prise sur Madagascar ». Le chef de l'expédition était trouvé. On lui donna un vaisseau, quatre cents hommes et de l'argent : l'armement devait être complété à l'Ile de France ; mais les chefs de cette colonie furent peu disposés à favoriser une tentative qui pouvait créer une colonie rivale, et l'entreprise avorta, contrariée par ceux qui auraient dû la seconder. — Benyowski continua sa carrière aventureuse ; avec le secours de l'Angleterre il organisa une nouvelle expédition sur Madagascar. — Il y trouva cette fois les Français pour ennemis, et il périt frappé d'une balle.

C'est à cette entreprise que se rattachait dans la pensée de de Boynes la proposition qu'il fit à Malouet de l'envoyer dans l'Inde.

L'administration de de Boynes, jusqu'à la fin de son ministère, ne nous offre plus aucun fait qui mérite d'être rappelé ; mais s'il fit peu de choses pour la marine, il continua à seconder efficacement les mesures de Maupeou ; ce fut lui qui détermina les membres du grand conseil à remplacer le Parlement de Paris, et qui assura ainsi le succès matériel du coup d'État. La popularité dont jouissaient les parlements, et qui força Louis XVI à les rétablir au commencement de son règne, explique la joie avec laquelle fut accueillie la chute de de Boynes, qui suivit de très-près celle de son protecteur. Une lettre de Louis XVI au duc de la Vrillière, en date du 20 juillet 1774, publiée par M. Feuillet de Conches (I, lettre XXVI), motive en termes fort précis le renvoi du ministre disgracié par « les changements qu'il a faits dans la marine et qui n'ont abouti « à rien. » C'était le temps de la *monarchie absolue tempérée par des chansons ;* on fit celle-ci sur de Boynes :

On rit d'un ministre *bourgeois*
Que chacun abandonne,
Pour n'avoir, dans tous ses emplois,
Fait plaisir à personne.

Aujourd'hui c'est injustement
Que si fort on le fronde,
Car il va faire, en s'en allant,
Plaisir à tout le monde.

Une nouvelle pension de vingt mille livres vint adoucir pour de Boynes l'amertume de ces quolibets et celle de la retraite. A partir de ce moment, il disparaît de la scène, et son nom ne se trouve plus dans les mémoires du temps qu'à l'occasion d'un procès relatif à une propriété qu'il avait acquise à Saint-Domingue. On lit dans Bachaumont : « M. de Boynes se trouve fort mal à l'aise par le « procès qu'il a perdu. » Une autre chronique rapporte ce procès à un fait qui aurait été la cause de sa disgrâce : « On a découvert », dit la *Correspondance de Metra,* « que six mois avant la mort de « Louis XV, M. de Boynes avait fait armer à Brest, aux frais du « roi, un bâtiment pour l'île de Gorée, à l'effet de porter des nègres « sur les habitations que ce ministre possède à Saint-Domingue. On « a même, dit-on, remis en original au roi les instructions que « M. de Boynes avait données particulièrement au capitaine. » Nous devons attribuer ces bruits aux inimitiés que de Boynes avait suscitées autour de lui par son caractère, car du côté de la probité sa réputation est intacte.

Né le 30 novembre 1718, de Boynes mourut le 19 octobre 1783. Son fils, né d'un second mariage le 7 février 1775, servit dans la marine. On a vu son nom rappelé dans une circonstance bien touchante. Ce fut lui qui, au milieu des massacres de septembre, vint apporter à Malouet un passe-port qui lui permit d'échapper à une mort certaine. (Chap. XIX.)

XII

M. DE SARTINE.

(Tome Ier, page 48.)

M. de Sartine, ancien conseiller et lieutenant criminel au Châtelet, avait ensuite rempli la charge de lieutenant général de police; il la quitta en 1774, à la mort de Louis XV, et trois mois

après, il remplaça Turgot au ministère de la marine[1]. Il compte parmi les lieutenants de police célèbres. Tous les témoignages sont d'accord sur la fermeté et la douceur de son administration, aussi bien que sur les services qu'il rendit à la ville de Paris[2]; mais comme ministre, sa valeur a été fort débattue. Les détails que donne Malouet montrent du moins qu'il était toujours animé de l'esprit de justice dont il avait fait preuve dans ses précédentes fonctions : il est impossible de lire ces détails, sans se former une haute idée de la noblesse de caractère de M. de Sartine.

On lui a surtout reproché de n'avoir pas apporté dans son ministère des connaissances spéciales; son prédécesseur en avait-il apporté davantage? Voltaire, qui préconisait d'ailleurs Turgot, écrivait à madame du Deffand[3] : « Je ne le crois pas plus marin que moi. » Lorsque ce fut le tour de M. de Sartine, la comtesse de la Marck écrivit à Gustave III : « Il ne connaît pas un bateau. »

Mais Turgot, laconique dans son langage, un peu apprêté dans son attitude, plus habile en un mot que son successeur, n'avait garde de laisser à découvert ses côtés faibles. M. de Sartine semblait prendre un soin tout contraire : malgré sa finesse d'ancien lieutenant de police, peut-être à cause de cette finesse même, et pour tempérer au milieu de la cour l'impression de son aspect sévère, il se plaisait volontiers à exagérer ce qui lui manquait. Madame de Staël raconte[4] que Necker alla chez M. de Sartine quelques jours après sa nomination; son cabinet était tapissé de cartes géographiques, et il dit à Necker en les lui montrant : « Voyez « quels progrès j'ai déjà faits; je puis mettre la main sur une de « ces cartes, et vous montrer, en fermant les yeux, les quatre par« ties du monde. »

Cette boutade était trop française et contrastait trop avec l'enflure génevoise pour que Necker n'en fût pas offusqué; mais elle était dans le ton de l'époque et dans le goût de M. de Maurepas. S'il fallait prendre au mot la plaisanterie de madame de Staël, on commettrait à l'égard de M. de Sartine une étrange méprise. Ce qui

[1] Le 24 août 1774.

[2] « Il s'est fait adorer du peuple étant lieutenant de police. » Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 7 sept. 1774. (Recueil d'Arneth, LIV.)

[3] Le 20 juillet 1774.

[4] *Considérations sur la Révolution.*

l'avait désigné au choix du nouveau roi, c'était sa renommée de magistrat sévère, intègre, étranger aux coteries influentes. Ces qualités avaient été jugées nécessaires pour réprimer les habitudes d'insubordination qui s'étaient introduites parmi les officiers de la marine. M. de Sartine se trouvait chargé d'une tâche fort lourde, mais il pouvait mieux qu'un autre la remplir, précisément parce qu'il était étranger à la marine. Ce n'est donc pas une intrigue, comme le dit madame de Staël, qui le fit nommer ministre. Il montra dans ce poste tant de sagesse et de mesure qu'il se concilia, de la part des officiers, une estime et une affection dont il reçut plus tard de touchants témoignages.

D'un autre côté, son esprit organisateur contribua puissamment à relever la marine française de l'état de délabrement où elle était depuis la fin du règne de Louis XIV.

Il savait s'entourer d'hommes spéciaux et utiliser leurs lumières. On a vu l'accueil qu'il fit à Malouet[1]. Le comte d'Ennery, qui s'était fait un nom dans les colonies, « travaillait jour et nuit à lui « donner des mémoires pour le bien mettre au fait de tout ce qui « pourrait concerner la marine et les colonies[2] ». Enfin, en confiant au chevalier de Fleurieu[3] la direction générale des ports et arsenaux, il s'était donné un coopérateur dont les connaissances spéciales ne pouvaient être contestées.

Dans une autre note (t. I, p. 171), nous avons eu l'occasion de citer l'opinion de Malouet sur l'ordonnance du 27 septembre 1776, qui est le fait principal de l'administration de M. de Sartine. Sans entrer ici dans des détails d'appréciation qui excéderaient les limites de notre cadre, nous pouvons dire que le plus grand tort

[1] Au mois de janvier 1780, Malouet remettait à M. de Sartine une note sous ce titre : « Précis de ce qu'il y a de plus instant à faire dans le département de la marine. » Cette note, comprise dans le 3e volume des *Mémoires sur les colonies*, p. 346, trace une méthode de direction des affaires pour le ministre.

[2] *Mémoires* de Bezenval.

[3] Le chevalier de Fleurieu, alors capitaine de vaisseau; savant distingué, qui devait être, en 1790, ministre de la marine, et en 1792, gouverneur de l'infortuné dauphin.

Une partie importante de ses travaux, restée à l'état de manuscrit, est conservée au dépôt des cartes et plans de la marine. Ce sont des études d'hydrographie et une histoire générale de la navigation, inachevée.

de cette ordonnance fut de compliquer les rouages administratifs, et d'affaiblir la responsabilité en multipliant les agents. Cette ordonnance fut en vigueur jusqu'au moment où M. de Castries, par les ordonnances de 1786, retira la comptabilité aux officiers militaires pour la restituer à un corps de commissaires et d'employés civils.

L'opinion était déjà fort indisposée contre M. de Sartine, et au moment de la guerre contre l'Angleterre, on attribua à l'hésitation, à la timidité de ses mesures les opérations sans résultats des escadres combinées françaises et espagnoles; mais la responsabilité fut trop exclusivement rejetée sur lui; et le ministre, puni pour des fautes qui n'étaient pas de son fait, dut se rappeler la prédiction de Malouet, qui, lui conseillant d'obtenir la paix « par les efforts « offensifs les plus énergiques », ajoutait : « Il est probable qu'il « arrivera une époque où l'on mettra tous les mauvais succès, tous « les embarras sur votre compte. Comme vous êtes le seul ministre « en évidence dans une guerre de mer, si elle ne réussit pas, et il « est impossible qu'elle soit heureuse si elle se prolonge, on ne « s'en prendra qu'à vous[1] ».

Mais la guerre, quelle qu'en soit l'issue, a sous le rapport financier des conséquences inévitables; il fallait pourvoir aux nécessités du service, et M. de Sartine se vit obligé, en 1780, de laisser arriver tout à coup au Trésor pour douze millions de traites, qui ne devaient être acquittées que dans un terme encore éloigné. Necker mit cet incident à profit pour le desservir et l'éloigner. Madame de Staël dit elle-même que M. de Maurepas, qui assistait habituellement au travail du roi avec ses ministres, en ayant été un jour empêché par un de ses accès de goutte, Necker se trouva seul avec le roi, et obtint de lui que le ministère de la marine fût retiré à M. de Sartine[2].

Elle ajoute que M. de Maurepas ne pardonna pas à Necker d'avoir parlé directement au roi; elle fait même remonter à cette

[1] *Mémoires sur les colonies.* — « Réponse à M. de Sartine, qui me demandait mes observations sur les circonstances politiques et sur la situation « ministérielle en janvier 1780 ». (T. III, p. 354.)

[2] Un livre publié récemment donne de curieux détails au sujet du renvoi de M. de Sartine. Ces détails, qui confirment le récit de Malouet, sont encore moins à l'honneur de Necker. (*Mémoires* d'Augeard, p. 101 et 102.)

circonstance la démission que Necker donna l'année suivante; mais ce que madame de Staël ne dit pas, c'est que le roi voulait conserver M. de Sartine; il lui écrivit même à cette occasion une lettre conçue dans les termes les plus honorables. Necker poussa l'insistance jusqu'à déclarer à Louis XVI qu'il devait opter entre sa retraite et le renvoi de son collègue; le temps ne fut même pas donné à M. de Sartine de soumettre au roi un travail qui devait prouver l'impérieuse nécessité des dépenses qu'on lui reprochait[1]. Certes, en fait de dépenses publiques, il faut admettre le rigorisme, même étroit, d'un ministre des finances; néanmoins, dans toute cette affaire, c'est du côté de M. de Sartine que s'étaient trouvés le sentiment exact de la situation et le dévouement de l'homme d'État. Le roi reconnut ses services par une pension de cinquante mille livres.

M. de Sartine avait été remplacé au ministère de la marine, le 14 octobre 1780, par le maréchal de Castries, ami de Necker, protégé par le duc de Choiseul et par la reine. Il resta éloigné des affaires, et à la Révolution il émigra en Espagne, d'où sa famille était originaire. Son fils et sa belle-fille, qui étaient restés en France, périrent sur l'échafaud. — M. de Sartine mourut à Tarragone en 1801.

[1] Ce travail se composait d'une suite de mémoires dans lesquels était résumée l'administration de M. de Sartine pendant les deux dernières années de son ministère; nous devons à l'obligeance de M. Margry la communication de deux de ces mémoires, qui font partie de son intéressante collection de documents.

On y voit que les dépenses de la marine et des colonies, qui en 1777 ne dépassaient pas cinquante-huit millions, s'élevaient à cent vingt millions en 1780.

De 1777 à 1778, l'accroissement prévu des dépenses, qui devait être de douze millions, a été de quarante-deux millions, dont trente par le fait de la guerre.

L'emploi de ces trente millions est représenté par l'armement de cent soixante-huit vaisseaux, frégates, corvettes et bâtiments inférieurs, employés à former l'escadre du comte d'Estaing pour la protection des États-Unis d'Amérique, l'armée navale de Brest et l'escadre de Toulon.

Pendant les deux années suivantes, de nouvelles augmentations de dépense sont justifiées par l'armement de quarante-cinq nouveaux bâtiments de tout rang.

Ainsi, dans moins de trois ans, deux cent treize vaisseaux, frégates ou bâ-

XIII

L'ABBÉ DE MABLY ET M. DE FORBONNAIS.

(Tome Ier, page 67.)

Condillac, en bon frère, nous apprend que Mably était le plus atrabilaire des hommes. « Ne pouvant rien approuver dans un « ministre », il refusa d'être de l'Académie française, pour ne pas avoir à faire l'éloge obligé du cardinal de Richelieu. Nous savons aussi qu'il se repentit de son refus, mais trop tard.

En économie et en politique, Mably ne concevait pas d'autre base de la prospérité des États, d'autre principe de législation, que la communauté des biens, l'égalité des fortunes et des conditions. Il ne se bornait pas à exclure les poëtes de sa république; il en excluait encore les arts, l'industrie, le commerce; pour mieux « simplifier le mécanisme social », il en supprimait tous les ressorts; Sparte et les lois de Lycurgue, c'était pour lui l'âge d'or de la société.

Au moment où l'abbé de Mably pronostiquait à Malouet une disgrâce ministérielle, il était encore aigri par de cruelles déceptions. Dans ses « *Principes des lois* », il avait prédit la longévité de la constitution suédoise et la ruine prochaine de celle de l'Angleterre. Le livre n'avait pas encore vu le jour, que l'ancien sénat disparaissait dans le coup d'État de 1772. — *Le roi de Suède,* disait à cette occasion Mably, *peut changer sa constitution; je ne changerai pas mon livre.*

On sait que les Polonais lui avaient demandé une constitution. Fatigués de leur anarchie, ils espéraient y trouver un remède. C'était pour l'abbé une occasion unique d'appliquer le système de

timents inférieurs avaient été mis à la mer ou armés. Un pareil accroissement des forces navales peut expliquer que, de 1777 à 1780, les dépenses de la marine aient doublé.

Necker n'avait apporté dans cette circonstance que les principes d'un directeur des finances; il n'avait eu ni les vues d'un homme d'État ni le sentiment des intérêts d'un grand pays.

Lycurgue; son vœu le plus cher allait être réalisé, la constitution était prête, lorsque la fatale année 1772 emporta en même temps la Pologne et l'œuvre du philosophe.

Au moment de mourir, en 1785, il désespérait du peuple français, en qui il n'apercevait « *aucun germe de révolution* ». Ces germes étaient cependant apparents et même fort développés. Si l'abbé de Mably eût vécu quelques années de plus, il aurait vu pour la première fois ses espérances dépassées.

Avec un esprit autrement juste et positif que l'abbé de Mably, Véron de Forbonnais avait aussi payé, une fois dans sa vie, tribut à l'utopie. Son rêve avait été la réforme des impôts, ou plutôt leur remplacement par un impôt unique. Il s'ensuivait une réduction des trois quarts dans les frais de perception, et l'on regrette de dire que cette considération, plus que le côté aventureux du projet, contribua à le faire écarter. L'opposition venait surtout de l'entourage de madame de Pompadour, fort intéressé aux opérations compliquées et lucratives des fermiers généraux; elle fut très-vive, et la protection du dauphin, père de Louis XVI, ne put empêcher que « l'homme à projets », comme on l'appelait à la cour, fût exilé à cinquante lieues de Paris.

N'omettons pas de rappeler que Forbonnais, dans sa carrière d'économiste et de financier, a laissé les plus honorables souvenirs. Le duc de Choiseul, Berryer et le maréchal de Belle-Isle lui demandèrent ses conseils, et se trouvèrent bien de les avoir suivis. Associé au contrôle général et premier commis avec Boulongne et Silhouette, il fut le côté sérieux et honnête de l'adminstration des finances pendant cette période qui va de Machault à Turgot. Après sa disgrâce, il se retira en province et acheta une charge de conseiller au parlement de Metz. Cet office avait des priviléges; Forbonnais y renonça, et, par acte public, il soumit ses propriétés à la taille.

Au moment où nous place le récit des *Mémoires*, Forbonnais avait été déçu dans ses plans par le fait des hommes, comme Mably l'avait été dans ses utopies par le fait des événements; toutefois, rendons-lui cette justice, qu'en 1790, appelé au comité des finances de l'Assemblée, il ne songea pas à faire revivre sa théorie de l'impôt unique : il jugeait, en esprit sage, que dans un moment où tout était remis en question, il n'était pas à propos d'ajouter

un ébranlement de plus à l'ébranlement général de toutes choses.

Parmi les nombreux écrits de Forbonnais on peut, même aujourd'hui, consulter avec fruit ses *Recherches sur les finances de la France;* on sait que ses *Éléments de commerce* ont été traduits dans toutes les langues de l'Europe.

XIV

LE COMTE D'ENNERY.

(Tome Ier, page 7.)

Le comte d'Ennery, que Malouet avait connu dans les colonies et qu'il retrouvait dans le comité de législation, avait appartenu d'abord à l'armée. Au moment de la paix de 1763, il était maréchal de camp à trente ans. Le duc de Choiseul, qui réunissait les deux ministères de la guerre et de la marine, et qui l'appréciait particulièrement, l'envoya en qualité de gouverneur d'abord à Saint-Domingue, puis à la Martinique. En 1767, il lui donna le titre de gouverneur général des îles du Vent. En 1789, d'Ennery visita les Guyanes française et hollandaise : ses observations sur les établissements de Surinam sont résumées dans une note intéressante que Malouet a recueillie dans ses *Mémoires* sur les colonies[1].

Lorsque d'Ennery rentra en France en 1771, il reprit sa place dans le comité de législation, et il y devint le principal contradicteur de Malouet. Quels étaient les motifs de ce dissentiment? C'est ce que Malouet lui-même expose dans les *Mémoires* que nous avons déjà cités[2]. La question peut se résumer en deux mots : d'Ennery, imbu des idées de son premier état, voulait que le gouvernement militaire de la colonie fût prépondérant dans toutes les circonstances. Malouet demandait que l'administration fût exclusivement civile, et que les pouvoirs du commandant et de l'intendant fussent définis et limités de manière à prévenir toute espèce de conflit entre l'autorité civile et l'autorité militaire. « Il faut prononcer

[1] Tome III, page 184.

[2] *Mémoires sur les colonies,* 4e volume, 3e partie, chap. Ier, Administration, page 249.

« irrévocablement, écrit-il, que le gouvernement d'une colonie « consiste dans l'exercice d'un pouvoir civil, et que la force, l'esprit « et l'autorité militaires sont uniquement affectés à sa défense et à « sa sûreté [1] ».

Ce débat n'était pas autre chose que la question du système hollandais et du système français mis en présence et comparés [2]. « Lorsque ce chapitre fut discuté dans le comité de législation des « colonies, écrit encore Malouet, M. de Sartine le trouvait fort « raisonnable; mais les officiers généraux me traitaient de nova- « teur, d'homme à système. Je ne connaissais point alors Surinam, « où je n'ai été que dix-huit mois après, et où j'ai retrouvé le « régime et les institutions que je préparais [3] ».

L'envoi de d'Ennery à Saint-Domingue n'impliquait donc aucune désapprobation des vues de Malouet en matière de régime colonial. M. de Sartine, mieux qu'un autre, pouvait comprendre ces vues, il les approuvait, il avait même tout préparé pour leur exécution, mais il reculait devant un changement de système; il disait sans doute : *Video meliora proboque*... D'ailleurs il suffit de connaître les circonstances qui avaient amené la nomination de d'Ennery pour voir que cette nomination ne se rattachait en rien aux questions de régime colonial.

Le comte d'Ennery était dans l'intimité du duc de Choiseul; l'ancien ministre conservait l'espoir que le nouveau règne le ramènerait aux affaires : l'entrée d'un de ses amis dans le conseil ne pouvait que servir ses vues; cette pensée fit mettre en avant d'Ennery, que ses services dans les colonies pouvaient rendre propre au ministère de la marine. La présence de la cour à Reims, pendant le sacre, offrit des facilités pour soumettre à la reine ce projet et pour le lui faire agréer. Les souvenirs de l'alliance de la France avec Marie-Thérèse, ceux tout récents de son mariage, disposaient favorablement la reine pour les hommes qu'appuyait M. de Choiseul. Il ne s'agissait plus que de rendre le ministère

[1] *Mémoires sur les colonies*, 4e volume, page 355.

[2] Le dix-neuvième siècle a vu une application grandiose du système français en fait de colonisation. Après quarante ans d'une occupation dispendieuse, la France possède en Afrique la terre qui est sous le pied de ses soldats.

[3] *Mémoires sur les colonies*, 4e volume, page 263.

de la marine vacant en faisant passer M. de Sartine à celui de la maison du roi. On lui fit des ouvertures dans ce sens; mais M. de Sartine se montrait peu disposé à céder sa place, et cependant il lui était difficile de contrarier ouvertement une combinaison désirée par la reine, ainsi que le témoigne la lettre de l'abbé de Vermond de septembre 1776[1].

Sur ces entrefaites, M. de Maurepas, le ministre dirigeant, qui était resté à Pontchartrain pendant le sacre[2], y fut averti de ce qui se projetait. Avec son flair d'homme d'esprit et de vieux courtisan, il n'eut pas de peine à distinguer le duc de Choiseul derrière d'Ennery, et à pressentir dans ces arrangements une menace contre sa propre situation. D'un autre côté, Turgot[3], déjà menacé dans sa position de contrôleur général, et qui avait besoin pour ses plans économiques de trouver dans le conseil des appuis qui lui fussent dévoués, ne pouvait que craindre l'influence du duc de Choiseul, peu favorable, comme on sait, aux idées nouvelles. Il se fit fort auprès de M. de Maurepas de parer le coup, en faisant accepter le ministère de la maison du roi à Malesherbes, dont il était l'ami.

Mais Malesherbes redoutait tout ce qui pouvait troubler les habitudes de sa vie modeste et studieuse; les tentatives de Turgot échouèrent d'abord devant ses refus; on ne parvint à triompher de sa résistance qu'en lui montrant qu'elle pouvait entraîner la retraite de ses amis[4]. — Une lettre du roi le décida enfin à accepter.

Malesherbes[5] devint donc ministre malgré lui; M. de Sartine conserva la marine, et les combinaisons qui devaient lui donner pour successeur le comte d'Ennery se trouvèrent déjouées. M. de Sartine avait de l'élévation dans le caractère, mais il était homme, il était ministre; il ne voulut pas garder si près de lui le subordonné qui avait failli le supplanter : il fallut éloigner d'Ennery.

[1] *Recueil* d'Arneth, suppl. XIII.

[2] 11 juin 1775.

[3] Turgot fut renvoyé le 4 mai 1776. Il était contrôleur général depuis le 25 août 1774.

[4] *Mémoires* de Bezenval.

[5] Malesherbes remplaçait le duc de la Vrillière comme ministre de la Maison du Roi et des provinces, département appelé aujourd'hui de l'Intérieur, et qui comprenait une partie des attributions de la police générale. C'est à ce dernier titre qu'il intervint dans une affaire de vol racontée par Malouet, page 50 du premier volume.

On lui fit valoir que sa présence à Saint-Domingue serait très-utile au roi. « Il se dévoua, dit Voltaire, à de nouveaux sacrifices « plutôt sollicités qu'exigés par le jeune monarque, qui lui écrivit « de sa propre main : *Votre réputation seule me servira beaucoup « à Saint-Domingue*[1]. » D'Ennery partit donc encore une fois; c'est assez dire à quel point les causes de son retour dans les colonies avaient été étrangères aux questions débattues dans le comité de législation. — Il mourut à Saint-Domingue. Frappé de la foudre au mois de novembre 1776, ses organes furent paralysés[2], et il succomba le 13 décembre suivant à l'âge de quarante-cinq ans.

Le comte d'Ennery était de la société habituelle de madame du Deffand, qui ne paraît cependant pas avoir été très-émue en apprenant sa fin. Elle écrit à Walpole : « Beaucoup de belles dames « s'affligent outrément de la mort de M. d'Ennery ; on croit que sa « maladie a été causée par le tonnerre qui tomba, je ne sais dans « quel mois, entre un nommé M. Traversé et lui. Le premier mourut « quelques jours après. M. d'Ennery a toujours langui depuis ; « *enfin, il est mort*. Sa place fut donnée hier à M. d'Argout[3]. »

Le comte d'Ennery avait épousé, en 1767, la fille d'un colon de la Martinique, mademoiselle d'Alesso; il ne laissa qu'une fille, mariée au duc de Lévis, celui qui fut membre de l'Assemblée constituante et mourut en 1830.

Le souvenir du comte d'Ennery se rattache encore à sa sœur, la jolie madame de Blot, qui remplaça, auprès de la princesse de Conti, la gracieuse comtesse de Boufflers, l'*idole du Temple*. Madame de Blot eut aussi son rôle dans l'aimable petite cour.

XV

LE BARON DE BESSNER.

(Tome Ier, page 74.)

Bessner était un militaire cosmopolite. Il était né en Alsace en 1731. Ses premières armes se firent en Hollande, où son père ser-

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XV*, chap. XL.

[2] Le procès-verbal de son autopsie est aux archives de la Marine.

[3] Lettre du 12 février 1777. — M. d'Argout, gouverneur de Saint-Domin-

vait sous le prince d'Orange[1] : en 1753, il y était capitaine d'artillerie.

Vers le commencement de la guerre de Sept ans, le jeune officier vint à Versailles. On élaborait alors, dans les bureaux de la guerre, le nouveau règlement militaire du maréchal de Belle-Isle. Ce règlement devait réaliser certaines réformes sur lesquelles on interrogeait les officiers au service étranger. C'était, pour Bessner, l'occasion de se produire; il la saisit, et présenta ses observations avec l'adresse et le savoir-faire dont il donna plus tard d'autres preuves.

Entré au service de France, il fut employé en 1759 en Suède avec le marquis de Caulaincourt, et peu après en Allemagne, sur le théâtre de la guerre. Au milieu des événements de cette époque, il trouva le loisir de composer un traité des fortifications. Il sut en faire accepter la dédicace à Marie-Thérèse, de qui il reçut à cette occasion le titre de baron.

Après la paix de 1763, Bessner se trouva mêlé à l'affaire du Kourou; en sa qualité d'Alsacien, il offrit de recruter des émigrants sur les bords du Rhin, et, à cet effet, il se concerta avec le baron d'Haugwitz. Leurs efforts n'eurent que trop de succès; on vit bientôt des convois d'Allemands et d'Alsaciens traverser Paris, où ils campèrent dans les rues. Fréron, qui avait signalé cette incurie dans son *Année littéraire,* fut mis à la Bastille.

Bessner avait tenu ses promesses; il avait procuré des colons, et l'on s'explique qu'on lui eût confié le soin d'aller les établir à la Guyane. Mais il n'eut pas à remplir cette mission. L'expédition l'avait précédé, et il ne s'empressa pas de la rejoindre. Lorsqu'il partit enfin pour Cayenne, le désastre était consommé. Ses instructions, datées du 2 mars 1765, portaient : qu'*il devait informer le roi de tout ce qui s'était passé à la Guyane depuis que Chanvalon y était arrivé en qualité d'intendant, rechercher les dilapidations qui pourraient y avoir été commises et en faire connaître les auteurs.*

C'était une sorte de mission d'enquête dont Bessner se trouvait chargé, mais cette mission fut remplie par d'autres avec des titres plus sérieux : le procureur général M. Macaye, M. Prévôt de la

gue, était le grand-oncle du comte d'Argout notre contemporain, pair de France, mort gouverneur de la Banque.

[1] Guillaume IV, prince d'Orange, stathouder héréditaire (1711-1751).

Croix, maître des comptes, et un commissaire général de la marine, M. Maillard du Mesle, furent chargés de débrouiller le chaos des affaires de l'ancienne et de la nouvelle colonie.

Le rôle de Bessner se trouvait ainsi réduit à son commandement militaire. Ce rôle circonscrit ne suffisait pas à son activité, et il entreprit la formation d'une nouvelle compagnie de colonisation, dans laquelle entrèrent M. Dubucq, alors chargé de l'administration des colonies, et le ministre de la marine lui-même, le duc de Praslin. Le plan de la nouvelle compagnie, moins vaste que le précédent, n'était pas plus étudié et il ne réussit pas mieux. Il s'agissait de l'exploitation agricole d'un district sur la rive droite du Tonnegrande, à dix lieues de Cayenne. Bessner y établit quelques soldats acclimatés et le petit nombre de familles allemandes échappées au désastre du Kourou. La plupart de ces nouveaux colons périrent : les autres se dispersèrent; cette tentative coûta huit cent mille livres à la compagnie, et le Gouvernement y perdit ses avances. Lorsque Bessner rentra en France en 1773, M. de Boynes, ministre de la marine, lui signifia que l'intention du roi était de ne plus l'employer à Cayenne : résolution très-sage et très-motivée.

Mais les faiseurs de projets ne se découragent pas facilement. Bessner s'était fait de la Guyane comme un théâtre privilégié pour l'exécution de ses plans. Les souvenirs du Kourou commençaient à s'effacer et les illusions à renaître. Le système de colonisation par des Européens ayant échoué, l'idée de changer sur place les Indiens et les nègres en colons dut paraître un trait de génie : Bessner voulait les policer au moyen de la musique; quant aux difficultés dans l'exécution de ses plans et de ses projets, il n'en prévoyait aucune. Cent mille Indiens, vingt mille nègres marrons allaient se mettre à la disposition des nouveaux arrivants; cela répondait à tout. Cette fois, Bessner procédait par chiffres ronds : c'était quarante mille livres de rente qu'il offrait à ses souscripteurs, moyennant douze mille livres une fois payées. « Ce plan est accueilli « avec transport, et le baron nommé gouverneur. C'est à cette « époque, dit Malouet, que M. de Sartine me livra son projet et me « chargea d'en faire le rapport [1]. »

Une dernière réflexion de Malouet achève de faire connaître le

[1] *Mémoires sur les colonies*, tome III, pages 261 et 299.

personnage dont le nom est trop souvent mêlé aux affaires de la Guyane : « J'avais moi-même contribué à accréditer ce baron de « Bessner par les ménagements avec lesquels j'avais combattu tous « ses plans, ne manquant jamais de vanter ses lumières et ses « talents, parce qu'il en usait de même à mon égard. Ma conscience « me reprochait cette faiblesse, et j'en fus puni, car il me jouait « complétement en se faisant nommer gouverneur[1]. »

Bessner mourut à la Guyane en 1785.

XVI

LA COMPAGNIE PAULZE ET LE COMTE DE PROVENCE.

(Tome Ier, page 89.)

Malouet rendait au comte de Provence un important service en le détournant de la coopération que voulaient obtenir de lui les promoteurs de la nouvelle société de la Guyane; mais ce ne fut pas sans difficulté que l'on obtint le désistement du surintendant Cromot. Quant à la pensée d'investir la compagnie du monopole des épices au profit de ce prince, nous trouvons à ce sujet une note dans la collection des *Mémoires* de Malouet sur les colonies :

« De tous les projets proposés au conseil de Monsieur, celui des « épices était le seul qui me parût raisonnable; les autres ayant « été abandonnés, je n'en ferai pas mention. »

La culture et le commerce des épices avaient été jusqu'alors le partage exclusif des Hollandais, qui avaient interdit sous les peines les plus sévères, même sous peine de mort, d'en exporter les plants hors de leurs colonies. Malgré leur jalouse surveillance, l'intendant Poivre venait de faire enlever des Moluques des plants de giroflier et de muscadier, qui avaient été rapportés aux îles de France et de Bourbon et aux Seychelles. Le privilége projeté reposait sur l'idée de concentrer à la Guyane cette précieuse culture, pour en assurer la conservation dans les Antilles françaises, et c'est en effet de Cayenne que plus tard elle se répandit à la Martinique et à Saint-Domingue : c'était le côté sérieux du projet de concession à

[1] *Mémoires sur les colonies*, page 300.

la compagnie patronnée par le comte de Provence. Quant à l'idée d'attribuer à ce prince les bénéfices du privilége, cette combinaison d'un autre ordre s'était imposée au ministre lui-même. Malouet n'avait à faire à ce sujet que des réserves au nom de l'intérêt public. En parlant dans son rapport du *parti pris par le ministre de réserver exclusivement la spéculation des épices au conseil de Monsieur,* il ajoute :

« ... Malgré tout le respect dû à la protection de Monsieur, le « Gouvernement ne peut pas s'écarter, dans l'examen des demandes « de la compagnie, de l'objet essentiel et premier qui doit les jus- « tifier; cet objet est l'intérêt général..... »

Partant de ce principe, il développe une série de dispositions ayant pour objet de réduire les avantages de la compagnie; de limiter la durée de son privilége; de ne lui livrer que des terrains libres et non occupés par des tiers; de ne pas déplacer des îles de France, de Bourbon et des Seychelles, la totalité des plants y existants, jusqu'à ce que l'expérience eût fait reconnaître le lieu le plus favorable à leur production; d'assurer une indemnité aux particuliers possesseurs de ces plants; et enfin, de réserver pour l'État une part dans le revenu, qu'on prétendait attribuer exclusivement à Monsieur.

Il est à croire que de pareilles restrictions contrariaient les vues de M. Cromot, mais il ne paraît pas qu'elles eussent suffi à diminuer ses illusions sur l'affaire Bessner. C'est à cette époque que le comte de Provence installait dans son château de Brunoy l'état de maison d'un souverain. Brunoy était une petite cour où affluaient les savants et les lettrés. Le prince les pensionnait à grands frais, si bien que les dépenses de sa maison ne tardèrent pas à dépasser les ressources de son apanage. Pour rétablir l'équilibre, M. Cromot comptait sur les épices de la Guyane. Leur futur monopole lui offrait la perspective d'un nouvel apanage; mais ce monopole ne parvint jamais à se constituer sérieusement. A son arrivée à la Guyane, Malouet trouvait seulement quatre pieds de girofle, qu'on venait récemment d'y transporter, et dont l'un même, mal acclimaté, devait bientôt périr. Il prit les mesures nécessaires pour assurer l'acclimatation et le développement de ces quelques plants débiles. Il les fit réunir sur la montagne de la Gabrielle, qu'il avait choisie pour l'établissement d'un système de pépinières, et dont une partie appartenait au marquis de la Fayette, qui fut dédom-

magé de la perte de son terrain. Un giroflier produisit des fruits en 1778. « L'arbre, — dit un contemporain, — semblait avoir, de« puis la tête jusqu'au pied, plus de clous que de feuilles. » A la même époque, un muscadier eut des fleurs, et l'on commençait à tirer des écorces de quelques cannelliers. Ces premiers résultats, obtenus à grand'peine, étaient un événement : mais ce n'était là qu'une promesse pour un avenir encore éloigné. Pendant ce temps, M. Cromot, au château de Brunoy, rêvait sans doute de forêts d'arbres à épices, et recueillait, en imagination, de riches récoltes que la sollicitude de Malouet préparait en vue d'un intérêt plus général.

Les combinaisons de la compagnie Paulze et les illusions de M. Cromot avaient-elles laissé quelque trace dans la mémoire du comte de Provence, devenu le roi Louis XVIII? On pourrait le croire d'après un souvenir qu'aimait à rappeler un ami de Malouet, son collègue à l'Assemblée Constituante.

Au commencement de la Restauration, et pendant que Malouet était ministre de la marine, M. de Guilhermy, l'un des plus fidèles compagnons d'exil du roi, avait été nommé intendant de la Guadeloupe, où il eut à traverser l'époque orageuse des Cent-Jours et de l'occupation anglaise qui en fut la conséquence. A son retour en France, il eut à rendre compte au roi de sa mission. Après avoir entendu le détail des graves événements qui s'étaient passés à la Guadeloupe, le roi, avec cette familiarité bienveillante dont il usait envers M. de Guilhermy, lui demanda quelle était la situation de ses affaires personnelles. Celui-ci répondit que cette situation s'était plutôt réduite qu'améliorée. « Voilà qui est singulier, « reprit le roi : on m'avait toujours dit que l'on faisait fortune en « Amérique, et c'est un peu dans cette pensée que je vous y avais « envoyé. » Le roi se rappelait sans doute que jadis M. Cromot avait aussi compté sur l'Amérique pour refaire la fortune du comte de Provence.

XVII

EXTRAIT D'UNE LETTRE ÉCRITE DE CAYENNE PAR MALOUET A M. PAULZE

En date du 4 février 1777.

(Tome Ier, page 84.)

.... Si vous voulez faire un grand établissement de culture, c'est dans une colonie florissante qu'il faut prendre le chef de cette entreprise. Vous l'auriez trouvé à Saint-Domingue; faites venir avec lui deux bons économes et deux raffineurs, si vous voulez faire du sucre; quelques nègres chefs d'atelier; achetez une centaine de nègres faits au pays; choisissez un bon sol, placez-y, en six ou sept ans, mille ou douze cents nègres, et je ne doute pas que vous ne parveniez à établir plusieurs grandes manufactures et à placer très-utilement vos fonds. Il suffit d'une lieue carrée de bon terrain bien exploité pour en retirer un million de rente, et il est probable que dans toute la Guyane on peut trouver cette lieue carrée; mais, encore une fois, je ne réponds point que la totalité de la colonie mérite de la part du gouvernement une mise de fonds considérable. Les assertions, les projets, les mémoires ne m'en imposent plus. Ce pays-ci, comme bien d'autres, a été le théâtre d'extravagances coupables, et je gémissais, en recueillant les voix dans cette assemblée, d'imaginer qu'on avait prononcé à Paris, en 1763, ce que la colonie réunie ne peut savoir et vérifier qu'après trois mois d'examen.....

Pour en revenir à votre affaire, elle peut réussir si vous lui donnez la direction, les études et les soins dont vous êtes capable plus que personne; mais si vous avez mal placé votre confiance, vous aurez le chagrin de voir échouer l'entreprise.....

« Je vous envoie cette copie, » écrivait Malouet à M. de Sartine, « pour n'avoir pas la peine de vous dire ce que je pense de la nouvelle compagnie de la Guyane. »

XVIII

LA FAMINE AUX ILES DU CAP-VERT.

(Tome Ier, page 89.)

Dans un rapport adressé par Malouet à M. de Sartine trois jours après son arrivée à Cayenne, on lit les détails suivants à propos des îles du Cap-Vert :

« J'ai passé aux îles du Cap-Vert et mouillé à Bonavista et à San-Iago; j'avais la fièvre; je n'ai pu me rendre à terre, mais j'ai écrit aux gouverneurs de ces deux îles, et j'ai reçu d'eux, ainsi que des officiers qu'ils m'ont envoyés, tous les renseignements possibles sur l'état déplorable de leur pays, sur l'influence meurtrière des compagnies exclusives. La terre et les hommes présentent le plus hideux spectacle; une sécheresse de cinq ans a détruit les plantations et les bestiaux. Seize mille hommes sont morts de faim sous les yeux de leurs fournisseurs privilégiés, qui avaient reçu l'ordre du roi de Portugal de leur porter des vivres, et qui n'en portaient point parce qu'il n'y avait ni marchandises ni argent pour les payer. La disette continuait; il n'y avait point de vin pour dire la messe; point de farine. Ceux qui sont venus me voir ont reçu avec des transports de reconnaissance quelques sacs de biscuit et du vin. Comme... j'étais sur le vaisseau d'un de mes amis (M. Foache), que j'honore assez pour le faire contribuer à une bonne œuvre, j'ai offert au gouverneur de San-Iago de lui faire livrer des vivres pour son hôpital et l'état-major aux prix de France; mais le directeur de la compagnie s'y est opposé, parce qu'on attend dans un mois un de ses bâtiments. J'ai quitté cette malheureuse terre en gémissant sur tous les maux que l'avidité répand sur le genre humain. Il n'y a donc point de traite de bestiaux à établir pour ce pays-là?..... »

Ce tableau n'appartient pas uniquement au passé : il est encore applicable au présent. De récentes nouvelles annoncent que la famine désole les îles du Cap-Vert, et vient d'y faire périr les deux tiers de la population. Il y a quatre-vingt-dix ans que Malouet trouvait le même fléau établi dans ces malheureuses îles. Voilà donc un point du globe inutilement placé entre la production des

blés du Levant et des États-Unis. Lorsqu'il écrivait : « Il n'y a « donc pas de traite de bestiaux à établir pour ce pays-là, » l'auteur songeait à la compagnie portugaise du Para et aux ressources fournies par la côte d'Afrique, depuis le cap Boyador jusqu'au Sénégal. Aujourd'hui le commerce peut tirer de Rio de la Plata d'énormes quantités de viande, et il n'est pas de côte où la vapeur ne puisse apporter avec facilité des approvisionnements. Le Portugal n'a pas cessé d'avoir une marine marchande importante; et cependant en 1864, comme en 1776, ses possessions du Cap-Vert auront été dépeuplées par la faim. Le même fléau y sévissait en 1847; et dans la période de 1831 à 1833, il y avait fait périr environ trente mille individus[1].

XIX

LES PALÉTUVIERS.

(Tome Ier, page 91.)

Nous compléterons cet aperçu du premier aspect des côtes de la Guyane par une description empruntée aux *Mémoires sur les colonies*.

« ..... Jamais spectacle plus imposant n'a frappé mes regards. Pour en avoir une idée, il faut se rappeler la position, la qualité et le gisement des terres basses qui bordent cette côte depuis la rivière de l'Orénoque jusqu'à celle des Amazones. Un phénomène que je n'ai vu noté dans aucun mémoire est particulier à ces parages.

« Le courant des Amazones et des autres fleuves qui se déchargent dans cette mer dépose incessamment sur ses rivages, et partout où les marées se font sentir, une multitude de graines, qui germent dans la vase marine et produisent, en moins de dix années, des arbres de haute futaie, appelés *palétuviers;* la côte et les

[1] On trouvera, sur les sécheresses qui ont désolé ces îles dans ces dernières années, des renseignements précis et détaillés en consultant le journal portugais *O Panorama, jornal litterario*, gr. in-8, avec fig.

Voy. aussi Sainte-Claire Deville, *Description géologique des îles du Cap-Vert*, in-folio.

rivières en sont bordées jusqu'à la distance où peut monter l'eau salée; des racines énormes et profondes attachent ces arbres à leur base, et chaque marée les baigne de six, huit ou dix pieds d'eau, suivant l'élévation ou le niveau du terrain; on aperçoit donc pendant le flot d'immenses et superbes forêts au milieu des eaux, et pendant le jusant elles sont inaccessibles par la vase molle qui les produit et les entoure.

« Sur la côte, ce spectacle varie presque toutes les années. Lorsque les courants portent des sables sur le rivage, et que les flots les amoncellent sur les vases couvertes de palétuviers, cet arbre meurt rapidement et la forêt disparaît; on en aperçoit au loin les débris voiturés par les eaux; mais ces révolutions sont moins fréquentes dans les rivières, où l'apport des sables de montagnes est poussé au large par le courant.

« Sur les quatre cents lieues de côtes comprises entre l'Orénoque et l'Amazone, il n'y a d'une terre à l'autre de différence sensible que le rapprochement ou l'éloignement des montagnes au bord de la mer; mais dans tout cet espace, et dans les lieux mêmes où les terres basses sont entrecoupées de hauteurs, comme dans la Guyane française, on trouve en quelque sorte uniformité d'accidents. Partout se présente sur le rivage un rideau de palétuviers, alternativement détruit et renouvelé par la vase ou par le sable. Derrière ce rideau, à quatre ou cinq cents pas, sont des savanes noyées par les eaux pluviales qui n'ont point d'écoulement; ces savanes se prolongent toujours latéralement au rivage, dans une profondeur plus ou moins considérable. Après les savanes, en avançant dans les terres, si elles s'élèvent, on trouve des forêts de bois dur, propre aux constructions, et dont le sol argileux ne l'est point à la culture: si, au contraire, il y a continuité de terres basses, les pinotières ou arbres mous qui les couvrent en désignent la fertilité lorsqu'elles sont desséchables par la proximité d'une rivière.

« Entrons maintenant dans l'une de ces rivières, nous la verrons bordée de palétuviers jusqu'à six ou sept lieues de son embouchure; mais si les montagnes se rapprochent du bord de la mer, comme à Cayenne et dans quelques autres parties de la Guyane française, alors les savanes noyées et les pinotières présentent un accès plus facile. A Surinam, où les montagnes sont à plusieurs lieues du bord de la mer, le Hollandais en y abordant n'a dû voir qu'une plage immense couverte d'eau et de bois pendant la marée, et de boue

pendant le jusant. C'est là que j'admire le courage, l'industrie de cet Européen qui, le premier, s'est dit : Faisons ici une colonie[1]. »

XX

METTEREAU.

(Tome Ier, page 95.)

Mettereau, comme Mentelle, s'était embarqué pour la Guyane, lors de l'expédition du Kourou ; il en était d'ailleurs un peu originaire : il descendait de ce capitaine Cépeyrou, qui, au dix-septième siècle, commandait un camp fortifié sur l'emplacement où devait être plus tard la ville de Cayenne.

Lorsque l'expédition du Kourou s'organisait dans les bureaux du duc de Praslin, Bruletout de Préfontaine, breveté pour en faire partie comme lieutenant-colonel, engagea Mettereau, jeune alors, à demander le titre de capitaine général des Indiens. Dans les plans de la future colonie, les Indiens étaient destinés à construire les habitations des colons ; partis de France avec la perspective de trouver à la Guyane des terres seigneuriales, ces colons avaient besoin de vassaux, de paysans, de miliciens, et aussi d'ouvriers maçons et charpentiers ; c'étaient les Indiens qui se trouvaient naturellement chargés, en expectative, de remplir ces divers rôles. Le chevalier Turgot, revêtu lui-même du titre de *Gouverneur de la France équinoxiale*, ne trouva rien d'excessif dans celui de *capitaine général des Indiens*, et il en délivra le brevet au jeune Mettereau. Il y avait sans doute en cela une vue politique : autrefois les compagnons du capitaine Cépeyrou avaient contracté des unions avec les filles des indigènes ; Mettereau, comme descendant de Cépeyrou, pouvait personnifier le souvenir de ces alliances aux yeux des Indiens, et peut-être prendre sur eux une influence utile à la nouvelle colonie.

Au Kourou, Mettereau s'occupa de justifier son titre de capitaine général, et de réunir les Indiens de la rivière, pour les employer aux travaux. Le chevalier de Villers, ancien officier dans la garni-

[1] *Mémoires sur les colonies*, t. III, p. 88.

son de Cayenne, et qui possédait parfaitement la langue des Galibis, le fit reconnaître à la tête d'un grand nombre d'entre eux pour leur chef. *Ils parurent satisfaits de ma nomination,* dit avec ingénuité Mettereau dans sa relation, et il mit à profit cette *satisfaction* des Indiens, en les employant a préparer le terrain et à couper des arbres. Les carbets établis pour les colons, sur les plans de Mentelle, furent construits par les concessionnaires soldats qu'on avait amenés et par les noirs pris sur l'habitation des pères jésuites. Si l'on avait disposé en réalité de cette population d'indigènes empressés qu'avaient rêvée les promoteurs de l'expédition, on aurait pu augmenter à volonté le nombre de ces abris et le proportionner à celui des nouveaux colons qu'une succession de convois amena coup sur coup. Il n'y aurait pas eu entassement d'hommes; et le typhus, qui en fut la suite désastreuse, ne se serait pas déclaré.

Mettereau, ainsi que Mentelle et Préfontaine, put se retirer de cette lamentable entreprise, et revint à Cayenne. Comme Préfontaine, il créa une habitation importante et se livra à la culture, dans laquelle il put déployer ses véritables aptitudes[1].

Douze ans plus tard, Mettereau comptait parmi les propriétaires notables de la Guyane, et surtout parmi les plus intelligents et les plus honnêtes. Malouet le distingua, le mit dans l'assemblée coloniale, et le fit ensuite nommer du conseil supérieur. Lorsqu'il entreprit le voyage de Surinam, dans le but d'étudier les travaux de desséchement et de culture et les procédés industriels des Hollandais, il emmena Mentelle et Mettereau et les chargea de rédiger leurs observations sous forme de réponses à une série de questions; leur rapport, très-clair, très-développé et rempli de détails sur l'organisation de la colonie hollandaise, répond à l'importance du programme que Malouet leur avait tracé : aussi l'a-t-il inséré dans ses *Mémoires sur les colonies;* ce travail est au nombre des documents que l'on peut consulter avec profit dans les questions de colonisation.

Mettereau a laissé une notice historique sur la Guyane, publiée en 1822. Descendant d'un des premiers Français qui occupèrent le sol de Cayenne, acteur dans l'expédition du Kourou, coopérateur de Malouet, il représentait en quelque sorte la tradition de la co-

[1] L'habitation Mettereau était sur les bords du Kourou; elle est citée dans le journal de Barbé-Marbois.

lonie dans ses phases diverses. Sa notice, imprimée à Cayenne, est peu connue : elle est écrite avec naïveté, mais avec exactitude, et abonde en détails curieux. Elle donne un résumé de l'administration de Malouet, et témoigne du souvenir qu'il avait laissé dans la mémoire des habitants de la colonie.

XXI

MENTELLE.

(Tome Ier, page 95.)

Simon Mentelle, ingénieur à Cayenne, était frère du géographe, membre de l'Institut. Il s'était aussi occupé de géographie, et avait étudié l'astronomie avec Lalande. Il coopéra au travail de la carte de France de Cassini. Pendant qu'il y était occupé, le projet d'une colonie au Kourou fut décidé, et le Gouvernement le désigna pour faire partie, comme ingénieur, de la première expédition qui atterrit à Cayenne en juillet 1763.

Ce fut lui qui traça le campement du Kourou sur un plan régulier destiné à être celui de la ville qu'on devait bâtir plus tard. A la tête d'une compagnie d'ouvriers, il conduisit avec activité les premiers travaux, et fit construire plusieurs centaines de carbets et un hôpital pour les émigrants. Cela suffisait pour un premier noyau de colonisation, qui se serait développé graduellement; mais ces travaux n'étaient pas encore achevés que les navires transportant les colons arrivèrent coup sur coup. Les hommes se trouvèrent entassés; les amas de vivres exposés en plein air ne tardèrent pas à se corrompre; alors éclata le typhus. Mentelle put y échapper et se réfugier à Cayenne, où il continua ses travaux d'ingénieur, qui contribuèrent à perfectionner les cartes de la Guyane.

En 1766, les Indiens de la rive droite du Maroni ayant demandé du secours contre les nègres marrons de Surinam, on leur envoya un détachement de troupes. Mentelle, comprenant l'intérêt scientifique de l'expédition, demanda à en faire partie; mais M. de Fiedmond, qui ne connaissait rien au delà du service militaire, n'admettait point l'utilité d'un ingénieur dans cette expédition. Cependant, à force de sollicitations, Mentelle obtint d'accompagner

le détachement et de faire une campagne qui devint pour lui un voyage d'explorations géographiques. Il remonta l'Oyapoc, et ne quitta son canot que lorsqu'il fut arrivé très-près de ses sources, qu'il reconnut voisines d'une des branches du Maroni.

Malgré ses services, il venait en 1776 d'être mis à la retraite. Lorsque Malouet arriva à Cayenne, il eut bientôt apprécié la valeur de Mentelle, et il s'empressa de signaler au ministre le mérite et l'importance de ses travaux. Il le fit nommer garde du Dépôt des cartes et plans de la colonie, avec un traitement de deux mille livres; en même temps il le chargea de dresser une carte générale du pays, présentant le cours particulier de chaque rivière, et il lui adjoignit, pour ce grand travail, le chevalier de Bessner, qui était le frère du baron de Bessner. Malouet était préoccupé de la nécessité, pour développer la colonisation de la Guyane, de bien en connaître la topographie. Il fit aussi dresser par Mentelle la carte du voyage à Surinam : c'est celle qui a été gravée pour les *Mémoires sur les colonies*.

Mais quand Malouet eut quitté Cayenne, Mentelle ne trouva plus dans l'administration locale le même appui. On lui refusa même de faire venir une montre à longitude de Berthoud pour faciliter ses opérations : ce défaut de concours ne lui permit pas de compléter la triangulation de la Guyane.

Indépendamment de ses travaux de géographie, Mentelle fit pendant plus de trente ans des observations sur la météorologie et les marées. Le recueil en a été conservé aux archives de l'Observatoire de Paris. On a remarqué que la méthode dont il se servait pour calculer la force des marées se rapprochait de celle de La Place, qu'il n'avait cependant pas pu connaître, puisque la *Mécanique céleste* n'avait pas encore été imprimée.

En 1797, Mentelle fut pour les déportés de fructidor une véritable providence. Barthélemy, Barbé-Marbois et Brotier furent particulièrement l'objet de ses bons offices. Il faisait avec ce dernier des observations astronomiques. Lorsque les déportés furent envoyés sur les bords du Sinnamary, il entretint, malgré le danger de ces relations, une correspondance suivie avec plusieurs d'entre eux et surtout avec Barbé-Marbois, qui en parle dans son *Journal d'un déporté*.

Mentelle mourût le 21 décembre 1799, à la suite d'une nuit passée à la rédaction d'un *Mémoire* qu'il devait présenter le lende-

main au conseil. Les Portugais, en 1809, malgré les termes de la capitulation du 12 janvier, pillèrent le dépôt de ses cartes. Il ne reste plus de cette précieuse collection que des débris maintenant réunis aux archives de Cayenne. Mentelle n'a malheureusement laissé aucun ouvrage imprimé. Nous devons à une excellente notice de Noyer, qui avait été son élève, la plus grande partie des détails que nous venons de reproduire.

C'est encore à cet habile ingénieur qu'est due la plus grande carte de la Guyane, construite au dépôt de Cayenne et la première qui ait été établie d'après des déterminations positives. Une réduction littérale de cette grande carte se trouve dans l'atlas de l'abbé Raynal.

XXII

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MALOUET.

(Tome Ier, page 97.)

Malouet rendait compte à M. de Sartine de ses premières opérations dans la Guyane par une lettre datée de Cayenne, 1er décembre 1776.

.....La justice, la police générale, la liquidation des dettes m'ont successivement occupé depuis mon arrivée. J'ai vu sur le premier article que ce pauvre pays dépensait en frais de justice *la sixième partie de son revenu*. J'ai fait assembler extraordinairement le Conseil : nous avons siégé vingt et un jours de suite sans relâche, et tous les procès arriérés ont été jugés. Il s'agissait ensuite de simplifier les procès à venir, d'abréger les formes de procédure. L'arrêt de règlement que j'ai provoqué a excité la plus grande joie : on a allumé des cierges devant les affiches; on y a suspendu des chapelets et des offrandes; enfin je fais payer les dettes sans violence, en engageant le Conseil à faire justice d'un de ses membres, débiteur infidèle.

J'ai vu ensuite une maladie horrible, la *lèpre*, répandue ici parmi les nègres et même chez quelques blancs. Nous avons formé un dépôt dans un îlot pour les séquestrer de la société. Je vous ai rendu compte de cette partie de mes opérations. L'examen des magasins, des différentes caisses des hôpitaux, de la comptabilité;

les retranchements à faire, tout cela m'a occupé. Maintenant, ce navire-ci expédié, je vais voyager pendant deux mois, parcourir tous les quartiers, toutes les rivières, pour être en état, après Pâques, d'opiner à l'assemblée. Ainsi, avec de l'application et de la patience, en mettant à profit tous les moments, les journées se remplissent et les affaires s'expédient. Après l'assemblée, j'en rédigerai le résultat et je vous l'enverrai. Vous concevez bien qu'alors, il faudrait ou me laisser faire ou me rappeler bien vite. L'incertitude de mon sort, la difficulté de prendre un autre état à mon âge, me ferait poursuivre celui-ci, même à Cayenne, si je pouvais le faire honorablement et utilement; mais je ne dois pas y compter. Subordonné à l'influence d'un militaire ignorant et obstiné, que voulez-vous que je fasse ici?

Veuillez donc examiner les moyens de m'en tirer dans six mois, à moins qu'on ne me rende seul responsable de l'administration, ce qu'on ne fera pas, quoique cette colonie ne dût être considérée que comme une terre à cultiver, et point comme un théâtre de guerre à régir ou à défendre militairement. Examinez, dis-je, avec mes amis, madame de Castellane, Foache, l'abbé Raynal, ce que l'on peut faire de moi. Si vous avez la guerre, je crains de manquer de ressources en France, n'y étant pas employé; mais, d'un autre côté, que vais je faire ici, quand la seule chose qui dépende de moi sera terminée?

Si l'on voulait m'employer dans les affaires étrangères, c'est là que mon goût et mes études me porteraient, mais là comme ailleurs, la protection fait tout. M. Necker est un galant homme et fera bien sa charge. Peut-être s'accommoderait-il d'un homme qui, avec bien moins de connaissances que lui, aime comme lui l'ordre et le bien. Mais je ne suis pas un grand financier, et je ne vois rien dans son district à quoi je puisse prétendre. Ainsi, vous voilà tous très-embarrassés de moi; et sachez, mes amis, que je ne le suis point. Cet infatigable Foache, avec ses cheveux blancs, veut persuader à toute la terre de me lancer dans les affaires, que c'est là mon élément, et que je m'y plais; ma pauvre femme a adopté cette prétendue démonstration. Moi je vous dis, mon ami, qu'ils mentent tous, que je ne suis point en état de vivre à Paris sans emploi, mais bien à la campagne, sans autre occupation que mes livres et mes vieux papiers; ainsi dès que je ne pourrai plus vous être utile à Cayenne, rappelez-moi le plus tôt possible; voilà mon dernier mot.

XXIII

L'ASSEMBLÉE COLONIALE.

(Tome Ier, page 97.)

M. Jules Duval, dans une étude sur l'état actuel de la Guyane, publiée en 1861 [1] par la *Revue des Deux Mondes,* et au mérite de laquelle nous rendons d'ailleurs justice, s'exprimait ainsi :

« Il faut arriver au règne de Louis XVI pour découvrir quelques « lueurs de sagesse dans le gouvernement de cette malheureuse « colonie. Malouet fut chargé d'y aller inaugurer, avec une poli- « tique loyalement résolue au bien, les assemblées provinciales, « par lesquelles Turgot et Necker faisaient à la même époque « renaître en France les états provinciaux. » (Page 430.)

Les détails que donne Malouet sur les circonstances qui le firent envoyer à la Guyane suffiraient pour montrer que les idées de Turgot et de Necker n'étaient pour rien dans cette affaire, et que sa mission n'avait nullement pour objet d'aller inaugurer des *états provinciaux* à Cayenne, qui possédait déjà depuis Louis XIV un conseil supérieur, comme toutes les colonies.

L'assemblée extraordinaire que réunit Malouet se composait des membres du conseil supérieur [2] et des principaux propriétaires de la Guyane. Dans un préambule à la collection de ses *Mémoires sur les colonies,* après avoir constaté qu'une partie de ses dépêches de Cayenne, adressées au ministère de la marine, furent brûlées en 1793, il ajoute : « Ainsi, je ne puis rien produire sur les motifs « que j'avais présentés pour déterminer la convocation d'une *assem-* « *blée coloniale,* les réponses de M. de Sartine, les ordres du roi « envoyés en conséquence. »

C'est donc Malouet qui, après son arrivée à Cayenne, reconnut l'utilité de cette assemblée et proposa au Gouvernement de la réunir. Les motifs qu'il dut faire valoir à l'appui de sa proposition

[1] Numéro du 15 septembre.

[2] Le Conseil supérieur avait été institué à la Guyane par un édit du mois de juin 1701. Précédemment, il fallait recourir à la Martinique pour les jugements en dernier ressort.

sont indiqués dans le *compte rendu* officiel de son administration pendant l'année 1777. Voici comment débute ce document : « Arrivé ici au mois de novembre 1776, je fus épouvanté au premier « aspect de cette colonie. L'air misérable de la ville m'annonçait « celui de la campagne, et la tournure des habitants me donnait « la plus fâcheuse idée de l'espèce et du produit de leurs travaux. « Le commerce réduit aux choses de première nécessité, l'industrie « dépourvue des ustensiles et des bras qui lui sont nécessaires, « l'émulation éteinte par le défaut d'exemples et de succès, les pré- « jugés de l'ignorance et de l'amour-propre, qui se complaît dans « les habitudes les plus perverses, tel est le spectacle qu'offre cette « société de malades aux yeux d'un homme sain qui vient les vi- « siter. »

M. Jules Duval, qui a lui-même si bien dépeint l'état présent de la Guyane, ne méconnaîtra pas l'exactitude du tableau tracé au siècle dernier par Malouet. Pour remédier à la situation de cette *société de malades*, il fallait détruire dans leur racine les abus qui avaient produit le mal et réformer des habitudes d'incurie traditionnelles. Il fallait donc réunir les hommes que l'on pouvait supposer les plus intéressés au bien de la colonie, pour leur montrer les abus, leur faire sentir la nécessité des réformes, et essayer de leur faire adopter un plan d'amélioration pratique. C'est ce que Malouet explique nettement dans le même compte rendu.

« Je considérai, dit-il, ce que j'avais à faire pour me rendre « utile, et les gens avec lesquels j'avais à traiter. Sur le premier « point, je me vis co-administrateur d'une colonie mal établie et « dont le régime, les usages sont anciens. En m'y soumettant sans « innovation, j'étais sûr de mal faire, car je savais l'institution « mauvaise et tous ses détails vicieux. Mais l'éloignement que j'ai « pour les projets et les nouveautés dont le bon effet n'est pas « démontré, ne me permettait pas d'autre plan que celui d'atta- « quer chaque abus dans sa source et à mesure qu'il se présenterait « à moi... Il m'était nécessaire de saisir tous les vices d'institution « et d'administration, car ce sont là les causes de mort de tout « corps politique. Par la même raison, je devais attaquer les colons « dans leurs erreurs, dans leurs préjugés, dans leurs pratiques, ou « les mettre en état de les justifier, afin que le voile fût déchiré et « que l'on vît avec évidence les fautes anciennes, les obstacles « présents et tous les moyens de réparation. Plus je prévoyais de

« difficultés, plus j'avais besoin de témoins pour constater les faits.
« Et comme je ne devais point sur tout cela procéder par autorité,
« mais par raisonnement, par démonstration, il était nécessaire
« que mes actions et mes paroles fussent publiques; car je serais
« rentré dans la classe des faiseurs de mémoires et des gens à
« système si j'avais écrit ou suggéré un plan sans contradicteurs... »

Le rôle de l'intendant est clairement exposé : il sollicitait la contradiction de ses propres idées; il voulait éclairer, au moyen d'un éclat public, ses administrés; et il trouva, dans le Gouvernement de Louis XVI, l'esprit de progrès nécessaire pour apprécier ses vues et approuver ses propositions.

On ne se douterait guère présentement qu'en l'année 1777 il ait existé sur un point du globe une *Assemblée nationale*. Tel fut cependant le titre que prenait cette modeste réunion de colons et que reproduisent les documents officiels de l'époque. Il serait difficile de déterminer quel ordre d'idées fit naître alors à Cayenne cette dénomination, à coup sûr bien étrangère aux visées politiques que rappelle forcément un titre pareil. Dans une note de ses *Mémoires sur les colonies,* Malouet constate lui-même la singularité du fait, et après avoir fait partie d'une autre *Assemblée nationale*, bien différente de théâtre et de rôle, il a soin de ramener les choses à une expression plus exacte en n'accordant à l'assemblée de Cayenne que sa qualification naturelle d'Assemblée coloniale.

Ceci nous conduit à une seconde observation, que motive le travail de M. Jules Duval, dans la *Revue des Deux Mondes*. Voici ce qu'on y trouve à propos de l'assemblée convoquée par Malouet :
« Dans ces belles apparences, il y avait beaucoup de mirage :
« l'assemblée, réduite à un rôle purement consultatif, n'avait que
« des vœux à émettre et devait laisser au représentant de la royauté,
« éclairé par ses conseils, le soin de prononcer sur les réformes;
« *mais les peuples habitués au joug se contentent de si peu, que les*
« *habitants de la Guyane se prirent d'un courage nouveau dans*
« *leur entreprise.* » (P. 431.)

Il nous sera permis à notre tour de voir un certain *mirage* dans cette appréciation, peut-être inspirée par ce titre fastueux d'*Assemblée nationale* pris trop à la lettre. Pour être dans le vrai, il faut prendre justement l'opposé du point de vue où M. Jules Duval s'est placé. En fait, les colons de la Guyane ne subissaient d'autre *joug* que celui de leurs mauvaises traditions économiques; ils

n'émettaient d'autre *vœu* que celui de n'être pas troublés dans leur apathie. De la part des membres de leur assemblée, il n'y avait ni *entreprise* tentée, ni *conseils* formulés. Il ne s'agissait pas de réformes politiques, pour lesquelles peut suffire l'initiative du pouvoir; mais il s'agissait de réformes agricoles, industrielles, bien autrement difficiles à réaliser, parce qu'elles ne peuvent s'obtenir que de la bonne volonté, du courage et de l'initiative personnelle des intéressés. Il y avait donc un promoteur des réformes, et c'était l'intendant, l'envoyé du Gouvernement; il y avait des opposants à toute réforme, et c'étaient ces colons indolents auxquels s'adressait Malouet. Pour achever de nous édifier à cet égard, reportons-nous encore une fois à son compte rendu.

« Les habitants sont presque tous débiteurs au roi ou au com-« merce, accoutumés à recevoir du Gouvernement des secours qui « ont toujours été stériles par l'abus qu'ils en ont fait; n'ayant « jamais été subordonnés à aucun plan d'établissement et de cul-« ture; réduits par ignorance et entêtement aux pratiques indiennes « qu'ils ont adoptées; persuadés par l'inutilité des tentatives déjà « faites qu'il n'y a d'autre bien à faire ici que l'abolition des dettes « et de nouvelles avances; ne connaissant enfin ni lois ni règle-« ments qui puissent les lier, parce que la dispersion des établisse-« ments, le défaut de communications, les met tous hors de portée « de la vue et de la voix : voilà ce que j'aperçus dans le plus grand « nombre..... Comment plaire à de pareilles gens et leur être véri-« tablement utile? Il fallait leur persuader de payer leurs dettes et « de ne plus emprunter que lorsqu'ils seraient en état de rendre; « détruire ou au moins discréditer leurs pratiques de culture, leur « donner des idées justes de l'objet des travaux, des produits d'une « colonie; les accoutumer à une police exacte, combattre enfin « leurs plus chères habitudes. Je vis que tout cela était nécessaire, « et je résolus de le tenter[1]. » Il suffit de lire les documents auxquels sont empruntées les citations qui précèdent pour voir que les représentants de la colonie se refusaient obstinément à toute amélioration. Malouet ajoute : « J'espérais, en les réunissant souvent « chez moi, pouvoir leur inculquer plus facilement mes sermons : « peine perdue; j'ai eu des convives et point de prosélytes. »

[1] *Mémoires sur les colonies*, II, 290.

XXIV

LES RIVIERES DE LA GUYANE.

(Tome Ier, page 99.)

M. Émile Carrey, dans une note de ses intéressants récits[1], nous donne en quelques lignes une idée du système fluvial de la Guyane, le plus complet qui existe sur le globe : « Qu'on se figure une con- « trée qui se déploie sur cent lieues de côtes et trois cents lieues en « profondeur, sillonnée en tous sens par des fleuves ou des canaux « qui se rejoignent en majeure partie, formant ainsi un réseau de « chemins naturels, sans entretien, sans frais, sans encombrement, « aussi complet que celui de nos chemins de fer, de nos routes « royales et départementales réunis. »

Le système naturel des cours d'eau de la Guyane est en effet admirable, surtout si on le considère au point de vue de leur distribution intérieure : du Maroni, qui sépare au nord-ouest notre colonie de la Guyane hollandaise, à l'Arouari, qui la sépare de l'ancienne Guyane portugaise, aujourd'hui réunie à l'empire du Brésil, on compte, sur un littoral de cent vingt-cinq lieues, vingt-deux fleuves ou rivières se jetant à la mer. Leurs nombreux affluents traversent le pays dans toutes les directions. Au delà de ce groupe, un réseau secondaire des affluents de l'Orénoque au nord et de l'Amazone au sud, s'alimente par les pluies tropicales et par les neiges des Cordillères. Enfin la Guyane française possède encore plusieurs lacs et un certain nombre de canaux naturels, remplis après la saison des pluies. On voit que peu de pays sont mieux partagés quant à l'abondance et à la distribution des eaux ; cette facilité des communications intérieures présente les conditions les plus favorables pour la création de cultures florissantes.

Malheureusement, notre colonie n'est pas aussi bien pourvue quant à la possibilité des établissements maritimes. Ses côtes n'offrent pas d'autre rade que celle de Cayenne. Ce grand nombre de fleuves et de rivières, en arrivant à la mer, traversent plusieurs

[1] *Huit jours sous l'Équateur.*

lieues de terres fangeuses et noyées, et leurs embouchures sont obstruées par des bancs de sable qui se prolongent au loin et tiennent à distance les bâtiments d'un fort tonnage. L'Approuague fait exception; les bâtiments tirant treize pieds d'eau peuvent y entrer et remonter jusqu'à six ou sept lieues.

Mais dans toutes ces rivières, la navigation cesse à peu de distance de leur embouchure devant les cataractes ou *sauts* qui barrent leur cours sur la ligne où commencent les montagnes de la Guyane. Au delà de cette ligne, elles sont peu connues; le Maroni et l'Oyapoc ont été seuls explorés dans toute leur étendue; les anciens missionnaires, et après eux Mentelle, reconnurent que leurs sources sont très-rapprochées l'une de l'autre. Partis de la même région, ces deux fleuves embrassent le territoire de la colonie dans un arc immense, dont la corde serait la partie du rivage de l'Océan comprise entre les deux embouchures.

Cependant les bancs de sable n'empêchent pas les navires d'un fort tonnage d'entrer dans le Maroni; et dès qu'ils ont franchi la barre, ils peuvent remonter son cours pendant une quinzaine de lieues. Au mois de septembre 1861, une commission mixte franco-hollandaise explora le cours entier de ce fleuve et de ses deux grands affluents, le Tapanahoni et l'Awa, dont la réunion forme le Maroni proprement dit. Les voyageurs employèrent quatre-vingt-six jours à remonter les trois fleuves pendant quatre cent cinquante milles marins, et reconnurent la communication qui existe entre le Maroni et l'Oyapoc par une de ses nombreuses criques et le Canopi. Parvenus à la dernière limite navigable de l'Awa, ils ne trouvèrent plus que des *criques* descendant de plaines étagées; des renseignements obtenus des indigènes leur apprirent que l'une de ces criques, appelée *Pawouani,* se jette dans la rivière Yari, affluent des Amazones[1].

En 1769, le docteur Patris était passé de l'Oyapoc dans le Canopi, mais il n'avait pas reconnu le cours d'eau qui fait communiquer le Canopi et le Maroni.

L'entrée de ce dernier fleuve et la partie inférieure de son cours offrent donc à la navigation des facilités qui ne se rencontrent dans

[1] Lire à ce sujet l'intéressant rapport de M. Vidal, lieutenant de vaisseau, président de la commission française, *Revue maritime et coloniale*, juillet-août 1862.

aucune autre rivière de la colonie, si ce n'est à l'embouchure de la rivière de Cayenne, qui forme le port. L'exposition de sa rade, qui a le nord en regard, les facilités d'installation et d'exploitation dans les savanes et dans les forêts du nord expliquent le choix qui avait été fait du Kourou lors de la fatale expédition de 1764. Indépendamment de cette circonstance favorable, Préfontaine, qui connaissait bien la Guyane, puisqu'il y était né, faisait valoir l'utilité, pour les grands bâtiments du commerce et pour les bâtiments de guerre, du mouillage aux îles du Salut, placées en face du Kourou, entre le Maroni et la rivière de Cayenne. Toutes ces considérations expliquent comment, dans presque tous les essais de colonisation, les préférences se sont portées vers la partie du nord. Cette préoccupation n'a pas peu contribué à faire négliger les bassins de la partie du sud et à faire méconnaître la nécessité de les dessécher, pour y asseoir les bases de la colonisation.

XXV

ASPECT DE LA GUYANE.

(Tome Ier, page 102.)

Après le tableau que Malouet vient de tracer à grands traits, quelques indications achèveront de préciser l'idée que l'on doit se faire de l'aspect topographique de la Guyane française.

Une partie des terres basses qui s'étendent du littoral aux premières cataractes des rivières se compose d'une zone de terres alluvionnaires, formées de débris des montagnes et de détritus de végétaux entraînés par les pluies et charriés à la mer par les fleuves. Cette zone est couverte d'épaisses forêts de mangliers et de palétuviers, qui occupent toute l'étendue des côtes. Le mouvement de la mer réunit les masses d'alluvions en bancs de vases molles; le temps les solidifie, les fixe au continent et les élève peu à peu au-dessus des eaux.

Après cette région vaseuse et ces forêts de palétuviers, une autre partie des terres basses, plus étendue, se prolonge dans l'intérieur en plaines généralement noyées par les pluies de l'hivernage et par les marais. On y rencontre de vastes marais formés pas les débordements des fleuves, et d'où s'élèvent des forêts de mangliers; ceux

de ces marais qui sont le plus profondément inondés ont reçu des naturels le nom de *pripris*[1]. Ceux que diverses circonstances ont concouru à dessécher se sont changés en immenses prairies, où les palmiers pinots ont à la longue remplacé les mangliers, et qui sont connues dans le pays sous le nom de *pinotières*.

Tout cet ensemble de terres basses ne s'étend pas uniformément du bord de la mer aux cataractes des rivières, c'est-à-dire à la ligne des terres hautes proprement dites. De petites chaînes de coteaux, même de petites montagnes, soit isolées, soit dépendantes des terres hautes proprement dites, constituent par la nature de leur sol, au point de vue de la culture, de véritables terres hautes, et partagent les terres basses en une multitude de bassins. Tel est, du moins, l'aspect de la partie de la Guyane comprise entre le Maroni et l'Oyapoc. C'est cette distribution en bassins que Malouet entendait dépeindre par la comparaison familière d'un *plat d'œufs au miroir*. Guisan employait une comparaison du même ordre, lorsqu'il écrivait au gouverneur de la Guyane hollandaise qu'en « coupant par le milieu des poires de toutes grandeurs et figures, « les unes dans leur largeur, les autres en travers, et qu'en les « posant sur leur coupe, en les disposant sur un plan incliné vers « la mer, on se formerait en petit une idée exacte de la plupart « des cantons de la Guyane française, dans toute la partie qui borde « la mer jusqu'à douze ou quinze lieues dans les terres. »

En général, les bassins que renferme cette partie de la Guyane sont susceptibles d'une fertilité extraordinaire. La qualité du sol y est même naturellement supérieure à celle de la plupart des terres de Surinam. C'est sur ce sol privilégié que Malouet engageait les colons à porter leurs efforts, et qu'il entreprenait de leur faire appliquer les méthodes de dessèchement des Hollandais au moyen de travaux de canalisation et d'endiguement. C'est dans ces vallées, appropriées si favorablement, qu'il proposait de multiplier les petites cultures et de créer des *ménageries;* on sait que, dans le langage colonial, les *ménageries* sont des habitations établies au milieu des prairies, des savanes, en vue de la production du bétail.

Quant à la région du sud, que Malouet désigne pour de grands établissements, c'est celle qui commence à la rive gauche de l'Oyapoc. Là disparaît le système de vallées et de bassins qui caractérise les

[1] Mot indien qui signifie *marécage*.

terres basses du nord. Après la zone vaseuse du littoral arrivent les savanes, qui se déploient en immenses terrains découverts, en chaînes d'ondulations plus ou moins longues, et s'étendent de l'Oyapoc à l'Amazone. En ne considérant que l'espace compris entre l'Oyapoc et l'Arouari, qui forme la limite sud de nos possessions, les savanes représentent, comme terres basses, les trois quarts de la Guyane française. La nature semble les avoir préparées pour la production du bétail en grand et dans des proportions analogues à celles qu'offrent, sous ce rapport, les savanes de la Plata.

Tout ce qui vient d'être indiqué doit s'entendre exclusivement de la basse Guyane. Aux terres hautes proprement dites, à la ligne des montagnes, commence la région des forêts vierges, qui s'étendent sur une profondeur de cent soixante à deux cents lieues, et qui recèlent d'immenses richesses en bois propres à l'industrie et aux constructions navales. Godin des Odonais, Schomburgh et surtout Noyer, ont donné de précieux renseignements à ce sujet. « Les investigations de Malouet, dit M. Ferdinand Denis, lui avaient appris de quelle importance pourraient être les forêts de la Guyane au point de vue industriel et maritime. » Tous ces témoignages ont été confirmés lors des expositions de 1855 et de 1867, où l'on a pu apprécier, en fait de bois et par de nombreux spécimens, toute la variété des richesses de la Guyane.

XXVI

LES TERRES HAUTES ET LES TERRES BASSES.

(Tome Ier, page 105.)

L'extrême rapidité avec laquelle s'épuisent les terres hautes dans leurs portions défrichées semble contredire la puissance de production que révèlent les forêts séculaires dont leur sol est couvert sur d'immenses étendues; mais l'anomalie s'explique si l'on considère que dans les terres hautes, les essences les plus vigoureuses et les mieux appropriées à l'industrie de l'homme, sont des espèces à racines traçantes. On conçoit alors que l'extension horizontale de ces racines n'exige pour support qu'un sol relativement peu profond [1]. Au contraire, les espèces à racines chevelues ou pivotantes,

[1] Par une admirable disposition de la nature, les racines de ces grands

que le défrichement et la culture viennent substituer aux arbres primitifs, ne trouvent dans ce même sol qu'une épaisseur insuffisante, et dès qu'elles ont rencontré le tuf, elles dépérissent. Ainsi, le défrichement en grand des forêts, qui a été sur tant de points du globe une source de richesse pour l'homme et l'une des causes premières de sa civilisation, deviendrait, dans les hautes régions de la Guyane, une cause immédiate de stérilité et de déperdition des richesses que la nature accumule depuis des siècles.

La Guyane, par l'heureuse dissemblance du sol entre ses terres basses et ses terres hautes, est peut-être le seul pays du monde où la culture, libre de se développer sur des terres d'une fertilité incomparable, trouve une infranchissable démarcation qui lui refuse les forêts. Celles de la haute Guyane pourront un jour être largement aménagées et exploitées; mais elles ne seront jamais défrichées. Dans les immenses régions qu'elles recouvrent, la nature semble destinée à rester seule maîtresse de son œuvre et à conserver indéfiniment la réserve inépuisable de ses forêts pour les besoins futurs de l'industrie humaine. Quant à la colonisation agricole, elle ne peut se développer que dans les terres basses et dans ces vallées noyées que la nature a si bien disposées pour la recevoir.

XXVII

LE CANAL TORCY.

(Tome Ier, page 107.)

Il nous faut devancer ici la marche du récit de Malouet, pour faire apprécier quels résultats devait avoir pour l'avenir de la colonie son voyage d'exploration. Il était arrivé avec des vues et des espérances qu'il communiquait à la famille Boutin. Ces vues s'appliquaient d'abord à la nécessité de transporter la culture dans les terres basses, et de les dessécher par les procédés hollandais. Le spectacle que lui offrait l'habitation de ces intelligents colons, où la culture en terres hautes étalait à la fois l'apparence de la pros-

arbres ressortent de terre et viennent se réunir au tronc, autour duquel elles forment autant d'arcs-boutants, qui finissent par faire corps avec l'arbre lui-même. On comprend quelle solidité extraordinaire donne aux arbres cette sorte de revêtement, que l'on appelle *arcaba*.

périté et les germes d'un dépérissement prochain, ne pouvait que le confirmer dans ses idées. D'un autre côté, l'aspect de la plaine de Kaw, cet amas de terres limoneuses à l'état de chaos, mais renfermant les éléments d'une fertilité inépuisable, lui montrait un théâtre admirablement approprié aux transformations qu'il méditait.

Le sol noyé de ce bassin se compose, en majeure partie, de ce qu'on appelle à la Guyane des *savanes tremblantes,* qui présentent une couche de terreau, d'une épaisseur variable de quelques pieds, reposant sur une vase molle recouverte de grandes flaques d'eau et d'herbes aquatiques; le tout sillonné de criques dont les prolongements forment comme autant de canaux préparés par la nature, et que la main de l'homme peut facilement changer en canaux de desséchement. Ce bassin offre l'avantage particulier d'être un des plus rapprochés de l'île de Cayenne. Il est fermé sur la côte, depuis l'embouchure du Mahuri jusqu'à celle de la rivière de Kaw, par un amoncellement de vase que le temps a élevé et solidifié, de manière à opposer à la mer une digue naturelle suffisante pour tenir lieu de travaux artificiels d'endiguement. Comprenant tout le parti à tirer d'une pareille réunion de conditions favorables, Malouet conçut le projet de créer, en arrière de la digue, de grands travaux de canalisation. Les études faites sur les lieux par l'ingénieur Guisan démontrèrent la possibilité de réaliser cette conception, et d'exécuter, sur une étendue de sept lieues, un canal qui relierait la rivière de Mahuri à celle de Kaw.

« Malouet, dit son contemporain Mettereau, voulait par le canal « projeté favoriser la navigation des colons dans l'intérieur, pour « leur éviter celle de la mer, assez orageuse dans ces parages, « surtout durant les vents du nord. » Mais dans sa pensée il se proposait encore un but autrement considérable, celui de faire servir la ligne de canalisation au dégorgement des eaux qu'apportait la déclivité de la vallée de Kaw, et d'opérer ainsi le desséchement intégral de cette vallée. Cette conception unissait la simplicité des moyens à la grandeur du résultat : pour la réaliser, il se trouvait en présence de colons niant obstinément la possibilité de dessécher les terres basses, et il manquait d'ingénieurs pourvus des connaissances pratiques nécessaires. Dans cette situation, il prit une suite de mesures qu'il exposa à M. de Sartine dans un rapport qui débute ainsi :

« ...Nous sommes arrivés aujourd'hui au complément d'épreuves

« nécessaires pour déterminer et régler avec sûreté de grands éta-
« blissements en culture, si l'on veut en entreprendre.

« Après avoir jugé, par les produits de cent années, et par l'aveu « même des plus entêtés colons qu'il y ait dans cet hémisphère, la « qualité des terres hautes, l'assemblée a déclaré, de concert avec « nous, que le seul espoir d'amélioration et de richesse qui restât « à la Guyane était dans ses terres basses, *si elles sont desséchables.* « Il était donc question de vérifier la possibilité de ces dessèche- « ments, et d'aller même à la découverte de ces terres ignorées. « Jusqu'à ce jour, aucun homme n'avait encore osé traverser ces « plaines marécageuses, couvertes d'eau, de joncs et de bois épi- « neux. Elles étaient réputées inaccessibles dans la saison des « pluies, et c'est à cette époque seulement que leur surface et leur « hauteur ou leur abaissement, relatifs aux marées, pouvaient être « calculés. Nous concevions fort bien les opérations géométriques « et hydrauliques à exécuter; mais les agents nous manquaient. »

Malouet expose alors qu'après avoir fait à Surinam la précieuse acquisition d'un homme capable de remplir ses vues, celle de Guisan, il employa d'abord au chef-lieu les talents de cet ingénieur dans des travaux d'amélioration et d'embellissement; mais que destinant Guisan à la mission plus importante d'examiner et de vérifier les terres basses, au point de vue de leur qualité et de leur dessèchement, il l'envoya à Ouanari, pour procéder à cette vérification sur les terres de la compagnie Bessner.

Le chevalier de Boisberthelot, colon actif et intelligent, s'était réuni à Guisan; et cette première entreprise ayant été menée à bonne fin, Malouet les chargea tous deux d'accomplir dans la vallée de Kaw et de Mahuri une exploration semblable, mais sur une plus grande échelle. Il ne s'agissait de rien moins que de visiter, dans tous les sens, de l'une à l'autre rivière, l'espace qui les sépare, et d'opérer la triangulation de cette immense étendue de marécages.

« Ce voyage, continue Malouet, a été extrêmement pénible et « dangereux. Le sieur Couturier, jeune habitant très-honnête, et « ayant des connaissances de géométrie, nous avait demandé à « participer à ces utiles travaux, et Guisan avait effectivement « besoin de deux hommes entendus pour pratiquer les triangula- « tions, et déterminer le nivellement des terres et des eaux. » Après avoir énuméré les difficultés que ses coopérateurs eurent à sur-

monter, Malouet constate les heureux résultats de l'opération, et il a la satisfaction de pouvoir conclure en disant au ministre :

« Enfin, nous avons aujourd'hui une carte exacte de cette plaine « de Kaw, qui contient vingt lieues carrées[1]..... Cette plaine, ter« minée d'un côté par la mer, et de l'autre par les montagnes de « Kaw et de la Gabrielle, est entre deux rivières qui communiquent « par le canal projeté. »

Il ne fut pas donné à Malouet de voir la réalisation de cette partie de ses plans. En quittant la colonie, il venait réunir en France les éléments d'une société qui prendrait pour base de ses opérations les vallées de Kaw et de l'Approuague; mais l'envoi de Bessner, comme gouverneur, à la Guyane devait rompre brusquement le cours de ces importants projets. Guisan ne put les réaliser partiellement que dans l'Approuague : la vallée de Kaw, négligée par Bessner et par les gouverneurs qui lui succédèrent, fut oubliée jusqu'à la révolution. « Le canal qu'avait projeté Malouet, dit la « notice officielle du ministère de la marine, fut ouvert aussitôt « après le rétablissement de l'ordre. La confection de ce canal « avait pour but de livrer à la culture la plaine alluvionnaire de « Kaw, et d'y attirer le plus grand nombre possible d'établisse« ments agricoles; mais l'occupation de la colonie par les Por« tugais, de 1809 à 1817, vint retarder l'accomplissement de ces « vues. »

En 1817 Malouet était mort depuis trois ans.

Le canal qu'il avait projeté a reçu le nom de canal Torcy.

Malouet avait voulu lui donner un parcours de sept lieues, du Mahuri à la rivière de Kaw : le canal a été creusé seulement dans les savanes de la rive droite du Mahuri; il n'a que six mille six cents mètres de longueur sur une largeur moyenne de quatorze mètres.

« A marée basse, ajoute la notice, il permet l'écoulement des « eaux des habitations situées sur les terres voisines de ses rives; à « marée haute il sert à la navigation. Un canal d'embranchement, « tracé perpendiculairement au canal Torcy, établit une communi-

[1] Cette carte existe au dépôt des archives à Cayenne. — Le voyage de Boisberthelot et Guisan a été écrit par ce dernier sous le titre de « *Journal « d'un voyage dans les savanes noyées*, etc., rédigé heure par heure pendant « l'opération. » (1777.)

« cation entre ce dernier canal et la mer, où il déverse une partie « de ses eaux. »

Ce canal d'embranchement appartient, comme le canal Torcy, aux plans de Malouet et de Guisan.

« Parallèlement au canal de Torcy, et en arrière des habitations « de la rive gauche, un autre canal, fermé par une écluse du côté « de la mer, a été creusé pour le desséchement de ces habitations. « Il a six mille mètres de développement en longueur sur une lar- « geur moyenne de huit mètres; la digue de la rive gauche contient « les eaux des savanes et les empêche de pénétrer dans les habita- « tions... » (*Ibid.*)

Les eaux des savanes étaient contenues, mais leur dérivation intégrale ne s'est pas opérée. L'œuvre de desséchement est restée imparfaite, et la culture ne s'est pas emparée du magnifique bassin de vingt lieues carrées que Malouet voulait lui livrer en totalité; cependant des habitations, des sucreries, des cultures diverses se sont groupées sur les rives de ces canaux inachevés; la production du sucre, qui est en moyenne de trois cents kilogrammes par hectare dans les autres parties cultivées de la Guyane, s'élève dans la plaine de Kaw à un rendement triple. Rien ne prouve mieux la justesse des prévisions de Malouet sur la fertilité extraordinaire de ce bassin, qu'il avait choisi pour y accomplir son œuvre de transformation. Cette transformation répondait, comme on le verra, aux indications mêmes de la nature. Ausssi les tentatives essayées après Malouet se sont-elles rattachées forcément à ses plans, qui resteront le point de départ obligé de tout ce qui se fera dans l'avenir pour tirer parti des éléments de production enfouis dans les terres noyées de la Guyane.

XXVIII

LES PÈRES GRILLET ET BÉCHAMEL.

(Tome Ier, page 107.)

Un siècle avant le voyage de Malouet, en 1674, les pères jésuites Grillet et Béchamel revenaient de l'embouchure de l'Approuague et arrivaient à la rivière de Kaw, au retour d'une exploration dans l'intérieur de la Guyane. Quelques années auparavant, douze cents

Français, commandés par le gouverneur de la Barre et le général de Tracy, avaient repris possession de Cayenne et expulsé les Hollandais qui s'y étaient installés sous la conduite du juif Spranger. C'est alors que les Jésuites vinrent y fonder une première mission. Ils rendaient les plus grands services à la colonie renaissante, en aidant les colons de leurs ressources matérielles. Les indigènes avaient entièrement abandonné l'île de Cayenne pour se retirer en terre ferme le plus loin possible des établissements européens. Poussés par l'ardeur de leur foi, le P. Grillet, supérieur de la mission, et le P. Béchamel résolurent d'aller à la recherche de ces peuplades fugitives, malgré les fatigues et les dangers d'une pareille entreprise, et de renouer avec les Indiens les relations précédemment commencées pour leur conversion par des missionnaires capucins et par les jésuites des Antilles. Ils remontèrent le cours du Mahuri et de l'Oyou, se mirent en rapport avec les Indiens établis sur le Camopi, un des affluents de l'Oyapoc. Ils avaient ainsi pénétré dans l'intérieur jusqu'à une distance de quatre-vingts lieues des côtes, à travers des régions que nul Européen n'avait encore explorées. Pour opérer leur retour, ils se dirigèrent du Camopi sur l'Approuague, dont il leur fallut franchir les cataractes périlleuses. De l'embouchure de l'Approuague ils gagnèrent celle de la rivière de Kaw, et de là les rives du Mahuri, c'est-à-dire leur point de départ[1]. Ils avaient parcouru un circuit de trois cent quarante lieues et leur absence avait duré cinq mois : les deux zélés et courageux missionnaires moururent, peu de temps après, des fatigues et des souffrances qu'ils avaient endurées dans ce voyage.

XXIX

L'OR.

(Tome Ier, page 107.)

Une ancienne tradition plaçait l'Eldorado dans les mystérieuses profondenrs des forêts de la Guyane, sur les bords du lac Parima.

[1] Journal du voyage qu'ont fait les PP. Jean Grillet et François Béchamel, de la compagnie de Jésus, dans la Guyane, l'an 1674, publié en 1682 par l'éditeur de Gomberville.

La rivière d'Approuague a remplacé sous ce rapport le lac Parima. En 1857, un Eldorado de deux cent mille hectares a été concédé sur ses bords à une compagnie formée de la plupart des propriétaires et des fonctionnaires de la colonie. Cette compagnie, constituée l'année suivante en société anonyme au capital de vingt millions, paraît avoir obtenu dans sa récolte des succès croissants. Ses placers sont des alluvions d'anciens cours d'eau. C'est sur les indications d'un Indien nommé Paoline que les premières recherches furent faites [1]. Les descendants de ces tribus dont les PP. Grillet et Béchamel éprouvèrent jadis l'hospitalité; les descendants de ces sauvages qui, en échange d'un service rendu, ne demandaient à Malouet qu'une petite provision de tafia, ces Indiens de l'Approuague sont devenus des chercheurs d'or pour leur propre compte et des trafiquants qui savent très-bien le vendre à la compagnie. L'or, avec les désirs qu'il éveille et les besoins qu'il crée, les a rattachés aux Européens plus que ne l'eussent fait les mesures des plus habiles administrateurs ou les efforts des plus zélés missionnaires.

Quoi qu'il en soit, les prévisions de Buffon et de Humboldt sur la possibilité de gisements aurifères dans la Guyane se trouvent confirmées par les faits.

Déjà en 1798, Jacquemin, ancien habitant de la Guyane, où il avait fait un séjour de vingt-deux ans, présentait ce pays comme une terre de promission, et consignait dans un mémoire les particularités suivantes : « Il y a dans la Guyane des mines de fer qu'il « faudrait exploiter; il y a probablement aussi des mines d'or, « d'argent, et d'autres richesses enfermées dans le sein de la terre « comme au Pérou, au Mexique et au Brésil, auquel ce pays con- « fine; des Indiens qui ont travaillé aux mines du Para m'ont « assuré qu'il y avait de l'or dans les montagnes derrière Mahuri, « village qu'ils habitent. Le citoyen Patris, médecin botaniste, a

[1] C'est en 1819 que l'Indien Paoline, qui cherchait de la salsepareille dans le haut de l'Approuague, trouva des parcelles d'or qu'il rapporta à Cayenne.

On lit dans l'*Exposé de la situation de l'Empire,* publié en 1867 : « De « nouveaux gisements aurifères ont été constatés dans le bassin inexploré de « la rivière Sinnamary. »

L'excellent travail de M. Vidal (*Revue mar. et colon.,* juillet-août 1862), que nous avons eu déjà l'occasion de citer, indique des gisements aurifères dans le voisinage de l'Awa, affluent principal du Maroni.

« trouvé des paillettes d'or, des calcédoines dans l'exploration qu'il « a faite d'une partie de la Guyane française, en remontant l'Oya- « poc et en descendant le Maroni.... Dans le quartier de Sinnamary, « on trouve sur la côte du véritable grenat et une espèce de dia- « mant. Le citoyen Fiedmond, ancien gouverneur de la Guyane, « en avait fait tailler pour des boucles de souliers et de jarretières, « pour des boutons de manches et une garniture de veste, etc... »

Il est à croire que c'est cette garniture de veste de M. de Fiedmond qui avait fasciné l'imagination du baron de Bessner, lorsqu'il semait les diamants et les pierreries dans ses mémoires et sur ses cartes d'une main si libérale.

Quant à Jacquemin, il terminait son mémoire par ces sages paroles : « L'or, l'argent, les pierreries ne sont pas ce qu'il y a de plus important : les vraies richesses sont dans la culture de la terre..... »

Ce sont là les richesses dont Malouet voulait doter la Guyane; ce sont les trésors qu'il voulait arracher à ces terres noyées, qui présentaient l'image du chaos. L'œuvre qu'il avait commencée reste interrompue; la recherche de l'or est mieux faite pour parler aux imaginations. Que d'amples satisfactions cependant pour l'imagination elle-même, quel spectacle saisissant viendrait offrir une terre nouvelle, soustraite sur d'immenses étendues à l'occupation des eaux! Tel serait cependant le tableau que réaliserait l'œuvre générale de desséchement, dont personne avant Malouet n'avait conçu l'idée. La société pour l'exploitation de l'or n'a pu encore employer qu'un nombre de travailleurs restreint. Abandonnée et revenue à son état primitif, la terre qui les entoure ne pourrait en nourrir un nombre plus grand, et il est facile de prédire qu'un appel imprévoyant aux chercheurs d'or serait le renouvellement inévitable du désastre du Kourou.

XXX

LE PROROROCA.

(Tome Ier, page 107.)

Il est facile de confondre les raz-de-marée avec les effets de mascaret que les Indiens, sans doute par onomatopée, nomment *proro-*

roca, et que l'on désigne à Cayenne sous le nom de *barre*, parce que l'embouchure des rivières, au moment où ils se produisent, est comme barrée par trois ou quatre lames gigantesques. Noyer recommande de ne pas confondre ces deux ordres de phénomènes. Le *pororoca* est en effet la barre de l'Amazone; il est périodique, et se produit régulièrement à chaque marée montante de la nouvelle et de la pleine lune; le raz-de-marée, au contraire, dont les causes sont bien connues des marins, est essentiellement accidentel. Le *pororoca*, plus intense, il est vrai, à l'embouchure de l'Amazone, se manifeste également aux mêmes époques dans les autres rivières de la Guyane. Le raz-de-marée, toujours circonscrit sur un point isolé, peut y produire des effets terribles, sans que les autres parties de la côte, même les plus rapprochées, s'en ressentent.

Le regrettable Tardy de Montravel[1], qui avait été chargé, en 1842 et 1843, de la reconnaissance hydrographique des côtes de la Guyane et du Brésil, donne la définition suivante du phénomène de marée connu sous le nom de *pororoca*, « que l'on peut com« parer, mais avec des proportions gigantesques, à celui que les « marins de nos rivières ont nommé *mascaret*.

« Le *pororoca* se reproduit pendant les trois jours voisins de la « nouvelle et de la pleine lune, c'est-à-dire pendant les plus fortes « marées, mais il n'a lieu que sur quelques points de l'embou« chure. Alors, dès que les eaux ont cessé de descendre, on entend « vers le large un bruit effroyable qui approche rapidement et avec « intensité. On voit bientôt dans cette direction une lame de quinze « pieds d'eau, qui s'avance comme une muraille poussée avec une « vitesse extrême, renversant tout sur son passage. Cette première « lame est promptement suivie d'une seconde, d'une troisième et « quelquefois d'une quatrième; puis, quand ces vagues se sont « succédé à de courts intervalles, il ne reste plus de leur passage « que le bruit qui s'éloigne et les ravages qu'elles ont faits sur les « îles et sur les parties de la côte qu'elles ont rencontrées. »

La Condamine, au siècle dernier, et de notre temps M. Lartigue, ont donné des explications incomplètes de ce phénomène, dont les causes sont encore imparfaitement connues.

[1] Mort contre-amiral le 4 octobre 1864. La description du *pororoca* est extraite de ses « Instructions pour naviguer sur les côtes du Brésil et dans le « fleuve des Amazones. » (*Annales maritimes*, juillet 1847.)

Un voyageur de nos jours, M. Émile Carrey, a retracé, dans d'agréables récits intitulés : *Huit jours sous l'Équateur,* les effets du *pororoca :* « A l'instant où passe le flot, il est impossible de se « parler, même à l'oreille : c'est le bruit de la cataracte du Nia- « gara, mais marchant et plus rauque..... Le *pororoca,* dans les « parages de l'Amazone, remplace la marée, ou plutôt c'est la « marée elle-même qui, longtemps arrêtée par les eaux de la rivière, « se fait brusquement en trois flots. Le *pororoca* est à l'Amazone « ce que le mascaret est au Gange, la barre à la Seine, avec les « proportions gigantesques que les marées de l'Atlantique doivent « prendre pour refouler les eaux et les courants du roi des fleuves. » Les fleuves intermédiaires, depuis l'Amazone jusqu'à l'Oyapoc, éprouvent aussi le *pororoca,* mais dans des proportions qui diminuent à mesure que l'on s'éloigne de l'Équateur. Les remous que ces grandes marées produisent dans l'Océan repoussent au rivage la vase entraînée par les fleuves et contribuent à former de vastes plages alluvionnaires.

Ainsi le *pororoca* ou le *mascaret,* ou la *barre,* comme on dit à Cayenne, désignent les effets ordinaires des hautes marées refoulant le courant des fleuves.

Quant au raz-de-marée, Malouet le décrit ailleurs très-exactement : « L'apparition soudaine sur une mer unie d'une énorme « colonne d'eau, d'une sorte de trombe colossale. »

XXXI

L'APPROUAGUE.

(Tome Ier, page 111.)

La préférence que Malouet donnait aux terres basses de Kaw, à raison des éléments de fertilité qu'elles contiennent, ne lui faisait pas méconnaître l'importance de créer de grands établissements dans celles de l'Approuague, susceptibles d'une exploitation plus rapide. Leur position sur les bords du seul fleuve de la Guyane qui soit d'un accès facile et que puissent remonter les bâtiments d'un certain tonnage, les recommande d'ailleurs d'une manière spéciale aux entreprises de la colonisation; aussi, Malouet les comprenait-il

essentiellement dans le plan adopté plus tard par la société qu'il vint former à Paris, de concert avec le comte de Broglie, pour la mise en culture des terres basses de la Guyane. En attendant le desséchement de la vallée de Kaw, il se proposait d'opérer d'abord sur celle de l'Approuague, et d'y fonder, sous le rapport agricole et industriel, les premières assises de l'œuvre qui devait s'étendre ensuite aux autres parties du pays. A la force administrative dont il était investi, à la puissance des capitaux dont la société disposait, il voulait ajouter le concours des habitants de la colonie. Pour susciter chez ces colons indolents l'esprit d'initiative nécessaire, pour éveiller le sens pratique qui leur manquait, il voulait placer sous leurs yeux un modèle achevé de l'œuvre qu'il se proposait de créer. Esprit organisateur, il avait pour principe qu'il faut, dans tout ordre de travaux et d'établissements nouveaux, commencer par un premier type destiné à servir de spécimen et de point de départ pour toute entreprise ultérieure. C'était l'Approuague qui convenait le mieux pour cette base d'opérations dans son plan général de desséchement des terres basses.

Lorsque Malouet eut à sa disposition l'ingénieur Guisan, il le chargea de défricher les pinotières de l'Approuague. C'est sur cette contrée que celui-ci concentra toute son activité; c'est là qu'il mit à profit la situation indépendante des autorités coloniales où Malouet, en quittant la Guyane, avait pris soin de le placer. Guisan trouvait dans l'Approuague des terres d'une qualité un peu inférieure, il est vrai, à celles de Kaw, mais d'une nature plus analogue à celles de Surinam, qu'il connaissait bien. En outre, comme l'Approuague est par mer à une trentaine de lieues de Cayenne, cet éloignement du chef-lieu le servait contre les tracasseries et la malveillance des nouveaux administrateurs.

Déployant librement sur ce terrain une rare habileté, Guisan s'établit sur la rive gauche de la rivière, à trois lieues de la mer, avec un atelier de huit cents noirs, et il créa le spécimen de culture des terres basses qui devait être, dans la pensée de l'ordonnateur, le point de départ d'un système général de défrichement. Mais déjà Malouet n'avait plus à s'occuper de la Guyane; on était en 1781; Bessner était gouverneur; d'autres idées avaient prévalu. La société constituée à Paris pour réaliser les plans de Malouet n'existait plus que de nom : le comte de Broglie était mort. Avec ces deux hommes de moins, la pensée, les capitaux, la direction admi-

nistrative, les appuis, tout manquait à la fois. Guisan ne s'efforça pas moins pendant plusieurs années de continuer le mouvement dont il avait reçu l'impulsion; il construisit un bourg à l'Approuague; il creusa, parallèlement à la mer et à cinq quarts de lieue du rivage, un canal devant servir à une navigation plus directe de l'Approuague vers Cayenne, et se raccorder à la future canalisation du bassin de Kaw, projetée naguère entre lui et Malouet[1].

Ces remarquables travaux témoignent de la capacité et de l'étonnante persévérance de Guisan. Il n'aura eu cependant que l'honneur stérile de placer trop tard une pierre d'attente; mais toute restreinte qu'elle a été, l'œuvre de Guisan suffit néanmoins pour faire regretter qu'un homme de cette valeur n'ait pas pu remplir le rôle important que lui réservait Malouet dans l'œuvre générale de transformation de la Guyane.

XXXII

L'OYAPOC.

(Tome Ier, page 111.)

L'Oyapoc a été, à diverses époques, l'objet d'explorations dont les premières avaient surtout pour but de découvrir un chemin pour parvenir à la rivière des Amazones.

En 1677, trois ans après le voyage des PP. Grillet et Béchamel sur le Mahuri et l'Approuague, le chevalier de Lézy, gouverneur de Cayenne, fit à Oyapoc une expédition; il était accompagné du père Louis Frémond, supérieur de la mission de Cayenne; le père Frémond succomba et fut, à ce que disent les relations du temps, le premier des Français enterré dans cette terre de l'Oyapoc.

En 1688, M. de la Motte-Aigron, un des commandants militaires de Cayenne, remonta l'Oyapoc dans l'intention d'aller jusqu'au fleuve des Amazones. Après cinquante lieues de voyage, les difficultés du chemin et les maladies l'obligèrent de revenir sur ses pas.

De 1695 à 1726, d'autres expéditions eurent encore lieu vers l'Amazone, mais en remontant, soit le Maroni, soit l'Approuague,

[1] On trouve dans l'ouvrage de Guisan sur *Les terres noyées de la Guyane* l'exposé et la discussion des travaux de cet habile ingénieur pour la mise en valeur des terres de l'Approuague.

et en traversant seulement le haut Oyapoc, pour de là chercher une voie de terre qui conduisît directement à l'Amazone.

En 1729, le père Fauque, accompagné du sergent Duvillard et de quelques Indiens, remonta l'Oyapoc jusqu'à son confluent avec le Camopi : c'était l'exploration de la voie fluviale s'ouvrant devant le fort qui venait d'être établi à la pointe d'Oyapoc. Les voyageurs, dans leur trajet, se mirent en rapport avec les tribus riveraines, le père Fauque annonçant l'Évangile aux sauvages et soignant leurs malades; le sergent Duvillard faisant l'office de chirurgien. Quand on mentionne leur voyage, on a l'habitude de ne pas même nommer le père Fauque, ce qui est une omission injuste, et de déclarer qu'il ne reste rien de précis sur les résultats de l'expédition du sergent Duvillard, ce qui est une grave erreur. Cette exploration eut pour résultat la fondation de nouvelles missions, que le père Fauque, quelques années plus tard, créa sur l'Oyapoc et au Camopi. Le père Fauque était non-seulement un homme d'énergie et de dévouement, mais encore un esprit organisateur. Son exploration de l'Oyapoc lui fit reconnaître les points où pourraient s'installer les missions dont il avait conçu le plan. On sait le rôle important qu'eurent ces missions parmi les sauvages, le mouvement de relations qu'elles établirent entre eux et les Européens. — Quand les missions furent supprimées, ce mouvement sur les rives de l'Oyapoc ne fut pas interrompu; sa force acquise s'est perpétuée, et se manifestait, il y a peu de temps encore, au poste Malouet et dans les parages du nouveau poste Saint-Georges.

En 1748, d'Orvilliers, commandant de Cayenne, et des Essarts, contrôleur de la marine, firent par terre, à Approuague et à Oyapoc, un voyage qui avait de l'analogie avec celui de Malouet; notre but était, dit le *Mémoire* de des Essarts, « d'examiner les « terrains, les plantes, les situations et tous les avantages à tirer « de ces postes ».

C'est en 1769 qu'eut lieu le voyage scientifique du médecin botaniste Patris. Après avoir remonté l'Oyapoc pendant quatre jours, le docteur Patris entra dans la rivière du Camopi, si encombrée de roches qu'il pouvait faire à peine deux lieues par jour. Abandonné par ses guides, il fut obligé de revenir sur ses pas et il eut le malheur de perdre ses cartes et ses collections[1].

[1] Patris était accompagné dans son voyage par Claude Tony, *mulâtre libre*.

Le géographe Simon Mentelle entreprit, l'année suivante, mais sans succès, de passer du Camopi dans le Maroni.

Quelques années plus tard, le naturaliste Leblond remonta l'Oyapoc et dressa du cours de ce fleuve une carte qui a été conservée.

Les voyageurs Miltiade, Loret, Leprieur, Thébault, ont renouvelé, dans ce siècle-ci, les courageuses tentatives de leurs prédécesseurs. Comme le fait très-bien remarquer M. Bouyer, capitaine de frégate, qui a visité récemment ces parages avec le brick *l'Alecton*, on doit conclure de tous ces essais infructueux que les expéditions, pour donner des résultats utiles, ne doivent pas être confiées à des individus isolés. C'est ce que les missionnaires avaient bien compris lorsqu'ils avaient partagé le cours de l'Oyapoc en cinq missions, dont chacune était un centre d'action et une base d'opérations. L'établissement de Jacques-des-Sauts était un poste avancé d'une de ces missions. Cette prise de possession d'un point situé à l'extrême limite de nos établissements et à l'entrée des territoires contestés aurait, mieux que les notes diplomatiques, préparé la solution des questions pendantes depuis plus d'un siècle[1].

L'œuvre des missionnaires a été cependant critiquée par certains écrivains. La Harpe, entre autres, déclare que leurs tentatives ont été stériles; il leur reproche de n'avoir pas laissé de bonnes cartes et d'avoir donné des mesures de distance inexactes; enfin, il leur préfère de beaucoup Walter Raleigh et ses récits fantastiques. La Harpe ignorait que dans cette partie du continent américain, le lit et les embouchures des rivières se déplacent; ce qui est une source d'erreurs contre lesquelles les anciens voyageurs n'étaient pas assez prémunis. S'il avait visité la Guyane, il est probable qu'il aurait

d'Approuague, qui en a fait une intéressante relation; il en est parlé dans le *Journal d'un déporté*, t. II, p. 289. La relation de Patris a été perdue : le but de son voyage était de trouver une communication navigable de l'Oyapoc à la rivière des Amazones, d'une part, et de l'autre au Maroni. Voir à ce sujet l'exploration du cours du Maroni faite en 1861.

[1] La mission donnée par le gouvernement du Brésil au vicomte de l'Uruguay, pour traiter avec la France l'affaire des territoires contestés, vient d'appeler de nouveau l'attention sur le cours de l'Oyapoc. Dans une autre note, nous avons parlé du livre de M. da Silva, où se trouvent tous les développements historiques et diplomatiques de la question.

rendu plus de justice à l'œuvre des missionnaires et à l'utilité de leurs renseignements.

XXXIII

RECONNAISSANCE DES BOIS PROPRES A LA MARINE.

(Tome Ier, page 111.)

L'exploitation des forêts de la Guyane, de même que la culture des terres basses, fut une des questions qui préoccupèrent Malouet, et pour lesquelles il fit le plus de tentatives et d'essais.

En arrivant à Cayenne, il vit que pour les bois comme pour le reste tout était à faire dans la colonie. Les habitants n'étaient pas convaincus qu'ils eussent un parti quelconque à tirer des immenses forêts dont ils se voyaient entourés. Les ressources de ces forêts en bois de construction et la possibilité de les exploiter étaient pour eux autant de problèmes et de points débattus.

Dans les forêts de la Guyane, les diverses sortes de bois ne sont pas groupées par espèces, et les pieds d'arbres propres aux constructions maritimes y sont, par conséquent, disséminés dans la multitude des autres essences; on en avait conclu que ces arbres se trouvaient nécessairement placés à des distances trop considérables les uns des autres pour qu'on pût les exploiter. De là une idée des plus étranges : c'était celle de fabriquer, tout d'une pièce, des forêts plus commodément aménagées que celles que la nature avait faites, et, pour arriver à ce grand résultat, de commencer à établir des pépinières. L'idée avait fait son chemin; elle s'était fait accepter à Versailles; des fonds avaient été assignés pour l'exécuter; à son arrivée, Malouet se vit tenu de procéder à des essais. Ces essais eurent le résultat que l'on pouvait en attendre, et il le signala dans un rapport au ministre :

« J'avais, dit-il, amené avec moi un jardinier de Paris, à cent « pistoles de gages et ration et demie, pour être employé aux pépi- « nières projetées. Lorsque je me suis convaincu, par des essais « infructueux, de l'impossibilité de fixer dans un même sol les « différentes espèces de bois que produit la Guyane, j'ai congédié « le jardinier, et j'ai fait du terrain destiné aux pépinières un

« jardin public, abondamment pourvu d'arbres fruitiers et de « légumes. De toutes les graines de bois dur que j'avais rassem- « blées, une seule espèce a levé, le *Carapa;* toutes les autres ont « manqué, et j'en connais la raison. Le *Balata,* le *Grignon,* le « *Coupi,* le *Bagasse,* etc., se reproduisent dans les grands bois, « sur un lit de feuilles pourries, toujours humide, toujours couvert « par l'ombre des grands arbres; ces mêmes graines ne peuvent « réussir sur un terrain sec et découvert, qui manque à la fois de « toutes les conditions que la nature a rendues nécessaires à leur « germination et à leur accroissement. Ainsi le projet des pépi- « nières est une chimère à laquelle il faut renoncer; il faut s'en « tenir à celles que la nature prépare toute seule sur chaque espèce « de terrain, en reproduisant rapidement les arbres qu'on y dé- « truit. »

Entreprendre des semis d'arbres de construction; vouloir créer artificiellement des forêts dans un pays que la nature en a couvert, et compter pour ces plantations forestières sur des colons manquant de ressources, et déjà fort empêchés d'entretenir leurs plantations agricoles, c'était bien là une idée chimérique. Malouet avait résolu d'appliquer un système beaucoup plus simple. Ce fut d'envoyer reconnaître les bois de construction existant dans les forêts, de les faire dénombrer et marquer sur place, et il confia ce soin à un contre-maître charpentier nommé Verdi, qu'il avait amené de France. C'était ce même contre-maître auquel il avait donné rendez-vous au fort d'Oyapoc. Verdi mourut peu de temps après, mais l'ordonnateur fut assez heureux pour trouver dans la colonie d'autres hommes en état de le seconder. De ce nombre était Bagot, habitant de Cayenne honorable et entreprenant. Bagot, après la mort du contre-maître, continua la tournée commencée. Son journal a été conservé au dépôt de la marine; une des espèces d'arbres qu'il signale a reçu le nom de *bois Bagot,* qu'elle porte encore aujourd'hui [1].

Malouet ne voulut mentionner que le nombre des plus beaux arbres que cette tournée avait fait reconnaître comme propres à la marine et qui s'élevaient à environ deux mille; mais, en réalité, il résulte d'un de ses rapports officiels, ainsi que du journal de Bagot,

[1] Un des bois les plus lourds et les plus denses, susceptible d'un très-beau poli; beau bois d'ébénisterie. (*Catalogue* de Noyer, n° 28.)

que sur les seules rives d'Approuague, d'Oyapoc et des criques adjacentes, il avait été trouvé et marqué plus de huit mille arbres dont Bagot jugeait l'exploitation immédiatement praticable. Découverte inattendue pour les habitants de Cayenne! Ils apprenaient tout à coup qu'il y avait des arbres à exploiter autour d'eux à des distances rapprochées et en immenses quantités. On leur en fournissait l'inventaire exact et irrécusable, et ils étaient à tout jamais déchargés du soin de faire des forêts par eux-mêmes [1].

Dans le même temps, Malouet ordonnait des explorations pour la recherche des plans de salsepareille et de vanille [2], et il envoyait sur d'autres points l'ingénieur-géographe Brodel, avec des Indiens et des nègres, pour déterminer géométriquement l'espèce et la quantité des bois qui se trouvent dans un espace donné, et par approximation, dans les autres lieux boisés. La vérité historique nous oblige de dire que l'ordonnateur ne se fit aucun scrupule d'appliquer à ces explorations, éminemment utiles, une partie des fonds destinés aux malencontreuses pépinières. Le journal de Bagot constate que, malgré les dévastations opérées dans les forêts de la Guyane par les Indiens et par les colons, ces forêts n'avaient pas cessé de présenter des ressources considérables.

[1] Pour se faire une idée des richesses forestières de la Guyane française, il faut se reporter à l'ouvrage de Noyer : *Des forêts vierges considérées sous le rapport des produits qu'on peut en retirer pour les chantiers maritimes de la France, etc...* (Paris, 1827, in-8°.) Godin des Odonais, le compagnon de La Condamine, a publié en 1750 un intéressant *Mémoire sur différents bois dans l'île de Cayenne.* — On lit dans le *Voyage aux régions équinoxiales* de Humboldt : « Des cales de construction entoureront un jour les bassins de « la Guyane. Il n'y a pas de rivière de ce pays qui, des forêts mêmes qu'elle « parcourt, ne puisse fournir les bois les plus précieux pour les constructions « navales. Ces bois offrent toutes les variétés désirables de densité, de pesan- « teur spécifique, etc., etc... » (T. VIII, p. 414.) On lira encore avec intérêt sur le même sujet, dans le livre de Lescallier, *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane,* le chapitre intitulé : *Bois pour la marine,* page 55.

[2] Voir encore l'ouvrage de Noyer, cité précédemment, et les *Plantes équinoxiales* de Humboldt.

XXXIV

JACQUES-DES-SAUTS.

(Tome Ier, page 114.)

Le centenaire de l'Oyapoc était connu à la Guyane sous le nom de Jacques-des-Sauts : suivant une habitude des colonies, son véritable nom se trouvait remplacé par un nom emprunté aux localités qu'il habitait.

A l'époque où Malouet le visita, Jacques-des-Sauts avait cent dix ans, et depuis quarante ans il vivait dans cette solitude. Intendant et économe de l'importante mission de Saint-Georges de l'Oyapoc jusqu'au moment de la suppression des Jésuites et de la confiscation de leurs biens, il continuait dans son île la tâche que les pères lui avaient assignée; il moralisait les Indiens, leur enseignait l'agriculture, apaisait les guerres entre les peuplades, réprimait les excès de pouvoir des chefs, portait secours aux voyageurs et aux rameurs victimes des raz-de-marée. Mais, si utile que fût sa vie, elle était ignorée. Placé à la limite de la Guyane et des territoires contestés, Jacques-des-Sauts n'était guère connu que de ceux qui avaient éprouvé son dévouement ou réclamé ses services : des deux périodes de son existence séculaire, la première faisait oublier la seconde, et le temps qu'il avait passé dans la colonie excitait un moindre intérêt que les souvenirs de Louis XIV, de Fénelon et du maréchal de Villars.

Si Malouet avait pu savoir que le soldat de Malplaquet avait été, à une autre époque, le soldat des missions, nul doute qu'il nous eût transmis des détails sur le rôle de Jacques-des-Sauts dans une des phases les plus intéressantes de l'histoire de la colonie; mais son voyage avait un autre but; sa visite fut très-courte, et l'entretien dut se porter sur les souvenirs les plus anciens que rappelait la présence du centenaire.

Malouet avait souvent déploré le départ des missionnaires : nous voyons dans sa correspondance qu'il avait demandé au roi « que « des jésuites fussent envoyés à la Guyane pour reprendre les mis« sions délaissées depuis l'édit de suppression. » Quatre de ces religieux, envoyés par Pie VI, arrivèrent à Cayenne à la fin de 1777;

l'année suivante, ils furent dirigés sur la mission de l'Oyapoc; mais le solitaire venait de mourir à l'âge de cent douze ans, et lorsque les missionnaires arrivèrent dans son île, ils trouvèrent sa maison vide et ses cultures délaissées.

L'histoire de Jacques-des-Sauts a été retracée par le docteur Alibert dans son livre de la *Physiologie des passions*. L'auteur de tant de recherches biographiques intéressantes, M. Ferdinand Denis, lui a donné une place dans sa curieuse galerie des *Vrais Robinsons*. Les PP. Jésuites en avaient parlé les premiers; après eux, Mentelle avait été conduit dans l'île de l'Oyapoc par ses excursions d'ingénieur-géographe; Noyer, son élève, tenait de lui les détails qu'il a communiqués au docteur Alibert dans le temps où celui-ci rassemblait les éléments de son livre. C'est ainsi que le soldat de Louis XIV a eu pour historien le médecin de Louis XVIII.

Nous avons rappelé une partie de la vie de Jacques-des-Sauts qui aurait méritée d'être sauvée de l'oubli. On doit regretter que son historien n'ait retracé de cette singulière existence que les côtés extérieurs et pittoresques. Alibert nous raconte, entre autres particularités, que le vieux soldat conservait, en souvenir de Fénelon, qui avait pansé ses blessures, un exemplaire de *Télémaque* qu'il relisait sans cesse : le spirituel docteur semble s'être un peu trop inspiré de *Télémaque* en racontant la vie de notre solitaire. Dans ses agréables récits, la campagne est si belle, les Indiens sont si aimables, la vie est si facile qu'en les lisant on éprouve l'envie de se retirer dans l'île de l'Oyapoc et d'y devenir centenaire.

XXXV

LE NORD DE LA GUYANE.

(Tome Ier, page 114.)

La partie de la Guyane située au nord de Cayenne, et où Malouet fit sa seconde tournée d'exploration, s'étend sur quarante lieues de côtes, de la rivière de Cayenne au Maroni. En outre de ces deux rivières, elle est arrosée par le Macouria, le Kourou, le Sinnamary, le Courassani, le Conanama, l'Iracoubo, l'Organabo et la Mana.

La presque totalité de cette région présente à peu près l'aspect

de celle qui, au sud, est comprise entre l'Oyapoc et l'Amazone. Comme celle du sud, c'est la région des savanes, tandis que la partie intermédiaire de la Guyane, du Mahuri à l'Oyapoc, est surtout celle des terres noyées. Les savanes s'y déploient depuis le Macouria jusqu'à l'Organabo. Les unes ont pour base le roc et le granit, recouverts de sables, d'une légère couche de terre végétale et de verdure, comme dans les parties élevées de Macouria et d'Iracoubo; d'autres ne sont que de vastes marais à fond de sable, comme ceux de Macouria et du Kourou, ou à fond d'argile, comme dans quelques parties de Sinnamary. On trouve aussi dans une partie de Sinnamary des *savanes tremblantes* sur fond de vase molle, comme celles de Kaw et de Mahuri.

C'est là essentiellement une région de pâturages. Aussi est-ce celle où Malouet voulait qu'on multipliât les *hattes* ou ménageries pour la production en grand du bétail. « Ces pâturages, dit la notice officielle du ministère de la marine, comprennent une vaste étendue de prairies, quelquefois séparées de la mer par une zone de terres cultivées, et qui se prolongent jusqu'à trois ou quatre lieues dans l'intérieur des terres. D'après leur position, la nature des végétaux qui y croissent et la terre qui les produit, on divise ces pâturages en pâturages salés et en savanes proprement dites. Les premiers forment une ligne étroite le long des anses des quartiers de Macouria, de Kourou, de Sinnamary et d'Iracoubo, et se divisent en parties élevées et en parties basses et noyées. Les savanes proprement dites comprennent les immenses terrains découverts, entrecoupés de rivières et de criques, qu'on trouve dans le centre des mêmes quartiers...

« C'est dans ces savanes que se trouvent les hattes ou ménageries affectées à l'éducation des troupeaux de la colonie, troupeaux dont le nombre est bien loin d'approcher de celui que pourraient nourrir les vastes et belles prairies de ces quartiers. »

Voilà ce que constate le document officiel. Il nous sera permis d'ajouter que si les vues de Malouet pour cette région privilégiée de la Guyane y avaient été appliquées depuis quatre-vingt-dix ans, la production du bétail aurait aujourd'hui un immense développement, et serait une source de richesses non-seulement pour la colonie, mais aussi pour la métropole.

XXXVI

BÉHAGUE ET D'HAUGWITZ.

(Tome Ier, page 114.)

Ces deux noms se rattachent aux souvenirs du Kourou. Béhague avait précédé à Cayenne le chevalier Turgot en qualité de commandant en second et de gouverneur provisoire. Préfontaine avait pu facilement prédire aux premiers émigrants le sort qni les attendait; sa correspondance et celle de Béhague et les mémoires qu'ils adressèrent l'un et l'autre à M. de Sartine et au roi sont remplis de plaintes et de récriminations, à travers lesquelles il n'est pas difficile de démêler la cause des résultats funestes de l'expédition. Le désastre consommé, Béhague quitta Cayenne, et il y revint en 1765 comme gouverneur. — Rentré en France en 1766, il eut divers commandements; et en 1791, lorsqu'il fut nommé gouverneur de la Martinique, il était lieutenant général. A la nouvelle du 10 août, les troupes s'étant insurgées, Béhague quitta définitivement la colonie en 1793; pendant l'émigration, il s'employa dans les entreprises du comte d'Artois, et il mourut à Londres au commencement du siècle.

C'est son frère, le chevalier de Béhague d'Hartincourt, que Malouet rencontrait dans le quartier de Macouria, où il avait son habitation. Officier dans les troupes de la colonie, il y resta jusqu'à la révolution.

Le baron d'Haugwitz, d'origine allemande, fils de ce contrôleur général des finances de Marie-Thérèse mentionné dans les *Mémoires* du grand Frédéric, avait pris du service militaire en France pendant la guerre de Sept ans. Adjoint au baron de Bessner pour l'enrôlement des émigrants allemands, il partit avec eux comme lieutenant du roi pour l'établissement de la nouvelle colonie, et ce fut lui qui, en 1766, ramena en France les débris de la malheureuse expédition. Quelques années après, il revint dans le quartier de Macouria de l'île de Cayenne en qualité de commandant. Plus tard, il quitta le service pour s'adonner aux soins de son habitation, où il demeura jusqu'à la révolution. Il mourut à la Martinique en 1810.

XXXVII

BRULETOUT DE PRÉFONTAINE.

(Tome Ier, page 114.)

Préfontaine avait déjà passé vingt ans à la Guyane lorsqu'il arriva à Paris en 1762. Il venait offrir au duc de Choiseul, en même temps que le projet d'une colonie agricole sur le bord du Maroni, le manuscrit d'un livre qui devait être un guide pour les futurs colons. C'était la *Maison rustique de Cayenne*. Le ministre accepta la dédicace et ordonna l'impression du manuscrit.

Le livre devait cet accueil à un intérêt d'actualité qui ne pouvait manquer d'attirer l'attention sur son auteur. On s'occupait alors des préparatifs de l'expédition du Kourou. Deux hommes en crédit, le chevalier Turgot et l'intendant Chanvalon, étaient les chefs désignés de l'entreprise, dont les préparatifs se faisaient dans le bureau même des colonies au ministère de la marine. Le chef de ce bureau, M. Accaron, était un personnage important de l'administration de la marine; il avait marié sa fille au comte de Grasse.

Préfontaine, une fois en relations avec les promoteurs de l'entreprise, devint bientôt l'homme nécessaire au succès; il connaissait le pays et ses habitants; dans le partage des rôles et des attributions, il se trouva chargé de précéder les émigrants, de faire choix de l'emplacement qu'ils devaient occuper et de tout disposer pour leur installation. Ces préparatifs, faits à Paris, en dehors de toute participation des chefs de la colonie, ne pouvaient que les indisposer, et lorsque Préfontaine arriva à Cayenne, au mois de juillet 1763, le peu de concours qu'il obtint du gouverneur et de l'ordonnateur eut les plus fâcheuses conséquences [1].

Nous avons dit ailleurs comment le désordre s'établit sur cette funeste plage du Kourou. Lorsque le chevalier Turgot arriva à Cayenne, à la fin de l'année 1764, le désastre était consommé. La colonie en accusait Chanvalon, et Turgot profita de cette disposition des esprits pour agir contre l'intendant avec la dernière ri-

[1] Le gouverneur était M. de Béhague, lieutenant-colonel; l'ordonnateur, M. Morisse, commissaire de la marine.

gueur. A Paris on rejetait le blâme sur Préfontaine. Ni l'un ni l'autre cependant n'étaient les vrais coupables. Lorsque Malouet, quatorze ans après, vit Préfontaine dans son habitation sur les bords du Kourou, le lieu même où ils se rencontraient dut leur rappeler les souvenirs de 1764 : « Cet homme, dit Malouet, que « M. de Fiedmond m'avait peint comme un fou et qu'on regardait « comme l'auteur de la catastrophe du Kourou, n'était ni l'un ni « l'autre. » (*Mémoires,* I, p. 115.)

Nous avons eu déjà l'occasion de citer le *Précis historique* publié par le ministère de la marine. Ce document résume les circonstances de l'expédition et en explique le malheureux dénoûment.

Préfontaine mourut en 1786 sur son habitation. Son tombeau fut visité, en 1798, par Barbé-Marbois, qui en parle dans son *Journal d'un déporté.*

Indépendamment de son livre de la *Maison rustique,* Préfontaine a laissé un manuscrit qu'il composa vers la même époque, sous le titre de : *Parallèle entre la partie du Nord et la partie du Sud de la Guyane française, avec un plan d'établir une nouvelle colonie; le sieur Préfontaine offrant tous les biens qu'il possède à l'Amérique pour caution de l'entreprise.* Ce manuscrit est conservé dans les archives du ministère de la marine.

XXXVIII

L'EXPÉDITION DU KOUROU.

(Tome Ier, page 116.)

Il existe de nombreuses relations de cette folle et désastreuse expédition. Les faits principaux en ont été reproduits dans le *Précis historique* publié par le département de la marine[1]. Le témoignage de Préfontaine, un des acteurs principaux de l'entreprise, est exact en ce qui le concerne, et nous pouvons le compléter par la déposition d'un autre témoin des mêmes événements. Barbé-Marbois rencontra à Sinnamary, en 1798, un des survivants de l'expédition de 1763, dont le récit se trouve dans le *Journal d'un déporté.* C'est ce récit que nous reproduisons :

[1] Paris, Imprimerie royale, 1842. — 79 pages in-8°.

« En 1763, le ministre français s'alarma des murmures et des « mouvements qu'excitaient dans la Lorraine et dans l'Alsace une « mauvaise administration, et le regret de l'ancienne domination « des princes lorrains et autrichiens. Il y avait aussi du mécontentement dans d'autres provinces, et l'on apprit que des villages « entiers émigraient de France en Allemagne. Le peuple est trop « nombreux, disaient des administrateurs inhabiles; il n'y a pas « de place pour tant de monde; les gens des campagnes, trop pressés ici, vont chercher des pays moins peuplés.

« Au lieu de réformer les abus, on imagina de transporter à la « Guyane ces gens peu difficiles en fait de bonheur, et qui ne voulaient que du pain. On espérait en même temps mettre cette colonie en état de nous dédommager de la perte du Canada, conquis par l'Angleterre, et de la Louisiane, que la France venait « de céder à l'Espagne. Les rapports sur la fertilité du sol de la « Guyane n'étaient point exagérés, et le ministre français crut « exercer un acte de la bienfaisance royale en y faisant passer ceux « qui étaient disposés à émigrer. Le chevalier Turgot, homme zélé « pour le bien public, mais ayant peu d'expérience et une tête « ardente, comptant sur le succès de cette expédition, en obtint la « principale direction.

« Des invitations, au nom du roi, furent répandues dans les « villes impériales, et affichées sans opposition de la part des magistrats. Elles contenaient de magnifiques promesses. Beaucoup « d'Allemands furent séduits par l'espoir d'une liberté et d'un « bien-être qui manquent à plusieurs dans leur pays. On publia « une géographie de la Guyane, une *Maison rustique de Cayenne*. « On mit à cette transmigration un appareil vraiment royal. Je « partis de Mayence; à Manheim, je reçus de l'envoyé de France « quelque argent pour me rendre à la première ville française, et « là, de nouveaux secours me mirent en état d'aller jusqu'à Rouen, « port de l'embarquement. — Des Français, en plus grand nombre « que nous Allemands, se déterminèrent aussi; enfin, l'on vit plusieurs familles du Canada, de la Louisiane et de l'île Royale, « abandonner leur pays natal et leurs propriétés pour la Guyane. « Ils préféraient les lois et un gouvernement français à leur propre « pays, qui passait sous des lois étrangères.

« M. Chanvallon, intendant, fut envoyé dès 1763, un an avant « le chevalier Turgot, et on le chargea de faire toutes les disposi-

« tions préalables. Il s'occupa dès son arrivée du choix du local, « et ce choix était bon, quoi qu'on ait pu dire : c'étaient les îles « du Salut et les terres qui sont à l'embouchure du Kourou. Elles « sont fertiles; la rivière est poissonneuse, ainsi que la mer où « elle se jette; ce canton est à douze lieues de Cayenne, sous le vent.

« C'est sur les bords du Kourou que furent débarquées, dès le « commencement de 1764, environ douze mille personnes de tout « âge, de tout sexe. Au lieu de procéder successivement et à des « intervalles éloignés, on céda à l'impatience de tout faire à la « fois. Les approvisionnements furent d'abord prodigués, mais il « n'y avait point de magasins pour conserver une quantité prodi- « gieuse de denrées. La chaleur et l'humidité en détruisirent une « partie. Il fallut bientôt jeter aux animaux ce qui devait servir à « faire subsister longtemps les hommes. La moisissure attaqua les « meubles et les vêtements. Les vases furent brisés, une quantité « immense de vin fut gâtée dans les futailles. A défaut de cabanes « ou de tentes, on forma des abris avec des voiles de vaisseau; mais « la pluie, le vent et la chaleur pénétraient de toutes parts. Au lieu « d'habituer par gradation les journaliers au travail, on exigeait « d'eux des corvées et un service public qui ne leur permettaient « pas de s'occuper de leurs propres défrichements.

« Le temps s'écoulait, et les grandes espérances qu'on avait don- « nées aux émigrants ne se réalisaient point. Bientôt l'ennui et le « découragement se répandirent parmi eux. Quelques actes d'auto- « rité faits à contre-temps les désespérèrent. L'intendant et ses fa- « miliers se livraient à la dissipation, et leurs festins contrastaient « avec la misère publique. On croyait peut-être y faire ainsi quel- « que diversion; mais au bruit de ces amusements mêmes, la con- « tagion se déployait avec fureur.

« Il mourait jusqu'à quinze ou vingt individus par jour. Il est « bien vrai qu'après les avoir ainsi imprudemment exposés à périr, « rien ne fut épargné pour les conserver. On acheta tout ce qui put « être tiré des colonies voisines; mais l'impossibilité de distribuer « des soins particuliers à tous était la principale cause du mal. La « mortalité était générale quand le chevalier Turgot arriva. C'était « pour lui le moment de se montrer et d'agir. On s'attendait qu'il « viendrait visiter les émigrés et leur apporter les consolations qui « dépendaient de lui; mais il ne put se résoudre à être témoin de

« cette désolation. Il fit arrêter Chanvallon [1]; cet intendant fut con-
« duit à Cayenne et sévèrement gardé pendant quatre mois. M. Tur-
« got se hâta de retourner en France. La frégate qui le portait passa
« à la vue des îles. Les cris des émigrés l'appelaient; il répondit :
« Je ne puis supporter la vue de tant de maux, et il poursuivit son
« voyage.

« Il fallait qu'une victime pût absoudre, aux yeux du public, le
« duc de Choiseul de l'imprévoyance avec laquelle on avait pro-
« cédé. Le nom de Turgot était justement révéré, sa famille en
« crédit; on ne songea pas même à reprocher au gouverneur sa
« désertion au moment du danger. »

XXXIX

LE CHEF AUGUSTIN.

(Tome Ier, page 119.)

Le portrait que Malouet fait du chef Augustin se trouve confirmé par le docteur Alibert, d'après les renseignements qui lui venaient, comme nous l'avons dit, de Noyer. Le chef Augustin faisait partie de ce qu'on appelait les *mauvais sauvages* : c'étaient ceux qu'avait pervertis, soit la fréquentation des blancs, soit le voisinage des nègres marrons. Il est probable qu'Augustin s'était perverti des deux côtés; despote de son village indien, il jouait en même temps un jeu double entre les nègres marrons et les blancs.

Depuis longtemps, les sujets d'Augustin avaient à souffrir de ses vexations; ils avaient porté plainte contre lui devant Jacques-des-Sauts, qui exerçait parmi les sauvages une véritable magistrature, ainsi que nous l'apprend le docteur Alibert. Voici le langage qu'en cette circonstance le centenaire tint à Augustin : « Les malheurs « de votre tribu viennent de ce que vous avez méconnu les lois de « la justice : vous abusez de votre autorité comme de la terre. La « nature ne vous a rendu fort que pour défendre vos semblables; « un chef n'est grand que quand il protége. » Les paroles de Jacques-des-Sauts répondent à ce que nous connaissons de son caractère. « Vous abusez de votre autorité comme de la terre, » ces

[1] 24 septembre 1764.

mots-là ont bien cette sorte de profondeur que nos vieux paysans mettent souvent dans leur langage. Adressés à un chef indien, à la Guyane, ils avaient de plus une application tout à fait locale. Les sauvages abusent de la terre; ils en gaspillent les produits naturels; ils coupent l'arbre pour en avoir les fruits. Jacques-des-Sauts, ou plutôt Jacques Blaisonneaux, probablement issu de quelque famille de laboureurs et très-entendu dans les travaux de la terre, s'efforçait d'initier les Indiens aux avantages de l'agriculture, et ne négligeait aucune occasion de leur montrer à cet égard les dangers de leur ignorance et de leur incurie.

Mais les sages remontrances du centenaire avaient été perdues pour le chef Augustin. Il avait continué d'opprimer sa pauvre tribu; et enfin un jour elle l'avait abandonné subitement et avait disparu des bords du Kourou pour se transporter vers le Maroni. Comme nous l'apprend Malouet, l'événement venait de se passer au moment où il se disposait à visiter cette tribu; Augustin, effrayé à l'annonce de sa visite, parce qu'il se sentait coupable, accourut pour lui expliquer mensongèrement que tout son monde était parti pour la chasse. C'était une révolution, mais une révolution bien différente de celles qui se font en Europe. Entre le gouvernant et les gouvernés, il y avait incompatibilité d'humeur; les Indiens avec leur nature passive, au lieu de chasser le tyran, l'avaient laissé seul; et pendant que le peuple expiait dans l'exil les torts du souverain, le souverain sans sujets était fort embarrassé d'expliquer les causes de son isolement.

XL

LES MÉNAGERIES.

(Tome Ier, page 121.)

« L'institution des ménageries, dit Malouet, doit être une entre-
« prise combinée qui exige de l'ordre, des avances, comme toute
« autre entreprise. »

L'application de cette règle essentielle, rappelée par notre auteur, était la dernière chose à laquelle on eût songé en introduisant dans la colonie des souches de bêtes à cornes et en les distribuant entre un grand nombre d'habitants. Les animaux avaient été jetés sans

soins et sans secours dans les savanes naturelles, livrés à de malheureux blancs épars çà et là, qui ne pouvaient seuls les garder, qui n'avaient point de nègres pour les aider et qui ne pouvaient établir ni des parcs ni des cultures fourragères, en prévision des temps de sécheresse.

C'était d'ailleurs en pleine analogie avec ce qui existe aujourd'hui, non pas seulement dans la Guyane, mais en France, dans les contrées où les paysans, faute d'approvisionnements en fourrages, laissent leurs animaux chercher eux-mêmes leur subsistance dans la vaine pâture. Dans la Guyane du Nord, les bestiaux ont du moins la ressource des forêts; ils s'y réfugiaient en troupes et passaient facilement à l'état sauvage. Ce régime n'était guère profitable aux colons, et les tigres seuls tiraient le plus clair bénéfice de l'importation du bétail dans la Guyane.

Pour remédier à ce misérable état, Malouet fit d'abord mettre des nègres à la disposition des habitants isolés dans les savanes et possesseurs de bétail. En même temps, par des mesures plus décisives, il transformait en ménagerie et en haras l'habitation de M. de Laforest à Sinnamary; c'est à ce sujet qu'il renvoie par une note à sa correspondance administrative. Cette correspondance nous apprend que M. de Laforest cédait au roi ses établissements, en prenant l'engagement de planter, de semer, de faire des parcs et des écuries en bois incorruptible. Il s'engageait, de plus, à utiliser dans la culture des terres basses le prix qu'il recevrait de la cession de cet établissement des savanes et de ces constructions.

M. de Laforest était membre de l'assemblée coloniale; il comprenait ce qu'avaient de fécond les vues du nouvel administrateur sur la destination différente des diverses natures du sol à la Guyane. Il s'associait à ces vues en abandonnant à l'administration, pour l'entretien du bétail, la terre qui n'était pas faite pour la grande culture, et en employant son activité personnelle sur un sol mieux approprié pour l'exploitation agricole. L'arrangement conclu entre lui et l'intendant de la colonie était ce que l'on appellerait dans le langage actuel une affaire, mais une affaire doublement profitable pour la colonie : elle y gagnait, d'une part, la formation d'une grande ménagerie et d'un haras, et de plus, l'emploi immédiat, dans une opération de desséchement, des ressources que cette cession créait pour M. de Laforest; avec une seule mise de fonds, l'administrateur obtenait ce double résultat.

Tout en prenant ces mesures pour le nord de la Guyane, Malouet ne perdait pas de vue la partie du sud, entre l'Oyapoc et l'Amazone, qui semble prédestinée d'une manière encore plus évidente à la multiplication indéfinie du bétail. — Là aussi existait une force disponible, un puissant moyen d'action : c'était la mission qu'il avait établie à Coanani. En quittant Cayenne, il donnait pour instructions à M. de Préville, qui le remplaçait pendant son absence, d'envoyer à la mission un troupeau de vaches, de moutons et de brebis, pour que l'espèce en fût propagée dans les savanes de Coanani. Il recommandait que cet essai fût dirigé par un blanc intelligent, aidé par des nègres, le tout, sous les auspices des missionnaires. Les missionnaires eux-mêmes avaient autrefois procédé de la même manière. Leur mission du Kourou avait été le point de départ d'une exploitation agricole, et ils avaient donné de l'extension à leur mission de Saint-Georges par l'établissement de Jacques-des-Sauts au milieu de l'Oyapoc. Le véritable esprit d'organisation se reconnaît partout aux mêmes signes : procéder par des voies multiples concourant au même but; lier entre elles des fondations diverses qui se prêtent un mutuel appui; trouver dans ce qui existe des points de départ pour des développements nouveaux.

Le but de l'intendant de la Guyane était d'effectuer une prise de possession complète au centre même des territoires du sud, contestés à la France par le Portugal; il l'avait opérée moralement par la mission qui devait rallier les populations indiennes; il restait à y introduire un système de culture et de production conforme à la destination naturelle de ces régions; par là, il donnait aux droits de la France une double consécration. — Les Portugais procédaient de tout autre manière. Depuis cinquante ans, ils poussaient leurs incursions jusqu'aux rives de l'Oyapoc, enlevant de vive force des multitudes d'Indiens; ils faisaient ainsi le désert entre eux et nous; où nous voulions apporter la vie, ils apportaient le dépeuplement. Le plan de Malouet a été abandonné; celui des Portugais, repris à l'époque de la Révolution, s'est réalisé, et depuis l'année 1793 toute la région, à partir de la rive droite de l'Oyapoc, n'est plus qu'une solitude [1].

[1] Les mêmes idées semblent avoir inspiré Ballanche, lorsqu'il écrivait : « Les colonies nouvelles ne doivent marcher que pas à pas et faire successi« vement leurs paisibles conquêtes, non en disputant la terre aux naturels du « pays, mais en la disputant à la solitude et à la peste. Elles s'avanceraient

Ce que Malouet voulait faire dans la région du sud, quant à la production du bétail; ce qu'il avait commencé dans la région du nord, il l'avait déjà fait pour la partie centrale de la colonie, pour l'île de Cayenne, où existent aussi des savanes. Il avait fait ouvrir, à cet effet, un canal de navigation et d'écoulement des eaux qu'il eut la satisfaction de voir achever avant son départ; c'est à lui qu'est dû le desséchement et l'assainissement de l'île de Cayenne, qui au moment de son arrivée n'était qu'un marais. Il chargeait l'ingénieur Guisan de dessécher et de mettre en culture cent cinquante carreaux de palétuviers, de renouveler toutes les cases à nègres de l'habitation du roi, d'y bâtir un hôpital, de planter en arbres toutes les avenues, d'établir des ménageries, d'y faire des écuries et des plantations. Il avait réuni dans l'habitation du roi les éléments d'un haras. Tout cela n'était que le commencement d'un plan plus étendu. Il formait un corps d'ingénieurs pour le desséchement des terres basses; il demandait l'envoi d'ouvriers charpentiers de la Martinique pour en faire des contre-maîtres dans l'exploitation des bois; des pêcheurs et des saleurs de Granville pour les pêcheries; enfin, pour la direction des haras et ménageries, des élèves de l'école vétérinaire.

Malouet voulait faire des établissements modèles de chaque nature d'exploitation ou de culture : « Cent mille écus en quatre « années, écrivait-il, suffiraient pour six établissements de cette « espèce. J'en céderais quatre au prix coûtant et à crédit à des « hommes sages et intelligents qui feraient de gros bénéfices en « remboursant le roi, et me mettraient en état de multiplier les « ménageries et les haras avec la première mise de fonds. Je ferais « rassembler et vendre tous les bestiaux épars qui appartiennent à « des propriétaires indigents, pour en former des parcs et des trou- « peaux gardés et entretenus. L'exemple et la persévérance dans un « plan dont la sagesse et l'utilité sont reconnues : voilà les condi- « tions essentielles de toutes les institutions. »

« ainsi d'année en année; elles ne prendraient une pleine possession du pays « qu'après l'avoir préparé par la culture et par des travaux d'assainissement; « elles y feraient parquer leurs troupeaux avant d'y tracer des villages des- « tinés ensuite à devenir des villes. » (*La ville des expiations.*)

L'abbé Raynal a exprimé la même vérité en peu de mots : « Il fallait, dit- « il, que la population des troupeaux précédât celle des hommes. »

Aucune partie de ce plan si bien conçu n'a été suivie. Le baron de Bessner, envoyé à Cayenne après Malouet, avait d'autres visées. Il considérait la question du bétail à travers le prisme de la pastorale. Des nègres marrons, il faisait des bergers. La mort le prit au milieu de son rêve. Les administrateurs qui lui succédèrent laissèrent aussi plus d'une fois la fantaisie remplir un rôle dans une question toute positive, et les savanes de la Guyane attendent toujours les troupeaux pour lesquels la nature les a faites [1].

XLI

LES PÊCHERIES ET LA GUERRE D'AMÉRIQUE.

(Tome Ier, page 124.)

On sait aujourd'hui mieux que jamais combien les intérêts commerciaux et économiques touchent de près à ceux de la politique. On ne sera donc pas étonné que la question, toute spéciale en apparence, des pêcheries de la Guyane se rattachât pour notre auteur à des préoccupations politiques sur la puissance future des États de l'Amérique du Nord.

Dès les premiers mois de son arrivée à Cayenne, en 1776, Malouet demandait à M. de Sartine de lui envoyer des pêcheurs et des saleurs de Granville et quelques bateaux pontés de vingt à trente tonneaux, munis de tous les agrès et ustensiles de pêche. Il constatait que toute la colonie vivait de poisson frais, pris à l'aide de mauvaises pirogues; mais que si elle parvenait à posséder une centaine de bateaux employés à la pêche du lamentin [2], les Antilles ne seraient plus approvisionnées de poisson sec que par nous, et que ce serait une source importante de richesse pour la Guyane.

1 « On ne comprend pas comment les Guyanes ne sont pas couvertes de « bestiaux; les savanes qui règnent le long de la mer, de l'Orénoque à l'Ama- « zone, pourraient nourrir du bétail pour le monde entier... Un troupeau de « quinze cents bêtes à cornes, introduit à Cayenne en 1763, s'élevait en 1769 « à six mille têtes... La seule colonie française pourrait, dès aujourd'hui, ali- « menter plus de cent mille bêtes à cornes. » (E. Carrey, *Huit jours sous l'Équateur.*)

2 Le lamentin est un mammifère dont le poids dépasse deux cents kilogrammes; sa chair a le goût de celle du porc.

Plus tard la pensée de Malouet devait se compléter dans le compte rendu qu'à son retour de la Guyane il adressait au roi en 1778. Au milieu même de la guerre pour l'indépendance américaine, il s'exprimait ainsi : « Sur la côte de la Guyane et presque dans « toutes ses parties, on peut former des pêcheries et des saloirs qui « nous affranchiraient à la longue du joug de la nouvelle Angle- « terre pour l'approvisionnement des Antilles, car nos relations « actuelles avec ce peuple nouveau peuvent être un jour troublées « et suspendues. »

Cette nouvelle Angleterre, ce peuple nouveau, au sujet duquel l'intendant de la Guyane énonçait en 1778 une pareille prévision, c'était celui qui devait s'appeler bientôt le peuple des États-Unis et devenir la puissance exubérante que l'Europe connaît aujourd'hui. Ces prévisions, on le voit, ne manquaient pas de portée; peut-être même fallait-il une certaine fermeté d'esprit pour les exprimer au milieu de l'enthousiasme qu'excitait en France l'appui donné à l'indépendance américaine.

Malouet, en s'exprimant ainsi, était d'accord avec lui-même, car il s'était montré opposé à la guerre d'Amérique. Une particularité consignée dans ses *Mémoires sur les colonies* se lie trop étroitement à ses mémoires politiques, pour ne pas y être rattachée dans cet Appendice. Au mois de février de l'année 1775, lorsque le vœu public commençait à se prononcer en faveur de l'insurrection américaine, M. de Sartine lui avait remis six questions écrites de la main du roi, « que j'ai longtemps conservées, dit Malouet, et dont « plusieurs personnes ont eu communication, ainsi que de mes ré- « ponses. » Voici une des questions de Louis XVI :

« Convient-il au Gouvernement de fournir des secours secrets « aux insurgents, de recevoir leurs prises dans nos ports, d'avoir « des émissaires, de traiter avec eux? Cela se peut-il faire selon les « lois de la saine morale [1]? » La réponse de Malouet est ainsi formulée :

« La saine politique, autant que la morale, nous prescrit une « conduite contraire. Tout concourt à nous rendre la nouvelle « Angleterre plus redoutable que l'ancienne, si elle arrive à l'indé-

[1] Lorsqu'on pressait l'empereur Joseph II d'intervenir en faveur des Américains, il répondit que son métier était d'être roi et non de soutenir de révoltés. (Notes du comte de la Marck.)

« pendance. Alors elle sera bientôt surchargée de denrées et elle « en cherchera le débouché dans nos colonies, en s'en appropriant « d'abord le commerce, ensuite le territoire; telle est sa marche « nécessaire. L'Amérique septentrionale, devenue libre et puis- « sante, doit s'étendre au midi et en acquérir les richesses. C'est « sous cet aspect qu'il faut la considérer; c'est pour arrêter ses « progrès qu'il faut réunir nos efforts : toute autre marche nous « égare et nous perd. »

Après quatre-vingt-dix ans écoulés depuis le jour où l'intendant de Cayenne exprimait ainsi son opinion, il est impossible de contester la valeur des raisons dont il l'appuyait. Lorsqu'en 1802 Malouet publia la collection de ses *Mémoires sur les colonies,* d'où nous avons tiré la citation qui précède, il s'exprimait ainsi dans son préambule : « J'avoue donc avoir voté contre l'indépendance « des Américains, quoique dès lors j'aimasse beaucoup la liberté, « et que je rendisse toute justice à leur courage et à leurs droits. « J'avoue que dans mes motifs, dont quelques-uns me paraissent « toujours raisonnables, il y en a qui tiennent à ce genre de pré- « jugés dont l'exagération sera longtemps le malheur du genre « humain... L'Angleterre eût sûrement mieux fait de consentir « sans effusion de sang à l'indépendance de ses colonies; elle eût « épargné beaucoup d'hommes et d'argent. — Pour nous, nous « n'avons obtenu aucun avantage de cette guerre, et *douze cents « millions qu'elle nous a coûtés ont produit la révolution*. Le béné- « fice est pour les Américains. Leur indépendance est une superbe « conquête, et la progression de leur puissance s'annonce d'une « manière imposante. Ils sont très-excusables d'avoir aussi habile- « ment profité des circonstances, mais je persiste à croire que nous « aurions pu nous dispenser d'y contribuer. »

A la distance de près d'un siècle, les prévisions de Malouet tombent avec une étonnante justesse au milieu des préoccupations actuelles.

Dans le même travail, en réponse aux questions posées par Louis XVI, il revient sur les mêmes idées avec cette persistance qui dénote une conviction bien arrêtée; il dit un peu plus loin : « Lorsque ces peuples seraient une fois en sûreté, il ne faut pas « douter qu'ils n'oubliassent bientôt les services rendus; les nations « sont encore moins susceptibles de reconnaissance que les parti- « culiers; elles tendent irrésistiblement à leur accroissement, à leur

« plus grand intérêt, et celui de la nouvelle Angleterre est de sub-
« juguer l'Amérique. »

Peu de temps après que Malouet s'exprimait ainsi, Turgot eut à répondre aux mêmes questions, qui lui étaient posées au nom du roi par M. de Vergennes, et il remit à ce ministre un *Mémoire sur la manière dont la France et l'Espagne devaient envisager les suites de la guerre entre la Grande-Bretagne et ses colonies.*

Ce mémoire, longuement développé, ne conclut pas sur la question d'une manière aussi précise que vient de le faire Malouet en quelques lignes. L'opinion de Turgot est que le résultat le plus favorable de la guerre doit être une séparation complète entre l'Angleterre et ses colonies, et il entre à ce propos dans des considérations économiques et politiques qui s'éloignent de notre sujet. Malouet, dans ses différents écrits sur la même question, se montre surtout préoccupé du contre-coup des événements de l'Amérique et de l'intervention française sur la politique intérieure et sur l'état des esprits dans notre pays[1].

XLII

COMMERCE ET CULTURE A LA GUYANE.

(Tome Ier, page 124.)

..... La Guyane est une colonie mal constituée, inutile, onéreuse à l'État autant que le serait à un particulier une terre dont les dépenses excèdent les revenus. Convient-il à l'État de changer cet ordre de choses, et de féconder par des avances les terres incultes, reconnues pour être susceptibles des plus riches cultures?

Ou serait-il plus sensé d'abandonner cette colonie à elle-même et de diriger sur nos autres possessions intérieures ou extérieures les soins et les secours de l'État?

Ce dernier parti serait plus raisonnable que celui auquel on s'est arrêté depuis douze ans.

Six millions dépensés en cet espace de temps n'ont pas produit un écu de revenu (exceptons-en l'avance de six cents têtes de bétail), parce que les administrateurs, les employés, les soldats n'ont rien de commun avec le travail de la terre. Il n'y a de productif que

[1] *Turgot,* édition Daire, deuxième volume, pages 551 à 585.

l'argent dépensé en fossés, canaux, chemins, avances de nègres, d'animaux et de machines. Le personnel et toutes les dépenses de l'administration sont inutiles, si leur emploi n'a pour objet la police, la protection, l'accroissement de toutes ces choses.

Mais, si par mesure d'économie on abandonne la Guyane, nous ne pouvons douter qu'un peuple étranger, peut-être ennemi, ne s'en empare et n'augmente, par le commerce et par la culture dont elle est susceptible, ses richesses et sa puissance maritime, ce qui équivaudrait à une diminution de la nôtre. L'abandon n'est donc pas proposable, et nous n'avons à choisir qu'entre la conservation *in statu quo* et l'amélioration la plus active, si l'on adopte les espérances qu'autorisent les faits constatés.

La conservation économique peut se réduire à deux cent mille francs par an.

Une amélioration décisive exige dix millions en dix années et un atelier de deux mille nègres, appartenant au roi, pour l'exécution des travaux publics. La distribution de cette dépense appliquée à la culture doit être en ouverture de canaux d'une rivière à l'autre, en frais de machines, entretien d'ingénieurs et de piqueurs des ponts et chaussées, salaires d'ouvriers, entretien de bateaux et de chaloupes, achats et transports d'animaux, nourriture de nègres, etc.; *car le projet d'en avancer à chaque habitant particulièrement est inadmissible et n'opérerait aucun bien général.*

Par l'exécution de ce plan, le roi se trouverait propriétaire, au bout de dix années, d'un vaste terrain mis en valeur et en état de vente; plus, d'un atelier considérable distribué par cinquante têtes d'esclaves sur quarante habitations, lesquelles seraient vendues à terme à des capitalistes d'Europe et à moitié prix de l'estimation.

En dix autres années il rentrerait dans la caisse du roi la moitié de la premiere mise de dix millions; en sorte que les frais d'administration seraient acquittés par les acquéreurs, et les droits d'importation et d'exportation accrus dans la proportion des cultures.

Il arriverait donc qu'en vingt années le roi aurait une colonie florissante sans avoir dépensé un sol de plus qu'il ne lui en coûte aujourd'hui pour entretenir un État languissant.

Tel est le précis très-succinct du plan que nous avons conçu après avoir vu et réfléchi. Il ne nous semble pas qu'on puisse en trouver un plus simple, plus utile et moins dispendieux.

Une compagnie se présente pour faire un établissement dans la Guyane : elle doit être accueillie, car les grands défrichements ne peuvent se faire que par l'État ou par des sociétés particulières; mais les entrepreneurs doivent être interrogés sur leurs projets, sur leurs moyens. S'ils n'ont aucune connaissance personnelle du climat, du sol, des pratiques de culture de l'Amérique, ils doivent être considérés comme des hommes séduits par l'esprit d'entreprise, ou par des suggestions intéressées des gens qu'on appelle *faiseurs d'affaires*. Ceux-ci s'attachent comme des insectes à la suite des financiers et des gens de cour, et proposent une affaire en Afrique ou en Amérique, qui doit toujours produire cent pour cent de bénéfice. Ils ont soin d'ajouter aux projets les plus bizarres quelques probabilités, des relations circonstanciées, des moyens plausibles d'exécution; et l'appât de *cent pour cent* produit alors son effet. Qu'importe à ces gens-là que la société se ruine! ils en sont les commissionnaires ou les agents; ils sont chargés des fournitures, et ils s'appliquent le produit net.

Il est donc nécessaire dans ce cas-là d'éclairer les entrepreneurs, de leur montrer la perspective chimérique qui leur est offerte et l'emploi utile et raisonnable de leurs fonds, s'ils veulent se laisser diriger.

Voulez-vous, leur disons-nous, opérer par vous-même un grand défrichement? Toute la terre que vous pourrez successivement exploiter vous sera concédée; mais commencez par un et ne vous aveuglez pas sur l'immensité d'une inutile possession. Calculez d'abord votre entreprise sur les fonds que vous y destinez. Est-ce un million en trois années? Vous pouvez employer mille nègres et exploiter fructueusement deux mille carreaux de terre; mais voici comment :

Concertez avec le Gouvernement le choix de votre terre, de manière qu'il y ait des travaux faits en commun pour le desséchement. Prenez en Hollande deux ou trois économes de Surinam; en France, un ingénieur et un piqueur des ponts et chaussées; à Saint-Domingue ou à la Martinique, cent nègres acclimatés, et que votre première opération soit une plantation de *vivres* pour en nourrir cinq cents que vous enverrez successivement de la côte d'Afrique : que vos gens travaillent avec activité pendant cinq ans; que l'administration, qui a intérêt à la prospérité de cette entreprise, surveille vos agents. En remplissant toutes ces conditions, vous pourrez

compter, dans cet espace de cinq années, avoir doublé vos fonds et entrer en revenu.

S'agit-il seulement d'un placement de fonds à un plus fort intérêt que celui usité en Europe? Si les intéressés ne veulent pas eux-mêmes s'exposer aux risques et aux mouvements d'une entreprise de culture, voici un plan d'opérations aussi avantageuses à la colonie qu'aux entrepreneurs.

Le Gouvernement leur emprunte, à 7 pour 100, dix millions payables en dix ans, un million par année : l'hypothèque de cette somme sera généralement affectée sur les aides et gabelles, et spécialement sur les nègres et sur la terre exploitée dans la Guyane, pendant ces dix années et avec ces dix millions.

Nous supposons que le roi, dans cette exploitation, ne retire pas un sol de revenu : il lui en aura coûté soixante et dix mille francs par an pour employer dix millions en dix ans en nègres et en desséchements dans la Guyane.

Mais, à cette époque, les travaux étant dirigés comme nous l'entendons, le roi aura augmenté sa colonie d'un capital de dix millions. Nous le réduisons à neuf, en en passant le dixième en frais non remboursables. Alors, ou le roi cédera ces fonds à partager entre les prêteurs, en leur tenant compte du dixième de déficit, ou S. M. vendra à d'autres entrepreneurs chargés de ce moment de l'intérêt de sept pour cent. Ainsi le Gouvernement, pour 710 mille livres d'intérêt pendant dix ans et un million remboursable la dixième année, aura opéré dans cet espace de temps la plus grande révolution possible dans cette colonie et accru son commerce du double en partant de l'état actuel.

Nous avons annoncé un extrait, un précis de nos vues; c'en est assez pour être entendu. Il n'y a dans tout ceci rien d'exagéré, rien qui ne soit démontré aux yeux de tout homme connaissant particulièrement la Guyane et le commerce, ainsi que la culture en Amérique.

Puissions-nous être écouté! Mais des opérations de cette importance peuvent-elles être discutées à mille cinq cents lieues de Versailles?

CONCLUSION.

L'établissement le plus absurde et le plus onéreux dans l'état où il est, est celui de la Guyane, dont l'administration nous est confiée.

On y a prostitué l'argent, la terre et les hommes; on y a méconnu leur emploi. Les compagnies qui s'y sont établies depuis cent ans ont fait les mêmes fautes, à commencer par celle de Brétigny jusqu'à celle de l'Oyapoc. Tous les projets exécutés, excepté celui de l'introduction des bestiaux, ont eu le même caractère de déraison, et tous les administrateurs, nous osons le dire, n'ont pas eu autant de bonne foi et de courage que nous. Avant de proposer nos opinions, nous avons appelé la colonie entière à les étudier. Les erreurs, les pratiques les plus invétérées ont été par nous discutées et combattues sans réplique. Sur les dettes, les emprunts, la culture, le commerce et la police, nous avons contrarié et vaincu les préjugés établis. Ce que nous proposons se trouve donc constaté par des faits et par des observations unanimement acceptés.

Nous avons rempli notre tâche : l'exécution ne dépend pas de nous; mais nous nous déclarons aussi inutiles à l'État que l'est aujourd'hui la Guyane, si l'on nous rendait commune l'inertie qui est propre à ce pays.

XLIII

LES INDIENS.

(Tome Ier, page 131.)

M. Ferdinand Denis, dans une note de son édition du *Voyage à la Guyane*, et sous une forme aussi bienveillante qu'impartiale, a cherché à concilier des opinions bien différentes sur le parti que l'on pourrait tirer des populations indiennes :

« On n'a rien dit de mieux sur la condition présente des indi-
« gènes que ce qui a été dit en si bons termes par Malouet. La
« dépopulation des Aldées appartenant à cette race malheureuse a
« toujours été croissante, mais peut-être quelques centaines d'indi-
« vidus sont-ils allés chercher un refuge dans les forêts de l'inté-
« rieur. Il y a un peu plus de dix ans, l'excellent rapport sur la
« Guyane française qui fut présenté au Gouvernement, et dont la
« rédaction est due à M. Paul Tiby, faisait monter à sept cents
« tout au plus le nombre des Indiens répandus autour de nos éta-
« blissements; ils appartiennent en général aux débris de ces an-
« ciennes nations que l'on désignait sous les noms de Galibis,

« d'Approuagues, d'Émérillons et d'Oyampis. Daniel Lescallier, « auquel notre admiration pour les talents et le caractère de « Malouet ne nous empêche pas de rendre justice, avait étudié ces « débris des nations indiennes, et était allé même les observer « dans les solitudes de l'intérieur : rien de ce qu'il dit au sujet de « leur civilisation ne nous paraît impraticable. Il est certain, et le « voyage de Leblond en offre la preuve, que les tribus disséminées « dans l'intérieur sont plus nombreuses, et offriraient par consé- « quent plus de ressources à la colonie. Les Indiens que l'on ren- « contre encore dans les forêts explorées par nos colons ne sont « que des débris de l'ancienne nation des Galibis, sur lesquels Biet « nous a conservé de si précieux détails au dix-septième siècle, et « que le savant Alcide d'Orbigny range dans son rameau de la race « guarani-brésilienne.

Sans doute, il est possible d'admettre avec M. Ferdinand Denis que de nombreuses peuplades d'Indiens sont réfugiées dans les profondeurs de la Guyane ; mais une colonie ne peut englober que les populations qui lui sont voisines ; et il s'écoulera encore bien du temps avant que notre colonie ait atteint ces régions où l'on peut supposer que les tribus indiennes se trouvent aujourd'hui agglomérées. — Celles qui sont disséminées autour de nos établissements n'offrent de prise qu'à la propagande individuelle des missionnaires ; elles seraient inaccessibles à l'action administrative. Il résulte en effet de la note même de M. Ferdinand Denis, comme du rapport officiel rédigé il y a vingt-cinq ans par M. Tiby et des données fournies par Malouet, que le chiffre de leur population est non-seulement minime, mais essentiellement flottant ; qu'il change et se déplace à chaque instant. Il faut aux entreprises coloniales une base certaine, et l'esprit pratique de l'intendant de la Guyane jugeait que la colonisation n'en trouverait pas sur ce terrain mouvant.

XLIV

LESCALLIER ET DUCHÊNE.

(Tome Ier, page 131.)

L'allusion que fait Malouet aux idées de Lescallier et de Duchêne sur les Indiens nécessite quelques mots d'explication.

Daniel Lescallier avait été envoyé à Cayenne pour vérifier la gestion de Leroi de Préville, et il le remplaça comme ordonnateur. Il connaissait les colonies; il apportait dans la Guyane des vues, du zèle, mais un esprit systématique et passionné. Il prit ombrage de l'indépendance administrative dont l'ingénieur Guisan se trouvait investi dans la vallée de l'Approuague par une mesure spéciale du ministère de la marine prise sur l'avis de Malouet. On avait voulu placer l'habile ingénieur à l'abri des tracasseries locales, et lui assurer toute la latitude et la liberté d'action nécessaires pour accomplir ses grands travaux. Lescallier eut la malencontreuse idée de se mettre à la traverse de ces dispositions et de chercher à entraver les entreprises utiles de Guisan. Tout cela se passait au moment même où le maréchal de Castries venait d'adopter, pour le desséchement des marais de Rochefort, les plans que Guisan lui avait présentés. Lescallier jouait de malheur : le maréchal de Castries, voulant approfondir les causes de sa mésintelligence avec Guisan, chargea le baron du Puget, inspecteur d'artillerie, d'aller examiner les faits sur les lieux. L'examen ne fut pas favorable à Lescallier, et il fut rappelé. On doit pourtant rendre justice à sa capacité : il possédait des notions étendues sur les ressources de la Guyane; tout en s'efforçant d'apporter obstacle aux travaux de Guisan, il s'associait aux vues de Malouet sur le desséchement des terres basses et sur le peuplement des savanes. Il fit même établir dans celles du sud un parc de bestiaux, qui était en pleine voie de prospérité lorsque M. Pomme, le directeur de cette ménagerie, jugea à propos de l'abandonner pour revenir en France [1].

Daniel Lescallier a laissé plusieurs mémoires et un exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane; publié en 1791, cet ouvrage contient des données, selon toute apparence, fort hasardées, sur la possibilité de gagner les sauvages à la civilisation.

Quant à Duchêne, il suffit de dire qu'il était l'auteur d'un mémoire présenté au Gouvernement en 1790, et ayant pour objet un plan de république à former parmi les sauvages dans les montagnes de la Guyane. Malouet avait eu connaissance de ce mémoire, qui existe encore aux archives de la marine. Les républiques sauvages, comme toutes les autres, et comme toutes les formes possi-

[1] Cette ménagerie a été détruite par les Portugais en 1808.

bles de sociétés humaines, dépendent de l'action du temps, du concours de circonstances spéciales, et il n'est pas donné aux auteurs de mémoires de les faire naître à volonté. Malouet avait vérifié sur place les chimériques conceptions du baron de Bessner, relativement aux Indiens, et l'on comprend que celles de Duchêne, et même celles de Lescallier, venues après coup, ne pouvaient exercer sur son esprit qu'une médiocre séduction.

XLV

ISAAC NASCI.

(Tome Ier, page 138.)

L'opinion d'Isaac Nasci sur les prétendues origines juives des sauvages de l'Amérique n'était pas entièrement nouvelle. Avant lui, le père Fauque avait exprimé la même idée; en 1736, à propos d'une de ses explorations sur les bords de l'Oyapoc, il écrivait : « Je dois vous dire en passant que nous trouvons parmi ces peu« ples tant de coutumes du peuple juif, qu'on ne peut s'empêcher « de croire qu'ils en descendent. » Dans la même lettre, le père Fauque énumère celles de leurs coutumes sur lesquelles pourrait se fonder cette étrange croyance.

De son côté, Malouet fait une énumération du même genre, mais en se plaçant à un point de vue plus général et plus vrai. « On « retrouve, dit-il, parmi les Indiens, l'arc des Parthes et des Nu« mides, le bouclier des Romains, la lance et le javelot des Grecs « et des Asiatiques. » A notre sens, cette vue est plus étendue que celle qui rattacherait uniquement au peuple juif les origines des Indiens. On peut dire avec notre auteur qu'*il est difficile, quand on connaît les sauvages et l'histoire ancienne, de ne pas reconnaître quelques institutions traditionnelles communes à la grande pluralité des familles du genre humain*. Mais il y a loin de cette donnée générale à la préoccupation exclusive qui veut voir le peuple juif partout, et par laquelle ont été trop facilement séduits le rabbin et le missionnaire.

A ce sujet, voici une intéressante note de M. Ferdinand Denis,

que nous empruntons à son édition du Voyage de Malouet à la Guyane.

« C'est une préoccupation analogue, et dont la science moderne « a fait justice, qui a valu cependant au monde savant la plus « vaste collection qui ait encore été donnée sur les antiquités amé- « ricaines. On peut s'en assurer en parcourant quelques-uns des « mémoires de lord Kingsborough; ils ont été insérés par lui dans « un livre magnifique, dont il est l'éditeur, et qu'il a intitulé : « *Antiquities of Mexico,* Londres, 1830, 7 vol. in-folio. Le noble « lord partageait l'idée excentrique d'Isaac Nasci, et pour la faire « triompher, il n'a pas craint, dit-on, de dépenser un capital de « quinze cent mille francs. »

Nous pourrions indiquer encore d'autres auxiliaires au système d'Isaac Nasci. Dans un livre publié à Londres en 1833, M. Colton veut reconnaître dans les formules du culte des Indiens le nom de *Jéhovah,* et dans leurs chants sacrés, il croit entendre distinctement l'*Alleluia*. Mais n'est-il pas permis de croire que celui qui a saisi tout cela au vol dans le chant des Indiens a cédé à quelque préoccupation, comme ceux qui, dans le son des cloches, entendent tout ce qui leur plaît d'imaginer?

On pourrait encore citer le récit d'un voyage du révérend Samuel Parker chez les Indiens qui habitent au delà des montagnes Rocheuses. Dans le livre qu'il a publié en 1838, sous le titre de *Journey beyond the Rocky-Mountains,* le révérend auteur constate, lui aussi, dans les usages des Indiens, de grandes analogies avec ceux des anciens juifs, et dans leurs dialectes, il reconnaît des mots hébreux. Mais il y trouve aussi des mots grecs et même latins; seulement, ces divers vocables présenteraient un sens différent de celui qu'ils ont dans les langues d'où ils proviennent : ce qui contredit toute la théorie de linguistique du savant Isaac Nasci.

Vers la même époque, nous avons vu les aberrations des Mormons prendre pour point de départ l'hypothèse d'une communauté d'origine entre les sauvages de l'Amérique et les Juifs. — Lorsqu'en 1827, leur fondateur, Joseph Smith, produisit ses premières révélations, il établit en manière de dogme que le continent américain avait été peuplé par une colonie partie de Babel, à l'époque de la confusion des langues, et plus tard, par un second essaim échappé à la destruction de Jérusalem, sous Sédécias. Il est permis de croire que l'imposteur avait eu quelque connaissance des idées

d'Isaac Nasci et du père Fauque; quoi qu'il en soit, la question d'ethnographie, posée un peu à l'aventure par les deux érudits, recevait ainsi une solution très-inattendue.

XLVI

LES PIAYES.

(Tome Ier, page 142.)

Les Indiens ont-ils un culte? ont-ils des prêtres? Le doute qu'exprime à cet égard notre auteur a motivé, de la part de M. Ferdinand Denis, une note par laquelle se termine son édition du *Voyage à la Guyane*. Nous reproduisons cette note en y ajoutant quelques explications.

« Comme tous les voyageurs de son siècle, Malouet n'avait que « des idées fort confuses sur l'état ancien des peuples de l'Amé- « rique, ce qui ne l'empêche pas de porter le jugement le plus sûr, « lorsqu'il s'agit de caractériser le sauvage isolé dans ses forêts. Au « temps où les Galibis comptaient, comme les autres peuplades de « la côte, des tribus de dix ou douze mille individus, chaque vil- « lage avait ses *piayes, piaches* ou *boyes,* dépositaires de la tradi- « tion et tout à la fois médecins, prêtres et devins. Dans un état « hiérarchique fort simple, ce grade ne s'obtenait qu'à la suite « d'épreuves plus redoutables que celles réservées au guerrier. A « eux appartenait de préserver les grands événements de l'oubli, « et ils le faisaient dans un tel langage que, selon le vieux Thevet, « il lui semblait en les écoutant ouïr quelque *baye* d'Homère. »

Malouet avait visité en administrateur les villages d'Indiens voisins des postes français, et il ne pouvait constater que ce qu'il avait vu. Or il n'avait pas vu de *piayes* dans ces villages, par la raison très-simple qu'il n'y en avait plus. Les traditions dont les *piayes* seraient les conservateurs, le culte plus ou moins élémentaire dont ils seraient les ministres, pouvaient lui paraître quelque chose de vague et de problématique. Le *piaye* a disparu des petites tribus éparses autour de nos établissements, mais il est probable qu'on le retrouverait parmi les grandes peuplades agglomérées au delà des chaînes des montagnes, dans les profondeurs des forêts et

vers les sources de tous ces fleuves dont nous ne pratiquons que les embouchures. L'Indien, placé accidentellement dans le ressort de nos districts, ne se sent pas chez lui. Il n'est attiré et retenu dans notre voisinage que par un mobile, l'intérêt d'échanger contre nos objets de traite les produits de son industrie, ses hamacs et ses ouvrages de vannerie. Dans cet ordre de faits, les *piayes* n'ont pas de rôle ostensible à remplir, et ce n'est pas au milieu de ces petits groupes de carbets que l'état social des Indiens peut se montrer dans sa réalité. D'ailleurs, il faut dire que le souvenir des anciennes missions doit suffire pour tenir les *piayes* à l'écart. — Autrefois, à l'époque où chacune des nombreuses tribus qui occupaient encore notre territoire avait ses prêtres ou *piayes,* comme les appelle M. Ferdinand Denis, c'était l'influence de ces *piayes* qui présentait le plus grand obstacle à la propagation du christianisme. Les femmes indiennes les aidèrent à combattre les missionnaires jusqu'au jour où, gagnées par les lumières de la foi, elles devinrent elles-mêmes les alliées ferventes des missionnaires.

A l'époque où Malouet visita les villages indiens, les missions n'existaient plus, mais leur influence persistait dans un de ses principaux effets, la disparition des *piayes;* on s'explique ainsi comment le voyageur n'avait plus à constater que l'absence de toute trace d'un culte primitif parmi les sauvages.

XLVII

GUISAN.

(Tome Ier, page 163.)

Personne ne pouvait parler mieux que Malouet des services rendus à la Guyane par Guisan. Pour faire connaître l'habile ingénieur, nous citerons quelques passages des *Mémoires sur les colonies*. Les détails par lesquels nous avons complété cet aperçu sont empruntés au livre intéressant de M. Charles Eynard [1].

« Je sentis à Surinam la nécessité de m'attacher un homme

[1] *Le chevalier Guisan, sa vie et ses travaux à la Guyane,* par Charles Eynard; Paris, 1844, in-18.

« capable qui, aux talents d'un ingénieur, joignît la pratique et « les vues d'un cultivateur. Je le trouvai dans la personne du sieur « Guisan, lieutenant des milices..... J'assurai mille écus de traite- « ment à cet officier et la promesse d'un brevet d'ingénieur; il est « Suisse et partant regnicole; je l'ai amené et il opère; il apprend « maintenant aux habitants de Cayenne comment on fait un fossé, « une digue et une écluse. Son théâtre de démonstration est dans « les bas-fonds de la terre que j'ai acquise pour le roi du sieur de « Préville, et ensuite à la porte de Cayenne, dans les palétuviers « qui bordent la rivière et que je fais abattre actuellement. » Dans une autre partie de ses Mémoires, Malouet, se félicitant d'avoir donné Guisan à la colonie, ajoute : « C'est le service le plus impor- « tant que j'aie rendu à la Guyane française. »

A partir de ce moment, l'histoire de la colonie devient celle de l'ingénieur, dont le nom se retrouve partout à propos des travaux de desséchement, de canalisation, et des améliorations de toute nature. Le second volume des *Mémoires sur les colonies* contient le « Journal d'un voyage de Guisan dans les savanes noyées. » Ce document et tous ceux qui ont été réunis dans la même collection donnent une idée de l'importance des travaux entrepris par cet ingénieur et des résultats que l'on pouvait en attendre.

Malouet, avant de revenir en Europe, avait voulu assurer à Guisan une indépendance complète dans l'exécution de la tâche qu'il lui avait assignée[1]. Guisan se montra digne de cette confiance; mais après le départ de Malouet, il rencontra chez ses successeurs des difficultés qui auraient fini par rendre impossible la continuation de ses travaux, s'il n'avait été rappelé en France au mois de juillet 1780.

Lorsque Guisan arriva à Versailles, M. de Sartine n'était plus ministre : le maréchal de Castries, qui l'avait remplacé, connaissait Guisan de réputation; dès qu'il le vit entrer : « Il ne s'agit plus de « Cayenne, lui dit-il; c'est pour Rochefort que je vous destine. « Vous aurez à me rendre compte des causes de l'insalubrité du

[1] Les instructions laissées par Malouet à Leroi de Préville, qui lui succédait avec le simple titre d'ordonnateur, portaient en substance qu'il ne devait en rien contrarier Guisan. Les instructions pour Guisan prouvent l'estime que Malouet faisait du caractère et du mérite de cet ingénieur. Ces documents terminent le 2e volume des *Mémoires sur les colonies*.

« port et de la ville; partez dans une heure. » Guisan partit, et deux mois après il soumettait au ministre ses plans et ses projets. — Mais Guisan n'était pas de l'Académie. La protection du comte de Broglie[1] et du maréchal de Castries ne put empêcher qu'il ne fût éconduit; ses plans furent mis de côté, et Rochefort garda la fièvre.

Depuis que Malouet avait quitté la Guyane, Bessner avait repris faveur, et il venait d'être nommé gouverneur de la colonie en remplacement de Fiedmond. Guisan reçut l'ordre de partir avec lui, et de reprendre ses anciens travaux pour la mise en valeur des terres d'Approuague. Il était sous-entendu qu'il devait surveiller l'exécution des plans du nouveau gouverneur : ils arrivèrent ensemble à Cayenne au mois de mars 1781.

C'est pendant ce second séjour de dix années à la Guyane que Guisan composa son traité de la culture des terres basses[2]. Le canal qui devait mettre en communication le quartier d'Approuague et Cayenne avait été abandonné; il fut repris et achevé. Guisan rendit un autre service à la colonie par les améliorations qu'il sut introduire dans le régime des esclaves. Enfin il acclimata au jardin botanique de Cayenne, dont il était directeur, plusieurs végétaux utiles. Ses recherches sur la gymnote électrique ont été consignées par Müller dans son traité de physiologie; il fit pour l'Académie des sciences plusieurs mémoires dans lesquels sont décrits les appareils ingénieux à l'aide desquels il étudia les phénomènes lumineux de l'électricité.

Cependant la révolution s'avançait avec son cortége de violences et de désordres. Guisan, qui ne pouvait plus rien faire d'utile pour la colonie, la quitta au mois de juillet 1791 : « Travaillant obstinément, dit Malouet, malgré les dégoûts qu'il éprouvait, il avait « fait sortir des marais d'Approuague une sucrerie à l'instar de « celles de Surinam. Il n'abandonna la colonie qu'après avoir

[1] On sait que le comte de Broglie, ce promoteur de toute entreprise utile, périt lui-même victime de l'insalubrité de Rochefort.

[2] *Traité sur les terres noyées de la Guyane, appelées communément* terres basses, *etc., avec des réflexions sur la régie des esclaves et autres objets*, par M. Guisan, capitaine d'infanterie, ingénieur en chef pour la partie agraire et hydraulique. In-4° de VIII et 348 p.; à Cayenne, de l'imprimerie du roy, 1788 (très-rare).

« acquitté tous *ses* engagements envers moi, et avoir publié un « ouvrage classique sur l'exploitation des terres de la Guyane. »

Le retour de Guisan en France fut marqué par un incident infiniment regrettable. Il fit naufrage en vue de Barcelone. Ses collections d'histoire naturelle, ses mémoires, ses notes, fruit de vingt ans de travaux, tout fut perdu.

Malouet avait éprouvé une perte semblable quelques années auparavant. Revenant de Cayenne au mois de novembre 1778, il fut attaqué et pris par un corsaire anglais qui le conduisit à Weymouth. Les caisses contenant ses collections, ses papiers, ses documents, tout fut pris, rien ne fut rendu [1].

Guisan, appelé à Paris par le ministre de la marine au mois de janvier 1792, y retrouva Malouet, mais ils furent bientôt séparés de nouveau par les événements [2]. Guisan chercha un refuge en Suisse, où il s'employa aux travaux publics pendant plusieurs années. Il mourut à Lucerne le 19 juin 1801, laissant à ses enfants une fortune modique et l'exemple d'une vie consacrée au bien et à d'utiles travaux.

XLVIII

LETTRES A M. DE SARTINE.

(Tome Ier, page 165.)

Weymouth, 3 novembre 1778.

Monseigneur,

L'espérance que j'avais de racheter du corsaire qui m'a pris la majeure partie de mes papiers, et l'opinion où je suis que ce qui est fort intéressant pour moi et la colonie de Cayenne l'est fort peu pour la cour d'Angleterre, m'ont empêché de rien jeter à la mer : cela même m'eût été assez difficile, parce que mes portefeuilles et mes paquets étaient distribués en plusieurs caisses engagées dans l'entre-pont. La totalité a donc été saisie sans exception. J'ai été assez heureux ensuite pour racheter ce qui m'intéresse le plus, mais tout ce qui vous était adressé est perdu sans retour, et voici en

[1] Voy. la note de l'*Appendice* XLV.

[2] Voy. les lettres.

quoi cela consiste : 1° Une caisse contenant les comptes de recette et dépense de mon exercice, et ceux des invalides de seize années; — 2° Une *idem* contenant tous les registres des paroisses et des greffes de la colonie, destinés pour le dépôt; — 3° Une *idem* contenant les cartes et plans auxquels j'avais fait travailler depuis mon arrivée, savoir : plusieurs cartes particulières et une générale de la Guyane, deux de Surinam, une du cours du Maroni, trois des voyages faits par M. Guisan, trois plans des desséchements et travaux exécutés, quatre de ce qui reste à faire; — 4° Une *idem* contenant ma correspondance commune et particulière depuis le 1er août jusqu'au 1er septembre, en onze paquets; deux paquets de M. de Fiedmond, les états de service des hôpitaux, les bordereaux de caisse, ceux des lettres de change tirées, les états du magasin et du domaine; — 5° Une malle contenant plusieurs essais de tabac de différentes qualités; — 6° Une malle d'épiceries, c'est-à-dire des bouquets de girofle, des rouleaux de cannelle provenant des arbres des Indes, et plusieurs paquets de poivre, muscade et cannelle du Para, pour être confrontés avec les véritables épiceries des Indes. — Cette collection était destinée à être présentée au roi et elle en était digne : je l'avais fait arranger dans plusieurs corbeilles de jonc colorié, travaillées avec beaucoup d'art par un chef indien, et enrichies de tous les insectes et de tous les oiseaux empaillés qui fréquentent habituellement les arbres à épiceries. J'ai perdu dans ce genre-là, pour mon compte personnel, les choses les plus précieuses; j'avais quatre caisses d'insectes, d'oiseaux et d'autres curiosités, estimées ici trois mille guinées. Mais ce n'est pas le moment, monseigneur, de vous détailler tout ce que j'ai perdu; il vaut mieux vous dire ce que j'ai sauvé avec beaucoup de peine et d'argent. Outre les corbeilles destinées pour le roi, j'avais pour vous, monseigneur, une branche de girofle garnie de clous : on me l'a rendue. J'ai mes manuscrits particuliers, mes registres de correspondance et toutes les pièces originales justificatives de mes opérations dans tous les détails de mon administration; si l'on avait quelque reproche à me faire, je pourrais mettre sous vos yeux tous les paquets perdus et en justifier le contenu. — Voici, en attendant, un extrait très-succinct de ce qu'ils contenaient de plus essentiel.

Il me semble que je n'étais pas encore parvenu, au retour de M. de Préville, à vous donner une idée juste de ma conduite à Cayenne, du caractère des gens auxquels j'ai eu affaire, du peu de

secours et des entraves même que j'ai souvent éprouvées de la part de M. de Fiedmond, et de la prudence avec laquelle j'en ai usé avec lui. Vous ne paraissiez pas persuadé de tout cela, car vous m'avez renvoyé M. de Préville, sans réponse sur les objets les plus instants, et je me trouvais en quelque sorte désavoué tacitement à son arrivée dans mon rôle de censeur et de réformateur. Abandonné à mes propres forces, je m'en suis servi encore avec assez de succès pour m'attendre à votre approbation...

La veille de mon départ, je fis mes adieux au conseil, et je demandai à la compagnie comment et jusqu'à quel point je pourrais vous peindre, monseigneur, la mauvaise conduite de plusieurs de ses membres *lors présents*, et les suites funestes qui en résulteraient pour le repos et la prospérité de la colonie; je leur demandai quelles réformes, quels remèdes je pourrais proposer, et j'exigeai qu'on en délibérât, moi retiré. Le conseil répondit qu'il s'en rapportait à mon zèle et à ma prudence, etc., et me députa deux conseillers pour me porter l'arrêté et me complimenter.

Enfin, monseigneur, je suis parti avec tous les honneurs de la guerre, M. de Fiedmond m'en ayant fait rendre d'extraordinaires, et tous les corps, tous les notables habitants m'ayant accompagné jusqu'au port.

Voilà ce que vous trouveriez détaillé dans tous les paquets perdus, MM. de Fiedmond, Préville et le conseil en corps vous ayant rendu compte de tout cela, indépendamment de ce que j'ai écrit. Ainsi, après avoir bien tourmenté l'apathie générale de ce pays-là, après avoir contrarié et bouleversé les idées des plus honnêtes gens sur la culture, le commerce, la police, les dettes, les monnaies; après avoir humilié et puni, autant qu'il était en mon pouvoir, la mauvaise foi, la cupidité, la prévarication, — le plus grand nombre m'a témoigné des regrets, de l'attachement, et tous se souviendront de moi. Daignez vous en souvenir aussi, monseigneur, et me tirer d'ici le plus promptement possible. Je n'y perds pas mon temps; je vois et j'entends des choses qui m'intéressent; mais c'est une leçon horriblement chère : indépendamment de tout ce qu'on m'a pris, j'ai un entourage de sept personnes fort dispendieux; les hardes que m'a laissées le corsaire ont été abîmées par la mer dans le coup de vent affreux que nous avons essuyé; tout est à renouveler. Je ne puis me dispenser, aussi, de soulager quelques prisonniers français plus malheureux que moi; car je n'ai pas eu la peine d'attendre

des recommandations pour avoir de l'argent; c'est à qui m'en prêtera : je n'en ai jamais eu autant à ma disposition.

Si vous avez reçu, monseigneur, les paquets que je vous ai fait passer par la Hollande, vous aurez vu qu'il n'a pas tenu à moi d'éviter les corsaires; mais les Hollandais m'ont nettement refusé passage, et j'ai eu beaucoup de peine à obtenir qu'on se chargeât d'une partie de mes effets.

C'est par M. l'ambassadeur d'Espagne que j'espère vous faire parvenir cette lettre. J'ignore toujours si je serai prisonnier, ou si, attendu mon état civil, on me remettra, comme cela devrait être, dans la classe des simples passagers. — M. le duc de Dorset, qui s'est trouvé ici à mon arrivée, et qui est venu généreusement audevant de moi m'offrir ses services et sa bourse, a bien voulu se charger d'un mémoire pour lord Germain, son oncle; mais j'ai tout lieu de craindre qu'on ne me rende que par échange, car si l'on avait voulu m'accorder un passe-port, je l'aurais déjà. Je voudrais au moins obtenir la liberté de ma femme, de ma fille, de mon frère et de leurs domestiques, ce qui diminuerait de beaucoup ma dépense.

Je suis, etc.

MALOUET.

A Cherbourg, 13 novembre 1778.

J'espère enfin, monseigneur, être au dernier terme de mes aventures; me voici en France, mais je me serais abonné hier à être prisonnier toute ma vie en Angleterre; il est malheureux d'être à la veille de périr deux fois en trois semaines : partis de Weymouth le 10, nous avons essuyé le coup de vent du sud-ouest qui s'est déclaré le soir du même jour et a duré dix-huit heures; notre débarquement en ce port a excité encore plus de pitié et d'intérêt que nous n'en éprouvâmes à Weymouth. — Je pars avant la poste, ne pouvant espérer de repos qu'à Paris; nous avons reçu ici toutes sortes de secours et d'honnêtetés de la part du lieutenant du roi, du commissaire aux classes et des officiers du régiment de Normandie. — J'ai pris cinquante louis chez le trésorier des Invalides pour me rendre à Paris. Ma sortie d'Angleterre eût été fort heureuse, sans le coup de vent qui nous a mis dans un état affreux. — Une tempête est cruelle à supporter dans un vaisseau à trois

ponts; mais dans un bateau de cinquante tonneaux, c'est mourir mille fois.

Voici maintenant, monseigneur, l'histoire de mon élargissement; plusieurs personnes s'y intéressaient vivement, les uns auprès des ministres, les autres auprès des commissaires des prises, qui ont le droit de donner des passe-ports. Ceux-ci m'ont expédié avant l'examen de mes papiers et sur les instances d'un homme fort en crédit auprès d'eux, qui a pris sur lui, sans ma participation, d'affirmer que j'étais simple passager et magistrat civil. Les commissaires ont seulement exigé que je donnerais par écrit ma parole d'honneur que je n'appartenais point à l'armée navale par mon emploi, ni au service de terre. J'ai donc pu faire, et j'ai fait cette déclaration, au moyen de laquelle on m'a remis mon passe-port. Mais par le même courrier, on me marquait de Londres qu'on craignait fort qu'il ne fût révoqué à mon passage dans cette ville. — M. le duc de Dorset, qui ignorait l'expédition faite au bureau des commissaires, me marquait notamment que lord Germain, son oncle, me regardait comme prisonnier. — Je pris le parti alors de fréter, à Weymouth, un bâtiment pour me transporter directement ici, et je fis cet arrangement très-publiquement, et en présence des magistrats qui m'avaient délivré les passe-ports. — Mon bateau prêt et chargé, le directeur général des douanes arrive de Londres, avec un ordre d'empêcher toute communication avec la France, et me voilà arrêté. Il se trouve heureusement un officier lié avec le directeur général, qui obtient de lui, à force de sollicitations, de ne publier son ordre qu'après mon départ, et je m'embarque; mais je suis encore si étonné d'être à terre que je m'empresse de m'éloigner de la mer, pour me persuader tout à fait que j'en suis quitte. — Je n'ai pas moins d'empressement, monseigneur, à vous rendre mes devoirs et à vous renouveler l'assurance de tous les sentiments que vous connaissez..... Si je ne vous étais particulièrement dévoué, j'aurais au moins appris en Angleterre à vous honorer, car ces messieurs mettent avec raison sur votre compte le changement qu'ils ont aperçu et senti dans le département que vous dirigez; et cet aveu est de quelque prix de la part des Anglais, car ils ne sont pas en général disposés à faire notre éloge dans ce moment-ci, quoique j'aie éprouvé, de la part de tous ceux que j'ai vus, les attentions les plus recherchées et la plus grande générosité.

Je suis, etc.

MALOUET.

L'arrivée de Malouet en France était annoncée administrativement à M. de Sartine par la lettre ci-après :

A Cherbourg, le 14 novembre 1778.

Monseigneur,

M. Malouet, commissaire général des colonies, ordonnateur à Cayenne, parti de cette île le 1er septembre dernier pour repasser en France sur le navire *le Postillon de Cayenne*, a été pris le 22 octobre et conduit à Weymouth. Il a obtenu un passe-port de l'amirauté d'Angleterre, en vertu duquel ayant frété un bateau, il vint débarquer ici avant-hier, après avoir couru les plus grands dangers par une tempête dont il fut assailli pendant la nuit, le jour même de son départ. Après s'être un peu refait de tant de fatigues, il partit hier au soir pour se rendre à Paris. Les embarras où il s'est trouvé pendant le court séjour qu'il a fait ici ne lui ayant pas laissé le temps de rendre compte de son arrivée à monseigneur, il m'a prié de m'en acquitter à son lieu et place.

M. Malouet était accompagné de son épouse, de sa fille et de son frère, M. Malouet d'Alibert, sous-commissaire des colonies. Il avait de plus à sa suite un mulâtre esclave, appartenant au roi, et une mulâtresse libre, qui est mariée à Paris. Il m'a dit qu'il avait pour la route un besoin indispensable de leur service, et qu'il prendrait les ordres de monseigneur à leur occasion.

Je suis, etc.

DESHAYES.

XLIX

LETTRE DE VICTOR HUGUES,

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT A LA GUYANE FRANÇAISE.

(Tome Ier, page 167.)

Au ministre de la marine et des colonies.

Cayenne, 25 floréal an XI.

Citoyen Ministre,

L'ouvrage de M. Malouet sur les colonies m'est tombé entre les mains il y a deux mois. Je connaissais déjà une partie de la cor-

respondance de cet administrateur par l'examen des archives de la Guyane, et je dois dire que je n'ai jamais lu rien de plus vrai, de mieux pensé, de plus digne de l'attention de tous les hommes qui prennent intérêt à la prospérité de cette colonie. Il me paraît d'autant supérieur à plusieurs autres, qui ne sont qu'un amas de fables et d'impostures, quoique leurs auteurs jouissent de quelque consistance. C'est ainsi que les gouvernements peuvent être trompés.

Ma manière de voir à cet égard est indépendante de toute considération particulière, car je ne connais point M. Malouet et je ne suis point connu de lui. Ses opinions ne sont pas de nature à nous rapprocher; mais l'intérêt de la Guyane me fait désirer que le Gouvernement soit bien convaincu que tout ce que M. Malouet a écrit en général sur l'organisation des colonies, et particulièrement sur la Guyane française, est frappé au coin de la sagacité et de la vérité; qu'il a laissé peu de chose à dire, et qu'on ne doit jamais perdre de vue les observations qu'il a faites, parce que les mêmes hommes existent, les mêmes vices, les mêmes abus se sont enracinés de plus en plus, et que si l'esprit de coterie et de tracasseries dont il a tant eu à se plaindre est en ce moment réduit à l'impuissance de nuire, il n'est cependant pas détruit, et profiterait d'un acte de faiblesse pour se développer avec plus de force que jamais.

Je n'ai ni prévention ni animosité contre qui que ce soit; ma carrière politique et mon caractère connu attestent que j'ai l'énergie de volonté et d'action qui peuvent opérer le bien, assurer la tranquillité publique, le respect des personnes et des propriétés, et que je me suis constamment élevé au-dessus des haines et des passions qui pouvaient m'arrêter dans la marche que j'avais à tenir pour remplir les vues et justifier la confiance du Gouvernement.

Mais lorsque, livré à mes réflexions et méditant sur les moyens de conduire cette colonie au degré de prospérité dont elle est susceptible, je considère le peu de ressources que j'ai à attendre du concours des hommes qui habitent la Guyane; lorsque je vois que les choses les plus faciles à exécuter se présentent hérissées de difficultés et d'obstacles, par l'effet de l'ignorance, de l'apathie et de la mauvaise volonté de la masse; lorsque je suis si souvent réduit à la nécessité de traiter les habitants en général comme des *enfants malades*, envers lesquels il faut employer la contrainte pour leur faire prendre un breuvage salutaire, je vous avoue, citoyen ministre, que tout mon courage m'abandonnerait, si je n'étais pas aussi fort

de la confiance du Gouvernement, si je n'avais pas la conviction que cette misérable contrée peut devenir en peu de temps une colonie riche et importante pour la métropole; si enfin je n'étais pas soutenu par l'espérance que la nouvelle population absorbera l'ancienne et que l'exemple des hommes laborieux stimulera peut-être nos vieux *Blancs Indiens*. Qu'il est pénible pour un chef d'entendre la réponse qui m'a été faite par plusieurs individus, à qui je présentais des moyens sûrs et faciles de tripler et de quadrupler leurs revenus : « Qu'ai-je besoin de vingt mille francs de rentes? Je suis assez riche avec ce que j'ai. — Oui, sans doute, vous avez assez fait pour vous, mais pas assez pour la prospérité de la colonie, pour la société dont vous faites partie, pour la métropole qui vous protége et qui ne veut dans cette colonie que des hommes actifs, fermes et entreprenants. »

Je vais, citoyen ministre, vous donner une preuve de l'insouciance et de l'ignorance de nos habitants. Le quartier de Macouria, le plus riche en terres basses et en nègres, ne produit pas cent cinquante milliers pesant de coton, et pourrait en faire six millions avant très-peu d'années, si les concessions étaient bien distribuées et les eaux bien écoulées. La grande sécheresse a bouché tous les écoulements partiels à la mer, les vases de rapport ont fermé toutes les criques par lesquelles les eaux s'écoulaient, et les grandes pluies qui ont succédé à la sécheresse ont inondé les plantages et détruit les cotons : les pertes ont été considérables.

Pour empêcher le renouvellement de ce malheur et donner à ce quartier tous les avantages que la nature des lieux présente à l'homme industrieux, j'ai proposé aux propriétaires qui l'habitent de faire creuser un canal intérieur qui aurait un écoulement assuré et leur offrirait une navigation plus courte et sans aucun danger. Pour stimuler leur zèle, je leur ai représenté que c'est ainsi qu'on travaille à Surinam et à Déméràry; que les travaux partiels qu'ils font leur coûtent plus de temps, de peine et de bras qu'il n'en faudrait employer pour la confection du canal projeté; que ce grand ouvrage une fois terminé, leur fortune est assurée, et que leurs revenus seront immenses; je leur ai enfin promis tous les secours que le Gouvernement pourrait fournir, et notamment le travail de cinquante nègres de pelle constamment occupés à creuser le canal. Tous ont jugé l'entreprise avantageuse et indispensable; mais quand le moment de l'exécution est venu, si l'esprit d'opposition

ne s'est pas manifesté d'une manière directe, ils se sont retranchés à dire : « Nos pères en savaient autant que nous, et s'ils n'ont pas fait ce canal, pourquoi l'entreprendrions-nous? »

..... Malgré l'esprit d'opposition, ce canal se fera, la chose est résolue. Le citoyen Dupuy-Torcy, ingénieur hydraulique, est en ce moment sur les lieux, occupé à niveler le terrain. Aussitôt que la saison pluvieuse sera passée, je mettrai la main à l'œuvre; je m'attends à trouver beaucoup d'obstacles à vaincre, non dans la nature du terrain, mais dans la mauvaise volonté de quelques hommes; mais je suis bien décidé à user de sévérité, quoique avec réserve, après avoir employé inutilement les voies de la persuasion contre ceux qui s'opposeraient aux mesures qui doivent tirer cette colonie de l'état de langueur où elle se trouve depuis si longtemps. Si quelques jours d'arrêts ne suffisent pas, je prendrai le parti d'envoyer en France un des plus récalcitrants, et le reste marchera. Si les administrateurs qui m'ont précédé dans cette colonie avant la révolution, et dont plusieurs avaient conçu les projets utiles qui restent à exécuter, n'eussent pas été arrêtés par la cabale et par l'intrigue, qui fait mouvoir tant de ressorts; si leur volonté eût été plus fortement prononcée, il y a longtemps que la Guyane serait florissante.....

Je vous salue avec respect.

Victor Hugues.

Soixante ans après que Malouet eut quitté Cayenne, en 1840, le gouverneur de la Guyane prit un arrêté qui donnait le nom de Malouet à un fort nouvellement construit sur l'Oyapoc. Nous empruntons à la *Feuille de la Guyane française* le texte de cet arrêté:

Cayenne, le 18 avril 1840.

Monsieur l'ordonnateur, à l'exception d'une rue peu connue et qu'on ne désigne presque jamais par son nom, rien ne rappelle ici le souvenir de l'homme éclairé et dévoué qui a tant fait pour la prospérité de la Guyane française. J'ai été surpris de cet oubli de nos devanciers, et je viens de le réparer,

L'arrêté ci-joint donne le nom de *Malouet* au nouveau fort de

l'Oyapoc. Je crois aller au-devant d'un vœu public en honorant ainsi la mémoire de l'ancien ordonnateur de Cayenne.

Recevez, etc.

Le Gouverneur,
GOURBEYRE.

ARRÊTÉ portant que le poste militaire établi sur la rive droite de l'Oyapoc, et connu sous le nom de poste Inférieur, portera le nom de Fort Malouet.

Cayenne, le 18 avril 1840.

Le Gouverneur de la Guyane française,

Considérant les services éminents rendus à la Guyane française par le baron MALOUET (Victor-Pierre), ordonnateur en 1777 et 1778;

Considérant la haute estime qui entoure encore, dans ce pays, le nom de ce grand administrateur, dont les Cayennais reconnaissants conservent fidèlement le souvenir;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le poste militaire établi sur la rive droite de l'Oyapoc, et connu sous le nom de poste Inférieur, portera, à compter de ce jour, le nom de *Fort Malouet.*

2. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré à l'Inspection et inséré au Bulletin et à la Feuille de la Guyane.

GOURBEYRE.

L

CHABANON

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

SA FAMILLE.

(Tome Ier, page 169.)

Michel-Paul-Guy de Chabanon était né à Saint-Domingue en 1730; mais son éducation, ainsi que celle de ses frères, se fit en France, où il avait une partie de sa famille. De bonnes études

chez les Jésuites semblaient le destiner à la carrière des lettres; il en fut détourné pendant quelques années par un talent précoce pour la musique, auquel il dut ses premiers succès dans le monde et l'amitié du célèbre violoniste Saint-Georges, dont il devint l'émule après avoir été son élève. Nature inquiète et ardente, il passa dès sa jeunesse d'un mysticisme exalté à l'incrédulité philosophique de son temps; et quelques années plus tard un goût très-vif pour l'érudition remplaça sa passion pour les arts. Oubliant alors ses premiers débuts et les attraits d'un monde où il était recherché, il s'enferma dans une retraite absolue et devint à trente ans bon helléniste et membre de l'Académie des inscriptions (1760). — *Pour l'amour du grec*, la docte compagnie avait reçu à bras ouverts le jeune érudit qui se présentait à elle avec le bagage assez léger d'un discours sur Homère et d'une traduction de Pindare, ce qui fit dire à un plaisant que le chemin de l'Académie était *pavé de bonnes intentions*.

Diderot et d'Alembert, devenus ses amis, le menèrent chez madame Geoffrin, dont le salon réunissait, comme on sait, les savants, les artistes et les lettrés. — Un petit roman d'amour, dont il traça plus tard le récit[1], et où se reconnaît le sensualisme sentimental et raisonneur de la *Nouvelle Héloïse*, nous offre encore un de ces contrastes fréquents dans la vie de Chabanon, et qui relèvent la figure un peu effacée de l'académicien. Après tous ces essais, une tentative lui restait à faire : il voulut être poëte. L'insuccès de ses tragédies d'*Eponine* (1762) et d'*Eudoxie* (1768) fut oublié en faveur d'un zèle sincère pour les lettres et d'une bonne grâce naturelle qui lui valut encore plus d'amis que ses vers ne rencontraient de critiques. « M. de Chabanon, disent les *Mémoires* de Bachau« mont, est un jeune homme de trente-cinq ans qui, après avoir « fait de bonnes études, s'est jeté dans le monde; il y a réussi par « une figure agréable, par un esprit aisé, brillant et facile, et sur« tout par un talent supérieur sur le violon. Il a longtemps fait les « délices des sociétés... »

L'*Eloge de Rameau*, une *Épître sur la poésie et la philosophie* eurent plus de succès. Il fit à cette occasion le pèlerinage de Fer-

[1] *Tableau de quelques circonstances de ma vie; — Précis de ma liaison avec mon frère Maugris,* — ouvrages posthumes de Chabanon, publiés par Saint-Ange — (Paris, 1795, in-8°, de x-245 p.)

ney, où commencèrent des rapports d'amitié dont la correspondance de Voltaire conserve le souvenir. Le matin on discutait des plans de tragédie, le soir on jouait celles du maître de la maison, et Chabanon se distinguait comme acteur, notamment dans la pièce des *Scythes;* mais, comme auteur, il lui manquait *le diable au corps*. Aussi, quand il lisait les tirades un peu froides d'*Eudoxie,* Voltaire, s'agitant dans son fauteuil, lui criait : *Chauffez! chauffez*[1]*!*

La variété des travaux de Chabanon nuisit sans doute à leur perfection; en même temps qu'il publiait ses traductions de Pindare et de Théocrite et plusieurs mémoires sur la musique des anciens, il écrivait pour Gossec l'opéra de *Sabinus* (1773) et un grand nombre de poésies, où manquent surtout, défaut assez singulier chez un musicien, le nombre et l'harmonie. Fidèle à ses premiers goûts, il fut un des fondateurs de ces *Concerts des Amateurs*[2], alors célèbres, qui réunissaient à l'*hôtel de Soubise* la société la plus brillante. Mais sa grande ambition était d'entrer à l'Académie française; en 1780, il y remplaça M. de Foncemagne, comme lui membre de l'Académie des inscriptions, et comme lui recherché pour l'aménité de son esprit et le charme de son caractère. Ses succès d'homme du monde avaient préparé pour lui les honneurs académiques, et son concurrent, Lemierre, put dire assez plaisamment : *M. de Chabanon l'emportera sur moi : il joue du violon et je ne joue que de la lyre*. Le duc de Duras, répondant au nouvel élu, lui dit avec autant de politesse que de mesure : « Un goût sain, un « esprit éclairé par les bons principes et par les grands modèles de « l'antiquité, un style élégant et correct, des mœurs douces, une « conduite noble et sage, tels sont, monsieur, les titres qui vous « ont mérité l'estime du public et les suffrages de l'Académie; car

[1] *Tableau,* etc.

[2] « Un spectacle de musique dont nous jouissons dans cette saison tous les mercredis, c'est celui qu'on nomme le *Concert des Amateurs.* Un certain nombre de personnes, qui aiment la musique et qui en font, s'associent pour les frais de ce concert, qui s'exécute dans une grande salle de l'hôtel de Soubise, qui peut contenir environ six cents personnes. Plusieurs particuliers y jouent pour leur plaisir; on distingue parmi eux M. de Chabanon, qui joue du violon beaucoup mieux qu'il ne fait des vers... Il n'y a pas d'exécution plus soignée et plus parfaite que celle de ce concert. » (La Harpe, *Corr. littéraire,* 1775.)

« elle ne doit pas séparer des talents ces qualités qui donnent à « l'homme de lettres une considération personnelle qui réfléchit sur « les lettres elles-mêmes[1]. »

D'agréables relations et de solides amitiés; un accueil bienveillant à de jeunes talents littéraires, tels que le poëte Saint-Ange, le traducteur estimé d'Ovide; le culte toujours entretenu des lettres; la publication de deux comédies en vers, *l'Esprit de parti* et *le Faux Noble*, et d'un nouveau recueil de poésies (1788), occupèrent ses dernières années. Il mourut le 10 juin 1792, dans un temps où l'homme de bien ne pouvait plus regretter la vie : *Ce qu'on voyait*, disait la vieille duchesse de la Vallière, *aidait à mourir*.

Chabanon avait trois frères et deux sœurs ;

1° Jean-Charles-Michel de Chabanon Dessalines, qui fut député de Saint-Domingue à l'Assemblée nationale, et mourut sans postérité;

2° Charles-Antoine de Chabanon de Maugris, marié à Mlle Aimée Béhotte, fille de M. Béhotte et de Mlle de Lataste. (Par cette alliance Chabanon de Maugris était le beau-frère de Malouet.) Deux enfants de ce mariage : Bernardin-Dominique de Chabanon, né en 1776, mort commissaire général de la marine en 1829; Christine de Chabanon, née en 1780, mariée à son cousin Louis-Antoine Malouet, fils de l'auteur des *Mémoires*, morte à Rouen le 21 novembre 1818;

3° Le chevalier de Chabanon des Marais;

4° Barbe-Perrine de Chabanon, mariée successivement à François-Augustin d'Hallot de Chavannes; à Jean-Baptiste-Joseph de Saint-Saulieu de Sainte-Colombe, et enfin à Paul Féron, baron de la Ferronnays, le 13 avril 1780. Elle n'eut qu'une fille, née de son premier mariage, Madelaine-Barbe, mariée d'abord à Charles-Laurent, marquis de Mondion, de qui elle eut une fille, Charlotte-Barbe; et en secondes noces à Adrien-Philibert de Cypiere;

5° N. de Chabanon, mariée deux fois; d'abord avec le marquis de Vezien-Desombrages, aide major à Saint-Domingue; puis avec le baron de la Chevalerie, de qui elle eut une fille, mariée au comte de Beaunay.

[1] Chamfort déclara qu'il ne serait jamais de l'Académie, tant que l'on n'y aurait pas admis Chabanon. (Grimm, *Corr.*) Il avait reçu de son ami, en 1772, la pension de trois mille livres que celui-ci avait sur le *Mercure*, et qu'il tenait lui-même de l'abbé Barthélemy. Chamfort, dans cette circonstance, se montra plus reconnaissant qu'il ne l'était d'habitude.

LI

LE MARÉCHAL DE CASTRIES.

(Tome Ier, page 170.)

Le maréchal de Castries, cousin du maréchal Fouquet de Belle-Isle, était né en 1727; sa carrière avait été toute militaire.

A l'âge de quinze ans, il recevait, pendant le siége de Prague (1742), les leçons de deux grands hommes de guerre, Maurice de Saxe et Chevert. La campagne de Flandre le plaça de nouveau sous les ordres du maréchal de Saxe, et au siége de Maëstricht (1748) il était fait maréchal de camp. Employé à l'armée d'Allemagne en 1757, il prit par escalade la ville de Saint-Goar et le château de Rhinfeld, brillants faits d'armes qui lui valurent le grade de lieutenant général (1758). L'année suivante, nous le retrouvons à la bataille de Minden. En 1760, il faisait partie de l'armée du Bas-Rhin, sous les ordres du comte de Saint-Germain, lorsqu'elle se réunit, après la victoire de Corbach, à l'armée du maréchal de Broglie.

M. de Castries devait être bientôt appelé dans une occurrence des plus graves à donner toute la mesure de ses talents militaires. Le maréchal de Broglie, maître de la Hesse, avait le prince Ferdinand sur sa droite, c'est-à-dire du côté du Rhin et de la France. Pour le ramener sur sa gauche, il prenait contre le Hanovre et le Brunswick des dispositions menaçantes. Le prince Ferdinand vit que le point décisif était sur le Rhin, et il répondit à cette ruse de guerre par une autre diversion, en détachant le prince héréditaire de Brunswick, qui vint assiéger Wesel, place forte sur le Bas-Rhin, occupée par une faible garnison française. — Wesel était en ce moment la clef de la France; Wesel pris, les ennemis passaient le Rhin, puis la Meuse, et arrivaient dans la Flandre, dont les places étaient dégarnies de troupes; la guerre se trouvait ainsi transportée en France, et le maréchal de Broglie était obligé de repasser le Rhin.

Mais au lieu de s'emparer de Wesel par un coup de main, le prince héréditaire se mit à en faire le siége en règle et avec une lenteur classique. M. de Castries, avec vingt-cinq mille hommes,

partit de Cassel le 2 octobre 1760; le 14 il faisait enlever le poste de Rhinberg, et, maître du fleuve sur ce point, il pouvait secourir Wesel en y jetant six cents hommes d'élite. Le 15, il campait entre des marais et des canaux, en arrière d'une abbaye où il avait mis ses avant-postes, et il se préparait à marcher sur les ennemis, lorsque ceux-ci l'attaquèrent le 16, une heure avant le jour.

L'action qui s'engageait était la fameuse bataille de Clostercamp; elle dura cinq heures; l'ennemi battu leva le siége de Wesel, où M. de Castries entra en libérateur : c'est ainsi que le prince Ferdinand et le prince héréditaire de Brunswick virent avorter leur plan d'invasion en France.

La bataille de Clostercamp, restée célèbre par la mort héroïque du chevalier d'Assas, fut encore une des plus importantes de la guerre de Sept ans.

Deux ans auparavant, sur l'autre rive du Rhin, à peu de distance du champ de bataille de Clostercamp, avait eu lieu la malheureuse affaire de Crevelt. On lit à cette occasion dans la *Gazette de France* du 1er juillet 1758, que « par une inconcevable fatalité, les officiers « chargés de faire avancer le corps de réserve des grenadiers royaux, « les avaient *égarés en chemin.* » Ces fatalités, trop fréquentes à cette époque, sont le résultat de l'insubordination, et nous devons dire qu'elles ne se produisirent pas là où commandait M. de Castries.

C'est dans cette même journée de Crevelt que le maréchal de Belle-Isle avait perdu son fils, le jeune comte de Gisors. Toute son affection s'était reportée sur son neveu, et à sa mort, arrivée au mois de janvier 1761, M. de Castries hérita de la grande fortune que laissait le petit-fils de Fouquet.

La campagne de Wesel avait révélé chez M. de Castries les qualités d'un général d'armée; on omit cependant de l'appeler au rôle supérieur pour lequel ces qualités le désignaient et où peut-être il aurait pu donner à la guerre de Sept ans un dénoûment autre que celui qu'elle devait avoir. Le roi récompensa ses services en lui accordant le cordon bleu. Après la paix de 1763, il fut gouverneur général de la Flandre et du Hainaut : à l'époque de l'avénement de Louis XVI, il remplissait, depuis plusieurs années, la charge de commandant en chef de la gendarmerie, lorsque l'amitié de Necker et la protection de la reine le firent appeler au ministère de la marine, en remplacement de M. de Sartine, le 14 octobre 1780.

Dans la partie de ses Mémoires à laquelle se rattache cette note, Malouet dit avec raison que, depuis Colbert, on ne peut citer comme ministres ayant donné à notre marine un grand développement, que M. de Sartine et le marquis de Castries. Celui-ci, pas plus que M. de Sartine, ne pouvait apporter dans ce ministère les vues étendues d'un économiste, mais il y apporta l'esprit militaire et la vigueur d'exécution qui lui étaient propres. Réunissant en forme de code les règlements de ses prédécesseurs, le nouveau ministre voulut en coordonner les dispositions dans cet ensemble d'ordonnances qui porte principalement la date de 1786. L'œuvre de Colbert, déjà attaquée dans sa base, fut de nouveau modifiée en ce qui concerne le régime des classes, par l'ordonnance du 31 octobre 1784 : la levée des gens de mer, précédemment faite par provinces maritimes, fut rendue plus individuelle et s'exerça simultanément sur toute l'étendue du territoire soumis à l'inscription; mais cette disposition, dictée par un esprit d'équité, nécessitait des mesures de police plus rigoureuses, et elle ne fit en définitive que des mécontents, en aggravant un joug qu'elle s'était proposé d'alléger.

M. de Castries fut plus heureux dans les mesures qu'il prit pour former un corps d'officiers à la fois nombreux et capables : il créa des colléges de marine pour fournir à la flotte des lieutenants de vaisseau; et le grade nouvellement créé de sous-lieutenant offrit un moyen de transition aux officiers de la marine marchande qui voulaient passer dans la marine royale.

La création d'un corps de canonniers-matelots, remplaçant à la fois les compagnies d'artillerie de la marine et celles de bombardiers, instituées par le ministère Choiseul, ne répondit pas au but que s'était proposé M. de Castries; mais une mesure très-utile du code de 1786 fut de retirer en même temps aux officiers la comptabilité à bord et les fonctions d'ingénieurs de la marine, que leur avait attribuées, bien mal à propos, l'ordonnance de 1776.

Telle fut en substance l'œuvre du ministère de Castries. Les principaux éléments du code de 1786 étaient empruntés aux ordonnances des deux Colbert, et lorsque la tourmente révolutionnaire fut passée, c'est encore sur cette base qu'un pouvoir nouveau tenta de reconstruire l'édifice de notre marine.

Les services militaires de M. de Castries avaient été récompensés n 1783 par le bâton de maréchal; le titre de duc fut en même

temps attribué à son fils, père de M. le duc de Castries, mort en 1866.

En 1787, lorsque l'archevêque de Toulouse devint premier ministre, le maréchal de Castries abandonna le ministère de la marine commme le maréchal de Ségur celui de la guerre; tous deux pressentaient les fautes dans lesquelles un ministre sans prévoyance ne manquerait pas de s'engager.

Le maréchal de Castries était en Allemagne depuis deux ans lorsque, dans la séance du 1er mars 1791, au cours de la discussion sur la loi des émigrés, il fut attaqué par un membre de l'Assemblée à l'occasion de la pension dont il jouissait comme maréchal de France. Il était alors à Lausanne, malade de ses blessures; son hôtel, à Paris, avait été dévasté à la suite du duel de son fils avec Lameth : ces raisons semblaient motiver son absence. Malouet monta à la tribune pour défendre son ancien ministre, mais sa voix ne fut pas entendue (*Moniteur* du 3 mars, n° 62) ; le maréchal de Castries fut considéré comme émigré; il ne devait pas revoir la France.

Quelques années plus tard, il retrouva un ministère dans l'exil; ministre de Louis XVIII pendant l'émigration, Malouet eut avec lui de nouveaux rapports, comme on le voit dans la dernière partie de ses Mémoires.

Le maréchal de Castries mourut à Wolfenbuttel le 11 janvier 1801, et fut enterré à Brunswick. Par un de ces rapprochements que présentent les temps agités par les révolutions, il avait reçu une noble hospitalité du duc Charles de Brunswick, de ce même prince qu'il avait eu pour adversaire à Clostercamp.

LII

LES SUCCESSEURS DE TURGOT.

(Tome Ier, page 175.)

Jamais on ne vit de changements si fréquents dans le gouvernement des finances que pendant le règne de Louis XVI.

« Le peuple a fait des extravagances de joie du renvoi du chan« celier (Maupeou) et du contrôleur général (Terray). » écrivait

Marie-Antoinette à sa mère le 7 septembre 1774 [1]. L'avénement de Turgot fut une aurore ; cependant il n'y avait pas vingt mois qu'il était contrôleur général, lorsqu'il adressait à son ami l'abbé de Véri cette plainte un peu orgueilleuse : « Je partirai avec le regret « d'avoir vu dissiper un beau rêve et de voir un jeune roi, qui « méritait un meilleur sort, et un royaume entier perdus par celui « qui devait les sauver [2]. » (10 mai 1776.)

Le successeur de Turgot fut un choix malheureux; M. de Maurepas avait trouvé pire que l'abbé Terray; l'administration de Clugny fut qualifiée justement : *quatre mois de pillage* [3]. Son renvoi était décidé lorsqu'il mourut au mois d'octobre 1776.

Necker ambitionnait cette place et semblait y être appelé par l'opinion; mais il était protestant, et comme tel il ne pouvait avoir ni le titre de contrôleur général ni l'entrée au conseil des finances. Pour tout concilier, on imagina d'avoir un contrôleur général nominal et un directeur du Trésor; Necker eut cette seconde position jusqu'au jour où il devint ministre réel sous le titre de directeur général des finances (juin 1777).

Nous n'avons pas à retracer l'histoire de Necker. Son caractère et son administration sont assez connus. Malouet en fait un portrait qui a autant de vérité que de précision. « Il était dans la « nature de son esprit, dit madame de Staël, d'attendre les circon- « stances... Il avait la maladie de l'incertitude, mais cette incerti- « tude venait des scrupules de sa conscience et de l'étendue de « son esprit. » C'est l'ingénieuse explication d'un grave défaut; une tendresse filiale exaltée pouvait seule en faire un mérite et une vertu.

Les actes de ce premier ministère de Necker se ressentirent de ces hésitations perpétuelles et de cet amour-propre déréglé qui étaient le fond même de sa nature. Blessé profondément des critiques suscitées par le compte rendu de 1781, il réclama avec une nouvelle instance l'entrée au conseil; cette concession lui était nécessaire, disait-il, pour raffermir son crédit; elle lui fut refusée. Il offrit sa démission, et contre son attente elle fut acceptée (19 mai 1781).

[1] *Recueil d'Arneth,* LIV.

[2] *Correspondant* du 25 août 1866 : *Louis XVI et Turgot,* par M. de Larcy.

[3] *Mémoires de Marmontel.*

Depuis le rétablissement des assemblées provinciales, Necker avait éprouvé l'hostilité du parlement. M. de Maurepas lui donna pour successeur un conseiller d'État qui tenait au parlement par ses deux frères, l'un président et l'autre procureur général, et plus encore par des souvenirs chers à cette assemblée[1]. Joly de Fleury accepta le poste difficile de contrôleur général, mais sans vouloir en prendre le titre, et il se contenta de celui de conseiller au Conseil royal des finances.

Les embarras financiers et les autres difficultés ne se firent pas attendre. Il fallait subvenir aux dépenses de la guerre d'Amérique, et Joly de Fleury, qui avait demandé à des emprunts et à de nouveaux impôts les ressources que Necker trouvait dans son crédit, souleva des oppositions qui décidèrent sa retraite au mois de mars 1783.

Le roi fit choix de d'Ormesson pour lui succéder; c'était un fort honnête homme, mais étranger aux finances; il résigna bientôt des fonctions acceptées avec répugnance, et pour lesquelles il se sentait insuffisant (octobre 1783).

Après un honnête homme incapable, il semblait que l'on dût trouver des garanties d'habileté dans des mœurs suspectes et une réputation compromise. — Calonne avait un genre d'esprit qui aimait à se jouer des difficultés; il promit tout ce que l'on voulut. Son entrée aux affaires fut une ovation; mais bientôt il fallut faire face aux besoins renaissants du Trésor. Quatre cents millions empruntés en trois ans refroidirent sensiblement l'opinion. On s'aperçut que le capital des emprunts était d'un milliard et demi depuis dix ans.

C'est alors que Calonne conçut un plan de réformes auquel il ne manquait que d'être sorti d'une tête plus sérieuse. Il voulait établir une égalité proportionnelle des charges et soumettre à l'impôt les privilégiés; à ces ressources nouvelles s'ajoutait l'aliénation d'une partie des domaines de la couronne et l'extension de l'impôt du timbre. Pour donner à ces projets plus d'autorité, il demandait au roi qu'une assemblée des notables fût appelée à les sanctionner.

On sait que cette asssemblée s'ouvrit à Versailles le 22 février

[1] L'avocat général Joly de Feury s'était fait connaître par la vivacité de ses attaques contre le testament de Louis XIV, attaques qui décidèrent le Parlement à prononcer l'arrêt du 12 septembre 1715.

1787, mais Calonne échoua devant une difficulté inattendue. Les notables se déclarèrent incompétents en matière d'impôts à créer. Le mot d'*États Généraux* fut prononcé : « *Toute assemblée est peuple,* » disait avec raison le grand Condé. Celle-ci fut une étape de plus sur la route qui conduisait à la révolution.

Calonne avait dû son succès à des idées folles; il dut sa chute à une idée raisonnable. Les corps et les individus privilégiés, menacés dans leurs intérêts, réunirent leurs efforts contre lui. Attaqué par une assemblée qu'il croyait avoir composée à son gré, abandonné par les ministres, il fut renvoyé six semaines après la réunion des notables de qui il attendait son salut (8 avril 1787).

Son successeur Fourqueux n'apporta aux affaires que de bonnes intentions. Pendant qu'il cherchait des réductions de dépenses, un homme de beaucoup d'esprit, précédé d'une réputation d'habileté acquise dans les états du Languedoc, offrit de lever toutes les difficultés; on crut aux promesses de l'archevêque de Toulouse comme à celles de Calonne, et Fourqueux dut lui céder sa place.

Brienne n'avait pas plus les qualités d'un homme d'État que les vertus d'un prêtre; il débuta par renvoyer les notables; par de fausses mesures, il excita dans le parlement l'esprit d'opposition et compromit l'autorité royale. Son administration fut déplorable. Lorsqu'il tomba sous la réprobation générale, il ne fallait plus qu'une étincelle pour tout embraser. Necker reprit la direction des finances aux acclamations de la foule; il était le maître de la situation (25 août 1788).

Renvoyé par le roi l'année suivante, redemandé quelques jours après par l'Assemblée, Necker fut moins directeur des finances que principal ministre; et jusqu'au jour où il disparaît de la scène, son histoire est celle de la Révolution.

LIII

LE PRINCE EMMANUEL DE SALM ET LA DUCHESSE DE BOUILLON.

(Tome Ier, page 175.)

On ne peut expliquer autrement que par un accident typographique l'erreur commise dans un livre publié sous le titre « *Anne-*

Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu » (Paris 1865, in-8°), relativement à la duchesse de Bouillon dont il est ici question. — D'après ce livre (3° édition, page 294), la duchesse de Bouillon *aurait été la sœur du prince Emmanuel de Salm*. L'auteur ne doit pas ignorer la *Vie de la princesse de Poix*, par la vicomtesse de Noailles. Dans cette biographie, page 38, il est question du « *prince Emmanuel de Salm, amoureux toute sa vie de madame de Bouillon*. » Est-il besoin de dire que le prince de Salm n'était point le frère de madame de Bouillon? Il n'existait entre eux de parenté à aucun degré, et sans doute il aura suffi de signaler une pareille méprise pour qu'elle soit rectifiée.

Emmanuel-Henri-Nicolas-Léopold, prince de Salm-Salm, né le 22 mai 1742, était le neuvième des treize enfants issus du mariage du prince Nicolas-Léopold de Salm-Salm avec Dorothée-Françoise-Agnès de Salm, sa cousine. Il était chevalier de Malte de minorité. D'abord colonel au service de l'Espagne, il passa à celui de France, grâce au pacte de famille, qui avait fait de tous les royaumes possédés par la maison de Bourbon une même nation et une même armée. Successivement colonel du régiment de son nom (13 novembre 1773), brigadier (5 septembre 1778), maréchal de camp (5 décembre 1781), le prince Emmanuel dut à son mérite autant qu'à la position de sa sœur, mariée au comte Adam de Stahremberg, la protection de la reine Marie-Antoinette.

Les épreuves de la révolution et de l'exil ne purent que resserrer l'étroite intimité qui unissait le prince Emmanuel et la duchesse de Bouillon. Madame Suard, fuyant en Allemagne avec son mari les suites du 18 fructidor, écrivait : « Ce fut un bonheur pour « nous de nous retrouver à Anspach, avec deux personnes si parfai- « tement aimables... Nous avions rencontré à Paris le prince de « Salm et la duchesse de Bouillon... Cette princesse, par la réunion « heureuse des qualités du cœur, de l'esprit et de l'imagination, « offrait le modèle où peut aspirer une femme. » (*Essais sur M. Suard*, p. 283.)

Emmanuel de Salm mourut à Nieder-Walluf (Rheingau) en 1808. — Nous avons parlé d'une de ses sœurs, mariée en 1767 au comte Adam de Stahremberg; une autre avait épousé le duc de Lerme et de l'Infantado; deux de ses nièces, filles de l'un de ses frères, vivent encore aujourd'hui : la duchesse douairière et la princesse de Croy.

La vie du prince Emmanuel de Salm, autant que son caractère, le distingue du prince Frédéric de Salm-Kyrbourg, son cousin, né en 1745, comme lui au service de la France, et qui périt sur l'échafaud révolutionnaire le 5 thermidor an II.

C'est lui qui avait fait construire l'hôtel de Salm, devenu la grande Chancellerie de la Légion d'honneur.

La duchesse de Bouillon était née princesse de Hesse-Rhinfeldz (Marie-Edwige-Éléonore-Christine). Son mari, qui ne le fut guère que de nom, était fils de ce duc de Bouillon, dernier gouverneur de la province d'Auvergne, petit-fils de Sobieski par sa mère. Après eux le nom de Bouillon disparut, et celui de la Tour d'Auvergne fut seul continué par un des comtes d'Apchier, adopté éventuellement par le dernier duc de Bouillon, comme plus proche parent à défaut de descendance mâle. Un fils de ce d'Apchier existe encore aujourd'hui et sera sans doute le dernier représentant *direct* de cette grande race des la Tour d'Auvergne.

La duchesse de Bouillon était nièce à la mode de Bretagne de la princesse de Poix, fille du maréchal de Beauvau. (*Appendice,* LII.) Une cousine de celle-ci, la princesse d'Hénin, complétait un petit groupe encore plus distingué par l'esprit et par la grâce que par la naissance; l'intimité de ces aimables personnes avait été consacrée par un *mot;* on les appelait : « *les trois princesses combinées.* »

Madame de Bouillon appartenait à cette famille d'esprits dont le chef illustre est madame de Sévigné, et qui compte parmi ses rejetons madame de Simiane, mademoiselle de Lespinasse, madame du Deffand, la duchesse de Choiseul, madame de Duras, madame Alfred de Noailles. C'est assez dire de quel intérêt il eût été pour nous de retrouver les traces de cette précieuse correspondance qu'admirait notre aïeul et qui jusqu'à présent échappe à nos recherches, mais sans les décourager [1].

[1] M. le prince de Salm-Anhalt, petit-neveu du prince Emmanuel et chef actuel de la famille de Salm-Salm, a bien voulu, à notre demande, faire faire dans ses archives des recherches qui n'ont pas eu le résultat que nous espérions. C'est un devoir pour nous d'exprimer au prince d'Anhalt toute notre gratitude pour la bienveillance avec laquelle il s'est prêté à nos désirs.

LIV

LETTRES DU COMTE DE CRILLON AU PRINCE EMMANUEL DE SALM.

(Tome Ier, page 176.)

Au camp près Mahon[1], ce 27 novembre 1781.

Vous devez, cher ami, être content de moi : il ne part point de bâtiment d'ici qu'il ne vous porte de mes nouvelles; j'ai autant de plaisir, je vous assure, à vous en donner que vous pouvez en avoir à les recevoir. Il y a deux jours qu'un bâtiment de France nous est arrivé; vous ne pouvez vous figurer la joie générale; chacun tenait ses lettres et a vécu pendant quelque temps avec ses amis de France, étranger à ceux à côté de qui l'on est; nous commençons à nous retrouver à notre place. J'ai eu de cette joie une plus grande part que personne; quoique je susse par Barcelone que ma femme était accouchée, je désirais beaucoup avoir de ses nouvelles et de celles de mon enfant. J'ai eu aussi, cher ami, deux petites lettres de vous; mais ma femme, qui m'écrit tous les jours de sa vie et qui me fait le soir l'histoire de sa journée, me parle souvent du bon ami; ses soins lui sont bien agréables et il sait si je lui en suis reconnaissant.

Le vicomte de Saint-Chamans[2] me donne des nouvelles de la santé de Guibert[3] qui me déplaisent beaucoup; l'opiniâtreté de sa fièvre et de celle de sa fille doit le rendre malheureux; je lui ai écrit dernièrement; parlez-lui de moi.

[1] L'armée espagnole, commandée par le père du comte de Crillon, après avoir pris sans coup férir la ville et le port de Mahon, avait investi le fort Saint-Philippe, défendu par une garnison anglaise de six mille hommes et avait été renforcée de quatre mille Français, sous les ordres de M. de Falkenstein. Ce corps était formé du régiment de Bretagne, dont le colonel était le jeune comte de Crillon, et de ceux de Lyonnais, de Bouillon et de Royal-Suédois, commandés par MM. de Bouzolles, de Wimpfen, de Sparre.

[2] Joseph-Louis, vicomte de Saint-Chamans, colonel du régiment de la Fère en 1771. Il était né le 23 septembre 1747.

[3] Le comte de Guibert, l'auteur, fort prôné à cette époque, de *la Tactique* et du *Connétable de Bourbon;* né en 1743, reçu à l'Académie française en

Les deux lettres que j'ai de vous sont l'une du 23 et l'autre du 25 octobre; j'entends dire que depuis il s'est passé de grands événements. On parle d'une manière inquiétante de la santé de M. de Maurepas[1]; on dit que M. de Nivernais[2] est entré au conseil; vous savez que j'ai toujours cru que ce serait la personne que M. de Maurepas proposerait au roi; indépendamment de l'amitié qui les lie, il y a une grande analogie, ce me semble, dans leur caractère; vous me direz, je le sais bien, que celui que vous aimez vaut mieux, et je suis de votre avis.

Vous ne me dites pas un mot de ce qui serait le sujet de notre conversation si nous étions à Paris. Parlez-moi de M. de Fleury[3], de cet armement de Brest, de l'armée de l'Amérique septentrionale, de M. de Grasse, de la paix, etc., etc. J'ai reçu plusieurs lettres; on nous dit que si nous ne nous dépêchons pas de prendre Mahon, la paix ne nous en laissera pas le temps. Je crois cependant qu'elle ne sera pas faite cet hiver, et je vous ai dit que l'ingénieur en chef et le commandant d'artillerie assurent que cinq ou six jours du feu de nos batteries suffiront pour faire taire celui de la place; après quoi vous voyez que nous aurons fait une grande partie de la besogne; vous croirez de cette rapidité ce que vous voudrez, mais d'ici à six semaines nous saurons à quoi nous en tenir sur l'effet du feu de nos batteries, si l'on n'est pas contrarié par la mer plus qu'on ne doit naturellement s'y attendre.

1785, maréchal de camp en 1788, il mourut en 1790, de chagrin, dit-on, de n'avoir pu se faire élire député aux états généraux. M. de Guibert est moins connu aujourd'hui à ces divers titres que par les lettres de mademoiselle de Lespinasse. (Voy. t. Ier, p. 193.)

1 M. de Maurepas était mort le 21 novembre 1781. Nous avons parlé de lui dans une note de la page 56, t. Ier.

2 Poëte aimable, écrivain facile, Louis-Jules Barbon Mancini-Mazarini, duc de Nivernais, avait paru appelé à la succession ministérielle de Maurepas; il n'entra cependant au Conseil qu'en 1787 et en sortit au mois de juillet 1789. — Dénoncé à la commune de Paris en 1793 et jeté en prison, il fut sauvé par le 9 thermidor. Il mourut en 1798. — L'infortuné duc de Brissac, massacré à Versailles en 1792, était son gendre.

3 Jean-François Joly de Fleury avait remplacé Necker comme contrôleur général le 19 mai 1781, et garda cette position jusqu'au 1er avril 1783. Le cardinal de Rohan l'avait désigné au choix de M. de Maurepas. (Voy. t. Ier, *Appendice : Les successeurs de Turgot.*)

Voilà donc enfin M. Malouet placé à Toulon[1]; je suis persuadé qu'il y trouvera plus d'agrément qu'il ne s'en promet, et je suis toujours convaincu qu'il vaut autant pour sa fortune, et beaucoup plus pour sa tranquillité, qu'il soit à Toulon qu'à Brest. Les Bretons ont une inflexibilité de caractère que n'ont pas les Provençaux, qui seront d'ailleurs plus sensibles aux qualités aimables de notre ami. Je vais lui écrire; dites mille choses pour moi au chevalier Jerningham[2], qui m'a écrit une charmante lettre; je lui écrirai dans quelques jours; il part aujourd'hui un bâtiment et j'en profite pour vous.

Adieu, mon cher et tendre ami, mes respects à madame de Bouillon; on ne peut lui être plus attaché que moi.

Au camp près Mahon, ce 26 décembre 1781.

..... Je tâcherai de vous envoyer par une occasion sûre un petit croquis qui vous fera connaître l'emplacement, l'objet, la force et la distance de nos batteries.

Je n'ai pas reçu de lettres de notre ami Malouet depuis deux mois; il y en a près de trois que je suis ici, et je n'ai eu qu'un mot de lui. J'en serais fort inquiet si vous ne me disiez pas, dans votre lettre du 14, que vous venez de lui écrire. Je l'aurais été plus encore, mon cher ami, si je vous avais su malade; mais ma femme me mande dans une lettre du 15 que vous partez pour la Chevrette, et que votre vie active n'a été interrompue que pendant quatre jours. Votre santé est si parfaite et si inaltérable de coutume que je suis persuadé que ces quatre jours vous auront extrêmement contrarié. Vous pourriez, comme le duc de Bragance, vous croire attaqué d'une maladie de langueur, si vous étiez quatre jours retenu dans votre chambre[3].

[1] Malouet avait été nommé intendant de la marine à Toulon le 17 novembre 1781. (T. Ier, p. 181.)

[2] Le chevalier de Jerningham, Anglais d'origine, était au service de France et devint maréchal de camp le 20 mai 1784. Il était neveu de l'écrivain anglais de ce nom.

[3] C'était en effet un voyageur infatigable que don Juan de Bragance, duc de Lafoëns. Éloigné du Portugal pendant vingt ans par la politique ombrageuse de son cousin Joseph Ier, il commanda brillamment, pendant la guerre

Conservez, cher ami, cette santé si florissante; elle est nécessaire à votre bonheur et à ma tranquillité.

J'écris toujours à ma femme que je crois à une paix très-prochaine, et c'est en vérité mon opinion; l'échec de Gibraltar ne fait que la fortifier [1].

Adieu, mon tendre et excellent ami; personne ne vous aime plus que moi, et tout ce que vous aimez est placé dans mon cœur; dites-le bien à la personne à qui je pense en vous l'écrivant; assurez-la aussi de mon respect [2].

Vous me demandez si nous vivons en bonne intelligence avec les Espagnols; oui, et il n'y a pas lieu à ce qu'elle cesse; notre service est absolument séparé; nous sommes chargés de la gauche du port; il est entre nous et les Espagnols.

de Sept ans, un corps de l'armée de Marie-Thérèse. Après la paix de 1763, il parcourut l'Europe et une partie de l'Asie. Frédéric, le recevant à Potsdam, lui adressa ce compliment : « C'est par mes grenadiers, monsieur le duc, que je vous connais; ils n'ont jamais eu devant eux d'homme plus intrépide ni aussi généreux que vous. » Les lettres qu'il adressait au comte de Crillon et qui témoignent de l'amitié qui les unissait, seraient aujourd'hui pour l'histoire des documents intéressants, et que nous aimerions à voir publier. — Très-bien accueilli en France en 1778, madame du Deffand, toujours un peu défiante à l'égard des nouveaux venus, avait été gagnée par sa vivacité brillante. « Il me fit tant de politesses, écrit-elle à Walpole, et je le trouvai de si facile conversation, que j'ai accepté très-volontiers l'honneur qu'il voulait me faire; il viendra ce soir chez moi. » (*Corresp.*, éd. Lescure, II, 631.) Quelques traits empruntés à une lettre de son ami le comte de Crillon achèveront de peindre ce prince à la fois simple et brillant, chevaleresque et philosophe : « Le duc de Bragance a près de soixante ans; je n'ai jamais vu d'homme de trente aussi animé, aussi vif. Sa conversation est inépuisable. Il ne parle que de ce qu'il connaît le mieux et de ce qu'il aime le plus, la vertu, la gloire, la beauté, la poésie, la musique : si vous l'écoutiez, il vous enchanterait. Quelques traits de sa vie suffiraient pour vous le faire aimer. » (Garat, *Mémoires sur Suard*, II, L. 5.) Rappelé dans sa patrie au commencement du règne de dona Maria (1775), le duc de Bragance mourut en 1806; il était né en 1719.

[1] L'escadre espagnole de don Cordova, en se séparant de l'escadre française, commandée par M. de Guichen, venait de permettre à la flotte anglaise de ravitailler la place de Gibraltar. (Septembre 1781.)

[2] La duchesse de Bouillon. (Voy. la note précédente de l'*Appendice* et le tome Ier, page 175.)

Depuis six semaines nous avons un temps qui serait trouvé superbe à Paris au mois de juin.....

Paris, ce 19 juin 1783.

Il me tarde bien, mon cher ami, de vous savoir arrivé à Spa, et surtout d'apprendre que les eaux vous font du bien; je ne doute pas que vous ne vous en trouviez à merveille. C'est moins sur les eaux que sur la dissipation du voyage et le changement d'air que je compte. Revenez-nous, mon cher ami, avec cette santé que j'aurais enviée à tout autre et cette gaieté qui vous rend heureux vous et vos amis. J'ai causé ce matin avec un de vos gens; il m'a dit que vous seriez trois mois absent; cela me paraît bien long; cependant, comme je ne reviendrai moi-même à Paris que vers la fin d'août, je prendrai patience plus facilement. Nous y arriverons à peu près ensemble, et cette pensée me fait plaisir.

M. Malouet est arrivé de Toulon; je l'ai embrassé avec un plaisir extrême; son fils se porte bien; il a été dans les plus cruelles inquiétudes, il en a presque désespéré, il se rappelait tous ses malheurs[1]; enfin le voilà sauvé, il l'a amené ici. Je ne puis vous dire combien je suis aise de le voir heureux par un sentiment qui l'a tant fait souffrir; nous avons déjà beaucoup parlé de vous; vous croyez bien que nous ne nous verrons jamais sans que vous ne soyez l'objet de nos conversations.

Vous savez les maréchaux de France; cependant, si par hasard vous ne les saviez pas, les voici : MM. de Mailly, d'Aubeterre, Beauvau, Castries, Croï, Laval, de Vaux, Ségur, Stainville, Lévis[2]; je m'attendais qu'il y en aurait un onzième. Les personnes que l'on doit supposer instruites le disaient.

Il y avait bien une autre raison, qui était la justice et la convenance, mais je savais bien que cela ne prouve rien du tout ou du moins ne sert à rien. Mon père sera ici cette semaine; il a été reçu à Bayonne d'une manière charmante : douze jeunes garçons et douze jeunes filles vêtues de blanc ont été le recevoir à une lieue

[1] La perte de ses deux filles. (T. Ier, p. 170.)
[2] Promotion du 13 juin 1783.

de la ville au son des instruments, et ont semé de roses son chemin. Je suis persuadé qu'il recevra de toute la nation des marques d'intérêt qui peuvent bien facilement faire oublier ce que quelques personnes de Versailles pourront dire.

Adieu, mon cher ami; présentez, je vous prie, mes respects à mesdames vos sœurs et rappelez-moi au souvenir de M. le prince de Stahremberg [1].

A Crillon, par Beauvais, ce 18 septembre 1790.

Rien assurément ne diffère plus, mon cher ami, que la vie que nous menons l'un et l'autre depuis que nous avons quitté Paris; vous êtes dans le plus grand mouvement et moi dans le plus grand repos; mille objets nouveaux vous environnent et vous rappellent des idées de guerre; les occupations champêtres et mes affaires domestiques prennent à peu près tout mon temps, et je ne fais la guerre qu'aux loups; il est vrai que j'effraye mes ennemis sans les tuer. Nous avons tiré six coups de fusil sur deux loups énormes, et nous les avons manqués; voilà, mon cher ami, le plus grand événement de notre chasse. Nous sommes ici depuis dix jours et nous ne reviendrons à Paris que les premiers jours du mois prochain : vous y arriverez aussi à peu près dans le même temps, et c'est ainsi que je voudrais calculer toutes mes arrivées. J'ai reçu une lettre de notre ami Malouet; il est mécontent de sa santé; il me mande qu'il fait des remèdes, mais que tout cela le rassurerait peu contre une maladie grave qui le menace, s'il n'avait pas la ressource assurée du magnétisme, dont il va faire usage. Je trouve que cette religion s'est détruite par ses miracles; le somnambulisme a achevé de la discréditer. J'ai lu avec plaisir le discours de l'archevêque de Narbonne [2] à l'assemblée du clergé, au sujet de l'affaire du cardinal de Rohan. Je l'ai trouvé raisonnable, précis et d'un bon style.

[1] Allié au prince Emmanuel de Salm, dont il avait épousé la sœur, le prince de Stahremberg avait été ambassadeur de l'Empereur en France, et il le fut depuis en Angleterre.

[2] Arthur-Richard de Dillon, né en 1721, fils du comte de Dillon, entré au service de la France après la chute de Jacques II; il avait successivement occupé les siéges d'Évreux, de Toulouse et de Narbonne, s'était fait remar-

Je suis persuadé que l'empereur effraye notre clergé plus que son armée n'effraye la nôtre, et tout cela est dans l'ordre. Il est cependant fâcheux que nous prenions tous les grands exemples chez l'étranger, et que nous nous bornions à servir de modèles aux danseuses, aux cuisiniers et aux marchandes de modes. Adieu, mon excellent ami; j'aime bien à vous écrire, mais j'aime bien plus encore à vous embrasser et à causer avec vous, lors même que nous ne sommes pas du même avis; mais il est vrai que je ne me souviens pas que nous ayons eu une différente manière de voir dans les choses tant soit peu importantes, et je m'en vante.

LV

LE MARÉCHAL ET LA MARÉCHALE DE BEAUVAU. LA PRINCESSE DE POIX.

(Tome Ier, page 285.)

La paix de 1763 avait terminé la carrière militaire du prince de Beauvau (tome II, page 355). Successivement gouverneur du Languedoc et de la Provence, maréchal de France, capitaine des gardes, et par sa naissance, prince de l'Empire, il fut au niveau de toutes ces situations. Membre de l'Académie française, il mérita cet éloge d'un de ses confrères que « son moindre mérite, même aux yeux « de l'Académie, fut d'être un excellent académicien[1]. »

Partageant entre Versailles et Lunéville les moments de loisir que lui laissaient les affaires publiques, il était à lui seul le côté sérieux de la cour de Stanislas. Le côté tendre et souriant de cette aimable cour, nous le connaissons : la marquise de Boufflers, mère

quer aux états de Languedoc et à l'assemblée des notables, et présidait alors l'assemblée générale du clergé. — Il mourut en Angleterre en 1814. — Ses neveux, Arthur et Théobald Dillon, périrent l'un et l'autre d'une manière tragique, le premier sur l'échafaud révolutionnaire, le second massacré par ses soldats en 1792. — L'*affaire du cardinal de Rohan* fait sans doute allusion aux difficultés que celui-ci rencontra dans son diocèse, après avoir quitté l'Assemblée et s'être séparé du parti révolutionnaire.

[1] Marmontel, *Lettre à madame de Beauvau* du 25 mai 1793.

du chevalier; la princesse de Chimay, la maréchale de Mirepoix, toutes trois sœurs de M. de Beauvau; l'esprit n'y manquait pas plus que la beauté : n'oublions pas madame du Châtelet et Voltaire.

Partout où passa M. de Beauvau, on peut dire qu'il laissa la trace d'un homme de bien et d'un esprit élevé. Lors de la tenue des états du Languedoc, à Montpellier, il rendit à la liberté de malheureuses femmes protestantes, victimes de leurs opinions religieuses : toutes les biographies citent la fermeté de caractère dont il fit preuve dans cette circonstance. Le coup d'État du chancelier Maupeou avait suivi de près le renvoi du duc de Choiseul [1]; M. de Beauvau dénonça, avec une énergie qui ne trouva pas beaucoup d'imitateurs, les violences de la nuit du 21 janvier 1771. — Son discours de réception à l'Académie, prononcé le 21 mars suivant, lui fut une occasion de rendre publiquement au ministre exilé un hommage qui était la critique de ses successeurs. Lorsque le roi lui retira le gouvernement du Languedoc, madame du Deffand écrivait à la duchesse de Choiseul : « Son maintien est admirable; il « n'y a pas sous le ciel un homme plus courageux, plus noble et « plus simple. On le punit, mais il n'est pas disgracié, et il ne le « sera pas [2]. »

Mais si M. de Beauvau ne fut pas disgracié, il fut au moins en défaveur : trop peu rebelle, à notre gré, aux bonnes grâces de madame de Pompadour, il fut du moins exempt de l'amitié de madame du Barry, et pendant les dernières années de Louis XV nous le trouvons plus souvent à Chanteloup qu'à Versailles. Le règne suivant l'appela au gouvernement de la Provence. Ce n'était plus le temps où le duc de Choiseul donnait pour instructions aux représentants de la royauté dans les provinces « *de tout jeter par les fenêtres* ». Une mesure très-profitable au Trésor public avait introduit l'usage de remplacer les gouverneurs par des commandants. M. de Beauvau ne cessa pas cependant de s'occuper des intérêts de sa province, dont le régime particulier laissait une part d'influence aux gouverneurs même absents; « mais en rendant à celle-ci tous « les services qui pouvaient dépendre de lui, jamais il ne s'écarta « du principe que les priviléges particuliers doivent céder au bien

[1] 24 décembre 1770.

[2] Lettre du 28 août 1771.

« général[1]. » On en trouverait une preuve dans le passage des Mémoires auquel se rapporte cette note. N'omettons pas de rappeler que la Provence lui dut la conservation de ses États, le rétablissement de son Académie et plusieurs monuments utiles. Mirabeau, à l'Assemblée constituante, rendait hommage à l'administration de cette province, « dont le régime intérieur, disait-il, est un des « mieux organisés que je connaisse[2]. »

Membre influent de l'assemblée des notables en 1787, M. de Beauvau fut, dans le bureau du comte de Provence, le promoteur des plus sages réformes[3]. L'année 1789 le vit à son poste de capitaine des gardes, couvrant le roi de son corps lorsqu'il était menacé. Il avait refusé le ministère le même jour que Malesherbes, mais il y entra lorsque ce fut un péril[4]. Sa présence dans le conseil d'État fut marquée par une initiative ferme et prudente, qui ne fut pas assez suivie. Il survécut peu de temps au roi et mourut au mois de mai de la même année[5].

M. de Beauvau avait été marié deux fois. Sa première femme[6]

[1] *Éloge du maréchal de Beauvau par la maréchale, sa veuve*, publié par M. le marquis de Saint-Aulaire; *Correspondance de madame du Deffand*, 3e volume, page 393.

[2] Séance du 3 novembre 1789.

[3] *Avis au tiers état*, par le maréchal de Beauvau. Paris, 1788, in-8o.

[4] Voici la lettre que lui écrivait Louis XVI à cette occasion : elle est datée du 4 août 1789 : « Je sens l'importance dont il est pour mon service que « mon conseil d'État soit composé de la manière la plus propre à captiver la « confiance publique; et comme personne en France ne jouit d'une considé« ration plus générale et plus méritée que M. le maréchal de Beauvau, je le « prie de venir m'aider de son zèle et de ses lumières, et de me donner, dans « ces malheureuses circonstances, une nouvelle preuve de son attachement à « ma personne. »

M. de Beauvau fut ministre sans portefeuille pendant cinq mois.

[5] M. de Beauvau était le quatrième fils du prince de Craon (ministre favori du grand-duc de Toscane, beau-père de Marie-Thérèse) et de cette princesse de Craon, célèbre par sa beauté et par ses vingt-deux enfants. Lui-même n'eut pas d'autre enfant que la princesse de Poix. Après lui, le nom de Beauvau fut continué par ses neveux, fils de son frère le prince de Craon.

[6] Marie-Sophie-Thérèse-Charlotte de la Tour d'Auvergne de Bouillon, fille d'Emmanuel-Théodore, duc de Bouillon, et de Henriette-Françoise de Lorraine, sa quatrième femme, laquelle était sœur de père de Charles-Godefroy,

est connue surtout pour avoir été la mère de la princesse de Poix[1]; bonne, simple, doucement jalouse, et non pas sans quelque motif, « elle aimait son mari sans lui plaire ». Pendant la maladie dont elle mourut, elle répétait : « *L'étoile de madame de Clermont me* « *tuera.* » Il arriva, en effet, que M. de Beauvau, devenu veuf, épousa madame de Clermont d'Amboise[2], cette personne d'un mérite si supérieur et d'un agrément égal à son mérite; on sait avec quelle admiration ses contemporains[3] ont parlé de « celle « qui dans le commerce des premiers personnages de l'État s'était « vue plus d'une fois, sans y avoir jamais prétendu, écoutée, con« sultée même, pour avoir laissé entrevoir tout ce que la réserve « de son sexe pouvait, en beaucoup d'occasions, voiler de supé« riorité[4]. » C'est elle qui se trouvait au Val avec son mari et sa belle-fille au moment de la scène racontée par l'auteur des Mémoires.

duc de Bouillon, marié en 1724 à Charlotte Sobieska. — Cette première madame de Beauvau était sœur du duc de Bouillon, mort gouverneur de la province d'Auvergne en 1771.

[1] Anne-Louise-Marie de Beauvau, née le 1er avril 1750, mariée en 1767 à Louis-Philippe-Antoine de Noailles, prince de Poix, fils du maréchal de Mouchy et de mademoiselle d'Arpajon; ces deux derniers, morts sur l'échafaud révolutionnaire.

Du mariage du prince de Poix et de mademoiselle de Beauvau sont nés : 1° Charles de Noailles, duc de Mouchy, marié en 1790 à Nathalie de Laborde, père et mère de madame Alfred de Noailles : celle-ci, veuve à vingt ans du vicomte de Noailles, mort au passage de la Bérésina en 1812, laissa une seule fille, mariée en 1834 à son cousin germain Henri de Noailles, duc de Mouchy, et morte le 20 février 1858;

2° Juste de Noailles, prince et duc de Poix, marié en 1807 à Mélanie de Périgord, nièce du célèbre prince de Talleyrand : de ce mariage, trois fils et une fille, madame Standish; l'aîné des trois fils prit le titre de duc de Mouchy, épousa sa cousine, mademoiselle Alfred de Noailles, et mourut le 20 novembre 1855, laissant un fils, qui est le duc de Mouchy actuel, né en 1841, et marié le 18 décembre 1865 à la princesse Anna Murat.

[2] Marie-Charlotte-Sylvie de Rohan Chabot, veuve en 1761 du marquis de Clermont d'Amboise; remariée le 14 mars 1764.

[3] Voir les *Lettres* de madame du Deffand.

[4] *Hommage à la mémoire de madame la princesse de Beauvau,* imprimé par madame de Luynes née Montmorency, à Dampierre, 1807. In-8°, 14 pages. Bibl. Impér. Réserve L, n° 1373.

Ce second mariage de M. de Beauvau fut du petit nombre de ceux qui démentent l'assertion de la Rochefoucauld, qu'*il n'y a pas de mariage délicieux*. La mort put seule rompre cette union, qui offrit à la société de ce temps un modèle trop peu suivi. Madame de Beauvau ne survécut à son mari que pour rendre un culte à sa mémoire : quelques pages touchantes nous ont conservé le souvenir de cette douleur qui la rendait étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle. Au plus fort de la Terreur, le 4 juillet 1793, elle écrivait : « Je vis encore pour le pleurer, pour mesurer sans cesse « l'étendue de cette perte; non, ce lien si cher et si sacré n'est pas « rompu : il me tient attaché à sa mémoire aussi étroitement que « je l'étais à sa personne; le bonheur seul a disparu [1]. »

Il n'existe plus aujourd'hui de contemporains de madame de Beauveau; le nombre de ceux qui ont connu la princesse de Poix [2] diminue même tous les jours; mais le souvenir de ces deux femmes si distinguées vivra longtemps dans les pages consacrées à la princesse de Poix par sa petite-fille, la vicomtesse Alfred de Noailles [3]. — Ces pages ne sont rien moins qu'un chef-d'œuvre, et je m'empresse de restituer à leur auteur les citations que je lui empruntais il n'y a qu'un instant.

Le duc de Lévis a laissé, de la maréchale de Beauvau, un portrait plein de charme : « Ses amis, dit-il, ne l'oublieront jamais; « et quant à ceux qui ne l'ont pas connue, ils ne peuvent se faire « une idée de ses manières nobles et gracieuses qu'en voyant sa « belle-fille, à qui elle semble avoir laissé ce précieux héritage. » Nous pouvons dire à notre tour que la princesse de Poix revivait dans madame Alfred de Noailles.

[1] *Éloge du maréchal de Beauvau*, cité plus haut.

On peut voir dans les *Mémoires de Morellet* (Paris, 1821), tome II, page 48, une lettre écrite en 1800 par la maréchale de Beauvau, qui témoigne de la vivacité des sentiments que lui inspirait le souvenir de son mari. Cette lettre est adressée à la princesse de Poix.

On lira encore dans le 3e volume de la *Correspondance de madame du Deffand* un portrait de la maréchale de Beauvau, par la duchesse de Rohan-Chabot, sa belle-sœur.

[2] Madame de Beauvau est morte le 26 mars 1807, à soixante-dix-huit ans. — Madame de Poix, le 20 novembre 1834, à quatre-vingt-quatre ans.

[3] *Vie de la princesse de Poix, née Beauvau*, par la vicomtesse Alfred de Noailles (tiré à petit nombre d'exemplaires).

Cette arrière-petite-fille du maréchal de Beauvau a laissé un souvenir ineffaçable à tous ceux qui l'ont approchée[1]; mais comment donner à ceux qui ne l'ont pas vue une idée du charme et de la séduction de son esprit? Marie-Thérèse, parmi les conseils plus graves que lui inspirait sa tendresse maternelle, engageait la future reine de France à être *amusante*[2] : — Madame Alfred de Noailles était *amusante* dans le sens exquis que prêtait à ce mot la grande souveraine. Jeune fille, elle avait charmé Joubert et Chateaubriand; femme, elle justifia l'éloquente expression du cardinal de Bausset, et « *après les jours de la barbarie, elle apparut comme un de ces* « *monuments des Grecs qui nous ont révélé le secret de leur génie* « *et de leur goût.* » Son érudition était aussi solide que son esprit était aimable; quand elle parlait de l'époque de Louis XIV, on eût dit qu'elle avait vécu avec madame de Sévigné; le dix-huitième siècle lui était presque aussi familier qu'à madame du Deffand.

Comme sa grand'mère la princesse de Poix, madame Alfred de Noailles a trouvé dans sa famille un biographe digne d'elle[3]. Il nous sera permis de dire que la notice, imprimée en 1856 par les soins des bibliophiles, est due à madame Standish, née Noailles. Nous ne louerons pas comme il le mériterait un travail auquel son auteur lui-même a jusqu'ici refusé la publicité; mais nous appelons de tous nos vœux cette publicité pour un livre qui appartient à l'histoire. Il serait bien à souhaiter que les deux biographies, réservées à un trop petit nombre de personnes, fussent réunies et publiées : les générations nouvelles y apprendraient quelque chose d'une société qu'il a été plus facile jusqu'à présent de décrier que de remplacer.

Les écrits que je viens de citer nous ont fait connaître le salon de madame de Beauvau, qui devint celui de madame de Poix. Ce salon, dont nous avons vu les derniers jours, a été ouvert pendant cinquante ans; l'hiver, on était à l'hôtel Beauvau; pendant la belle saison, à ce château du Val que connaissent tous ceux qui ont par-

[1] Madame Alfred de Noailles est morte le 13 septembre 1851, à soixante ans.

[2] Lettre du 4 mai 1770, *Recueil d'Arneth*, 2e édition.

[3] *Notice sur madame la vicomtesse de Noailles* (tiré à petit nombre d'exemplaires). C'est à cette notice que nous empruntons la citation tirée d'une lettre inédite du cardinal de Bausset.

couru la forêt de Saint-Germain[1]. Les mauvais jours s'abritèrent dans une chétive maison du faubourg Saint-Honoré. Aujourd'hui, le Val et l'hôtel Beauvau ont passé dans d'autres mains : ce sont toujours de fort belles demeures; mais le tableau auquel elles servaient de cadre n'est plus qu'un souvenir.

LVI

LETTRE A MESMER.

(Tome Ier, page 195.)

26 août 1784.

... Je veux vous faire part de ce que j'ai conçu de votre système, en réfléchissant sur les vingt-sept propositions que vous avez publiées. Il y a déjà trois ans que j'ai résumé et confié à quelques personnes les idées que je vais soumettre à votre jugement. — Je conçois deux principes des êtres : la matière et le mouvement. La matière étant, par elle-même, dans une inertie absolue, la puissance qui la meut doit être une et universelle : elle doit agir par des voies certaines et immuables dont Newton a trouvé l'application et le développement dans le mouvement des corps célestes.

Il me semble que vous avez étendu l'application de ces lois à tous les corps animés et inanimés, en partant de cette idée grande et probable qu'il n'y a qu'un seul principe, un seul ressort dans la nature.

J'ai donc crû raisonner comme vous en disant : — Il existe en moi un agent invisible qui part au moindre signe de ma volonté et qui pèse comme un levier sur tous mes muscles; il en développe,

[1] Le Val était un pavillon de chasse bâti par Louis XIV; mademoiselle de Montpensier en fait mention. Louis XV en accorda la jouissance, en 1761, à la comtesse de la Marck, fille du maréchal de Noailles (celle dont il est question dans l'intéressant travail de M. Geffroy sur Gustave III), plus tard au maréchal de Beauvau; celui-ci l'augmenta de deux ailes et y passait tous les étés. Il y mourut en 1793, et le Val fut mis en vente nationalement comme partie du domaine royal. — La maréchale de Beauvau le racheta pour la somme de dix-huit mille livres en assignats et le légua à sa belle-fille, la princesse de Poix. (Note due à l'obligeance de madame Standish.)

il en emploie les forces; je marche, je soulève des fardeaux par le secours de mes mains, et tous mes muscles sont les instruments de cet agent.

Cet agent doit être un fluide très-actif, car il agit et réagit avec la rapidité de l'éclair; il doit être impalpable, car l'anatomie n'a pu s'en saisir, il doit être commun à tous les animaux, car ils ont des mouvements divers, sans autre règle ni mesure que leur volonté; et lorsque leur volonté est déréglée, comme dans le délire, ces mouvements sont désordonnés. Ainsi il y a analogie certaine entre la volonté par laquelle je veux et je compare et celle par laquelle j'exécute ce que je veux.

Le principe moteur des corps animés est donc une puissance intérieure dont l'exercice constitue la vie et la santé, lorsqu'il y a équilibre de cette puissance avec les forces qu'elle emploie; car le mouvement désordonné altère et détruit l'organisation.

Or, la nature ayant soumis toutes les parties homogènes à une action réciproque, il est impossible que vous et moi n'agissions pas respectivement l'un sur l'autre dans des circonstances déterminées.

Si l'un de nous n'est pas dans l'équilibre de puissance et de mouvement qui constitue l'état sain d'un corps animé, il reçoit alors addition de mouvement.

Si le corps touché est, au contraire, dans un état tel que le fluide circule librement dans tous ses organes, il doit arriver que la partie du même fluide qui lui est transmise par l'approche ou le contact d'un autre corps suit le courant qui lui est tracé par son analogue, rentre et sort librement avec lui, sans laisser aucune trace de son passage.

L'état de maladie des corps animés est donc le seul cas où le mouvement communiqué puisse être sensible et curatif.

Il peut devenir curatif, en ce que toute espèce de maladie n'est due qu'à une obstruction, à un dérangement dans la circulation de ce fluide vital : nous n'avons pas été créés avec la fièvre; ainsi, en rétablissant l'équilibre de mouvement qui nous fait vivre, toute obstruction disparaît, tout mouvement fébrile doit cesser.

Mais comment agit ce fluide universel? Comment pouvons-nous le saisir, le diriger, le communiquer? C'est ici la partie pratique du magnétisme. Avant de l'exposer telle que je la conçois, il faut revenir à la théorie du mouvement.

Nous avons reconnu un moteur unique et universel de toutes les parties constitutives de la matière; nous l'avons recherché et suivi dans l'organisation animale, où il agit par les lois propres à l'animalité. Nous le reconnaîtrons de même dans la matière brute, végétale et minérale, dans tous les corps solides et fluides : car on ne peut concevoir la formation des métaux, la fluidité de l'eau et de l'air, l'adhérence des corps compactes, sans une force motrice qui porte la séve dans les tuyaux capillaires des plantes, qui agite en tous sens les particules de l'eau et de l'air, qui comprime celles du marbre et du diamant, qui propage avec une rapidité effrayante celles du son et de la lumière; ainsi je pense que les corps jetés dans l'espace y nagent dans les tourbillons du fluide universel qui les pénètre, les modifie et leur donne, par le mouvement, les formes diverses et les propriétés qui les distinguent.

Ainsi cet agent par lequel j'existe n'est pas renfermé en moi comme dans une boîte; il tient à la chaîne des êtres, à l'espace et à l'infini, et il doit avoir une direction générale, indépendante des mouvements particuliers au corps qu'il modifie.

Dans cette hypothèse, une loi de cet agent doit être de suivre tous les conducteurs qu'on lui présente ou qu'il rencontre...

Susceptibles sans doute de perfectionnement, vos expériences ne sauraient trop se propager; elles ne triompheront de la calomnie et de l'esprit de parti que le jour où, facilement livrées à tous les savants, elles pourront être vérifiées et constatées par eux-mêmes; car parmi vos élèves, il en est peut-être qui contribuent au discrédit de votre doctrine; s'ils ont cru acheter un secret semblable à celui de faire de l'or, ils sont moins disposés à apprécier les idées grandes et simples dont le résultat vous conduit à un nouveau moyen de guérir. Une autre considération me fait croire à la nécessité de vous rendre accessible, sans conditions, à tout homme honnête et éclairé qui vient à vous. L'exposition de votre doctrine ne peut être, comme celle de l'électricité, appuyée dans l'instant même par des expériences sans réplique; ainsi l'homme qui vous entend conserve la liberté d'adopter ce qui ne se présente à lui que comme un système hypothétique. Cependant, plus il aura mis de prix à ce qu'il doit apprendre, moins il sera satisfait, si son esprit n'est déjà disposé à recevoir votre découverte par des connaissances et des réflexions préalables.

De là l'indifférence, le ridicule, le dénigrement. Le contraire

arriverait si tous les bons esprits de l'Europe, à portée de vous entendre et de vous juger, concouraient par leur propre conviction à l'établissement de votre système...

LVII

LA FERMETURE DE L'ESCAUT.

(Tome Ier, page 199.)

Dès la formatiou de la république des Provinces-Unies, la navigation des bouches de l'Escaut avait été l'objet de contestations entre les deux puissances auxquelles le fleuve servait de frontière. Cependant le nouvel État jouissait à peu près seul de cette navigation lorsque le privilége lui en fut reconnu par le traité de Munster (1648). La fermeture de l'Escaut, impatiemment supportée par l'Espagne, ruinait Anvers. L'Autriche, devenue par la paix d'Utrecht et surtout par la renonciation de Philippe V (1725), maîtresse des Pays-Bas espagnols, voulut faire revivre d'anciennes réclamations, et en 1784, Joseph II, affermi sur le trône de Marie-Thérèse, avait déclaré l'Escaut libre, annonçant que toute résistance des Provinces-Unies serait considérée comme une déclaration de guerre.

L'ultimatum fut accepté; une escadre des Provinces-Unies, commandée par le vice-amiral Rejust, prit position à l'embouchure de l'Escaut, et un bâtiment impérial qui voulut forcer le passage fut repoussé à coups de canon (8 octobre 1784). C'est à cet incident que fait allusion Louis XVI, dans une lettre qu'il écrit à son beau-frère, le 26 octobre suivant, et que M. Feuillet de Conches a publiée dans le premier volume de son intéressant recueil :

« .... C'est contre mon vœu que les Hollandais ont agi dans la « dernière occasion, quoiqu'ils se croient fondés sur les traités, « et notamment sur celui de Munster. Je mets tant de prix au « maintien de la tranquillité générale de l'Europe, que, ne déses- « pérant pas de ramener les choses à une conciliation équitable, je « m'adresse à Votre Majesté pour la prier de me rendre dépositaire « de ses vues et de ses intentions, et c'est dans ces sentiments que « je lui offre mon entremise pour terminer les différends....... » (Lettre CII.)

Joseph II accepta la médiation qui lui était offerte, et il se

désista de ses réclamations moyennant une indemnité de sept millions, dont une partie fut payée par la France : concession politique qui nous donnait deux alliés et terminait la contestation sans laisser à la Prusse et à l'Angleterre le temps d'y intervenir.

Mirabeau, qui avait dû à l'hospitalité hollandaise un asile contre les lettres de cachet, marqua sa reconnaissance en défendant les droits des Provinces-Unies, fondés sur les traités et sur une possession de deux siècles. C'est à cette occasion qu'il publia l'écrit intitulé : « *Doutes sur la liberté de l'Escaut, réclamée par l'Empereur, sur les causes et les conséquences possibles de cette réclamation.* » (Londres, 28 décembre 1784.) Linguet, dans ses *Annales politiques*, soutenait les prétentions de l'Autriche; Mirabeau, de son côté, faisait valoir des raisons politiques d'ordre général, et ces raisons ne laissèrent pas d'influer sur les négociations, dont le résultat fut le traité d'alliance entre les Provinces-Unies, signé à Fontainebleau, le 10 novembre 1785, et par lequel fut maintenue la fermeture de l'Escaut. (Kock, *Révolutions de l'Europe;* Vergennes, *Politique des cabinets.*)

LVIII

MADAME DE MIRABEAU.

(Tome Ier, page 275.)

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les circonstances qui suivirent le mariage de Mirabeau avec mademoiselle de Marignane, en 1772. Au moment de l'entrevue dont il est ici question, les souvenirs de Malouet se reportaient à la fin de l'année 1782; à cette époque, Mirabeau avait reparu en Provence, après une absence de six années, remplies par les événements que chacun sait, par l'exil et par la prison; c'est cette période qu'il résumait lui-même en deux mots, lorsqu'il écrivait à son oncle le bailli : « Ma destinée est un « orage, ma vie est un roman. » Rendu à la liberté, il n'aspira qu'à une réconciliation avec madame de Mirabeau, et il était venu réclamer, avec ses droits, sa place dans la société. Repoussé injurieusement par la famille de Marignane, il n'avait eu d'autre ressource que de faire assigner sa femme devant la sénéchaussée d'Aix.

Là, il sut prendre sur ses adversaires l'avantage de la modération; il gagna sa cause, et madame de Mirabeau eut à choisir entre un couvent et la maison de son mari.

Mais l'affaire devait être portée au parlement de Provence; cette fois, Mirabeau fut moins heureux; un incident avait changé la face du procès, et le 5 juillet 1783, la séparation de corps avait été prononcée, à la demande de madame de Mirabeau et sur la plaidoirie de Portalis.

Quelque fâcheuse impression que Malouet eût conservée de ce procès, il nous est permis de croire que, même aujourd'hui, tout n'a pas été dit sur cette circonstance de la vie de Mirabeau. Il avait contre lui son père et la puissante famille de Marignane; c'était sous cette influence, plutôt que par elle-même, qu'agissait madame de Mirabeau; ses lettres et celles du bailli nous l'ont appris. On sait aussi comment elle se reprochait d'avoir méconnu celui qu'elle appelait *son Mirabeau*. Devenue par un second mariage madame de Rocca, et veuve de nouveau, elle reprit le nom de Mirabeau, qu'elle porta jusqu'à la fin de sa vie. Enfin, le 6 mars 1800, elle mourut dans la chambre et dans le lit de Mirabeau, les yeux fixés sur son portrait, témoignant ainsi jusqu'à sa dernière heure ses regrets passionnés.

La fin de madame de Mirabeau méritait d'être tirée de l'oubli où les biographes l'ont laissée. Elle se lie intimement aux circonstances que nous avons rappelées, et à l'histoire de Mirabeau, dont le nom revient souvent dans ces Mémoires.

LIX

MIRABEAU, MALOUET ET M. THIERS.

(Tome Ier, page 277.)

> « Les esprits supérieurs sont presque toujours
> « de bons esprits; on voit mal parce qu'on a la
> « vue courte. La grandeur de l'esprit porte
> « naturellement au delà de l'erreur. »
>
> SUARD, *Étude sur Mirabeau.*

M. Thiers, dans le premier volume de son *Histoire de la Révolution,* mentionne l'entrevue de Necker et de Mirabeau. Sans en

préciser la date, il la place à la fin de l'année 1789 : c'est dans les derniers jours du mois de mai qu'elle eut lieu. Mais au sujet de cette entrevue, nous devons relever une erreur plus importante. Les *Mémoires* de Malouet nous ont appris dans quelles circonstances et par quelle démarche Mirabeau la provoqua. D'après M. Thiers, les choses se seraient passées tout autrement : « Ce fut Malouet, « dit cet historien, qui, ami de Necker et lié avec Mirabeau, voulut « les mettre tous deux en communication. Mirabeau s'y était « souvent refusé [1]. »

A ce mot *refusé,* M. Thiers ajoute en note : « Malouet et Ber- « trand de Moleville N'ONT PAS CRAINT d'écrire le contraire, mais « *le fait est attesté par les témoins les plus dignes de foi.* »

Le démenti est formel.

Une contradiction aussi manifeste que celle qui existe entre le récit de Malouet et la version de M. Thiers semblait faire une obligation pour cet historien d'attacher des noms propres aux témoignages qu'il invoque. C'était la seule manière de donner quelque apparence à une assertion aussi vague qu'elle est absolue. Mais quels témoins peut-on supposer plus dignes de foi et plus autorisés qu'un contemporain, racontant des faits *quorum pars,* au lendemain du jour où ces faits se sont passés? La plupart des auteurs qui ont écrit sur les mêmes circonstances, depuis Bertrand de Moleville jusqu'à M. de Bacourt [2], en ont jugé ainsi, puisqu'ils ont adopté le récit qui se trouve dans la *Collection des Opinions de Malouet* [3], publiée en 1791 et 1792. Il nous suffira de citer : les *Souvenirs* de Dumont, les *Mémoires* de Montlosier, de Ségur, de Mallet du Pan, de La Fayette [4], enfin

[1] Page 182. Les citations de l'*Histoire de la Révolution* de M. Thiers sont prises dans la cinquième édition. Les renvois peuvent ne pas être d'accord avec la pagination des autres éditions; mais la différence ne doit être que d'un petit nombre de pages.

Nous parlons toujours du premier volume, le seul dont nous ayons eu à nous occuper dans cette note.

[2] *Correspondance de Mirabeau et de La Marck,* publiée en 1851 par M. de Bacourt.

[3] Tome III, page 165 : 4e lettre.

[4] Le discours de Necker pour l'ouverture des états généraux fut critiqué vivement par Mirabeau dans le deuxième numéro de ses *Lettres à mes commettants.* Cependant, quelques jours après, *Mirabeau eut recours à M. Ma-*

le témoignage de Lacretelle[1], tous contemporains de Mirabeau et de Malouet[2].

Quant à M. de Bacourt, chacun sait que, dépositaire de la correspondance entre Mirabeau et La Marck, il a été de nos jours l'autorité la plus certaine pour tout ce qui concerne le rôle et l'histoire du grand orateur. Or, à propos des rapports entre les ministres et Mirabeau, M. de Bacourt réproduit textuellement le récit de Malouet, en le faisant précéder de ces quelques lignes : « Il « eût été, en effet, bien facile de faire entrer Mirabeau dans le parti « du roi : *il vint s'offrir lui-même à M. Necker dès le mois de mai* « 1789[3]. » Comment concilier ce fait avec le passage du livre de M. Thiers où il est dit : « Mirabeau s'y était souvent refusé »?

N'est-il pas évident que M. de Bacourt, par la citation qu'il a faite et par les lignes qui la précèdent, a témoigné qu'il trouvait dans le récit de Malouet l'expression la plus complète et la plus vraie de ses propres informations?

La publication de M. de Bacourt est postérieure, sans doute, à l'*Histoire de la Révolution* de M. Thiers; mais M. Thiers, au moment où il écrivait son premier volume, avait nécessairement connaissance de la *Collection des Opinions de Malouet,* publiée en 1792, c'est-à-dire trente ans auparavant. D'un autre côté, il est difficile de croire que l'historien ignorât l'existence du comte de La Marck, vivant alors à Bruxelles, où il accueillait avec bienveillance tous ceux qui venaient le consulter sur les grands événements dont il avait été le témoin. Enfin, lorsqne le comte de La Marck mou-

louet pour obtenir les moyens de s'entendre avec M. de Montmorin et avec M. Necker, dont l'accueil l'irrita. (II, p. 360, note.)

1 « Dès les premiers mois de l'Assemblée Constituante, Mirabeau montra des dispositions à se rapprocher de la cour ; ce fut à M. Malouet qu'il les témoigna. On sait quelle était la rigide vertu de ce député ; cependant il regarda comme la chose la plus utile à son roi et à son pays de détacher du parti révolutionnaire un si puissant orateur. Malheureusement, *M. Necker reçut très-froidement les avances de Mirabeau.* » (Lacretelle, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle,* VIII, p. 109; 1821.)

2 Madame de Staël ne dit rien de l'entrevue de Necker et de Mirabeau ; l'omission est volontaire et s'explique d'elle-même : Necker n'avait pas eu le beau rôle, et madame de Staël ne parle de son père que dans les circonstances où rien ne contrarie son admiration.

3 *Correspondance entre Mirabeau et La Marck,* I, p. 311, note 14.

rut, en 1833, il n'est personne qui n'ait entendu parler du dépôt de manuscrits laissé par lui à M. de Bacourt. Quoi qu'il en soit, et à quelque époque que M. Thiers ait eu connaissance de tous les documents que nous venons de rappeler, chacune des éditions de son livre lui offrait une facilité de discuter les témoignages dont il lui convenait de récuser l'autorité [1].

Malouet, dans ses *Mémoires*, ne fait que développer ce qu'il avait déjà publié en 1792. A cette époque, Mirabeau était mort depuis un an; mais les autres personnes intéressées étaient présentes : sauf les ménagements que cette circonstance rendait nécessaires, la substance du récit dans le recueil de 1792 est la même que dans les *Mémoires* que nous publions aujourd'hui.

C'est ce récit dont M. Thiers N'A PAS CRAINT de contester la véracité; et cependant, comment ne pas reconnaître combien il est vivant et réel? Quand Necker, constatant ainsi lui-même l'initiative de Mirabeau, lui dit, avec ses façons de banquier et de Génevois : « *Vous avez des propositions à me faire : quelles sont-elles? — Ma* « *proposition est de vous souhaiter le bonjour* », répond Mirabeau irrité. Puis nous le voyons arriver à l'Assemblée, *enjamber les bancs, rouge de colère*. En passant près de Malouet, il lui jette ces mots : « *Votre homme est un sot : il aura de mes nouvelles* [2] ! »

Toutes les fautes de sa vie passée, toutes ses humiliations dévorées lui montaient au cerveau, avec le déboire d'une telle démarche faite à faux, avec la colère de n'avoir pas été compris. C'était le Mirabeau que nous avons vu au moment de son procès contre sa femme, repoussé injurieusement par une société où il veut reprendre sa place : sa place était alors à la tête des affaires, que des mains trop faibles ne dirigeaient plus. « Le vaisseau est battu par « la plus violente tempête, et il n'y a personne à la barre [3] », disait-il déjà à l'époque des états généraux.

Necker et Montmorin avaient eu le tort bien grave de ne voir dans Mirabeau qu'un homme pressé par des besoins d'argent. Ils ne savaient pas que son génie était plus grand que ses vices. « Tous

[1] Le premier volume de l'*Histoire de la Révolution* de M. Thiers a paru en 1823. L'ouvrage a eu treize éditions, entre lesquelles il n'existe aucune différence appréciable.

[2] *Mémoires*, t. I, p. 280.

[3] *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, Introduction, p. 91.

« deux, nous dit Malouet, détestaient Mirabeau, et ne le crai-
« gnaient pas encore. »

La faute était faite; quand on voulut la réparer, il était trop tard : on sait ce qu'elle a coûté.

On a dit, à la mort de M. de Maurepas : *Nous avons perdu plus qu'il ne valait.* Le mot était spirituel et juste. Necker, s'il eût été moins gauche ou plus clairvoyant, aurait pu dire, à propos de Mirabeau, mais dans un sens différent : *Nous avons gagné plus qu'il ne valait.*

Revenons à notre sujet. On a vu comment l'historien que nous réfutons, en cherchant ses informations ailleurs que dans des documents irrécusables, s'est mépris sur un point essentiel : ce point, c'est l'initiative propre de Mirabeau dans ses rapports, soit avec les ministres, soit avec Malouet.

Mais, en histoire, la vérité ne consiste pas seulement dans l'exactitude des faits, elle dépend encore de la manière d'apprécier les événements et les hommes qui ont été mêlés à ces événements.

M. Thiers ne pouvait pas faire la faute d'accepter cette légende triviale d'un Mirabeau traître à la cause populaire et vendu au parti de la cour; mais il eût été digne de son talent de restituer à l'histoire un Mirabeau authentique et complet. M. Thiers écrit : « On lui promit tout (à Mirabeau), s'il réussissait, et toutes les ressources possibles furent mises à sa disposition. (P. 254.) — Mirabeau était jaloux de La Fayette. (P. 179.) — Il (La Fayette) excitait l'envie de Mirabeau, qui ne voulait pas se donner un compagnon pareil. (P. 255.) — Bien que son ambition, ses petites rivalités personnelles contribuassent à l'éloigner du parti populaire, il (Mirabeau) était sincère dans sa crainte de l'anarchie. » (P. 376.)

Les mobiles qui firent agir le grand orateur semblent avoir été à peine entrevus par l'historien. La question d'argent, la jalousie du rôle de La Fayette, les rivalités personnelles, ce sont là les petits côtés de l'histoire; ce sont des vérités de surface : mais Mirabeau sourirait s'il pouvait apprendre qu'il a été jaloux de « Gilles César. » Mirabeau était de taille à sauver la monarchie, et, « comme tous les hommes supérieurs, nous dit son contemporain le duc de Lévis, il était au-dessus de la malignité et de l'envie[1]. »

[1] *Souvenirs et portraits.*

Dans le livre que nous avons déjà cité (*Opinions de Malouet*), il eût été facile de trouver des points de vue plus élevés et plus sûrs.

Mirabeau avait le génie de l'organisation : cette grande faculté ne pouvait se développer que dans l'exercice du pouvoir. C'est la tendance d'un grand orateur de devenir un homme d'État, comme celle d'un général d'armée de prendre un rôle politique. Ce besoin légitime du pouvoir n'en est pas l'appétit vulgaire. « C'est avoir entrepris une fière et difficile tâche, écrivait Mirabeau au commencement des états généraux, que de gravir au bien public sans ménager aucun parti, sans encenser l'*idole du jour,* sans autres armes que la raison et la vérité; je succomberai peut-être dans cette entreprise, mais je n'y reculerai pas [1]. » Et plus tard : « Le rétablissement de l'autorité légitime du roi est le premier besoin de la France et l'unique moyen de la sauver [2]. » Est-ce là le langage d'un homme qui se vend? Qui ne sait d'ailleurs que l'argent reçu n'a pas été pour Mirabeau le prix de son indépendance, mais le moyen de la reconquérir? « Il ne trahissait pas sa conscience, dit encore le duc de Lévis, puisqu'il était attaché par principe à la royauté. » — « Mirabeau, écrit le comte de La Mark, se faisait gloire de ses relations avec la cour, et pensait qu'elles serviraient un jour à faire honorer sa mémoire. » Revenant une dernière fois sur le même sujet en 1826, le comte de La Mark exprimait ainsi sa conviction : « Je dois rompre le silence, pour rendre au roi et à la reine la justice qui leur est due, et pour que la mémoire de Mirabeau ne reste pas compromise, quand elle doit être honorée [3]. »

Tribun par tempérament et par les habitudes de sa jeunesse révoltée, mais esprit gouvernemental et monarchique par raison, Mirabeau, mûri par les événements, devait se rapprocher de ce groupe d'opinions dont les principaux représentants dans l'Assemblée étaient Lally, Mounier, Clermont-Tonnerre, Malouet. « Pur et patriotique parti, » dit un éminent historien [4]. — « Malouet et les siens, » dit un peu trop dédaigneusement M. Thiers [5]. Cependant M. Thiers, député aux états généraux de 1789, eût certaine-

[1] *Correspondance entre Mirabeau et La Marck,* t. Ier, p. 349, 350.

[2] Lettre de Mirabeau au roi, 10 mai 1790.

[3] *Correspondance entre Mirabeau et La Marck,* t. Ier, p. 4 et 6.

[4] M. Guizot, *Notice sur madame de Rumford.*

[5] *Histoire de la Révolution,* p. 307.

ment pris place dans ce groupe. Peut-être se fût-il rapproché de Malouet, comme le firent Mirabeau et, plus tard, Barnave. Nature méridionale, esprit vif et sincère, M. Thiers aurait pu céder aux mêmes entraînements que Barnave; mais il aurait eu le courage de revenir sur ses pas, et peut-être eût-il dit comme Barnave : « J'ai dû vous paraître bien jeune [1]. »

Le mouvement de 1789 avait développé dans la société des forces qui se tournaient contre elle, faute d'une main capable de les contenir et de les diriger. C'étaient des éléments nouveaux avec lesquels il fallait compter. Mirabeau voulait s'en emparer et les mettre au service de la monarchie. « Les ministres, dit-il dans sa note du 14 octobre 1790, peuvent être pris parmi les Jacobins comme dans toute autre secte; des Jacobins ministres ne seraient pas des ministres jacobins. » Le gouvernement représentatif était, dans la pensée de Mirabeau, le seul cadre dans lequel ces éléments pussent être combinés [2], et le rôle qu'il entrevoyait pour lui-même, c'était d'être un des fondateurs de ce gouvernement. Ainsi M. Thiers, en y regardant de plus près, aurait pu reconnaître dans Mirabeau un de ses ancêtres politiques.

M. de Lamartine ne s'y est pas trompé; nous lisons dans son *Étude sur Mirabeau* : « Il ne demandait à la Révolution que de transformer le régime du pouvoir absolu en royauté constitutionnelle et pondérée [3]. »

Avant M. de Lamartine, madame de Staël avait dit : « Mirabeau voulait le gouvernement représentatif dans lequel les hommes de talent, étant toujours nécessaires, sont toujours considérés [4]. »

Le comte de Ségur ; « Il (Mirabeau) voulait donner à la France une constitution à peu près semblable à celle de l'Angleterre [5]. »

Un autre contemporain, le duc de Lévis, en jugeait de même lorsqu'il écrivait, à propos du plan de Mirabeau : « Cette heureuse innovation eût privé les factieux de leurs chefs, qui faisaient toute

[1] On trouvera, chap. XVII, le récit de la démarche et des aveux de Barnave, qui honorent son caractère.

[2] La pensée de Mirabeau avait été développée dans plusieurs articles du *Courrier de Provence*, sur les rapports à établir entre l'Assemblée et les ministres : septembre et octobre 1789.

[3] *Nouvelle Revue de Paris*, juillet 1864.

[4] *Considérations sur la Révolution française*, IIe partie, chap. XX.

[5] *Décade historique*, VII, p. 257.

leur force. Mirabeau eût été l'un des ministres. Ce projet fut déjoué par ceux qui avaient le plus d'intérêt à le faire réussir. Le décret qui défendait à aucun membre de l'Assemblée d'occuper une place dans le ministère consomma la perte de la monarchie[1]. »

La plupart des historiens de la Révolution ont voulu prêter à l'Assemblée un rôle d'initiative et de direction qu'elle n'eut jamais; son rôle fut de céder aux événements, et la conduite de Mirabeau s'explique par le jugement sévère qu'il portait sur cette Assemblée, *si peu digne,* disait-il, *d'être constituante.* Communiquer au pouvoir la force des idées nouvelles, c'était en même temps, à son point de vue, donner au Gouvernement des moyens d'action sur l'Assemblée, et à l'Assemblée des éléments de cohésion qui lui manquaient. Le plan de Mirabeau avait ces deux aspects, qui ne peuvent se disjoindre. Pour le réaliser, il se tournait en même temps du côté du pouvoir et du côté du parti libéral et monarchique de l'Assemblée. Dans ce parti, Malouet, lié d'amitié avec les ministres Necker et Montmorin, pouvait, mieux que personne, ouvrir à Mirabeau le double accès qu'il cherchait, et ce fut à lui qu'il s'adressa. Tel est le sens de la démarche de Mirabeau. M. Thiers, en lui retirant son initiative, a interverti les situations : dans cette donnée, toute de fantaisie, la pensée de Mirabeau disparaît, son rôle s'efface, et l'on comprend que M. Thiers ait écrit : « Mirabeau n'était pas plus avancé en fait de science politique que l'Assemblée elle-même. » (P. 141.) En réalité, Mirabeau avait cette intuition qui fait les hommes d'État; il dominait la cour, le ministère et l'Assemblée.

Quant au rôle de Malouet, nous avons le droit et le devoir d'affirmer qu'il a été dénaturé.

Malouet n'était pas lié avec Mirabeau, comme l'avance M. Thiers, sans indiquer où il a puisé ce renseignement. Malouet nous dit au contraire *qu'il ne connaissait pas Mirabeau, qu'il l'évitait et qu'il fut très-étonné de s'en voir recherché*[2].

Malouet n'avait pas besoin de mettre *en communication* Necker et Mirabeau : les relations de Mirabeau avec le Gouvernement remontaient à l'époque de sa mission à Berlin, sous le ministère de M. de Vergennes. Il suffit, pour s'en assurer, de lire les documents de l'année 1786, et notamment le *Mémoire sur la situation*

[1] *Souvenirs et portraits* du duc de Lévis.
[2] *Opinions. — Mémoires,* I, p. 276.

actuelle de l'Europe, qui se trouve en tête de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin.* La trace de ces relations existe partout : le 13 janvier 1787, Mirabeau écrivait de Berlin aux ministres, à la veille de la convocation des notables[1] : « J'y vois un nouvel ordre de choses qui peut régénérer la monarchie; je me croirais honoré d'être le secrétaire de cette Assemblée, *dont j'ai eu l'honneur de donner l'idée.* »

De retour à Paris, Mirabeau avait employé les années 1787 et 1788 à traiter, dans une suite de mémoires adressés au roi et aux ministres, toutes les questions qui occupaient alors les esprits : l'agiotage, les emprunts, la liberté de la presse. Ces communications ne furent interrompues que par son départ pour la Provence, au moment des élections pour les états généraux. Ces antécédents politiques de Mirabeau, il n'est plus permis de les ignorer : la première lettre du recueil de M. de Bacourt nous apprend que « longtemps avant les états généraux Mirabeau avait entrenu une correspondance avec les ministres; qu'il avait cherché à les éclairer sur les difficultés de la situation et sur les moyens de pourvoir à ces difficultés. » (*Lettre de Mirabeau à Montmorin,* du 28 décembre 1788; tome I, page 342.)

Les ministres, au lieu de profiter des utiles conseils de Mirabeau, cherchaient à le discréditer et à combattre son élection. Cette opposition eut l'effet qu'elle devait avoir : Mirabeau fut élu deux fois, à Aix et à Marseille; on sait avec quelles ovations.

Lorsque l'Assemblée eut remplacé les états généraux, la vue du désordre qui grandissait tous les jours fit encore de Mirabeau le conseiller du pouvoir menacé. Mais le moment était venu pour lui de prendre un rôle plus actif. Nous avons montré par quelles raisons et dans quel but il s'adressait à Malouet. Enfin, la conférence qu'il demandait aux deux ministres lui est accordée; Montmorin et Malouet, par des motifs différents, s'abstiennent d'y paraître; Necker et Mirabeau sont seuls en présence, et trois jours après c'est de Necker lui-même que Malouet apprend les détails de l'entretien, tels qu'il les rapporte dans ses *Mémoires*[2].

Tout ce qui précède montre assez qu'il n'est pas exact de dire, à propos de cette entrevue : *Malouet, ami de Necker et lié avec*

[1] L'assemblée des notables tint sa première séance le 22 février 1787.

[2] *Mémoires de Malouet,* I, p. 282.

Mirabeau, voulait les mettre tous deux en communication. Mirabeau s'y était souvent refusé : il y consentit cependant : Malouet l'introduisit[1].

Si la contradiction est manifeste, l'invraisemblance ne l'est guère moins. M. Thiers appuie sa version *du témoignage de tous ceux qui étaient présents*. Mais quelqu'un ignore-t-il que des communications de la nature de celle qui devait avoir lieu entre Mirabeau et les ministres ne se font pas en présence de témoins? « Fort peu de gens, écrivait Malouet plusieurs années après, connaissent ces détails, et je ne vois que deux personnes vivantes qui aient sur ce point les mêmes certitudes que moi : le comte de La Marck et l'abbé de Montesquiou. »

Notre auteur a ses témoins aussi, mais il les nomme.

Dans une existence politique aussi courte que le fut celle de Mirabeau, les dates ont de l'importance. On sait maintenant que l'entrevue avec Necker eut lieu au mois de mai, et non pas après les 5 et 6 octobre; quant aux relations de Mirabeau avec la cour, nous avons la preuve qu'elles dataient de l'année 1786. M. Thiers en parle pour la première fois à la fin de l'année 1789.

« C'est à cette époque, dit l'historien, qu'une négociation directe s'entamait avec la cour : un prince étranger, lié avec les hommes de tous les partis, fit les premières ouvertures[2]. »

Ce prince n'est nullement un étranger pour nous; c'est le comte de La Marck, l'ami de Mirabeau et son collègue à l'Assemblée; c'est à lui de répondre. Or, voici ce qu'il nous dit dans une note publiée par son éditeur M. de Bacourt :

« Tous ceux qui ont cru que je n'ai connu le comte de Mirabeau que pour l'acheter au parti de la cour, et n'ont voulu voir dans mes relations avec lui qu'une intrigue, se sont trompés; la date de ces rapports remonte à deux années avant la Révolution... D'accord avec lui dès la réunion des trois ordres aux états généraux, nous n'avons l'un et l'autre entrevu rien de mieux pour la France qu'un gouvernement monarchique constitutionnel. De tous les rois, Louis XVI était le plus propre à résoudre le problème... Il croyait le gouvernement constitutionnel plus convenable, et il le désirait; et, je puis le dire avec autant de certitude que de conviction, la

[1] *Histoire de la Révolution*, p. 182.
[2] *Ibid.*, p. 183.

reine partageait à cet égard les opinions et les penchants de Louis XVI : les matériaux qui sont dans mon portefeuille rendent ces assertions incontestables [1]. »

Ces matériaux, ce portefeuille, le comte de La Marck les avait légués à M. de Bacourt, dont la bienveillance nous a laissé un souvenir reconnaissant qui doit trouver place ici. C'est à lui que nous devons la communication des manuscrits du comte de la Marck. Ces manuscrits et ceux de Malouet, rapprochés et confrontés par nous avec le soin le plus minutieux, présentent un accord parfait [2].

Ces documents, comme le recueil de correspondances que nous avons déjà cité, nous apprennent que la communauté d'idées politiques, qui fut le principe des rapports établis entre La Marck et Mirabeau, les avait rapprochés l'un et l'autre de Malouet. Dans le même recueil on suit jour par jour les relations de Mirabeau avec les ministres et avec la cour.

Après le départ de Necker, au mois de septembre 1790, on voit Montmorin modifier ses idées dans des communications de jour en jour plus fréquentes avec Mirabeau ; il regrette de ne pas l'avoir accueilli lorsque Malouet s'était rendu son intermédiaire [3] : bientôt il n'agit plus que par ses inspirations. Mirabeau multiplie ses notes pour la cour ; son génie y paraît à chaque page. Le 26 janvier 1791, le comte de La Marck écrit au comte de Mercy : « Notre unique ressort est M. de Montmorin, c'est-à-dire l'homme le plus faible que je connaisse..... Il est à présent à côté de M. de Mirabeau ; mais entre ces deux hommes il reste un vide qui n'est rempli par personne [4]. »

Dans la pensée de La Marck, c'est parmi ses amis politiques que devait se rencontrer l'homme qui remplirait ce vide.

Mirabeau, sûr enfin de la majorité depuis son élection à la présidence de l'Assemblée, le 29 janvier, se proposait de refaire un

[1] *Correspondance entre Mirabeau et La Marck,* I, p. 6, 7 et 95.

[2] Il est facile de s'en assurer en lisant l'*Introduction* du recueil publié par M. de Bacourt (t. I[er], p. 91 à 260). Cette introduction reproduit une partie des notes du comte de La Marck. On y voit la suite des relations de Mirabeau avec les ministres et le développement de ses idées depuis les états généraux. C'est en 1864 que M. de Bacourt a bien voulu nous faire cette communication. Il est mort l'année suivante.

[3] Droz, *Histoire de Louis XVI,* Appendice, p. 73.

[4] *Correspondance entre Mirabeau et La Marck,* III, p. 27.

noyau d'opinion monarchique, et « de mettre un terme aux crimes et aux folies de la Révolution [1]. » Ce jour-là, il s'était opéré dans l'Assemblée un mouvement d'opinion qui put faire illusion sur l'état des esprits. Malouet nous en apprend le détail. L'impulsion venait de Mirabeau; un rôle nouveau commençait pour lui : le grand orateur se montrait homme d'État. « Il était arrivé, nous dit Malouet, au moment où, sans compromettre sa popularité, il pouvait la rendre utile à la chose publique. C'est de sa présidence, c'est-à-dire six semaines avant sa mort, que date la haute considération de M. de Mirabeau. » (Page 114.) C'est à ce moment qu'il put dire, sentant la vie lui échapper : « Il me fallait encore deux ans pour expier l'immoralité de ma jeunesse [2]. »

Ceux qui ont lu les pages auxquelles sont empruntées les citations qui précèdent, connaissent le sentiment de Malouet sur son célèbre contemporain. Ce sentiment est résumé dans un mot que ne désavouerait ni Saint-Simon ni Tacite : « Sa mort fut, comme sa vie, un malheur public [3]. »

Pendant sa présidence, le 9 février, Mirabeau avait reçu de Montmorin l'avis suivant : « Je crois que vous feriez bien de fixer avec Malouet le jour du rendez-vous; il peut être utile que nous nous entendions; comptez sur la fidélité de mon attachement [4]. »

Trois jours avant que Mirabeau quittât le fauteuil [5], pendant la séance du matin, il écrivait à Malouet : « Avez-vous quelque objection contre une conférence que je vous propose chez un de vos amis, M. de Montmorin, pour demain au soir à dix heures [6]? »

Le 13 février, nouvelle lettre de Montmorin à Mirabeau : « Vous deviez être mort de fatigue hier soir [7]? »

Cette soirée du 12 février avait été remplie par la conférence, qui dura, nous dit Malouet, « depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures du matin [8]. » On voit qu'elle se passa entre trois per-

[1] *Mémoires,* II, p. 98.
[2] Suard, *Étude sur Mirabeau.*
[3] *Mémoires,* II, p. 110.
[4] *Correspondance entre Mirabeau et La Marck,* III, p. 54.
[5] C'est-à-dire le 11 février. Sa présidence, commencée le 29 janvier, cessait le 14 février.
[6] *Mémoires,* II, p. 100.
[7] *Correspondance entre Mirabeau et La Marck,* III, p. 57.
[8] *Mémoires,* II, p. 108.

sonnes, Montmorin, Malouet et Mirabeau. Les détails que donne l'auteur des Mémoires sur cette dernière tentative et sur la mort de Mirabeau, qui la suivit de si près, sont des pages dont il ne nous appartient pas de faire ressortir l'intérêt saisissant; mais il nous appartenait d'opposer à la version de l'historien le témoignage du contemporain, et de discuter la contradiction.

Le rôle de Malouet, ses antécédents, la justesse de ses vues, l'autorité de son caractère, la démarche de Mirabeau et les circonstances dont elle était entourée : tout cela était fait pour commander l'attention de l'historien. Il n'en a pas été ainsi; et nous regrettons de ne pas trouver dans cette page de la jeunesse de M. Thiers un peu plus d'exactitude dans les recherches et de sûreté dans les informations. La rectification que l'on vient de lire paraîtra peut-être tardive; mais M. Thiers n'a pas oublié le mot de Voltaire : « La vérité est faite pour attendre[1]. »

[1] Sainte-Beuve a fait sur les *Mémoires de Malouet* une étude insérée dans le onzième volume des *Nouveaux Lundis*. — Nous empruntons à ce travail une note qui se rapporte à celle que l'on vient de lire :

« Depuis que l'on a eu les papiers du comte de La Marck, ce passage de « l'*Histoire de la Révolution* n'a pas été modifié. L'illustre historien revoit peu « ses ouvrages; il aime à les laisser dans leur première improvisation; il est « douteux qu'il ait jamais relu son *Histoire de la Révolution*, pleine d'er- « reurs dans les détails... L'éditeur des présents Mémoires a cru cependant « devoir faire une note intitulée : *Mirabeau, Malouet et M. Thiers* pour « établir et pour venger la véracité de son aïeul contestée, trop à la légère, « par l'historien. — Il y a témoin et témoin, mais quand Malouet affirme un « fait à sa connaissance, il faut le croire. M. Thiers l'a trop oublié et il ne « s'est pas soucié de le réparer. » (Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. XI, article *Malouet*, note de la page 303).

Nous n'avons qu'un mot à ajouter à l'appréciation de l'excellent critique : M. Thiers ne se corrige pas.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DU TOME PREMIER.

CHAPITRE I

JEUNESSE DE L'AUTEUR.

CHAPITRE II

SAINT-DOMINGUE. — M. DE BOYNES.

CHAPITRE III

L'ADMINISTRATION DE LA MARINE. — M. DE SARTINE.

CHAPITRE IV

LE BARON DE BESSNER.

CHAPITRE V

LA GUYANE.

CHAPITRE VI.

LES INDIENS.

CHAPITRE VII

VOYAGE A SURINAM.

CHAPITRE VIII

LE MARÉCHAL DE CASTRIES. — L'INTENDANCE DE TOULON.

CHAPITRE IX

LES CAHIERS.

CHAPITRE X

LES ÉTATS GÉNÉRAUX.

CHAPITRE XI

MIRABEAU.

APPENDICE.

LA GUYANE.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

PARIS, TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



